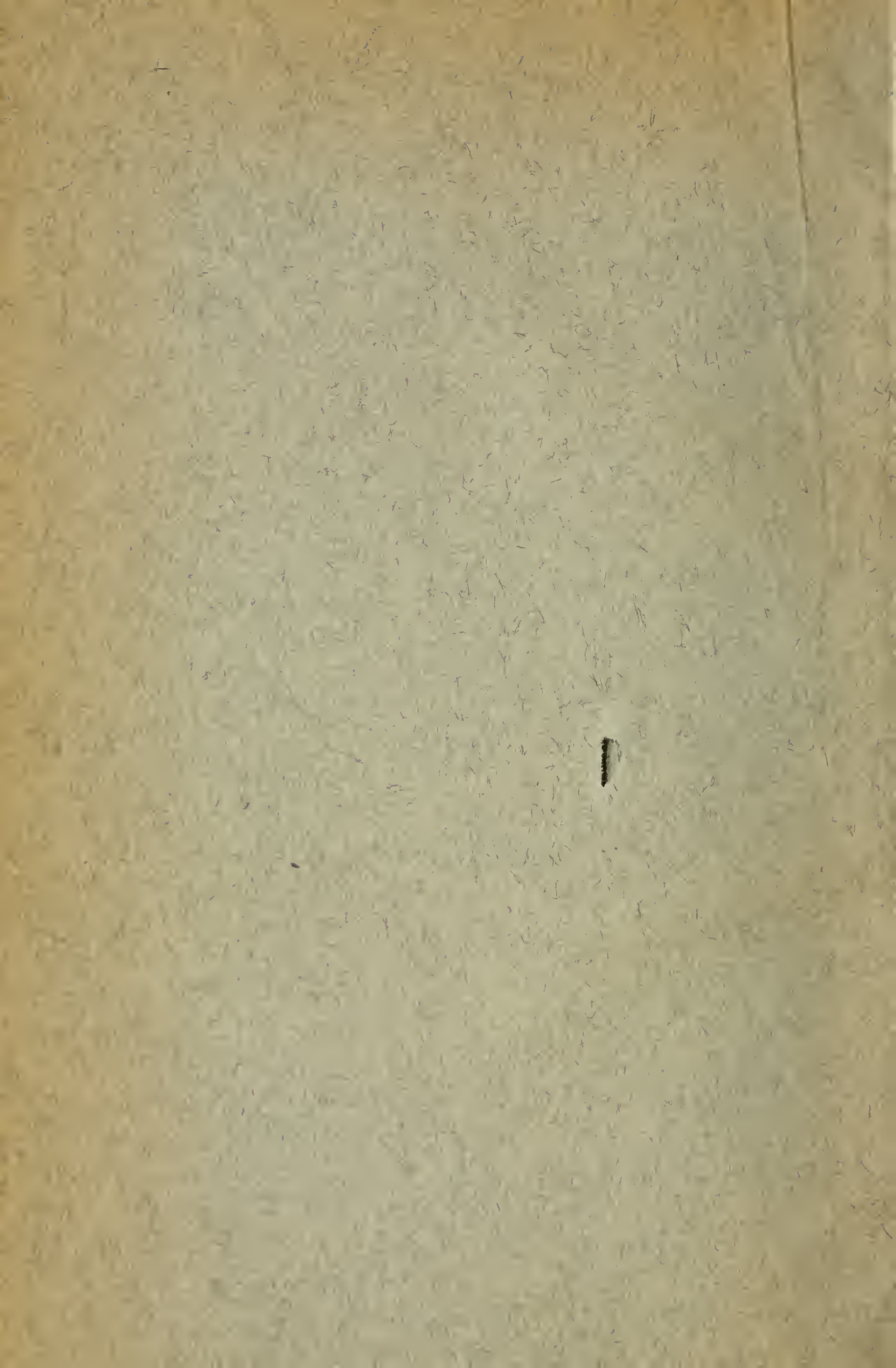



SEAL OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LET THERE BE LIGHT
1868





BRIEFE · POLITISCHE DISPOSITIONEN UND ERLASSE

FRIEDRICHS DES GROSSEN



Band 12 der politischen Korrespondenz Friedrichs des Großen

VERLAG VON REIMAR HOBBING
IN BERLIN SW 61



1756.[I.]

[Redigirt von Dr. A. Naudé.]



7167. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN BERLIN.

Michell berichtet, London 23. December, dass er nach einander mit Holdernesse, Newcastle und Fox Unterredungen gehabt und der Weisung des Königs gemäss jedem einzelnen dieser Minister den Erlass vom 7. December[1] von Anfang bis zu Ende vorgelesen hat. „Le duc de Newcastle me témoigna que le Roi son maître avait été charmé d'apprendre la façon dont Votre Majesté S'était expliquée sur les ouvertures qu'il Lui avait fait faire par ses ministres, et que rien ne lui faisait tant de plaisir que de saisir cette occasion pour renouveler avec Elle, le plus étroitement que possible, les liaisons et les garanties mutuelles qui subsistent entre les deux puissances,[2] pour finir en même temps les différends qui pouvaient s'être élevés à l'occasion de la dette de Silésie,[3] et pour conserver la paix à l'Allemagne dans la crise présente."

Nach achttägigen Berathungen im englischen Conseil hat Holdernesse den preussischen Gesandtschaftssecretär am 22. December zu einer neuen Conferenz eingeladen: „Je me rendis donc hier chez ce secrétaire d'État, lequel, après m'avoir assuré, de la part du Roi son maître et de tout son ministère, de l'intention sincère dans laquelle ils étaient de répondre aux idées favorables de Votre Majesté, [me dit qu']il avait ordre de me remettre le projet ci-joint de convention,[4] au moyen duquel on pourrait conserver la paix à l'Allemagne dans la crise présente, en la soumettant cependant à la décision de Votre Majesté et en me priant

[Berlin], 1. Januar 1756.

Ew. Wohlgeboren heutige geehrteste Zuschrift[5] habe bei meiner Retour von der königlichen Mittagstafel von heute wohl erhalten. Se. Königl. Majestät haben mich heute um 11 Uhr in Dero Cabinet kommen lassen und die Gnade gehabt, auch die Mühe übernommen, mir des Herrn Michell Dépêches, ni fallor vom 23. December, nebst allen Beilagen d'un bout à l'autre Selbst vorzulesen, und da Dieselbe mir befohlen, über den Inhalt des kurzen Project der Neutralitätsconvention vor das Reich bei den itzigen Conjuncturen mit Engelland meine geringe Gedanken zu eröffnen, so habe mir die Freiheit genommen, in tiefestem Respect anzuzeigen, wie zwar die Conservirung der Neutralität in Teutschland das allerconvenabelste Système bei den itzigen verworrenen Zeitläuften vor Sr. Königl. Majestät höchstes Interesse und das einzige Mittel wäre, Höchstdieselbe ausser Gefahr und ausser dem Spiel zu halten, dass man aber sorgfältig dabei zu evitiren haben würde, dass Engelland aus solcher Con-

[1] Vergl. Bd. XI, Nr. 7119. — [2] Vergl. S. 5. — [3] Vergl. Bd. V, 575; VI, 602; VII, 427; VIII, 597; IX, 479; X 528; XI, 474. — [4] Vergl. Nr. 7175 C. nebst den dazu gehörigen Anmerkungen. — [5] Nr. 7168.

de Lui témoigner que, comme ce projet que l'on était prêt de signer, ne portait que les idées que j'avais communiquées ici de Sa part, on ne s'était avancé de le coucher par écrit que pour Lui prouver l'envie que l'on aurait d'en accélérer la négociation et de l'amener à une heureuse conclusion. Le lord Holdernesse me remit encore un autre papier, que je joins pareillement ici, et par lequel Votre Majesté verra en précis les dispositions de ces gens-ci sur tous les points contenus dans la dépêche de Votre Majesté. Après me l'avoir donné, ce secrétaire d'État m'ajouta que je pouvais mander en toute sûreté à Votre Majesté que le Roi son maître et son ministère étaient dans les meilleures dispositions du monde de terminer à l'amiable les différends qui subsistaient entre les deux cours au sujet de l'affaire des prises durant la dernière guerre et de l'arrêt mis par Votre Majesté sur les dettes de Silésie en conséquence. Que, comme ce ne pouvait pas être un objet à pouvoir être inséré dans une convention, ni sur lequel on pouvait s'expliquer trop précisément d'avance, il avait simplement ordre de me déclarer de bouche que, d'abord que Votre Majesté lèverait l'arrêt mis sur la dette de Silésie, il me donnerait une déclaration secrète, mais dûment signée par un ou deux ministres de Sa Majesté Britannique, dans laquelle on s'engagerait de payer à Votre Majesté une certaine somme raisonnable, sans cependant me l'avoir fixée, mais sur le montant de laquelle on ne se chipoterait pas beaucoup. Qu'on pourrait même me donner cette déclaration le jour qu'on signerait la convention dont il m'avait donné le projet, et que l'argent en serait payé celui que le reste du capital et des intérêts de la dette de Silésie le serait, sans autre mention.

Qu'à l'égard des sûretés que Votre Majesté souhaiterait d'avoir pour le commerce de Ses sujets, et des explications qu'Elle voudrait qu'on Lui donnât là-dessus, il était bien aise de me faire connaître que, quelle que soit l'envie de Sa Majesté Britannique et de son Conseil de vouloir obliger Votre Majesté dans cette

vention nicht involviren kann, dass die Pays-Bas oder österreichische Niederlande mit unter solcher Neutralität begriffen wären, weilen, so oft des Römischen Reichs Meldung geschiehet, solche Niederlande unter dem Namen des zehnten Reichs- und burgundischen Kreises mit begriffen würden, dergleichen Explication man in allen letzten Kriegen von diesem Seculo den Reichstractaten sowohl von Seiten des wienerschen als des englischen Hofes bis dato gegeben, dahero es höchst nöthig, dass in der Convention selbst anstatt der Worte „de l'Empire" simpliciter das Wort „Allemagne" substituiret [1] und in einem articulo separato et secreto [2] die Niederlande nomine tenus von dieser Neutralität ausgenommen werden müssten, als vor deren Sort Se. Königl. Majestät Sich unmöglich interessiren könnten, weil solche Teutschland selbst, wovon hier nur die Frage wäre, nichts angingen, Se. Königl. Majestät auch mit Frankreich Sich darüber nicht committiren und brouilliren könnten.

Der Erfolg dieser importanten Negociation wird bald zeigen, ob man nicht per indirectum die Neutralität auch auf diese Provinzen englischer Seits zu extendiren gedenket, so ich sehr fürchte.

Hiernächst haben Se. Königl. Majestät mir declariret, wie Sie dem Herrn Michell den Charakter von Dero Minister, aber ohne weiteren Caractère, beigeleget wissen wollten, wornach ich auch die Vollmacht und ein neues Cre-

[1] Vergl. Nr. 7175 C. — [2] Vergl. Nr. 7174.

affaire, il ne leur était pas possible de Lui donner aucune déclaration qui pût porter à quelque chose de solide pour les sujets de Votre Majesté, parcequ'elle ne servirait de rien vis-à-vis des tribunaux du royaume, en cas que lesdits sujets vinssent à y porter quelques plaintes en contrevenance d'une telle déclaration; que ce serait tromper Votre Majesté que de L'en assurer, et que Ses sujets ne seraient point garantis par là, le Roi et ses ministres n'étant pas en pouvoir de rien accorder là-dessus, et n'y ayant que le droit des gens ou les traités avec la couronne au moyen desquels l'amirauté et les tribunaux se gouvernent dans ce pays-ci; que, quant au droit des gens, comme il était envisagé sous différents principes et différentes explications, il ne pouvait pas toujours servir de règle; mais pour mettre les sujets de Votre Majesté à l'aise là-dessus, il avait aussi ordre de me dire que le Roi son maître était prêt de conclure un traité de commerce avec Votre Majesté sur le pied de celui avec la Suède de l'année 1672,[1] pour prévenir par là toute contestation ultérieure à cet égard; qu'il y en avait bien un autre entre l'Angleterre et le Danemark[2] qui pourrait peut-être paraître plus avantageux à Votre Majesté, mais qu'il n'était pas possible d'en faire un pareil, l'Angleterre ne pouvant pas accorder au Danemark ce qu'il prétend en conséquence de ce traité, et qu'il, bien loin d'être actuellement un instrument propre à régler le commerce et la navigation des deux nations, a été, au contraire, un sujet de disputes dans beaucoup d'occasions durant la dernière guerre: qu'en un mot qu'il n'y avait qu'un traité entre Votre Majesté et l'Angleterre qui pût servir de règle solide à Ses sujets dans leur navigation en temps de guerre, et que, si Votre Majesté voulait le conclure, on s'y prêterait ici d'abord, pour affermir de plus en plus par là une bonne harmonie et intelligence entre les deux cours.

ditiv vor denselben an den König in Engelland[3] durch den Herrn Geheimen Rath Warendorff ausfertigen lassen werde, das Secret vor die übrigen sorgfältigst menagiren, aber doch supponiren will, dass Se. Königl. Majestät des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz davon so wenig als von der letztern geheimen Negociation mit der Pforte ausgeschlossen wissen wollen,[4] weil ich allenfalls vor desselben Discretion und Verschwiegenheit répondiren will.

Um aber mit Bestande ein ausführliches Instructionsrescript[5] an den Herrn Michell über die in Ew. Wohlgeboren heutigen Schreiben enthaltene Punkte aufzusetzen, wird uns absolute nöthig sein, dessen letztre Dépêches nebst den Beilagen vom 23. passati, wenn es auch nur auf einen Tag sein sollte, zur Hand zu haben; wegen des übrigen bin bereit, entweder selbst morgen frühe um 10 Uhr Ew. Wohlgeboren aufzuwarten oder aber Dero Befehle um solche Zeit bei mir zu erwarten. Sr. Königl. Majestät letztere Tractate mit Engelland sollen in extenso fourniret werden, und glaube insonderheit, dass es am convenabelsten sein wird, den allerletztesten vom 18. November 1742,[6] als meines Erachtens den allerverbindlichsten von allen, in der Convention, wo das Datum darin en blanco gelassen, zu allegiren. Was aber die

1 Im Corps universel diplomatique du droit des gens par J. Dumont (Amsterdam 1716 ff.), Bd. VI, 384 ist der hier gemeinte Handelsvertrag von Whitehall zwischen England und Schweden, d. d. 21. October 1661 (nicht 1672. Vergl. Nr. 7183) abgedruckt. — 2 Vertrag von Kopenhagen vom 11. Juli 1670. Dumont, Corps diplomatique, Bd. VII, 1, 132. — 3 Vergl. Nr. 7176. — 4 Vergl. Bd. XI, 61. — 5 Vergl. Nr. 7175 B. — 6 Vergl. Bd. II, 295.

Le lord Holdernesse me dit ensuite que, quoique le Roi différât d'envoyer un ministre caractérisé à Berlin, par les motifs allégués dans le papier qu'il m'avait remis, Sa Majesté avait cependant déjà jeté les yeux sur une personne qu'il pensait ne déplaire pas à Votre Majesté, et que pour cet effet elle s'était déterminée en faveur du comte Marchmont, pair d'Écosse, qui a été ci-devant destiné pour la cour de Votre Majesté et qui joint à beaucoup de mérite un grand fond d'honnêteté, de la douceur dans le tempérament avec des talents distingués. Ce secrétaire d'État finit, enfin, par me faire connaître que le Roi et son ministère verraient avec plaisir que, si Votre Majesté voulait poursuivre la négociation de la convention dont il m'avait remis le projet, que ce fût par mon canal, et que personne ne pouvait leur être plus agréable ici de la part de Votre Majesté . . . Quant au dédommagement pour les déprédations anglaises durant la dernière guerre, qui sera une suite de cette convention, en cas qu'elle ait lieu, je crois que je pourrai bien obtenir entre 18 à 20 mille livres sterling.[1] Je n'en juge cependant qu'à vue de pays, bien entendu que Votre Majesté paiera moyennant ce dédommagement le reste du capital et des intérêts de la dette de Silésie jusques au jour du remboursement. Ce capital monte encore à 45,000 livres sterling, et il y a quatre années d'intérêts échues le 21 de ce mois-ci, qui font à 7 pour cent 12,600 livres sterling, et en tout la somme de 57,600 livres sterling."

Im Anschluss an den Bericht übersendet Michell ein Promemoria, in welchem die Bereitwilligkeit des Königs von England zur Schliessung der Convention und zur Beilegung der mit Preussen bestehenden Differenzen ausgedrückt wird. Das Promemoria schliesst: „Ce n'est pas faute d'attention pour le roi de Prusse qu'un ministre caractérisé n'est point immédiatement nommé pour la cour de Berlin; la nécessité qu'il y a de finir promptement et secrètement la négociation en question, est la seule raison pourquoi on diffère cette nomination et qu'on laisse

Commercientractate zwischen Engelland und Schweden von 1672 und den letzten zwischen der ersten Krone und Dänemark anbetrifft, so bin ich, die Wahrheit zu sagen, nicht wenig embarrassiret, wo wir selbige finden werden. Ich habe zwar supponiret, dass solche in dem Corps diplomatique,[2] wo alle Tractaten, die von vorigen Seculis her bis auf unsere Zeiten geschlossen worden, recensiret worden, vorhanden sein müssten, solches auch in dieser Supposition heute Vormittag gegen Se. Königl. Majestät versichert; da aber solche nach meiner Zurückkunft von dem Schlosse nach Hause sorgfältig nachgeschlagen, so finde darin keinen von beiden, und ob ich gleich dem Herrn Geheimen Rath von Hertzberg aufgetragen, solche in dem Archive aufzusuchen, so zweifele fast, dass er dieselben darin auffinden wird, weil man in den vorigen Zeiten in dergleichen Fällen gar zu négligent gewesen und nicht genugsame Attention desfalls genommen. Sollten sie nicht allhier aufzufinden sein, würde an den Herrn Michell allenfalls aufgeben müssen, von beiden ein authentiques Exemplar einzusenden, weil es doch mit dem Schluss eines Commercientractats zwischen Sr. Königl. Majestät und Engelland nicht so sehr als dem von der Neutralitätsconvention pressiret, Höchstderoselben auch, wenn dergleichen nicht besser gehalten wird, wie er in dem letzten Kriege mit Schweden und Dänemark observiret worden,[3] in effectu wenig damit ge-

[1] Vergl. Bd. X, 55. 56. — [2] Vergl. S. 3 Anm. 1. — [3] Vergl. Bd. XI, 274.

la conduite de l'affaire dans le canal que Sa Majesté Prussienne pourrait avoir choisi."

dienet sein wird, wie solches auch diesen Vormittag Se. Königl. Majestät zu insinuiren die Gnade gehabt.

H. G. von Podewils.

P. S.

Auch habe die Ehre, Ew. Wohlgeboren hiebei den letzten Defensivallianz- und respective Garantietractat zwischen Sr. Königl. Majestät und dem Könige in Engelland vom 18. November 1742, desgleichen die neueste Acte de garantie von Schlesien mit Glatz nebst der Confirmation von Hannover vom 19. September 1746[1] in copia zu übersenden, welche beide Pièсen wohl nothwendig in der bevorstehenden Neutralitätsconvention allegiret werden müssen. Die Copei der Convention von Hannover[2] soll hiernächst auch erfolgen, es ist aber weiter nichts darin als die Articul, worauf der dresdensche Friede theils mit dem wienerischen, theils mit dem dresdener Hofe geschlossen worden.

H. G. von Podewils.

Gleich itzo übersendet der Herr Geheime Rath von Hertzberg mir auch die Convention von Hannover, so hiebei ergehet, und werden Ew. Wohlgeboren aus desselben beigehender Originalantwort mit mehreren zu ersehen geruhen, dass sich die beide Commercientractate von Schweden von 1672 und von Dänemark mit Engelland nicht in dem Geheimen Archive befinden.

Nach der Ausfertigung.

7168. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 1. Januar 1756.

Da Se. Königl. Majestät mir die Gnade gethan heute zu sagen, wie Dieselbe Ew. Excellenz von der gestern Abend angekommenen Antwort aus Engelland umständlich informiret hätten,[3] so soll auf Dero allergnädigsten Befehl hierdurch nur noch melden, dass Höchstdieselbe von Ew. Excellenz die Communication des Commercientractates zwischen Engelland und Dänemark[4] von Anno 1672 auf das baldigste zu haben wünscheten, um Sich darüber entschliessen zu können. Ferner, und da in dem englischen Projet zu dem zu schliessenden Tractat, in dem dritten Articul,[5] eines expressen Renouvellements aller vorhergehenden Alliances und Garantien Erwähnung geschiehet, so verlangen Se. Königl. Majestät benachrichtiget zu sein, was solches vor Traités und Garanties sein können, und wollen dahero die letztere sogenannte hannöversche

[1] Vergl. Bd. V, 194. — [2] Vergl. Bd. IV, 268. 269. — [3] Vergl. S 1. — [4] Sic. Vergl. S. 4. — [5] Vergl. Nr. 7175 C.

Convention[1] und etwa den neuesten Tractat[2] gerne Selbst sehen, um dadurch nicht weiter geführet zu werden, als Sie gegenwärtig gehen wollen.

Ausser diesem haben Se. Königl. Majestät mir überhaupt gesaget, dem Michell zu antworten, dass Sie von dem Projet des zu schliessenden Tractats zufrieden wären, nur dass darin anstatt der Worte „de l'Empire Germanique p." nur simplement „de l'Allemagne" gesetzet werden müsste. Dass, zweitens, ein aparter Article secret sein müsste, darin die Garantie derer österreichischen Niederlande ausgenommen würde, als welches ein Article sine quo non wäre.

Was die schlesischen Schulden anlange, so würden Se. Königl. Majestät den Tag, da Sie die Nachricht von der geschlossenen und völlig gezeichneten Convention oder Tractats erhielten, den Arrest auf gedachte Gelder heben; und wenn übrigens der Michell die Behandelung auf 20,000 Pfund Sterling[3] bringen könnte, so wären Sie davon zufrieden.

Im übrigen setzten Sie Dero Resolution wegen des Commercientractats noch aus, bis Sie den dänischen Commercientractat gesehen haben würden, weshalb auch die Minute der Antwort nur vorerst bis dahin ausgefertiget werden solle. Dass sonst diese Sache mit dem allergrössesten Secret tractiret, und Michell zu Schliessung der Convention oder Tractats autorisiret werden möge, davon wären Se. Königl. Majestät überall zufrieden, und möchten Ew. Excellenz also auch nur sogleich die Pleinpouvoirs nebst denen erforderlichen Instructionen vor den Michell expediren lassen.

Ew. Excellenz habe alles dieses gehorsamst melden und zugleich nur unterthänig anfragen wollen, welche Zeit und Stunde mir Dieselbe zu geben geruhen wollen, um Deroselben sodann alles, was in dieser Sache vorhin ergangen, zur näheren Einsicht, und um die ganze Connexion davon zu haben, communiciren zu können.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7169. AN DEN OBERST VON DER GOLTZ IN HALLE.

Berlin, 3. Januar 1756.

Mein lieber Obrister von Goltz. Eure beide Berichte vom 30. und 31. vorigen Monats Decembris habe Ich zugleich erhalten und gebe Euch darauf in Antwort, dass Ich gar nicht desapprobiren kann, dass bei denen neuen Weitläuftigkeiten, welche die Commissarien sächsischerseits zu intendiren scheinen, Ihr Euch auf eine énergique Art gegen dieselben expliciret habt, wie denn auch nichts gewissers als dieses ist, dass, falls die jetzigen Commercienconferenzien[4] sich zerschlagen und

[1] Vergl. Bd. IV, 268. 269. — [2] Vergl. Bd. V, 194. — [3] Vergl. S. 4. — [4] Vergl. Bd. XI, 485.

die neu zu machende Commercienconvention nicht zum Stande kommen sollte, Ich sodann alles hinwiederum auf den Fuss der vorigen Verbote,[1] und zwar in denen hiesigen Provinzien sowohl als in Schlesien setzen und tractiren lassen muss. Indessen habe Ich nach Eurem Vorschlage sowohl der magdeburgischen als denen chur- und neumärkischen Kammern aufgegeben, die Verfügung zu treffen, damit die aus und nach Sachsen handelnden, so durch gedachte Provinzien passiren, währenden Commercienconferenzien etwas gelinde und nicht nach aller Rigueur, jedoch ohne Aufhebung der bereits eingeführten Transitoimposten und Durchgangsaccisen, tractiret werden müssen.

Was übrigens diejenigen Articuls anbetrifft, welche die Commissarien chursächsischerseits auf solchem Fall von dem mutuellen Commercio ausgeschlossen haben wollen, wann nämlich nach dem Antrage hiesigerseits die von Euch in der Nachweisung specificirte verschiedene Sorten von Waaren zur Einbringung aus Sachsen von neuem verboten werden,[2] desgleichen was die sub numero III in der Nachweisung specificirte Sachen, [welche] nach hiesigem Antrage impostirt werden sollen, und wessen die Sachsen sich dagegen declariret haben, angehet, — da ertheile Ich Euch desfalls in Antwort, dass weil solches ganz compliquirte Sachen seind, die eine nähere Einsicht und Discussion erfordern, Ich solches zuforderst reiflich einsehen und überlegen lassen muss, worauf Ich Euch aber alsdann auch mit nächstem bescheiden werde. Ich bin Euer wohl affectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

7170. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 29. December, Graf Brühl habe dem Grafen Broglie mitgetheilt, dass die zur Regelung der Handelsdifferenzen nach Halle geschickten preussischen Commissare[3] den sächsischen Commissaren erzählt hätten, der entthronte russische Kaiser Iwan sei von Tartaren nach Constantinopel entführt worden. „J'ai répondu au comte Broglie que Votre Majesté ne m'en marquait rien dans les lettres qu'Elle m'avait fait l'honneur de m'écrire du 23,[4] et que je croyais

Berlin, 3 janvier 1756.

J'ai reçu votre rapport du 29 décembre, sur lequel je suis bien aise de vous dire que j'approuve parfaitement la réponse que vous avez donnée au comte de Broglie touchant les bruits dont, à la vérité, je n'ai entendu parler jusqu'ici, et que je crois absolument controuvés, touchant le jeune Iwan que

[1] Vergl. Bd. XI, 485. — [2] Goltz nennt in der als Beilage zum Bericht vom 30. December gegebenen „Nachweisung" sub II A diejenigen Waaren, welche auf preussischen, sub II B diejenigen Waaren, welche demgegenüber auf sächsischen Antrag gänzlich vom Handel ausgeschlossen sein sollen; sub III A nennt er die auf preussischen Antrag mit Zöllen zu belegenden Waaren, sub III B die demgegenüber auf sächsischen Antrag zu verzollenden Waaren. — [3] Vergl. Bd. XI, 310. — [4] Vergl. Bd. XI, Nr. 7155.

qu'on ne lui avait tenu ce discours que pour le faire parler sur la Russie. Je sais encore que le ministre de Danemark doit avoir dit qu'on prétendait ici que Votre Majesté aurait pris sur Elle la garantie du pays d'Hanovre."

des Tartares doivent avoir emmené à Constantinople.

Vous ferez bien d'agir de la même façon, quant à ceux qui regardent la garantie du pays d'Hanovre que je devais avoir prise sur moi, en répondant simplement à ceux qui vous en parleront, que je ne vous en avais rien marqué, sans entrer en plus de discours là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

7171. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 22. December, dass er der Weisung des Königs gemäss[1] den Minister Rouillé von der Sendung Varenne's nach Constantinopel in Kenntniss gesetzt habe. „M. Rouillé a fort approuvé cette mission, et, après m'avoir promis qu'il emploierait avec empressement ses soins pour sa réussite, il m'a fait observer qu'indépendamment du passe-port, il serait bon que le marquis de Varenne fût muni d'une lettre pour le sieur de Peyssonel,[2] consul de France à Smyrne, afin qu'à l'abri de cette protection il n'eût rien à appréhender pendant le séjour qu'il ferait en cette ville. Cette précaution m'ayant paru sage et nécessaire, j'ai consenti à l'expédition de cette lettre, sous la condition expresse cependant que M. de Varenne serait recommandé au sieur Peyssonel sous la qualité de voyageur, et que ce consul ne serait point instruit de l'objet de sa mission ni du pays d'où il arrivait, afin d'empêcher toutes les conjectures qu'on pourrait former à cet égard. Enfin, M. Rouillé m'ayant promis de ne point faire rapport au Conseil de cette ouverture, sous condition toutefois que je lui remettrais pour sa décharge un mémoire par écrit pour lui exposer la demande susdite, qu'il pût produire en temps et lieu, je n'ai pas cru devoir me refuser à cette instance, et j'ai dressé sur le champ le mémoire."

Berlin, 3 janvier 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 22 décembre, par laquelle j'ai appris avec bien de la satisfaction la manière dont vous vous êtes acquitté de mes ordres auprès de M. de Rouillé touchant la mission du sieur de Varenne, et la façon obligeante dont ce ministre a bien voulu entrer dans mes vues là-dessus.

Après ceci, je vous dirai encore que, de la part des Anglais, on continue à me faire des propositions relativement à la neutralité de l'Allemagne.[3] Il faut que je vous avoue naturellement que la situation où je me trouve dans les moments présents, devient assez critique et dangereuse, et c'est par un très bon canal à Vienne, sur lequel je puis compter, que je viens d'apprendre qu'on y avait pris secrètement la résolution que, dès que la France ferait marcher de ses troupes en Allemagne pour envahir ou attaquer les États d'Hanovre, les Autrichiens entreraient avec un corps de troupes de

[1] Vergl. Bd. XI, 408. 426. — [2] Vergl. Bd. XI, 423. — [3] Vergl. Nr. 7167.

50,000 hommes en Silésie et marcheraient avec un autre corps de 50,000 hommes par la Saxe tout droit dans la marche de Brandebourg, tandis que 60,000 Russes, assemblés aux frontières de la Livonie et de la Courlande, entreraient dans la Prusse. Que, d'ailleurs, les Hanovriens s'empareraient en même temps de la ville de Minden et posteraient leurs troupes derrière le Wéser, pour en disputer le passage à celles de France, ce qui cependant ne soit dit qu'à vous seul. Comme les circonstances deviennent par là très critiques à mon égard, et quand je réfléchis d'ailleurs que je n'ai point d'allié sur lequel je saurais me confier pour en être soutenu efficacement, que, de plus, aucun traité ni aucune liaison ne m'obligent de prendre part à des querelles qui ne regardent que les affaires indiennes, et que mon traité avec la France va expirer,[1] sans déranger mes nouvelles alliances défensives à faire avec la France, je pourrais bien me voir forcé d'accepter la neutralité.

Vous pouvez bien en dire quelque chose convenablement à M. de Rouillé, afin de lui faire comprendre et envisager toute l'étendue de mon embarras dans ces circonstances, mais que, supposé que je me visse obligé à accepter la neutralité de l'Allemagne, je croyais toujours de rendre un service essentiel à la France, parceque par là j'arrêterais une quantité de 60,000 Russes,[2] qui par là resteront dans leur pays, et apparemment encore un pareil nombre de troupes autrichiennes, que je tiendrai en échec pour ne pas pouvoir aller servir contre la France. Vous vous acquitterez de tout ceci avec toute la prudence et la délicatesse possible et me manderez, en après, ce que M. de Rouillé en aura senti.

Federic.

Nach dem Concept.

7172. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 24. December: „Il m'est revenu que le sieur Keith avait fait connaître au comte Colloredo de chercher à faire une proposition à la Diète de l'Empire à Ratisbonne pour que les membres de l'Empire s'arrangeassent dans la crise présente des affaires, et de prendre une résolution pour empêcher que des troupes étrangères entrassent dans l'Empire . . . Je ne puis pas trop bien faire fond sur cet avis. Il me paraît que cette cour-ci avec l'Angleterre se joindra difficilement pour un pareil arrangement. Il est vrai que Sa Majesté Britannique pourrait s'y prêter; mais je doute qu'ici on le souhaite, puisque par là les troupes russes ne pourraient non

Berlin, 3 janvier 1756.

J'ai reçu votre rapport du 24 décembre, par lequel je me suis aperçu avec bien de la satisfaction que vous commencez présentement à parvenir de suivre la vraie piste de la cour où vous vous trouvez, et je suis persuadé que vous accusez juste, quand vous dites que ladite cour se trouverait fort embarrassée dans ses desseins, si l'on trouvait des moyens efficaces pour empêcher l'entrée des troupes étrangères dans l'Empire.

[1] Vergl. Bd. XI, 170. — [2] Vergl. Bd. XI, 388.

plus que les françaises entrer dans l'Empire, ce qu'on ne verrait pas volontiers ici."

Pour ce qui regarde les nouveaux arrangements que le maréchal de Neipperg fait dans l'intérieur du militaire,[1] je me persuade que vous ne trouverez pas de grandes difficultés pour en être bien informé, vu que vous vous trouvez là, pour ainsi dire, au milieu d'entre la multitude qui en doit être instruite.

Au surplus, je vous saurai bien du gré, si vous pouvez exactement pénétrer pour quel sujet le général major de Lacy a fait le voyage en Russie.[2] De dire que c'est pour ses affaires particulières, je n'en saurais rien croire, mais je présume plutôt que, s'il n'a pas été chargé de commissions politiques pour la Russie, il a été chargé au moins de militaires. Ce que vous tâcherez de bien approfondir, pour m'en faire votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

7173. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 3. Januar 1756.

Ew. Excellenz danke nochmalen ganz unterthänig, dass Dieselbe geruhen wollen, mir durch den Geheimen Rath Warendorff die Minute der vor den Michell zu expedirenden Instruction[3] zeigen zu lassen. Es wird derselbe vermuthlich Ew. Excellenz hinterbracht haben, was ich wegen dessen Charakters und der für ihn zu expedirenden Créditifs vor Zweifel gehabt; und da ich in einiger Beisorge deshalb geblieben bin, was Sr. Königl. Majestät eigentliche Intention hierunter sein möchte, so habe fast vor das sicherste zu sein erachtet, bei Deroselben mit aller Behutsamkeit anzufragen, wozu sich dann auch eine sehr bequeme Gelegenheit ereignet hat. Da dann des Königs Majestät Sich darüber ganz deutlich dahin expliciret haben, dass der Michell noch keinen Charakter vom Minister dorten annehmen, sondern als Chargé d'affaires und zu dieser Negociation Bevollmächtigter den Tractat, wenn es so weit damit kommen wird, zeichnen solle, wozu er denn auch nur eines Créditifs an den König von Engelland[4] und des ordentlichen Pleinpouvoirs vonnöthen habe; wann aber der Tractat gezeichnet und ratificiret sein würde, und das englische Ministère solchen gerne in der Qualität eines Minister würde haben und behalten wollen, Se. Königl. Majestät sodann wohl davon zufrieden sein und ihn da lassen, auch alsdenn besonders mit allen gehörigen Creditiven an den König und übrige königliche Familie wie gewöhnlich versehen lassen wollten.

So viel ersteres anbetrifft, so glaube ich fast, dass des Königs Majestät in Dero Explication auch die Intention des englischen Ministerii

[1] Vergl. Bd. XI, 377. 457. — [2] Vergl. Bd. XI, 445. — [3] Vergl. Nr. 7175 B. — [4] Vergl. Nr. 7176.

getroffen haben, wie mir solches aus dem in Abschrift vorliegenden Promemoria,[1] so gedachtes Ministerium dem Michell zugestellet hat, und davon Ew. Excellenz das Original gestern vorzuzeigen die Ehre gehabt, in denen unterstrichenen Passages anscheinet. Es haben Se. Königl. Majestät sonsten noch, jedennoch nur bloss und alleine gegen mich und par manière de discours, Sich dahin geäussert, dass, wenn es so weit kommen dörfte, dass aus Engelland ein Minister von Qualité mit Caractère hieher geschicket werden würde, Sie alsdenn des Wohlstandes halber Sich nicht würden entbrechen können, auch Dero Ortes jemanden von Naissance dahin zu senden; allermaassen, so viele Ursache Dieselbe auch hätten, von dem Michell und seinen bisherigen guten Diensten zufrieden zu sein,[2] Sie dennoch denselben gar nicht von Person kenneten und nie gesehen hätten, noch wüssten, ob er jemalen in Dero Eidespflichten genommen worden, noch Ihro von demselben als einem Ausländer bekannt wäre, woher und was er vorhin eigentlich gewesen wäre, mithin, wenn ein näheres Verständniss zwischen beiden Höfen zuwege gebracht werden könnte, ihn wohl nicht alsdenn wie Dero Minister allda würden nominiren können, es sei dann, dass das englische Ministère ihn express dazu verlangete.

Ew. Excellenz habe diese kleine Umstände vor mich im Vertrauen zu melden die Freiheit nehmen wollen, und begreife ich übrigens sehr wohl, dass von allen diesen gegen den Michell vor der Hand und bis zu geschehener Unterschrift und Ratification des Tractats nicht zu erwähnen sein wird, um denselben nicht im geringsten zu revoltiren; daher mich dann auch in meinen kleinen Expeditionen[3] deshalb sehr geschlossen halten werde. Des Königs Majestät haben mir sonsten befohlen, alles dergestalt zu arrangiren, dass morgen Nachmittag der Courier mit allen Depeschen an den Michell abgehen könne. Da ich des Königs Majestät bei solcher Gelegenheit etwas von dem Commercientractat zwischen Engelland und Schweden von Anno etliche sechzig[4] gesaget habe, so verlangen Dieselbe sehr bald eine Uebersetzung davon zu haben, von welcher deshalb alles, was etwa Ceremoniell ist, weggelassen werden könne.

Ich beklage übrigens von Grunde meiner Seelen, dass Ew. Excellenz mit einiger Indisposition überfallen worden, und wünsche devotest, dass Dieselbe Sich davon bald völlig retabliret finden mögen.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

7174. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 3. Januar, dem Befehl des Königs gemäss,[5] das folgende „Projet de l'article secret et séparé“: „Comme la présente convention

[Berlin, 3. Januar 1756.]

Dieses hierein zurückkommende Projet zum secreten Article der

[1] Vergl. S. 4. — [2] Vergl. Bd. XI, 131—133. — [3] Die von Eichel concipirten Immediaterlasse aus dem Cabinet. — [4] Vergl. S. 3 Anm. 1. — [5] Vergl. S. 6.

de neutralité, signée en date d'aujourd'hui par les ministres de Sa Majesté le roi de Prusse et de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, munis des pleins-pouvoirs nécessaires pour cet effet, ne regarde que l'Allemagne, cette convention ne doit point être étendue aux Pays-Bas autrichiens et leurs dépendances, qui ne doivent point être censés compris dans la présente convention de neutralité, sous quelque prétexte que cela puisse être, d'autant plus que Sa Majesté le roi de Prusse n'a garanti, dans le 8e article de la paix de Dresde, à Sa Majesté l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohême que les États qu'elle possède en Allemagne.[1] Cet article secret et séparé aura la même force que s'il était inséré de mot en mot dans la présente convention de neutralité signée aujourd'hui."

Convention ist ganz recht und Meiner Intention conforme.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs (praes. 3. Januar).

7175. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 4 janvier 1756.

La dépêche que vous m'avez faite du 23 de décembre dernier,[2] m'a été fidèlement rendue, au sujet de laquelle je suis bien aise de vous dire que j'ai été entièrement satisfait du projet de traité de neutralité de l'Allemagne à conclure entre moi et le roi d'Angleterre, tel que les ministres anglais l'ont couché et remis à vous.[3] Cependant, pour qu'il n'y reste aucune équivoque sur les termes y employés par rapport à la qualification de l'Allemagne sous le nom de Saint-Empire Romain, je trouve indispensablement nécessaire que, pour plus de clarté, un petit changement soit fait relativement à ces termes, en sorte que le mot de l'Allemagne soit substitué partout dans le traité à celui de Saint-Empire Romain. Aussi, pour ne laisser rien en arrière qui pût donner lieu à de nouvelles explications avec le ministère anglais, avec lequel je veux agir d'une sincérité sans réserve, j'ai cru être nécessaire qu'il soit fait et signé un article séparé et secret, pour y convenir que les Pays-Bas autrichiens seraient expressément exceptés de la neutralité de l'Allemagne, dont j'espère que nous conviendrons, condition que je mets absolument comme *sine qua non.* Je ne veux point récapituler ici les raisons que j'y ai, il me suffit de vous renvoyer sur celles que je vous explique dans l'instruction secrète ci-jointe sous la lettre A, et dont vous ne manquerez pas de faire un bon usage envers les ministres anglais,

[1] Vergl. Bd. V, 166 Anm. 3. — [2] Vergl. Nr. 7167. — [3] Vergl. Beilage C nebst den dazu gehörigen Anmerkungen und Nr. 7167 S. 1.

qui raisonnablement, et s'ils veulent [agir] d'un parfait retour à mes intentions droites et à ma sincérité, ne sauront que d'y souscrire. Pour tout le reste, je vous renvoie sur l'instruction cotée de la lettre B et les contre-projets du traité que j'y ai fait joindre, qui vous serviront de direction pour agir dans cette négociation conformément à mes intentions.

Quant aux autres points, je vous dirai que, pour ce qui regarde le reste à payer de ma part des dettes hypothéquées sur la Silésie, vous déclarerez aux ministres anglais que, dès le jour que je serai averti par vous que le traité de neutralité avec son article secret sera signé et ratifié, je lèverai, incontinent après, l'arrêt mis jusqu'ici sur cet argent, et que je m'en acquitterai fidèlement, du capital et des intérêts. Il sera, cependant, très nécessaire qu'au même temps vous règlerez avec ledit ministère la somme que l'Angleterre paiera à mes marchands au sujet des prises faites sur eux durant la dernière guerre, conformément à ce que milord Holdernesse s'est engagé là-dessus envers vous, en sorte que tout soit réglé également et en même temps, pour que toute pierre d'achoppement soit levée de la même bonne foi dont je veux en user avec les Anglais. Au surplus, je m'attends que vous emploierez tous vos soins à ce que la somme en soit stipulée au moins à 20,000 livres sterling, dont je me contenterai.[1]

Quant au traité de commerce à faire entre moi et la Grande-Bretagne, que le ministère anglais a proposé sur le pied de celui que l'Angleterre a conclu avec la Suède l'année 1672, je suis en peine de vous dire que, malgré toutes les recherches faites ici, on n'en a pu trouver ici aucun exemplaire ni vestige jusqu'à présent,[2] de sorte qu'il faut bien, pour ne pas me précipiter, ni m'engager sur une chose que je n'ai point vue, ni appris les stipulations, que je remette jusqu'au premier ordinaire de vous déclarer mon intention là-dessus, étant d'ailleurs toujours prêt à m'entendre sur ce sujet avec l'Angleterre.

Au surplus, vous observerez bien que, dès que vous aurez remis et fait voir [aux ministres anglais] mon contre-projet du traité de neutralité avec celui de l'article secret, vous leur demanderez, quoiqu'en termes très polis et obligeants qui ne sentent la moindre menace, s'ils les croient conformément aux intentions du Roi leur maître et si je puis positivement m'attendre qu'ils y souscriront. Il m'importe extrêmement de savoir au plus tôt où j'en serai avec eux, vu que de la part de la France le duc de Nivernois[3] arrivera au premier jour ici, et qu'il faut en conséquence que je puisse me décider sur mon parti à prendre. Vous parlerez tout naturellement aux ministres anglais sur ces circonstances et sur la nécessité qu'il y avait pour savoir au plus tôt mieux où j'en serai avec l'Angleterre; aussi ma volonté est que, dès que vous aurez appris le sentiment des ministres anglais sur ce sujet,

[1] Vergl. Bd. X, 55. 56. — [2] Vergl. S. 22. — [3] Vergl. Bd. XI, 436.

vous m'en informiez, incontinent après, de la manière la plus exacte et que j'y puisse compter, en renvoyant expressément le courrier avec le rapport que vous m'en ferez, en attendant que vous poursuivrez la négociation et que vous m'enverrez par un autre courrier le traité de neutralité signé selon mes intentions, quoique ce soit huit jours plus tard.

Je finis par vous dire que vous devez tout attendre de ma reconnaissance, si vous vous conduisez dans cette négociation en conséquence du zèle et de l'attachement pour mes intérêts et pour mon service que vous m'avez fait éprouver jusqu'ici, et conformément à mes ordres et intentions, et, quant aux avances que vous avez faites au sujet de l'envoi de votre premier courrier, j'ai ordonné au sieur Splitgerber de vous les faire rembourser incontinent par son correspondant à Londres contre votre quittance, et, s'il y a d'autres frais encore que vous débourserez à ce sujet, vous n'aurez qu'à m'envoyer les comptes, qui vous seront bonifiés d'abord.

Federic.

A.

Instruction secrète au sieur Michell à Londres.

Berlin, 4 janvier 1756.

La commission dont je vous charge, est très importante, pourquoi vous devez vous en acquitter avec la plus grande prudence. Je ne veux ni tromper les Anglais, ni n'être trompé par eux;[1] mais comme il y a une façon de l'être en employant des termes vagues et d'une explication indéterminée, je vous enjoins surtout et je vous ordonne de ne vous relâcher en rien sur l'article secret qui regarde l'exclusion du Brabant et de la Flandre de la garantie de l'Allemagne, ni du nom d'Allemagne substitué à celui d'Empire Germanique, qui pourrait faire sousentendre le cercle de Bourgogne comme compris dans la garantie.

Il faut surtout que vous fassiez sentir aux ministres anglais que n'ayant d'autre raison pour faire ce traité que le désir que j'ai de maintenir mes États et l'Allemagne en paix, je ne voulais m'engager à rien qui pût m'entraîner dans la guerre, et que, si j'avais eu l'envie de la faire, je n'aurais jamais donné les mains à ce traité.

Quant au ménagement que le Roi veut garder pour tenir ce traité secret,[2] ce sont des choses qui me sont entièrement égales. Qu'il envoie un ministre, qu'il n'en envoie point, il lui est libre sur cela de faire ce qu'il trouve à propos; mais quant à l'étendue de la garantie, je ne prétends pas que sous aucun prétexte on puisse l'étendre au delà des possessions du Roi en Allemagne.[3]

[1] Vergl. Bd. XI, 414. — [2] Vergl. S. 4. — [3] In einem eigenhändigen ersten Entwurfe des Königs „Instruction à Michell" folgen hier die in der Ausfertigung fortgelassenen Sätze: „Je peux être ami du roi d'Angleterre, mais je ne peux jamais l'être de l'Impératrice. Je ne lui demande aucune garantie, ni ne lui en donnerai de même. Vous pouvez encore par manière de discours faire observer au ministère

Vous leur direz d'ailleurs que, quant à l'article secret que j'ai joint au traité, il ne contient rien qui doit les étonner, ni même dont l'Impératrice-Reine peut se plaindre, à cause que dans le traité de Breslau et dans celui de Dresde je n'ai étendu ma garantie que sur ses possessions en Allemagne,[1] en excluant l'Italie et la Flandre,[2] et comme je ne demandais pas des garanties à la Reine-Imperatrice, il était juste que je ne lui en donnasse point.

B.

Instruction pour le sieur Michell, chargé d'affaires du Roi à la cour de Londres, concernant un traité de neutralité à conclure entre Sa Majesté et Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, relativement aux États de l'Allemagne.[3]

C.

Contre-projet de la convention de neutralité de l'Allemagne, à faire entre Sa Majesté le roi de Prusse et la Grande-Bretagne.

D'autant que les différends qui se sont élevés en Amérique entre le roi de la Grande-Bretagne et le Roi Très Chrétien, et dont les suites deviennent de plus en plus critiques, donnent lieu de craindre pour la tranquillité publique en Europe, Leurs Majestés Britannique et Prussienne, attentives à un objet si intéressant et également animées du désir de conserver la paix générale de l'Europe et celle d'Allemagne[4] en particulier, ont bien voulu se concerter sur les mesures qui puissent contribuer le plus efficacement à une fin si désirable; et, pour cet effet, elles ont autorisé etc.

Art. 1.

Il y aura entre Sa Majesté Britannique et Sa Majesté Prussienne une paix sincère et une amitié réciproque, nonobstant les troubles qui pourront s'élever en Europe en conséquence des différends susmentionnés.

d'Angleterre que je lui rends un grand service en le soulageant par ce traité des énormes subsides qu'il aurait été obligé de payer aux Moscovites, et qui n'auraient cependant pas préservé l'électorat d'Hanovre de sa ruine; vous lui ferez remarquer encore qu'il est payé d'ingratitude par la cour de Vienne, pour laquelle il a tout sacrifié durant la dernière guerre, et qu'il est bon dans plus d'une occasion d'avoir plus d'une corde à son arc, qu'il peut arriver que cette cour arrogante se sépare tout-à-fait d'eux, et qu'alors ils seront bien aises de trouver dans l'Empire un allié qui soit en état de leur rendre les services que je peux leur rendre." Die folgenden Worte „Vous leur direz" bis „et la Flandre" sind in diesem eigenhändigen ersten Entwurfe nachträglich, hinter einem Schlussstriche, hinzugefügt.

[1] Vergl. Bd. V, 166 Anm. 3. — [2] Das folgende fehlt in dem ersten Entwurfe. — [3] Ministerialinstruction, entspricht den am 1. Januar durch Eichel übermittelten Weisungen. (Vergl. Nr. 7163.) — [4] Englisches, von Michell übersandtes Project (vergl. S. 1): celle de l'Empire Germanique.

En suite de laquelle, aucune des parties contractantes n'attaquera ni n'envahira directement ni indirectement le territoire de l'autre; mais, au contraire, elles feront, chacune de son côté, tous leurs efforts pour empêcher leurs alliés respectifs de rien entreprendre contre ledit territoire, de quelque manière que ce puisse être.

Art. 2.

En cas que, contre toute attente et en violation de la tranquillité que les hautes parties contractantes entendent maintenir par ce traité dans l'Allemagne,[1] quelque puissance étrangère fît entrer des troupes dans ladite Allemagne,[2] sous quelque prétexte que ce puisse être, les deux hauts contractants uniront leurs forces pour s'opposer à l'entrée ou au passage[3] de telles troupes étrangères et à cette infraction de la paix et pour maintenir la tranquillité en Allemagne,[4] selon l'objet du présent traité.

Art. 3.

Les hautes parties contractantes renouvellent expressément tous les traités d'alliance et de garantie qui subsistent actuellement entre elles, et nommément l'alliance défensive et de garantie réciproque conclue à Westminster entre Leurs Majestés Prussienne et Britannique le 18 de novembre 1742, la convention arrêtée entre Leursdites Majestés à Hanovre le 26 d'août 1745 et l'acte d'acceptation de Sa Majesté Prussienne de celui de garantie de Sa Majesté Britannique du 13 d'octobre 1746 etc.

Projet de l'article secret et séparé.

Comme la présente convention de neutralité, signée en date d'aujourd'hui par les ministres de Sa Majesté le roi de Prusse et de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, munis des pleins-pouvoirs nécessaires pour cet effet, ne regarde que l'Allemagne, cette convention ne doit point être étendue aux Pays-Bas autrichiens et leurs dépendances, qui ne doivent point être censés compris dans la présente convention de neutralité, sous quelque prétexte que cela puisse être, d'autant plus que Sa Majesté le roi de Prusse n'a garanti dans le 8e article de la paix de Dresde à Sa Majesté l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohême que les États qu'elle possède en Allemagne. Cet article secret et séparé aura la même force que s'il était inséré de mot en mot dans la présente convention de neutralité signée aujourd'hui.

Nach dem Concept.

---

1 Englisches Project: dans le Saint-Empire Romain. — 2 Englisches Project: dans ledit Empire ou sur quelque partie de son territoire ou dépendance. — 3 Englisches Project: nur „à l'entrée". — 4 In einer Abschrift des Contreprojects findet sich die eigenhändige Aenderung: les deux hauts contractants „feront respectivement tous leurs efforts auprès de leurs alliés par des représentations les plus énergiques pour les empêcher de troubler le repos de l'Allemagne." Diese Aenderung ist in dem obigen an Michell abgegangenen Exemplar des Contreprojects nicht beibehalten.

7176. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LONDRES.

Berlin, 4 janvier 1756.

Monsieur mon Frère. L'on ne saurait être plus sensible que je l'ai été aux assurances d'amitié qui me sont parvenus de la part de Votre Majesté par le canal de mon ci-devant secrétaire d'ambassade, le sieur Michell, à Sa cour. Votre Majesté peut compter qu'il n'a pas dépendu de moi de fortifier les liens du sang qui nous unissent déjà, par d'autres engagements. Je n'ai jamais été éloigné de les contracter, et, pour Lui en donner une preuve convaincante, je n'ai fait nulle difficulté de me rendre aux désirs de Votre Majesté, quant à la conclusion d'un traité de neutralité à moyenner entre nous pour la sûreté et le bien-être de l'Allemagne, dans la situation critique où se trouvent actuellement les affaires générales. Le sieur Michell que je viens de revêtir du caractère de mon chargé d'affaires à la cour de Votre Majesté, aura l'honneur de Lui expliquer sur ce sujet mes sentiments plus particulièrement. Je prie Votre Majesté de lui donner une entière créance à ce qu'il aura l'honneur de Lui dire de ma part à cet égard, surtout quand il L'assurera de l'intérêt véritable que je prends à tout ce qui La regarde, et des sentiments d'estime, d'amitié et de considération les plus parfaits avec lesquels j'ai l'honneur d'être etc.

Federic.

Nach dem Concept.

7177. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 26. December: „Le lord Holdernesse m'ayant prié de passer chez lui ce matin, m'a dit qu'il envoyait ce soir un courrier à Pétersbourg, avec des instructions au chevalier Williams, qui ne roulaient cependant que sur ce qui s'était dit publiquement au Parlement,[1] et les motifs qui avaient engagé Sa Majesté Britannique d'y faire déclarer que le traité en question avait été communiqué à Votre Majesté,[2] sans dire mot avec cela des ouvertures qui se sont faites après.[3] Ce courrier est d'ailleurs chargé d'autres instructions pour le chevalier Williams, concernant le renouvellement du traité de commerce entre cette cour-ci et la Russie."

Potsdam, 6 janvier 1756.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait du 26 de décembre dernier, et dont j'ai vu avec plaisir ce que vous me mandez des ouvertures que milord Holdernesse vous a faites relativement aux instructions qui ont été données au chevalier Williams à Pétersbourg par un courrier qui vient de passer par ici.

Je compte, au surplus, que celui qui vous porte mes dépêches du 4 de ce mois,[4] vous sera heureusement arrivé, et ne doute pas que vous ne vous y dirigiez en conséquence.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. Bd. XI, 457. — 2 Vergl. Bd. XI, 418. — 3 Vergl. S. 1—5; Bd. XI, 418. 419. — 4 Nr. 7175.

7178. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 27. December: „Nous sommes jusqu'au moment présent sans nouvelles de Constantinople. Je sais même de bon lieu que la cour n'en a point encore, puisque les mécontents et rebelles[1] ne laissent rien passer; ce qui fait qu'il se répand toutes sortes de bruits, vrais ou inventés, que la rebellion s'étend jusqu'à Constantinople et menace la déposition du Sultan . . . Comme tout est calculé ici contre Votre Majesté, je ne doute point que les deux cours impériales ne se réunissent entres elles, quand elles pourront trouver une occasion d'exécuter leurs mauvais desseins contre Votre Majesté, et dont Elle a été heureusement avertie à temps. Mais pour ce qui regarde la Turquie en cas d'une guerre, l'accord pourrait bien n'être pas si parfait entre ces deux puissances sur le secours à se prêter réciproquement. . . . Les levées se continuent avec une vivacité extraordinaire.[2] On tire des gens de prison, et on en lève tout ce qui est possible, petits et grands . . . Je dois ajouter deux propos qui me sont revenus hier et avant-hier, et qui se sont tenus parmi des personnes qui quelquefois se mêlent de raisonner dans de bons lieux: qu'il serait à souhaiter que les affaires s'accommodassent entre la France et l'Angleterre, que l'occasion serait favorable de reprendre la Silésie, puisque la France avait assez fait connaître par sa modération qu'elle ne voulait point la guerre, tandis que la Russie pourrait épauler cette cour-ci dans son dessein."

Potsdam, 6 janvier 1756.

J'ai reçu votre rapport du 27 décembre, par lequel j'ai vu à ma satisfaction particulière que vous pénétrez de fort près par vos conjectures les véritables intentions de la cour de Vienne, et je suis très certain que le projet que vous lui supposez avec la Russie, est le vrai que ladite cour a adopté actuellement et qu'elle voudrait pousser à son exécution.

Cependant, comme il arrive souvent qu'on calcule sans son hôte, il saura bien arriver que la mauvaise humeur du comte de Kaunitz augmentera de jour en jour, pourvu que vous y prendriez bien garde.

Je crois vrai que la correspondance entre Vienne et Constantinople est interrompue par la révolte de Belgrade, mais je doute fort que celle-ci se soit étendue de la sorte que les bruits en ont couru à Vienne.

Au reste, vous devez vous informer exactement auxquels lieux en Moravie et en Bohême[3] on assemble des magasins pour les troupes, afin de pouvoir m'en faire votre rapport avec toute la justesse possible.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Klinggräffen hatte, Wien 13., 20., 24. December, von einer in Belgrad ausgebrochenen Revolution berichtet, bei welcher der türkische Pascha mit einigen tausend Mann von den Aufständischen in der Citadelle eingeschlossen worden war. — [2] Vergl. Bd. XI, 434. — [3] Vergl. Bd. XI, 445.

7179. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 26. December, dass er einen Pass für den Marquis von Varenne sowie ein Schreiben Rouillé's an den französischen Consul in Smyrna, Peyssonel,[1] erhalten und beide Stücke an Varenne nach Marseille gesandt hat. „M. Rouillé a fait partir à peu près vers le même temps les instructions qu'il a envoyées au chevalier de Vergennes,[2] pour l'informer des intentions de Votre Majesté et lui enjoindre de se conduire en conformité. Il m'a promis aussi qu'il garderait à ce sujet le secret le plus absolu et qu'il n'en ferait mention envers personne.

Le ministère de Saxe a été peu satisfait des éclaircissements qu'on lui a demandés sur les engagements qui subsistent entre sa cour et celles de Vienne et de Russie. Cependant, comme il n'a point pu se dispenser d'entrer en négociation à ce sujet, il m'a été assuré qu'on avait remis un mémoire au comte Broglie, pour prouver à sa cour que ces engagements n'étaient nullement incompatibles avec ceux qu'on avait intention de prendre avec la France. M. Rouillé, que j'ai vu immédiatement après l'arrivée de ce courrier, m'a paru être peu édifié de ces éclaircissements et a été obligé de convenir vis-à-vis de moi qu'on avait maintenant des prétextes suffisants pour rompre la négociation. Mais il a ajouté en même temps, après m'avoir demandé plusieurs fois si Votre Majesté persistait toujours à cet égard dans les mêmes sentiments d'opposition,[3] qu'il faudrait voir quelle impression feraient maintenant sur l'esprit du Roi les instances de Monsieur le Dauphin et de Madame la Dauphine,[4] auxquels, à ce que j'apprends, le roi de Pologne doit avoir écrit pour les déterminer de prier le Roi d'en venir à la signature du traité . . . La cour de Saxe est pleinement instruite de l'opposition qu'Elle [Votre Majesté] forme à la conclusion de ce traité. Le comte Vitzthum, auquel j'ai soigneusement évité d'en rien laisser apercevoir, m'en a parlé plusieurs fois

Potsdam, 6 janvier 1756.

J'ai bien reçu votre dépêche du 26 de décembre dernier, et vous remercierez de ma part M. Rouillé des attentions qu'il a bien voulu me marquer en ce qui regarde l'envoi du sieur de Varenne.

Quant au traité de subsides que la France continue à vouloir faire avec la Saxe, vous devez à présent le traiter avec indifférence et vous tenir tout clos et boutonné là-dessus.

Federic.

[1] Vergl. S. 8. — [2] Vergl. Bd. XI, 423. — [3] Vergl. Bd. XI, 477. — [4] Vergl. Bd. XI, 342. 382.

et a joint aux insinuations qu'il m'a faites pour cet effet, les assurances les plus fortes du désir qu'avait sa cour de pouvoir gagner la confiance de Votre Majesté et de vivre avec Elle dans la plus parfaite intelligence. Le Dauphin et la Dauphine en sont également instruits, et j'ai lieu de supposer qu'ils m'en veulent beaucoup de mal."

Nach dem Concept.

7180. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 23. December, dass in einer Versammlung des Bauernstandes eine Meuterei gegen den Sprecher ausgebrochen sei, und dass beim Verhör die Schuldigen ausgesagt hätten, sie seien vom Könige von Schweden angestiftet worden.

Potsdam, 6 janvier 1756.

J'ai vu par votre rapport du 23 de décembre dernier que je ne me suis pas trompé, quand j'ai toujours présumé que, de la manière dont le parti de la cour conduisait le roi de Suède,[1] les choses ne sauraient que prendre un très mauvais pli pour ses affaires; mais ce qui me surprend plus encore que cela, c'est que vous ne m'avez point mandé jusqu'ici comment le Roi et la Reine sentaient là-dessus, quoique je vous l'eusse enjoint réitérativement.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

7181. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 5. Januar, über eine ihnen von dem Könige zur Aeusserung übergebene Beschwerdeschrift des mecklenburgischen Edelmanns von der Lühe „als bevollmächtigten Deputirten von einigen Amtern und Singulis der Ritterschaft", d. d. Wismar 29. December 1755. Eine Minorität der mecklenburgischen Ritterschaft hat in Wien einen Protest gegen den zwischen dem Herzog und dem grösseren Theil der Ritterschaft geschlossenen Erbvergleich[3] eingereicht. „Le suppliant, étant un des chefs du parti des opposants, souhaite que Votre Majesté voulût bien charger Ses ministres à

Potsdam, 6. Januar 1756.

Es wird am besten sein, ihm nur geradeweg zu antworten, dass Ich Ihnen gerne, so viel Ich könnte, helfen möchte, die Sache aber wäre in Wien bereits zu weit gekommen und stünde auf dem Punkt confirmiret und publiciret zu werden, und also wäre es zu späte, dass Ich noch was gedeihliches ausrichten könnte.

[1] Vergl. Bd. XI, 175. 433. — [2] Vergl. Bd. XI, 433. 454. — [3] „Landes-grundgesetzlicher Erbvergleich", d. d. Rostock 18. April 1755. Gedruckt in Faber, Europ. Staatskanzlei, Bd. 109, S. 169 ff.

Vienne pour traverser la négociation du duc de Mecklembourg-Schwerin et de la plus grande partie de la noblesse, qui sollicitent avec empressement la confirmation impériale . . . Les ministres de Votre Majesté à Vienne ont mandé dernièrement qu'on s'attendait à voir émaner au premier jour une résolution du conseil aulique sur ce sujet, vu que ce tribunal en avait déjà envoyé son avis à l'Empereur; mais on ne saurait se persuader que les opposants puissent jamais obtenir une résolution contraire à la convention. . . . D'ailleurs, la convention dont il s'agit, étant conclue sans que Votre Majesté comme successeur éventuel dans le pays de Mecklembourg soit consulté là-dessus, contient plusieurs articles très préjudiciables aux droits suprêmes du souverain du pays, de sorte que, selon nos faibles lumières, le meilleur parti que Votre Majesté puisse prendre à l'égard de cette affaire, serait de garder le silence là-dessus, sans Se déclarer ni pour ni contre ladite convention, pour avoir les coudées libres en son temps."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7182. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 5. Januar: „Comme les gazettes françaises d'Amsterdam et de Leyde, arrivées par la poste d'aujourd'hui, font publiquement mention de la nomination de milord Marchmont comme ministre du roi d'Angleterre pour la cour de Votre Majesté, il faut bien que celle de Londres n'ait pas observé à cet égard le secret dont le sieur Michell fait mention dans ses dernières dépêches.[1] Le chevalier de La Touche m'a questionné sur cette nouvelle de gazette; je lui ai répondu que, comme elle avait parlé tantôt de l'envoi du sieur Robinson, tantôt de celui de milord Hyndford[2] et de milord Tyrawley[3] à Votre Majesté, il n'était pas surprenant qu'elle en nommât un quatrième à présent, et qu'en tout cas il n'y aurait rien d'extraordinaire que le roi d'Angleterre

Potsdam, 6. Januar 1756.

Er hat wohlgethan, ihm so zu antworten; Ich sehe auch nicht ab, was Ich übles thun würde, wenn mit Engelland gewisse Alliances machte, da Mein Tractat mit Frankreich zu Ende gehet,[4] und ist es so weit gut, dass M. de La Touche sich nach und nach daran wird gewöhnen müssen.

[1] Vergl. S. 4. — [2] Vergl. Bd. VII, 418. — [3] Vergl. Bd. IV, 402; XI, 450. — [4] Vergl. S. 9; Bd. XI, 170.

songeât enfin à remplir le poste de son ministre à Berlin, qui était demeuré assez longtemps vacant,[1] surtout depuis qu'on avait résolu à Londres d'en envoyer un à Dresde."[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7183. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 7. Januar 1756.

Zufolge Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Specialbefehl soll ich an Ew. Excellenz einliegendes Schreiben von des Herrn Markgrafen zu Baireuth Durchlaucht, welches heute mit einer sicheren Gelegenheit eingelaufen, zusenden und dabei melden, wie Ew. Excellenz die Antwort darauf,[3] und zwar in polien, jedennoch generalen Terminis dahin besorgen möchten, wie noch zur Zeit sobald kein Krieg auf dem festen Lande in Europa zu vermuthen sei, noch die Umstände so gefährlich wären, dass des Markgrafen Lande daher etwas zu befürchten hätten, und dergleichen mehr.

Eichel.

P. S.

Auch soll ich auf allergnädigsten Specialbefehl Sr. Königl. Majestät an Ew. Excellenz beikommende Uebersetzung des zwischen denen beiden Kronen Engelland und Schweden in anno 1661 getroffenen Commerciencontractats, welche des Königs Majestät mit vieler Attention Selbst gelesen haben, übersenden und von Höchstderoselben wegen Ew. Excellenz vermelden, dass, woferne sonsten dieser Commercientractat derjenige wäre, welchen der p. Michell in seinem letzteren Berichte, obschon unter einem andern Jahre, accusiret habe,[4] solcher ganz gut wäre, jedoch des Königs Majestät glaubeten, dass die Herrn Engelländer die Consideration haben und in dem mit Sr. Königl. Majestät zu schliessenden Commercientractat alles dasjenige, so in dem schwedischen Tractat von Flotten, die Se. Königl. Majestät nicht hätten, [enthalten], auslassen würden. So wäre auch noch ein Articul darin enthalten, nach welchem die Kron Schweden sich verbände, keinen Commercientractat mit anderen Puissancen sonder Vorbewusst von Engelland schliessen zu wollen, von dergleichen Engagement aber des Königs Majestät Sich gerne überhoben sehen würden, da solches ohnedem in Rücksicht des Commercii Dero Landen auf das schwedische gar nicht quadrire. Ew. Excellenz möchten also den p. Michell darnach gehörig instruiren[5] und ihm allenfalls gedachtes Exemplar communiciren, zugleich aber demselben ein Project zu einem zwischen Sr. Königl. Majestät und der Kron Engelland

[1] Seit dem Fortgange des Sir Hanbury Williams. Vergl. Bd. VIII, 591. — [2] Vergl. Bd. XI, 454. — [3] Vergl. Nr. 7188. — [4] Vergl. S. 3. — [5] Vergl. S. 24 Anm. 4.

zu treffenden Commercientractat mit zusenden, bei welchem Höchstdieselbe hauptsächlich nur intendirten, dass Dero zur See commerciirende Unterthanen nur, so viel möglich, von denen Piraterien derer englischen Schiffe und Armateurs verschonet würden.

Nach der Ausfertigung.

7184. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 7 janvier 1756.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois, et suis bien aise d'apprendre que le comte de Brühl a redressé d'abord sur vos instances l'oubli des pleins-pouvoirs et des instrúctions pour le sieur de Poigk touchant les différends des postes à aplanir aux conférences de Halle.[1]

Il sera nécessaire, cependant, que nous voyions préalablement comment les commissaires saxons à Halle se conduiront pour régler les affaires de commerce, dont je commence de n'en avoir pas trop bonne opinion, par les demandes frivoles qu'ils ont faites en dernier lieu.[2]

Comme vous savez combien il m'importe d'être fort exactement instruit de ce qui arrive à Pétersbourg et à Vienne relativement aux affaires qui tiennent présentement presque toute l'Europe dans l'attente de ce qui en résultera, vous ne devez épargner ni peine ni soins pour en avoir des nouvelles instructives, soit par votre canal ordinaire, soit par d'autres voies encore. Quant à la cour de Vienne, je sais bien que votre canal ordinaire ne saurait vous fournir grande chose, tandis que le comte Flemming n'y soit pas retourné,[3] à moins qu'il n'y ait là quelque chargé d'affaires de la cour où vous êtes qui en attendant y supplée; mais je crois que vous trouverez encore d'autres moyens pour apprendre exactement de quelle façon la cour de Vienne pense sur les conjonctures présentes et quelles vues elle forme, pourvu que vous vous appliquerez de votre part d'en tirer.

Au reste, comme je suis informé que le Dauphin, tout comme la Dauphine, presse extrêmement le ministère de France de se prêter à la conclusion d'un traité de subsides avec la Saxe,[4] vous serez bien attentif, quand le comte de Broglie aura de retour son courrier, pour vous informer sous mains, et sans en parler au comte de Broglie, du résultat que ledit courrier apportera de France; aussi crois-je qu'il sera un signe point équivoque que la France y a déféré, quand vous remarquerez alors des airs de satisfaction sur le visage du premier ministre.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. Bd. XI, 299. 300. Der chursächsische Commissar von Poigk hatte nur für die Handels-, nicht für die Postangelegenheiten Instructionen erhalten. — [2] Vergl. Nr. 7169 S. 6. — [3] Vergl. Bd. XI, 415. — [4] Vergl. S. 19.

7185. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 8. Januar 1756.

Da derjenige Extract,[1] dessen in meinem gestrigen Schreiben an Ew. Excellenz Erwähnung gethan, noch gestern Abend fertig geworden ist, so ermangele nicht, Sr. Königl. Majestät mir ertheiletem Befehl nach solchen an Ew. Excellenz hierbei gehorsamst zu übersenden. Dabei ich aber unterthänig melden muss, dass ich kein weiteres Mundum davon habe, und da des Königs Majestät diesen Extract zu einem gewissen Behuf anfertigen lassen[2] und solchen morgen früh noch Selbst lesen und revidiren wollen, ich mich also genöthiget sehe, Ew. Excellenz gehorsamst zu ersuchen, mir solchen ohnvorgreiflich noch heute Abend in Berlin wiederum zukommen zu lassen, auf dass ich selbigen morgen früh Sr. Königl. Majestät mit zusenden könne.

Im übrigen melde Ew. Excellenz annoch ganz gehorsamst, dass von der Zeit an, da diese Correspondance aufgehöret hat, die Ew. Excellenz bekannte Ouvertures von dem englischen Ministerio an den p. Michell geschehen seind, so dass daraus fast scheinet, dass gedachtes Ministerium die Sache nicht weiter durch des Herzog von Braunschweig Durchlaucht tractiren lassen, sondern sich deshalb vielmehr immediate an des Königs Majestät adressiren wollen.[3] Ich werde übrigens nicht ermangeln, sowohl von diesem Extract als auch von allen übrigen nachher erfolgeten Piecen vor Ew. Excellenz und zu Completirung Dero Acten die erforderliche Abschriften fertigen zu lassen, sobald nur die Zeit solches wird vergönnen wollen, welches aber hoffentlich noch vor Ankunft des aus Engelland zurück erwarteten Couriers geschehen soll.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

7186. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 10. Januar 1756.

Ew. Excellenz habe die Ehre, beikommende Expeditiones[4] wegen einer mit Engelland zu errichtenden Commercienconvention, nachdem solche von Sr. Königl. Majestät vollenzogen worden, zu remittiren. Des Königs Majestät haben Sich vor dieses Mal die Zeit nicht geben wollen, das Projet Selbst durchzulesen, Sie präsupponiren aber, dass darin alles, so einigen Rapport auf Flotten hat oder was sonst Deroselben onéreux sein könnte, in dem Projecte werde ausgelassen und solches hauptsächlich dahin werde tourniret worden sein, dass Dero

[1] Auszüge aus der Correspondenz des Königs mit dem Herzoge von Braunschweig. Vergl. Bd. XI, 474. 475. — [2] Zur Mittheilung an Nivernois, der in diesen Tagen in Berlin erwartet wurde. Vergl. S. 72. — [3] Vergl. Bd. XI, 418. — [4] Ministerialerlass an Michell, d. d. Berlin 10. Januar, Vollmacht zur Schliessung des Handelsvertrages, Project für denselben, Uebersetzung des Vertrages zwischen England und Schweden von 1661.

commerciirende Unterthanen und deren Schiffe zu Zeiten, wenn Engelland im Kriege begriffen, von allen Insultes, so viel möglich, befreiet werden mögen.[1]

Auf meine Anfrage, wie diese Dépêche an den Michell nach Sr. Königl. Majestät Intention abzusenden wäre, haben dieselbe zur Resolution gegeben, dass gar kein Bedenken sei, solche nur wie gewöhnlich mit der Post gehen zu lassen, woferne selbige nur sonsten wohl colliret und verpacket werde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7187. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Berlin, 10 janvier 1756.]

Monsieur de La Touche n'a qu'à se faire annoncer à 10 heures et demi. Je vois à peu près où vise sa commission; c'est encore une mauvaise défaite pour que les Anglais aient le nom d'agresseurs dans cette guerre de merluches.

Fr.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig (praes. 10. Januar).

7188. AU MARGRAVE RÉGNANT DE BAIREUTH A BAIREUTH.

Berlin, 10 janvier 1756.

Monsieur mon Cousin, Beau-Frère et Frère. J'ai fort bien reçu la lettre que Votre Altesse vient de m'écrire du 30 de décembre de l'année passée.[2] Je m'étais flatté, à la vérité, que ma dernière réponse du 6 du même mois[3] aurait calmé Ses inquiétudes par rapport à la conservation de la tranquillité dans Ses cantons, malgré la continuation des hostilités par mer entre l'Angleterre et la France. Mais voyant que Votre Altesse continue toujours d'appréhender pour le repos de l'Allemagne et celui du cercle de Franconie, je ne saurais que Lui réitérer tout ce que je Lui ai mandé précédemment sur ce sujet par rapport à Ses appréhensions. Et comme je suis assez à portée de juger sur le tableau général de la situation des affaires présentes, il me semble que, malgré la grande fermentation des esprits dans la querelle entre la France et l'Angleterre, le continent de l'Europe et surtout l'Allemagne, et principalement le cercle de Franconie avec les États des Votre Altesse, n'ont rien à craindre encore, et qu'il n'y a encore aucune apparence jusqu'ici que le feu de la guerre s'étendra jusque là.

Pour ce qui est des désirs de Votre Altesse à l'égard de la France, je dois me référer également à ma précédente lettre, à laquelle je ne

[1] Vergl. Nr. 7183 S. 23. — [2] Vergl. Nr. 7183 S. 22. — [3] Bd. XI, Nr. 7118.

saurais rien ajouter cette fois-ci sinon les sentiments de la plus parfaite amitié et de l'estime et de la considération avec laquelle je suis invariablement, Monsieur mon Cousin, Beau-Frère et Frère, votre bien bon cousin, beau-frère et frère

Federic.

Nach dem Concept.

7189. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 26. December, über ein Gespräch mit Rouillé in Betreff der wirksamsten Art der Kriegsführung gegen England. „M. Rouillé convint . . . qu'il n'y en avait point, à son avis, qui, dans l'intention où l'on était de s'en tenir à une guerre maritime,[1] allât plus droit au but et fût plus propre à étouffer le feu de la guerre dans sa naissance, que celle d'une descente en Angleterre. Ce ministre me parla à ce sujet d'une manière si ample, si méthodique et si réfléchie que je n'eus point de peine à m'apercevoir que cette conversation était le fruit d'un examen suivi de la matière qui en faisait l'objet, et que ce n'était nullement une première ébauche de ses pensées. »Comment,« me dit-il, »fait-on une guerre offensive? c'est sans doute en attaquant les possessions de la puissance avec laquelle on veut entrer en guerre. Une pareille attaque doit se faire par deux principes, dont le premier est qu'il faut commencer par les possessions qui sont les plus faciles à envahir et où l'on prévoit le moins de résistance; et le second, qu'on doit choisir de préférence celles qui vous approchent le plus immédiatement du but qu'on se propose en faisant la guerre, lequel est de rétablir la paix, ou bien de faire des conquêtes. Le nôtre, ajouta-t-il, est le premier. La France veut conserver ses États; mais elle n'a nulles vues d'agrandissement. Elle doit donc se décider de préférence pour les opérations qui seront les plus conformes à ce principe. Quelles sont, ajouta-t-il, les possessions de l'Angleterre? Elle a des États en Europe. Elle en a

Berlin, 10 janvier 1756.

La dépêche que vous m'avez faite du 29 de décembre, m'est heureusement parvenue, à laquelle[2] je veux bien vous dire que ce que vous me marquez des mesures que le ministère pense de prendre pour venger la France des insultes qu'elle a souffertes de l'Angleterre, je ne puis pas encore faire son éloge, mais ce qui me surprend d'ailleurs, c'est cette sincérité du susdit ministère avec laquelle il confesse ingénûment qu'il prétend choisir par préférence ce genre de guerre qui l'approche le plus immédiatement de la paix; ce qui veut dire, si je ne me trompe pas, qu'on fera la paix le plus tôt qu'on pourra l'avoir, sans se soucier du reste, résolution de la part du ministère qui ne saura pas bien animer les alliés de la France pour se mettre en mouvement, au hasard d'être plantés et abandonnés à leur sort, dès que l'occasion paraîtrait convenable au ministère de faire sa paix.

[1] Vergl. Bd. XI, 267. 417. — [2] Der Erlass giebt zugleich den Bescheid auf den am 6. Januar (Nr. 7179) nur theilweise beantworteten Bericht vom 26. December.

en Amérique. La France saurait ne attaquer les colonies anglaises en Amérique avec espérance de succès. Une pareille entreprise serait infiniment supérieure aux forces de sa marine[1] . . . »Voyons maintenant,« dit-il, »les différentes attaques que la France peut former en Europe contre l'Angleterre. Le siège de Gibraltar serait une opération de longue haleine, et dans laquelle on échouerait vraisemblablement. La prise de Port-Mahon serait moins difficile et beaucoup plus importante pour la France, parceque l'Angleterre menace à la fois au moyen de ce poste les côtes de l'Espagne, de l'Italie et des provinces méridionales de la France. Mais une pareille entreprise, supposé même qu'elle eût le plus grand succès, rétablirait-elle la paix aussi promptement que le ferait une descente dans une des îles britanniques? . . . »Cette opération,« conclut-il, »est donc la plus conforme au principe qui fait agir la France dans la conjoncture présente, qui est de faire la guerre pour se venger des insultes faites à son pavillon et pour rétablir la paix, après avoir sauvé sa dignité.

Quant à ce qui concerne le mécontentement que l'électeur de Cologne a témoigné d'avoir de la façon dont le marquis de Stainville, ambassadeur de France à Rome, s'est comporté à son égard,[2] . . . M. Rouillé ne paraît point être sans inquiétude à ce sujet . . . Quoi qu'il en soit, je dois observer que le ministère de France ne condamne point la conduite du marquis de Stainville, mais que M. Rouillé prétend qu'elle est conforme à l'étiquette à laquelle les électeurs se sont toujours soumis à l'égard des ambassadeurs de France. Mais cette conduite paraît très irrégulière à beaucoup d'autres égards, et il est constant que la protection que la marquise de Pompadour accorde à cet ambassadeur, ne contribue pas peu à l'indulgence avec laquelle le ministère d'ici l'envisage."

En attendant, je suis persuadé que ce ministère échouera dans ses négociations avec la Bavière et que tout ce qu'il saura faire, sera de garder l'électeur de Cologne dans les intérêts de la France.

[1] Es folgt mit Rouillé's eigenen Worten die nähere Begründung. — [2] Knyphausen war durch einen Ministerialerlass vom 9. December von der durch Klinggräffen am 29. November aus Wien gemeldeten Nachricht in Kenntniss gesetzt, dass der Churfürst von Köln seit seinem Besuch in Rom anlässlich eines Etiquettenstreites mit dem dortigen französischen Botschafter gegen Frankreich verstimmt sei.

Knyphausen berichtet, Paris 29. December: ,,Les nouvelles que le ministère de France a reçues en dernier lieu de Munich, et dont j'ai fait mention dans mes précédentes et très humbles dépêches, n'ont pas été aussi satisfaisantes qu'on l'avait espéré, et elles paraissent indiquer que l'Électeur a beaucoup de peine à satisfaire ses alliés actuels, et qu'il appréhende extrêmement le ressentiment de la cour de Vienne . . . Il est à appréhender que le mécontentement de l'électeur de Cologne, dont j'ai eu occasion de faire mention, n'influe sur le succès de cette négociation et que ce Prince ne s'emploie plus avec le même zèle auprès de son neveu pour lui faire reprendre ses anciens errements avec la France.''[1]

Unter Bezugnahme auf seinen Bericht vom 26. December,[2] betreffend die Sendung Varenne's, fügt Knyphausen unter dem 29. December hinzu: ,,M. Rouillé, qui s'est effectivement plaint à cette occasion du peu de confiance que le sieur de Rexin a témoignée au sieur de Vergennes,[3] s'est payé des raisons dont je me suis servi, en conformité de la dépêche susaccusée,[4] pour justifier la conduite de cet émissaire et détruire les soupçons auxquels elle avait donné lieu, de sorte qu'il m'a paru être entièrement calmé à ce sujet, et que j'ai raison de supposer qu'il n'en conservera aucun ressentiment.''

Ein weiterer Bericht Knyphausen's vom 29. December enthält sehr umfangreiche Mittheilungen über den von dem Marschall Belle-Isle ausgearbeiteten Plan zu einer Landung in England.[5]

Nach dem Concept.

Pour ce qui regarde ma mission d'un nouveau émissaire en Turquie, je vous sais gré de ce que vous vous êtes [acquitté], aussi bien que vous l'avez fait, des ordres que vous aviez à M. de Rouillé pour ce sujet, et encore des bonnes raisons que vous lui avez alléguées pour détruire ses soupçons contre le sieur Rexin à cause de sa faute d'omission. Si jamais M. de Rouillé revient à vous parler sur cela, vous lui direz que [cela va sans dire], pourvu qu'on songe qu'au temps du départ du sieur de Rexin il n'y avait point de ministre de France à Constantinople[6] et qu'en après un éloignement de plus de 200 lieues était un obstacle presqu'invincible pour lui fournir de nouvelles instructions, surtout pendant le peu de temps qu'il a séjourné à Constantinople.

Au reste, j'ai été très satisfait de votre attention pour me donner des notions précises sur le projet du maréchal de Belle-Isle pour faire la guerre à l'Angleterre.

Federic.

7190. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 10 janvier 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 31 décembre. Je ne veux point entrer en discussion avec vous sur les raisons que vous alléguez pour me convaincre de ce qu'on n'a point pu vous imposer par des avis qu'on vous a rendus;[7] je vous ferai toujours justice; mais soyez assuré qu'il y en a dont apparemment la cour de Vienne vous en a fait accroire

[1] Vergl. Bd. VIII, 599. — [2] Vergl. S. 19. — [3] Vergl. Bd. XI, 392. 393. — [4] Ministerialerlass vom 9. December. — [5] Vergl. Bd. XI, 450. — [6] Vergl. Bd. XI, 477. — [7] Vergl. Bd. XI, 445.

par des gens apostés. Je connais trop votre dextérité et le zèle que vous portez pour nos intérêts, mais soyez persuadé que, quelques avis qu'on vous a donnés, et que vous m'avez marqués par vos dépêches antérieures,[1] n'ont été que pour vous embaumer et pour vous représenter les choses sur tout une autre face qu'elles le sont effectivement. Vos deux derniers rapports et ce que j'ai appris par d'autres canaux, me sont de sûrs garants de ce que je vous avance.

Soyez assuré et n'en doutez pas pour un instant qu'après les brouilleries de l'Angleterre et de la France, la cour où vous vous trouvez a songé d'abord à profiter de l'occasion de m'attaquer conjointement avec la Russie, dès que les Français entreraient dans les Pays-Bas autrichiens. C'est à ce principe que vous dirigerez et en conséquence duquel vous devez diriger votre attention, qui vous déchiffrera les vues et tout l'arrangement que les Autrichiens font dans leur militaire.[2] Prenez vos mesures là-dessus, et la suite vous convaincra que les perquisitions que vous aurez faites là-dessus, n'auront point été gratuitement.

Par ma dernière dépêche,[3] je vous ai ordonné de m'apprendre les propres lieux où la cour de Vienne fait assembler des magasins en Moravie et en Bohême; songez de m'y satisfaire, tout comme sur les nouveaux arrangements que le maréchal de Neipperg fait faire dans les manœuvres de troupes;[4] s'il n'est possible que vous puissiez entrer dans tous les menus détails là-dessus, ce sera au moins le gros de ceci que vous saurez me mander. Je sais par de bonnes lettres que le régiment hussards de Maros vient d'être mis en quartier à la principauté de Teschen et le long des frontières de la Haute-Silésie autrichienne, sous prétexte de veiller contre les faux-sauniers. Qu'on en persuade aux imbécilles tout ce qu'on en voudra, mais des gens judicieux et raisonnables savent trop ce qu'ils en doivent croire.

Au reste, nous avons nos bruits ici qu'il doit être remis à l'Impératrice-Reine une lettre d'un anonyme que la ville de Vienne dût avoir au mois de mars la même catastrophe par un tremblement de terre que celle de Lisbonne avait eu malheureusement,[5] et que cet avis de l'anonyme avait causé tant de frayeur à cette Princesse qu'elle avait incontinent après donné ses ordres afin que tous les divertissements de carnaval, comme opéras, comédies, et tout autre spectacle fussent défendus à Vienne, à Prague, à Olmütz et tous autres lieux de sa dépendance, mais qu'au lieu de cela l'archévêque de Vienne et les autres du clergé ordonnassent des actes singuliers pour fléchir le Ciel. Si ces bruits sont vrais, je trouverais un peu étrange que vous ne m'ayez rien marqué là-dessus, vu que ce serait une chose qui méritait assez que vous m'en fissiez quelque rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. XI, 404. 411. 453. — [2] Vergl. S. 18. — [3] Nr. 7178. — [4] Vergl. S. 10. — [5] Vergl. Bd. XI, 484.

7191. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 10 janvier 1756.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois, au sujet duquel je vous renvoie sur ma dernière dépêche et vous dirai, au reste, que le service le plus essentiel que vous saurez me rendre présentement par votre homme confident, c'est de me procurer bien circonstanciés des rapports de ce qui regarde la cour de Pétersbourg, et surtout de ce qu'il y est arrivé depuis un courrier anglais qui est passé depuis trois jours par ici à Pétersbourg, pour y porter de nouvelles instructions au sieur Williams.[1] Comme la cour où vous êtes ne manquera pas d'être bientôt instruite du sieur de Funcke de ce que ces dépêches portent, vous y aurez une attention particulière et tâcherez au possible de m'en informer exactement.

Nach dem Concept. Federic.

7192. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 10. Januar, dass die sächsische Uhlanenpostirung in Schlesien[2] nunmehr zurückgezogen sei, und dass der chursächsische Gesandte von Bülow für dieselbe den Dank seines Hofes übermittelt habe. „Ce Ministre a ordre de faire les plus grandes protestations des offres de services de la part du Roi son maître en tout ce qui pourra être agréable à Votre Majesté, se flattant qu'Elle voudra bien, quand une fois le roi de Pologne sera obligé de retourner dans son royaume, lui accorder alors la même faveur pour la commodité de sa correspondance."

Berlin, 11. Januar 1756.

Recht gut.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7193. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Berlin, 11. Januar 1756.

Meine liebe Geheime Etatsminister Graf von Podewils und Graf von Finckenstein. Nachdem des Herzogs von Mecklenburg-Schwerin Liebden eine geraume Zeit her gegen Mich und die nach Ihren Landen beurlaubte, auch andere dahin kommende Leute von Meiner Armée Sich sehr unfreundlich betragen haben[3] und zugleich in Ansehung der freiwilligen Werbung verschiedene harte und unnachbarliche Verordnungen

[1] Vergl. S. 17. — [2] Vergl. Bd. XI, 308. 309. — [3] Vergl. Bd. XI, 305. 353.

und Patente publiciren lassen, so bin Ich dadurch veranlasset worden, um Dieselbe auf bessere und freundschaftlichere Gedanken zu bringen, einige von Ihren Beamten und Pächtern aufheben und selbige nach Parchim in Arrest bringen zu lassen. Da nun hierüber zwischen Mir und gedachten Herzogs Liebden eine unangenehme Correspondenz entstanden,[1] wie Ihr solches aus denen Einschlüssen mit mehrern ersehen werdet, die in dem letztern Schreiben des Herzogs vorgebrachte Entschuldigung in Ansehung des Werbungsverbots aber auf einen blossen juristischen Behelf hinausläuft, anderer darin enthaltener unanständiger Expressionen nicht zu gedenken, so will und befehle Ich Euch hierdurch, dass Ihr des Herzogs Liebden darüber in serieusen Terminis antworten und Ihnen daneben gerade heraus sagen sollet, dass die Loslassung derer arretirten Beamten und Pächter ehender nicht zu hoffen wäre, bis das zeithero geschehene auf eine oder die andere Art redressiret sein, und Sie mit Mir wegen eines billigern und freundschaftlichern Comportements ratione futuri Sich verstanden haben würden.

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

7194. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 30. December: „Il paraît que le parti de la cour rabat de la fierté qu'il avait adoptée il y a quelques semaines, et ce qu'on pourrait expliquer comme s'il ne se croit pas si sûr de son fait. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Sénat ne craint plus certaines menées sourdes dont on parlait beaucoup pendant un temps, et on m'a assuré qu'il a mis des surveillants dans toutes les provinces pour être averti du moindre mouvement qui s'y ferait remarquer. L'inquisition des paysans va toujours son train, et quoiqu'au commencement ils aient nommé le Roi en personne qui les avait instigués,[2] ils changent de langage à présent, et on se flatte de découvrir par leur déposition les vrais auteurs de l'émeute qui s'est faite à leur assemblée; peut-être que c'est là une raison pourquoi on remarque présentement plus de retenue dans le parti de la cour."

Nach dem Concept.

Berlin, 12 janvier 1756.

C'est en réponse à votre rapport du 30 de décembre dernier que je veux bien vous dire que je crois encore pouvoir espérer que le roi de Suède voudra bien ne point prendre de parti violent, d'autant plus qu'il pourrait fort bien risquer de ne point réussir par une voie semblable; ce que vous ne manquerez pas d'inspirer doucement à ce Prince, à la première occasion bonne et convenable qui s'y présentera.

Federic.

---

[1] Diese Correspondenz ist vom 28. December 1753 an gedruckt in Faber, Europ. Staatskanzlei, Bd. 110, S. 134 ff., als Beilage zu dem kaiserl. Commissionsdecret vom 10. April 1756. — [2] Vergl. S. 20.

7195. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Kopenhagen 3. Januar, in Betreff der dänischen Seerüstungen zum Schutze der dänischen Kauffahrer gegen die englischen Kaper.[1] „Le grand-maréchal de Moltke . . . vient de porter Sa Majesté Danoise à donner des ordres à son amirauté pour un armement, si bien que le baron Bernstorff[2] en demeure lui-même tout étonné. L'escadre consistera en six vaisseaux de ligne et deux frégates; elle sera annoncée et nommée escadre d'observation.''

Berlin, 12 janvier 1756.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois et, quoique je convienne que la cour où vous êtes fasse bien en équipant l'escadre dont il y est fait mention, je ne saurais cependant m'imaginer qu'elle voulût se brouiller tout de bon avec l'Angleterre, mais je pense plutôt que les deux cours auront des ménagements réciproques l'une pour l'autre, attendu que la présente guerre est de toute autre nature que n'a été la précédente.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

7196. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 1. Januar: „Il est vrai . . . que M. le maréchal de Belle-Isle a été mandé à Versailles et que le Roi lui a conféré le commandement général des côtes septentrionales depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne. Cette démarche paraît indiquer que le plan d'opération que ce maréchal a remis, . . . a été approuvé et que ce sera lui qui sera chargé de faire sur la côte de La Manche les dispositions nécessaires pour l'exécution de la descente dans les îles de la Grande-Bretagne qu'il a proposée par ce projet[4] . . . Le silence obstiné que la cour d'Angleterre continue à garder sur l'usage qu'elle compte de faire des vaisseaux que ses escadres ont pris à la France,[5] tant dans les mers de l'Europe que dans celles de l'Amérique, depuis le mois de juillet dernier, a enfin déterminé Sa Majesté Très Chrétienne à demander une explication à ce sujet au roi de la Grande-Bretagne. Elle a fait dresser pour cet effet un mémoire qui porte en substance qu'elle aurait tiré sur-

Berlin, 12 janvier 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois, dont j'ai été très content par tout ce qu'elle comprend d'intéressant. Ma plus grande curiosité est à présent de savoir de vous le temps précis où vous croyez que le maréchal de Belle-Isle voudrait commencer à mettre en exécution son plan d'opération contre l'Angleterre; sur quoi, vous tâcherez de me satisfaire au plus tôt possible.

J'ai tout lieu de présumer que la déclaration que le roi de France a fait faire à l'Angleterre, en lui demandant une explication sur les vaisseaux pris par les escadres anglaises, ne fera guère impression sur le roi d'Angleterre et que la

[1] Vergl. Bd. XI, 473. — [2] Vergl. Bd. XI, 427. — [3] Vergl. Bd. XI, 274. — [4] Vergl. S. 28. — [5] Vergl. Bd. XI, 478.

le-champ une vengeance éclatante des premières insultes faites à son pavillon par l'amiral Boscawen,[1] si les assurances que le roi de la Grande-Bretagne n'avait cessé de Lui donner du désir dont il était animé pour le maintien de la paix, ne lui eussent fait espérer que cet amiral avait agi sans ordre et que ce Prince aurait désavoué à son retour en Angleterre[2] une démarche aussi irrégulière et aussi opposée au droit des gens et aux bienséances que toutes les nations policées avaient coutume d'observer. Mais que, comme Sa Majesté Britannique, loin de remplir une pareille attente, avait non seulement donné des ordres pour continuer les pirateries qui avaient été commencées contre la France pendant son absence, mais avait même demandé publiquement des secours à son Parlement contre ce royaume,[3] et qu'il était prouvé, d'ailleurs, de la façon la plus incontestable que le gouvernement d'Angleterre avait prémédité dès l'année 1754[4] les démarches offensives qu'il avait exécutées l'année suivante contre les possessions de la France en Amérique, Sa Majesté Très Chrétienne ne saurait contenir plus longtemps, sans manquer à sa gloire et à la protection qu'elle devait à ses sujets, le juste ressentiment que lui inspiraient des procédés aussi iniques. Qu'avant cependant d'en faire éclater les effets, elle avait jugé à propos, afin de donner à toute l'Europe une dernière preuve de sa modération, de requérir publiquement Sa Majesté Britannique de remettre en liberté sans aucun délai tous les navires, tant de guerre que marchands, portant pavillon français, qui avaient été pris par ses armateurs, avec leurs équipages et cargaisons; qu'en pareil cas Sa Majesté Très Chrétienne serait encore disposée à renouer la négociation qu'elle avait entamée ci-devant avec l'Angleterre,[5] et à se concilier avec elle sur les moyens de satisfaction qu'elle avait droit d'exiger en réparation des insultes faites à son pavillon; mais que si, contre toute espérance, Sa Majesté Britannique ne se prêtait point à une réponse là-dessus sera peu satisfaisante, au moins présentement.

Je doute encore que ni le Danemark ni la Suède se mettent en grands frais pour se prêter aux vues de la France pour une union de leurs forces maritimes,[6] quand même les Anglais leur enlèveront quelques vaisseaux, sous prétexte d'avoir porté de la contrebande. A quelle occasion, je remarque, et vous ne laisserez pas de le relever, si l'occasion convenable s'y présente, que les puissances mercenaires de la France ne veuillent rien faire pour elle; à quoi elles seraient cependant plutôt obligées que celles qui sont simplement en traités avec elle.[7]

C'est une espèce de justice que le ministère de France me fait, quand il commence à ouvrir les yeux sur l'attachement du baron de Bernstorff à l'Angleterre; vous ne sauriez pas ignorer qu'il y a plus de six ou huit ans que j'en ai informé ce ministère et l'ai averti d'être en garde contre lui,[8] mais que, malheureusement, on n'ajouta point foi à mes avis et les supposa de prévention contre ledit baron de Bernstorff;[9] à présent, que la faute est faite et que ce ministre s'est trop ancré à la cour de Copenhague, il sera très difficile de le culbuter.

Les nouvelles que je reçois des frontières de mes États, continuent d'être assez singulières; l'on vient de me mander que les Autrichiens ont tiré de la Hongrie

[1] Vergl. Bd. XI, 224. — [2] Vergl. Bd. XI, 473. — [3] Vergl. Bd. XI, 398. — [4] Vergl. Bd. X, 447. 448. — [5] Vergl. Bd. XI, 478. — [6] Vergl. Bd. XI, 473. — [7] Vergl. S. 49. — [8] Vergl. Bd. III, 265. 274; VIII, 5. 220. 489—491; IX, 477; X, 49. 201; XI, 228. — [9] Vergl. Bd. IX, 478.

mande aussi juste, qu'alors Sa Majesté Très Chrétienne regarderait un pareil déni de justice comme la déclaration de guerre la plus authentique et comme la preuve la plus infaillible du projet qu'avait formé l'Angleterre de troubler la paix de l'Europe.“

Knyphausen schliesst den Bericht mit der Meldung, dass das Memoire nebst einem Schreiben Rouillé's an Fox durch Vermittelung des englischen Gesandten im Haag nach London geschickt worden sei.

quelques régiments de hussards, pour les mettre en garnison tout proche de mes frontières de la Silésie,[1] et qu'ils continuent d'amasser de grands magasins de vivres et de fourrages en Moravie et en Bohême.[2] D'un autre côté, l'on m'avertit que les Russes ont fait passer quarante galères à Reval et qu'ils les feront passer de là à Riga,[3] et que les ordres sont donnés de la cour pour équiper les vaisseaux de guerre, dès que la saison le permettra, de sorte que j'ai tout lieu de soupçonner quelque concert pris entre les deux cours impériales à mon sujet.[4]

Nous nous attendons aujourd'hui encore à l'arrivée du duc de Nivernois,[5] au sujet duquel je ne saurais d'ailleurs rien vous mander, avant que je ne lui aurai parlé.

Au reste, quand vous apprendrez quelques nouvelles par rapport à la situation présente du Portugal et des suites du fâcheux évènement du tremblement de terre qu'il a essuyé,[6] ne manquez pas de m'en informer.

Federic.

Nach dem Concept.

7197. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 13 janvier 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois, m'a été bien rendu. Si je me suis plaint envers vous de ce que les rapports que vous m'avez faits, ont été depuis quelque temps peu exacts ni intéressants,[7] je ne puis dire encore autrement, sinon que, [vu] la situation présente des affaires très critique, et en considération des desseins dont la cour où vous êtes paraît préparer l'exécution, vos derniers rapports m'ont paru bien faibles et languissants, au lieu que les circonstances où nous vivons actuellement, exigent qu'ils dussent être les plus instructifs pour moi, en me donnant les avertissements les plus exacts et les plus justes. Aussi en attribué-je la faute principalement à ce que vous avez manqué de vous préparer à temps de bons canaux pour avoir de bonnes notices conformément aux instructions que je vous avais données moi-même à différentes occasions. Mais comme, malgré cela, je connais votre zèle pour mon service, je suis persuadé que vous tâcherez à remédier

[1] Bericht Klinggräffen's, Wien 17. December. — [2] Vergl. S. 18. — [3] Vergl. Bd. XI, 440. — [4] Vergl. S. 9. — [5] Vergl. S. 24. — [6] Vergl. Bd. XI, 484. — [7] Vergl. S. 28; Bd. XI, 453.

au possible à ce défaut et vous appliquerez à me rendre plus intéressantes vos dépêches.

Ce que je vous ai déjà appris par rapport au régiment de Maros-hussards que la cour où vous êtes a mis aux frontières de ma Haute-Silésie,[1] a été masqué par le prétexte d'empêcher par là la contrebande des faux-sauniers, mais, pour peu qu'on soit intelligent, on en pénètre assez les mauvaises vues que ladite cour y voudrait cacher, et qu'elle ne cherche par là qu'à préparer de longue main les arrangements pour l'exécution de ses desseins, sans que l'on doive s'en apercevoir; mais pour y voir tout clair encore, il y a deux articles encore sur lesquels vous devez diriger bien votre attention, afin de pouvoir m'en faire des rapports justes et très exacts, savoir en quels lieux ils ont fait amasser des magasins de vivres, en Moravie et en Bohême, et si, d'ailleurs, on fait approcher leur cavalerie en Hongrie plus près des frontières de l'Autriche qu'elle a été auparavant. Sur quoi, vous veillerez avec tous les soins possibles, afin de m'en bien informer.

Quant aux subsides de l'Angleterre auxquels la cour où vous êtes s'attend,[2] vous pouvez croire que certainement le roi d'Angleterre n'est pas en état de lui en donner présentement, et que, quand même il aurait l'envie de le faire, le Parlement n'y consentirait pas.

Il n'est point à douter, au reste, que, si vous êtes encore sans nouvelles de Constantinople, il n'en faut attribuer la faute qu'à la révolte de Belgrade.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

7198. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 15 janvier 1756.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois. Ne sachant point attribuer la cause de ce que vous ne me marquez rien encore au sujet du mémoire et de la déclaration que le ministère de France a fait faire à celui de l'Angleterre pour réclamer toutes les vaisseaux et prises faites sur les Français,[4] qu'au retardement des postes que vous accusez, j'attends le rapport que vous me ferez là-dessus et sur l'impression que cette déclaration a faite sur le ministère anglais.

D'ailleurs, ma volonté expresse est que vous prendrez d'abord occasion, au sujet de la déclaration susdite, d'insinuer de ma part aux ministres anglais que, comme il paraissait assez clair par cette déclaration que la France souhaitait encore de pouvoir conserver la paix avec l'Angleterre, et que d'un autre côté le roi de la Grande-Bretagne, tout comme ses ministres, avaient déclaré qu'ils n'avaient jamais varié dans le désir le plus sincère de mener les choses à un accommodement [juste]

[1] Vergl. S. 29. — [2] Vergl. Bd. XI, 315. — [3] Vergl. S. 18. — [4] Vergl. S. 32—34.

et équitable, je ne saurais pas à la vérité savoir les vraies intentions desdits ministres, mais que, si elles étaient telles qu'ils les avaient déclarées, et qu'ils souhaitaient en conséquence de pouvoir conserver la paix et éviter toute rupture ouverte avec la France, je laissais à leur considération s'ils voulaient s'ouvrir confidemment envers moi[1] sur ce qu'ils voudraient faire de propositions à la France au sujet de la susdite déclaration, dans la vue de rétablir la tranquillité publique; que je m'engageais et promettais à eux de vouloir agir avec toute la bonne foi et candeur là-dessus et communiquer fidèlement et sans rien changer aux termes, pour faire ouverture à la France des propositions qu'ils me confieraient, afin de voir s'il y avait moyen par là de procurer un accommodement juste et équitable, pour conserver la tranquillité publique et la paix entre les deux puissances.

Dès que vous aurez la réponse des ministres anglais à ce sujet, vous ne manquerez pas de me l'expédier d'abord, avec votre rapport, par un courrier exprès que vous me dépêcherez.

Federic.

P. S.

Vous direz aux ministres que je croyais manquer à la France et à l'Angleterre, si je ne saisissais pas la conjoncture présente pour leur faciliter tous les moyens de se raccommoder; que ce que j'en faisais, était à l'insu de la France; que je ne m'étendrais aucunement sur les arguments qui pourraient porter le roi d'Angleterre à me confier son dernier mot; que je m'en rapporte aux lumières supérieures de ce grand prince, qui verra mieux que je ne puis lui faire sentir, le plaisir qu'il ferait à toute l'Europe, si par sa modération il voulait donner les mains à un accommodement. Pour moi, je n'y ai d'autre intérêt que le bien des deux royaumes, je crois qu'un accommodement n'est pas impossible, et le roi d'Angleterre peut être persuadé que, s'il me charge de quelques ouvertures, je les rendrai fidèlement aux Français; que, non content de cela, je ferai mon possible pour les rapprocher, pour les réunir et leur éviter par un accommodement raisonnable les hasards auxquels ces deux royaumes sont sur le point de s'exposer.

Je serai bien aise que vous fassiez lire aux ministres eux-mêmes le passage concernant les propositions contenues dans la présente dépêche, avec le post-scriptum que j'y ai ajouté de ma propre main, ou bien que vous le leur lisiez d'après l'original de ladite dépêche.

Nach dem Concept; der Zusatz „par ordre exprès de Sa Majesté". Das „P. S. de la main propre du Roi" nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vergl. Bd. XI, 233. 253. 254.

7199. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 5. Januar: „Les motifs qui ont déterminé la cour de France à se porter à la démarche qu'elle vient de faire vis-à-vis de la Grande-Bretagne,[1] ... sont, primo, que la France, avant que d'entreprendre aucune démarche offensive contre l'Angleterre, a voulu constater par un acte public et authentique qu'elle avait épuisé les voies de la douceur et de la modération et qu'elle se trouvait forcée à une légitime défense ... Secundo: il semble que la France, à moins qu'elle ne voulût se trouver en contradiction avec elle-même et condamner par ses actions la modération avec laquelle elle s'est comportée jusqu'à présent vis-à-vis de l'Angleterre, avait besoin d'un prétexte pour sortir de son inaction, afin de faire croire à l'Europe qu'elle était arrivée au terme ou elle se proposait de faire éclater son juste ressentiment ... Je vais faire quelques réflexions sur le contenu de l'acte et sur les démarches qu'elle pourrait occasionner. Le style dans lequel il est conçu, a au premier aspect l'empreinte de la fermeté; mais tout y indique implicitement le désir dont la France continue d'être animée pour le maintien de la paix. Si on eût voulu donner au roi d'Angleterre une alternative stricte entre la paix et la guerre, comme on aurait dû le faire dans un écrit de cette nature, ne fallait-il pas faire marcher d'un pas égal la restitution des prises avec la satisfaction que la cour de France a droit d'exiger? n'était-il pas même conforme à la dignité du Roi de ne mettre aucun intervalle entre ces deux demandes, et ne devait-elle pas se trouver blessée de voir séparé par la plus petite disjonction l'ouvrage de la satisfaction? C'était à l'Angleterre, si elle eût voulu renouer la négociation, à établir cette distinction, et bien des personnes pensent qu'il ne convenait pas à la France à en faire la proposition; mais ce vol était trop élevé pour un ministère aussi pacifique que l'est celui de France, et sa modération ne lui a pas permis de prendre un essor aussi considérable ... Quant aux affaires qui

Berlin, 17 janvier 1756.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois, au sujet duquel je suis bien aise de vous dire que je l'ai trouvé parfaitement à mon gré et conçu de manière que je le saurais souhaiter, tant pour le détail que vous y avez fait entrer, que pour les raisonnements que vous y avez mêlés fort judicieusement.

Comme les gazettes publiques nous ont annoncé les bruits qui courent, que le prince Édouard était arrivé depuis peu à Paris et que, malgré son incognito, il se faisait voir quelquefois dans le public, je voudrais bien savoir de vous si ces bruits ont quelque fondement ou non.

Voilà ici depuis quatre jours le duc de Nivernois, qui jusqu'à présent ne s'est expliqué sur ses commissions qu'en termes généraux,[2] mais, ne doutant pas qu'il n'entre au plus tôt dans plus de détails, j'aurai soin de vous en faire instruire exactement.

Au surplus, quoique nous n'ayons point de nouvelles encore sur l'impression que le mémoire ou la déclaration que le ministère de France a fait faire aux Anglais, pour réclamer les vaisseaux pris sur les Français, a faite, je suis cependant bien aise de vous dire que j'ai cru cette occasion convenable pour faire des remontrances, par mon chargé d'affaires à Londres, aux ministres anglais[3] et les sonder s'ils ne trouvaient cette occasion-là

[1] Vergl. S. 32—34. — [2] Vergl. Nr. 7204 S. 42. — [3] Vergl. Nr. 7198.

pourraient résulter de la démarche de la part de France, la déclaration devrait elle-même les dicter, si le ministère était constant dans sa conduite et ferme dans les résolutions qu'il prend; mais, comme il n'a aucune de ces qualités et qu'il est sujet à vaciller dans ses décisions,[1] il m'est impossible de les indiquer à Votre Majesté avec certitude et précision . . . Je crois que, pourvu que la réponse qu'on attend de la part de l'Angleterre, soit conçue en termes convenables et qu'elle ne renferme point un refus absolu sur l'article de la restitution des prises, on n'aura nulle répugnance ici d'entrer en explication avec cette cour et de s'ouvrir sur les propositions y énoncées, mais que, supposé que le roi d'Angleterre coupe par un refus absolu la retraite que la cour de France paraît avoir voulu se ménager pour renouer la négociation, il y a apparence qu'on procèdera alors à toutes les démarches préliminaires par lesquelles on a coutume d'ouvrir la guerre . . . Je ne m'étends point ici sur le genre de satisfaction sur lequel on voudra insister, au cas que l'Angleterre consente à restituer les vaisseaux qu'on réclame. Il s'en faut de beaucoup que le ministère de France, qui n'est accoutumé à se déterminer que lorqu'il y est forcé par les conjonctures, ait pris à ce sujet une résolution fixe et certaine . . . Il est certain qu'on se flatte ici que la fougue dont la nation anglaise a été animée pour la guerre,[2] est considérablement tempérée, et que ses yeux commencent à s'ouvrir sur le danger et les inconvénients du parti auquel elle s'est livrée. Aussi, soit que cette espérance ait redoublé le courage du ministère de France, soit qu'il croie que cette démarche répare l'inaction dans laquelle il a longtemps langui, il est sûr qu'il a apporté beaucoup de soulagement à son inquiétude, et il règne une grande sérénité à Versailles depuis l'envoi de cette déclaration."

Nach dem Concept.

convenable pour s'expliquer de manière que la paix se puisse rétablir encore, à quoi mondit chargé d'affaires ajoutera que, si le ministère anglais avait peut-être de la répugnance de s'expliquer là-dessus directement à la France et qu'il voulût me confier quelques propositions à ce sujet, je ne refuserais pas d'en faire ouverture à celle-ci avec toute la bonne foi et droiture requise, afin de voir s'il n'y avait pas moyen de pacifier encore les choses et de prévenir une funeste guerre. Vous ne manquerez pas de chercher quelque occasion convenable pour parler à M. de Rouillé de ceci, et lui ferez valoir en même la droiture de mes intentions, et que nous verrions au moins par là ce qu'on aurait à attendre de la part de l'Angleterre.

Federic.

---

[1] Vergl. Bd. XI, 479. — [2] Vergl. Bd. XI, 104.

7200. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 7. Januar: „J'ai lu avant-hier trois bonnes lettres de Constantinople, en date du 2 décembre dernier. Elles se réunissent toutes à marquer que la tranquillité est rétablie,[1] que le grand-visir Saïd Effendi y a un fort grand crédit et que les affaires se conduisent avec de l'ordre et systématiquement, ce qui mènerait, selon toutes les apparences, bientôt à prêter une attention sérieuse aux affaires de l'Europe."

Berlin, 17 janvier 1756.

J'ai reçu votre rapport du 7 de ce mois. Si je présume bien, les conférences qu'il y a présentement entre le sieur de Keith et le comte de Kaunitz, quand ils se voient aux jours nommés d'audience, ne doivent rouler que sur ce que les Anglais pressent la cour de Vienne d'envoyer plus de troupes pour la défense des Pays-Bas.[2] Au moins ai-je sujet de croire selon les apparences que c'est le sujet principal auquel ces conférences visent; ce que vous tâcherez cependant de mieux pénétrer. En attendant, je veux bien vous dire pour votre direction qu'en conséquence de mes lettres de Silésie, la cour où vous vous trouvez continue d'augmenter insensiblement en nombre les troupes qui sont du côté de mes frontières de la Silésie.[3]

Pour ce qui regarde les nouvelles de Turquie que vous me mandez, elles ne sauraient que mériter mon attention, et je serai bien aise que vous continuiez à m'en donner, aussi souvent que vous sauriez le faire, de manière que j'y saurais compter. Cependant, par la faiblesse d'esprit et de corps dont ceux qui prétendent être au fait des circonstances de ce pays, m'en ont indiqué par rapport au Sultan régnant, j'ai de la peine à croire que, tandis que ce Prince restera en vie et sur le trône, la Porte Ottomane deviendra jamais redoutable à ses voisins,[4] et que, d'ailleurs, quand même il n'arriverait point de révolution avec lui, il ne saura subsister longtemps, vu son accident chancreux aux jambes, qui ne laisse pas de le miner, parcequ'il n'y veut admettre aucun secours, en sorte qu'il aura de la peine à vivre au delà d'une année et qu'on ne saura pas compter sur tout ce qu'on puisse prendre d'arrangements avec lui.

Federic.

Nach dem Concept.

7201. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 2. Januar: „On vient de m'assurer que la cour doit avoir fait faire des insinuations au Sénat pour faire un accommodement avec lui. Les conditions auxquelles elle veut

Berlin, 17 janvier 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois, m'a été bien rendu, [sur lequel je veux bien vous

[1] Vergl. S. 18. — [2] Vergl. Bd. XI, 482. — [3] Vergl. S. 34. — [4] Vergl. Bd. XI, 376.

attacher la paix, doivent être, premièrement, que la commission des États, établie pour examiner l'affaire des paysans,[1] doit cesser, que le comte Bielcke et le sieur Dalin soient conservés dans leurs emplois auprès du Prince royal; en suite de cela, le Roi promet au général Fersen de lui donner le grade de général de l'infanterie après la fin de la Diète. Il serait à souhaiter pour le repos de la Suède qu'il fût possible de remettre l'harmonie entre le chef et les membres; mais les conditions sous lesquelles la cour la propose, me paraissent être d'une nature qu'elles font douter que le Sénat puisse les accepter ... Les deux personnes que le Roi veut conserver à sa cour, font la plus grande pierre d'achoppement, puisqu'elles sont censées être les auteurs et les instigateurs du brouillamini qui subsiste entre le Roi et le Sénat."[2]

dire] que je serais bien aise si le roi de Suède avait pris le parti de se concilier le Sénat au temps que je le lui avais conseillé, comme vous le trouverez dans les papiers du sieur de Maltzahn,[3] et avant que les choses fussent arrivées à ce point où nous les voyons présentement, et qui sans doute convaincront à présent la Reine, ma sœur, qu'elle a été mal conseillée de son parti.

Au surplus, comme mes ministres vous ont déjà informé du parti que le Danemark a pris de faire armer quelques vaisseaux de guerre pour former une escadre, afin de protéger le commerce de ses sujets,[4] vous n'oublierez pas de me marquer si les Suédois pourront prendre la même résolution.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

7202. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 17 janvier 1756.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 9 et du 12 de ce mois. Je ne suis point surpris, quand le comte de Brühl a pris à tâche de représenter sous un faux jour au comte de Broglie la communication que le ministère anglais m'a fait faire du traité de subsides fait entre l'Angleterre et la Russie, auquel sujet je veux bien vous dire, tant pour votre direction que pour pouvoir en informer le comte de Broglie, qu'il s'en faut bien que ce traité m'ait été communiqué par le duc de Newcastle, avant qu'il ait été produit au Parlement, mais que plutôt, quand ce traité avait été communiqué au dernier et qu'il avait occasionné des débats très vifs, surtout dans la chambre des Communes du Parlement, c'était alors que le lord Holdernesse avait pris le parti de me faire communiquer le traité en question, avec des assurances qu'il n'y avait rien là-dedans qui me regardât directement,[6] ce que cependant le traité montre tout autrement.

1 Vergl. S. 31. — 2 Vergl. Bd. XI, 368. — 3 Vergl. Bd. X, 538; XI, 486. — 4 Vergl. S. 32. — 5 Vergl. Bd. XI, 487. — 6 Vergl. Bd. XI, 413. 418.

Quant au sieur de Gaudecker,[1] vous lui direz que, pourvu qu'il ait démêlé l'affaire d'honneur qu'il avait eue, honorablement, et qu'il n'ait point quitté le service autrichien d'une façon qui fasse quelque tâche à son honneur, mais qu'il se soit battu en brave homme contre son antagoniste et qu'il vous prouve cela par de bonnes lettres ou attestations, il n'aurait qu'à venir ici se présenter à moi, et que j'aurais soin alors de lui.

Federic.

Nach dem Concept.

7203. AN DEN OBERST VON DER GOLTZ IN HALLE.

Berlin, 18. Januar 1756.

Mein lieber Obrister von Golz. Da Ich aus Eurem unter dem 15. dieses an Mich erstatteten Bericht mit mehrern ersehen habe, was Ihr von dem fernern Erfolg Eurer Commission zu Halle an Mich umständlich gemeldet, so ertheile Ich Euch darauf in Antwort, wie Ich dahingestellet sein lassen muss, aus was Ursachen die sächsischen Commissarii statt des vorhin bezeigten grossen Empressements, zu Treffung eines Commercientractats zu kommen, jetzo so viele Indifférence deshalb blicken lassen,[2] und ob solches wegen des neuen Weges durch das Braunschweigsche — welchen man Mir jedoch noch beständighin als impraticable zu sein angiebet[3] — oder sonst aus andern Ursachen geschehe. Dannenhero Ihr dann nebst denen übrigen Commissarien eine gleichmässige Indifférence simuliren und sehen müsset, ob es denenselben darunter Ernst sei oder sie dergleichen nur affectiren, um dadurch bessere Conditiones zu erhalten.

Inzwischen, so viel die von Euch angeführte Punkte anbetrifft, da dienet Euch darauf zur Resolution, dass, was zuforderst das von ihnen prätendirte freie mutuelle Commercium mit denen Parchenten anbetrifft, Ich dazu Meine Genehmhaltung nicht geben kann und solches schlechterdings nicht angehet, welches Ich Euch dann auch wegen derer weissen und gedruckten Zitze, Kattune, Romales und baumwollenen Tüchern in Antwort geben muss, da bekanntermaassen solche, so viel nämlich die ausländischen anbetrifft, überhaupt und schon von Meines verstorbenen Vaters Majestät Zeiten her in allen Meinen Landen zum Gebrauch gänzlich verboten gewesen und noch seind, so dass nur allein dasjenige, so davon in hiesigen Landen fabriciret wird, zur Consumtion frei bleibet. Und da überdem von allen vorstehenden nichts im Sächsischen fabriciret, sondern nur von auswärtig dahin gebracht wird, so sehe Ich auch keine rechtschaffene Ursache ein, warum dortigerseits man der-

[1] Maltzahn berichtet, Dresden 12. Januar, dass ein österreichischer Rittmeister von Gaudecker, der eines Ehrenhandels halber den österreichischen Dienst habe verlassen müssen, in das preussische Heer einzutreten wünsche. — [2] Vergl. S. 23. — [3] Bd. XI, 202.

gleichen zum Schaden Meiner Lande und zur Avantage fremder Nationen prätendiren könne oder wolle.

Was die Leinwandte und Tischzeuge angehet, so wird man sich darüber noch eher mit einander verstehen und die Entrée dieser Arten von sächsischen Manufacturen statthaben können. Ich bin auch wegen der Fürstengutsfreiheit zufrieden, dass es damit auf den Fuss der ehemaligen Convention[1] fernerhin bleibe.

Wegen der Parification des Transitoimpostes müsset Ihr Euch zuforderst klar expliciren, bevor Ich Mich deshalb decidiren kann.

Dass aber die clevischen und mindenschen Provinzien, und zwar auf die Art, wie Ihr meldet, in den neuen Tractat mit includiret werden, davon will Ich zufrieden sein.[2]

Was die Münzen angehet,[3] da ist alles, was Ich thun kann, dass Ich ihnen Meinen Münzfuss communiciren will, die übrigen Einrichtungen und Verfassungen Meiner Münzhäuser aber gehen ihnen gar nicht an, daher Ihr Euch auch darauf nicht einlassen müsset, da ihnen alles weitere hierunter indifferent sein kann.

Uebrigens muss Ich fast aus allen von Euch sonst angeführten Umständen concludiren, als ob es des Königs von Polen Majestät oder vielmehr dessen Hofes Ernst nicht sei, sich zu einem billigen Commercientractat verstehen zu wollen. Indess Ihr sehen sollet, wie weit Ihr mit denen sächsischen Commissarien in Conformität vorstehender Meiner Euch ertheilten Resolutionen kommen könnet. Sollte alsdann kein Mittel übrig seind, dass wir uns mit einander verstehen können, so bleibt es bei der letztern vorigen Verfassung und wird wegen eines neuen Commercientractats vor dieses Mal nichts ausgerichtet. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

7204. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 17. Januar, über das Verhalten des Herzogs von Nivernois.[4] „Le comte de Finck et moi, nous avons dîné hier avec lui chez le chevalier de La Touche, où j'ai voulu l'entamer sur les affaires et les nouvelles du temps; mais je lui ai trouvé peu de curiosité d'en être instruit, et il se tint toujours sur une grande réserve et extrêmement boutonné sur tout ce qui pourrait former les objets de sa négociation. Comme cela n'est pas naturel, je suis tenté de croire que sa cour lui a prescrit ou bien d'attendre la réponse de l'Angle-

Berlin, 18. Januar 1756.

Ich danke ihm vor die gegebene Nachricht. Er kann versichert sein, dass Ich gewiss nicht den Anfang machen werde zu sprechen; inzwischen finde Ich es doch ein wenig fremde und wunderlich, dass ein Mann hieher kommet, die erste Audience nimmet[5] und dann viele Tage passiren lässet, ohne weiter von einigen Affairen

[1] Convention vom 26. August 1721 und vom 6. December 1727. — [2] Vergl. Bd. XI, 403. — [3] Vergl. Bd. XI, 352. — [4] Vergl. S. 34. — [5] Der Herzog hatte am 14. Januar seine Antrittsaudienz beim Könige gehabt.

terre au dernier mémoire de la France, envoyé à Londres,[1] ou de s'orienter auparavant un peu plus ici, de connaître le terrain et de commencer par s'insinuer, avant que de déployer ses marchandises. Peut-être aussi s'imagine-t-il qu'on lui parlera le premier sur la situation présente des affaires entre sa cour et l'Angleterre; mais, selon mes faibles lumières, on n'a qu'à le laisser aller et le voir venir en suite, sans marquer la moindre curiosité sur ses commissions. Il n'en sera que mieux pour Votre Majesté, et Elle aura le bénéfice du temps pour voir le train que Sa négociation prendra en Angleterre. A cela près, j'ai trouvé le duc de Nivernois hier fort content de son séjour de Berlin. Il loue et admire tout, il se répand en louange et en admiration sur le personnel de Votre Majesté, sur Son entretien avec lui, sur Sa façon de S'énoncer, jusqu'à Son son de voix, qu'il m'a dit être enchanteur et tel qu'il ne l'avait jamais entendu nulle part de personne. Il m'a dit qu'il avait choisi dans nos manufactures ce qu'il avait pu trouver de plus riche, pour se faire faire un habit de gala pour le jour de naissance de Votre Majesté, et mille autres petits riens de cette nature."

zu sprechen, welches Mich aber so wenig embarrassiren als dahin bringen wird, ihn nicht selbst kommen zu sehen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7205. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 10. Januar: „Je pense que le principal objet pour lequel le baron de Steinberg est destiné ministre d'Hanovre, et qui est attendu en peu, roulera pour engager cette cour-ci à disposer la Diète à Ratisbonne de prendre la résolution de former une union pour empêcher l'entrée des troupes étrangères dans l'Empire[2] . . . Si l'avis est fondé qu'effectivement le sieur de Keith négocie là-dessus avec le ministère d'ici, il paraît, à en juger par l'extérieur, que la négociation ne prospère pas encore; car, quoiqu'il y ait du pourparler entre eux, le sérieux subsiste toujours[3] et la première confiance ne paraît pas les rapprocher."

Berlin, 20 janvier 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 10 de ce mois, m'a été bien rendu, qui ne renfermant guère de matières pour fournir réponse, je me retranche pour cette fois à vous dire que je crois juste et fondé ce que vous présumez des commissions dont le ministre d'Hanovre Steinberg sera chargé pour sa mission à Vienne. Au surplus, si la cour où vous vous trouvez continue de se roidir aussi fortement contre les volontés de celle

[1] Vergl. S. 32—34. — [2] Vergl. S. 9. — [3] Vergl. Bd. XI, 411.

de Londres, l'on en saura supposer bien arriver un grand refroidissement et même des brouilleries entre elles.[1]

Nous voilà arrivé depuis quelques jours le duc de Nivernois, qui cependant, outre les compliments ordinaires, se tient tout boutonné encore.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

7206. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 9. Januar, über die Verhandlung des französischen Specialgesandten Affry mit den Generalstaaten. „Deux objets inquiètent principalement le ministère de la France dans la crise où se trouve cette affaire. Le premier est l'article des sûretés[3] qu'on persiste à vouloir exiger en cautionnement de la neutralité de la République, supposé qu'elle déclare vouloir prendre ce parti. L'autre consiste dans la réponse qu'il conviendra de faire aux éclaircissements que les commissaires pourront demander au sieur d'Affry relativement à la manière dont la France se comportera à l'égard des Pays-Bas autrichiens, la guerre venant à se manifester entre cette cour et l'Angleterre . . . Comme le ministère n'est nullement sûr du succès que pourra avoir la guerre maritime, par laquelle on se propose d'ouvrir la scène vis-à-vis de l'Angleterre,[4] et qu'il prévoit qu'au cas que l'élément sur lequel on veut combattre, ne soit point favorable aux armes de la France, elle sera obligée de prendre sa revanche sur le continent, il ne veut point entrer en explication à ce sujet, ni prendre nulle espèce d'engagement sur ce dernier article. Aussi M. Rouillé m'a-t-il paru décidé à rappeler le sieur d'Affry et à rompre la négociation, au cas que la République insiste sur cette explication et qu'elle veuille en faire une condition préliminaire[5] . . . Quant à ce qui concerne la négociation du comte Broglie,[6]

Berlin, 20 janvier 1756.

J'ai bien reçu votre dépêche du 9 de ce mois, dont je vous témoigne ma satisfaction entière et particulièrement de celle que vous m'avez adressée immédiatement et à moi seul, par les circonstances intéressantes qu'elle comprend, et qui me servent d'avis très utile dans les circonstances présentes, où il m'en faut de pareilles à ma direction.[7]

Je ne serais jamais surpris si la négociation du sieur d'Affry en Hollande ne réussit pas; comme il y a trop de têtes à réunir là-dessus, toutes divisées entre elles et attachées au parti qu'elles ont une fois adopté, il ne faut presque pas espérer que le sieur d'Affry ait le succès qu'on s'était promis de sa négociation, et moins encore qu'elles entreront jamais dans la proposition de donner des sûretés à la France, de sorte qu'on peut envisager ladite négociation comme déjà rompue.

Quant au duc de Nivernois, qui a hier commencé de me parler

[1] Vergl. Bd. XI, 482. — [2] Vergl. Nr. 7204. — [3] Vergl. Bd. XI, 302. 342. — [4] Vergl. S. 26. — [5] Vergl. Bd. XI, 311. — [6] Vergl. S. 23. — [7] Der Bericht vom 9. Januar enthält ausser den im Auszuge gegebenen Nachrichten, ebenso wie die vorangehenden Berichte vom 1. und 5. Januar, eingehende Mittheilungen über die Maassnahmen zur Ausführung des Belle-Isle'schen Operationsplanes. Vergl. S. 32.

M. Rouillé a nettement déclaré au comte de Vitzthum que, comme les engagements qui subsistaient entre sa cour et la Russie, étaient tout-à-fait opposés à l'esprit du traité qu'on avait voulu conclure avec Sa Majesté Polonaise, et qu'on était d'ailleurs persuadé que ce Prince était trop jaloux de sa parole pour vouloir y manquer en aucune façon, il était évident que ledit traité ne pourrait point avoir lieu, à moins que le ministère de Saxe ne démontrât la compatibilité qu'il prétendait vouloir établir entre des traités qui paraissaient être si contradictoires. Le comte Broglie a reçu les mêmes instructions, et je sais que, depuis ce temps, le comte de Vitzthum regarde la négociation comme rompue et qu'il ne se flatte plus qu'on entreprenne ici de la renouveler. Mais je sais qu'il continue toujours à m'en attribuer la rupture et qu'il se plaint amèrement des obstacles qu'il prétend que Votre Majesté a apportés à cette négociation."

sur ses commissions, je veux bien vous dire pour votre direction seule que son entretien qu'il a eu avec moi, a principalement roulé sur le renouvellement de mon alliance avec la France,[1] ce qui aussi à la fin ne souffrira pas de grandes difficultés.

Au reste, le duc de Nivernois m'a rendu les livres et le paquet dont vous l'aviez chargé pour moi, et dont j'ai bien voulu vous accuser la bonne réception.

Federic.

Nach dem Concept.

7207. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 6. Januar: „L'espérance du raccommodement entre le Roi et le Sénat a déjà entièrement disparu . . . L'homme dont la cour s'est servie pour porter ses insinuations, n'a pas été approuvé; c'est un comte de Mejerfeld . . . Il est à la vérité pour le Sénat, mais dans son parti même on le regarde comme un homme de peu de conséquence . . . La cour n'a pas voulu donner la commission à quelque personne distinguée, pour ne pas paraître d'avoir fait des avances; car c'est encore le point préliminaire que le Sénat devait faire le premier pas."

Berlin, 20 janvier 1756.

Votre rapport du 6 de ce mois m'a été bien rendu, par lequel je ne vois que trop que la cour où vous vous trouvez fait tant de fausses démarches que personne ne saura l'en retirer, ce dont je suis cependant très fâché.

Quoique je n'aie jamais prêté attention aux bruits qui ont couru sur la fuite du jeune prince Iwan,[2] que je n'ai regardés que comme des rêveries de quelque étourdi qui se plaisait d'en imposer au public, néanmoins, parceque vous me marquez que la nouvelle qu'on en avait eue en Suède, se confirmait présentement,[3] ma volonté est que vous [deviez] tâcher de bonne manière d'approfondir au mieux cette nouvelle, afin de pouvoir me marquer, avec autant de certitude qu'il sera possible, ce qui en est effectivement ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 21. — [2] Vergl. S. 7. — [3] Vergl. Nr. 7208.

7208. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 13. Januar, über die von Frankreich in London überreichte Declaration:[1] „On m'a assuré qu'à en juger par les discours du sieur Yorke, qui parle de tout un autre ton, il paraît en effet que l'Angleterre ne serait peut-être pas aujourd'hui tant éloignée de s'accommoder, pour peu que la cour de France s'y prenne d'une autre façon et se prête un peu plus à l'humeur de la nation anglaise . . . Le bruit d'une révolution en Russie[2] continue toujours. Le prince Louis de Brunswick me demanda hier si je n'en avais pas de nouvelles de Berlin; je lui dis que non, et je mis de la prudence et de la politesse dans ma réponse."

Berlin, 20 janvier 1756.

Je vous sais gré des nouvelles dont vous m'avez instruit par votre dernière dépêche du 13 de ce mois; aussi [vous] redoublerez d'attention et de vigilance dans le moment présent critique des affaires, pour m'informer exactement de tout ce que vous en apprendrez.

La manière avec laquelle vous avez répondu au prince Louis de Brunswick, quand il s'est enquis de vous des nouvelles de Russie, a toute mon approbation. Cependant, comme les bruits que le jeune prince Iwan s'était échappé de Russie et réfugié chez les Tartares, courent toujours, je serais bien aise si vous savez pénétrer par des voies sûres et convenables si le ministre de la République à Pétersbourg, le sieur de Swart, en a mandé quelque chose à ses maîtres ou au pensionnaire Fagel; sur quoi, j'attends que vous me fassiez votre rapport immédiat.

Federic.

Nach dem Concept.

7209. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 6. Januar, über die Folgen des Erdbebens von Lissabon:[3] „On fait ici tous les efforts possibles pour tâcher de rétablir ou du moins de soutenir le commerce avec le Portugal. Les lettres de change sur le Portugal recommencent d'avoir cours sur la place . . . Les pertes qu'on a essuyées, n'affectent point les effets du gouvernement d'une façon à lui faire craindre des difficultés dans les levées d'argent que l'on sera obligé de faire. Les fonds publics se soutiennent dans un assez bon prix, vu les circonstances critiques où on se trouve, et l'argent se lèvera encore à très peu de chose près au dessus de l'intérêt présent, s'il y a de la probabilité qu'il n'y ait point de guerre sur le continent . . . Je ne comprends pas, au surplus, sur

Berlin, 20 janvier 1756.

J'ai reçu vos dépêches du 6 et du 9 de ce mois et vous sais parfaitement gré de tous les détails que vous m'y avez marqués, pour me mettre au fait des circonstances présentes où se trouvent les affaires intérieures de l'Angleterre. Comme je me flatte que le second exprès que je vous ai dépêché d'ici le 15 de ce mois,[4] vous sera déjà arrivé, tout comme celui qui l'avait devancé avec mes dépêches du 4 dudit mois,[5] je suis dans l'attente de recevoir vos

[1] Vergl. S. 32—34. — [2] Vergl. Nr. 7207. — [3] Vergl. S. 34. — [4] Nr. 7198. — [5] Nr. 7175.

quoi on a débité en Hollande qu'il y aurait encore un changement dans le ministère de cette cour-ci, et que le lord Holdernesse devait quitter sa place. Il n'en a jamais été question. Ce ministre a, au contraire, toujours été d'accord avec ses collègues, et l'administration actuelle est en général des plus fermes et des plus solides. Il n'y a pas même d'apparence qu'il y ait de changement de longtemps, surtout après la démarche qu'on a faite en dernier lieu par l'arrangement dont on a voulu parler en Hollande, et qui est celui dont j'ai fait mention dès le 25 novembre dernier,[1] que les ministres avaient pris la résolution d'ôter les emplois à plusieurs personnes du second ordre, qui avaient voulu s'opposer dans le Parlement à leurs mesures, et entre autres à celle du traité de subsides avec la Russie.[2] Le sieur Legge est de cet ordre, de même que le sieur Pitt."

Michell berichtet, London 9. Januar: „Il n'aurait pas été difficile d'engager le ministère de cette cour-ci à nommer le sieur de Villiers pour ministre auprès de Votre Majesté,[3] si sa situation n'était pas tout-à-fait changée par son mariage, et si ses affaires particulières lui avaient permis de retourner dans l'étranger."

Nach dem Concept.

réponses là-dessus. D'ailleurs, vous devez me marquer particulièrement comment le ministère et la nation sont encore portés pour la paix, et quelle impression leur font les démonstrations que la France fait à présent par ses armements, de même que si le mémoire ou la déclaration qu'elle a fait adresser au sieur Fox,[4] a aigri les esprits en Angleterre, ou s'il paraît plutôt que l'Angleterre ne serait pas tout-à-fait éloignée de tout accommodement.

Au surplus, par les motifs que vous m'alléguez, vous n'avez qu'à laisser tomber entièrement les insinuations que je vous avais ordonné de faire, afin que le sieur Villiers me fût envoyé ici, d'autant plus que j'apprends que le sieur de Marchmont qu'on me destine,[5] doit être une personne de grand mérite.

Federic.

7210. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Berlin, 20 janvier 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. Vous connaissez mon empressement à saisir toutes les occasions où je puis vous être utile à quelque chose et contribuer au bien de vos intérêts, et c'est en conséquence que j'ai écrit[6] à mon chargé d'affaires à Londres de sonder modestement la cour où il se trouve, comment celle-ci pensait à présent sur ce qui regardait l'affaire de l'établissement à constater de la Princesse votre fille aînée en Angleterre. Voici en quel sens il m'a répondu:[7] que, dans le moment présent, il n'était point question de cette affaire, qui restait suspendue par trop d'autres sujets connus qu'on avait en vue pour ne pas pouvoir songer à celui-là; que ce n'était cependant nullement qu'il y ait rien de rompu, tout au contraire, on restait

[1] Vergl. Bd. XI, 441. — [2] Vergl. Bd. XI, 457. — [3] Vergl. Bd. XI, 450. — [4] Vergl. S. 32—34. — [5] Vergl. S. 4. — [6] Vergl. Bd. XI, 450. — [7] Bericht Michell's, London 9. Januar.

toujours dans les mêmes bonnes dispositions envers la cour de Votre Altesse, mais que l'on disait en même temps que la famille royale était déjà fort nombreuse et fort jeune encore, et que rien ne pressait de marier le prince de Galles.

J'ai cru devoir vous communiquer sincèrement ce rapport, étant d'ailleurs avec cette amitié et cette considération invariable que vous me connaissez, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

7211. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN BERLIN.

[Berlin, Januar 1756.]

Mir die Negociation zuschicken — alle Papiere — die mit dem Herzog von Braunschweig und den Engelländern gewesen ist, ausgenommen die Briefe particulières an den Herzog[1] zu seiner geheimen Instruction, umb meine Briefe an die Engelländer zu communiciren; imgleichen die Negociation mit Michell.[2]

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7212. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 21. Januar 1756.

Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll ich von Ew. Excellenz mir das Contreprojet nebst dem Article secret von der mit Engelland zu treffenden Neutralitätsconvention,[3] so wie solches letzthin an den p. Michell nach London geschicket worden, und zwar nur nach denen davon hier gebliebenen Concepten, erbitten, welche ich morgen früh des Königs Majestät selbst bringen soll, demnächst aber nicht ermangeln werde, mit grosser Attention dafür zu sorgen, damit beide Concepte Ew. Excellenz durch mich wiederum sogleich darauf richtig remittiret werden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7213. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 24. Januar 1756.

Des Königs Majestät, so die Gnade gehabt, mir beikommenden Aufsatz[4] von verschiedenen Motiven, so Sie in Dero heutigem Entretien mit dem Duc de Nivernois gebrauchet haben, zuzustellen, haben mir

[1] Vergl. Bd. XI, 474. 475. — [2] Vergl. S. 1—5; Bd. XI, 418. 419. Der König beabsichtigte diese Verhandlungen dem Herzog von Nivernois in der Audienz (24. Januar) vorzulegen. Vergl. S. 24. — [3] Vergl. S. 15. 16. — [4] Vergl. Nr. 7214.

zugleich befohlen, Ew. Excellenz solchen zum Durchlesen zu communiciren, damit Dieselbe bei Dero mit dem Duc de Nivernois habenden Pourparlers Dero Gebrauch davon machen und, wie des Königs Majestät Sich darunter zu exprimiren beliebet, mit Deroselben gleiche Sprache führen zu können. Dabei mir aber sothanen Aufsatz wieder zurück erbitten sollen, um selbigen zu Sr. Königl. Majestät weiterem Gebrauch und Einsicht bei der Hand zu haben.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7214. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS. [POINTS DE L'ENTRETIEN AVEC LE DUC DE NIVERNOIS.]

[Berlin, 24 janvier 1756.]

Cause de droit.

Argument 1. Je n'ai point garanti l'Afrique;[1] la guerre vient de cette cause, donc elle ne me regarde pas.

2° Mon alliance n'est que défensive, donc je ne suis point obligé à des démarches offensives.

3° Mon alliance est finie, donc je suis dégagé de tout devoir d'allié.

Cause de fait.

1° Je ne peux mettre que 100,000 hommes en campagne, Hanovre 40,000, la Reine 100,000, la Russie 60,000; je suis donc de la moitié plus faible qu'eux. Or, est-il prudent, est-il conforme aux règles de la guerre, quand on est de la moitié plus faible que son ennemi? Non. Si ces 200,000 hommes étaient dans un camp, et moi et mes 100,000 vis-à-vis d'eux, je les attaquerais; mais, comme par leur position ils m'obligent à partager mes forces, je me trouve partout plus faible qu'eux.

2° Doit-on commencer une guerre, quand il faut la faire défensive? Non, car c'est de tous les genres de guerre la plus onéreuse et la plus risqueuse.

3° Puis-je rester dans l'inaction et laisser faire à mes ennemis ce qu'ils veulent? Non, car si les Russes entrent dans l'Empire, je ne puis pas le souffrir, et me voilà entraîné dans une guerre que je dois éviter pour la conservation de l'État.

4° Pourquoi empêcher les Russes d'entrer dans l'Empire? Parceque la jonction rendrait mes ennemis trop forts et que je dois les combattre plutôt un par un que tous ensemble.

[1] Sic.

5° Comment éviter l'entrée des Russes? En faisant avec l'Angleterre le traité de neutralité qu'elle me propose. Donc il faut le faire.

6° Vaut-il mieux pour la France que les Russes viennent dans l'Empire ou qu'ils n'y viennent pas? Il vaut mieux qu'ils n'y viennent pas; car, si ils y sont appelés, c'est pour agir contre la France. Donc, s'ils n'y viennent pas, ce sont autant d'ennemis de moins.

7° Mais ne serait-il pas bon de faire dépenser à l'Angleterre le plus d'argent qu'il se pourra en subsides, pour la mater d'autant plus vite? Oui, si l'Angleterre faisait seule la dépense. Mais ne voit-on pas qu'en multipliant les ennemis de la France, elle oblige à proposition la France aux mêmes dépenses pour leur résister? Donc, si on peut empêcher l'Angleterre de faire usage de ses alliés, c'est faciliter les entreprises des Français. Or, si la guerre devient compliquée, il sera bien plus difficile à la terminer par la complication des intérêts, que si elle ne se fait qu'entre les deux puissances brouillées à présent. Si donc je restais neutre, sans faire un traité de neutralité, je n'empêcherais ni les Russes de marcher, ni toutes les suites des complications auxquelles cette marche donnerait lieu. Donc mon traité de neutralité convient à la France, tout autant qu'il m'est indispensable dans le moment présent.

8° Si toute l'Allemagne est en guerre et en dessus dessous, est-ce l'avantage de la France? Non, car elle n'y gagne rien du tout que de voir peut-être ruinés des alliés qui, dans d'autres conjonctures, pourront lui être très utiles. Donc la neutralité convient à tout le monde.

Eigenhändig. [1]

---

[1] Der Denkschrift liegt der folgende eigenhändige unvollendete Entwurf zu Grunde:

Question de droit.

Argument 1. Je n'ai point garanti l'Amérique à la France; la guerre qu'on va faire, est originaire de ce pays-là: donc elle ne me regarde pas.

2. Je n'ai fait qu'une alliance défensive: or, la France n'est point attaquée dans ses possessions européennes, donc rien ne m'oblige à des démarches offensives.

3. Mon alliance est prête à expirer, donc rien ne m'oblige à agir contre mes intérêts.

Question de fait.

Argument 1. Les deux Impératrices et le roi-électeur d'Hanovre sont ceux contre lesquels je devrais agir en cas de guerre; ils peuvent mettre sur pied, l'Autriche 100,000, la Russie 60,000, l'Hanovre 40,000; je ne puis leur opposer que 100,000 hommes: je suis donc de la moitié plus faible qu'eux.

2. Doit-on entreprendre une guerre, quand on se voit à moitié plus faible que ses ennemis? Non. Est-il d'un général prudent de commencer une guerre, quand il est obligé de la commencer défensive? Non; car c'est de toutes les guerres la plus onéreuse et celle qui est exposée au plus de hasards.

3. Puis-je rester dans l'inaction . . .

7215. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 24 janvier 1756.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 12 de ce mois. Je vous ai déjà averti par ma lettre précédente[1] que, depuis que le duc de Nivernois est arrivé ici, ses propositions n'ont tendu qu'au renouvellement de mon alliance avec la France. Cependant, je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, que, comme la cour de Londres m'a fait bien presser depuis peu pour convenir avec elle d'une neutralité de l'Allemagne, afin que dans la guerre présente aucune puissance étrangère ne puisse faire entrer des troupes dans l'Allemagne, et que ma situation assez critique dont je vous ai déjà informé,[2] ne m'a pas permis de refuser entièrement des propositions là-dessus, j'ai communiqué moi-même sincèrement au duc de Nivernois tout ce dont il s'agit dans cette négociation de neutralité de l'Allemagne.[3] Si le ministère de France s'avise bien là-dessus et qu'il prenne mûrement en considération la vraie situation présente des affaires, il ne doit trouver rien à dire raisonnablement, si je me prête à une pareille convention, par laquelle je me flatte d'ailleurs de rendre un service essentiel à la France, vu que sûrement j'arrêterai par là 50,000 Russes et tiendrai en échec encore 50,000 Autrichiens au moins, qui, sans cela, auraient tous agi contre la France, sans que cela dérange en rien les projets qu'elle saurait prendre pour pousser ailleurs la guerre.

Au reste, comme rien ne me saurait plus importer dans les circonstances présentes que d'avoir de bonnes informations sur tout ce qui regarde les affaires, afin de voir clair là-dessus, j'espère de votre fidélité et de votre zèle pour mon service que vous [vous] appliquerez soigneusement à continuer de me rendre vos rapports aussi intéressants et instructifs que vous l'avez fait à ma satisfaction entière depuis les dernières ordinaires.[4]

Federic.

P. S.

Le duc de Nivernois m'ayant beaucoup parlé de Madame de Pompadour, vous devez prendre l'occasion de lui faire la visite pour lui dire par un compliment des mieux tournés combien j'avais été sensible à tout ce que le susdit Duc m'avait assuré de ses sentiments à mon égard; compliment dont je ne vous prescris point les termes, mais dont je vous laisse la liberté de le tourner au mieux et de la façon usitée à vos lieux.

Nach dem Concept.

---

[1] Nr. 7206. — [2] Vergl. Nr. 7171 S. 8. — [3] Vergl. Nr. 7212. — [4] Vergl. Nr. 7196. 7199. 7206.

7216. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 24 janvier 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 14 de ce mois, m'a été bien rendu. Le calme qui règne actuellement dans les affaires publiques, et qui apparemment ne se ranimeront qu'à la première rentrée du Parlement de l'Angleterre, fait que je ne saurais vous dire d'intéressant aujourd'hui, hormis que nous avons ici le duc de Nivernois et que je ne désespère pas encore tout-à-fait que, pour cette fois-ci, la paix et la tranquillité de l'Europe [se puissent rétablir encore].

Federic.

Nach dem Concept.

7217. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 16. Januar, nach drei Berichten Flemming's an Brühl aus Hannover, deren letzter vom 10. September datirt: „Dans sa dernière lettre, le comte Flemming marque que le ministre d'Autriche à Hanovre, le comte Colloredo, ne s'était guère donné de peines pour colorer la conduite de sa cour vis-à-vis de la Grande-Bretagne; mais qu'il avait épuisé toute sa rhétorique à déclamer contre la conduite du roi d'Angleterre, qui augmentait lui-même la puissance de Votre Majesté, en faisant cause commune avec Elle en toutes les affaires de religion,[1] et que Sa Majesté Britannique faisait mal de tarder de faire recevoir à Vienne l'investiture de ses États d'Allemagne[2] . . . Il ajoute à la fin — en réponse à la crainte que le comte de Brühl lui avait manifestée sur le danger qu'il y aurait que l'Angleterre poussât le ressentiment contre l'Autriche au point de prendre confiance en Votre Majesté — qu'il était persuadé qu'on était revenu du préjugé de trop de puissance de Votre Majesté, si on l'avait eu, et que le traité nouvellement conclu avec la Russie[3] achèverait de détruire l'espérance de ceux qui auraient voulu faire quelque fond sur le roi de Prusse, comme ce traité ne manquerait pas de resserrer davantage l'union de Votre Majesté avec la France, ainsi que l'envoi du duc de Nivernois en fournissait la preuve."

Berlin, 24 janvier 1756.

J'ai reçu vos rapports du 16 et du 19 de ce mois et vous sais bien du gré de ce que vous m'avez appris au sujet des dernières dépêches que le comte de Flemming a faites encore avant son dernier départ d'Hanovre.[4] Vous me ferez plaisir de continuer à vous bien orienter sur ce qu'on juge de moi et des conjectures présentes, afin de m'en faire des rapports exacts et fidèles là-dessus.

Vous songerez d'ailleurs de me procurer de bonnes connaissances sur tout ce qui regarde les négociations à la cour de Pétersbourg, dont vous ne saurez me faire jamais des rapports assez circonstanciés et trop amples, et à ce sujet je veux bien vous faire souvenir de la promesse que vous m'avez faite de me faire avoir encore les points sur lesquels on avait délibéré dans les deux grands conseils qu'on a tenus à Pétersbourg dans le mois d'octobre de l'année passée,[5] avec le résultat qu'on y avait pris.

[1] Vergl. Bd. XI, 37. 79. — [2] Vergl. Bd. VIII, 460. 461. — [3] Vergl. Bd. XI, 387. — [4] Vergl. S. 23. — [5] Vergl. Bd. XI, 439. 440.

Maltzahn berichtet, Dresden 19. Januar: „Le comte Broglie, ayant parlé hier à l'antichambre au comte de Sinzendorff,[1] vint un moment à moi me demander si j'avais bien remarqué que le comte Flemming n'avait pas pu gagner sur lui de s'approcher du comte Sinzendorff, tant qu'il les avait vus ensemble. Je lui répondis qu'il connaissait, autant que moi, la férocité du comte Flemming et sa haine pour tout ce qui n'était pas anglais ou de ce système. Sur quoi, le comte Broglie m'interrompit en me disant qu'il était sûr qu'il avait agi ici contre lui, en dissuadant l'alliance avec la France et prêchant qu'il ne fallait prendre des subsides de personne, puisqu'on ne pouvait pas en obtenir de l'Angleterre. Le comte Broglie ajouta: »En quoi, le comte Flemming ne m'a pas desservi; car, dès que la Saxe n'a des subsides de personne, j'aime tout autant que nous gardions notre argent, que nous ne voulons dépenser que pour ôter un allié à l'Angleterre et pour complaire au Dauphin et à la Dauphine, qui auraient désiré extrêmement cette alliance,[2] qui après tout, si je l'avais faite, n'aurait pas répandu plus de douceur dans mon commerce avec le comte Brühl.«"

Nach dem Concept.

Par le discours que le comte de Broglie vous a tenu au sujet de sa négociation, et par les propos que le comte de Flemming a laissé échapper, je ne saurais autrement envisager la négociation pour faire un traite de subsides avec la Saxe, que rompue,[3] et supposé que cette conjecture se vérifie et que les subsides de l'Angleterre cessent également,[4] mandez-moi si la cour de Dresde s'apercevra de ce vide.

Federic.

7218. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Kopenhagen 10. Januar, über die Seerüstungen zum Schutze der dänischen Handelsflotte:[5] „Le sieur de Titley n'a rien négligé pour rassurer les ministres danois sur les procédés de sa nation, pour leur faire voir l'inutilité [de l'armement], mais on lui a déclaré que la cour de Danemark ne songe qu'à demeurer parfaitement neutre, et qu'elle ne se propose que d'honorer son pavillon et de protéger son commerce et sa navigation contre *quoscunque* . . . On prétend que la marche des Russes[6] n'aura jamais lieu que dans le cas que la France veuille faire une diversion en Allemagne

Berlin, 24 janvier 1756.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez faits du 10 et du 13 de ce mois, par lesquels j'ai appris avec satisfaction que la cour où vous vous trouvez commence à la fin d'ouvrir les yeux sur ses véritables intérêts. Cependant, malgré cela, je n'ai pas trop bonne opinion qu'il en ressortira de grands effets, aussi long que le baron de Bernstorff sera en place.[7]

[1] Graf Sinzendorff (vergl. Bd. XI, 339) hielt sich auf der Rückreise von Petersburg nach Wien einige Tage in Dresden auf. — [2] Vergl. S. 23. — [3] Vergl. S. 19. — [4] Vergl. Bd. XI, 118. 454. — [5] Vergl. S. 32. — [6] Vergl. Bd. XI, 388. — [7] Vergl. S. 33.

et attaquer l'électorat d'Hanovre, et qu'il reste encore à savoir si Votre Majesté juge à propos de donner les mains à ce projet. On reconnaît que Votre Majesté Se trouve l'arbitre du sort de l'Europe ... Il court ici un bruit que le prince Iwan s'est évadé de Riga et qu'il est allé trouver les Tartares, dans l'intention de faire valoir ses droits à l'empire de Russie, où il doit y avoir tout plein de mécontents du gouvernement présent."[1]

Häseler berichtet, Kopenhagen 13. Januar, dass der dänische Hof dem schwedischen den Vorschlag gemacht habe, sich in Betreff der zum Schutz der Handelsflotten zu treffenden Vorkehrungen in Einverständniss zu setzen.

Nach dem Concept.

Quant aux bruits qui courent touchant l'évasion du prince Iwan, que je présume faux et controuvés, je serai cependant bien aise que vous tâchiez d'approfondir d'où ces bruits-là ont pu tirer leur origine et ce qu'on en a débité encore.

Federic.

7219. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 26. Januar 1756.

Es ist der nach Engelland geschickt gewesene Courier gestern Mittag zurückgekommen und hat nebst anliegender Dépêche den von dem p. Michell gezeichneten Originalcontract,[2] die Copie des englischen Pleinpouvoirs nebst einem Promemoria[3] und auch den Originalrevers wegen 20,000 Pfund, so die Krone Engelland eins vor alles wegen derer hiesigen Kaufleute Prätension bezahlen will,[4] mitgebracht, so dass diese Sache bis zu Auswechselung derer Tractate und Ratificationen glücklich geendiget zu sein scheinet. Auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät habe die Ehre, Ew. Excellenz alle vorangeführte Pièces in fünf Stück hierbei zu übersenden und dabei zu melden, wie Sr. Königl. Majestät Intention ist, dass Ew. Excellenz zuforderst mit des Etatsminister Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz den Ori-

1 Vergl. S. 46. — 2 D. d. Westminster, 16. Januar 1756. Vergl. Nr. 7175. — 3 Promemoria über die bei Verträgen zwischen Preussen und England beobachtete Etikette. — 4 Michell übersendet, London 16. Januar, die folgende Declaration des englischen Ministeriums:

Déclaration.

Afin de terminer les différends qui peuvent s'être élevés entre Leurs Majestés Britannique et Prussienne, il est déclaré que, dès que Sa Majesté Prussienne lèvera l'arrêt mis sur la dette de la Silésie et fera payer aux sujets de Sa Majesté Britannique ce qui leur en reste dû, selon le contrat original, tant intérêts que principal, Sa Majesté Britannique promet et s'engage, de son côté, de faire payer à Sa Majesté Prussienne la somme de vingt mille livres sterling en extinction de toute prétention de Sadite Majesté ou de ses sujets à la charge de Sa Majesté Britannique, sous quelque prétexte que ce puisse être. Fait à Westminster le 16 jour de janvier, l'an de grâce 1756.

Hardwicke, Ch. Granville, P. Holles Newcastle.
Holdernesse. H. Fox.

ginaltractat mit dem hier befindlichen Contreprojet[1] (welches in Original und in Abschrift beilege) auf das genaueste collationiren, zugleich die Pleinpouvoirs examiniren und alsdenn, wenn alles seine Richtigkeit damit hat, die Ratification darüber fertigen lassen möchten.[2] Des Königs Majestät haben hierbei exprès declariret, dass Ew. Excellenz des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz zu allem diesem mit ziehen und Dieselbe deshalb von allem darunter vorhin vorgefallenen au Fait setzen möchten.[3]

Was die Originaldépêche des Herrn Michell anlanget, da muss mir solche von Ew. Excellenz wiederum zurück erbitten, weil des Königs Majestät mir befohlen haben, solche Deroselben morgen oder übermorgen wiederum vorzulegen, um Dero Résolutions auf alle darin enthaltenen Punkte ertheilen zu können, als welches noch nicht geschehen ist.[4]

Ich soll mich auch zugleich bei Ew. Excellenz erkundigen, gegen welchen Tag die Expedition der Ratification geschehen sein und solche zu Sr. Königl. Majestät Unterschrift vorgeleget werden kann. Worüber mir dann ohnvorgreiflich Ew. Excellenz Antwort morgen Vormittag etwa um 9 Uhr erbitten und zugleich die Remission der Originaldépêche von dem p. Michell gehorsamst erwarten will. Da des Königs Majestät mir zugleich befohlen haben, die Ordres zur Levée des auf die schlesischen Schuldengelder gelegten Arrestes zu besorgen, so nehme mir die Freiheit, bei Ew. Excellenz zugleich anzufragen, wie mich eigentlich damit zu befangen habe, und ob es hinlänglich ist, dass ich dem Kammergerichte oder dem Grosskanzler von Jariges [communicire], dass nämlich der vorhin auf die bei dem Kammergericht deponirte Gelder quaestionis gelegte Arrest[5] wiederum relaxiret und aufgehoben und die Gelder an ihre Behörde ausgezahlet werden sollen, oder aber was ich sonsten dabei zu observiren nöthig haben dörfte. Worüber mir einige Verhaltungsmaasse von Ew. Excellenz unterthänig erbitte. Uebrigens dörfte mir auch wohl eine Designation der Summa und derer Posten nöthig seind, welche denen Königlichen commerciirenden Unterthanen, so ehedem durch die englische Depredationes gelitten, von der dazu geordnet gewesenen Commission zuerkannt worden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7220. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 27 janvier 1756.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 16 de ce mois. Comme vous m'y avez marqué que M. de Rouillé vous avait fait apercevoir sa surprise de ce que je ne donnasse aucune communication à la

[1] Vergl. S. 15. — [2] D. d. Berlin 31. Januar. — [3] Vergl. S. 3. — [4] Vergl. Nr. 7230. — [5] Vergl. Bd. IX, 479; X, 39.

France des propositions qui m'ont été faites de l'Angleterre,[1] et dont il vous a paru être informé plus que superficiellement, mon intention est que vous lui direz que j'avais informé, on ne saurait pas mieux, de tout en détail le duc de Nivernois,[2] qui sans doute en aurait fait son rapport circonstancié à lui. En attendant, après la réquisition faite de Sa Majesté Très Chrétienne à l'Angleterre,[3] j'ai fait encore, à ce que vous savez,[4] tous les efforts possibles en Angleterre pour voir s'il n'y a pas moyen encore de concilier les différends entre la France et l'Angleterre et de conjurer l'orage, sur quoi je n'ai point encore reçu la réponse. Quant aux susdites propositions que l'Angleterre m'a fait faire, je vous dirai pour votre direction, et afin que vous soyez à même de répondre à M. de Rouillé, quand il vous en parlera, qu'il ne s'agit dans toute cette négociation que d'une simple convention de neutralité de l'Allemagne, qui ne durera que pendant la guerre présente, et que cette convention pourrait bien prendre consistance:

1° Parceque j'aurais été en droit[5] de faire ce traité ou cette convention, quand même mon traité d'alliance défensive avec la France ne serait pas prêt d'expirer, vu que je n'ai point garanti l'Amérique à la France, d'où cependant la guerre qu'on va faire, est originaire; mais que

2° Je lui avais garanti seulement par notre traité ses possessions européennes, où la France n'est point attaquée.

3° Que notre traité irait expirer au printemps qui vient,[6] et qu'en conséquence aucune raison au monde ne s'aurait m'obliger à des démarches offensives.

Vous pouvez cependant assurer à M. de Rouillé que tout cela ne m'empêcherait point de faire une alliance défensive avec la France, si elle en demandait, et que je conserverai les mêmes sentiments d'amitié pour la France que j'avais toujours eus pour elle. Vous lui ferez observer, d'ailleurs, que la susdite convention de neutralité ne regardait que la guerre présente et qu'elle expirait, dès que cette guerre se terminerait.

Après cela, si, malgré toutes ces bonnes raisons, vous voyez que M. de Rouillé ou les ministres de France voudraient se cabrer ou faire les revêches, vous leur direz, quoiqu'en termes polis et bien mesurés, que vous ne voyiez aucune bonne raison pourquoi ils voudraient prendre en mauvaise part la démarche que je faisais; que la France avait pour alliée l'Espagne, qui cependant ne voulait point se mêler de la guerre présente; que, quant à ses autres alliés, la Suède et le Danemark, avec qui la France avait des engagements subsidiaires, tous faisaient apparaître que cette guerre ne les regardait pas et qu'ils n'y feraient rien, et qu'ainsi il était difficile de trouver aucune bonne raison pourquoi moi seul devais plus faire que tous ses autres alliés.

[1] Vergl. S. 1. — [2] Vergl. S. 48. 51. — [3] Vergl. S. 32—34. — [4] Vergl. Nr. 7199. — [5] Vergl. S. 49. — [6] Vergl. Bd. XI, 170.

Voilà tout ce que vous pouvez insinuer très modestement au M. de Rouillé et aux ministres, surtout si vous leur trouvez encore de la répugnance. A quoi, vous ajouterez que, dans les circonstances présentes des affaires de l'Europe, aucune puissance n'y saurait rester sans alliés, que je préfèrerais toujours l'alliance de la France à toute autre, mais, quand je verrais que ma démarche très innocente leur donnerait de l'aigreur, alors je me verrais obligé de songer à faire l'alliance avec l'Angleterre.

Je me remets en tout ceci sur votre prudence pour que vous fassiez un bon usage de tout ce que dessus, quoique toujours avec douceur et en termes polis et honnêtes.

Federic.

Nach dem Concept.

7221. AU CAPITAINE MARQUIS DE VARENNE A MARSEILLE.

Berlin, 27 janvier 1756.

Votre lettre du 8 de ce mois m'ayant appris que vous ne sauriez trouver à Marseille quelque vaisseau suédois ou danois[1] pour vous transporter à Smyrne, il ne reste donc aucun autre moyen, sinon que vous alliez à Gênes, afin de trouver là quelque vaisseau sur lequel vous sauriez vous transporter, sûrement et sans risquer aucun inconvénient, à Smyrne.

Federic.

Nach dem Concept.

7222. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 17. Januar: „Le maréchal prince de Waldeck arrivera en peu de jours, étant en chemin. Il y a un bruit sourd qu'il sera destiné au commandement des troupes russiennes[2] . . . La mission d'un ministre anglais à la cour de Votre Majesté[3] met ici les partisans anglais de mauvaise humeur, dont le nombre n'est pas petit. Je n'en excepte pas le comte Colloredo ni celui de Kaunitz. On est fort attentif au but de ladite mission."

Berlin, 27 janvier 1756.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois. Si le bruit d'une mission que le roi d'Angleterre irait faire à ma cour, rend de si mauvaise humeur le ministère et le parti anglais, je suis bien aise de vous dire, quoiqu'encore pour votre direction seule et dans le dernier secret, que dans peu vous apprendrez d'autres nouvelles qui causeront des visages bien farouches.[4]

Au surplus, comme il court tant de bruits là où vous êtes sur la marche prochaine des troupes de Russie, expliquez-moi, s'il vous est possible, quelle est donc la puissance à la réquisition de laquelle ces troupes se mettront en mouvement, si c'est aux instances du roi d'Angle-

1 Vergl. Bd. XI, 394. — 2 Vergl. S. 9. — 3 Vergl. S. 21. — 4 Vergl. S. 59.

terre où de celles de la cour de Vienne, et quelle est la cour qui destine au prince de Waldeck le commandement des troupes russiennes.

Nach dem Concept. Federic.

7223. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 9. Januar, dass die Königin den Grafen Düben zu ihm gesandt habe, um sich nach der Antwort des Königs von Preussen in Betreff der letzten Unterredung zwischen der Königin und dem Gesandten[1] zu erkundigen; die Königin habe dabei den Wunsch zu erkennen gegeben, ihr die Antwort schriftlich zukommen zu lassen. „J'ai décliné cette demande et j'ai fait répondre à Sa Majesté, dans les termes les plus respectueux, que je ne pouvais pas hasarder de donner quelque chose par écrit, ne sachant pas les intentions du Roi son frère là-dessus, mais que j'étais prêt à exécuter de bouche les ordres qu'il m'avait donnés."

Solms berichtet, Stockholm 13. Januar: „Votre Majesté m'ayant ordonné par Ses ordres immédiats du 30 décembre[2] de Lui mander comment le roi et la reine de Suède prenaient les mortifications que leur parti essuie journellement de celui qui domine aujourd'hui, j'aurai l'honneur de Lui dire que je ne suis pas en état présentement de juger avec assurance, n'ayant point eu le bonheur de parler à la Reine, pendant qu'elle et les principaux du parti de la cour sont à Ulrichsdahl, mais, par ce que Sa Majesté et d'autres m'ont dit, avant que d'y aller, la cour se flatte encore toujours que ses affaires changeront très avantageusement, si ce n'est pas à cette Diète, au moins sûrement à une autre prochaine, et, à juger selon les apparences, ils tiennent dans ce parti toujours une très bonne contenance. Leurs Majestés Suédoises s'amusent beaucoup à la campagne où ils sont, et ceux qui sont avec eux, en font de même, sans qu'on les gêne en rien."

Berlin, 27 janvier 1756.

J'ai reçu par l'ordinaire dernier les dépêches que vous m'avez faites du 9 et du 13 de ce mois, et approuve la manière sage dont vous avez décliné la demande qui vous a été faite par le comte de Düben. Au surplus, vu les illusions que vous me marquez, dont les principaux du parti de la cour s'en usent pour en imposer au roi de Suède, je le plains de tout mon cœur, et mes vœux continuent d'être que tout se puisse calmer encore.

Quant à l'affaire du baron de Hœpken,[3] vous direz au marquis d'Havrincour de ma part qu'encore que la réparation que j'avais demandée au sieur de Hœpken, fût la plus juste et bien modérée, vu les termes tout-à-fait indécents dont il s'était servi dans la déclaration connue qu'il avait fait faire ici par le sieur de Wulfwenstjerna,[4] et principalement encore de ce qu'il n'avait pas hésité de communiquer de tout ceci au ministre de Russie à Stockholm,[5] chose dont j'étais tout-à-fait instruit, et qui m'avait choqué plus que tout le reste, cependant, pour marquer ma considération pour la France et pour faire voir ma modération, je me contenterais, pourvu que lui,

[1] Vergl. Bd. XI, 447. — [2] Vergl. Bd. XI, Nr. 7164. — [3] Vergl. Bd. XI, 487. — [4] Vergl. Bd. XI, 176—178. — [5] Vergl. Bd. XI, 196.

l'ambassadeur de France, saurait diriger l'affaire là, qu'au moins on ordonnât au sieur de Wulfwenstjerna de faire quelque excuse honnête et verbale ici à mon ministre d'État et de cabinet, le comte de Podewils, de ce qui était arrivé à ce sujet par rapport aux termes de sa déclaration autrefois faite.

Voilà tout sur quoi je me bornerai, dont vous vous expliquerez avec le marquis d'Havrincour et me rendrez compte de ce qu'il vous aura dit là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

7224. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 28. Januar 1756.

Es haben Se. Königl. Majestät heute befohlen, wie an Dero Minister an auswärtigen Höfen, und zwar denen zu Wien, zu Dresden, zu Stockholm, zu Kopenhagen, desgleichen den Secrétaire Benoît, auch an denen kleineren Residenten oder Agenten in denen Städten des römischen Reiches [1] per circulare geschrieben und denenselben bekannt gemachet werden solle, wie dass Höchstdieselbe, um Teutschland in Ruhe zu erhalten, Sich mit der Krone Engelland über eine Convention de Neutralité von Teutschland, so lange der jetzige Krieg zwischen Frankreich und Engelland dauren würde, [concertiret], um dadurch das teutsche Vaterland bei denen entstandenen Troublen in Ruhe und Friede zu erhalten; jedoch gehe solches nur pur und alleine die Neutralité von Teutschland und diesen Krieg an und hindere nicht die anderen Verbündnisse, welche Se. Königl. Majestät sonsten mit der Krone Frankreich hätten. Hierbei sollte denen Ministern und Residenten aufgegeben werden, dieses sich nur zu ihrer eigenen Direction dahin dienen zu lassen, dass sie weder solches Rescript communiciren, noch jemandem Abschrift oder Extract davon geben, vielmehr, so lange ihnen nicht von solcher [Convention] etwas gesaget oder gesprochen werden würde, sie sich darunter geschlossen halten und nichts davon sagen, wenn man sie aber darüber besprechen würde, alsdenn auf die in dem Rescript vorgeschriebene Art expliciren sollten.

Was den Herrn von Klinggräffen zu Wien und den von Maltzahn zu Dresden anbetrifft, da bin ich von des Königs Majestät befehliget worden, solches selbst zu expediren und zu besorgen. [2] Was aber unter andern den Benoît angehet, da wollen Se. Königl. Majestät, dass derselbe darüber insonderheit mit dahin instruiret werden soll, dass er hiernächst und wenn die Convention seines Ortes eclatiren wird, dem

[1] Demgemäss erfolgen Ministerialerlasse, d. d. Berlin 31. Januar, an Benoît, Häseler, Hellen, Solms, und weiter, d. d. Berlin 3. Februar, an Hecht in Hamburg, Ammon in Köln, Freytag in Frankfurt, Avenarius in Mühlhausen, Buirette in Nürnberg, Bachhoff von Echt in Gotha, Müller in Ulm. — [2] Vergl. Nr. 7232. 7233.

Kronfeldherrn[1] darüber umständlich schreiben und gegen solchen bestens releviren soll, wie des Königs Majestät bei Schliessung der Neutralité vor Teutschland insonderheit Dero Rücksicht darauf genommen, dass die Republik Polen dadurch von einem beschwerlichen Durchmarsch derer russischen Truppen[2] befreiet und alle daher auf erstere gefallene Inconvenienzien vermieden werden möchten, welchem er die oberwähnte Versicherung hinzufügen solle, dass solches die anderen Verbündnisse Sr. Königl. Majestät mit Frankreich nicht hindere.

Des Königs Majestät vermeinen übrigens, dass diese Rescripte wohl um so eher auszufertigen sein würden, weilen doch die Engelländer die Convention, sobald die Auswechselung derer Ratificationen geschehen, public machen wollten, und also es nöthig sei, dass Dero Minister und Residenten sodann instruiret wären, wie sie sich darüber zu expliciren hätten, wenn sie darüber besprochen werden würden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7225. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 28. Januar 1756.

Ew. Excellenz beide gestrige gnädige Schreiben habe wohl zu erhalten die Ehre gehabt, auch nicht ermangelt. des Königs Majestät dasjenige geziemend zu hinterbringen, was Ew. Excellenz mir von den verschiedenen kleinen Fehlern, so der Michell, als ein neuer Négociateur, sowohl wegen des eingesandten einen Exemplars vom Tractat,[3] als wegen der nicht in Original eingesandten Vollmacht[4] begangen, angemerket haben, welche auch zum Theil schon von des Königs Majestät Selbst angemerket worden. Höchstderoselben allergnädigste Willensmeinung ist dannenhero, dass Ew. Excellenz darüber den p. Michell in einer besonderen Dépêche umständlich redressiren und denselben wohl instruiren möchten, wie er sich überall bei dieser Sache bis zu deren völligen Berichtigung zu verhalten habe, damit er keinen Faux-Pas begehe.

Sonsten haben Se. Königl. Majestät mir noch befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, wie Sie nicht allerdinges von der Bienséance fänden, das englische Ministerium durch den p. Michell selbst sondiren zu lassen, ob es denselben als Minister von des Königs Majestät behalten[5] oder aber, wenn es jemanden von Qualité hierher schickete, lieber wiederum jemanden von Qualité von hier aus dahin gesandt haben wolle. Dahero dann Sr. Königl. Majestät Intention ist, dass Ew. Excellenz vor Sich und Selbst an den Lord Holdernesse schreiben[6] und demselben insinuiren möchten, dass, daferne man dorten lieber den

[1] Branicki. — [2] Vergl. Bd. XI, 269. 270. — [3] Michell hatte durchaus dem Brauch (vergl. S. 54 Anm. 3) entsprechend nicht das von den englischen Bevollmächtigten, sondern das von ihm selbst unterzeichnete Exemplar übersandt. — [4] Für die englischen Unterhändler. — [5] Demgemäss Ministerialerlass, Berlin 30. Januar. Vergl. S. 64. — [6] Unter dem 30. Januar ausgeführt.

Michell behalten und ihn in seinem dortigen Posten continuiret sehen wolle, Se. Königl. Majestät Sich solches endlich gefallen lassen würden, ausserdem aber, und wenn der dortige Hof jemanden von Qualité hierher schicken wollte, nicht in Abrede sein könnten, dass Sie einige Répugnance hätten, alsdenn den Michell gegen dergleichen dorten zu lassen,[1] vielmehr intentioniret wären, jemanden von Naissance und Qualité, so wie dergleichen nach denen hiesigen Umständen vorhanden wären, als Minister am dortigen Hofe zu senden, und dass mithin der Lord Holdernesse sich darüber gegen Ew. Excellenz nur gerade und naturellement expliciren möchte.

Im übrigen habe Sr. Königl. Majestät gemeldet, wie die Ratification des Tractats und das dahin gehörige vor kommenden Sonnabend nicht fertig werden könne,[2] dahero Sie dann auch davon zufrieden gewesen und alles kommenden Sonnabend[3] in Potsdam unterschreiben und von dar aus durch einen Courier absenden lassen wollen.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

7226. AN DEN GEHEIMEN RATH WARENDORFF IN BERLIN.

[Berlin,] 29. Januar 1756.

Der Herr Geheime Rath Eichel ist diesen Augenblick von Sr. Königl. Majestät zu mir gesandt worden mit der Königlichen Ordre, wo es in der Welt möglich, dem Duc de Nivernois noch heute Abend Copien der Convention de Neutralité und des Articuli secreti zu communiciren,[4] weil derselbe einen Courier damit absenden will. Der Herr Geheime Rath Eichel hat sich dabei erboten, dass, wenn Ew. Wohlgeboren zu sehr occupiret wären, heute damit fertig zu werden, Dieselbe mir nur die Copei, so Sie hätten, oder auch allenfalls das Original von beiden, wenn Sie solches nicht weiter gebraucheten, zuzusenden [beliebeten], damit ich gegen 5 Uhr dem Herrn Geheimen Rath Eichel, welcher sodann zu Hause zu sein versprochen, solche zusenden könnte, weil er sich offeriret, solche Copei allenfalls bei sich fertigen und mir zukommen zu lassen.

H. Graf Podewils.

Nach der Ausfertigung.

7227. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 29. Januar, er habe dem Herzog von Nivernois am Nachmittage die Copie der Neutralitätsconvention zugesandt;[5] jedoch sei der Courier des Herzogs, welcher die Nachricht von dem an die preussischen Ge-

Berlin, 30. Januar 1756.

Recht sehr gut.

[1] Vergl. S. 10. — [2] Vergl. S. 55. — [3] 31. Januar. — [4] Vergl. S. 51. 56. — [5] Vergl. Nr. 7226.

sandten zu schickenden Circularerlass[1] nach Paris bringen sollte, bereits am Morgen abgegangen, und es sei demnach zu erwarten, dass der Herzog die Copien erst am folgenden Tage durch einen zweiten Courier absenden werde; die Mittheilung des Circularerlasses an den französischen Hof scheine dem Herzoge weit dringender zu sein als die des Wortlauts der Convention „dont par sa lecture auprès de Votre Majesté[2] il s'était déjà si fortement imprimé l'idée qu'il la savait presque par cœur, ainsi qu'il m'en a rapporté hier tous les articles qu'elle contenait, et dont il aura déjà rendu compte à sa cour par le courrier de ce matin."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7228. AN DIE ETATSMINISTER GRAFEN PODEWILS UND FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 31. Januar 1756.

Meine liebe Wirkliche Geheime Etatsminister. Ich remittire hierbei an Euch das bei Mir eingelaufene abermalige Schreiben des Herzogs von Mecklenburg-Schwerin Liebden,[3] und will Ich, dass Ihr Denenselben darauf das nöthige antworten, zugleich aber zu erkennen geben sollet, wie Ich wohl geschehen lassen könnte, dass Sie Sich wegen unserer Differenzien[4] an den Kaiser und das Reich adressirten; Ich glaubte aber, dass es besser sein würde, wenn Sie Sich entschliessen wollten, solche auf eine convenable Art mit Mir abzuthun. Ich bin Euer wohl affectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

7229. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 19. Januar, über ein Gerücht, wonach die Stadt Lancaster in Pennsylvanien von Indianern überfallen und niedergebrannt worden sei. „Quoique cet avantage ne soit que passager et qu'il ne soit pas de nature à pouvoir influer à un certain point sur le succès de la guerre que les cours de France et d'Angleterre se font en Amérique, le ministère de France, qui suppose que cette nouvelle est vraie, la voie d'où

Berlin, 31 janvier 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois. Je ne saurais voir sans pitié et indignation les pitoyables résolutions que les ministres de France prennent l'une sur l'autre; ce qui ne saurait qu'effectuer que leurs alliés s'en retirent autant qu'il leur est possible.

[1] Vergl. Nr. 7224. — [2] Vergl. S. 48. 51. — [3] D. d. Schwerin, 24. Januar. — [4] Vergl. S. 30. 31.

elle vient ne pouvant pas être regardée comme suspecte, espère que cette petite disgrâce augmentera le penchant des colonies anglaises pour la paix, à laquelle elles ont d'ailleurs toujours incliné. D'un autre côté, il prétend savoir que les fonds publics en Angleterre commencent déjà à se ressentir des secousses que leur fait ordinairement éprouver la seule appréhension d'une guerre, et que cette crise se manifeste avec des symptomes si violents que ceux qui connaissent à fond le système des finances de la Grande-Bretagne, commencent à soupçonner que le gouvernement aura beaucoup de peine à trouver les fonds dont il aura besoin pour la poursuite de ses armements . . . La réunion de ces différents indices, dans lesquels il pourrait bien entrer beaucoup d'exagération, et que le ministère de France envisage avec les yeux de la prévention, le détermine à croire que la frénésie de la nation pour la guerre commence à se calmer,[1] et que son langage va devenir plus pacifique qu'il ne l'a été jusqu'à présent. Mais, en même temps, on redouble de fermeté ici, au moins quant aux apparences, et l'on voudrait que les préparatifs qu'on fait pour porter sur les côtes de l'Océan les régiments qu'on a désignés à cet effet, fussent déjà achevés, parcequ'on imagine que ces démonstrations en imposeront à la nation anglaise à la rentrée prochaine du Parlement . . . Je crois devoir prévenir Votre Majesté que le ministère ne songe pas jusqu'à présent à faire usage du prince Édouard pour la descente qu'il voudrait faire en Angleterre."[2]

Je viens d'être informé[3] que la réponse que le roi d'Angleterre fera à la réquisition de la France,[4] sera déclinatoire; ainsi il faudra voir présentement si le ministère de France prendra à la fin une résolution vigoureuse ou s'il est incapable d'en prendre; sur quoi, vous veillerez avec beaucoup d'attention pour m'en informer exactement et à temps.

Au surplus, comme la convention entre moi et le roi d'Angleterre par rapport à la neutralité de l'Allemagne vient d'être signée des deux côtés.[5] je suis bien aise de vous en informer, après que j'en ai instruit entièrement le duc de Nivernois,[6] et ajoute d'ailleurs pour votre direction que, malgré cela, je viens de donner des ordres à mes ministres et résidents aux cours étrangères[7] que, dès que ce traité susdit éclatera et qu'on leur en parlera, ils déclareront que ce traité n'affectait rien que la neutralité de l'Allemagne, pour maintenir la paix et la tranquillité de ce pays pendant la guerre présente entre la France et l'Angleterre, que c'était en conséquence une affaire momentanée, et qu'au surplus je restais dans tous les autres engagements où j'étais avec la France.

Federic.

Nach dem Concept.

7230. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 31 janvier 1756.

J'ai bien reçu, par le dernier courrier que vous m'aviez envoyé, votre dépêche du 16 de ce mois, avec toutes les pièces[8] que vous y

[1] Vergl. S. 38. — [2] Vergl. S. 37. — [3] Bericht Hellen's, Haag 20. Januar. — [4] Vergl. S. 32—34. — [5] Vergl. S. 54. — [6] Vergl. S. 48. 51. — [7] Vergl. Nr. 7224. — [8] Vergl. Nr. 7219.

aviez jointes, et me réfère, quant à ces dernières, à tout ce que mon ministère du département des affaires étrangères vous fera observer là-dessus par le rescrit ci-clos,[1] qui remplit tout ce que je saurais vous dire moi-même à ce sujet,[2] de sorte que vous vous y conformerez exactement.

Quant au traité de commerce à faire entre moi et l'Angleterre, comme je vous ai fait savoir déjà mes intentions sur ce sujet par une dépêche particulière,[3] qui apparemment vous sera bien parvenue, il ne me reste présentement qu'à vous y renvoyer et d'attendre ce que vous m'en marquerez en conséquence.

Pour ce qui regarde d'ailleurs l'affaire de la levée de l'arrêt mis autrefois sur les sommes qui restent encore aux intéressés de la dette hypothéquée sur la Silésie.[4] vous direz de ma part aux ministres anglais que j'avais effectivement déjà levé l'arrêt mis sur cet argent et que je n'attendais que vos nouvelles sur l'échange des ratifications de notre convention de neutralité de l'Allemagne fait, pour déclarer publiquement ladite levée; que, d'ailleurs, je m'arrangerais tout de suite pour faire remettre à Londres les sommes qu'il faut pour m'acquitter entièrement de cette dette, soit en capital soit en intérêt, contre l'extradition de l'original du contrat fait autrefois pour cette dette et contre une bonne et due quittance, et terminer par là heureusement cette affaire.

Mais, comme d'un autre côté le ministère britannique s'est engagé, en conséquence de sa déclaration secrète que vous m'avez envoyée,[5] de faire payer la somme de 20,000 livres sterling en dédommagement de mes sujets commerçants qui ont souffert par les déprédations anglaises dans la dernière guerre passée, vous proposerez audit ministère s'il voudra agréer que, pour éviter tout éclat là-dessus et l'embarras des remises à faire de part et d'autre, l'on défalque d'abord à Berlin la somme de 20,000 livres de celle qu'il me faut remettre pour satisfaire entièrement aux intéressés de la dette de Silésie; proposition que j'espère que les ministres anglais voudront d'autant plus goûter, puisqu'il sera bien aisé à eux de faire joindre secrètement cette somme de 20,000 livres à celles que je ferai remettre pour m'acquitter de la dette de Silésie, et que par là tout le monde sera également content et satisfait. Sur quoi, j'attendrai votre rapport au plus tôt possible, afin de pouvoir prendre mes arrangements en conséquence.

Au reste, je veux bien vous permettre que vous acceptiez le présent que Sa Majesté Britannique vous destine, selon le rapport que vous m'en avez fait, et pour ce qui regarde l'augmentation de vos appointements, afin de vous soutenir sur le pied qui convient au caractère dont je viens de vous revêtir,[6] je vous ferai savoir mes intentions là-dessus par le premier ordinaire qui partira d'ici, étant bien aise de

[1] D. d. Berlin 30. Januar. — [2] Vergl. Nr. 7225. — [3] Ministerialerlass, d. d. Berlin 10. Januar. Vergl. Nr. 7186. — [4] Vergl. S. 55. — [5] Vergl. S. 54. — [6] Vergl. S. 17.

vous dire, en attendant, que je suis parfaitement satisfait de la manière dont vous vous êtes conduit dans la négociation de laquelle je vous avais chargé.

Federic.

Nach dem Concept.

7231. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 23. Januar: „Rencontrant mardi[1] au soir assez tard le ministre d'Angleterre seul, il m'embrassa, en me disant que je saurais la grande nouvelle du traité que Votre Majesté avait fait avec le Roi son maître; que Sa Majesté Britannique lui avait ordonné d'en communiquer la nouvelle sous le sceau du secret le plus absolu à la Princesse Gouvernante, que Son Altesse Royale ne se possédait pas de joie. Il en parut pénétré de même, ajoutant que personne ne le savait d'ailleurs ici et qu'il aurait soin de ne le dire à qui que ce soit."

Berlin, 31 janvier 1756.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois, et ayant vu ce que vous m'avez marqué au sujet des propos que le ministre d'Angleterre vous a tenus, je veux bien vous dire pour votre direction que vous ne parlerez point, ni ne direz mot du traité que l'Angleterre vient de faire avec moi au sujet de la neutralité de l'Allemagne et de la tranquillité publique à y conserver pendant la présente guerre entre l'Angleterre et la France; mais qu'aussi, dès aussitôt qu'on viendra vous en parler, vous déclarerez, à ceux qui vous en parleront, que l'unique objet de ce traité était la neutralité et la conservation de la paix en Allemagne pendant la guerre présente, mais qu'il ne m'empêchait pas que je ne gardasse mes autres engagements où j'étais avec la France.[2] Voilà sur quoi vous vous conformerez exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

7232. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 21. Januar: „Le comte d'Aubeterre a communiqué au ministère le mémoire[3] dont Votre Majesté m'a fait la grâce de m'envoyer l'extrait.[4] Ce ministre m'a communiqué de lui-même la réponse qu'on lui a faite, et à laquelle il devait bien s'attendre, savoir que l'Impératrice apprendrait avec peine que les choses en fussent venues entre les deux cours au point où elles étaient; qu'il n'avait point tenu à cette Princesse d'engager l'Angleterre par ses représentations à la modération. On re-

Berlin, 31 janvier 1756.

J'ai reçu votre rapport du 21 de ce mois. Je ne veux pas entrer présentement dans tout le détail qu'il comprend; je vous dirai seulement que j'ai été content des nouvelles que vous m'y avez marquées, et que vous devez continuer de me mander tout ce qui viendra à votre connaissance. Dans les circonstances présentes des affaires publi-

[1] 20. Januar. — [2] Vergl. S. 59. — [3] Vergl. S. 32—34. — [4] Ministerialerlass vom 13. Januar.

garde ici, ce qui m'est venu de bon lieu, cette pièce pour une déclaration de guerre, et que l'Angleterre y répondrait sur le même ton; par conséquent, on tient la guerre pour inévitable. Le comte de Sinzendorff, selon que le comte Kaunitz l'a dit lui-même à table, il y a quatre jours, pourrait bien arriver en peu, à moins qu'il ne s'arrêtât trop longtemps en Saxe[1] auprès de son père, quoique le bruit se soit répandu qu'il n'arrivera que vers l'avril . . . On continue de faire de son mieux pour mettre ici les troupes en l'état le plus complet qu'il se peut."[2]

ques, je ne saurais avoir trop d'avis, et il y a des choses qui, dans un autre temps, seraient de peu d'importance, me peuvent être, à présent, utiles et intéressantes, pourvu que l'avis soit fondé.

Après cela, je vous dirai, quoiqu'encore pour votre direction seule, que, vu la situation critique des affaires et pour conserver la paix et la tranquillité publique en Allemagne, je me suis prêté aux propositions que le roi d'Angleterre m'a fait faire pour la neutralité de l'Allemagne, en sorte que je viens de passer un traité avec lui pour ce sujet en conséquence duquel aucunes troupes étrangères, de quelque puissance que ce soit, n'entreront dans Allemagne, ni n'y passeront pendant la guerre présente entre l'Angleterre et la France, et la tranquillité de l'Allemagne sera conservée. Cependant, comme cette convention n'est que momentanée et qu'elle expire, dès que les différends entre la France et l'Angleterre seront terminés, mon intention est que vous n'en deviez parler à qui que ce soit, jusqu'à ce que la chose éclatera et qu'on viendra vous en parler, et c'est alors que vous déclarerez à ceux qui vous en parleront, que l'unique objet dudit traité était la conservation de la paix en Allemagne pendant la guerre présente entre l'Angleterre et la France, que j'observerais religieusement, mais qu'indépendamment de cela je ne me détournerais point de mes autres engagements où j'étais avec la France.[3]

Au surplus, vous ne manquerez pas de bien observer et de me mander quelle impression ledit traité fera sur la cour où vous vous trouvez, et de quel œil elle verra le sieur Keith, de même si ce traité dérangera les projets de ladite cour ou si, malgré cela, elle continuera de faire ses arrangements militaires.

Federic.

Nach dem Concept.

7233. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 23. Januar: „Par les deux dépêches du sieur Funcke du 8 et du 15 de décembre que je viens de parcourir, j'ai appris que le courrier anglais est arrivé le 11 dudit mois à Pétersbourg avec la ratification du

Berlin, 31 janvier 1756.

J'ai bien reçu votre dépêche du 23 de ce mois, dont les nouvelles qu'elle comprend, m'ont été très intéressantes et instructives, en

[1] Vergl. S. 53. — [2] Vergl. S. 35. — [3] Vergl. S. 59.

traité de subsides.[1] Le chevalier Williams en a informé le même jour le Grand-Chancelier, pour qu'il tienne la ratification de sa cour prête, afin de ne plus différer l'échange; mais le grand-chancelier Bestushew a cru devoir auparavant tirer du chevalier Williams les informations suivantes, sur lesquelles il a chargé le sieur Funcke de le sonder, savoir si, en conséquence des insinuations faites au sieur Williams, la Czarine avait une gratification extraordinaire à espérer de l'Angleterre à l'échange des ratifications, et si l'on avait mis le résident anglais Wolf en état de payer les 100,000 livres sterling en même temps que les ratifications seraient échangées, suivant la stipulation du premier article séparé; à quoi le chevalier Williams avait donné pour réponse au ministre saxon que, hors les sommes stipulées par le traité et ses articles séparés, on n'avait rien à attendre. Que, quant au payement des 100,000 livres sterling, promis par le premier article séparé, le chevalier Williams attendait là-dessus un autre courrier, qu'on marquait vouloir lui expédier huit jours après le départ de celui qui venait d'arriver, avec de nouvelles instructions; qu'il lui en apporterait en particulier aussi à l'égard du renouvellement du traité de commerce de l'Angleterre avec la cour de Russie. Qu'indépendamment de cela lui, chevalier Williams, estimait que les termes de l'article séparé de l'échange des ratifications ne devaient pas s'entendre du jour de l'échange des ratifications à Pétersbourg, mais de celui où le roi d'Angleterre aurait en main l'exemplaire ratifié de la Russie, que pour lors le sieur de Golyzin, auquel il faudrait envoyer un plein-pouvoir pour cela, aurait à recevoir du trésorier de guerre anglais la somme stipulée, contre sa quittance. Le sieur Funcke dit que ces circonstances, desquelles il informerait encore ce jour-là, qui était le 15 décembre, le grand-chancelier Bestushew, occasionneraient bien des débats et accrocheraient la conclusion de cette affaire, à quoi le chevalier Williams ne s'attendait pas . . . Le sieur Funcke marque encore qu'avant l'arrivée du courrier anglais on avait été fort en sorte que je serai bien aise que vous tâchiez de vous procurer la suite, surtout de ce qui est arrivé, à la fin, à Pétersbourg par rapport aux difficultés qui avaient tenu en suspens l'échange des ratifications du traité de subsides avec l'Angleterre, afin de m'en faire vos rapports les plus circonstanciés et détaillés qu'il vous sera possible. Il y a une raison particulière encore pourquoi je souhaite à présent plus que jamais d'être exactement informé de ce qui se passe à Pétersbourg entre les ministres de Russie et le sieur Williams, vu que, comme je le veux bien vous dire, quoiqu'encore pour votre direction seule et sans que vous vous en ouvriez encore à quelqu'un là-dessus, je viens de conclure avec le roi d'Angleterre une convention de neutralité pour l'Allemagne, afin que, pendant la guerre présente entre la France et l'Angleterre, aucunes troupes étrangères, de quelque puissance que ce soit, n'y sauraient entrer ou passer, ni la tranquillité de l'Allemagne en être troublée dans le cours de ladite guerre. Comme les ratifications de cette convention sont sur le point d'être échangées, ma volonté est que, tandis que la chose restera sans éclat et qu'on ne vous parlera pas de la convention comme d'une chose faite et conclue, vous vous tiendrez clos et boutonné là-dessus et que vous n'en parlerez à personne; mais qu'après, quand on vous en parlera, vous ne désavouerez point le fait, en ajoutant cependant toujours que la conven-

[1] Vergl. Bd. XI, 387.

peine sur ce retardement et qu'on avait conjecturé qu'il aurait peut-être passé par Vienne pour y porter des dépêches relativement aux engagements des cours de Londres et de Pétersbourg, ce qui avait paru d'autant plus naturel que jusqu'alors il n'y avait pas encore le moindre concert entre la Grande-Bretagne et l'Autriche,[1] dont le fondement était bien la persuasion dans laquelle la nation anglaise se fortifiait qu'elle était en état de vider sa querelle avec la France sans second, ayant le dos en sûreté par le moyen du traité de subsides qu'elle venait de conclure avec la Russie, et qui lui assurait la continuation de la tranquillité publique et générale. Que son principe était, outre les subsides avec la cour de Pétersbourg et le landgrave de Hesse-Cassel,[2] de ne plus contracter des engagements de cette nature et d'abandonner la sûreté des États d'Allemagne de Sa Majesté Britannique aux soins du Corps Germanique."

tion faite ne regardait que purement et simplement la neutralité de l'Allemagne et n'affectait d'ailleurs que la guerre présente, et qu'au surplus je ne me détournerais pas de mes autres engagements où, indépendamment de cette convention, j'étais avec la France. Vous observerez en tout ceci que vous ne parlerez pas de votre propre mouvement de cette affaire, mais seulement au cas qu'on commencera de vous en parler, et alors vous vous en expliquerez en conformité de ce que dessus, sans entrer dans plus de détail.

Au reste, je suis bien curieux de savoir ce qu'on en sentira à la cour de Dresde, dès que l'affaire sera éclatée; c'est pourquoi vous y serez bien attentif et me marquerez ensuite ce que vous aurez appris à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

7234. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 1. Februar: „Ce n'est qu'aujourd'hui que le duc de Nivernois a envoyé un courrier à sa cour avec la copie de la convention de neutralité que je lui avais déjà communiquée jeudi passé.[3] Il me dit d'abord alors qu'il avait déjà prévenu M. de Rouillé là-dessus par son courrier de jeudi,[4] et n'ayant rien trouvé de plus dans la copie que ce qu'il en avait lu déjà dans sa dernière audience particulière auprès de Votre Majesté, il avait cru pouvoir différer jusqu'aujourd'hui à l'envoyer *in extenso*."

Potsdam, 2. Februar 1756.

So viel Ich heute aus Meinen französischen Briefen[5] gesehen habe, so wird die Convention mit Engelland bei dem französischen Ministère einige Émotion geben, so sich aber auch bald wieder legen wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 52. — [2] Vergl. Bd. XI, 226. 227. — [3] Vergl. Nr. 7227. — [4] 29. Januar. Vergl. S. 61. 62. — [5] Vergl. Nr. 7236.

7235. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 2. Februar 1756.

„Ew. Excellenz melde auf Dero gestriges gnädiges Schreiben in ganz gehorsamster Antwort, wie des Königs Majestät ehegestern die beiden Ratificationes der englischen Convention nicht nur mit allen dazu gehörigen Expeditionen vollenzogen, sondern ich auch solche sogleich darauf selbst mit allen Präcautionen, so gut ich es verstanden, in das dazu gefertigte Kästchen eingepacket und alles mit einem expressen Courier noch selbigen Tages abgesandt habe,[1] welcher unterwegens seinen besten Fleiss anwenden wird, um, so viel möglich, damit bald an Ort und Stelle zu sein.

Da Ew. Excellenz aus denen gestern eingegangenen Rapports des Herrn Michell[2] bereits ersehen haben werden, dass die Herren Engelländer eben nicht das beste Secret von dieser Convention gehalten haben, so meldet auch der Herr von Knyphausen in einem besonderen Schreiben an Se. Königl. Majestät vom 23. voriges,[3] so zugleich mit der gestrigen Dépêche angekommen, wie M. de Rouillé bereits von der Negociation mit Engelland informiret worden sei und sich deshalb gegen ihn sehr beschweret habe" . . . [Es folgen Mittheilungen über den Inhalt des Knyphausen'schen Berichts und über die dem Cabinetssecretär für die immediate Beantwortung des Berichts ertheilten Weisungen.][4]

„Es haben des Königs Majestät mir exprès befohlen, Ew. Excellenz von dieser Dero Antwort und Dero Argumenten Part zu geben, damit Dieselbe mit des Königs Majestät, wenn der Duc de Nivernois mit Ew. Excellenz sprechen würde, einerlei Rede führen könnten. Ich habe also solches nur in aller Eile vorläufig melden wollen und werde demnächst nicht ermangeln, Ew. Excellenz einen umständlichen Extract aus der an den Herrn von Knyphausen heute hier noch zu expedirenden Antwort und von dem, so er sonsten über dieses Sujet gemeldet hat, zu communiciren."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7236. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 21.[5] Januar: „J'ai lu avec la plus grande attention la lettre de Votre Majesté du 3 de ce mois[6] et me propose d'avoir demain un entretien avec M. Rouillé, pour m'acquitter envers lui des ouvertures que cette dépêche renferme relativement à la neutralité de l'Allemagne. Comme cette négociation me paraît être de la plus grande importance, tout le zèle que j'ai pour le service de Votre Majesté, se ranime en cette occasion et me détermine à Lui faire les observations suivantes . . . Le royaume de France est gouverné par un prince qui, étant tout-à-

[1] Vergl. Nr. 7230. — [2] Vergl. Nr. 7239. — [3] Vergl. Nr. 7236. — [4] Wiederholt in dem Erlass an Knyphausen vom 3. Februar. Nr. 7236. — [5] Die Unterredung fand am 20. Januar statt (vergl. S. 71 Anm. 3). Der Bericht, dessen Datum „21" auf einer Rasur steht, scheint also schon am 19. Januar aufgesetzt zu sein. — [6] Vergl. Nr. 7171 S. 8.

fait livré à la dissipation et étant peu sensible à la gloire, redoute la guerre comme une calamité qui appesantirait considérablement un fardeau qu'il se sent incapable de porter. Le ministère auquel il accorde sa confiance, est peu éclairé sur les véritables intérêts du royaume, souvent divisé sur ce qui les concerne, peu capable de résolution et animé continuellement par cet amour immodéré de la paix qu'il puise dans la soumission aveugle qu'il a pour les volontés de son maître, et que nourrit le sentiment de sa propre faiblesse et de sa dépendance. Ce même Conseil est dirigé par une femme qui a un intérêt tout-à-fait particulier au maintien de la paix,[1] et qui ne peut pas manquer d'avoir la plus grande répugnance pour tout ce qui peut suspendre les plaisirs et l'inaction du Roi sur lesquels sont fondés son crédit et son existence à la cour. Tel étant le tableau du gouvernement actuel français, il est certain que les alliés de la France ne peuvent prendre aucune confiance en elle dans le moment présent. Sa conduite même prouve qu'elle ne fera la guerre qu'autant qu'elle y sera forcée, et qu'elle ne la continuera que par nécessité, sans faire beaucoup d'attention à ses alliés. Il n'est donc pas douteux que de tous les partis que Votre Majesté pourrait prendre dans la conjoncture présente, celui de la neutralité ne soit le plus conforme à Ses intérêts et à Sa sûreté. Mais comme d'un autre côté les vices dont je viens de faire mention, ne sont qu'accidentels au gouvernement de France, et que le temps peut changer les goûts du Roi et occasionner dans le ministère des révolutions considérables qui pourraient en peu élever la France à ce point de gloire et de grandeur dont elle est déchue, je crois qu'il est de l'intérêt de Votre Majesté de ne point sacrifier un allié aussi puissant à des avantages momentanés, et par la même raison je prends la liberté de Lui conseiller de ne point conclure Sa négociation avec l'Angleterre à l'insu de la France, mais de travailler dans l'intervalle à disposer cette dernière à donner son consentement à la neutralité de l'Allemagne. Je suis persuadé qu'il ne serait rien moins qu'impossible de l'obtenir, et les raisons suivantes me déterminent à former cette conjecture. Primo: la France paraît déjà avoir renoncé depuis quelque temps au projet qu'elle avait formé de disposer Votre Majesté à une invasion dans le pays d'Hanovre.[2] Elle sent elle-même, et j'ai eu soin de le faire apercevoir plus d'une fois au ministère de France, qu'on n'est point en droit d'exiger une pareille démarche de Votre Majesté, parceque Ses traités avec la France sont pûrement défensifs et qu'une pareille entreprise La commettrait non seulement avec tous les alliés de l'Angleterre, qui sont puissants et en grand nombre, mais qu'Elle pourrait armer aussi tout l'Empire contre Elle. La France n'a donc à ce sujet que des lueurs d'espérance bien faibles, et Votre Majesté verra que le duc de Nivernois n'insistera pas sur ce point avec une certaine chaleur. Secundo: ceux qui ont le plus de crédit sur l'esprit du ministère de France, lui représentent souvent qu'une invasion dans le pays d'Hanovre, soit qu'elle fût formée par des troupes françaises ou par des troupes alliées, ne serait jamais qu'une diversion passagère et que le succès n'en influerait que faiblement sur la pacification des différends qui subsistent entre la France et l'Angleterre . . . Le ministère paraît donc avoir entièrement renoncé à cette idée, et il semble, par tous les arrangements qu'on vient de prendre, qu'on se bornera uniquement, si la guerre a lieu, à l'exécution du projet présenté par le maréchal de Belle-Isle,[3] sans faire aucune autre levée de boucliers, ni en Allemagne, ni ailleurs. Telle étant donc la façon actuelle de penser de la cour de France, il ne se présente aucune raison qui pourrait lui inspirer la moindre répugnance pour la neutralité de l'Allemagne. Une pareille ligue la mettrait en état de tourner tous ses moyens et toutes ses forces contre la seule Grande-Bretagne, et il est certain que, tant que la guerre sera restreinte aux cours de France et d'Angleterre, la pacification de leurs différends sera beaucoup moins difficile que lorsque d'autres puissances se trouveront entraînées dans leur querelle. Ce dernier point me confirme donc dans l'opinion où je suis, qu'une pareille proposition ne serait nullement désagréable ni au Roi, ni à Madame de Pompadour, ni au maréchal de Noailles, ni au

[1] Vergl. Bd. XI, 168. 372. 410. — [2] Vergl. Bd. XI, 479. — [3] Vergl. S. 44.

garde des sceaux,[1] qui, quoique conduits par des motifs très différents, se sont tous réunis pour déterminer le Roi à se borner à une guerre maritime,[2] système que rien ne saurait mieux consolider que la neutralité de l'Allemagne . . . Il sera donc assez facile de faire consentir la France à la neutralité de l'Allemagne, si Votre Majesté S'y prend de la façon que je viens de Lui indiquer; mais il sera difficile de calmer cette cour et de conserver sa confiance, si Elle négocie secrètement avec l'Angleterre et qu'Elle ne lui fasse part de Son traité qu'après qu'il sera conclu . . . J'observerai encore à cette occasion que l'avis du duc de Nivernois, si Votre Majesté parvient à le persuader, sera infailliblement adopté ici, parceque le Roi, Madame de Pompadour et tous les ministres ont une confiance aveugle en lui et qu'on se conformera vraisemblablement à tout ce qu'il pourra proposer."

Knyphausen berichtet, Paris 23. Januar: ,,Ayant vu mardi dernier[3] M. Rouillé, je me suis prévalu de cet entretien pour le sonder sur le contenu de la lettre de Votre Majesté du 3 de ce mois et pour m'éclaircir sur ce qu'il pense de la neutralité de l'Allemagne dont il y est fait mention. Il m'en a lui-même offert l'occasion, en me disant qu'on lui mandait par ses lettres de Vienne que l'Angleterre cherchait à former une ligue en Allemagne, pour en assurer la neutralité et pour en défendre l'entrée à toute armée étrangère[4] . . . M. Rouillé ne fit non seulement aucun effort pour me prouver que Votre Majesté pourrait Se charger d'une pareille diversion [dans le pays d'Hanovre], comme il l'a tenté ci-devant en plus d'une occasion;[5] mais il convint même ingénument avec moi que la France n'avait pour le moment présent point de projets relativement à l'Allemagne et qu'une invasion de sa part dans le pays d'Hanovre serait vraisemblablement sujette à de grandes difficultés. »Cependant,« reprit-il, »quoique ce soit là notre façon actuelle de penser et qu'il y ait toute apparence que nous ne tenterons rien en Allemagne, il serait néanmoins bien humiliant pour nous d'avoir les mains liées à cet égard, d'autant plus que, si la guerre se fait, nous ne sommes pas sûrs de réussir dans les entreprises maritimes que nous formerons.« Après quoi, ayant discuté quelque temps avec moi les inconvénients qui pourraient résulter du partage des forces et des moyens de la France, si elle entreprenait une guerre de terre, sans que cela pût influer à un certain point sur la pacification de ses différends avec l'Angleterre, il finit par me dire que l'idée dont nous venions de nous entretenir, méritait d'être pesée avec la plus grande attention et qu'elle pouvait être envisagée sous différents points de vue. Je crois pouvoir inférer de là que l'éloignement du ministère de France pour la neutralité de l'Allemagne n'est pas aussi considérable qu'on pourrait bien l'imaginer, et que Votre Majesté n'aura pas beaucoup de peine à disposer la cour de France à donner son consentement aux engagements qu'Elle aurait envie de prendre. Au reste, M. Rouillé m'a fait des reproches amers dans un entretien postérieur que j'ai eu avec lui, de ce qu'il apprenait par la voie de la Haye qu'il passait fréquemment par cette ville des courriers prussiens qui allaient en Angleterre et qui en revenaient, . . . sans que Votre Majesté eût donné aucune communication à la France des propositions que Lui faisait l'Angleterre, tandis que les lettres de Londres portaient que le traité pour lequel on était en négociation avec la cour de Prusse, allait incessamment être conclu. Que, quelques authentiques que fussent les nouvelles qu'il recevait à cet égard, il avait cependant beaucoup de peine à y ajouter foi, et que la grande expérience qu'il avait des lumières et de la pénétration de Votre Majesté, ne lui permettait presque pas de croire qu'Elle pût regarder un instant la France comme un allié inutile, ni Se dissimuler que, si cette dernière se voyait abandonnée par Elle dans un moment aussi critique, elle trouverait facilement des occasions pour prendre sa revanche; que la façon dont Votre Majesté Se comporterait dans la conjoncture présente, deviendrait dorénavant la mesure de la confiance que le Roi son maître prendrait en Elle, et que cette boussole comprendrait toutes ses actions à Son égard."

[1] Machault. — [2] Vergl. S. 26. — [3] 20. Januar. — [4] Vergl. S. 9. 43; Bd. XI, 453. — [5] Vergl. Bd. XI, 479.

Potsdam, 3 février 1756.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 21 et du 23 de janvier passé, et ne [veux] point vous dissimuler que j'ai été extrêmement satisfait, tant par rapport aux nouvelles que vous m'y avez indiquées que par les raisonnements très solides et les réflexions sages qu'elles comprennent. Mais, pour entrer en matière là-dessus, je vous dirai que, dès la première audience que le duc de Nivernois a eue de moi,[1] j'ai prévenu pour la plupart les bons avis que vous venez me donner, et je lui ai représenté en termes les plus doux mon traité avec la France purement défensif qui allait expirer, la puissance et le grand nombre de mes ennemis, ma situation et toutes les suites qu'une entreprise sur le pays d'Hanovre ne laisserait d'entraîner à présent. Je lui ai d'ailleurs fidèlement communiqué les propositions que l'Angleterre m'avait faites en égard de la neutralité de l'Allemagne à conserver pendant la présente guerre, jusqu'à faire voir au duc de Nivernois toute la correspondance qu'il y avait eu là-dessus entre moi et l'Angleterre,[2] et lui ai témoigné combien j'étais disposé, nonobstant cela, de renouveler mon traité défensif avec la France. Si, après tout ceci, les ministres de France demandent pourquoi j'avais attendu si longtemps de lui faire part des propositions que le roi d'Angleterre m'a fait faire, vous savez que je vous avais instruit[3] de leur déclarer qu'il m'avait été fait des propositions de la part de l'Angleterre sur lesquelles je m'expliquerais au duc de Nivernois, dès qu'il arriverait, mais comme son départ a traîné depuis le septembre de l'année passée de huit en huit jours,[4] je n'ai pas été à même de m'ouvrir à lui sur ces propositions, avant qu'il fût arrivé ici, tout comme je l'ai fait à présent, et que je lui ai tout communiqué jusqu'au traité même, avant qu'il fût conclu et signé.

Quant au traité même, je ne vois aucun mal que j'ai fait à ce sujet, ni aucune bonne raison qui m'eût obligé d'y demander le consentement de la France. tout comme l'Espagne n'a pris point conseil de la France, quand elle fit son traité d'Aranjuez,[5] quoique la maison royale d'Espagne soit encore apparentée avec celle de France, ce que je ne suis pas. D'ailleurs, il y a un grand article à observer encore, c'est que mon traité avec la France expire[6] et que par là j'aurais eu les mains libres de prendre toutes autres mesures, de sorte que je crois, quant aux menaces que M. de Rouillé a faites, qu'elles seraient mieux employées, s'il les faisait contre les ennemis de la France, les Anglais; car, pour ce qui me regarde, je ne vois ni raison ni but pourquoi il les voudrait faire. A présent que mon traité avec la France est sur le moment d'expirer, je me vois nécessité de prendre un parti pour avoir des alliés, et quoique l'Angleterre m'ait donné assez intelligiblement à

[1] Vergl. S. 42. — [2] Vergl. S. 48. 51. — [3] Vergl. Bd. XI, 302. — [4] Vergl. Bd. XI, 480. — [5] Vergl. Bd. IX, 488. Cantillo, Tratados di paz e di commercio, p. 412. — [6] Vergl. S. 49.

entendre combien elle désirerait de faire un traité d'alliance avec moi, je penche nonobstant cela pour la France et suis intentionné encore de renouveler mon alliance avec elle,[1] pourvu qu'on use de bonnes manières avec moi et qu'on laisse à part de si indécentes menaces comme M. de Rouillé a faites, et qui sont entièrement déplacées.

Au reste, la convention que j'ai faite avec l'Angleterre, n'est qu'une affaire momentanée et précaire, et la France peut sûrement croire que je la débarrasse par là de 60,000 Russes et encore de 60,000 Autrichiens. Le temps propre de tenter une expédition sur l'Hanovre fut dans le mois d'août de l'année passée,[2] mais à présent, quand même il n'y aurait nulle convention entre moi et l'Angleterre, il est sûr et constaté qu'une entreprise sur l'Hanovre manquerait absolument de succès, par les fortes mesures que le roi d'Angleterre a prises avec ses alliés, et attirerait d'ailleurs immanquablement une guerre générale à la France.

Voilà des arguments que je vous suppédite, quand vous vous entretiendrez avec M. de Rouillé sur mon sujet et sur ma convention faite avec l'Angleterre, dont vous vous servirez cependant avec votre prudence ordinaire et selon que les cas l'exigeront. Il y en a deux surtout sur lesquels vous insisterez principalement, savoir l'arrivée tardive du duc de Nivernois et d'ailleurs le traité d'Aranjuez que l'Espagne a fait, sans consulter la France là-dessus et sans lui avoir donné même jusqu'à présent aucune communication, comme je l'ai fait cependant d'abord. Vous ferez remarquer encore aux ministres de France que, par la convention en question, je n'ai aucunement lié les mains à la France de faire la guerre par terre, quand il lui conviendra, vu qu'indépendamment de la neutralité de l'Allemagne stipulée, elle saura toujours faire la guerre aux Pays-Bas, que j'ai exceptés expressément,[3] et où la France la saura faire avec le plus de succès. Au reste, vous emploierez tout votre savoir-faire pour bien pénétrer les véritables dispositions des ministres de France et leurs sentiments là-dessus, en sorte de vous bien éclairer si ces ministres garderont encore du levain dans le cœur, quand même ils paraîtront faire bon visage.

Ce qui me reste encore de vous dire, quoique pour votre direction seule, c'est que Madame de Pompadour m'a fait faire quelques avances par le duc de Nivernois,[4] auxquelles j'ai aussi répondu par son moyen. Je crois donc qu'il conviendra que vous alliez quelquefois, quoique sans affectation, chez elle pour lui dire des obligeances de ma part, au sujet desquelles je vous laisse l'entière liberté de les tourner de façon qu'il convient et qu'elles sauront porter coup; je me persuade que, pourvu que vous vous preniez bien là-dessus, cela aplanira beaucoup d'aigreur qui tient peut-être encore au cœur des ministres, et calmera les impressions vives qu'ils ont prises à mon sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 45. 59. — 2 Vergl. Bd. XI, 106. 107. 228. — 3 Vergl. S. 16. — 4 Vergl. S. 51.

7237. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 26. Januar: „On m'a averti que le premier ministre avait remontré au comte Rutowski que, le Roi ayant sur ses représentations rejeté le plan d'une réduction dans l'armée,[1] il faudrait présentement trouver un fond pour la soutenir sur le pied où elle était, ceux qui avaient servi pour la soutenir, ne suffisant plus, depuis que les subsides cessaient[2] et qu'on n'en aurait pas de nouveaux; qu'ainsi il lui proposait de faire retenir pour le Roi le dixième de toutes les pensions et de tous les appointements qui se payaient aux officiers."

Potsdam, 3 février 1756.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 26 janvier, et me suis bien étonné du moyen dont le comte de Brühl s'est avisé pour soutenir l'armée saxonne sur le pied où elle est; je ne comprends pas d'ailleurs à quoi cela mènera, puisque je ne tiens point suffisant ce dixième de toutes les pensions et appointements pour remplir le vide des subsides, afin de pouvoir payer les troupes, et qu'au surplus tant les gens du militaire que du civil n'obtiendront presque plus rien de leurs appointements modiques, payés sans cela assez irrégulièrement.

Au reste, après que l'affaire de ma convention faite avec l'Angleterre pour la paix et la tranquillité de l'Allemagne vient d'éclater, vous vous conformerez à ce que je vous ai prescrit à ce sujet par ma dernière dépêche,[3] et observerez d'ailleurs avec bien de l'attention de quelle façon on s'en expliquera à la cour où vous êtes sur cet évènement, quand il deviendra public.

Pour ce qui regarde le sieur Gaudecker,[4] je vous ferai savoir mon intention sur son sujet par le premier ordinaire qui partira d'ici.

Nach dem Concept.

Federic.

7238. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE

Klinggräffen berichtet, Wien 24. Januar, in einem Postscript über die österreichischen Kriegsrüstungen: „Jusqu'ici je ne regarde les préparatifs actuels[5] que comme défensifs; car on craint ici d'être surpris par Votre Majesté, selon la tournure que pourraient prendre les affaires ... Je me donne des soins sans relâche et ai eu le bonheur de remplir les intentions de Votre Majesté tant pour le présent que pour l'avenir. Il sera nécessaire qu'Elle fasse parvenir un fond de deux mille écus au général de Treskow avec ordre qu'il m'envoie son quartier-maître au moment

Potsdam, 3 février 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 24 de janvier passé et me réfère, quant à la convention de la neutralité de l'Allemagne que je viens d'arrêter avec le roi d'Angleterre, sur le rescrit que mes ministres vous feront, par laquelle ils vous apprendront combien le ministre autrichien à Londres, le comte Colloredo, en a été mortifié, de sorte

[1] Vergl. Bd. XI, 454. — [2] Vergl. Bd. XI, 118. 454. — [3] Nr. 7233. — [4] Vergl. S. 41. — [5] Vergl. S. 35.

que je lui écrirai sous mots couverts, avec l'argent et, en même, de nouveaux chiffres. . . . Je compte de pouvoir écrire au général de Treskow dans quinze jours. Ceci sera la voie la plus sûre, car je ne confie rien à mes domestiques.“[1]

qu'il n'a pu plus garder mesures, ni plus masquer les desseins pernicieux que sa cour avait médités à mon égard, et comment il a dépêché d'abord un officier en courrier avec une ample dépêche relative à cette affaire,[2] lequel, aussi imprudent apparemment que le ministre, a pesté furieusement à son arrivée à la Haye contre les Anglais de la conclusion du traité avec moi.[3] C'est donc à présent que vous redoublerez d'attention pour bien pénétrer la façon véritable dont la cour de Vienne envisagera cette affaire et le parti qu'elle voudra prendre là-dessus, pour m'en donner après une exacte connaissance.

Quant à l'affaire secrète dont vous touchez quelque chose dans le post-scriptum de votre dépêche, vous me ferez plaisir de traîner encore cette affaire pendant quatre semaines, où alors vous aurez ma réponse.

Federic.

Nach dem Concept.

7239. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 20. Januar, über die Aufnahme des preussisch-englischen Neutralitätsvertrages in England: „Les ministres reçoivent des compliments très flatteurs à mesure que la nouvelle se répand, et en général chacun est charmé de cet évènement et s'en félicite. Il n'en est pas de même des ministres autrichiens et des subsidiaires de cette cour-ci. Ils en sont étourdis et capots. Le comte Colloredo, entre autres, a eu si peu l'art de le cacher vis-à-vis des ministres qu'ils n'ont pu s'empêcher de lui en témoigner leur surprise avec beaucoup d'indifférence.“

Michell berichtet, London 23. Januar: „On continue toujours de paraître tous les jours plus satisfait de ce qui a été arrêté avec Votre Majesté. Il n'y a qu'une voix là-dessus. Les opposants sont même dans ces sentiments et ne peuvent pas s'empêcher d'approuver la conduite des ministres à cet égard.“

Potsdam, 3 février 1756.

J'ai reçu à l'ordinaire d'hier[4] les rapports que vous m'avez faits du 20 et du 23 de janvier passé, et suis bien d'apprendre le bon train que l'affaire de mon traité fait avec le roi d'Angleterre a pris jusqu'à présent. Comme j'ai dépêché samedi dernier[5] un courrier avec mes ratifications sur ce traité et son article séparé et secret,[6] j'espère qu'il vous sera déjà heureusement arrivé, quand cette lettre vous parviendra. A présent, je suis à l'attente d'avoir bientôt vos nouvelles sur les insinuations que je vous ai chargé de faire[7] aux ministres anglais à l'occasion de la susdite réquisition de la France,

1 Vergl. Bd. XI, 239. — 2 Berichte Michell's, London 20. und 23. Januar. Vergl. Nr. 7239. — 3 Bericht Hellen's, Haag 27. Januar. — 4 Die Berichte Michell's sind, wie das Schreiben Eichel's an Podewils vom 2. Februar (Nr. 7235) und die Praesentatumvermerke auf den an das Ministerium gesandten Berichten ergeben, schon am 1. Februar eingelaufen. — 5 31. Januar. — 6 Vergl. Nr. 7230. — 7 Vergl. Nr. 7198.

et de savoir de vous quel effet ces insinuations ont fait sur ces ministres.

Il y a encore deux points sur lesquels un motif de curiosité me fait souhaiter que vous m'expliquiez tout naturellement vos sentiments là-dessus par une dépêche que vous n'adresserez qu'à moi immédiatement, savoir primo si le ministère anglais aurait payé des subsides de guerre à la Russie,[1] supposé que mon traité fait n'aurait point existé, ou si cela lui aurait fait de la peine.

En second lieu, comme l'on dit que le duc de Cumberland avait projeté un plan en conséquence duquel on pourra mettre le nombre des troupes anglaises à 44,000 hommes, et que ce Prince se flattait d'ailleurs qu'il saurait amener là ce plan que ce nombre de troupes fût conservé même en temps de paix, vous me manderez donc si le susdit Duc a fait valoir et accepter ce plan ou jusqu'où il en est parvenu.

Au reste, n'ayant point eu le loisir encore de disposer des augmentations d'appointements que vous m'avez demandées, ce sera à la première ordinaire que vous aurez mes nouvelles à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

7240. AN DEN GROSSKANZLER VON JARIGES IN BERLIN.

Potsdam, 3. Februar 1756.

Mein lieber Grosskanzler und Geheimer Etatsminister von Jariges. Nachdem Ich aus bewegenden Ursachen resolviret habe, den zu Eures verstorbenen Vorfahren[2] Zeit auf diejenigen Gelder, welche wegen derer auf Schlesien hypothecirt gewesenen Schulden zur völligen Bezahlung nach Engelland ausgezahlet werden sollen, gelegten Arrest[3] nunmehro völlig wiederum aufzuheben;[4] mithin das Sequestrum dererselben bei dem Hof- und Kammergerichte zu Berlin, wohin solche Gelder deponiret worden,[5] cessiren muss: als mache Ich Euch solches hierdurch zur Nachricht und Achtung bekannt und werde Euch nächstens Meine weitere Intention zukommen lassen, wohin diese bei dem Kammergerichte deponirte Gelder ferner ausgezahlet werden sollen, zu welchen inzwischen der Kaufmann Splitgerber diejenigen 80,000 Thaler, so ihm daraus auf Meine Ordre vorschussweise ausgezahlet worden seind, in Conformität seines darüber ausgestelleten Wechsels beibringen muss, und weshalb Ihr demselben vor Euch und sonder Éclat die legale Aufkündigung thun sollet. Ihr habt Euch hiernach zu achten, und Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Bd. XI, 387. — [2] Cocceji. Vergl. Bd. XI, 386. — [3] Vergl. Bd. IX, 479. — [4] Vergl. S. 55. — [5] Vergl. Bd. X, 39.

7241. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 2. Februar, dass in Verfolg der Weisungen des Königs[1] den Vertretern desselben in Köln, Hamburg, Frankfurt a. M., Mühlhausen, Nürnberg, Gotha, Ulm und Regensburg, dem letzten ausführlicher, von dem mit England abgeschlossenen Neutralitätsvertrage Mittheilung gemacht worden ist, und beantragen des weiteren schriftliche Mittheilungen an den churpfälzischen Oberstkämmerer von Wachtendonck und den churkölnischen Grosskanzler von Räsfeldt.

Potsdam, 3. Februar 1756.

Alles recht gut.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7242. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 2. Februar, ein Schreiben des Churfürsten von der Pfalz [d. d. Düsseldorf 25. Januar] mit einem Briefe des hannöverischen Grossvogts von Münchhausen an den pfälzischen Minister von Wrede als Beilage. Der Churfürst hat dem Freiherrn von Münchhausen auf die von diesem ausgesprochene Besorgniss eines Angriffs Frankreichs auf Hannover durch das pfälzische Gebiet zur Antwort gegeben, dass man von einem solchen Vorhaben Frankreichs nichts wisse und auch nicht glauben könne „que pour des querelles en Amérique qui ne regardaient en rien l'Allemagne et l'Empire, cette couronne voulût attaquer un des principaux États de l'Empire, et que l'Électeur n'y donnerait jamais les mains." Die Minister geben anheim, in der Antwort an den Churfürsten auf das Schreiben an seinen Minister von Wachtendonck[2] Bezug zu nehmen und auf die hochherzige Sorge des Königs für die Erhaltung des Ruhestandes in Deutschland hinzuweisen.

Potsdam, 3. Februar 1756.

Recht sehr gut, und muss ihnen auch das nöthige wegen der gemachten Convention und dem dadurch der Ruhe Teutschlands geschaffenen Appui bekannt gemachet, solches aber nachher dem Duc de Nivernois communiciret werden.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. Nr. 7224 S. 59. — [2] Vergl. Nr. 7241.

7243. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 3. Februar 1756.

Da des Königs Majestät bereits gestern von jemanden aus den leydenschen Zeitungen[1] von dem wegen der mit Engelland getroffenen Convention darin vorhandenen Articul, und zwar, wie ich urtheilen muss, nicht allerdings exact, informiret worden seind, mich auch davon sogleich, als nur in Dero Kammer gekommen bin, davon gesprochen haben, so haben Höchstdieselbe bei solcher Gelegenheit mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Sie nöthig fänden, dass nur gleich in denen berlinschen öffentlichen gedruckten Zeitungen, und nachher auch, unter Ew. Excellenz Besorgung und Aufsicht ein recht wohl und mit allem Bedacht geschriebener und gefasster Articul des ohngefährlichen Einhaltes inseriret werden solle, dass, nachdem des Königs von Engelland Majestät seit einiger Zeit her in Negociation getreten, um zu verhindern, dass die jetzigen Unruhen sich nicht in Teutschland ziehen möchten, so hätten Selbige beiderseitig Sich insoweit mit einander verglichen, um eine Convention de Neutralité zu unterzeichnen, damit bei solchen Unruhen der Friede und Ruhestand in Teutschland conserviret und zugleich aller Ein- und Durchmarsch fremder Truppen in Conformité derer Reichsgesetze zurückgehalten würden. Wobei zugleich sonst noch mit Engelland vorgewaltete Misshelligkeiten wegen der schlesischen Schulden, und was dahin sonsten gehöret, auf das amiableste verglichen, und deshalb der von Sr. Königl. Majestät auf erstere bisher gelegt gewesene Arrest sogleich nach eingegangener Ratification der obgedachten Convention gehoben werden würde.[2]

Welches alles dann Ew. Excellenz zur beliebigen Besorgung melden sollen, da des Königs Majestät gerne sehen werden, dass dieser Articul recht wohl gefasset werde. Sr. Königl. Majestät Intention ist sonsten noch dabei, dass Ew. Excellenz verfügen möchten, damit solcher auch nachhero denen holländischen französischen Zeitungen, gleichfalls bestens gefasset, inseriret werde.

Uebrigens haben Höchstdieselbe bei dieser Gelegenheit annoch declariret, dass die Convention quaestionis niemalen ein Traité genannt, sondern allezeit als eine Convention de Neutralité du Saint-Empire qualificiret werden sollte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Die leydener französische Zeitung „Nouvelles extraordinaires de divers endroits" vom 27. Januar enthält in einem „Extrait des lettres de Londres du 20 et du 23 janvier" die Nachricht von der Unterzeichnung des Westminstervertrages. — [2] Vergl. Nr. 7240.

7244. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 4. Februar 1756.

. . . Wegen[1] dessen, so Sr. Königl. Majestät Intention nach in denen Zeitungen von der mit Engelland errichteten Convention inseriret werden soll, habe gestern in der Eile zu melden vergessen, wie des Königs Majestät unter andern auch verlangeten, dass mit eingeführet werden sollte, wie das englische Ministère sich zugleich wegen der Indemnisation derer hiesigen Kaufleute derer vorhin erlittenen Deprädationen halber verstanden habe, und supponirten Sie dabei, dass in dem bekannten Articul der leydenschen Zeitungen solches auch mit enthalten wäre. Nachdem mir aber die Freiheit genommen, zu sagen, wie einestheils in nurerwähntem Articul nichts von diesem Sujet berühret worden, anderntheils aber das englische Ministère inständigst verlanget hätte, den deshalb von ihnen ausgestelleten schriftlichen Revers zu secretiren, um nicht bei der Nation und denen englischen Tribunals dadurch anzustossen, so declarireten des Königs Majestät darauf, dass es dieserwegen nach Gutfinden gehalten und nach Anleitung des Articuls der leydenschen Zeitungen mehr oder weniger in dem Inserendo davon erwähnet werden könnte. Welches Ew. Excellenz annoch zur beliebigen Erwägung ganz gehorsamst zu melden nicht ermangeln wollen.

Eichel.

P. S.

Nachdem ich zu des Königs Majestät gerufen worden, ehe ich noch dieses mit einem Expressen abgehen lassen können, so haben Dieselbe mir befohlen, sowohl die Einlage an Ew. Excellenz[2] mit der darin befindlichen Antwort an den Duc de Nivernois zu adressiren, als auch Deroselben zugleich eine Abschrift von der Antwort an letzteren[3] zu übersenden; welches dann hierdurch gehorsamst befolge und gedachte Abschrift hierbei lege. Bei welcher Gelegenheit dann zugleich Ew. Excellenz gnädiges Sentiment mir gehorsamst erbitte, ob es in gegenwärtigem Schreiben mit den Curialien an den Duc de Nivernois getroffen, oder aber, ob darunter vor das künftige etwas zu ändern sei, weilen doch diese Correspondance noch weiter gehen dörfte.

Ich habe auch Gelegenheit gehabt, des Königs Majestät den mehrgedachten Articul aus denen leydenschen Zeitungen Selbst lesen lassen zu können, welchen Sie ganz anders gefunden, als Ihro solcher vorhin hinterbracht werden wollen,[4] und en gros davon zufrieden gewesen seind, mir auch darauf geantwortet haben, dass also der Articul wegen Indemnisation Dero Kaufleute nur nach dem gestrigen Avertissement eingerichtet werden könne.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Im Eingang giebt Eichel anheim, dem Gesandten in Wien auch für die Correspondenz mit dem Ministerium neue Chiffern anfertigen zu lassen. Vergl. S. 74. 75. — 2 Nr. 7245. — 3 Nr. 7246. — 4 Vergl. Nr. 7243.

7245. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 4 février 1756.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois avec la lettre du duc de Nivernois pour moi, à laquelle je vous adresse ci-joint la réponse.[1]

Quant à ses propos par rapport au secret qu'il m'a gardé touchant la convention de neutralité de l'Empire faite avec l'Angleterre, vous lui direz que, quant à moi, je dirai à tous qui le voudront entendre, que je lui avais communiqué cette convention, et qu'il dépendrait donc de lui de s'exprimer de la même façon envers ceux qui lui en parleraient; que je lui laissais d'ailleurs la liberté d'y ajouter même que cette convention était faite du consentement de la France, quoique je sois d'avis qu'il conviendrait sur ceci d'attendre préalablement l'arrivée de son courrier, pour d'autant mieux juger des intentions de sa cour à ce sujet. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

7246. AU DUC DE NIVERNOIS, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Nivernois meldet dem Könige, Berlin 2. Februar, dass er von seinem Hofe Befehl erhalten, eine Abschrift des Antwortschreibens von Fox an Rouillé[2] [d. d. Whitehall 13. Januar] zu überreichen; weiter habe er zur Beilegung der preussisch-schwedischen Differenzen den folgenden Entwurf zu einem Schreiben Höpken's an Havrincour dem Könige zur Begutachtung vorzulegen.

Der Herzog schliesst sein Schreiben: „Votre Majesté sait sans doute s'il est vrai que le roi d'Angleterre fasse établir des magasins de vivres et de munitions dans ses États d'Hanovre et en Westphalie. Ma cour a reçu des avis qui portent cette nouvelle, et Votre Majesté sent aisément combien elle mérite d'être approfondie. Je prends la liberté de m'adresser à Votre Majesté et de Lui demander si et jusqu'à quel point cette nouvelle a de la réalité. J'instruirai le Roi mon maître de la manière la plus sûre pour sa conduite, et en même temps la plus satisfaisante pour son cœur, en lui transmettant sur cette anecdote importante les éclaircissements qu'aura bien voulu me communiquer Votre Majesté."

* * *

Projet de lettre de M. le Baron d'Hœpken à M. le Marquis d'Havrincour.

„Monsieur. Votre Excellence m'ayant informé que M. le comte de Solms Lui avait dit par ordre de sa cour que Sa Majesté Prussienne serait dans la disposition de lever toutes les difficultés par rapport au cérémonial établi par le Roi mon maître,[3] mais que, pour écarter préalablement tout sujet de mécontentement, elle désirerait un adoucissement au sujet des termes dont la déclaration faite de la part de la Suède dans l'affaire du sieur Rexin[4] aurait été conçue, le Roi, sur le rapport que j'ai eu l'honneur de lui en faire, m'a ordonné de mander à Votre Excellence que les circonstances qui accompagnaient l'expédition de M. Rexin pour Constantinople, lui avaient paru marquer peu de confiance pour Sa Majesté; que l'amitié qui est entr'elles à tant de titres, n'ayant pu qu'en être extrêmement peinée, le Roi n'avait pas cru

[1] Vergl. Nr. 7246. — [2] Vergl. S. 34. 63. — [3] Vergl. Bd. XI, 71. 486. — [4] Vergl. Bd. XI, 176—178.

pouvoir se dispenser d'en faire l'objet des représentations qu'il avait fait faire au roi de Prusse; que, s'il y était entré de la vivacité, elle devait être regardée comme la mesure de celle qu'il mettait dans son amitié pour Sa Majesté Prussienne et dans la délicatesse avec laquelle il est jaloux de sa confiance, dont il fait le plus grand cas, mais qu'il n'a jamais eu l'intention de mettre rien dans ces représentations qui fût peu amiable, et qu'il désire très sincèrement que Sa Majesté Prussienne en soit persuadée; qu'enfin il espère que, loin que l'amitié qui est établie entre eux sur les liens du sang, de l'inclination et de l'intérêt, en reçoive aucun refroidissement, elle n'acquerra que plus de force par cette explication amiable; que Sa Majesté est résolue d'y concourir de tout son pouvoir et qu'elle ne doute pas que Sa Majesté Prussienne ne soit dans les mêmes dispositions."[1]

Potsdam, 4 février 1756.

Monsieur. Sensible autant qu'on peut l'être à la confiance que le roi de France me témoigne, je me trouve dans des dispositions d'y répondre toujours avec la même cordialité.

Il est fâcheux que la réponse des Anglais ne corresponde point avec ce qu'on devait en espérer; j'espère qu'ils s'ouvriront davantage envers moi[2] et qu'on pourra juger au moins jusques où ils portent leurs prétentions. Vous pouvez croire, pour peu que j'entrevoie de leur part des dispositions à la paix, que je ferai tous mes efforts pour les y fortifier, à quoi le temps et les occasions pourront fournir des moyens que l'on ne prévoit pas encore.

Vous me parlez ensuite de la mésintelligence qui règne entre nous et la Suède. Quoique le procédé de cette cour ait été peu amiable envers moi, et que M. Hœpken, à l'insu du Roi, se soit servi d'expressions très indécentes, cependant pour donner au roi de France des marques de la déférence que j'ai pour ses conseils, je veux bien me contenter de cette lettre, qui dans le fond ne dit rien, et sacrifier les justes sujets de plainte que j'ai contre ce secrétaire d'État, au bien de la cause commune. J'espère que le roi de France me tiendra compte de l'oubli que je fais dans cette occasion de ma dignité et des ménagements que toutes les têtes couronnées doivent avoir les unes vis-à-vis des autres.

Touchant les magasins qui se forment à Hanovre, il m'est revenu passés trois mois que les Hanovriens en avaient fait le long du Wéser, à Nienburg et à une ville dont je ne me rappelle pas le nom, mais depuis ce temps-là personne n'a remué, et tout est tranquille. Cependant, j'ai fait écrire aujourd'hui pour avoir des nouvelles plus positives, qui vous seront communiquées d'abord après leur réception. Je suis avec des sentiments d'estime votre bien affectionné

Federic.

Nach der mit dem eigenhändigen Concept übereinstimmenden Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vergl. Bd. XI, 456. — [2] Vergl. S. 35. 36.

7247. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 février 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 28 de janvier, m'a été fidèlement rendu. Comme je vous ai déjà mis au fait par mes lettres précédentes[1] de ce qui regarde la convention de neutralité du Saint-Empire que j'ai faite avec le roi d'Angleterre, c'est à présent que je crois que vous aurez la meilleure occasion du monde pour pénétrer à fond les dispositions où sont les deux cours de Vienne et de Londres vis-à-vis entre elles; ainsi mon intention est, et je vous en prie même, que vous observiez avec la dernière exactitude la contenance que tiendront les ministres de la cour où vous êtes, et celle encore du sieur Keith, si les ministres autrichiens éclateront ou s'ils dissimuleront, et les mesures qu'ils prendront, et de mander jusqu'aux moindres circonstances tous les mouvements que ladite convention a opérés parmi toutes les parties qui y sont intéressées.

Quant à l'objet de la commission du prince de Czartoryski à Vienne,[2] je ne crois pas qu'il soit d'une aussi grande étendue que vous le présumez, et je doute que, dans les circonstances présentes, la cour où vous êtes [veuille] développer d'aussi grands desseins, qui ne sauraient que de lui attirer la jalousie de tout le monde, même de ses alliés et amis les plus intimes; je présume plutôt que la maison de Czartoryski, après avoir beaucoup diminué d'autorité et de crédit,[3] voudrait bien chercher de la rétablir au moyen d'un ministre autrichien à Varsovie, pour en être appuyée dans ses vues; ce qui, cependant, ne doit point empêcher d'observer les menées des Autrichiens avec le susdit Prince.

Au reste, [vous recevrez] les nouveaux chiffres pour votre correspondance immédiate avec moi, que je vous envoie par la voie que vous l'avez souhaité,[4] et par laquelle vous pourrez me faire parvenir tout ce que vous avez de secret à me mander, vu qu'il vous sera libre de garder auprès de vous le porteur de cette lettre, pendant tout le temps que vous le trouverez nécessaire.

Federic.

P. S.[5]

Pour ce qui regarde encore la convention de neutralité de l'Empire que je viens de conclure avec l'Angleterre, et dont je vous ai déjà instruit par mes lettres précédentes, j'ai bien voulu ajouter à ce sujet que, lorsqu'on viendra à vous en parler, vous déclarerez qu'un de

[1] Nr. 7232. 7238. — [2] Klinggräffen hatte, Wien 28. Januar, den Aufenthalt des jungen Fürsten Adam Czartoryski in Wien gemeldet und dazu bemerkt: „Je soupçonne qu'on pourrait peut-être prendre des arrangements pour la succession en Pologne entre les deux cours impériales, la Pologne et l'Angleterre. — [3] Vergl. Bd. X, 453. 454; XI, 135. 196. — [4] Vergl. S. 74. 75. — [5] Der erste Absatz des P. S. wurde unchiffrirt ausgefertigt.

mes principaux soins ayant toujours été de prendre fortement à cœur la paix et la tranquillité de l'Allemagne, ma patrie, et la conservation de sa constitution et d'en détourner par conséquence, autant qu'il m'est possible, les orages qui sauraient fondre sur elle, j'y avais pensé plus que jamais dans la situation critique où se trouvent actuellement les affaires générales; et ayant trouvé Sa Majesté Britannique animée des mêmes sentiments et du même désir, nous nous étions concertés ensemble sur les mesures les plus efficaces à prendre pour obtenir une fin aussi salutaire, et que c'était en conséquence que nous venions de conclure une convention de neutralité pour l'Empire, en nous engageant réciproquement de ne pas permettre que des troupes étrangères, de quelle nation qu'elles sauraient être, y entrassent ou passassent.

Quant au sieur d'Aubeterre, vous devez lui déclarer pour son particulier qu'ayant arrêté cette convention, je n'avais rien fait qui saurait être contraire aux engagements où j'étais avec la France, bien entendu que mon traité avec elle n'était que purement et simplement défensif et ne garantissait que ses possessions européennes, en excluant expressément celles des Indes, qui étaient cependant à présent l'unique objet des troubles entre la France et l'Angleterre,[1] et qu'au surplus la convention susdite ne m'empêchait en rien de conserver mes autres engagements avec la France et de renouveler même mon traité avec elle,[2] qui était sur le point d'expirer.

Nach dem Concept.

7248. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 février 1756.

Les rapports que vous m'avez faits depuis le 20 du mois passé de janvier jusqu'au 27, m'ont été bien rendus, au sujet desquels je vous dirai que, quant à ce qui regarde l'affaire avec le baron de Hœpken, la cour de France m'ayant fait proposer de nouveau par le duc de Nivernois un moyen de conciliation par une lettre projetée que le baron de Hœpken m'écrirait,[3] et que, m'étant prêté entièrement à ce moyen, le susdit duc en a d'abord dépêché un courrier à M. d'Havrincour pour finir l'affaire en conséquence. C'est pourquoi j'ai bien voulu vous en avertir, afin que vous vous dirigiez là-dessus.

Pour ce qui regarde la nouvelle qu'on a eue en Suède du crédit baissé du chancelier Bestushew, vous n'y devez guère compter, puisque je sais à n'en pouvoir douter qu'il n'en a rien encore, et quant à l'autre nouvelle d'un transport de 50,000 Russes à Lübeck par une escadre anglaise qui paraîtrait au printemps dans la mer Baltique, il se peut

[1] Vergl. S. 49. — [2] Vergl. S. 72. — [3] Vergl. S. 80. 81.

que cela ait été le premier projet de l'Angleterre,[1] mais dont il n'en sera plus rien à présent, surtout après qu'à la suite ma convention de neutralité de l'Empire faite entre moi et l'Angleterre, et dont je vous ai déjà informé par ma dépêche du 31 de janvier,[2] y est survenue. Comme je vous ai déjà instruit par cette dépêche comment vous devez vous expliquer au sujet de cette convention, je m'y réfère et ajoute seulement que, si le marquis d'Havrincour venait de vous parler sur cette convention comme d'une affaire qu'on ne saurait pas bien concilier avec mes engagements pris autrefois avec la France, vous lui direz en termes civils que mon traité avec la France était simplement et purement défensif et ne regardait que ses possessions européennes, dont il n'était point question dans ses démêlés présents avec l'Angleterre, et qu'il n'y avait rien d'ailleurs dans cette convention qui me sût détourner de mes autres engagements avec la France. Vous observerez avec cela que, pourvu que M. d'Havrincour ne vienne point vous parler de la façon susdite, vous n'entrerez point aussi avec lui dans cette explication.

Federic.

Nach dem Concept.

7249. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 7 février 1756.

La dépêche que vous m'avez faite du 26 du mois passé de janvier, m'a été rendue. Quant au langage que vous devez tenir aux ministres de France au sujet de ma convention de neutralité de l'Allemagne faite avec l'Angleterre, je ne saurais vous donner à présent d'autres instructions que celles que je vous ai déjà données par mes lettres précédentes, entre lesquelles je vous remets surtout à celle que je vous ai envoyée par le dernier courrier,[3] et encore à celle que l'ordinaire dernier vous aura apportée.[4] Une chose encore que vous observerez exactement, est que, dans toutes les conversations que vous aurez sur la susdite convention, vous ne la qualifierez jamais de traité, mais simplement de convention de neutralité.[5]

Après que le duc de Nivernois a dépêché ses courriers en France,[6] il s'attend à la réponse qu'on lui fera, et avant qu'il n'aura reçu ses réponses, nous ne saurions guère voir clair ici sur les idées que le ministère de France se sera formées sur ces affaires, ni sur la façon dont il se décidera. Quant à vous, je veux bien vous dire tout naturellement que la manière dont vous vous conduirez présentement dans cette affaire, me servira de pierre de touche pour en reconnaître si vous possédez effectivement toutes les qualités requises d'un ministre

[1] Vergl. Bd. XI, 266. — [2] Ministerialerlass. Vergl. S. 59. — [3] Nr. 7220. — [4] Nr. 7236. — [5] Vergl. S. 78. — [6] Vergl. S. 68.

habile dans les affaires; car c'est absolument dans cet instant que vous me le prouviez, en employant toute l'adresse, talents et savoir-faire dont vous êtes capable, pour faire goûter aux ministres de France ma susdite convention et pour leur lever tout soupçon, toute méfiance et toute aigreur qu'ils pourront avoir conçus à cette occasion, après tous les arguments que je vous ai déjà suppédités afin d'y parvenir. Aussi devez-vous être assuré que, pourvu que vous réussissiez en ceci et qu'en calmant les inquiétudes dudit ministère, vous rétablissiez la confiance, vous vous insinuerez parfaitement dans mes bonnes grâces.

Nach dem Concept. Federic.

7250. AU CAPITAINE MARQUIS DE VARENNE A MARSEILLE.

Potsdam, 7 février 1756.

Quand vous m'avez fait votre lettre du 15 de janvier, vous deviez songer que, vu que je n'ai point de connaissance locale des routes que vous me proposez, il m'est difficile de vous y prescrire quelque chose. La voie par Livourne vous exposerait à des risques et à des inconvénients, celle par Venise est trop dispendieuse et ferait traîner votre voyage. Je suis donc de l'avis qu'en conséquence de ma lettre précédente[1] vous préfèreriez celle par Gênes, où même je crois qu'en défaut de quelque navire danois ou suédois qui vous porterait à Smyrne, vous sauriez vous embarquer sur quelque vaisseau génois qui y allât, et que vous n'y auriez rien à risquer, supposé même que ce vaisseau fût attaqué chemin faisant par des Barbaresques, puisque vous sauriez vous réclamer alors d'abord, en montrant vos passe-ports et vos lettres au Grand-Sultan. Mais, comme il est toujours difficile de vous donner des ordres là-dessus sans une exacte connaissance locale, il faut bien que je vous laisse agir selon que les circonstances l'exigeront, pourvu que vous évitiez les risques des pays de la domination d'Autriche et que vous ne traîniez plus votre voyage, mais que vous fassiez toute diligence possible pour arriver à Smyrne.

Federic.

Nach dem Concept.

7251. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 30. Januar: „Je viens de voir la dépêche du sieur Funcke du 23 de décembre, qui traite des difficultés qui se sont élevées par rapport à l'échange des ratifications,[2] qui ont été aplanies au gré de la cour

Potsdam, 7 février 1756.

J'accuse la bonne réception des rapports que vous m'avez faits du 30 janvier et du 3 de ce mois. Ayant oublié dans ma dernière

[1] Nr. 7221. — [2] Vergl. S. 67.

de Russie, le chancelier de Bestushew ayant insisté sur le payement des 100,000 livres sterling en même temps que l'échange des ratifications du traité se ferait, sans quoi ni ce traité, ni le renouvellement du traité de commerce n'aurait lieu; que, lui, le sieur Funcke, et le résident anglais Wolf ayant été employés pour la médiation, ils avaient eu tout lieu de s'apercevoir que le chevalier Williams avait fait des tentatives, sans ordre de sa cour et pour des motifs personnels, relatifs à la crise que des sentiments particuliers avaient causée entre le parti de la cour et de la nation anglaise. Que le résident Wolf avait à la fin pris sur lui le payement des 100,000 livres sterling, sous des conditions arrêtées secrètement entre ledit résident et le chancelier Bestushew, que le sieur Funcke n'explique pas; ce qui causait au chevalier Williams la perte de ses émoluments, eu égard auxquels il se repentait à présent de ce qu'il avait fait, et que toute sa conduite avait donné des impressions de méfiance qu'il n'effacerait plus. Que le courrier que le chevalier Williams avait assuré devoir lui être expédié huit jours après le départ de celui qu'il avait reçu le 11,[1] n'arrivait pas, et qu'il faisait envisager ce retardement comme une suite de la fermentation qui depuis peu était arrivée dans le ministère anglais, en assurant que le sieur Fox ayant victorisé sur le parti opposé à la cour,[2] les rapports de la sienne avec les cours étrangères prendraient une nouvelle consistance, mais qu'on n'ajoutait plus foi aux assurances du chevalier Williams qu'autant que l'évènement les confirmait, puisqu'il en avait aventuré déjà des plus affirmatives, que la suite avait démenties. Que le chancelier Bestushew ne travaillait actuellement qu'à effectuer promptement auprès de l'impératrice de Russie la signature de la ratification, chose assez difficile; qu'en suite il s'agirait encore de la déclaration qu'on demandait à Williams que les troupes stipulées dans le traité ne marcheraient pas dans le cas où la guerre n'aurait lieu qu'uniquement en Italie ou en Amérique, déclaration que le chevalier Williams était lettre que je vous ai faite,[3] de vous instruire de mes intentions touchant le sieur Gaudecker,[4] je vous dirai présentement que, comme son histoire est compliquée de bien des circonstances dont je ne me souviens plus, et qu'il faudrait trop de temps pour en tirer des éclaircissements, vous lui direz en termes honnêtes qu'il conviendrait le mieux qu'il se fît donner ces lettres de recommandation pour lesquelles il était venu à Dresde, et qu'il pourrait alors venir ici pour voir ce qu'il y aurait à faire pour lui, et que, supposé qu'il ne trouverait point alors de sa convenance de rester ici, il en pourrait toujours continuer son chemin en passant par la Silésie, sans avoir été remarqué.

J'ai été fort satisfait des nouvelles que vous m'avez données par le post-scriptum de votre rapport du 30 janvier, où j'ai trouvé des choses bien intéressantes; ma grande et presque unique curiosité est à présent de savoir comment la cour de Pétersbourg envisagera ma convention de neutralité de l'Empire faite avec l'Angleterre, et les impressions qu'elle aura faites sur elle, quand elle en aura été informée. C'est en conséquence que vous tâcherez de m'en procurer à son temps une exacte notice.

Quant à cette convention, vous direz au comte de Broglie, lorsqu'il viendra vous en parler, qu'il n'y avait rien dans cette convention qui saurait être contraire à

[1] Vergl. S. 66. — [2] Vergl. Bd. XI, 441. — [3] Nr. 7237. — [4] Vergl. S. 41.

autorisé et prêt de faire . . . Dans un post-scriptum, le sieur Funcke s'étend beaucoup sur les représentations qu'il a faites au Grand-Chancelier pour obtenir à la Saxe des subsides de l'Angleterre, de la promesse que celui-ci lui en avait faite, et du peu de succès qu'on devait s'en promettre. Il a représenté, entre autres, au grand-chancelier Bestushew la lenteur avec laquelle les affaires se traitaient en Russie, qui serait d'autant plus préjudiciable que la Saxe, vu ses détresses,[1] ne pourrait pas tarder de se déclarer à la France,[2] où de courir le risque de s'asseoir entre deux chaises. Le grand-chancelier Bestushew, en étant tombé d'accord, lui a répliqué qu'il osait d'autant moins lui conseiller, qu'il serait très fâcheux que pour la somme de 100,000 ducats que la Saxe gagnerait peut-être avec la France, elle sacrifiât le système général et lui donnât un échec par sa défection. Qu'il serait fâché en même temps de voir la Saxe manquer les subsides français, après le refus que la Grande-Bretagne aurait fait d'en donner, mais qu'il y avait des occasions où l'on ne saurait mieux faire que de se déterminer soi-même, puisque les amis même ne sauraient si bien conseiller. Que la cour de Dresde devait savoir ce qu'elle pourrait accorder à la France, sans s'engager dans des mesures contraires aux intérêts de ses alliés et principalement à ceux de la Russie. La réponse de la cour de Dresde qui a été donnée au comte Broglie, . . . est en conséquence de cette leçon que le comte de Bestushew avait faite à ces gens-ci."

mes engagements avec la France, vu que mon traité d'alliance avec elle, qui d'ailleurs allait expirer, n'était que purement et simplement défensif et ne regardait que les possessions européennes de la France, en excluant celles des Indes, qui étaient cependant dans le moment présent le seul objet des troubles élevés entre la France et l'Angleterre, et qu'au surplus la convention en question ne saurait m'empêcher aucunement de renouveler mon alliance avec la France.[3]

Quant aux autres qui vous parleront sur cette affaire, vous leur direz simplement qu'un des principaux objets de mes soins ayant toujours été de prendre à cœur la tranquillité de l'Allemagne et la conservation de sa constitution, afin de détourner d'elle, autant qu'il m'était possible, les orages qui sauraient fondre sur elle, j'y avais pensé plus que jamais dans la situation critique présente des affaires générales; et ayant trouvé le roi d'Angleterre dans les mêmes sentiments et du même désir, nous nous étions concertés sur les mesures les plus efficaces à prendre pour obtenir une fin aussi salutaire, et que nous étions venus d'arrêter là-dessus entre nous cette convention, en nous engageant réciproquement de ne pas permettre que des troupes étrangères, de quelle nation qu'elles puissent être, entrassent ou passassent l'Allemagne dans le cours des troubles présentes.

Je finis par vous dire encore que, si la cour de Dresde continue de compter sur des subsides, elle se méprendra furieusement, vu qu'après ma convention faite avec les Anglais, ceux-ci ne lui donneront rien en

[1] Vergl. Bd. XI, 358. — [2] Vergl. S. 53. — [3] Vergl. S. 83.

subsides,[1] et que la France ne voudra lui en donner moins encore que jamais.

Federic.

Nach dem Concept.

7252. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Kopenhagen 20. Januar: „Il est très certain que l'intention de cette cour n'est aucunement de se brouiller avec les Anglais,[2] mais, comme [l'armement][3] la mettra dans le cas de tirer raison des déprédations que les Anglais ont coutume de faire, il pourrait peut-être survenir des incidents pour les brouiller ensemble, d'autant plus que la cour de Danemark paraît très disposée de favoriser la France en tout ce qui peut s'accorder avec sa neutralité."

Häseler berichtet, Kopenhagen 31. Januar: „La conclusion [du traité entre Votre Majesté et Sa Majesté Danoise][4] paraît devoir encore tirer en longueur; car, bien que les nuages se trouvent dissipés et les esprits calmés et que la cour de Danemark, eu égard à la situation de ses affaires vis-à-vis de la Russie, ne saurait s'y porter trop tôt, il semble cependant qu'il lui en coûte encore de revenir entièrement de son projet de change du Holstein ducal contre les comtés d'Oldenbourg et Delmenhorst,[5] qui cependant, vu l'éloignement du grand-duc de Russie, paraît devenir une vraie chimère, mais on en repaît l'esprit de Sa Majesté Danoise et des bien intentionnés, pour éloigner, au moins pour quelque temps, les liaisons à prendre avec Votre Majesté, qui d'ailleurs ne sont aucunement dans les vues du ministère présent. Je crois toujours remarquer que la cour de Danemark se flatte de pouvoir acquérir l'alliance de Votre Majesté au prix de quelque renonciation de Sa part aux droits qui compètent aux villes de Poméranie[6] dans le péage du Sund, au moins par rapport à celles qui ne sont pas dans la jouissance actuelle, mais je pense qu'avec le temps le Danemark se trouvera encore trop heureux de

Potsdam, 7 février 1756.

J'ai bien reçu successivement les rapports que vous m'avez faits depuis le 20 jusqu'au 31 du mois passé de janvier, et c'est à la dépêche que je vous ai faite du dernier dudit mois,[7] que je vous renvoie quant à ma convention de neutralité de l'Allemagne faite avec l'Angleterre, au sujet de laquelle je veux bien vous dire encore que, si M. d'Ogier venait vous en parler le premier en particulier, vous pouvez bien lui insinuer que cette convention ne regardait qu'uniquement la neutralité de l'Allemagne durant les troubles qui s'étaient élevés entre la France et l'Angleterre, et que je n'avais fait rien là-dessus contraire à mes engagements avec la France, vu que mon traité d'alliance faite avec elle, qui expirait, n'avait été que purement et simplement défensif et n'avait regardé que ses possessions européennes, celles des Indes, qui faisaient seules à présent l'objet des troubles, en étant expressément exclues, et qu'au surplus cette convention ne mettait aucun obstacle à mes autres liaisons avec la France.

Quant aux avis que vous me donnez de la façon présente de penser de la cour où vous vous

[1] Vergl. S. 74. — [2] Vergl. S. 32. — [3] Vergl. S. 53. — [4] Vergl. Bd. XI, 223. — [5] Vergl. Bd. XI, 200. 201. — [6] Vergl. Bd. XI, 77. — [7] Ministerialerlass. Vergl. S. 59.

l'acquérir en confirmant ces privilèges; rien n'est plus capable de la faire revenir sur ce sujet que l'indifférence avec laquelle Votre Majesté témoigne traiter la négociation du traité, et les instances qui sont faites de temps à autre en faveur des villes en question, et que j'ai encore renouvelées tout récemment."

trouvez, je vous en sais parfaitement gré et ne manquerai pas d'en faire mon usage.

Au surplus, vu l'état malingre de votre santé que vous me marquez, et le rappel que vous demandez,[1] je veux bien vous l'accorder, quand vous le croyez indispensablement nécessaire pour votre rétablissement, mais il faudra que vous attendiez jusqu'au printemps prochain, afin de me laisser de loisir de songer à celui qui vous relèvera alors.

Federic.

Nach dem Concept.

7253. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 6. Februar, dass die Mittheilung der mit England abgeschlossenen Convention allen von dem Könige bezeichneten Staaten[2] zugegangen sei; und fragen an, ob nicht die gleiche Mittheilung den Höfen von Braunschweig, Hessen-Cassel, Württemberg, Baireuth und Ansbach zu machen sein werde „avec lesquelles on a été toujours en liaison, et où Votre Majesté n'a point de ministres."

Potsdam, 7. Februar 1756.

Gut.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7254. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 8. Februar 1756.

Es haben Se. Königl. Majestät mir befohlen, einliegenden gestern hier eingekommenen Bericht des Benoît zu Warschau an Ew. Excellenz zu übersenden, mit dem Vermelden, dass Dieselbe solchen, wenn es eine bequeme Gelegenheit dazu gäbe und ohne Affectation geschehen könnte, dem Duc de Nivernois zeigen möchten.

Eichel.

Relation du secrétaire d'ambassade Benoît.

Varsovie, 31 janvier 1756.

... On apprend[3] que les Russes commencent à faire acheter des provisions dans ce royaume et qu'ils vont dresser des magasins néces-

[1] Vergl. Bd. XI, 80. 81. 345. 352. — [2] Vergl. S. 59. 77. — [3] Ein unchiffrirter erster Abschnitt des Berichtes handelt von der Sendung des Grafen Mniszech nach Constantinopel zur Beglückwünschung des neuen Sultans. Vergl. Bd. XI, 124. 125.

saires, pour se faciliter la marche qu'ils comptent de prendre par la Pologne. Ils ont pour cet effet envoyé des remises considérables au prince Czartoryski, palatin de Russie, qui va construire incessamment un grand magasin à Miedzyrzecz en Lithuanie. On m'assure que ce palatin, sur les représentations du chevalier Williams, a en même temps obtenu un présent fort important en bijoux, que l'on fait monter à 7,000 ducats, et qu'outre cela on lui a encore fait tenir une bonne somme d'argent comptant, pour en faire des présents là où il le jugera nécessaire, afin de porter les Polonais à se prêter plus aisément à fournir de bonne manière ce dont ces troupes auront besoin à leur passage, et à leur donner toute l'assistance imaginable. Il n'est pas à douter que l'espoir du gain, aussi bien que la crainte d'être maltraités, ne détermine la plus grande partie des Polonais à faire tout ce qu'on exigera d'eux. En ce cas, les patriotes plaignent la faiblesse de leurs forces qui ne permettent pas de s'opposer à une armée aussi nombreuse que le sera celle des Russes. Ils espèrent toujours que Sa Majesté Polonaise n'accordera pas si facilement le passage, et ils se flattent que les Turcs s'y opposeront en effet. C'est du moins en quoi je ne discontinue pas d'encourager le Grand-Général[1] pour qu'il renouvelle ses instances à la Porte Ottomane et qu'il les redouble vivement dans les circonstances présentes. Il s'y prête en vérité avec tout le zèle imaginable, et ce ne sera jamais sa faute, s'il n'y réussit pas. Le palatin de Belcz[2] a pour cet effet été trouver de sa part le ministre de la République qui est en chemin pour se rendre à Constantinople, afin de lui enjoindre et de lui recommander saintement de ne pas au moins contredire ou contrecarrer en rien l'émissaire que le comte Branicki a à Constantinople,[3] mais d'aller autant que possible de concert avec lui. Ce ministre a promis qu'il ne s'en tiendra qu'au compliment qu'il avait à faire, et que loin de nuire aux représentations du sieur de Malczewski, il tâcherait de lui faciliter en cachette la négociation dont cet émissaire était chargé. C'est là tout ce que nous exigeons de lui.

Nach der Ausfertigung.

7255. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A NEUFCHÂTEL.

[Potsdam,] 8 février [1756].

Ne m'accusez point de paresse, mon cher Milord; j'ai été si prodigieusement occupé depuis un temps — vous jugez bien de quoi — qu'il m'a été impossible de vous écrire; l'agitation dure encore, et il faudra bien un mois pour que je puisse regagner la tranquillité propre à notre correspondance. Je ne vous en ai pas moins d'obligation des

[1] Branicki. — [2] Anton Potocki. — [3] Der Krongrossfeldherr hatte das Recht, bei der Schickung eines polnischen Gesandten an die Pforte demselben einen eigenen Emissär voranzusenden.

graines de melon que vous avez eu la bonté de m'envoyer, ainsi que de la doctrine tolérante que vous vous efforcez d'introduire dans votre gouvernement. Ce serait couronner l'œuvre, que de faire réussir cette loterie dont personne ne veut. Je crois qu'il faut être dissipateur et prodigue pour avoir du crédit; je vois que cela réussit partout; il faudra imiter les autres.

On menace votre gouvernement de Voltaire, d'un tremblement de terre, de madame Denis et d'une comète; il ne faut qu'un de ces fléaux pour tout détruire. J'espère qu'il en sera de ces conjectures comme de bien d'autres. On a prophétisé à peu près les mêmes malheurs à la reine de Hongrie; j'en excepte Voltaire. Elle a indiqué des jeûnes, des prières; on expose le *venerabile* à Vienne.[1] Sans doute qu'après cela le bon Dieu y pensera plus d'une fois, avant que d'entamer l'Autriche. On vous dira sans doute, mon cher milord, que je suis un peu moins Jacobite que je ne l'ai été; ne me prenez point en haine pour cela, et soyez persuadé que je vous estime toujours également. Adieu.

Federic.

Nach dem Abdruck in den Œuvres de Frédéric le Grand XX, 260.

7256. AN DEN MAJOR VON HORNN IN PARCHIM.

Potsdam, 9. Februar 1756.

Mein lieber Major von Hornn. Weil Ich in Erfahrung komme, dass des regierenden Herzog zu Mecklenburg-Schwerin Durchlaucht noch beständighin Sich gegen Mich und meine Dignité auf eine ganz ungewöhnliche und ungebührliche Art zu betragen fortfähret,[2] so ist Mein Wille, dass Ihr mit Nehmung aller gebührenden Präcautionen, damit Euch kein Affront geschehen könne und sonsten alle Excesse dabei vermieden werden müssen, noch ein paar Invasiones auf gedachtes Herzogs Territorium thun und einige von des Herzogs eigenen Unterthanen, durchaus aber und schlechterdings nicht von denen Unterthanen der mecklenburgischen Noblesse, sondern nur blos und allein von des Herzogs Güter, enleviren und nach Parchim zum Arrest bringen lassen, auch hiernächst, wie solches geschehen, an Mich berichten sollet. Ihr habt Euch hiernach zu achten und Ich bin p.

Friderich.

P. S.

Wenn von der mecklenburgischen Miliz und von denen Amtsschreibern welche dabei können enleviret werden, so wäre es zum besten. Das Commando, so dazu gebrauchet wird, muss stark sein, damit es nicht kann insultiret werden, und die Beamte, die enleviret sein, müssen nach Spandow in Verwahrung gebracht werden.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei mit dem Vermerk „P. S. de la main propre du Roi."

---

[1] Vergl. S. 29. — [2] Vergl. S. 62.

7257. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 9. Februar 1756.

Von der von Ew. Excellenz mir communicirten geschriebenen Zeitung habe ich heute Vormittag noch keinen Gebrauch bei des Königs Majestät machen können, weil Dieselbe Sich lediglich mit einer sehr amplen Dépêche an den Herrn von Knyphausen occupiret haben,[1] welche morgen noch durch einen Expressen von hier an ihn nach Paris abgehen soll. Nach seinem Bericht ad manus regias bezeiget sich das französische Ministerium noch immer sehr inquiet über die von Sr. Königl. Majestät mit Engelland geschlossene Neutralitätsconvention, und entfahren M. Rouillé deshalb allerhand Menaces, ohnerachtet er von dem Duc de Nivernois noch dermalen keine Dépêches erhalten, noch die Convention oder deren Einhalt gesehen hat, mithin seinen Verdacht gegen den von Knyphausen zu erkennen gegeben, als ob des Königs Majestät ganz andere Mesures mit Engelland gegen Frankreich genommen haben möchte, als die nur bloss auf eine Neutralité von Teutschland abzieleten. Die nach Frankreich durch den Duc de Nivernois abgeschickte Dépêches nebst der diesem communicirten Abschrift der Convention und deren Article secret werden hoffentlich gedachten Minister Rouillé von seinem Irrthum und daher gefasseten Soupçons desabusiren und, wenn die erste Fougue passiret sein wird, ihn auf moderatere Gedanken bringen. Indess, da der Herr von Knyphausen sehr embarrassiret darüber zu sein anführet, dass er gar keine Nachricht von dem Einhalt der Convention hat und mithin, was er auf die Reproches, so ihm deshalb gemachet werden, antworten könne, in Verlegenheit stehet, so wollen des Königs Majestät, dass demselben mit dem morgen Mittag von hier abgehenden Courier eine fidele Abschrift von der Convention und deren Article séparé et secret, jedennoch nur bloss und alleine zu seiner eigenen Direction und um von der Innocence der Convention überzeuget zu sein, mit zugesandt werden soll, unter dem expressen Verbot, solche Copie weder sonsten jemanden sehen noch lesen zu lassen, noch zu communiciren, nachdem der Duc de Nivernois solche ohnfehlbar schon an das französische Ministère geschicket hat.[2]

Da ich nun keine Abschrift von der Convention und deren Article secret hier habe, als nur so viel die ersteren Projets davon angehet, die aber nicht datiret sein, so muss Ew. Excellenz ganz gehorsamst bitten, ohnbeschwer aus denen dortigen Originalien mir ohnvorgreiflich durch den Geheimen Rath Warendorff, oder wie es sonst gefällig sein wird, [eine Abschrift] gegen morgen früh noch zukommen zu lassen, auf dass ich solche noch der Dépêche an den Herrn von Knyphausen mit beifügen kann. Ich werde übrigens nicht ermangeln, Ew. Excellenz dagegen wiederum einen fidelen Extract sowohl aus dem Schreiben des

[1] Nr. 7258. — [2] Vergl. S. 68.

Herrn von Knyphausen ad manus, als auch aus der darauf an ihn ergehenden Dépêche zu communiciren,[1] wie es ohnedem Sr. Königl. Majestät Befehl ist, damit Ew. Excellenz etwa mit dem Duc de Nivernois bei vorfallenden Gelegenheiten in gleichem Ton sprechen können, wiewohl diese Dépêche wenig enthält, so Ew. Excellenz nicht vorhin bereits völlig bekannt wäre.

Eichel.

P. S.

Die in beikommendem Paquet mit erfolgende Pétition générale[2] ist von dem p. von der Hellen mit letzterer Post eingesandt worden.

Nach der Ausfertigung.

7258. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 30. Januar, über eine Unterredung mit Rouillé in Betreff der preussisch-englischen Neutralitätsconvention: „M. Rouillé, que j'ai vu mardi dernier,[3] m'a dit qu'il suspendait les représentations et les reproches qu'il aurait vraisemblablement à me faire à ce sujet, jusqu'à ce qu'il fût informé plus particulièrement du contenu de ce traité. Qu'il ne soupçonnait même point Votre Majesté d'avoir pris des engagements qui fussent contraires à la religion des traités qui La liaient avec Sa Majesté Très Chrétienne; qu'il La croyait aussi trop sage pour être entrée dans une ligue qui pût seulement être implicitement contraire aux intérêts de la France. Qu'Elle ne pouvait ignorer que Ses liaisons avec cette cour étaient fondées sur des principes sûrs qui ne sauraient varier, tant que subsisterait l'équilibre présent de l'Europe. Qu'on ne saurait donc imaginer que l'Angleterre eût pu présenter à Votre Majesté des amorces assez fortes pour La déterminer à sacrifier à des avantages momentanés un allié aussi précieux et aussi nécessaire que la France l'était pour Elle, vu l'arrangement où se trouvaient les intérêts des différentes puissances de l'Europe depuis le changement arrivé dans la balance de l'Allemagne par la paix de Breslau. Qu'il ne voulait point examiner non plus si le danger auquel Votre Majesté avait cru Se soustraire par le traité

Potsdam, 10 février 1756.

J'ai reçu à l'ordinaire dernier la dépêche que vous m'avez faite du 30 janvier. J'ai été bien étonné d'y voir les inquiétudes que M. de Rouillé continue d'avoir sur la convention de neutralité de l'Allemagne que je viens de faire avec le roi d'Angleterre, et la façon dont il s'est encore exprimé là-dessus envers vous. S'il avait voulu se donner le temps d'attendre au moins les différentes dépêches que le duc de Nivernois lui a envoyées par ses courriers,[4] et d'examiner lui-même ladite convention, dont j'ai fait communiquer à celui-ci une copie très fidèle, il se serait épargné bien des soupçons frivoles qui l'ont gratuitement alarmé; il aurait d'abord vu que cette convention ne comprend que des choses les plus innocentes, que je n'y ai pris aucun engagement qui soit contraire à la religion des traités qui me lient avec la France, et que je ne suis nullement entré dans une ligue qui pût être ouvertement ou im-

[1] Vergl. Nr. 7273. — [2] Der den Generalstaaten vorgelegte Staatshaushaltsentwurf für 1756. — [3] 27. Januar. — [4] Vergl. S. 68.

qu'Elle venait de conclure avec l'Angleterre, pouvait être mis en équilibre avec le germe de défiance qu'une démarche de cette nature devait nécessairement produire auprès de Ses alliés présents et futurs. Que Sa Majesté Très Chrétienne, qui, depuis l'avènement de Votre Majesté au trône, s'était toujours vu unie avec Elle par les liens de la plus étroite amitié, était si accoutumée à approuver toutes Ses démarches que jusqu'à présent elle n'avait voulu se permettre aucun reproche à ce sujet, mais qu'il me laissait à considérer combien il avait été douloureux pour elle d'apprendre la conclusion d'un pareil traité, dans le même instant qu'elle avait choisi pour offrir à Votre Majesté les gages les plus précieux de son amitié, et pour Lui renouveler par une ambassade solennelle les sentiments de la confiance la plus tendre et la plus véritable. Que Votre Majesté, à qui cette démarche avait été annoncée, il y a plusieurs mois, aurait au moins pu épargner cette mortification à la gloire du Roi et empêcher qu'un citoyen illustre qui s'était particulièrement signalé par son attachement pour Elle, ne servît en cette occasion de trophée aux ennemis de la France. Que Votre Majesté voyait, par les propositions que M. de Nivernois était chargé de Lui faire, que son ambassade n'avait rien eu pour objet qui eût pu L'alarmer, et que l'intention de la France n'avait nullement été de L'engager dans aucune démarche qui eût pu être contraire à Sa sûreté. Qu'il avait simplement été chargé de se concerter avec Votre Majesté sur tout ce qu'Elle regarderait comme menant aux intérêts réciproques de la France et de la Prusse en Allemagne, et de Lui communiquer les démarches qu'on avait faites et qu'on comptait de faire encore pour La mettre à l'abri des attentats de la Russie et de la cour de Vienne. Que le sentiment de la conservation de Votre Majesté avait donc eu beaucoup de part à cette ambassade, et que, si Elle eût persisté à regarder la neutralité de l'Allemagne comme le parti qui convenait le mieux à Ses intérêts, on n'aurait vraisemblablement montré aucune répugnance à y consentir. Mais que l'espace que plicitement contraire aux intérêts de la France, et que, par conséquent, il en a tiré des conséquences bien mal fondées. Et, afin que vous-même puissiez juger de l'innocence de la susdite convention, je vous en fais joindre ci-clos une copie exacte avec celle de son article séparé et secret,[1] avec ordre cependant de ne vous en servir que pour votre seule et unique direction, vous défendant absolument de la faire voir, ni lire à personne au monde qui ce puisse être, ni de la communiquer soit *in extenso* ni par extrait.

Pour venir aux faits de ce qui s'est passé au sujet de ladite convention, je soutiens, et tout le monde raisonnable en conviendra, qu'en me prêtant à la conclusion de cette convention, je n'ai rien fait qui saurait altérer les liens d'une étroite amitié avec la France. Vous savez que mon traité d'alliance tirait à sa fin,[2] il y a deux mois encore qu'il expire entièrement, et ces deux mois tombent d'ailleurs dans une saison où régulièrement on ne fait des opérations de guerre. Depuis les hostilités commencées en Amérique, je me suis tenu tout clos, j'ai éloigné toute proposition qu'on tâcha de me faire jusqu'au temps qu'il devint public que l'Angleterre avait fait et conclu son traité de subsides avec la Russie pour un corps de troupes auxiliaires de 60,000 hommes,[3] et qu'il me fut aisé de prévoir que la cour de Vienne travaillerait sans relâche, jusqu'à ce que ce corps de trou-

[1] Vergl. Nr. 7257. — [2] Vergl. S. 49. — [3] Vergl. Bd. XI, 388. 418.

Votre Majesté avait mis entre les ouvertures qu'Elle m'avait chargé de faire à ce sujet, et la signature de Son traité avec l'Angleterre, avait été si court qu'on avait à peine eu le temps d'envoyer des instructions sur ce point au duc de Nivernois. Enfin, ce ministre ajouta que, quelque affligé qu'il fût de la démarche à laquelle Votre Majesté venait de Se porter, il vaincrait cependant si bien les mouvements de son esprit qu'il n'en laisserait rien paraître et qu'il ferait tout ce qu'il pourrait, pour faire soupçonner au public que cette négociation n'avait point été tramée à l'insu de la France et qu'il ne la regardait point comme contraire à ses intérêts; qu'il garderait la même contenance, jusqu'à ce qu'il fût instruit du contenu de ce traité et qu'il sût l'apprécier à sa vraie valeur. Qu'il ne saurait cependant me cacher que, quoique je recevrais toujours de lui pendant cet intervalle les mêmes témoignages d'amitié et d'attention, il ne pourrait pourtant plus me marquer la même confiance et qu'il se trouvait forcé de la suspendre, jusqu'à ce qu'il fût éclairci sur l'objet des nouveaux liens que Votre Majesté venait de former . . . Comme il ne pourrait s'expliquer à ce traité, avant qu'il n'y eût des notions sûres et précises sur les articles qu'il renfermait, il se bornerait donc seulement à observer que, si ce traité mettait dans l'inaction le corps auxiliaire de troupes russes que l'Angleterre avait à sa solde, il procurait en revanche à cette dernière la facilité de faire passer dans les îles britanniques toutes les troupes allemandes qu'elle avait à sa solde, ce qui ne pouvait certainement pas être envisagé comme favorable pour la France. Que d'ailleurs, quoique Sa Majesté Très Chrétienne n'eût eu aucunes vues sur l'Allemagne pour le moment présent, il n'était point du tout indifférent pour elle d'avoir perdu la facilité d'attaquer l'électorat d'Hanovre, au cas que les opérations maritimes pour lesquelles elle s'était déterminée, n'eussent point le succès qu'elle en attendait.

. . . Le comte de Starhemberg a depuis quelques jours de fréquentes et longues conférences avec M. Rouillé,[1] qui

pes de Russie aurait passé dans l'Allemagne. Pour votre seule direction, j'ajouterai à ceci que ce fut alors la nécessité qui me força de donner les mains à la convention de neutralité que l'Angleterre m'offrit, vu que mes États en Allemagne voisins de ceux d'Hanovre auraient été bien exposés, si jamais un corps si considérable de troupes russiennes fût entré en Allemagne. J'avais, d'ailleurs, tout lieu de présumer que, si la France avait voulu tenter quelque entreprise sur le pays d'Hanovre, elle l'aurait faite dès le commencement des hostilités ouvertes des Anglais, puisque c'était alors le temps de le faire avec espérance de succès.[2]

Mais dès que le traité de subsides fut conclu entre l'Angleterre et la Russie, il n'y avait plus moyen d'entrevoir avec quel succès ou avantage la France aurait pu entamer les États hanovriens, entreprise qui, par les arrangements que le roi d'Angleterre a présentement pris, n'aura d'autre suite, sinon que la France s'attirerait sur les bras 60,000 Russes et d'ailleurs une guerre générale, ce qu'elle a voulu éviter cependant, et c'est aussi pourquoi elle a résolu de faire la guerre par mer,[3] comme tous les arrangements qu'elle fait à présent, le démontrent clairement, et que le duc de Nivernois me l'a dit lui-même.

Voilà la question de fait, qu'il faut qu'en parlant avec les ministres de France vous sépariez soigneusement d'avec la question du droit,[4] afin de vous expliquer dis-

[1] Vergl. Bd. XI, 347. 382. — [2] Vergl. S. 73. — [3] Vergl. S. 26. — [4] Vergl. Nr. 7214 S. 49.

me font soupçonner qu'il est question de quelque négociation secrète entre ces deux cours. Je n'en ai point pu pénétrer l'objet, mais je ferai tout ce qui pourra dépendre de moi, pour tâcher de me procurer à ce sujet des notions sûres et précises. Plusieurs personnes soupçonnent que ce ministre est chargé de faire des ouvertures à la France de la part de la cour d'Angleterre. D'autres supposent que Sa Majesté Impériale pourrait bien avoir offert sa médiation pour travailler à la conciliation des différends qui subsistent entre ces deux cours. Je ne saurais assurer à Votre Majesté jusqu'à quel point ces conjectures peuvent être fondées; mais il est certain que j'ai tout lieu de supposer qu'il y a quelque chipotage secret entre cette cour et celle de Vienne dont on ignore généralement l'objet."

tinctement avec eux. Quant donc à la question du droit, on est obligé de convenir que mon traité avec la France est purement et simplement défensif et nullement offensif;[1] que, de plus, je n'ai garanti par ce traité à la France que ses possessions en Europe, où elle n'a point été attaquée, et que ses possessions indiennes ont été exclues dans le traité, où cependant les hostilités se sont commises. Ainsi le ministère ne saurait étendre le traité contre ses stipulations expresses et ne pas prétendre ma garantie sur des possessions qui y ont été exceptées, aussi que je ne saurais prétendre la garantie de la France sur des choses qu'elle ne m'a jamais garanties. Argument sur lequel vous devez bien appuyer.

D'ailleurs, le roi d'Espagne,[2] qui est dans de plus grandes liaisons avec la France que moi, n'est-il pas resté neutre dans les troubles présents, de sorte qu'il ne se mêle de rien et laisse agir librement les Anglais dans l'Amérique? comment veut-on donc prétendre des choses à moi auxquelles je ne suis nullement obligé, et peut-on se trouver offensé, quand je prends des arrangements indispensables pour ma propre sûreté, et qui d'ailleurs ne lèsent la France en aucune façon, mais qui empêchent plutôt que la France ait 60,000 Russes et peut-être autant d'Autrichiens moins d'ennemis et que la guerre ne devienne générale?

Pour ce qui regarde le mécontentement que M. de Rouillé vous a fait remarquer de ce que je n'avais pas plus tôt annoncé à la France les propositions que l'Angleterre m'a fait faire à l'égard de la neutralité de l'Allemagne, [vous lui direz] que cette négociation n'a été proprement entamée et conduite que depuis le mois de novembre,[3] et que ce n'est pas de ma faute que le duc de Nivernois n'a pu arriver plus tôt ici;[4] au surplus, ce n'est pas une raison pour prétendre que je doive sacrifier mes intérêts indispensables, parcequ'on m'a envoyé un duc et pair de France.

Quant aux autres reproches que M. de Rouillé m'a voulu faire, je veux bien vous dire que je serais à même d'en faire de plus forts sur

[1] Vergl. S. 49. — [2] Vergl. S. 72. 73. — [3] Vergl. Bd. XI, 418. 419. — [4] Vergl. S. 73.

l'inobservation du traité de l'année 1744 fait entre la France et moi;[1] mais, comme ce sont des choses passées que j'ai mises en oubli, et que d'ailleurs les reproches et les récriminations ne mènent à rien qu'aux aigreurs, je veux bien m'en abstenir entièrement. Au reste, je n'ai jamais refusé au duc de Nivernois de renouveler mon traité d'alliance avec la France, et je suis encore prêt de le faire sur le pied d'une alliance défensive; car, pour des offensives, je n'en ferai jamais avec personne.

Dans les circonstances donc où je me trouve actuellement avec la France, il s'agira si les ministres prendront de travers ma convention de neutralité faite avec l'Angleterre ou non; mais, si je vois qu'on me rend coupable, quand je fais une chose qu'on passe pour innocente au roi d'Espagne, quand il agit de même que moi,[2] il faudra que j'en tire la conséquence que la France est lasse de mon alliance, ce qui me forcerait alors pour ma propre sûreté de prendre d'autres mesures, que sans cela je n'aimerais point de prendre, ce que cependant je ne vous marque que pour votre propre et seule direction, et dont vous ne ferez qu'un usage très sobre; mais quant aux autres raisons et arguments que je vous ai suppédités ci-dessus et ce que je vous ai allégué relativement à l'Espagne, vous ne devez pas hésiter de vous en servir tout purement. Du reste, je me repose entièrement sur votre dextérité et fidélité reconnue dans cette occasion, et que vous serez extrêmement attentif sur tout ce qui se passera du côté des ministres de France, tant avec les Autrichiens qu'avec d'autres puissances, de sorte que vous ferez tous vos efforts et emploierez toute votre capacité pour me marquer exactement et de manière que j'y puisse fermement compter si la cour et les ministres de France se prendront raisonnablement sur mon sujet dans ces entrefaites ou s'ils gardent une secrète aigreur contre moi et prendront parti ailleurs. Jusqu'à présent, j'ai de la peine à croire que la France ait tant d'amis de reste qu'elle voudrait m'en dégoûter entièrement; mais il est nécessaire pour cela que vous attendiez que la première fougue de leur vivacité soit passée, alors il est à croire qu'ils auront au moins autant de phlegme en égard de leurs alliés qu'ils en ont eu envers leurs ennemis.

Les chipoteries qu'ils sauront avoir avec les Autrichiens, peuvent être relatives à deux points; primo l'idée de faire un traité de neutralité avec la cour de Vienne, et par lequel ils promettront de ne pas vouloir s'opposer à l'élection d'un roi des Romains en faveur de l'archiduc aîné. La seconde idée peut encore être de faire un traité d'alliance avec la susdite cour, idée cependant dont je vous avoue moi-même qu'elle me paraît être précipitée. Tertio, qu'ils trament quelque chose directement contre moi, mais ce qui me semble être également précipité, de sorte qu'il me reste pour le plus vraisemblable qu'ils voudraient

[1] Vergl. Bd. XI, 144. — [2] Vergl. S. 72.

faire un traité de neutralité des Pays-Bas ou s'arranger avec la cour de Vienne pour qu'elle ne s'oppose pas, quand ils voudraient faire une démonstration contre le pays d'Hanovre. Cependant, comme il n'est pas possible que le comte de Starhemberg puisse avoir déjà des instructions et des ordres de sa cour relativement à l'un ou l'autre des susdits sujets, ce ne sauront être que de simples ouvertures que les ministres de France lui feraient, supposé qu'il y en ait quelque chose. Enfin, il ne saura guère manquer que je sois bientôt éclairci sur les intentions de la France; car, si les ministres refusent de renouveler le traité avec moi, cela me servira de boussole qu'ils veulent prendre parti ailleurs, et dans ce cas-là il faut bien que je prenne mes mesures en conséquence.

Au surplus, quand vous parlerez au sieur de Rouillé, vous observerez avec attention si la douceur dont il s'exprimera envers vous, sera réelle ou affectée. Je vous recommande encore comme une chose très nécessaire pour mon service dans ces occurences de bien flatter Madame de Pompadour,[1] afin de vous la rendre favorable, et de lui insinuer, s'il est possible, que plus la guerre deviendra générale et compliquée, plus il serait difficile de la terminer, et que rien empêcherait que je ne saurais être le porteur des paroles de paix,[2] ce que je remets cependant à votre discernement.

J'ai oublié de vous dire en haut que, quand M. de Rouillé voudra vous objecter encore qu'au moins par ma convention faite avec le roi d'Angleterre je lui procurais indirectement la facilité de pouvoir faire passer les troupes que l'Angleterre avait à sa solde, dans les îles britanniques, vous lui direz que le roi d'Angleterre n'eût pas moins fait passer ces troupes en Angleterre, quand même la convention n'aurait jamais existé, vu qu'il aurait eu toujours les troupes de Russie à sa disposition pour en couvrir ses États d'Hanovre.

Federic.

Voici une occasion où vous me pouvez donner des preuves éclatantes de votre capacité. Il faut faire jouer toutes sortes de ressorts pour découvrir si une démarche très innocente de ma part leur a donné plus que de l'humeur contre moi. Si ce n'est qu'une boutade passagère, comme il leur arrive d'en avoir, je puis renouveler le traité avec eux; mais s'il y a un levain caché dans le fond de leur cœur, cela m'obligera à prendre des mesures toutes différentes. Pour moi, je suis persuadé qu'ils ne trouveront que de belles paroles à Vienne, mais rien de plus, et que, lorsqu'ils verront qu'ils ne peuvent pas trouver des gens qui se sacrifient pour eux, ils seront bien aises de renouer avec moi, de même qu'avec l'Espagne, et qu'ils ne trouveront plus étrange que ni les uns ni les autres n'aient voulu se mêler de la guerre des merluches. Tâchez de flatter la Pompadour pour voir si peut-être elle

[1] Vergl. S. 73. — [2] Vergl. S. 37. 38.

se lâchera et dira par emportement ce que les ministres cachent par sagesse. Peut-être sera-ce elle qui réconciliera les choses.

Nach dem Concept. Der Zusatz „de la main propre du Roi" nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

7259. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 30. Januar: „On prétend que les ministres de France[1] chipotent secrètement avec le baron de Reischach. On ajoute qu'il y a un mariage sur le tapis entre l'archiduc Joseph et une des dames de France. Ce que je sais positivement, est que, ces jours-ci, les officiers de la maison et la livrée de l'ambassadeur de France ont affecté de boire à la santé de l'Impératrice-Reine, même en présence des domestiques étrangers prétendant qu'il y avait une alliance très étroite entre la cour de Vienne et la cour de France."

Potsdam, 10 février 1756.

La dépêche que vous m'avez faite du 30 janvier, m'a été bien rendue, dont j'ai été bien satisfait par les différentes nouvelles assez intéressantes que vous avez bien voulu y comprendre. Entre autres, celle que vous marquez du bruit sourd qui court d'un chipotage secret entre le baron de Reischach et les ministres de France, doit exciter votre première attention, afin d'en constater la vérité et d'en pénétrer au possible l'objet, pour m'en faire votre rapport avec exactitude. Quant aux propos que les officiers et les gens de la livrée de l'ambassadeur de France ont tenus, je ne regarde cela que comme une démonstration que ces gens-là, dépités peut-être de la nouvelle de ma convention de neutralité faite avec l'Angleterre, ont affectée; car, ordinairement, on n'est pas accoutumé en France de prendre aussi vitement son parti. Je croirais plutôt qu'il y a une chipoterie secrète entre les susdits ministres par rapport à la neutralité des Pays-Bas. Ce ne sont à la vérité que des conjectures toutes pures que je fais ici, dont je ne sais s'il y a quelque chose de vrai, ni jusqu'où elles peuvent être fondées ou non; vous tâcherez cependant de les tirer au clair et ne manquerez pas de m'en faire votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

7260. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 10 février 1756.

Mes dernières lettres de Hollande[2] [m'ont] marqué qu'il y courait des bruits sourds qu'il y avait des chipoteries secrètes entre les ministres de France et le baron de Reischach à la Haye, dont on prétendait de savoir qu'il s'agissait d'un mariage à concerter entre l'archiduc

[1] Bonnac und Affry. — [2] Vergl. Nr. 7259.

Joseph et une des dames de France, que ces bruits allaient même jusqu'à dire qu'il y avait une alliance secrète faite entre les cours de Vienne et de Versailles. Bien que je n'envisage ces bruits que de l'imagination de quelque tête creuse, cependant comme il ne serait pas tout-à-fait impossible que quelque ministre de France, par dépit de ma convention de neutralité faite entre moi et l'Angleterre, dans la première fougue de sa vivacité eût fait quelques ouvertures au ministre autrichien, le comte Starhemberg, à Paris[1] pour rapprocher les deux cours susdites, et que d'ailleurs j'ai eu déjà depuis quelque temps des soupçons s'il n'y avait pas quelque chipoterie secrète entre ces deux cours par rapport à la neutralité des Pays-Bas à constater pendant les troubles présentes entre la France et l'Angleterre contre une promesse de la part de la cour de Vienne de ne point envoyer des troupes en secours au roi d'Angleterre, j'ai bien voulu vous communiquer tout ceci confidemment et sous le sceau du dernier secret, cependant dans l'intention que vous soyez bien attentif si peut-être le hasard ne fera lâcher quelque mot à un de ceux qui en peuvent être instruits, qui répandrait quelque lumière là-dessus.

Si actuellement existaient de pareilles chipoteries entre lesdites cours, je pense qu'elles peuvent être relatives à deux objets, savoir sur un traité de neutralité des Pays-Bas, où la France promettrait peut-être encore de ne plus s'opposer à l'élection d'un roi des Romains, ou en second lieu sur une alliance à faire entre la France et l'Autriche. De vouloir penser qu'il saurait s'agir encore de quelque trame contre moi, c'est ce que je rejette comme une idée précipitée ou il n'y a nulle vraisemblance. En attendant, vous emploierez adroitement tous vos soins afin de pénétrer, autant qu'il vous sera possible, ce qu'il y en a, et ne manquerez de m'en faire votre rapport immédiatement.

Nach dem Concept. Federic.

7261. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 10 février 1756.

J'ai reçu votre rapport du 31 janvier. Je compte que le courrier que je vous ai fait dépêcher de Neisse, vous sera déjà parvenu, quand la présente vous arrivera, et c'est dans cette supposition que je me sers du nouveau chiffre[2] qu'il vous aura apporté, pour tout ce qui suit.

Mes lettres de Hollande[3] viennent de me marquer qu'il courait un bruit sourd que le baron de Reischach, ministre d'Autriche, chipotait secrètement là avec les ministres de France, et qu'on prétendait qu'il s'agissait d'un mariage qui était sur le tapis entre l'archiduc Joseph et

[1] Vergl. S. 95. 96. — [2] Vergl. S. 75. 82. — [3] Vergl. Nr. 7259.

une des dames de France. Il y avait d'autres qui ajoutaient qu'il y avait une alliance secrète entre la cour de Vienne et de France.

Quoique je compte ces bruits-là pour point fondés et du tout vraisemblables, mais qu'il ne serait pas impossible que quelque ministre de France à Paris, par dépit de ma convention de neutralité de l'Allemagne faite avec l'Angleterre, dans la première fougue de sa vivacité eût eu des pourparlers avec le comte de Starhemberg, et que vous vous souviendrez[1] d'ailleurs que j'ai eu depuis quelque temps des soupçons sur des chipoteries secrètes entre les deux cours susdites pour la neutralité des Pays-Bas, j'ai bien voulu vous informer de ces circonstances, afin que vous soyez attentif si, par hasard, n'en échappe pas quelque mot sur ce sujet à un de ceux qui peuvent être instruits des desseins secrets de la cour où vous êtes, qui pourrait servir d'éclaircissement à ceci. Selon mes idées, ces chipoteries avec la France sauraient être relatives sur deux objets, primo qu'on voudrait faire un traité de neutralité pour les Pays-Bas durant la guerre présente entre la France et l'Angleterre, où la première promettrait peut-être encore qu'elle ne s'opposerait plus à l'élection d'un roi des Romains. Le second objet saurait être une alliance à constater entre les deux cours. Une autre idée encore saurait être de tramer quelque chose contre moi, mais j'avoue que cette idée me paraît même si peu vraisemblable et trop précipitée que je la rejette d'abord moi-même, et que la première, savoir la neutralité des Pays-Bas, me paraît la seule vraisemblable. Vous me garderez le secret le plus inviolable sur tout ceci; en attendant vous serez, malgré cela, bien attentif pour observer s'il y a moyen d'en découvrir adroitement quelque chose.

Pour ce qui regarde le projet du maréchal Neipperg[2] dont vous avez fait mention, je n'en suis pas trop en peine, sachant à combien va une pareille augmentation assez considérable, et que la cour où vous êtes n'a pas assez en fonds d'argent pour y suffire, sans rien dire ici de la dislocation de ses troupes, qui n'est pas bien convenable pour exécuter un pareil dessein.

Federic.

Nach dem Concept.

7262. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

[Potsdam, 10 février 1756.][3]

J'ai reçu votre rapport du 27 janvier. Comme, selon mes lettres de la Haye, toutes les dépêches que je vous ai faites depuis le 15 du mois dernier passé, vous doivent être présentement parvenues, j'attends

[1] Vergl. Bd. XI, 389. — [2] Project zur Errichtung einer dritten Grenadiercompagnie bei jedem Regiment behufs Formirung von Grenadiercorps im Kriegsfalle nach preussischem Vorbilde. — [3] Das Datum ergiebt die Antwort Michell's, London 27. Februar.

à présent les réponses que vous me ferez, et que vous m'avertirez également du choix qu'on a fait d'un ministre à m'envoyer ici.[1]

Nach dem Concept. Federic.

7263. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 11. Februar 1756.

Es ist gestern Vormittages ein französischer Courier hier durch nach Berlin an den Duc de Nivernois passiret, dessen Ankunft Ew. Excellenz vermuthlich bereits bekannt sein wird. Des Königs Majestät sind über dessen Mitbringen gar nicht inquiet, sondern wollen tranquillement erwarten, ob und was gedachter Duc de Nivernois deshalb an Dieselbe bringen wird; jedoch bin ich befehliget, an Ew. Excellenz zu melden, dass, wenn derselbe an Ew. Excellenz etwas bringen sollte, Dieselbe sodann, sonderlich wenn es einiger Mühe werth, solches allenfalls an Dieselbe durch einen expressen Feldjäger melden möchten.

Nach denen heutigen Dépêches[2] an des Königs Majestät von dem Herrn von Knyphausen fähret das französische Ministère noch immer fort, die Sache wegen der englischen Convention sehr hoch zu nehmen und zu drohen und zu schnauben, ohnerachtet es selbst gestehet, davon noch nicht recht informiret zu sein, inzwischen es Sr. Königl. Majestät eine Denkungsart beileget, die Deroselben gewiss nicht ähnlich ist. Ich werde die Ehre haben, Ew. Excellenz davon ein mehreres zu melden.

Ich habe inzwischen die Gelegenheit gehabt, des Königs Majestät dasjenige eröffnen zu können, was Ew. Excellenz mir die Gnade gethan, wegen der Originalversicherung des englischen Ministerii über die zu bezahlende 20,000 Pfund vor hiesige Kaufleute zu schreiben.[3] Höchstdieselbe approbiren sehr, dass Ew. Excellenz den Duc de Nivernois, so viel es ohne Affectation geschehen kann, diese Originalverschreibung lesen lassen, um, falls er etwa einen Soupçon desfalls noch hegen könnte, ihn dadurch völlig zu desabusiren. Wiewohl es ausserdem Ew. Excellenz schon bekannt ist, dass des Königs Majestät gleich bei der zweiten Audience, so Sie dem Duc de Nivernois gegeben, denselben die Originaldépêches von dem Michell, worin die erste Ouverture des englischen Ministerii wegen der Convention enthalten,[4] ingleichen die, mit welcher die Originale angekommen,[5] ganz in extenso aus dem Original selbst lesen lassen. Wobei mir jedoch einfället, dass ich wegen der letzteren nicht ganz gewiss bin, ob solches geschehen sei. Uebrigens wollen Se. Königl. Majestät, dass, wenn Ew. Excellenz

[1] Vergl. S. 47. — [2] Vergl. Nr. 7267. — [3] Schreiben von Podewils an Eichel, Berlin 8. Februar, mit der Mittheilung, dass die englischen Versprechungen durch holländische Zeitungen an die Oeffentlichkeit gelangt seien. Vergl. S. 78. — [4] Vergl. S. 1—4; Bd. XI, 418. — [5] Vergl. S. 54.

mehrgedachten Duc sprächen, Sie mit guter Art und Gelegenheit denselben verbalement benachrichtigen könnten, dass nach allen bisherigen Nachrichten, so des Königs Majestät auch noch heute zugekommen wären, jetzo im Hannoverschen alles ganz ruhig sei,[1] man von keinem Marsch etwas vernähme, vielmehr die Capitaines dasjenige, so sie vor einigen Wochen an Equipagegeldern zu einem Marsch vorhin abschläglich ausgezahlet bekommen, wieder zurückbezahlen müssten.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

7264. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 11. Februar, über eine Unterredung mit Nivernois am Tage zuvor. Der Herzog hat angefragt, ob die vom Könige von Preussen durch den Vertrag von Westminster[2] übernommene Garantie für England in dem Falle in Frage kommen werde, dass Frankreich die britischen Inseln angreife.[3] Der Minister hat darauf geantwortet: „Que, quand même Votre Majesté n'aurait point conclu Sa convention de neutralité, l'Angleterre n'aurait pas réclamé moins pour cela l'accomplissement de cette garantie, dont le traité était perpétuel, et par la raison du droit de succession éventuelle de la maison royale de Votre Majesté à la couronne de la Grande-Bretagne; que, d'ailleurs, cette réclamation avait déjà eu lieu pendant la dernière guerre, peu de temps avant la bataille de Culloden en Écosse,[4] qu'on avait stipulé deux mois de temps pour employer les bons offices, et qu'à peine ce temps serait-il écoulé que l'affaire se trouverait décidée d'une manière ou d'autre par rapport à une descente des Français à présent dans un des trois royaumes de la Grande-Bretagne. Le duc de Nivernois fut obligé d'en convenir et n'y insista plus" . . .

Podewils hat die Gelegenheit wahrgenommen, der Weisung des Königs gemäss[5] dem Herzog den Bericht Benoît's vom 31. Januar lesen zu lassen. „Il n'ajouta pas beaucoup de créance à cette nouvelle, mais il me communiqua en échange l'extrait ci-joint."

* * *

Extrait d'une lettre du sieur Durand, de Varsovie le 28 janvier 1756.

On m'écrit de Riga que la Russie faisait acheter 3,000 chevaux pour l'artillerie, qu'elle se prépare à faire marcher 22,000 hommes de cavalerie, dont la plus grande partie étaient des Tartares, et un corps d'infanterie; qu'une partie de ces troupes irait par terre couvrir les États d'Hanovre, qu'une autre considérable d'infanterie serait embarquée pour une destination qu'on ignorait. Un émissaire à qui j'ai fait prendre la route que les Russes ont suivie, lorsqu'ils ont traversé la Pologne pour aller en Allemagne, n'a trouvé encore aucun magasin formé dans la Samogitie, ce qui ne laisse d'être surprenant, puisque les Russes ne devraient pas tarder à faire des approvisionnements, s'ils ont pris la résolution de marcher en Allemagne.

Il n'y a de troupes de campagne en Livonie que 23,000 hommes, sans y comprendre celles de garnison et celles qui sont dans le pays de Smolensko, dont je n'ai pu savoir le nombre.

Potsdam, 12. Februar 1756.

Das von Ew. Excellenz mir adressirte Schreiben vor des Königs Majestät habe sofort heute früh schuldigst besorget. Worauf dann Höchstdieselbe zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilet haben, wie Ew. Excellenz mit nächster Post an den von Knyphausen

[1] Vergl. S. 80. — [2] 18. November 1742. Vergl. S. 5. 16. — [3] Vergl. S. 34. — [4] Vergl. Bd. V, 573. — [5] Vergl. S. 89.

zu Paris den Extract aus dem westminsterschen Tractat und was deshalb vor der Bataille von Culloden passiret wäre, [senden, ihn auch,] auf gleichen Fuss und eben so wie Ew. Excellenz mit dem Duc de Nivernois davon gesprochen, umständlich zu seiner Direction, und allenfalls wenn das französische Ministère ihm davon sprechen würde, instruiren und ihn dadurch au Fait setzen möchten, das französische Ministère darüber zu rassuriren.[1]

Welchem Se. Königl. Majestät noch beigefüget haben, dass, weil der nächstkommende Sonntagsposttag vermuthlich interessant sein würde, also Ew. Excellenz Sich so einrichten möchten, dass Dieselbe den Montag Vormittages[2] anhero nach Potsdam zu Sr. Königl. Majestät kommen könnten.

Da auch der Duc de Nivernois noch gestern Nachmittag an des Königs Majestät geschrieben, Höchstdieselbe ihm auch heute darauf höchsteigenhändig geantwortet haben,[3] so soll auf allergnädigsten Befehl Ew. Excellenz einliegende Abschrift davon übersenden.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

7265. AU DUC DE NIVERNOIS, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

[Potsdam], 12 février 1756.

Monsieur. Sensible autant que je suis à toutes les marques d'amitié du Roi votre maître, vous pouvez croire, Monsieur, que les assurances que vous m'en renouvelez, ne peuvent qu'être très agréables; j'y répondrai toujours sincèrement et autant que me le permettent les conjonctures. Vous savez avec quel empressement je me suis effort à resserrer les liens de notre union; j'y apporterai de ma part toute la facilité possible, charmé qu'une pareille négociation passe par les mains d'une personne dont j'estime assez le caractère pour que j'y prenne une confiance entière.

Voudriez-vous bien rendre compte au roi de France de ces sentiments? Je les crois compatibles avec les engagements innocents que j'ai pris pour la tranquillité de l'Allemagne.

Si, après vous avoir entretenu d'aussi grands intérêts, vous voulez bien vous charger encore de mes remercîments au bailli de Froullay?[4] Son souvenir m'est précieux, j'ai cru voir revivre en lui les anciens Maltais qui défendirent si courageusement Rhodes, sa mémoire ne périra point dans mon esprit, et je serai charmé d'avoir des occasions de l'obliger. J'espère que vous vous serez remis des fatigues du voyage, des dîners et des soupers, vous assurant, Monsieur le Duc, de ma plus parfaite estime et amitié.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Demgemäss Ministerialerlass, d. d. Berlin 14. Februar. — [2] 16. Februar. — [3] Vergl. Nr. 7265. — [4] Vergl. Bd. IX, 466; X, 166. 178; XI, 163.

7266. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 12[1] [février 1756].

Mon cher Frère. Mon frère Henri qui vient d'arriver, m'a assuré qu'il vous avait laissé en parfaite santé; il a mal choisi son temps pour venir ici, les pluies et les ouragans ayant recommencé de plus belle. Nous ne faisons rien ici, mon cher frère; un gazetier périrait de faim à Potsdam, à moins qu'il n'écrivît l'histoire scandaleuse de la ville, et encore ne serait-elle pas fort intéressante. Je suis encore empêtré dans la politique, toute l'Europe est en fermentation; je ne pourrai juger de notre situation que lorsqu'elle commencera à s'éclaircir davantage; mais toujours pouvez-vous vous en rapporter à moi que, dans la situation dangereuse où je me suis trouvé, il n'y avait pas d'autre parti à prendre que celui auquel je me suis arrêté; c'est à présent à voir ce qu'il faudra encore ajouter ou diminuer pour notre sûreté à toute cette affaire, du moins y a-t-il toutes les apparences que je gagnerai l'année 57, dont j'ai grand besoin pour achever des arrangements nécessaires et indispensables sans lesquels l'État serait trop hasardé, et ensuite il faudra voir si les conjonctures nous deviendront favorables ou contraires, car ce sont elles qui nous mènent. Je vous embrasse, mon cher frère, et je vous demande pardon de vous avoir ennuyé par ces graves sornettes; vous savez que Colin en revient toujours à ses moutons, ce qui vous fera trouver moins étrange qu'une tête échauffée de politique ne puisse s'empêcher d'en laisser échapper quelque chose. Je suis avec bien de l'estime, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

7267. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 2. Februar: „J'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 17 du mois passé[2] et me suis rendu aussitôt à Versailles, afin d'informer M. Rouillé de l'insinuation qu'Elle a fait faire au ministère britannique à l'occasion du réquisitoire envoyé en Angleterre par Sa Majesté Très Chrétienne . . . Je ne saurais dissimuler à Votre Majesté que M. Rouillé n'a été que médiocrement touché de cette communication et qu'après m'avoir dit qu'il en rendrait compte au Roi, il m'a parlé avec beaucoup plus de chaleur que la première fois sur le traité[3] . . . en disant qu'il était bien douloureux pour la France de se voir abandonnée dans la conjoncture présente par

Potsdam, 14 février 1756.

La dépêche que vous m'avez faite du 2 de ce mois, m'a été rendue. Après que je vous ai fourni par mes précédentes[4] tous les arguments et les raisons que vous sauriez opposer à celles des ministres de France touchant les plaintes mal fondées qu'ils font au sujet de ma convention de neutralité d'Allemagne faite avec le roi d'Angleterre, afin de les guérir de leurs soupçons frivoles et de les calmer sur la démarche innocente

1 Nach den Zeitungen kam Prinz Heinrich erst am 13. Febr. nach Potsdam. — 2 Vergl. Nr. 7199 S. 37. — 3 Vergl. S. 71. 93. — 4 Vergl. Nr. 7220. 7236. 7258.

celui de ses alliés en qui elle avait eu le plus de confiance, et qu'il était bien plus cruel encore que, par l'effet d'une réticence qui lui paraissait être sans exemple, le même Prince qui venait de faire un traité avec le seul ennemi qu'eût Sa Majesté Très Chrétienne, se fût rendu le dépositaire de ses pensées les plus secrètes et les plus importantes. Qu'il n'avait jamais cru que son ministère servirait d'époque à un évènement aussi affligeant, et qu'après avoir reçu la nouvelle de la conclusion de ce traité, il s'était toujours flatté que Votre Majesté en avertirait au moins le duc de Nivernois et qu'Elle ne recevrait point les participations qu'il était chargé de Lui faire; mais qu'il venait de voir, par les dépêches qu'il avait reçues de ce dernier, qui étaient du 17 et du 20, que jusqu'à présent Votre Majesté ne lui en avait fait aucune ouverture et que les témoignages particuliers de bonté et de distinction qu'Elle lui avait accordés, avaient même encore augmenté sa sécurité à cet égard. Le sieur de Séchelles, que j'ai vu le même jour, m'a parlé à peu près dans le même sens, en ajoutant cependant qu'il était d'autant plus fâché de la démarche que Votre Majesté venait de faire, que, si le traité qu'Elle avait conclu avec l'Angleterre, n'avait pour objet que la neutralité de l'Allemagne, la cour de France, si on avait agi de concert avec elle, n'aurait vraisemblablement fait aucune difficulté d'y donner son consentement, moyennant de certaines restrictions sur lesquelles il aurait été aisé de s'accorder; mais qu'il me laissait à considérer combien cet évènement devenait affligeant pour sa cour par le mystère qu'on lui en avait fait; quels soupçons il devait naturellement inspirer au Roi, et le ridicule qu'il jetait sur la mission de M. de Nivernois; que, quelque zélé qu'il fût pour la gloire et les intérêts de Votre Majesté,[1] il n'avait point osé entreprendre de La justifier sur cette démarche et qu'il ne saurait assez m'exprimer combien il était affecté des suites qui pourraient en résulter."

que j'ai faite, selon que ma situation l'exigeait, j'attendrai tout tranquillement le parti qu'ils voudront prendre, et n'ai besoin que de vos avis exacts sur celui auquel ils se détermineront à la fin. Ils seront peut-être de mauvaise humeur, tant qu'ils n'ont que des notices vagues sur cette convention; ils changeront peut-être de ces humeurs, quand ils liront la convention même[2] et verront par là que je l'ai faite avec tout le ménagement qui a dépendu de moi. Et comme j'ai tout communiqué, et le traité même, au duc de Nivernois,[3] en lui donnant tous les éclaircissements qui le regardent, qui en a fait son rapport au ministère par le dernier courrier qu'il a dépêché, c'est à présent que vous devez veiller particulièrement d'attention et employer tout votre savoir-faire pour savoir au plus juste de quelle façon les ministres penseront, quand pièces en mains ils auront vu la convention avec toutes les circonstances qui l'ont accompagnée, dont vous me ferez après votre rapport tout naturellement et avec toute la fidélité et l'exactitude requise, afin que je me puisse y diriger.

J'ai usé à l'occasion de ladite convention de tout le ménagement pour la France dont j'ai été capable; il me semble que leur grand objet devait être l'Angleterre, mais, s'ils veulent tourner toute leur rage et leur haine contre moi ou continuer à chipoter avec les Autrichiens,[4] je veux bien vous communiquer mes idées sur tous les partis qu'ils sauront prendre, afin

[1] Vergl. Bd. XI, 36. 89. — [2] Vergl. S. 61. — [3] Vergl. S. 48. — [4] Vergl. S. 95. 96.

que vous pénétriez lequel entre tous ils voudront choisir préférablement aux autres, savoir de marier une des dames de France à l'archiduc Joseph,[1] de promettre à la Reine-Impératrice de ne pas vouloir s'opposer à l'élection d'un roi des Romains et de lui garantir ses États et stipuler d'ailleurs qu'ils ne voudront point se mêler de la guerre, quand la Reine-Impératrice m'en ferait pour reprendre la Silésie. Voilà les propositions sur lesquelles je présume que les conférences que les ministres ont eues avec le comte de Starhemberg, peuvent avoir roulé et sur lesquelles ils pourront avoir instruit le sieur d'Aubeterre à Vienne. Je crois cependant avoir tout lieu de présumer que l'Impératrice-Reine ne refusera pas entièrement ces offres, mais qu'aussi elle ne voudra point entrer d'abord entièrement là-dessus.

Il se peut encore que les ministres de France ont offert une neutralité des Pays-Bas et promis de ne pas les attaquer pendant les troubles présents avec l'Angleterre. Si cette offre est l'unique, je ne comprends pas ce qu'ils en gagneraient, ce qui ne vaudrait la peine, à moins qu'ils n'y eussent ajouté qu'en cas qu'ils stipuleraient cette neutralité et d'autres avantages encore à la Reine-Impératrice, celle-ci s'engagerait de leur laisser la liberté d'attaquer les États d'Hanovre, et de ne point donner en secours au roi d'Angleterre les troupes d'ailleurs stipulées, au contraire de laisser la liberté à ladite Princesse de m'attaquer selon sa convenance, quand je voudrais porter du secours à l'Hanovre. Pour donc bien pénétrer ce que le ministère de France chipote avec la cour de Vienne, vous y mettrez votre plus grande attention, puisque vous sauriez bien croire que c'est à présent la chose qui m'importe extraordinairement pour en être instruit à fond.

Ce que je vois qui pique le plus les ministres de France, c'est que la convention avec l'Angleterre a été signée pendant le temps que le duc de Nivernois a été en chemin pour venir ici. A cela, je réponds que, supposé que j'envoyasse mon frère en France pour y faire des propositions de ma part et qu'en attendant son arrivée la France se vît pressée de faire un traité convenable à ses intérêts les plus essentiels, mais d'ailleurs point préjudiciable aux miens, quelle bonne raison pourrais-je trouver pour en faire le mécontent? et la France, se serait-elle arrêtée de conclure son traité?

D'ailleurs, il faut que vous sachiez que le ministère anglais a négocié sur ma convention avec telle promptitude que tout a été expédié en peu de semaines et de sorte que, par la distance des lieux qui est bien plus courte de Londres à Paris que de Londres à Berlin, la France a pu être plus tôt avertie de la conclusion de la convention que je l'ai été presque moi-même, et que l'intervalle de toute la négociation a été de si peu de durée que je n'ai pas été à même de donner plus tôt part à vous des propositions de l'Angleterre que je l'ai fait effectivement.

[1] Vergl. S. 100. 101.

Pour ce qui regarde les doléances que M. de Rouillé vous a fait marquer sur ce que le duc de Nivernois m'avait fait le dépositaire des pensées les plus secrètes du Roi son maître, vous pouvez bien lui dire que le duc de Nivernois ne m'avait rien communiqué dont je n'avais pas été informé depuis assez de temps, dont, malgré cela, je n'avais fait et ne ferais de ma vie un mauvais usage, et que je me flattais au surplus qu'on ne voudrait pas m'attribuer une façon de penser aussi indigne que celle-là. Dans la rage présente où M. de Rouillé se trouve, je sais bien que tout ceci opèrera peu sur son esprit, cependant il sera toujours bon que vous tâchiez de le calmer.

Au surplus, ce qui peut vous servir de baromètre pour pénétrer au juste les intentions des ministres, c'est que vous observerez si, après que le dernier courrier[1] du duc de Nivernois est arrivé, ledit ministère continuera toujours dans la même fougue et de s'exprimer avec emportement; car si, après l'arrivée dudit courrier, le calme ne se retrouve pas et que les hauteurs continuent, dans ce cas-là il est très nécessaire que vous notiez tout, afin de m'en instruire bien et à temps, et que même vous me dépêchiez un exprès en courrier, supposé que vous trouviez les choses d'assez d'importance que vous aurez à me mander, afin qu'elles parviennent bientôt à ma notice.

Ce serait un évènement assez singulier pour moi, si les ministres de France voulaient supporter bien patiemment toutes les insultes et affronts que leurs ennemis déclarés leur font, et qu'ils voulussent au contraire s'irriter et s'aigrir sur la démarche la plus innocente que j'ai faite. Au reste, de chercher le consentement des liaisons qu'on prend, c'est que l'on peut bien prétendre de ceux qui nous sont liés en vassaux, mais non pas de souverains.

Federic.

Nach dem Concept.

7268. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 14 février 1756.

J'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois et ne doute pas que mes deux dépêches par lesquelles je vous ai instruit sur la façon dont vous devez vous expliquer relativement à ma convention de neutralité de l'Allemagne, faite avec l'Angleterre, ne vous soient arrivées avant celle-ci.[2]

Je ne veux point vous laisser ignorer que, selon mes lettres de France,[3] le ministère là a marqué beaucoup d'humeur, dès que la nouvelle de cette convention lui est arrivée, et qu'on m'ajoute que du depuis le comte de Starhemberg a eu de fréquentes et longues conférences avec le sieur Rouillé qui ont fait soupçonner qu'il était question de

[1] Vergl. S. 68. — [2] Vergl. Nr. 7232. 7247. — [3] Vergl. Nr. 7267.

quelque négociation secrète entre ces deux cours. Quoique je ne saurais vous assurer à quel point ces soupçons sont fondés, cependant, comme l'on ne saurait savoir à quoi les ministres de France sont capables dans leur première fougue, vous ferez bien d'en parler au sieur de Keith, qui, par les grandes connaissances et les intimités qu'il a des gens d'affaires, saura le mieux pénétrer ce mystère et vous informer du chipotage que la cour de Versailles a commencé avec celle où vous êtes, et des propositions que la France a [faites] à celle-ci. Si c'est effectivement en haine de ma convention faite avec l'Angleterre, je suppose que ces propositions des ministres de France peuvent avoir pour objet de marier une des dames de France à l'archiduc Joseph, de promettre à la cour de Vienne de ne vouloir point s'opposer à l'élection d'un roi des Romains, de garantir les pays de la domination d'Autriche et de promettre de ne point prendre part à une guerre que l'Impératrice-Reine me susciterait pour récupérer la Silésie, mais de rester neutre alors.

Il se peut encore que la France propose la neutralité des Pays-Bas dans la présente guerre, mais de lui laisser la liberté d'attaquer les États d'Hanovre, et que la Reine-Impératrice n'y porte alors aucun secours au roi d'Angleterre, au contraire de m'attaquer, quand je voudrais alors secourir celui-ci pour défendre ses États d'Allemagne. Voilà des idées qui me sont venues à ce sujet. Comme vous concevrez aisément combien il m'importe d'être exactement instruit du chipotage présent de la France avec la cour de Vienne, vous devez mettre toute l'application et savoir-faire pour bien l'approfondir et n'épargner ni argent ni adresse pour vous y bien orienter, afin de pouvoir m'en informer le plus exactement, vu que tout ceci m'intéresse trop pour n'en être pas bien informé.

Federic.

Nach dem Concept.

7269. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 14 février 1756.

J'ai reçu par l'ordinaire dernier le rapport que vous m'avez fait du 30 janvier, et m'attends à présent à en recevoir bientôt de vous des bien plus intéressants. En attendant, je veux bien vous informer que, selon mes dernières lettres de France,[1] le ministère y a été fort en humeur et paraît être extrêmement piqué de la convention de neutralité de l'Allemagne que j'ai heureusement arrêtée et conclue avec Sa Majesté Britannique, dès qu'il en a reçu les premières nouvelles de Londres; aussi me marque-t-on que le comte de Starhemberg a eu depuis là de fréquentes et longues conférences avec le sieur Rouillé, dont on soupçonne qu'il est question de quelque négociation secrète entre ces deux cours. Ma volonté est donc que vous vous donnerez tous

[1] Vergl. Nr. 7267.

les soins possibles pour voir s'il y a moyen d'apprendre là où vous êtes de quoi les deux cours traitent entre elles. Vous sonderez d'ailleurs les ministres anglais s'ils ne trouveront pas convenable de donner des ordres à leurs ministres aux cours étrangères où il en réside des miens, d'aller de concert amiable avec les miens dans tout ce qui regarde ma convention de neutralité faite avec l'Angleterre.

Au surplus, c'est dans le dernier secret, quand je vous mande ce qui suit, et que je vous sonde pour mon unique direction, si je trouvais à propos de faire une alliance étroite défensive avec l'Angleterre pour un temps limité de six, dix ou douze ans, si vous croyez que le ministère britannique y entrerait et y saurait faire entrer également la Russie et la république de Hollande. Je vous défends cependant de n'en faire aucun usage encore de ce que je vous demande à ce sujet, mais de m'en marquer simplement votre sentiment, selon la connaissance locale que vous avez.

Je désire encore que vous me mandiez directement et à moi seul quelles mesures on prend en Angleterre pour empêcher les débarquements que la France pourra tenter,[1] selon que toutes les gazettes publiques en parlent, en Angleterre, en Écosse et en Irlande.

Au reste, vous pouvez bien insinuer au lord Holdernesse, dès que l'occasion s'offrira de le faire sans affectation, que, selon des nouvelles que vous aviez eues, la cour de France, par un dépit secret sur notre convention, commençait de chipoter avec la cour de Vienne et qu'on en soupçonnait qu'il pourrait s'agir des liaisons secrètes que ces deux cours voudront prendre entre elles; que vous lui demandiez à ce sujet, supposé que ces soupçons fussent fondés, si alors il ne serait pas nécessaire que l'Angleterre prît des mesures pour conserver la balance de pouvoir de l'Europe, et que surtout elle prît des mesures que la cour de Pétersbourg ne se laissât entraîner par les deux susdites puissances; que ce n'était qu'une idée qui vous était tombée dans l'esprit, mais que néanmoins vous n'aviez pas voulu laisser d'en faire part à lui.

Nach dem Concept. Federic.

7270. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 14 février 1756.

J'ai bien reçu vos rapports du 6 et du 9 de ce mois. Ne doutant pas que la lettre du 7 que je vous ai faite,[2] ne vous soit bien rendue, par laquelle je vous ai parfaitement instruit, tout comme par celle du 31 de janvier,[3] de quelle façon vous devez vous expliquer au sujet de ma convention faite avec le roi d'Angleterre, je m'y réfère et veux bien y ajouter pour votre direction encore que, quant au traité de West-

[1] Vergl. S. 103. — [2] Nr. 7251. — [3] Nr. 7233.

minster rappelé et confirmé de nouveau[1] dans ma convention de neutralité de l'Allemagne arrêtée avec l'Angleterre, ce traité fait l'année 1742 aurait subsisté, quand même ma convention n'aurait été point conclue, l'Angleterre [n'aurait] pas moins réclamé pour cela l'accomplissement de ma garantie stipulée dans ce traité, vu qu'il est perpétuel et par la raison du droit de succession éventuelle de ma maison à la couronne de la Grande-Bretagne; aussi ce traité fut-il réclamé du roi d'Angleterre pendant la dernière guerre, peu avant la bataille de Culloden en Écosse, et, au surplus, il y a stipulé deux mois de temps pour employer les bons offices. Au reste, il est vrai que la garantie de l'Angleterre sur la Silésie est renouvelée par ladite convention,[2] où il n'y a cependant rien entré ni de l'Ostfrise[3] ni du payement du résidu des dettes de Silésie etc., et quant à l'envoi du sieur de Grumbkow, c'est un conte purement controuvé.[4]

Pour ce qui regarde l'avis qu'on vous a donné du mécontentement de la cour de Russie contre le sieur Gross,[5] j'ai de la peine à croire que cet avis soit juste, et moins encore les circonstances dont il a été accompagné.

Je vous ai déjà averti par la lettre dernière[6] du 10 des nouvelles qui me sont venues d'une chipoterie secrète entre les cours de Versailles et de Vienne. A présent, je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, qu'en conséquence de bonnes lettres de Paris,[7] le ministère doit avoir été fort en humeur, quand il a eu les premières nouvelles de ma convention de neutralité de l'Allemagne faite et conclue, et que du depuis le comte de Starhemberg a eu de fréquentes et longues conférences avec M. de Rouillé dont on a soupçonné quelque négociation secrète entre les deux cours. Comme il n'est pas impossible que le ministère français, entraîné par la première fougue du dépit sur ma convention, ait pu faire quelques propositions au ministre de la cour de Vienne, soit qu'elles regardent un mariage entre une des dames de France avec l'Archiduc aîné, soit une promesse qu'en considération de ceci elle ne s'opposerait plus à l'élection d'un roi des Romains, soit une garantie des pays de la domination d'Autriche, ou que la France restât neutre, s'il y avait des démêlés entre moi et la Reine-Impératrice, soit encore une neutralité pour les Pays-Bas pendant la guerre présente, si, au contraire, la cour de Vienne laissât la liberté à la France d'attaquer le pays d'Hanovre, sans y porter aucun secours au roi d'Angle-

[1] Vergl. Nr. 7175 C. Art. 3 S. 16. — [2] Vergl. S. 5. 16; Bd. V, 183 Anm. — [3] Vergl. Bd. IX, 484; X, 535. — [4] Maltzahn meldet, Dresden 9. Februar, man behaupte am sächsischen Hofe „que le colonel de Grumbkow était allé porter des dépêches de la part de Votre Majesté à Versailles, qui ne pouvaient regarder que la médiation des différends entre la France et l'Angleterre." — [5] In demselben Bericht sagt Maltzahn: „C'est le major Henning (vergl. Bd. X, 153) qui m'a dit avoir appris du secrétaire du sieur Gross les reproches qu'on lui faisait sur ce qu'il avait donné lieu à son départ sans congé de Berlin." Vergl. Bd. VIII, 602. — [6] Nr. 7260. — [7] Vergl. Nr. 7267.

terre — vous me rendrez un service essentiel, si vous saurez, sans découvrir mes idées susdites, bien approfondir là où vous vous trouvez quelque chose des propositions que la cour de France peut avoir faites à celle de Vienne. Et comme il m'importe d'ailleurs également de savoir ce que l'on pense à Pétersbourg sur ma convention faite, que d'être informé de ce que la cour de France mandera au comte de Broglie à ce sujet, vous devez employer tous vos soins et toute votre adresse pour pouvoir m'en informer exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

7271. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 3. Februar: „Dans le dernier Plenum [de la Diète] qu'il y a eu, il s'est agi d'un nommé Malmerfelt, à qui le Roi a voulu conférer le gouvernement d'une province et qui, en ayant été exclu par le Sénat, s'en est plaint auprès des États et a insinué dans son mémoire qu'il serait bon que le Sénat fût empêché de pouvoir s'opposer, à l'avenir, aux volontés du Roi, quand il trouverait à propos de donner des récompenses à quelqu'un . . . On dit que les États pensaient d'envoyer le jeune prince [Gustave] à l'académie de Lund, afin de le tenir éloigné de la cour et des gens qui leur sont suspects.[1] On m'a dit à cette occasion que le Roi avait déclaré qu'il ne permettrait jamais qu'on lui ôtât le Prince, et qu'il le défendrait, l'épée à la main, contre ceux qui voudraient l'enlever."

Potsdam, 14 février 1756.

Je vous sais gré de l'exactitude avec laquelle vous m'avertissez par votre rapport du 3 de ce mois de tout ce qui se passe à la Diète, et vous ferez bien de continuer de même.

Cependant, je suis fâché de voir que les choses entre la cour et le Sénat s'aigrissent de plus en plus, me paraissant qu'on pousse presque à bout le roi de Suède, ce qui me fait craindre les éclats qui, au bout du compte, ne sauraient manquer d'en arriver.

Federic.

Nach dem Concept.

7272. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 14 février 1756.

Vos deux dépêches du 3 et du 7 de ce mois m'ayant été bien rendues, j'approuve parfaitement la façon dont vous vous êtes expliqué envers ceux qui vous ont parlé de la convention de neutralité de l'Allemagne que j'ai arrêtée avec la Grande-Bretagne, et comme je dois présumer que le rescrit que je vous ai fait expédier pour vous instruire de quelle manière vous aurez à vous expliquer à l'égard de la susdite convention,[2] vous sera entré à l'heure qu'il est, je veux que vous vous y conformiez et vous expliquiez en conséquence.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 40. — [2] Vergl. S. 59.

7273. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 15. Februar 1756.

Ew. Excellenz den Extract derer letzteren verschiedenen immediaten Schreiben des Herrn Baron von Knyphausen, betreffend das Missvergnügen des französischen Ministerii über die mit Engelland getroffene Neutralitätsconvention, und dessen, was dem von Knyphausen geantwortet worden, vor Ew. Excellenz Ankunft zuzusenden, habe nicht ermangeln sollen, so wie ich solchen in aller Eile anfertigen können;[1] und muss ich dabei zum höchsten um Vergebung bitten, dass die Zeit nicht einmal zulassen wollen, davon eine leserliche Abschrift zu fertigen, sondern nur das Brouillon davon zu übersenden, da gestern und heute früh wiederum verschiedene Dépêches, so insgesammt dechiffriret werden müssen, eingelaufen seind, welche alle auf diese Conventionsaffaire Rapport haben.[2] Ich erfreue mich übrigens zum höchsten, dass Ew. Excellenz morgen anhero zu des Königs Majestät kommen,[3] weil Dieselbe, wie Deroselben im Vertrauen zu melden mir die Freiheit nehme, Höchstgedachte Se. Königl. Majestät nicht ohne besondere Inquiétudes seind, dass der französische Hof die Partie nehmen möchte, sich den zu Wien zu reconciliiren und mit solchem eine Alliance zu schliessen, zumalen nicht nur der Herr von Knyphausen letzthin immediate gemeldet hat,[4] dass nach dorten eingelaufenen Briefen aus Engelland wegen der getroffenen Convention der von Rouillé verschiedene und lange Conferenzien mit dem österreichischen Minister Grafen von Starhemberg gehabt und dem Verlaut nach einen Courier an den d'Aubeterre nach Wien abgesandt habe, welcherwegen man eine secrete Chipotage zwischen beiden Höfen soupçonnire, sondern auch der von Hellen vorhin schon etwas von dergleichen Chipotage an des Königs Majestät immediate gemeldet hat,[5] wie Ew. Excellenz solches aus dessen anliegendem Originalbericht, welchen mir bei Dero Anwesenheit allhier zurückerbitten werde, mit mehrern zu ersehen geruhen wollen. Ueber alles übrige werde mich annoch weiter expliciren können, wenn die Ehre haben werde, Ew. Excellenz selbsten allhier meinen gehorsamsten Respect zu bezeigen.

Schliesslich habe auf allergnädigsten Befehl noch melden sollen, wie des Königs Majestät vor nöthig finden, dass sowohl der von Klinggräffen zu Wien, als der von Maltzahn zu Dresden über den Punkt wegen des Tractats von Westminster auf gleichen Fuss instruiret werden, wie solches mit dem Herrn von Knyphausen geschehen ist.[6]

So eben, da ich dieses schliessen will, läuft eine sehr weitläuftige Dépêche von dem Herrn von Knyphausen en chiffres ein, welche der-

[1] Auszüge aus den Berichten Knyphausen's, Paris 23. Januar, 30. Januar, 2. Februar, und aus den betreffenden Weisungen des Königs. Vergl. Nr. 7236. 7258. 7267. — [2] Vergl. Nr. 7275. 7276. — [3] Vergl. S. 104. — [4] Vergl. S. 107. — [5] Vergl. S. 99. — [6] Vergl. S. 104 Anm. 1.

selbe einem an ihn vorhin geschickt gewesenen Courier wiederum mit zurückgegeben und welche vermuthlich sehr interessant sein wird.[1]

Nach der Ausfertigung. Eichel.

7274. RAISONS DE MAÎTRE ROUILLÉ POUR RÉFUTER LA DÉFENSE DE MA CONDUITE ET DES MOTIFS QUI ONT FAIT FAIRE A MAÎTRE FEDERIC LA CONVENTION DE NEUTRALITÉ POUR L'ALLEMAGNE.[2]

[Potsdam, février 1756.]

Maître Rouillé:

1° Que la Prusse n'a pas garanti strictement les possessions de la France en Amérique, qu'il fallait remarquer cependant que l'Angleterre faisait à cette couronne une guerre offensive en Europe qui pouvait se communiquer au continent et devenir par conséquent relative au traité de la Prusse et de la France, au cas que cette dernière fût attaquée dans le continent de l'Europe.

2° Que, par une suite de la même raison, il n'avait pas été loisible à la Prusse de transiger pour la neutralité, dans le cas où la France peut être attaquée.

3° Que le traité de 1741, quoique prêt à échoir, ne l'était pas, et qu'il aurait fallu attendre qu'il fût expiré, avant que de traiter avec l'Angleterre.

4° Que, d'ailleurs, la Prusse était encore liée avec la France par un autre traité qui était celui de l'alliance défensive qui subsistait entre la Prusse, la Suède et la France.[3]

5° Que la neutralité qu'on venait d'établir, faisait perdre à la France le fruit de toutes ses alliances qu'elle avait en Allemagne, et qu'elle avait formées pour la défense de la Prusse.

6° Que, par ce traité de neutralité, l'Angleterre pouvait se servir pour la défense de ses îles de toutes les troupes auxquelles elle donnait des subsides en Allemagne; qu'il résultait donc de cette démarche de la Prusse de si grands inconvénients pour la France qu'on devait supposer que la Prusse avait perdu jusques aux traces les plus légères l'attachement qu'elle avait eu pour la France, sans quoi elle ne se serait jamais portée à une démarche si contraire à ses véritables intérêts. Que maître Rouillé était effrayé, quand il pensait que la France se trouverait empêchée de faire la diversion d'Hanovre, si sensible au roi d'Angleterre, et que cet empêchement venait du plus ancien allié du Roi Très Chrétien; qu'il était donc affligeant de voir qu'au cas que le roi de France portât la guerre en Allemagne, il trouvât le plus cher

[1] Vergl. Nr. 7275. — [2] Eigenhändiger Auszug des Königs aus der Depesche Knyphausen's vom 8. Februar 1756. Vergl. S. 115 Anm. 2. Die Replik des Königs siehe unter Nr. 7275. — [3] Vergl. Bd. V, 406; VI, 36.

de ses amis ligué avec[1] ses ennemis, pour l'empêcher d'entreprendre une défense légitime.

7° Que cette démarche de la Prusse ne pourrait pas manquer d'inspirer beaucoup de défiance à tous ses alliés du Nord, et que cette démarche contribuerait beaucoup à décourager ces puissances du Nord, prêtes à prendre des résolutions vigoureuses.

Conclusio:

Que le traité de neutralité paraissait donc contraire à l'esprit de ceux qui avaient été signés entre la Prusse et la France, totalement opposé aux intérêts de cette dernière, incompatible avec l'étroite harmonie qui régnait entre les deux cours, outrageant pour la France par les circonstances dont cet évènement avait été accompagné.

Que M. Rouillé ne comprenait pas le motif que j'avais eu de faire ce traité si extraordinaire, et qui s'accordait si mal avec les intérêts de la Prusse.

Que, si la cour de Vienne et de Russie attaquaient la Prusse, l'Angleterre ne pouvait lui donner les secours que la France pouvait lui faire tenir.

Que, comme l'engagement que la Prusse a pris avec l'Angleterre pour empêcher toute troupe étrangère d'entrer en Allemagne, était plus grand que celui que l'on avait avec la France, il inférait de là qu'il fallait nécessairement que, hors le corps du traité, il y eût des articles séparés, parcequ'on avait tant caché cette démarche à la France; qu'il lui était surprenant que, m'ayant communiqué tous les projets de la France, j'eusse fait ce traité sans la permission de maître Rouillé, qui y aurait consenti, si on la lui avait demandée.

Nach dem eigenhändigen Originalauszug.

7275. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 8. Februar, über den Eindruck, den die Mittheilung der mit England abgeschlossenen Convention gemacht hat: „On continue toujours d'être extrêmement blessé du retard que Votre Majesté a apporté à cette communication, attendu qu'il y a près de quinze jours qu'on a reçu ici la nouvelle de la signature de Son traité avec l'Angle-

[Potsdam, 16 février 1756.][2]

Je suis fort content de votre relation; il est de votre devoir, comme vous l'avez fait, de me rendre compte de tout ce que les ministres de France vous disent, ainsi que des propos du public;

[1] In der Vorlage verschrieben: contre. — [2] Dem Cabinetssecretär zugesandt mit der eigenhändigen Weisung: „Zu chiffriren an Knyphausen, mir morgen eine Abschrift davon." Die demgemäss vorgelegte Abschrift, in welcher der König eine sachliche Correctur vornahm (vergl. S. 121 Anm. 1), trägt das Datum „17 février", ebenso wie die Abschrift des corrigirten Textes, nach welcher die Ausfertigung chiffrirt worden ist.

terre. M. Rouillé me répéta encore dans le nouvel entretien que j'eus avec lui mercredi dernier,[1] qu'abstraction faite des engagements que renfermait ce traité et sur lesquels il suspendait son jugement, jusqu'à ce qu'il fût assuré de l'authenticité des notions qu'il avait à ce sujet, il était certain que Sa Majesté Très Chrétienne avait raison de se plaindre que Votre Majesté eût conclu un traité de cette nature avec une puissance qui faisait à la France une guerre offensive, tandis qu'il subsistait encore entre Elle et cette dernière deux traités d'alliance défensive,[2] dont aucun n'était expiré jusqu'à présent. Qu'indépendamment du tort que Votre Majesté avait à cet égard, et qui lui paraissait très essentiel, on avait lieu d'inférer, du secret extrême avec lequel Elle avait tramé cette négociation, qu'elle renfermait des stipulations secrètes, contraires peut-être à Ses engagements avec la France ou opposées au moins aux intérêts de cette cour, sans quoi on ne voyait point pourquoi Elle aurait voulu lui en dérober la connaissance. Que, sans faire une attention particulière à ces motifs, qui n'avaient pour objet que l'examen du droit que pouvait avoir eu Votre Majesté de faire un pareil traité à l'insu de la France, l'amitié que Sa Majesté Très Chrétienne Lui avait vouée de tout temps, lui avait donné lieu de se trouver extrêmement blessée de la dissimulation dont on en avait usé envers elle en cette occasion. Qu'il ne voulait point me réitérer les plaintes qu'il m'avait faites précédemment[3] sur le ridicule que ce traité jetait sur l'ambassade de M. de Nivernois, qui s'étendait même sur sa personne, ainsi que sur ceux qui, animés par le désir de perpétuer l'union étroite qui avait subsisté jusqu'à présent entre les deux cours, avaient excité le Roi à cette mission; mais qu'il m'avouait franchement qu'ayant consacré de tout temps à Votre Majesté les sentiments de l'admiration la plus respectueuse, il ne pouvait pas concevoir comment Sa gloire et Sa délicatesse ne s'étaient pas trouvé blessées de recevoir la participation des projets les plus secrets

mais bien loin que les décisions du vulgaire fassent impression sur mon esprit, je ne pense qu'à suivre les intérêts de l'État pied à pied, bien assuré qu'en remplissant bien cet objet-là, c'est le seul moyen de bien établir ma réputation, si j'en ai une.

J'ai bien lu les reproches que vous a faits M. Rouillé, mais je suis bien loin de croire ses arguments sans réplique, et voici ce que vous pouvez lui dire:[4]

1° Qu'il est clair que les possessions françaises hors de l'Europe sont expressément exclues de nos garanties; que l'Espagne,[5] plus attachée à la France par les liens du sang et par l'intérêt commun des deux nations, ne prend aucune part aux démêlés des Français et des Anglais en Amérique, et qu'ainsi à plus forte raison, comme nul traité, nul engagement ne me lie, on ne peut exiger la moindre chose de moi dans le cas présent de la guerre; que tant que la France n'attaquera que l'Angleterre, je serais bien embarrassé de voir d'où lui viendrait une diversion dans ses possessions, en supposant même à M. Rouillé les vues les plus fines, je le défie de me dire ce que la France a à présent à craindre pour son continent.

En second lieu, je vois que M. Rouillé paraît surpris qu'un roi de Prusse pense à la sûreté de la Prusse, ce qui me paraît à moi la chose plus simple et la plus naturelle. Le pays d'Hanovre est at-

[1] 4. Februar. — [2] Vergl. S. 114. — [3] Vergl. S. 106. — [4] Für die folgenden Punkte vergl. die entsprechend numerirten Artikel der „Raisons de maître Rouillé". Nr. 7274. — [5] Vergl. S. 96.

et importants d'une puissance avec les ennemis de laquelle Elle venait d'entrer en alliance; qu'en se représentant tous les exemples de grandeur d'âme et d'héroïsme qu'Elle avait donnés à l'Europe, il n'était pas moins difficile d'interpréter comment Elle avait pu Se permettre de parler à l'ambassadeur de Son allié d'un traité pour la signature duquel Elle avait déjà envoyé des ordres, comme d'un traité pour lequel Elle était encore en négociation; enfin, qu'il se manifestait un contraste bien douloureux pour la France entre les assurances que Votre Majesté lui avait fait donner, à différentes reprises, à l'occasion des soupçons qu'on avait conçus ici,[1] avec l'évènement qui formait maintenant l'objet de ses regrets et de ses représentations.

Après que M. Rouillé m'eut exposé ainsi, quoiqu'en termes modérés et marqués plutôt au coin de la douleur qu'à celui du ressentiment, les griefs que sa cour prétend avoir contre Votre Majesté à l'égard du traité qu'Elle a conclu avec l'Angleterre, il commença par relever successivement les arguments dont Votre Majesté S'est servi auprès de M. de Nivernois,[2] pour Se justifier sur cette démarche[3] . . .

Après que M. Rouillé se fut étendu sur les différentes matières que je viens de rapporter, et que, sans avoir voulu admettre les réponses dont je me proposais de faire usage pour combattre ses raisonnements, il m'eut dit que, comme il importait à sa cour de savoir quels étaient les motifs que Votre Majesté pouvait avoir à alléguer en réponse aux arguments qu'il venait de m'exposer, il me priait d'en rendre compte à Votre Majesté et de lui faire part ensuite des instructions que je recevrais à cet égard, il ajouta que, quelque bien fondée que fût la perplexité dans laquelle cet évènement avait mis Sa Majesté Très Chrétienne, et quelque ulcérée qu'en fût son amitié, elle avait cependant si bien su vaincre les mouvements de son cœur que, loin de les faire paraître au dehors, elle les avait totalement suspendus, pour faire éclater la satisfaction qu'elle ressentait des témoignages de bonté et de distinction que

taqué par les Français, la Prusse l'est par les Russes, et la Silésie par les Autrichiens; peut-on prétendre qu'un allié sacrifie deux de ses plus belles provinces pour favoriser l'invasion que son allié veut faire sur une terre ennemie? J'ai toujours cru que les alliances étaient fondées sur l'avantage réciproque des alliés; M. Rouillé a peut-être d'autres notions, je le prie de me les communiquer pour m'éclaircir là-dessus. Hugo Grotius et Pufendorf les ont ignorées, mais c'étaient apparemment des bêtes.

3° M. Rouillé articule que le traité de 1741 n'est pas expiré encore, il le sera au mois de juin que les opérations vont commencer; si on avait attendu ce temps pour s'arranger, ne voit-on pas que chaque puissance, agissant en conséquence de ses engagements, aurait fait usage de ses mercenaires et que l'Allemagne se serait vue inondée de Russes, de Kalmouks, de Tartares et de toutes ces nations barbares, inconvénient auquel il était nécessaire de porter remède. La chicane de trois mois peut être admise dans le cas de naissance d'enfants posthumes, et encore a-t-on décidé les légitimités des naissances en France à onze mois; peut-on employer de pareils arguments en politique?

4° M. Rouillé a recours à une alliance défensive conclue entre la Suède, la Prusse et la France: ne se souvient-il donc pas, ou pour mieux dire, ignore-t-il que cette alliance ne regarde que l'équilibre

[1] Vergl. Bd. XI, 374. 409. — [2] Vergl. S. 49. 50. — [3] Es folgen hier die von dem Könige eigenhändig excerpirten Argumente. Vergl. Nr. 7274.

Votre Majesté accordait au duc de Nivernois, ainsi que du désir qu'Elle lui avait marqué de vouloir continuer de vivre en bonne intelligence avec la France, avec laquelle Elle était disposée de renouveler Ses anciens engagements et nommément le traité d'alliance défensive de l'année 1741;[1] mais il me fit entendre en même temps qu'on ne saurait prendre une résolution définitive à ce sujet, avant qu'on ne fût instruit exactement et dans le plus grand détail de la teneur du corps du traité qu'Elle avait conclu avec l'Angleterre, ainsi que de celle des articles séparés qui pouvaient y avoir été joints. Qu'il était donc absolument nécessaire que Votre Majesté mît sans perte de temps toutes ces pièces sous les yeux du duc de Nivernois,[2] afin que ce dernier pût juger par lui-même si ces nouveaux engagements étaient compatibles avec ceux qu'Elle voulait renouveler avec la France. Qu'en attendant, et jusqu'à ce qu'on eût reçu les éclaircissements qu'on demandait à cet égard, on s'étudierait à réprimer tous les mouvements de mécontentement et de méfiance dont on avait sujet d'être agité, et qu'on ne laisserait paraître aux yeux du public que le désir qu'on avait de cultiver l'amitié de Votre Majesté et de continuer de vivre avec Elle dans l'intelligence la plus étroite. Qu'il faudrait aussi que Votre Majesté S'expliquât envers M. de Nivernois sur la forme qu'Elle comptait donner à ce nouveau traité, et si Son intention était de le renouveler purement et simplement, ou bien d'y faire des changements.

Au reste, je crois ne point devoir laisser ignorer à Votre Majesté qu'il y a eu un comité mercredi dernier[3] à Versailles dans lequel on a délibéré sur la proposition qu'Elle a faite au duc de Nivernois relativement au renouvellement de Son alliance avec la France, et où les avis ont été extrêmement partagés sur le parti qu'il convenait de prendre à cet égard. Il m'a été assuré de fort bon lieu que les uns ont soutenu qu'après les engagements dans lesquels Votre Majesté venait d'entrer avec l'Angleterre, il ne

du Nord? Il aura bien de la peine à l'interpréter aux démêlés présents qui subsistent entre la France et l'Angleterre. S'il croit cependant que cette alliance est applicable aux circonstances présentes de l'Europe, que ne se sert-il des secours des puissances mercenaires pour fortifier les armements navaux de la France? mais il paraît dans le cas présent qu'on se relâche envers ses subsidiaires et qu'on étend au delà de leurs bornes les engagements qu'ont pris des puissances libres et indépendantes.

5° Dans les articles suivants, M. Rouillé examine les préjudices que mon traité de neutralité porte aux intérêts de la France; il ne trouvera pas mauvais que je les réduise à leur juste valeur et que je sépare les déclamations des choses. Il dit premièrement que la neutralité de l'Allemagne fait perdre à la France le fruit des traités subsidiaires qu'elle a conclus en Allemagne; je le prie de remarquer premièrement que les traités qui ont passé par mes mains,[4] ont eu pour base la tranquillité de l'Allemagne, il remarquera d'ailleurs que, dans les temps où ils furent faits, on pensait si peu en France à la guerre des merluches, au fort de Beau-Séjour et à la rivière d'Ohio, que personne n'avait sûrement alors calculé ces traités à cet objet et que ce qui y donna lieu, ce fut les mouvements des Russes sur les frontières de Finlande qui menaçaient la Suède d'une guerre prochaine; or des

[1] Vergl. S. 45. — [2] Vergl. S. 24. 48. 61. — [3] 4. Februar. — [4] Vergl. Bd. VIII, 595. 603.

pouvait plus y avoir d'alliance défensive entre Elle et la France. D'autres ont observé qu'il y aurait de la faiblesse à Sa Majesté Très Chrétienne de consentir à un pareil renouvellement, après le mépris que Votre Majesté venait de lui marquer. Enfin, d'autres se sont avancés jusqu'au point de dire qu'après avoir été abandonné par Votre Majesté dans deux occasions importantes, dont l'une était celle de la paix de Breslau et l'autre la conjoncture présente, il serait téméraire et inutile de prendre dorénavant confiance en Elle. Mais, après des débats très vifs, on est enfin convenu qu'il serait imprudent d'aliéner tout-à-fait Votre Majesté et de se livrer entièrement au ressentiment dont on était animé; qu'Elle formait dans la balance de l'Allemagne un contre-poids permanent à la puissance de la maison d'Autriche; qu'à ce titre Son alliance devait être précieuse à la France, et que cette dernière travaillerait contre elle, si elle se prêtait à des mesures qui puissent tendre à Son affaiblissement. Le maréchal de Belle-Isle a fort influé sur cette résolution . . . Il est le seul qui, dans la fermentation où se trouvent les esprits, ait osé parler au Roi et au ministère en faveur du renouvellement de Son alliance. Il est même vraisemblable que sans lui on aurait sur-le-champ fait revenir M. de Nivernois, sans entrer dans aucune négociation ultérieure avec Votre Majesté . . . Quelque grand que soit le soin qu'ait pris le ministère et qu'il prend encore pour faire croire au public que cette négociation a été conclue de son gré et avec sa participation, on soutient cependant généralement le contraire et que les reproches auxquels la nation se livre à cette occasion, sont proportionnés à la confiance qu'elle avait prise en Votre Majesté, et l'utilité qu'elle espérait de retirer de Son alliance."

alliances faites pour assurer, selon leur teneur, le repos de l'Allemagne, ne peuvent point servir à la troubler.

6° M. Rouillé croit que, par ce traité de neutralité, l'Angleterre se verra à même de pouvoir se servir de ses auxiliaires en Angleterre. S'il ne parle que d'une partie de ces auxiliaires, je lui avoue qu'il a raison; car, à ce qu'on apprend, les Hessois ont été requis de marcher, et les sollicitations du roi d'Angleterre à la Haye feront de même partir le corps auxiliaire des Hollandais; mais je demande à cette occasion à M. Rouillé s'il vaut mieux que les Anglais fassent passer 14,000 hommes d'auxiliaires pour la défense de trois royaumes ou qu'une armée de 80,000 hommes marchât en Flandre et une de 60,000 hommes sur le Rhin? C'est cependant de quoi le délivre ce traité de neutralité contre lequel il se récrie si fort, et dont il semble qu'il a pris à tâche d'interpréter tout du mauvais côté. Il serait à souhaiter pour la France qu'elle pût faire toutes ses opérations sans résistance, mais si elle veut bien y penser, elle trouvera que cette convention de neutralité, sans lui lever tous les obstacles, lui en facilite cependant beaucoup. Je suis effrayé en voyant l'effroi de M. Rouillé sur l'expédition d'Hanovre[1] il me permettra de lui dire en qualité de militaire que c'était au mois d'août de l'année passée; qu'il fallait tenter cette expédition, mais dès lors qu'on laissa échapper ce temps, que c'est y songer après coup. Lorsque Louis XIV attaqua

[1] Vergl. S. 95.

les Hollandais l'an 1672, il s'y porta d'abord et il eut les plus grands succès; ces sortes d'expéditions veulent être brusquées, mais on les rate, si on donne à l'ennemi le temps de s'y préparer. Monsieur me permettra donc de croire qu'il est trop prudent pour vouloir s'engager dans une telle démarche mal à propos, je ne doute pas qu'il n'ait encore fait quelques petites réflexions, comme par exemple que le roi d'Angleterre et la nation anglaise ne pensent pas sur le pays d'Hanovre avec une tendresse égale, qu'on pourrait faire la conquête d'Hanovre par souscription des Anglais signés et payés à Londres, que, comme cette guerre présente est une affaire de la nation, qui, regardant son commerce, l'intéresse particulièrement, l'influence du Roi n'est pas assez grande pour que la nation sacrifiât ses véritables intérêts pour le pays d'Hanovre, mais qu'une pareille démarche ne ferait qu'attirer les Russes dans l'Empire, causerait une guerre générale et qu'ainsi loin de remplir l'objet qu'on attend, la France commettrait des alliés au bien desquels elle dit s'intéresser, et que d'un autre [côté] elle éloignerait la paix en compliquant les causes de la guerre.

7° Les craintes de M. Rouillé sur l'altération que ma convention de neutralité pourrait porter à l'égard des alliés du Nord, sont mal fondées; on a pris soin d'instruire les ministres en ces cours [1] de façon qu'ils représenteront dans leurs résidences respectives que ces engagements passagers n'altéraient en aucune manière les liens durables et les engagements généraux de la Prusse, vu que le traité mentionné ne regarde que l'Allemagne.

La conclusion de M. Rouillé me paraît de la même justesse de raisonnement que le reste de ses arguments. Je crois avoir clairement établi que cette convention de neutralité n'était aucunement contraire à l'esprit des traités qui subsistent entre la France et la Prusse, compatible avec les intérêts de la France et conforme à l'étroite harmonie de deux alliés qui doivent avoir à cœur leur intérêt commun, point outrageante à la France, qui ne peut être plus offensée de la neutralité de la Prusse que de celle de l'Espagne,[2] et à laquelle la circonstance de l'arrivée du duc de Nivernois ne peut rien aggraver, vu que ce n'est pas le caractère de personne, mais les conditions acceptables qui décident du succès de la mission.

Sur les réflexions que M. Rouillé fait par rapport à mes intérêts, vous pouvez lui dire qu'il s'en peut rapporter à moi, et que, tenant celui qui a les cordons de la bourse, je n'avais rien à craindre de Vienne ni de Pétersbourg, dont la mauvaise volonté ne pouvait devenir réelle que par des secours pécuniaires étrangers.

Vous pouvez l'assurer que le duc de Nivernois verra le traité avec tout ce qui y est annexé, où il ne trouvera autre chose que ce dont je lui ai donné copie; vous direz encore à M. Rouillé que je regardais le

[1] Vergl. S. 59. — [2] Vergl. S. 72.

salut de deux provinces exposées à être ravagées, comme un objet assez important pour faire une convention par le moyen de laquelle je leur épargne la dévastation; que j'étais mortifié de voir qu'on regardât de pareils objets comme des bagatelles, que, pour moi, je n'avais pas pensé de même, lorsque le prince de Lorraine l'année 1744 pénétrait en Lorraine,[1] que cependant je me règlerais sur la façon de penser de M. Rouillé, à moins qu'on ne voulût établir une différence entre les ménagements qu'il faut garder pour des provinces dépendantes de la France, et qu'on n'a pas besoin d'avoir pour les provinces dépendantes de la Prusse.

Vous voyez par la conclusion de M. Rouillé que ce qui le fâche, c'est que j'ai négligé de demander sa permission pour faire ma convention, et j'en appelle à tous les jurisconsultes pour savoir si une tête couronnée a le droit de faire des traités ou si elle est obligée d'en solliciter la permission auprès d'un autre prince. La conclusion du discours de M. Rouillé est un aveu tacite de l'innocence de la démarche que j'ai faite, et il conclut par dire qu'il ne manquait que sa permission pour rendre cet acte légitime; il me permettra de n'en point convenir, et cela vous donne un si beau champ que je ne doute en aucune manière que vous ne lui fassiez sentir, avec cette douceur qui vous est propre, toute l'absurdité de son raisonnement. Comme les matières deviennent intéressantes, ne ménagez point le papier, et qu'il vous arrive plutôt de trop écrire que d'écrire trop peu.

Je m'en rapporte, d'ailleurs, à vous pour l'adoucissement des termes, sans cependant que vous altériez rien au fond des choses.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Réponse à Knyphausen". Federic.

7276. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 7. Februar, über den Eindruck des preussisch-englischen Neutralitätsvertrages: „Le parti anglais rejette la faute sur le comte Kaunitz, le roi d'Angleterre s'étant vu obligé de prendre cet engagement, le comte Kaunitz n'ayant voulu se prêter à rien, et prétend qu'on perdrait tout le fruit qu'on avait à espérer de la Russie, et craint même un changement dans le système général . . . Je sais que le marquis d'Aubeterre pense noir sur cet

Potsdam, 17 février 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 7 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. Je vous écris pour votre direction qu'après que le ministère de France a été fort en humeur par rapport à ma convention de la neutralité de l'Allemagne faite et conclue avec l'Angleterre, et qu'après avoir jeté son

[1] In der Abschrift, welche der Cabinetssecretär am 17. Februar zur Correctur vorlegte (vergl. S. 115 Anm. 2), hat der König correcter „Alsace" eingesetzt. Vergl. Bd. III, 207. 208.

évènement . . . Je suis en négociation qui, j'espère, mettra Votre Majesté en état de ne Lui laisser rien à désirer de source sur tout ce qui concerne le plus secret pour le militaire, et le tout pour un petit avancement d'un bon sujet."

premier feu, il en a été cependant content à la suite, convenant lui-même de l'innocence de cette convention, au sujet de laquelle il ne lui est resté d'autre plainte, sinon qu'ils auraient souhaité que j'en eusse communiqué préalablement avec eux, ce que je n'ai point cru cependant d'être obligé par aucune bonne raison de faire. Il en résulte même qu'il faut qu'ils avouent qu'il n'y a rien dans ladite convention qui soit contraire aux intérêts de la France, vu que, sans cela, ils n'auraient pas pu l'approuver. Je vois ainsi assez clairement que les insinuations qu'ils ont fait faire à la cour de Vienne, ne peuvent point aller aussi loin que je les ai supposées d'abord, en conséquence de la dépêche dernière que je vous ai faite;[1] je présume plutôt que ces insinuations se borneront à rendre odieux les Anglais auprès de la susdite cour, qu'à d'autres choses de conséquence; sur quoi, je crois avoir tout lieu de me tenir tranquille, parceque, plus l'on inspirera de l'humeur à la cour où vous vous trouvez contre l'Angleterre, plus cela nous conviendra et plus la ligue se dissoudra; aussi je présume que le sieur d'Aubeterre y travaillera assez, sans que nous ayons nécessaire de nous en donner des peines.

Tout ce qui vous reste à faire dans ces occurrences, c'est de vous appliquer au possible pour approfondir au plus juste la véritable façon de penser de la cour de Vienne sur ces entrefaites et le parti qu'elle prendra. Vous serez d'ailleurs attentif sur les deux points suivants, savoir si ladite cour a dépêché ou dépêchera encore des courriers à Pétersbourg et sur lequel objet, s'il est possible qu'on en puisse être informé, et en second lieu si elle continuera de pousser ses arrangements militaires ou si elle s'en relâchera.[2]

Je voudrais encore que vous me mandiez exactement si l'évènement en question a donné peut-être quelque échec au grand crédit du comte Kaunitz auprès de la Reine-Impératrice. Du reste, je ne manquerai pas de vous informer exactement de tout ce qui se passera à la suite de ces affaires, et vous instruirai de quelle manière vous aurez à vous comporter tant envers les ministres autrichiens qu'à ceux de l'Angleterre et de la France. Pour cette fois-ci, il ne me reste qu'à vous dire que je serai bien aise, quand vous saurez réussir à me procurer ce canal dont vous faites mention dans le post-scriptum de votre dépêche.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Nr. 7268. — 2 Vergl. S. 101.

7277. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 17 février 1756.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 3 et du 6 de ce mois. C'est à présent que j'attends de recevoir bientôt de vous les ratifications de ma convention de neutralité faite et tout ce qui en est annexé,[1] de même que les propositions que le ministère anglais me va communiquer relativement à un accommodement avec la France.[2]

Je souhaite de bon cœur que celles-ci puissent être telles pour qu'on en puisse concevoir quelque espérance pour un rétablissement de la paix; mais je ne suis pas sans appréhension que, pour le moment présent encore, le ministère britannique les grossisse tant encore qu'il ne sera pas bien possible que la France les puisse accepter. J'en ferai toujours le meilleur usage qui me sera possible.

Comme il est venu passer hier par ici un courrier anglais allant à Pétersbourg, je serai bien aise, quand vous saurez me marquer quelles ont été ses commissions; au moins ferez-vous de votre mieux pour en être instruit, afin de pouvoir m'en informer.

Je désire, d'ailleurs, de savoir votre sentiment pour ma direction particulière si vous estimez que, pourvu que la guerre ou la campagne dans cette année-ci se passe, sans que ni l'un ni l'autre parti ait de grands succès, on saura alors mener mieux les affaires à un accommodement équitable, ou si vous croyez que, malgré cela, l'Angleterre continuera à pousser à la guerre.

Federic.

Nach dem Concept.

7278. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 17 février 1756.

Votre rapport du 10 de ce mois m'est bien parvenu, et je vous dirai par la présente dépêche, quoique d'ailleurs pour votre unique direction, qu'il ne faut que vous vous imaginiez que je sois brouillé avec la France à cause de ma convention de neutralité de l'Allemagne faite avec l'Angleterre, qui en soi-même est toute innocente et ne saurait aucunement préjudicier à la France, d'autant moins que la France a souvent déclaré qu'elle ne voulait pas que la guerre devînt générale.

Si cependant vous trouvez moyen de pouvoir faire glisser adroitement dans le public là où vous êtes cette réflexion, sans néanmoins être trop remarqué, vous ne laisserez pas de le faire.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 7230. — [2] Vergl. Nr. 7198.

7279. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 17 février 1756.

Vous ferez de votre mieux pour rassurer le sieur d'Ogier sur l'ombrage que, selon que vous le mandez en date du 10 de ce mois, il a pris par rapport à ma convention de neutralité de l'Allemagne conclue avec l'Angleterre, et vous lui direz qu'il n'y avait rien dans cette convention qui pût préjudicier à la France, d'autant que celle-ci avait déclaré ne pas vouloir une guerre générale; qu'au surplus le duc de Nivernois était instruit à fond de cette affaire,[1] pour avoir pu se convaincre de l'innocence de ladite convention, qui n'avait pour objet que la paix et la tranquillité de l'Allemagne, de façon que lui, sieur d'Ogier, saurait se tranquilliser absolument là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

7280. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 18. Februar 1756.

Se. Königl. Majestät haben mir befohlen, einliegenden Bericht von dem Major von Böhmen, Neuwiedschen Regiments, [d. d. Dielingen im Amte Rahden 15. Februar 1756], welchem Se. Königl. Majestät wegen seiner besonders guten Bekanntschaft, so er in den hannoverschen Landen hat, befohlen haben, unter der Hand und sonder sich im geringsten deshalb remarquiren zu machen, von denen dortigen Militärarrangements[2] Nachricht einzuziehen, zu übersenden und von Höchstderoselben wegen dabei zu melden, wie Dieselbe gelegentlich dem Duc de Nivernois nur ganz summarisch und in generalen Terminis von denen darin enthaltenen Nachrichten, und sonder Sich von dem Namen des Referenten etwas zu äussern, sprechen und einiges Avertissement geben möchten, ohne etwas schriftlich davon zu geben. Welches dann meines Ortes hierdurch schuldigst ausrichten, zugleich aber mir darauf das Originalschreiben obgedachten Majors zurück erbitten sollen, um demselben mit nächster Post nach Sr. Königl. Majestät Intention darauf antworten zu können.

Ew. Excellenz Gutfinden überlasse auch, ob Dieselbe demnächst des Königs Majestät mit wenigen etwas deshalb und von denen desfalls gethanen Aeusserungen des Duc de Nivernois zu antworten geruhen wollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

[1] Vergl. S. 24. 48. — [2] Vergl. S. 80. 81.

7281. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

Potsdam, 19 [février 1756].

Mon cher Frère. Vous avez trop bonne opinion de moi, mon cher frère; je me suis trouvé dans une situation très scabreuse, et je suis encore en quelque sorte dans un embarras dont je ne puis me tirer qu'avec beaucoup de ménagements et en maniant délicatement les matières. J'ai agi le mieux que j'ai pu selon mes lumières, mais il arrive souvent qu'on se trompe pourtant; ce qui me fait bien espérer pour cette fois ici, c'est qu'on est, on ne saurait plus, capot à Vienne,[1] marque certaine que nos ennemis croient beaucoup perdre par la démarche que je viens de faire, et, s'il est certain que, pour se bien conduire, on doit agir toujours d'une manière diamétralement opposée aux vœux de nos ennemis, je crois avoir bien rencontré pour le fond de la chose. A présent, il ne s'agit que de polir l'ouvrage, de le perfectionner et d'y ajouter les correctifs nécessaires; je vous assure que je m'y mets de tout mon long et que je n'épargne rien pour dissoudre une ligue formidable sous laquelle tôt ou tard l'État aurait succombé: c'était par la même politique que les Romains travaillaient à désunir leurs ennemis, et que, les combattant un par un, ils les vainquirent tous.

Cette année-ci que je compte avoir gagnée, me vaut autant que cinq des précédentes, et, si dans la suite je peux servir de médiateur aux puissances belligérantes, j'aurai fait à la Prusse le plus grand rôle qu'elle puisse représenter en temps de paix; et ne comptez-vous pour rien le plaisir de faire enrayer la reine de Hongrie, d'humilier, ou pour mieux dire, d'anéantir la Saxe, de désespérer Bestushew? Voilà quelles sont les suites qu'aura un petit coup de plume.

Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse avec laquelle je suis, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7282. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 13. Februar: „Ce qui paraît ici exciter le plus d'attention de la cour de Saxe, c'est de savoir le jugement que la cour de Vienne et celle de Pétersbourg porteront sur le traité de neutralité de Votre Majesté pour l'Allemagne. Le comte de Sternberg en a témoigné beaucoup de joie, mais on a cru que ce ne pouvait être encore que

Potsdam, 20 février 1756.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois. Vous me faites plaisir de m'informer de quelle façon l'on juge de la convention de neutralité que j'ai faite avec l'Angleterre, mais, pour ma direction, vous de-

[1] Vergl. S. 121. 127.

son sentiment particulier, on n'y a pas fait attention. Le sieur Gross en a été fort chagrin, à ce que je sais de bonne part. La cour de Saxe, en attendant, se contente d'augmenter, autant qu'il est en elle, la mauvaise humeur du comte Broglie, que tout le monde s'est plu à remarquer, depuis que la nouvelle du traité de Votre Majesté a éclaté."

vez diriger principalement votre attention à cet égard sur ce qui en fait paraître le comte de Sternberg, après qu'il pourra avoir reçu des instructions de sa cour à ce sujet, ce que vous tâcherez de pénétrer au mieux. D'ailleurs, ma volonté est que vous devez vous bien garder d'affecter comme si cette bonne intelligence entre vous et le comte de Broglie s'était ralentie depuis la conclusion de la susdite convention, ni de marquer de réserve envers lui; tout au contraire, je veux bien vous dire pour votre direction que je ne suis point brouillé avec la France pour ladite convention, et que mes engagements pris en conséquence avec l'Angleterre ne regardent que purement et simplement la neutralité de l'Allemagne pendant la présente guerre.

Au reste, votre confident n'ayant point trouvé dernièrement certaines choses au lieu ordinaire, je présume qu'on les aura portées dans le grand dépôt; c'est pourquoi je laisse à votre considération s'il n'y aura moyen qu'il puisse pénétrer jusqu'au grand dépôt, de quoi cependant je ne saurais pas juger, en défaut de connaissance locale.

Nach dem Concept.

Federic.

7283. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 6. Februar, dass Deputirte der schwedischen Nationalregimenter an den Reichstag gesandt worden seien, und dass dieselben, als sie in Betreff der ihrerseits dem Reichstage zu machenden Vorschläge berathschlagten, über die Form der Abstimmung in Streit gerathen seien. „Les chefs des différents régiments se sont approprié seuls le droit de votation, à l'exclusion des officiers subalternes, quoique députés, ce qui a causé plus d'une fois des altercations très vives. Pour cet effet, les officiers subalternes ont porté leur cause devant le Sénat, qui leur a adjugé non seulement le pouvoir de faire des remontrances à l'assemblée générale du corps militaire, mais aussi celui de concourir avec les chefs des régiments à la votation. Cette affaire étant finie et

Potsdam, 21 février 1756.

J'ai reçu votre rapport du 6 de ce mois. Je suis bien sensible à ce que les choses à la Diète de la Suède continuent de plus en plus à prendre un si fâcheux pli pour la cour que vous le marquez, et suis d'autant plus fâché que je l'ai prévu et averti la cour des suites que les mauvaises inspirations de ceux qui ont fait semblant peut-être de lui être attachés, sauraient entraîner.[1] Quant à vous, vous ne saurez faire que d'être tranquille spectateur et de conti-

[1] Vergl. Bd. X, 538; XI, 486.

ne demandant que d'être approuvée et confirmée par le Roi, Sa Majesté a déclaré à la dernière séance qu'il a fait au Sénat, qu'il ne trouvait pas à propos de le faire et a refusé de signer l'expédition qu'on lui présenta pour cet effet . . . Il est à craindre que les États ne fassent revivre une ancienne idée et qu'ils ne permettent au Sénat de se servir d'un coin avec le chiffre du Roi, quand à l'avenir il voudra refuser sa signature en des affaires approuvées par la pluralité des voix."

Nach dem Concept.

nuer à me marquer tout ce qui se passe.

Federic.

7284. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 11. Februar: „A moins que Votre Majesté ne puisse encore compter d'une certaine façon sur le parti que prendra la France après la conclusion de la convention entre Elle et l'Angleterre, il y a des apparences très plausibles que cette cour-ci se liera avec la première. Je ne doute pas que le but ici n'ait été, ainsi que je l'ai marqué, de se mettre en état, afin que, lorsque les affaires seraient brouillées, de profiter des circonstances et de paraître sur la scène. Sans doute qu'on est fort fâché de voir le coup manqué, le roi d'Angleterre se liant avec Votre Majesté; par conséquent, on doit s'attendre qu'on se retournera d'un autre côté: ce ne peut être que du côté de la France. J'y donne toute l'attention possible pour éclaircir la chose, et je crois être en état de soupçonner avec beaucoup de plausibilité que la chose est fondée. Car il m'est revenu que l'Impératrice-Reine a dit peu de jours avant l'arrivée du dernier courrier de Londres: »Le roi d'Angleterre me boude, mais j'ai pris mon parti.« Ce qui prouve que cette Princesse a été informée de cette négociation. De plus, j'ai été témoin oculaire, il y a quatre jours, lorsque le comte Kaunitz s'empara du vicomte d'Aubeterre, le soir à la petite assemblée, et le tira dans un coin, ce qu'il n'avait jamais fait ci-devant, où ils s'assirent. Le premier lui parla à l'oreille pendant plus d'une demi-heure, avec un air

Potsdam, 21 février 1756.

Votre rapport du 11 de ce mois m'est bien parvenu. Je ne doute nullement que la cour de Vienne, dépitée qu'elle est à présent contre celle de Londres, ne veuille profiter du refroidissement qu'elle suppose être arrivé dans la conjoncture présente entre la France et moi, pour ourdir quelque chipotage secret avec la première; mais, quoi qu'il en soit, je veux bien vous faire observer qu'en premier lieu l'on peut calculer à peu près jusqu'où cela pourra aller; car, pour le reste, vous savez que leurs intérêts sont trop opposés les uns contre les autres que jamais ils sauraient être mêlés ensemble. En second lieu, il faut que vous songiez que jamais la France ne méconnaîtra ses intérêts au point de vouloir travailler à l'agrandissement de la nouvelle maison d'Autriche, et que, si jamais le cas existait que ces deux puissances formassent une ligue entre elles, il s'en formerait d'abord une autre capable de les contre-balan-

comme s'il voulait l'endoctriner et le persuader, tandis que le dernier ne fit qu'écouter avec attention, comme un homme qui ne sait trop que répondre; il se trouve dans le cas, ne pouvant encore savoir l'intention de sa cour. Après cet entretien fini, je me retirai, étant assez tard, mais je sais qu'après cela ils ont repris la conversation dans le même coin au delà d'une demi-heure. Le sieur Keith en a été informé par une personne de ses amis, qui a été témoin oculaire, et m'en a averti avant-hier dans la comédie, ajoutant qu'entre toutes les sottises qu'avait faites cette cour-ci, celle de se lier avec la France, serait la plus grande. Je puis me tromper, mais je ne suis pas entièrement de son sentiment, sur quoi je ne m'expliquai pas avec lui, et les choses poussées avec vigueur entre les deux puissances pourraient devenir dangereuses dans l'exécution du plan qu'elles pourraient arranger. Le sieur Keith convient que cette cour est sans doute très piquée, dès qu'on lui fait connaître qu'on peut se passer d'elle . . . Le vicomte d'Aubeterre est, au reste, inconsolable. Il m'a fait dire par un ami commun, d'une manière fort polie, combien il regrettait que l'évènement survenu le privât de me voir comme ci-devant, me demandant mon amitié et m'assurant de la sienne."

cer,[1] de sorte que je crois que, si d'abord et dans les premiers mouvements de dépit des ministres des deux cours s'est levée parmi eux une idée vague d'une telle ligue, l'exécution n'en ira pas si vite, quand après ils y réfléchiront. Au reste, que tout cela ne vous empêche pas de veiller d'une attention extrême sur tout ce qu'on peut chipoter à ce sujet, afin de m'en pouvoir informer exactement.

Pour satisfaire d'ailleurs à ma curiosité, mandez-moi si la vanité autrichienne ne se trouve pas mortifiée de ce que deux électeurs ont décidé la neutralité de l'Empire, sans en avoir consulté l'Empereur en chef de l'Empire. Je m'imagine que, quelque effort que les ministres autrichiens fassent pour dissimuler leur chagrin sur cet évènement, qu'il faut cependant qu'on en lise en public dans leurs yeux le dépit et la rage qu'ils en ont.

Quant au vicomte d'Aubeterre, je serai bien [aise] qu'autant que les circonstances le voudront permettre, vous viviez sur le même pied qu'autrefois avec lui, et vous pouvez bien lui dire que, jusqu'à présent, je n'étais point brouillé avec sa cour, qui n'ignorait pas à cette heure ce que c'était que la convention en question.

Pour ce qui regarde les arrangements[2] de la cour où vous vous trouvez, j'attendrai les nouvelles que vous m'en marquerez.

Nach dem Concept.

Federic.

7285. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 9. Februar: „L'on vient de m'assurer que les fréquentes conférences que le comte de Starhemberg[3] a eues depuis quelques

Potsdam, 21 février 1756.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 9 de ce mois. Je

[1] Vergl. B. II, 213. — [2] Vergl. S. 122. — [3] Vergl. S. 113.

jours avec M. Rouillé et avec le Contrôleur Général,[1] n'ont eu pour objet que la discussion d'un différend qui s'est élevé entre l'évêque de Liège et la régence de Bruxelles, et relativement auquel on dit que la France a interposé ses bons offices en faveur du premier. Quoique cet avis me vienne de fort bon lieu, j'ai cependant de la peine à croire que les longs entretiens que le comte de Starhemberg a depuis quelque temps avec M. Rouillé, soient relatifs à ce seul sujet, d'autant plus qu'il m'est revenu que le premier a insinué depuis longtemps au ministère de France qu'il ne fallait point qu'il comptât sur l'assistance de Votre Majesté, et qu'Elle ne persisterait dans le système qu'Elle avait embrassé, qu'autant qu'Elle le trouverait favorable à Ses vues et à Ses intérêts. Je sais d'ailleurs que ce ministre a paru être peu satisfait de la nouvelle qu'on a reçue ici de la signature du traité de neutralité conclu entre Votre Majesté et l'Angleterre, et que, bien loin d'avoir fait éclater à ce sujet la joie à laquelle plusieurs personnes s'attendaient ici, il en a parlé avec la plus grande réserve. Ces différents indices, auxquels je crois devoir ajouter encore l'arrivée d'un nouveau secrétaire d'ambassade de Leurs Majestés Impériales, nommé Barre, qui a été attaché autrefois au comte de Kaunitz pendant son séjour à Paris, et pour lequel le comte de Starhemberg a de grands égards et qu'il mène souvent à Versailles, me font soupçonner que la cour de Vienne pourrait bien vouloir profiter du refroidissement qu'elle suppose peut-être devoir exister dans la conjoncture présente entre Votre Majesté et la cour de France, pour se rapprocher de cette dernière et ourdir à cet effet quelque négociation secrète. J'ai cependant peine à croire qu'on se prête ici à un pareil projet, après la résolution qui a été prise dans le dernier comité, et dont j'ai fait mention dans ma lettre immédiate du 8 de ce mois,[2] à moins qu'on ne vienne à apprendre que le traité qui a été conclu entre Votre Majesté et l'Angleterre, renferme des engagements directement contraires aux intérêts de la France.

Je ne doute pas que la dépêche que je vous ai faite le 17,[3] ne vous soit déjà bien arrivée et, comme je vous y ai instruit pour votre direction de tout ce que j'ai cru nécessaire dans la conjoncture présente, je n'ai rien à présent d'y ajouter. Vous pouvez compter que le duc de Nivernois a vu ici en son entier ma convention de neutralité faite avec l'Angleterre et qu'il n'y a vu rien que ce que les copies qu'on lui en avait déjà fournies, comprennent; aussi peut-on compter hardiment que jamais l'Angleterre ne saura produire tôt ou tard deux mots de plus de ce qui est compris dans la copie qu'on en a fournie au duc de Nivernois,[4] tout comme dans celles que je vous ai fait communiquer pour votre direction.

Vous vous souviendrez que c'est depuis quelque temps déjà que je vous ai averti des soupçons que j'avais d'un chipotage secret entre la France et la cour de Vienne;[5] je ne crois pas me tromper, quand je présume que ces longues et fréquentes conférences que le sieur de Rouillé a eues depuis peu avec le comte de Starhemberg, n'ont été qu'une suite desdites chipoteries, quoiqu'il se peuve bien que, dans le premier emportement des ministres au sujet de ma convention susdite, on y ait mis plus d'empressement et observé moins de ménagement. Quoi qu'il en soit, je calcule que ces chipotages peuvent avoir pour objet primo une neutralité des Pays-Bas

[1] Séchelles. — [2] Vergl. Nr. 7275 S. 118. 119. — [3] Nr. 7275. — [4] Vergl. S. 61. — [5] Vergl. S. 97. 98. 106. 107.

térêts de la France, et c'est sur quoi il me paraît être important de tranquilliser cette dernière, par l'entière communication de ce traité."

contre quelque convenance que la Reine-Impératrice ferait à la France; ce qui me paraît le plus semblable, vu le peu d'envie que le ministère de France a marqué depuis quelque temps d'en vouloir auxdits Pays-Bas, dont rien n'est entré jusqu'à présent dans leurs projets d'opérations. Il se peut qu'en second lieu on ait traité le chapitre de l'élection d'un roi des Romains,[1] quoique j'aie de forts doutes encore si la France y a voulu condescendre. Le troisième objet saurait être un mariage à ménager entre une fille de France et l'Archiduc aîné. J'avoue cependant que cet article me paraît être moins vraisemblable que le précédent, vu la haine et l'éloignement qu'on a toujours remarqués entre les deux maisons, lorsqu'il s'est agi de pareille alliance.

Mais, supposé pour un moment que tout ce que dessus fût exactement vrai, il reste toujours pour une vérité constante et certaine qu'il ne sera jamais de l'intérêt de la France de travailler à l'agrandissement de la nouvelle maison d'Autriche et d'y contribuer en aucune façon. Nous savons les grandes peines que feu le cardinal de Richelieu s'est données pour abaisser la puissance de l'ancienne maison d'Autriche, et ce qu'il en a coûté à la France pour y réussir. Peut-on jamais croire qu'un ministère de France voudrait faire une faute si grossière contre les intérêts les plus essentiels de la France que de contribuer à une plus grande élevation de la nouvelle maison d'Autriche? Article dont je vous recommande de faire un bon usage et de relever adroitement, quoique avec la précaution que vous n'en parlerez pas vous-même aux ministres, mais bien à des tierces personnes qui en redisent aux ministres. Au reste, lassé que je suis de toutes ces mauvaises disputes et reproches qu'on s'arroge de me faire sur la chose la plus innocente, contre ma dignité, je laisserai tout tranquillement aviser le ministère de France auquel parti il se décidera, et, dans le cas qu'il ne conviendra pas à mes intérêts, je n'en serai pas trop embarrassé et saurai prendre le mien pour me garantir de toute mauvaise volonté.

J'attends aujourd'hui ici le duc de Nivernois, qui, après avoir reçu depuis peu de jours un courrier de sa cour, a demandé de me parler. J'attendrai ce qu'il aura à me proposer, et vous en informerai ensuite.

Nach dem Concept. Federic.

7286. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 21 février 1756.

Je n'ai point eu de vos nouvelles l'ordinaire dernier. En attendant, comme mes lettres dernières de Paris et de Vienne continuent de me marquer que la cour de Vienne, en haine de ma convention de

[1] Vergl. Bd. IX, 484—486; X, 535; XI, 484.

neutralité arrêtée avec l'Angleterre, pourrait bien vouloir profiter du refroidissement qu'elle suppose devoir peut-être exister dans la conjoncture présente entre moi et la France, pour se tourner de ce côté-là et se rapprocher de cette dernière par quelque négociation secrète, mon intention est que vous devez sonder milord Holdernesse et même lui demander confidemment de ma part que, d'autant qu'il me revenait de toute part d'une manière non équivoque[1] que l'Impératrice-Reine ourdit quelque négociation secrète avec les ministres de France et qu'elle paraissait vouloir entrer en liaisons avec la dernière, je priais le susdit lord Holdernesse de vouloir bien me dire son sentiment dans la dernière confidence, qu'en supposant que la Reine-Impératrice changeât de parti et s'accrochât à la France, si alors l'Angleterre saurait compter, malgré cela, sur la Russie et si elle pouvait faire fond sur la cour de Pétersbourg qu'elle ne se laisserait pas entraîner par celle de Vienne à suivre ses impressions, par un motif de prédilection qu'elle aurait plutôt pour la dernière que pour l'Angleterre, et que, comme milord Holdernesse saurait bien s'aperçevoir que la chose m'intéressait fort, j'attendais qu'il voudrait bien s'ouvrir confidemment là-dessus envers moi. Vous observerez attentivement la réponse qu'il vous fera, et ne manquerez pas de m'en faire votre rapport fidèle et exact immédiatement à moi.

Federic.

Nach dem Concept.

7287. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam,] 21 [février 1756].

Ma très chère Sœur. Votre lettre, ma très chère sœur, a achevé de rétablir le calme de mon âme, qui avait été troublée par l'appréhension où j'ai été pour votre précieuse santé. Je vous avoue que je suis tombé de mon haut en recevant une couronne de laurier de vos mains. S'il y avait quelque chose de capable de renverser ma chétive cervelle, ç'aurait été les choses obligeantes que vous y ajoutez. Mais je me suis bien vite remis dans mon assiette naturelle, en pensant que l'ombre de Virgile était assez vieille pour radoter, et que dans la cuisine française on fait l'honneur aux jambons de leur donner le laurier comme aux héros. Il n'y a que l'excès d'indulgence que vous daignez avoir pour moi, qui puisse vous faire illusion sur mon sujet; mais, ma chère sœur, en faisant un retour sur moi-même, je n'y trouve qu'un pauvre individu composé d'un mélange de bien et de mal, souvent très mécontent de soi-même, et qui voudrait fort avoir plus de mérite qu'il n'en a, fait pour vivre en particulier, obligé de représenter, philosophe par inclination, politique par devoir, enfin qui est obligé d'être tout ce qu'il n'est pas, et qui n'a d'autre mérite qu'un attachement religieux à ses

[1] Vergl. S. 127—129.

devoirs. Voilà, ma chère sœur, une confession générale, après laquelle je me flatte de votre absolution.

Le duc de Nivernois vient aujourd'hui ici; si je pouvais jouir de l'homme aimable, j'en serais charmé; mais, jusqu'à présent, je n'ai vu que l'ambassadeur. Je vous laisse à penser si je suis occupé ou non; obligé de me mêler d'une infinité d'affaires qui, dans le fond, ne me regardent pas, et plongé dans des négociations très délicates et épineuses, je crains, en vérité, de vous communiquer mon ennui, si j'entrais plus avant en matière. Je me contente de vous embrasser de tout mon cœur et de vous assurer de la tendresse parfaite avec laquelle je suis jusqu'au dernier soupir de ma vie, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

7288. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 19. Februar, dass er über den Inhalt der für den Herzog von Nivernois eingetroffenen Depeschen[1] bei dem Chevalier de La Touche Erkundigung eingezogen hat, da der Herzog selbst augenblicklich krank ist: „Mais je l'ai trouvé fort boutonné et très serré; j'ai seulement compris par quelques mots qui lui échappaient, qu'il y a de l'aigre-doux parmi, de sorte qu'il se pourrait bien qu'il commençât auprès de Votre Majesté par les plaintes de la France, en répétant celles que le sieur Rouillé a faites au baron de Knyphausen, et que le lénitif vînt après."

Nach der Ausfertigung.

Potsdam, 22 février 1756.

J'ai reçu votre lettre du 19 de ce mois, à laquelle cependant je ne saurais vous répondre, avant que je n'aie parlé au duc de Nivernois, qui nous est arrivé hier, et entendu tout ce qu'il aura à me proposer. En attendant, je vous sais gré de la communication du bon avis que vous avez su tirer préalablement du chevalier de la Touche. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

7289. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam,] 22 [février 1756].

Mon cher Frère. Le duc de Nivernois est venu hier ici; il y a eu, comme vous pouvez l'imaginer, beaucoup de politique sur le tapis, ce qui, je vous assure, n'est guère amusant à la longue; cependant, à présent, je commence à voir jour à travers les ombres qui ont offusqué l'Europe, et j'espère que dans peu les restes de brouillard s'éclairciront tout-à-fait. Pour varier la matière, nous avons eu deux intermèdes qui du moins font rire à demi machinalement, ce qui vaut toujours mieux que la gravité rébarbative, à laquelle vous savez bien que mon visage

[1] Vergl. S. 102.

n'est guère fait. Je vous embrasse mille fois, mon cher frère, en vous priant de me croire avec une parfaite amitié, mon chèr frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7290. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 22. Februar 1756.

Zufolge Sr. Königl. Majestät allergnädigstem Specialbefehl soll von Höchstderoselben wegen Ew. Excellenz melden, dass Dieselbe dem Duc de Nivernois bei seiner nächsten Retour nach Berlin[1] den Tractat von 1742 mit Engelland, den westminsterschen Tractat,[2] die Convention von Hannover[3] und den dresdenschen Friedenstractat communiciren, ausserdem aber vor den von Knyphausen Copie davon machen und die nöthige Éclaircissements dabeisetzen lassen, welche Se. Königl. Majestät sodann gedachtem von Knyphausen zusenden wollen.[4]

Gestern Abend ganz späte ist der Courier allhier mit denen Originalratificationen der englischen Convention de Neutralité, welche der p. Michell eingesandt hat, hier angekommen.[5] Alles zusammen habe ich des Königs Majestät heute mit dem frühesten abgeliefert, so aber Höchstdieselbe nebst der Dépêche des Michell noch bis dato bei Sich behalten, und ich bis jetzo noch nichts davon gesehen habe. Inzwischen haben des Königs Majestät mir beikommendes Schreiben an Ew. Excellenz,[6] sowie auch das anliegende von des Königs von Engelland Majestät an Se. Königl. Majestät zugestellet, so beide mit in dem Michell'schen Paquete befindlich gewesen, mit Befehl, Ew. Excellenz solche zuzusenden. So viel das letztere anbetrifft, da muss ich gehorsamst melden, dass des Königs Majestät solches nicht aufgemachet, noch weniger gelesen, sondern es vor ein gewöhnliches Notificationsschreiben von gewissen Fällen oder aber vor eine Antwort auf dergleichen gehalten haben. Nachdem ich aber bei dessen ohngefährlicher Eröffnung wahrgenommen habe, dass solches ein ganz anderes Sujet als dergleichen in sich hält, so stelle Ew. Excellenz gehorsamst anheim, ob Dieselbe nicht etwa gedachtes Schreiben ohnvorgreiflich noch heute Abend mit einer kleinen Anfrage an Se. Königl. Majestät zu remittiren geruhen wollen, damit ich solches Deroselben morgen früh oben schicken

[1] 23. Februar. — [2] Der Tractat vom 18. November 1742 ist zu Westminster gezeichnet; Eichel nahm an, dass der König mit dem Tractat von 1742 und dem westminsterschen zwei verschiedene Verträge gemeint habe. Vergl. S. 134. — [3] Vergl. S. 16. — [4] Demgemäss Ministerialerlass, d. d. Berlin 24. Februar. — [5] Die Auswechselung der Ratificationen war nach dem hier erwähnten Berichte Michell's, d. d. London 13. Februar (vergl. Nr. 7299), am Morgen des 13. Februar erfolgt. — [6] Antwort Holdernesse's auf das Schreiben von Podewils vom 30. Januar, betreffend die Besetzung der beiderseitigen Gesandtschaftsposten. Vergl. S. 60 Anm. 6.

und von der darauf erfolgeten Resolution Ew. Excellenz sogleich benachrichtigen könne.

Eichel.

P. S.

Auch habe Ew. Excellenz, wiewohl nur lediglich vor mich und im höchsten Vertrauen, melden wollen, wie der Duc de Nivernois sich gegen des Königs Majestät nichts von Reproches oder Menaces geäussert, sondern dessen einige Beschwerde, wiewohl in sehr modéréen Termes, darin bestanden hat, dass man an Frankreich nicht eher einige Communication von der mit Engelland arretirten Convention gethan habe. Es wird derselbe heute oder morgen wieder nach Berlin zurückgehen und alsdenn seinen Courier nach Frankreich wieder abfertigen und hat sich erboten, durch solchen dasjenige, so des Königs Majestät etwa an den von Knyphausen senden wollten, mitnehmen zu lassen. Seinen an des Königs Majestät gegebenen Versicherungen nach ist der König von Frankreich bereit, einen defensiven Tractat mit Sr. Königl. Majestät zu renouveliren.

Demnächst habe ich die Ehre, Ew. Excellenz im Vertrauen zu melden, wie gestern mit dem allerfrühesten schon ein anderer Courier von dem p. Michell aus London angekommen und die Propositiones, so das englische Ministère als ihr letztes Wort zu einem Accommodement mit Frankreich thun will und wozu sie des Königs Majestät bona officia requiriren, mitgebracht hat.[1] So viel des Königs Majestät davon urtheilen, auch der Duc de Nivernois selbst zugestanden hat, so seind solche gar billig und dörften in Frankreich vor acceptable gehalten worden seind, wann selbige einige Wochen eher und bevor die Franzosen den Enthusiasmum vom Kriege bekommen, eingelaufen wären. Inzwischen werden des Königs Majestät solche doch dem p. von Knyphausen zusenden lassen, um solche dem französischen Ministerio zu communiciren und demselben zu überlassen, was selbiges darauf wird antworten wollen, nur dass es ohne Aigreur geschehe.

Alles dieses bitte Ew. Excellenz unterthänig bestens vor Sich zu menagiren, bis des Königs Majestät solches Deroselben Selbst bekannt gemachet haben, inzwischen ich nicht ermangeln werde, von allen zu Ew. Excellenz Einsicht und Gebrauch fidele Abschriften fertig zu halten, wie dann auch die Originalratificationes der Convention, sobald ich solche nur von des Königs Majestät erhalte, zu übersenden nicht verabsäumen werde, so dass Ew. Excellenz besondere Acta desfalls völlig completiret werden. Was die 4 Tractate angehet, davon Ew. Excellenz melden müssen, wie Dieselbe solche dem Duc de Nivernois communiciren möchten, so habe ich mich wegen solcher so ausgedrücket, wie es des Königs Majestät genannt und dabei exprès 4 Tractate gezählet haben. Da ich nicht eigentlich weiss, ob nicht der Tractat von 1742 und der von Westminster einerlei sei,[2] so muss solches Ew

[1] Vergl. Nr. 7299. — [2] Vergl. S. 133 Anm. 2.

Excellenz näheren Einsicht und Dijudication überlassen; wobei nur noch melde, wie die Gelegenheit der Communication diese ist, dass dem Vorgeben des Duc de Nivernois nach man in Frankreich von dem eigentlichen Einhalte dieser Tractate nicht sonderlich informiret sei.

Der Himmel wende alle Sachen zum besten, so wie Sr. Königl. Majestät Dienst und Gloire und die Wohlfahrt Dero Staaten es erfordert, woran ich auch nicht zweifeln will.

Nach der Ausfertigung.

7291. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Benoît berichtet, Warschau 14. Februar, über den Eindruck der Nachricht von der preussisch-englischen Neutralitätsconvention: „Jamais révolution aussi générale n'a peut-être été causée dans les esprits des différents partis qu'il y en a en Pologne, que lorsque cette nouvelle y a été divulguée. Ceux qui sont pour les Russiens, n'ont pu s'empêcher de faire éclater publiquement la joie qu'ils avaient de voir tout d'un coup leurs adversaires si fort abaissés." Benoît berichtet weiter, dass er in einer Gesellschaft unter andern mit den Grafen Malachowski und Bielinski und der Schwester des Grafen Branicki, Prinzessin Lubomirska, zusammengetroffen und hier, der Weisung des Königs gemäss,[1] den Endzweck der Convention dargelegt habe ... „Ceux qui sont pour la Russie, furent extrêmement capots, et les derniers [les bien intentionnés] très peu consolés. Ceux-ci dirent cependant tout haut: »Ce qu'il y a de bon, c'est que de cette façon nous n'aurons point de Russes en Pologne;« à quoi les autres ne répondirent pas un mot."

Potsdam, 22. Februar 1756.

Noch haben des Königs Majestät zu melden befohlen, dass der Benoît wegen seiner gestrige Relation auf seine vorige Instructions wegen der Convention verwiesen und ihm nochmals aufgegeben werden soll, dieses Sujet wegen der Ruhe, so dadurch in Polen erhalten wird, und da es dadurch einen sonstigen sehr onereusen Durchmarsch fremder Truppen evitiret, auf das allerbeste gelten zu machen und die Wohlgesinnete in ihren Sentiments vor Se. Königl. Majestät zu confirmiren.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7292. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 21. Februar: „Le chevalier de La Touche est venu ce soir me dire qu'il avait été averti par sa cour qu'il recevrait incessamment ses lettres de rappel[2] et qu'il serait convenablement employé dans une des armées qui feront la campagne. Cependant, il

Potsdam, 23. Februar 1756.

Recht gut.

[1] Vergl. S. 59. 60. — [2] Vergl. Bd. XI, 231. 242.

assure que son successeur va être nommé tout de suite pour la cour de Votre Majesté, et il croit même que M. le duc de Nivernois pourra rester encore quelque temps ici, mais, en cas que le dernier fût pressé de partir, le chevalier de La Touche pourra peut-être recevoir ordre de rester ici jusqu'à l'arrivée de son successeur."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7293. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 23. Februar 1756.

Bei Gelegenheit des von Ew. Excellenz heute früh erhaltenen gnädigen Schreiben habe die bequeme Occasion genommen, bei des Königs Majestät wegen der dem Duc de Nivernois auf allergnädigsten Befehl zu communicirenden 3 Tractaten anzufragen,[1] ob es auch Höchstderoselben Intention sei, dass gedachtem Duc zugleich auch der secrete Article des westminsterschen Tractats, die ausbenommene Garantie von Portomahon und Gibraltar betreffend, mit communiciret werden solle. Worauf des Königs Majestät zur [Antwort] ertheilet haben, wie dieser secrete Articul dem Duc de Nivernois nicht mit communiciret werden sollte, wohl aber Ew. Excellenz denselben davon sprechen und ihm allenfalls solchen auch zeigen könnten, ohne aber ihm eine Abschrift davon zu geben oder zu lassen.

So wie des Königs Majestät mir sonsten noch die Gnade gethan zu sagen, so hat mehrgedachter Duc de Nivernois gleichfalls verlanget, dass ihm bei der Abschrift erwähnter Tractate auch die Remarques communiciret werden möchten, welche nach meinem gestrigen Avertissement nach Sr. Königl. Majestät [Intention] dem Herrn von Knyphausen mit beigefüget werden sollen,[2] worum diese Tractate nebst der Convention nichts enthielten, so Sr. Königl. Majestät Freundschaft und Liaisons mit Frankreich präjudicirlich sein könnte, welches aber des Königs Majestät decliniret und mir befohlen haben, Ew. Excellenz zu melden, wie diese Remarques nur bloss denen Abschriften vor den p. von Knyphausen in margine beigesetzet und dieser alsdenn mit instruiret werden sollte, dass er solche Remarques hiernächst zwar M. Rouillé vorlesen könne, aber keine Abschrift davon geben solle.

Der Duc de Nivernois gehet heute Nachmittag nach Berlin zurück und ist intentionniret, seinen Courier kommenden Sonnabend[3] zurück nach Frankreich zu senden, welcher dann auch das Paquet an den Herrn von Knyphausen Sr. Königl. Majestät Intention nach zugleich mitnehmen soll, welches Ew. Excellenz wegen der an solchen zu Berlin zu expedirenden Dépêche mit den Abschriften erwähnter Tractaten und

[1] Vergl. Nr. 7290. — [2] Vergl. S. 133. — [3] 28. Februar.

beigesetzten Remarquen nachrichtlich melden sollen, damit, wie Se. Königl. Majestät vermeinen, dem Duc de Nivernois solche den Freitag bei guter Zeit bereits zugestellet werden können.

Nach denen heutigen Handschreiben des Herrn von Knyphausen an des Königs Majestät[1] ist die Langage, so ersterem das französische Ministère hält, von der, so der Duc de Nivernois hier führet, noch sehr différent, da selbiges nach erhaltener Copie von der Convention noch immer mehr Préjudices vor Frankreich darin zu decouvriren vermeinet, und übrigens der Herr von Knyphausen die beständig continuirende Conférences und Chipotages zwischen M. Rouillé und dem Grafen von Starhemberg sehr soupçonniret. Welches Ew. Excellenz jedoch nur vor mich gehorsamst melden wollen.

Eichel.

P. S.

Ich werde die Ehre haben, Ew. Excellenz morgen Vormittag die Originale der englischen Ratification nebst der Dépêche des Michell,[2] wovon erstere in zwei Kasten gepacket sein, zu übersenden, da heute solches die Zeit, weil alles wieder ordentlich gepacket werden muss, nicht zugeben will.

Inzwischen melde gehorsamst, wie nach der Dépêche des p. Michell[3] ein gewisses Parlamentsmitglied, namens Mitchell, hieher destiniret ist, von dessen guten Eigenschaften und Gesinnungen erwähnter Michell viel Rühmens machet und anführet, dass er besonders von der Confiance des Lord Holdernesse, vorhin aber bei denen brüsselschen Barrière- und Commercienconferenzien[4] einer der principalsten englischen Commissaires gewesen, auch so wenig gut österreichisch gesinnet sei, dass er den englischen Gesandtschaftsposten zu Wien, so ihm destiniret gewesen, deshalb ausgeschlagen habe.

Nach der Ausfertigung.

7294. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 23. Februar 1756.

Meine liebe Wirkliche Geheime Etatsminister. Ich remittire hierbei an Euch die Antwort des Herzogs von Mecklenburg-Schwerin Liebden[5] auf das an Dieselben ohnlängst erlassene Schreiben,[6] und will Ich, dass Ihr den Inhalt desselben refutiren und Ihnen zum Beschluss deutlich zu erkennen geben sollet, dass, wenn Sie Sich wegen gütlicher Hinlegung derer zwischen uns entstandener Differenzien nicht näher und annehmlicher erklären würden, Ich den wider Mich ange-

[1] Vergl. Nr. 7298. — [2] Vergl. Nr. 7299. — [3] Bericht Michell's, London 13. Februar. — [4] Vergl. Bd. IX, 327. — [5] D. d. Schwerin, 18. Februar. — [6] Vergl. S. 62.

fangenen Process, so gut Ich könnte, mit Ihnen auszumachen suchen müsste.[1] Ich bin Euer wohl affectionirter König

Nach der Ausfertigung. Friderich.

7295. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 23 février 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 16 de ce mois. Comme vous m'y demandez des instructions sur la manière dont vous devez vous conduire à l'égard du ministre anglais[2] qui va arriver à la cour où vous êtes, je vous dirai que vous n'oublierez rien envers lui de ce que la bienséance et la politesse demandent entre des ministres de deux cours amies, et que même vous agirez confidemment avec lui dans les affaires qui regardent les intérêts communs de nos deux cours; mais qu'au surplus vous vous tiendrez, quoique sans affectation, clos et boutonné envers lui sur toutes mes affaires avec la France, dont vous ne lui direz mot.

Nach dem Concept. Federic.

7296. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 17. Februar: „Les ambassadeurs de France paraissent revenir un peu de leur premier étourdissement de la nouvelle du traité de Votre Majesté avec le roi d'Angleterre,[3] d'autant que d'abord ils avaient cru que la neutralité regardait toute l'Europe, et, quoique je les aie détrompés, ils continuent cependant de battre assez froid avec moi, quoique je ne manque à aucun devoir d'égard ni de politesse vis-à-vis d'eux. Le comte d'Affry me dit l'autre jour en riant que par rapport à cette convention les instructions qu'ils avaient eues, portaient d'être sages, discrets et ignorants. Il m'est revenu que le comte Golowkin s'explique avec beaucoup de prudence, disant qu'il ignorait ce que sa cour en penserait . . . Sa femme me dit à la cour à l'oreille qu'elle n'était pas au fait de ce que sa cour dirait, mais que, quant à elle en particulier, elle en était dans la joie de son cœur. Peut-être qu'au fond son mari est du même sentiment, s'il osait le dire.“

Potsdam, 24 février 1756.

Vous ne sauriez rien faire de mieux au moment présent que de continuer votre attention d'une manière non interrompue sur les objets que renferme votre rapport du 17 de ce mois, et vous me marquerez tout ce qui se passe sur vos lieux par rapport aux affaires publiques, et principalement la façon dont les Autrichiens et les Russes s'expliquent sur ma convention de neutralité de l'Allemagne avec l'Angleterre, et il faudra que vous voyiez à ce sujet s'il n'y aurait moyen que vous parvinssiez par la comtesse de Golowkin, quand son époux aura reçu des lettres de sa cour sur ladite convention, à pénétrer la véritable façon de penser de la cour de Russie sur cette convention.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Demgemäss Kanzleischreiben, d. d. Berlin 14. März. — [2] Lord Stormont. Vergl. Bd. XI, 454. — [3] Vergl. S. 99.

7297. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 14. Februar, dass die Kaiserin auf die Mittheilung der Westminsterconvention dem englischen Gesandten durch Kaunitz habe antworten lassen: „Qu'elle priait le sieur Keith de remercier Sa Majesté Britannique de la communication de ce traité conclu avec Votre Majesté, qu'elle l'en félicitait, souhaitant qu'il tournât à l'avantage réciproque . . . Le sieur Keith pense comme moi que la France et cette cour-ci ont des projets de se lier,[1] et, ce qui le confirme dans cette idée, qui lui paraît d'ailleurs extravagante, c'est l'opiniâtreté du comte Kaunitz, capable de faire passer sa maîtresse par tout. Le sieur Keith le connaît pour un homme très capable, mais trop prévenu de sa façon de penser . . . D'autres personnes, souvent assez au fait de ce qui se passe, pensent que le traité en question pourrait en peu être suivi d'un autre, savoir avec la France, et que, dans ce cas, rien n'empêcherait cette dernière d'envoyer des troupes à Hanovre."

[Potsdam, 24 février 1756.][2]

J'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois. Je vois bien, par ce que vous me marquez au sujet de la conduite que la cour où vous êtes va tenir après ma convention faite avec l'Angleterre, qu'elle s'observe trop et qu'elle a encore le masque sur le nez, pour qu'on n'en sache aisément découvrir sa vraie façon de penser et ce qu'elle en médite.

Cependant, puisque le sieur Keith est depuis longtemps en possession de bons canaux et de bonnes connaissances qu'il a faites à Vienne, et que d'ailleurs l'on s'y défie moins de lui que de vous, je crois qu'en employant vos soins et votre savoir-faire, vous trouverez le moyen de pénétrer par son canal, sans trop de difficultés, la véritable façon dont la susdite cour pense sur la conjoncture présente, d'autant qu'il importe à sa cour, aussi bien qu'à moi, d'en être bien instruit.

Du reste, je suis bien fâché de vous mander que, selon de bonnes lettres que j'ai eues,[3] ledit sieur de Keith va être bientôt rappelé par sa cour, pour des soupçons qu'on a pris à son égard qu'il penche trop pour la cour de Vienne, de sorte qu'il sera relevé par un autre ministre. Vous observerez que ce n'est que pour votre direction seule que je vous communique cet avertissement, dont vous ne laisserez rien apercevoir au sieur Keith, avant qu'il ne vous en parle le premier.

En faisant des réflexions sur les chipotages qui pourraient être ourdis entre les cours de Vienne et de Versailles, il ne me paraît pas encore probable que la dernière voudrait effectivement prendre des liaisons avec celle de Vienne; il s'y peut agir de complaisances réciproques à obtenir entre les deux cours, l'une de l'autre; peut-être encore que celle de Vienne prend à tâche d'aigrir la France contre moi, mais, indépendamment que la cour de Versailles [agirait] contre ses intérêts permanents, qui sont peu conciliables avec ceux de Vienne, j'ai

[1] Vergl. S. 127. 128. — [2] Das Datum ergiebt die Antwort Klinggräffen's, Wien 3. März. — [3] Bericht Michell's, London 13. Februar. Vergl. S. 142.

bien de la peine d'ailleurs à me persuader que la dernière voudrait dans la conjoncture présente attirer les Français en Allemagne, vu qu'en visant à tel dessein, il fallut qu'elle ait préalablement arrangé un nouveau système et qu'elle fût surtout assurée de la Russie.

Vous continuerez de veiller attentivement sur les arrangements militaires de la cour de Vienne et de m'informer de toutes les circonstances que vous en apprendrez. J'attends vos lettres, que vous me ferez par l'exprès,[1] pour vous répondre sur tout ce qu'elles comprendront.

Nach dem Concept. Federic.

7298. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 13. Februar: „Il est arrivé ces jours-ci un évènement à la cour de France qui a causé une surprise générale, et auquel peu de personnes étaient préparées, c'est le choix que le Roi a fait de Madame Pompadour pour être dame du palais de la Reine. Cette Princesse a eu beaucoup de peine à se prêter à cette nomination, et l'on prétend qu'elle n'y a donné son agrément qu'en vertu de la promesse que le Roi lui a faite qu'il n'y aurait dorénavant aucun commerce entre lui et Madame Pompadour et que les liaisons qu'il conserverait avec elle, ne seraient fondés que sur l'amitié. Pour rendre cet engagement d'autant plus solennel et convaincre le public de sa réalité, Madame de Pompadour a non seulement écrit une lettre fort touchante à son mari,[2] pour l'inviter à renouer avec elle, mais elle a aussi pris un directeur, nommé le père Sacy, pour gouverner sa conscience et la purifier de toutes les taches dont elle peut avoir été ternie jusqu'à présent. Le Roi a pareillement déclaré qu'il était prêt d'immoler à Dieu tout ce qu'il pouvait y avoir eu de charnel dans ses désirs, et qu'après qu'il en aurait effacé les souillures par le secours de la confession, il ferait ses dévotions à Pâques prochain, qui ont été suspendues pendant plusieurs années[3] . . . Le Roi continue de la voir avec assiduité, et les ministres lui font leur cour avec empressement."

Knyphausen meldet ferner, dass das französische Ministerium die dem Herzog von Nivernois übergebene Copie des preussisch-englischen Vertrages[4] jetzt erhalten habe. „M. Rouillé m'a paru être peu édifié de ce traité et m'a dit, après m'avoir prévenu qu'il ne pouvait me faire encore aucune ouverture ministérielle à ce sujet, qu'il ne concevait point comment Votre Majesté, qui avait garanti par ce traité les possessions de la Grande-Bretagne en Europe, croyait pouvoir garantir aussi celles de la France, tandis que ces deux puissances étaient prêtes à entrer en guerre et que leurs opérations ne se borneraient vraisemblablement pas à l'Amérique. En suite de quoi, il ajouta que cet article, ainsi que le premier, par lequel Votre Majesté avait rappelé la garantie du traité de Westminster, liaient généralement les mains à la France pour toutes les opérations qu'elle pourrait entreprendre en Europe contre la Grande-Bretagne, et assuraient à cette dernière l'assistance de Votre Majesté dans toutes les entreprises qu'on avait projetées contre elle . . . Je ne saurais cacher à Votre Majesté que le ministère de France paraît être tous les jours plus affecté de cet évènement et que la copie de ce traité qu'Elle a communiquée à M. de Nivernois, a répandu ici la plus grande consternation . . . J'ai eu l'honneur de mander à Votre Majesté par ma dernière lettre immédiate[5] que j'avais lieu de soupçonner que la cour de Vienne avait entamé une négociation secrète auprès du ministère de France, dans la vue de profiter du refroidissement que peut avoir occasionné Son

[1] Bericht vom 19. Februar. Vergl. Nr. 7306. — [2] Lenormand d'Estioles. — [3] Vergl. Bd. VIII, 292; IX, 43. — [4] Vergl. S. 61. — [5] Vergl. Nr. 7285.

traité avec l'Angleterre. Les différents propos qui sont échappés depuis ce temps-là à un homme qui est initié dans les mystères du cabinet de France, et qui a fait entrevoir à une personne de ma connaissance qu'il avait conçu le même soupçon, ne me confirment pas seulement dans cette opinion, mais me portent aussi à croire que cette négociation se traite entre M. Rouillé, l'abbé de Bernis, le comte Starhemberg, Madame Pompadour et l'abbé de La Ville, et que les autres ministres de France n'en ont aucune connaissance, pas même le comte d'Aubeterre, qui devrait naturellement en être instruit. J'ai sondé mardi dernier[1] M. Rouillé à ce sujet, qui, après m'avoir assuré vaguement que cette supposition n'était point véritable et qu'elle était contraire aux principes sur lesquels l'antipathie de la France pour la maison d'Autriche avait été fondée pendant plusieurs siècles, n'a cependant jamais voulu entrer en explication, ni assurer positivement qu'elle fût sans fondement. La connaissance que j'ai du caractère de ce ministre, et les chipotages du comte Starhemberg, qui continuent toujours, ne me permettent donc plus de douter qu'on n'ait réellement entamé une négociation avec la cour de Vienne."

Potsdam, 24 février 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois. Je suis extrêmement surpris du soudain changement qui vient d'arriver comme un coup de pistolet à l'égard de Madame de Pompadour, en conséquence de ce que vous m'en marquez. Autant que j'en conjecture, il me paraît qu'elle a été obligée en quelque manière de faire telle démarche, soit que d'un côté elle ait craint qu'à la première maladie dont le roi de France saurait être attaqué, elle ne soit renvoyée tout comme la Châteauroux,[2] soit que d'un autre côté elle ait aspiré à la place de dame du palais pour vivre bien selon son opinion avec le Roi, la Reine et avec toute la cour; ce qui apparemment s'éclaircira bientôt, car, si elle reste avec le Roi sur le même pied qu'elle a été, elle n'a autrement pris ce parti que pour vivre avec plus de distinction à la cour, et gardera ni plus ni moins son influence dans les affaires comme ci-devant. Mais, si tout de bon la dévotion a été établie dedans le Roi, cela ne durera guère avec sa faveur, qui, après les Pâques, s'amortira peu à peu.

Pour ce qui regarde le dépit que M. de Rouillé vous fait remarquer contre ma convention, tandis que les chipotages avec le comte de Starhemberg vont grand train, je suis bien aise de vous faire observer que, plus M. de Rouillé trouvera préjudiciable ma convention aux intérêts de la France et plus il chicanera là-dessus, plus la négociation secrète avec les Autrichiens ira en avant. C'est pourquoi je vous recommande au mieux de tâcher s'il est possible de pénétrer sur quels points proprement cette négociation roule; sur quoi, vous n'épargnerez rien au monde pour en être instruit.

Je viens de recevoir les propositions que les ministres anglais m'ont communiquées comme leur dernier mot pour un accommodement avec la France. Comme le duc de Nivernois fera partir, samedi de la semaine où nous sommes, un courrier en France,[3] vous recevrez par ce courrier ces propositions,[4] pour les communiquer aux ministres, avec une lettre

[1] 10. Februar. — [2] Vergl. Bd. III, 262. — [3] Vergl. S. 136. — [4] Vergl. Nr. 7299.

ostensible de ma part que vous pourrez lire à M. de Rouillé, et qui vous servira d'ailleurs d'instruction pour vous y conformer à ce sujet, ce dont j'ai bien voulu vous avertir d'avance.

Federic.

Nach dem Concept.

7299. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell übersendet, London 12. Februar, das folgende am Nachmittag dieses Tages ihm zugestellte Mémoire.

* * *

,,L'on n'a pas manqué de faire rapport au Roi de l'ouverture faite en confidence par le sieur Michell au comte de Holdernesse,[1] touchant les idées de Sa Majesté Prussienne, au sujet du mémoire de M. Rouillé du 21 décembre passé. Sa Majesté a été sensible à cette nouvelle preuve d'attention et d'amitié de la part du roi de Prusse et n'hésite pas sur le parti à prendre là-dessus, ne cherchant qu'à confirmer à Sa Majesté Prussienne la sincérité de ses intentions de contribuer à la conservation de la paix. On croit avoir démontré au roi de Prusse que c'est la cour de France qui a coupé la racine à tous pourparlers ultérieurs, par une rupture inopinée de la négociation, dans le moment même qu'on s'attendait à une réponse de sa part.[2] Si Sa Majesté Prussienne trouve moyen de renouer la négociation, le Roi pèsera ce qui lui parviendra de la part de la France par la main respectable du roi de Prusse, avec toute l'attention et toute la bonne foi qu'exige la gravité du cas et l'importance du Prince qui se mêle d'une telle négociation. Et pour faciliter un ouvrage aussi désirable que l'est celui d'une paix solide, équitable et durable, Sa Majesté portera encore sa modération jusqu'à admettre quelques modifications au contre-projet anglais[3] qui ne seront pas inconciliables avec ses droits et la sûreté de ses possessions, pourvu que par là on puisse parvenir à une pacification juste et permanente des disputes en question.

Premièrement donc, en cas que la France se prête aux différents articles du-

Potsdam, 24 février 1756.

J'ai reçu votre dépêche que vous m'avez envoyée par le premier courrier, avec le mémoire que le ministère anglais vous a remis touchant les conditions qu'on demande pour parvenir à un accommodement raisonnable avec la France; ce que j'ai d'abord envoyé à mon ministre à Paris,[4] pour le communiquer de ma part au ministère de France. Je me flatte que, si ce ministère n'accepte pas dans leur entier les propositions comprises dans ce mémoire, il ne les refusera pas au moins toutes; aussi d'abord que j'en aurai reçu la réponse, les ministres anglais peuvent être assurés que je la leur enverrai sincèrement et qu'il ne sera pas de ma faute, si tout ne va pas au mieux et de la façon que je le désire avec empressement.

J'ai d'ailleurs bien reçu la seconde dépêche que vous m'avez faite du 13 de ce mois avec les deux cassettes, contenant les exemplaires des ratifications faites du roi d'Angleterre sur notre convention.[5]

Quant à l'insinuation que le lord Holdernesse vous a faite touchant ce que l'on a appris en Angleterre d'un armement qu'on préparait en Danemark et en Suède,[6]

[1] Vergl. S. 35. 36. — [2] Vergl. Bd. XI, 224. — [3] Vergl. Bd. XI, 93. — [4] Vergl. Nr. 7303. — [5] Vergl. S. 133. — [6] Vergl. Bd. XI, 473.

dit contre-projet, le Roi consentira de son côté que la France ait un passage depuis Quebec jusqu'à un certain point de cette partie du continent de la Nouvelle-Écosse qu'on propose de laisser neutre; et de ce point à un autre point sur la côte opposée à l'île de Saint-Jean.

2° Sous la même condition que ci-dessus, le Roi consentira que de cette partie du continent de l'Acadie ou Nouvelle-Écosse qu'on propose par le contre-projet de laisser neutre, il soit laissé à la France une lisière convenable sur la rive méridionale du fleuve de Saint-Laurent, l'étendue de laquelle lisière sera ajustée entre les deux cours: bien entendu que ce qui regarde la péninsule et l'isthme de la Nouvelle-Écosse et la baie de Fundy, avec la lisière y attenante — sur laquelle on pourra pareillement s'entendre avec la France — reste à la Grande-Bretagne sur le pied spécifié là-dessus par le contre-projet susmentionné.

3° Et, de plus, pour prouver combien Sa Majesté désire la paix, et témoigner en même temps sa confiance entière au roi de Prusse, elle consentira, sous la même condition susmentionnée, que, par la convention à faire avec la France, tous les vaisseaux pris ou détenus de part et d'autre à l'occasion des présentes disputes, avec leurs équipages, changements et effets, soient relâchés et rendus réciproquement.

Après les démarches conciliatoires que le Roi a faites réitérément envers la France, Sa Majeste espère et souhaite qu'elle revienne enfin d'une conduite tout opposée, et elle est bien aise d'avoir le roi de Prusse pour témoin de ses dispositions sincères pour un accommodement réel et solide."

et des démarches de la France pour engager ces puissances [à prendre] fait et cause contre l'Angleterre dans sa querelle avec la France, vous protesterez de ma part au lord Holdernesse que j'ignorais absolument ces circonstances, et que je n'en avais rien appris, sinon que le Danemark faisait équiper une escadre de six vaisseaux de guerre,[1] uniquement dans le dessein de protéger son commerce et d'assurer les vaisseaux de ses sujets commerçants contre les insultes qui leur sauraient arriver, tandis que les flottes des différentes puissances se trouveraient en mer. Que je ne saurais pas dire si les Suédois feraient précisément la même chose, mais, supposé qu'on y arrêterait d'équiper également une escadre de quelques vaisseaux, j'étais persuadé qu'ils ne le feraient que dans le même but que celui[2] du Danemark, et que le ministère anglais saurait être assuré qu'il n'y aurait rien d'offensif. Que, quant aux 6,000 troupes de terre que, selon les bruits qui en avaient couru, la Suède devait tenir prêtes pour un transport, je doutais fort de la véracité de ces bruits, et que je pouvais assurer que jusqu'à présent il ne m'en était revenu le moindre avis ni indice.

Au surplus, vous direz encore à milord Holdernesse que mes nouvelles de Paris et de Vienne[3] me confirmaient qu'il y avait actuellement une négociation secrète entamée entre les cours de Vienne et de Versailles; parcequ'il devait importer autant à l'Angleterre qu'à moi, dans la conjoncture présente, de pénétrer au fond de cette affaire, je croyais que, de sa part, on en instruirait les ministres anglais aux cours

[1] Vergl. S. 32. — [2] Le ministère. — [3] Vergl. Nr. 7297. 7298.

étrangères pour y donner attention, et comme j'étais d'ailleurs déjà depuis longtemps informé que la cour de Londres avait de très bons canaux en France pour être bien averti de ce qui s'y passe,[1] j'étais persuadé que, pourvu qu'elle voudrait s'en servir, elle saurait bientôt ce que c'était que ces négociations secrètes entre la France et la cour de Vienne, et ce que l'on en intentait. Qu'au surplus, je priais milord Holdernesse de me dire en confidence et tout naturellement si, dans le cas que les cours de Vienne et de Versailles prissent des liaisons entre elles, l'Angleterre sera alors assurée de la Russie, et si et jusqu'où elle y saurait compter, ou si la première ne saurait du tout ou au moins pas tout-à-fait compter sur elle.

Vous ne manquerez pas de m'en faire un rapport très fidèle et exact.

Federic.

Nach dem Concept.

7300. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 25. Februar 1756.

Ew. Excellenz habe die Ehre, in beikommender versiegelten Brieftasche die aus Engelland ohnlängst eingekommene Ratificationsinstrumente der englischen Convention p. in zwei versiegelten Kästchens zu übersenden,[2] auch zugleich die damit gekommene Originaldépêche des Herrn Michell hierin beizulegen;[3] wobei zugleich gehorsamst vermelde, wie bis dato des Königs Majestät von hier aus noch nichts weiter darauf geantwortet, als dass Sie mit letzterer Post erwähntem Michell den Empfang derer obgedachten Originalratificationen überhaupt nur accusiren lassen; über den Punkt aber, wegen dessen, so gedachter Michell der schlesischen Schuldengelder halber erfordert hat, ist derselbe noch gar nicht beschieden, dahero dann auch es deshalb noch einer besonderen Anfrage nöthig haben dörfte, damit der Referent hiernächst ohnvorgreiflich aus dem Departement deshalb näher beschieden werden könne.

Zufolge Sr. Königl. Majestät Befehl lege auch eine Dépêche an den Herrn von Knyphausen hierbei,[4] welches diejenige ist, davon schon vorhin die Ehre gehabt Ew. Excellenz zu melden, wie der Duc de Nivernois sich gegen des Königs Majestät offeriret habe, solche mit seinem nächst abzusendenden Courier mit abgehen lassen zu wollen. Sr. Königl. Majestät Intention ist demnach, dass Ew. Excellenz diese Dépêche nur

[1] Vergl. Bd. XI, 193. 294. 329. — [2] Vergl. Nr. 7299. — [3] Michell hatte, London 13. Februar, berichtet, dass man den Vorschlag des Königs, die von England zu zahlenden 20 Millionen Pfund Sterling von dem Restbetrage der schlesischen Schuld abzurechnen (vergl. S. 64), annehmen werde: „Mais il sera nécessaire qu'Elle [Votre Majesté] m'ordonne de déclarer ministériellement aux directeurs de cet emprunt Ses intentions, afin que ceux-ci en donnent part aux intéressés et qu'ils me fournissent un compte exact de ce qui reste à payer jusqu'au temps que Votre Majesté fixera le remboursement." Aus dem Ministerium wird Berlin 2. März, geantwortet, dass der König mit allen Vorschlägen einverstanden sei. — [4] Vergl. Nr. 7303.

fordersamst dem Duc de Nivernois zustellen lassen möchten, um auf den Fall, dass er seinen Courier noch eher als künftigen Sonnabend[1] früh abfertigen dörfte, noch mit abgehen zu können, da es darunter pressirete.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7301. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 25. Februar: „Le duc de Nivernois a été hier chez moi et s'est loué infinement de la réception gracieuse et des marques de bonté et de distinction dont Votre Majesté a daigné l'honorer pendant son séjour à Potsdam.[2] Je lui ai remis, selon les ordres de Votre Majesté,[3] les copies du traité de Westminster de l'année 1742, de la convention d'Hanovre de l'an 1745 et de la dernière garantie de la paix de Dresde, donnée par l'Angleterre l'an 1746. Il a collationné en ma présence chez moi ces trois copies avec les originaux de toutes les trois, et je lui ai aussi donné à lire à son aise chez moi l'original de l'article secret du traité de Westminster de l'année de 1742 qui excepte Gibraltar et Port-Mahon de cette garantie, sans lui donner toutefois une copie.[4] De plus, je lui ai lu d'un bout à l'autre l'instruction donnée au baron de Knyphausen en date du 14 de ce mois,[5] pour lui servir d'éclaircissement sur le traité de Westminster de l'année 1742 et lui fournir les moyens nécessaires pour désabuser le sieur Rouillé des préventions où il était à cet égard . . . J'ai cru entrevoir, quoique dans des discours fort enveloppés du duc de Nivernois, qu'il y a de temps en temps trop d'humeur dans les entretiens du sieur Rouillé avec le baron Knyphausen, dont il a peut-être cru avoir été la dupe dans cette affaire, et il m'avoua, quoique dans la plus grande confidence, qu'il lui semblait que M. de Rouillé n'était pas à son aise vis-à-vis du baron de Knyphausen . . . Enfin, il m'a promis de faire un rapport fidèle à sa cour et le meilleur usage du

Potsdam, 26. Februar 1756.

Bei Vollenziehung derer beiden hierbei zurückkommenden Dépêchen an den Herrn von Knyphausen[6] haben des Königs Majestät in Antwort auf Ew. Excellenz zugleich mit eingegangenen Bericht vom 25. dieses zu melden befohlen, dass Höchstdieselbe Ew. Excellenz vor alles, was Dieselbe über das Sujet von dem Duc de Nivernois gemeldet hätten, auf das gnädigste danketen und wohl versichert wären, dass wenn es auf nur gedachten Duc ankommen würde, sodann Dero Affaires nach Höchstderoselben Wunsch und Verlangen gehen würden; es glaubten Dieselbe aber, dass das französische Ministère schon vorhin mit denen Oesterreichern einige Negociation und Chipotages angefangen hätten. Nachdem nun diese Negociation mit den Oesterreichern nach dem Verlangen derer französischen Minister gehen werde, nachdem würde auch Sr. Königl. Majestät Convention denenselben odieuse sein; wenn aber vornurerwähnte Negociation schlecht gehen und echouiren würde, alsdenn würde das Ministère die Convention als ganz innocente ansehen.

[1] 28. Februar. — [2] Vergl. S. 133. 134. — [3] Vergl. Nr. 7290. — [4] Vergl. S. 136. — [5] Ministerialerlass an Knyphausen, d. d. Berlin 14. Februar. Vergl. S. 104. — [6] Ministerialerlass nebst P. S. an Knyphausen, d. d. Berlin 24. Februar, in Ausführung der königlichen Weisungen vom 22. resp. 23. Februar. Vergl. Nr. 7290 und 7293.

monde de la confiance sans bornes qu'on lui avait marquée par cette communication et la confrontation avec les originaux, et qu'il en attendrait la réponse, en continuant d'agir en ministre bien intentionné et véritable, fidèle et zélé serviteur de Votre Majesté, dont il m'a paru être content plus que jamais."

Nach der Ausfertigung.

Welches dahero Ew. Excellenz nur sogleich hierdurch unterthänig melden wollen.

Eichel.

7302. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Benoît berichtet, Warschau 18. Februar, über die Aufnahme der Nachricht von der preussisch-englischen Neutralitätsconvention seitens der polnischen Patriotenpartei: „Ils sont si consternés que, selon les nouvelles qu'on m'en rapporte, ils croient tout perdu pour eux, et ils s'imaginent que, les Czartoryski étant soutenus par les Anglais et par les Russes, ce qui en effet ne changera jamais selon toute apparence, cette famille ne manquera pas de gagner le dessus, dès que l'occasion s'en présentera. La consternation dans laquelle on m'assure qu'est le Grand-Général [Branicki], m'a fait prendre le parti de mander au comte Branicki le véritable but de cette convention, de la manière que Votre Majesté me l'a ordonné[1] . . . J'ai surtout recommandé audit grand-général de ne point prêter l'oreille à toutes les insinuations sinistres qu'on ne manquerait pas de lui faire à cette occasion, et de ne pas diminuer la confiance qu'il a eue en moi jusqu'à présent."

Potsdam, 26. Februar 1756.

Wegen des Kronfeldherrn hat er ganz recht gethan und hätte es zufolge seiner Ordre sogleich thun sollen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7303. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

[Potsdam, 26 février 1756.][2]

Vous recevrez ci-joint l'extrait d'une lettre de Michell avec les conditions que les Anglais offrent pour faire la paix;[3] c'est tout ce que j'ai pu extorquer d'eux. Vous montrerez l'un et l'autre aux ministres français, en y ajoutant que j'étais bien fâché de ne pouvoir leur procurer rien de plus; qu'ils verraient au moins par ces propositions que j'avais fait de mon mieux pour porter les Anglais à des sentiments plus pacifiques que ceux qu'ils ont fait paraître jusqu'à présent; que je ne m'ingérais point à donner des conseils au roi de France sur le parti qui lui convenait de prendre, que je craignais bien qu'on ne fût pas tout-à-fait content de ces propositions ou que le terme que le Roi avait prescrit à sa modération, ne fût écoulé, que cependant je priais les ministres, quelles que fussent leurs intentions, de me donner une réponse

[1] Vergl. Nr. 7224. — [2] Das Datum aus einer Abschrift des Cabinetssecretärs. Die Ausfertigung erfolgte ohne Chiffern. — [3] Vergl. Nr. 7299.

que je puisse faire passer en Angleterre, et que j'espérais qu'ils en mesureraient si bien les termes qu'elle n'augmenterait pas l'aigreur qui commence à se manifester entre les deux nations. J'ai fait ce que j'ai pu pour fléchir la roideur anglaise; si je n'y suis pas parvenu au point que je l'aurais désiré, ce n'est pas ma faute, mais il me semble que la France pourrait se ménager cette espèce de négociation indirecte, indépendamment des mesures qu'elle trouvera convenable de prendre, quitte à l'abandonner, si elle ne la trouve plus de sa convenance.

Le roi de France verra au moins que, dans quelle position que je me trouve, je ne perds ni ses intérêts ni sa gloire de vue. Vous pourrez me faire parvenir votre réponse par le courrier du duc de Nivernois. Si cependant, contre mon attente, on croyait entrevoir à Versailles quelque lueur de conciliation dans les propositions des Anglais et qu'on vous donnât une réponse qui vous le fît entrevoir, vous pourrez expédier un courrier sur le champ, pour qu'il n'y ait pas un moment de perdu, d'autant plus que dans le moment présent les instants qui peuvent acheminer à la paix, deviennent de jour en jour plus précieux.

Nach dem eigenhändigen Concept. Federic.

7304. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 27 [février] 1756.

Mon cher Frère. Je suis bien aise que le duc de Nivernois ait été content ici;[1] j'ai fait ce que j'ai pu pour l'amuser. Quand il fait beau, je me promène, pour profiter de tous les moments de soleil; il faut prendre le beau temps comme il vient, car je crains fort que la saison où nous devrions l'avoir, ne soit ou pluvieuse ou froide. On a dit à Dresde que j'avais été incognito à leur carnaval et que le comte Hessenstein m'y avait vu. Je voudrais que cela fût vrai, car alors je pourrais me trouver en deux lieux à la fois, ce qui souvent serait aussi utile qu'agréable. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous priant de me croire avec une parfaite amitié, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7305. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 16. Februar: „J'ai eu l'honneur de mander à Votre Majesté par mes précédentes et très humbles lettres immédiates que je m'étais aperçu que l'ambassadeur d'Espagne[2] était informé de l'opération qu'on se proposait d'entreprendre contre l'île de Minorque. J'ai tout lieu de supposer que sa cour, sur le rapport qu'il lui en a fait, s'est déterminée à feindre de ne point en avoir connaissance et d'en attendre tranquillement l'issue, afin d'aviser ensuite aux mesures

[1] Vergl. S. 133. 134. — [2] Soto-Mayor.

qu'elle jugera à propos de prendre relativement à cette diversion . . . Je sais que M. Rouillé lui en a parlé ces jours passés et que, l'ayant sondé sur ce que sa cour pourrait penser d'une pareille démarche, sans cependant être convenu vis-à-vis de lui qu'on voulût l'entreprendre, cet ambassadeur lui a répondu qu'il ne croyait point que le ministère d'Espagne en fût instruit et que d'ailleurs les opérations offensives que les cours de France et d'Angleterre pourraient vouloir former l'une contre l'autre, ne concernaient point sa cour, vu le système qu'elle avait adopté . . . La réponse des États-Généraux aux propositions du sieur d'Affry[1] porte en substance que les États-Généraux voient avec douleur les différends qui se sont élevés entre la France et l'Angleterre, et qu'ils en désirent avec ardeur la pacification; qu'ils sont fort éloignés de vouloir s'engager dans une guerre pour un objet qui leur est étranger et relativement auquel ils n'ont pris nuls engagements; que connaissant d'ailleurs, comme ils font, le prix de l'amitié, de la bienveillance de Sa Majesté Très Chrétienne, ils en rechercheront avec empressement la continuation et emploieront pour cet effet tous les moyens qui seront compatibles avec leur indépendance et leur honneur; que Leurs Hautes Puissances se flattent qu'au moyen de cette déclaration le territoire de la République et celui des Pays-Bas autrichiens qui leur sert de barrière, se trouveront à l'abri de toute insulte et menace . . . Il est certain que l'expédition [du maréchal de Belle-Isle][2] n'est point aussi prochaine qu'on le suppose assez communément et qu'on le soupçonne même en Angleterre. Les détails qu'elle exige, ne sont non seulement immenses et emporteront un temps considérable, mais je sais aussi que l'intention du ministère est d'ouvrir la guerre par une diversion moins importante et de tenter le rétablissement de la paix par des moyens moins périlleux et moins dispendieux. Le but que la cour de France se propose par l'ostentation avec laquelle elle fait ces préparatifs, est donc principalement de forcer l'Angleterre à garder la plus grande partie de ses vaisseaux dans La Manche pour la défense des îles britanniques et de l'empêcher d'employer ses forces dans les parages contre lesquels elle veut diriger ses efforts, et je persiste toujours à croire qu'ils sont relatifs aux possessions de la Grande-Bretagne dans la Méditerranée."

Potsdam, 28 février 1756.

La dépêche que vous m'avez faite du 16 de ce mois, m'a été bien rendue, et, par tous les détails que vous y avez compris, je vois bien qu'aucune des parties principalement intéressées dans les troubles présents n'a encore pris le parti qu'elle voudrait prendre, et que d'ailleurs l'Espagne reste encore indécise; auxquels sujets vous continuerez de veiller de fort près.

En attendant, tout ce que je saurais vous recommander dans la conjoncture présente comme une chose qui ne m'importe pas médiocrement, c'est que vous devez faire tout ce qui sera humainement possible pour vous bien insinuer dans l'esprit de Madame de Pompadour et de gagner sa confiance,[3] et, si l'occasion s'y présente, vous ne ferez point mal de lui parler d'affaires, pour plus d'une raison, savoir pour pénétrer sa façon de penser sur la conjoncture présente et sur ma convention faite avec l'Angleterre, pour adoucir la première aigreur qu'elle en a peut-être prise, et pour tempérer la vivacité française.

Au reste, je crois qu'on ne tardera pas de vous rendre cette dépêche que je vous ai déjà accusée par ma précédente,[4] par rapport aux propositions faites du ministère anglais relatives à un accommodement

[1] Vergl. S. 44. — [2] Vergl. S. 32. — [3] Vergl. S. 98. — [4] Vergl. Nr. 7298.

avec la France, et que le duc de Nivernois m'a promis de faire partir avec son courrier qu'il a dépêché aujourd'hui en France, et, comme la lettre que je vous ai faite, est ostensible,[1] de sorte que vous la saurez laisser lire à M. de Rouillé, sans cependant que vous en donniez copie, vous vous conformerez, au reste, aux instructions qu'elle comprend.

Nach dem Concept.

Federic.

7306. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 19. Februar, über den Abgang eines österreichischen Couriers nach Petersburg und über Keith's Auffassung der geheimen Verhandlungen des wiener Hofes: „Voici son sentiment: qu'il est persuadé que cette cour-ci n'entreprendra pas facilement quelque chose, sans s'être liée plus étroitement avec la Russie sur certains points de commerce; mais qu'il espérait que cette dernière préfèrerait cent mille livres sterling par an, pour quelques années, en ne faisant rien, et le commerce profitable avec l'Angleterre, faisant réflexion que, sans cela, cette dernière se retournerait vers la Suède. Il se repose aussi sur l'habileté du chevalier Williams. . . . Au reste, il me dit que l'Impératrice-Reine avait parlé avec modération sur la convention de Votre Majesté avec l'Angleterre, depuis trois jours. Il le sait par un bon canal que je connais fort bien. . . . Il a couru un bruit en quelques bons lieux qu'on pouvait regarder le traité en question comme une ligue protestante qui méritait réflexion. Le sieur Keith me le confirma hier, ajoutant qu'il savait que le comte d'Aubeterre en avait parlé sur ce ton . . . Je ferai tout ce qui dépendra [de moi] pour éclaircir sous main s'il pourrait être question d'un mariage entre l'archiduc Joseph et une des dames de France[2] ou d'un traité de neutralité pour les Pays-Bas dans les engagements que cette cour-ci voudrait prendre avec la France. Jusqu'à présent, il n'en a rien transpiré. Si l'alliance a lieu, il pourrait y avoir des desseins cachés contre Votre Majesté. Je souhaite que je me trompe.

Potsdam, 28 février 1756.

J'ai reçu vos rapports du 18 et du 19 de ce mois, au sujet desquels je suis obligé de vous dire que tout ce que vous m'avez mandé jusqu'à présent de la façon dont la cour où vous êtes envisage ma convention de neutralité de l'Allemagne faite avec l'Angleterre, ne remplit pas encore mon attente, ni n'est encore assez satisfaisant pour moi afin que je susse pénétrer clairement la véritable façon de penser de la Reine-Impératrice sur cet objet, et quel système elle en voudrait adopter en conséquence, de sorte donc qu'il faut que vous appliquiez plus d'attention et de savoir-faire, pour vous en orienter et pour me marquer quelque chose de plus positif là-dessus qui saura me servir à m'y diriger.

Je vous ai déjà averti de ce que mes lettres de France et d'autres lieux m'ont appris du chipotage qui subsiste entre les cours de Versailles et de Vienne; c'est encore que mes dernières lettres de France, reçues du depuis,[3] me confirment que les fréquentes conférences et les longs entretiens qui continuent depuis quelque temps et

[1] Nr. 7303. — [2] Vergl. S. 101. — [3] Bericht Knyphausen's, Paris 13. Februar.

Tout dépendra de la disposition de la France; car, pour cette cour-ci, elle n'en sera apparemment pas éloignée."

qu'on avait prétendu colorer pour faire illusion d'une discussion d'un différend qui s'est élevé entre l'évêque de Liège et la régence de Bruxelles, auquel la France avait interposé ses bons offices en faveur du premier, avaient eu bien d'autre objet, savoir une négociation que la cour de Vienne, voulant profiter du moment du refroidissement de la France que pouvait occasionner ma susdite convention, avait entamée et ménagée si secrètement qu'il n'y avait, outre Madame Pompadour, que le sieur Rouillé et les abbés de Bernis et de La Ville, avec le comte de Starhemberg, qui étaient du secret, dont les autres ministres de France n'avaient aucune connaissance.

Comme je vous mets par cette particularité sur les voies de pouvoir pénétrer là où vous êtes dans ce mystère, et que, d'ailleurs, vous êtes à présent en liaison avec le sieur Keith, au moins pour tout ce qui regarde la convention susdite et les suites qui en sauraient résulter, auxquelles sa cour est autant intéressée que moi, j'espère qu'il ne voudra pas vous refuser son assistance là-dessus et vous communiquer les avis qu'il aura reçus par ses grandes connaissances à Vienne et les bons canaux dont il est en possession à la cour depuis longtemps, afin que vous sachiez vous orienter sur la véritable façon de penser de ladite cour et le système qu'elle voudra former . . .[1]

Federic.

Nach dem Concept.

7307. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 20. Februar, über Veränderungen im sächsischen Heerwesen, zu denen man bei der grossen Geldverlegenheit des Hofes gezwungen sei.[2] „Les compagnies seront presque entièrement congédiées, et il ne restera peut-être pas 20 hommes par compagnie dans les garnisons du pays, à la capitale près, de sorte que toute l'armée ne vaudra en peu de temps pas mieux que la milice qu'ils avaient autrefois . . . On rabattra toujours les dix pour cent sur toutes les pensions et appointements, tant des officiers que de l'état civil . . . La dépêche du sieur Funcke dont je vais rendre compte à Votre Majesté, . . . est du 19 janvier, et les ratifications du traité

Potsdam, 28 février 1756.

Votre dépêche du 20 de ce mois m'a été bien rendue. Les nouvelles qu'elle comprend relativement aux affaires de la cour de Pétersbourg, m'ont été fort intéressantes et instructives même pour m'en diriger en conséquence, aussi m'obligerez-vous particulièrement en employant tous vos soins pour m'en procurer la continuation.

J'aurai lieu de regretter en quelque manière le départ du sieur de Funcke de Pétersbourg,[3] par la

[1] Folgen Details über Anwerbung von Spionen. — [2] Vergl. S. 74. — [3] Maltzahn hatte, Dresden 6. Februar, berichtet, dass dem sächsischen Gesandten von Funcke auf wiederholten Wunsch des russischen Hofes am 17. December 1755 sein Abberufungsschreiben übersandt worden sei.

de subsides n'étaient point encore échangées ce jour-là. Il ne serait pas impossible que la nouvelle de la convention de Votre Majesté, si elle parvenait à Pétersbourg avant l'échange de ces ratifications, n'y apportât de nouveaux obstacles et fît rompre entièrement cette affaire, pour peu que l'Angleterre voulût se piquer des boutades de la Russie. La dissipation dans laquelle la Czarine vit, et son dégoût pour toute espèce d'application avaient retardé jusques là l'échange de ces ratifications, de sorte que le chevalier Williams, après s'être concerté auparavant avec le Grand-Chancelier, avait écrit ce jour-là un billet en termes fort vifs au ministère russien, par lequel il avait demandé une conférence avec les deux chanceliers. Le ministère, que le sieur Funcke dit être d'accord à la fin sur cette affaire par le soutien de sa propre considération, a envoyé ce billet à la Czarine, en y joignant les plus vives instances de lui fournir au moins quelques prétextes valables pour colorer en quelque façon son délai de la ratification, et le chevalier Williams s'est proposé de dicter dans cette conférence ses sentiments sur les conséquences dangereuses qui pourraient naître de ce retardement, et, en cas que cette démarche serait sans effet, d'insister sur une audience de la Czarine, pour lui faire les plus fortes représentations. Ce qui prouve bien que l'Angleterre n'a rien fait communiquer en Russie de cette négociation avec Votre Majesté, et comme le chevalier Williams n'aura pas manqué de déclamer dans la conférence contre les vues de Votre Majesté, cette démarche sera venue fort à propos pour augmenter l'étonnement et la mauvaise humeur de la cour de Russie, lorsqu'elle aura appris la nouvelle de la convention de Votre Majesté. Le sieur Funcke continue de marquer que le ministère russien était mécontent de l'indifférence que la Czarine témoignait sur les conjonctures présentes de la Suède; que ledit ministère avait représenté combien cette indifférence était nuisible à ses intérêts, et que, quoiqu'il ne lui conviendrait pas tout-à-fait de soutenir en Suède le parti royal, [1] il aurait été à propos et possible, avant que les choses fussent venues à l'extrémité où raison que vous concevrez; car, quand à son retour à Dresde il aura appris de bouche ses mystères et anecdotes au comte de Brühl, je crains que personne n'en sache apprendre quelque chose, ni en tirer des particularités.

Ce que vous me mandez, au reste, des arrangements que ce ministre va prendre à l'égard des troupes saxonnes, n'a rien qui me déplaît, pourvu qu'il continue d'agir selon son plan fait.

Federic.

P. S.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois. Quoique je connaisse les difficultés que vous saurez trouver pour me mander quelque chose de la façon dont les deux cours impériales envisagent ma convention de neutralité faite avec l'Angleterre, je désire cependant que vous fassiez de votre mieux pour y pénétrer, et que vous observiez à ce sujet de bien près les ministres des deux susdites cours, pour apprendre de quelle manière ils s'en expliquent, et surtout le sieur Gross, qui apparemment se gênera le moins pour n'en pas parler, dont vous ne laisserez pas de m'avertir, pour que je puisse au moins en juger en quelque façon.

Quant à ce qui regarde le comte de Broglie, vous pouvez bien lui donner à entendre que ma convention susdite ne comprenait rien qui fût contraire aux intérêts de la France, que je resterais dans le même système que ci-devant, et qu'il saurait bien juger lui-même que, s'il y avait du change-

[1] Vergl. Bd. XI, 448.

elles se trouvaient à l'heure qu'il est, de conserver dans ce royaume plus d'égalité entre les partis. A quoi, elle avait répondu avec humeur que le roi de Suède n'avait qu'à se faire aider par Votre Majesté comme son beau-frère."

Nach dem Concept.

ment, le duc de Nivernois ne continuerait pas de négocier ici.

7308. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 28 février 1756.

Je n'ai point reçu de vos nouvelles l'ordinaire dernier, et, en attendant d'en recevoir bientôt, je veux bien vous confier ce que je viens d'apprendre par un assez bon canal,[1] que vers la fin du mois passé de janvier les ratifications du traité de subsides conclu entre l'Angleterre et la Russie n'ont pas encore été signées de la part de l'impératrice de Russie, ni les échanges de ces ratifications faits. Je vous réitère donc mes ordres précédents,[2] pour que vous deviez dire, quoique très poliment et de façon bien amiable, à milord Holdernesse comme quoi je lui demandais de me dire sincèrement et en confidence si l'Angleterre avait déjà pris ses mesures pour être assurée de la Russie de manière à y pouvoir compter sûrement à tout évènement, ou si elle était encore en termes équivoques avec la dernière. Et parcequ'il paraissait de plus en plus qu'il y avait une négociation secrète entamée entre les cours de Versailles et de Vienne,[3] je me persuadais que par les intérêts qui nous étaient communs en ceci, l'on voudrait bien instruire le ministre d'Angleterre à Vienne afin qu'il allât de concert sur cet article avec mon ministre qui y résidait, pour bien pénétrer ce qu'il était effectivement dudit chipotage de la France avec la cour de Vienne, de sorte que, dans le cas qu'il se manifestât quelque chose des liaisons prises ou à prendre entre les deux susdites cours, on saurait d'abord convenir des mesures à prendre en contraire, mais qu'il saurait être alors d'une nécessité indispensable que l'Angleterre s'assurât dès alors de la Russie, pour qu'elle ne soit ni prévenue par la cour de Vienne, ni la Russie entraînée dans les mesures de celle-là. Vous finirez par dire tout nettement au lord Holdernesse de ma part que, dans cette conjoncture très critique, le ministère britannique ne saurait avoir assez d'attention aux conjonctures présentes. Au reste, comme j'ai vu dernièrement des lettres écrites en Angleterre par lesquelles on prétend faire une idée pas tout-à-fait avantageuse des affaires de ce pays-là, vu qu'elles assurent que, selon les avis qu'on en avait, les affaires des Anglais allaient bien mal en Amérique et qu'il s'en fallait de beaucoup que la dernière souscription que le gouvernement de l'Angleterre avait ouverte, soit remplie, et que la lenteur qui se manifestait à ce sujet,

[1] Vergl. Nr. 7307. — [2] Vergl. S. 131. 144. — [3] Vergl. Nr. 7306.

donnait lieu de présumer que le ministère aurait de la peine à soutenir la guerre avec la vigueur qu'elle requerrait, et que cette appréhension commençait à inquiéter ce ministère, — je n'ajoute pas à la vérité trop de foi à ces nouvelles, je serais cependant bien aise que vous vous expliquiez fidèlement là-dessus envers moi dans une dépêche que vous m'adresserez seul et immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

7309. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 10. Februar, über die Ausführung der Befehle des Königs bezüglich der von Höpken abzugebenden Erklärung:[1] „J'ai dit [au marquis d'Havrincour] que Votre Majesté espérait qu'il pût diriger l'affaire qu'au moins on ordonnât au baron de Wulwenstjerna d'en faire une [déclaration] au ministère de Votre Majesté à Berlin, mais l'Ambassadeur, ayant reçu le même jour une lettre du duc de Nivernois, qui lui mandait que Votre Majesté avait donné à opter entre trois propositions, savoir celle dont je lui parlais, ensuite celle d'une lettre du baron Hœpken, ou tertio que ce sénateur m'en parlât à moi, il me disait que, dans une affaire aussi délicate, je ne trouverais pas mal qu'il attendît la réponse de Votre Majesté sur le projet de la lettre du sieur Rouillé,[2] avant que de faire ici la proposition."

Solms berichtet, Stockholm 13. Februar, dass er dem Befehl des Königs gemäss dem französischen Botschafter den Endzweck des preussisch-englischen Neutralitätsvertrages dargelegt habe.[3] „Il me dit qu'il ne pouvait pas juger des intentions de Votre Majesté, mais qu'il lui paraissait que l'effet prouvait le contraire, parcequ'Elle abandonnait la France dans le moment le plus critique et dans l'occasion où elle n'était pas l'offenseur, ni celle qui voulait la guerre, mais la partie lésée et celle qui avait été attaquée . . . Pour ce qui est de la façon de s'expliquer des Suédois sur cette affaire, chacun en parle selon la façon de penser de son parti. Le parti russien en paraît tout

Potsdam, 28 février 1756.

Pour vous répondre à votre rapport du 10 de ce mois, je veux bien vous dire que l'expédient dont le marquis d'Havrincour pourra vouloir se servir par rapport à la déclaration à faire par le baron de Hœpken, en se conformant là-dessus par préférence aux intentions de sa cour, me sera tout un, pourvu que par là j'obtienne une satisfaction certaine, et que toute voie la plus courte pour mettre cette affaire en règle, me sera toujours la plus agréable.

Federic.

P. S.

Ayant encore reçu votre dépêche du 13 de ce mois, je veux bien vous y dire en réponse que, pour ce qui concerne l'embarras des deux partis en Suède pour savoir le système que j'adopterais après ma convention de neutralité de l'Allemagne faite avec l'Angleterre, ils sortiront sans doute de leur embarras, quand ils verront avec quelle facilité je condescendrai pour aplanir mes différends

[1] Vergl. S. 58. — [2] Vergl. S. 81. 83. — [3] Vergl. S. 84.

glorieux et très content, pendant que celui qui domine aujourd'hui, ne cache pas combien il en est fâché."

Nach dem Concept.

avec la Suède touchant l'affaire de Rexin.

7310. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 28 février 1756.

Les instructions que j'ai à vous donner, sur votre rapport du 14 de ce mois, sont que vous devez être attentif pour vous mettre au fait de la façon dont se conduiront les ministres de Russie et d'Autriche par rapport à la convention de neutralité de l'Allemagne, conclue entre moi et la Grande-Bretagne, et des propos qu'ils tiendront à cet égard, surtout après qu'ils auront reçu des ordres de leurs cours qui y seront relatifs.

Au surplus, vous continuerez d'en agir sur le même pied avec M. Ogier que vous avez fait jusqu'ici, et votre conduite sera toujours la même envers lui jusqu'à nouvel ordre.

Federic.

Nach dem Concept.

7311. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein übersenden, Berlin 27. Februar, ein an Podewils gerichtetes Schreiben des churpfälzischen Ministers von Wachtendonck [d. d. Düsseldorf 16. Februar], in welchem derselbe die grosse Genugthuung des Churfürsten über die Mittheilung der Neutralitätsconvention[1] ausspricht und um Uebersendung des Wortlautes des Vertrages bittet. Die Minister unterbreiten den Vorschlag, die Bitte zu gewähren und Nivernois von dem Schreiben Wachtendonck's in Kenntniss zu setzen . . . „Nous sommes également persuadés qu'Elle [Votre Majesté] nous fera la grâce de nous ordonner si l'on en doit faire autant à l'égard des cours de Suède, de Cassel, Baireuth, Anspach, Brunswick et Würtemberg, comme à des alliés de Votre Majesté, et même à la cour de Vienne, de la même façon que le sieur de Keith l'a fait,[2] puisque nous sommes de l'opinion qu'avant de faire faire cette communication ministériellement, il vaudra mieux de ne leur donner préalablement qu'un précis du contenu de la convention dont il s'agit, à l'exemple de l'Angleterre, d'autant plus que la ratification de cette couronne de ladite convention ne vient que d'arriver."[3]

Potsdam, 28. Februar 1756.

Gut.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7312. AN DEN OBERST VON DER GOLTZ IN HALLE.

Potsdam, 29. Februar 1756.

Mein lieber Obrister von Goltz. Nachdem Ich nunmehro die in Conformität Meines letztern Schreibens an Euch[4] zur Regulirung und

[1] Vergl. S. 77. — [2] Vergl. S. 139. — [3] Vergl. S. 144. — [4] Schreiben des Königs vom 21. Februar über einige specielle Punkte der Zollverhandlung.

Decidirung verschiedener Punkte, so bei Euren Conferenzien mit denen sächsischen Commissarien abgethan und reguliret werden müssen, nöthig gehabte Nachrichten erhalten habe, als instruire Ich Euch deshalb dahin, dass

1. Von allen zur magdeburgschen Niederlage kommenden oder sonst das Magdeburgsche, Halberstädtsche, die Chur- und Neumark und Pommern passirenden fremden Transitogütern 1 Procent, und zwar landwärts vom Centner, à 25 Thaler gerechnet, 6 gute Groschen, indistincte an Durchgangsaccise erleget werde, ausgenommen die äusserlich kenntbaren Waaren, welche nach denen von Mir bereits approbirten Specialsätzen sowohl zu Wasser als zu Lande vergeben werden, und dass auf eine Pferdesladung sechs Centner gerechnet werden.

2. Dass, wann die Sachsen sich indistincte, ratione der Handlung Meiner Unterthanen, alles Strassenzwanges begeben, der Transitoimpost, à 15 gute Groschen pro Pferd, sodann dagegen als ein verfügtes Représaille cessiren kann; der Parificationszoll im Magdeburgschen und Halberstädtschen aber wird verbleiben müssen.

3. Dass die bisher überdem in Leipzig erhobene 3/4 Procent künftig cessiren, auch von denen in Sachsen zum Handel oder Consumtion gebliebenen, aus brandenburgschen Landen kommenden Waaren keine Durchgangsaccise weiter erhoben werden müsse, gleichwie solches in Meinen Landen ebenso gehalten wird. Und da auch von denen aus dem Reich kommenden und dahin gehenden Gütern in Meinen Landen keine Durchgangsaccise erhoben wird, so habt Ihr zu stipuliren, dass in Sachsen ein Gleiches observiret werde.

4. Muss im fürstenberger Zoll[1] nicht die geringste Aenderung oder Erhöhung auf irgend eine Weise fürgenommen oder neue Abgaben gefordert, sondern vielmehr alles, wie es jetzo ist, gelassen werden, bis hiernächst einmal die Sache wegen dieser Zollstätte zwischen Meinem und dem dresdenschen Hofe völlig reguliret und abgemachet sein wird.

5. Da Schlesien gar nicht zu denen Provinzien, welche der Commercienconvention unterworfen werden, gehöret, so muss solche sowohl wegen des Transito-, Essito- und Consumozolles ganz frei und ungebunden bleiben, welches um so mehr ohnumgänglich nöthig, da bei denen Commerciendifferenzien mit Oesterreich[2] sonst alle gegen den wiener Hof par représaille bereits genommene und noch ferner zu nehmende Arrangements zernichtet und annulliret würden, wann Oesterreich durch Sachsen alles was es nöthig hat, aus Schlesien ziehen oder auch dahin debitiren könnte: worüber der dresdensche Hof um so weniger sich beschweren kann, als er sich allen in den österreichischen Landen gemachten neuen Commercienverfassungen[3] submittiren müsste, gesetztenfalls dass Schlesien noch eine österreichische Provinz wie vorhin wäre.

[1] Vergl. Bd. V, 15; Art. VII des dresdener Friedens. Wenck cod. juris gentium II, 212. — [2] Vergl. Bd. X, 533; XI, 482. — [3] Vergl. Bd. X, 333.

Es wäre vielmehr zu wünschen, dass der dresdener Hof dieselbe Représailles gegen Oesterreich gebrauchte, so Ich verfügen müssen,[1] und besonders keine Wolle, Flachs und dergleichen zu ihren Fabriken erforderliche Materialien ihnen zukommen liesse, durch welches Mittel Oesterreich selbst in Egard von Sachsen um so eher zu einem billigen Tarif eingeleitet werden würde.

6. Was die Schifffahrt von Magdeburg nach Dresden und die weitere Spedition nach Böhmen p. betrifft, da wird solche denen Magdeburgern dergestalt freistehen müssen, als solche denen Dresdenern nach und von Magdeburg zugelassen wird.

7. Die schlesische Leinewand angehend, so wird es wegen deren Handels in Meinen Landen ohnumgänglich erforderlich sein, dass die sächsischen Leinenwaaren bei deren Entrée mit 10 Procent zu Erhaltung des schlesischen Débit impostiret werden, und wann die Sachsen dagegen, wie Ihr vermuthet, einige brandenburgsche wollene Fabrikenwaaren ebenso hoch belegen wollten, werden sie leichtlich dadurch hiervon zu detourniren sein, wann Ihr ihnen declariren werdet, dass solchenfalls in Schlesien, wo ihr Verkehr mit wollenen Waaren sehr importarit, ein gleiches geschehen würde.

8. Durch die vorgeschlagene Durchgangsaccise à 6 gute Groschen pro Centner von wollenen oder andern Manufacturwaaren würde der Débit Meiner durch Sachsen handelnden Kaufleute und Fabrikanten eher extendiret als eingeschränket werden, da sie bisher in Leipzig nach dem Werth höher impostiret gewesen und also noch erleichtert werden.

Ihr habt Euch also nach diesem allen zu achten und nebst der Commission allen Fleiss anzuwenden, damit die Sachen hiernach mit den sächsischen Commissarien reguliret werden können, maassen Ich nicht davon abgehen werde. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

P. S.

Was auch sonsten noch die Passage derer Frachtwagens auf der neuen Harzstrasse anlanget,[2] da brauchet Ihr deshalb eben so sehr nicht in grosser Verlegenheit zu sein, allermaassen es zwar an dem ist, dass viele Wagens und Karrens solche zeither passiret seind, es hat sich aber auch zugleich dabei gezeiget, dass die Landgespann und Fuhrleute den grössten Schaden dabei gehabt und ihrem Banqueroute sehr nahe sein. Es kann auch zwar der leipziger Rath solchen Schadenfuhren auf eine Zeitlang abhelfen, dagegen die armen Fuhrleute auf dieser schweren Strasse bei einem schlechten Frachtlohn und hohen Futterpreise ihren völligen Untergang finden müssen.

Sollte es übrigens auch mit der eingegangenen Nachricht seine Richtigkeit haben, dass herzoglich braunschweigscher Seits man von der

[1] Vergl. Bd. X, 346. 347. — [2] Vergl. S. 41.

weitern Reparatur solches Weges gänzlich desistiren wollte, so würde sodann die Continuation solches Schleifweges von selbsten aufhören.

Nach der Ausfertigung.

7313. AN DEN GROSSKANZLER VON JARIGES IN BERLIN.

Potsdam, 1. März 1756.

Mein lieber Grosskanzler und Geheimer Etatsminister von Jariges. Nachdem, wie Euch bekannt ist, Ich vorhin bereits den sonst auf die von Mir wegen der zu Tilgung derer auf Schlesien hypothecirten englischen Kapitalien destinirten und beim Kammergerichte zu Berlin deshalb deponirten Gelder gelegten Arrest wiederum aufgehoben habe,[1] und es nöthig ist, dass nunmehro diese Gelder zu dem Gebrauch, dazu sie destiniret seind, verwandt werden, als will Ich, dass Ihr an gedachtes Kammergerichte die Verfügung thun sollet, damit die völlige Summa derer mit Arrest belegt gewesenen Gelder an den Etatsminister von Boden, und [zwar] gegen dessen Quittung oder Retradition des Depositenscheins, ausgezahlet werden müssen. Ihr habt also hiernach das gehörige zu besorgen und Euch desfalls mit gedachtem Minister von Boden zu concertiren. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

7314. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 29. Februar: „Le chevalier de La Touche a reçu par le courrier du duc de Nivernois, arrivé hier, ses lettres de rappel,[2] dont il m'a remis la copie ci-jointe, pour en faire mon très humble rapport à Votre Majesté. Cependant, il veut attendre l'arrivée de son successeur, le marquis de Valory, qui doit arriver ici le 15 ou le 20 du mois de mars; c'est pourquoi il ne voudra point gêner encore Votre Majesté sur son audience de congé, mais la remettre, selon toutes les apparences, jusqu'à l'arrivée du marquis de Valory."

Potsdam, 1. März 1756.

Wenn Ich kann, so komme Ich den Donnerstag[3] oder den Freitag in dieser Woche noch Selbst nach Berlin, den eigentlichen Tag von beiden aber kann Ich noch nicht sagen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7315. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 1. März 1756.

Ew. Excellenz diene in unterthäniger Antwort auf Dero gestriges gnädiges Schreiben, dass nach gethaner Anfrage bei des Königs Majestät

[1] Vergl. S. 64. — [2] Vergl. S. 135. — [3] 4. März.

Dieselbe mir wegen des Präsents vor den Chevalier de La Touche geantwortet haben, wie Sie wohl davon zufrieden wären, dass demselben statt einer Tabatière das Portrait von Deroselben, mit Brillanten garniret, vor den gesetzten Preis von 1,200 Thaler gegeben werde, als welches alles, was darunter choisiret werden würde, Deroselben einerlei wäre. Was vormals der Marquis de Valory ausserdem noch ein mehreres an Präsenten bei seinem ehemaligen Abschiede[1] bekommen, sei aus particulären Ursachen geschehen, welche gegenwärtig nicht quadrireten. Es haben Se. Königl. Majestät sonsten noch befohlen, dass der Herr von Knyphausen dem Minister Rouillé vor den Choix von M. de Valory, um selben hieher zu senden, danken und ihm Sr. Königl. Majestät Satisfaction darüber[2] bezeigen, zugleich aber auch gleichsam das Éloge von dem Chevalier de La Touche machen solle, so dass er ein ehrlicher Mann, der wohl intentioniret und allemal von guten Sentiments sei; welches er nicht nur gegen den von Rouillé, sondern auch sonsten überall bei Hofe und in der Stadt thun und sein Éloge so machen soll, als ob man von ihm recht sehr zufrieden gewesen wäre.[3]

Die gefährlichen Umstände, worin sich der Herr Geheime Rath Vockerodt durch die so gar harte Anfälle von einer Apoplexie befindet, und dessen vermuthlich daher erfolgenden Tod[4] beklage ich recht sehr, da des Königs Majestät dadurch einen sehr geschickten und capablen Mann, ich vor meine Wenigkeit aber einen sehr guten Freund verliere; wiewohl ich bekennen muss, dass seit der Zeit, da derselbe im vorigen Jahre von seiner gebrauchten Cur zu Aachen zurückgekommen, ich über seinen Gesundheitszustand verlegen gewesen bin und keinen guten Ausgang davon ominiret habe, weil ich schon dermalen von Gemüths- und Leibeskräften zu weit heruntergekommen zu sein geurtheilet habe. Ich bin inzwischen versichert, dass wenn der Fall mit ihm geschehen sollte, des Königs Majestät sodann Sich der treuen und infatigablen Dienste des würdigen Herrn Geheimen Rath Warendorff erinnern und demselben alle Marquen von Dero gnädigsten Erkenntlichkeit darüber geben werden.[5]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7316. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 29. Februar, über eine an diesem Tage mit dem Herzog von Nivernois stattgefundene Unterredung, bei welcher der Herzog ihm die Antwort der Republik Holland auf ein Memoire Affry's[6] abschriftlich übergeben. „En passant, il me répéta encore qu'il lui paraissait qu'on avait toujours l'imagination

[1] Vergl. Bd. VII, 356. — [2] Vergl. Bd. XI, 231. — [3] Demgemäss Ministerialerlass an Knyphausen, d. d. Berlin 2. März. — [4] Vockerodt war in der Nacht vom 29. Februar auf den 1. März bereits gestorben. — [5] Warendorff, vordem Gesandter in Russland (vergl. Bd. VIII, 590), trat nach dem Tode Vockerodt's in die Stelle desselben als erster vortragender Rath im Departement der Auswärtigen Affairen. — [6] Vergl. S. 44.

échauffée à Paris de tous les avis qui entraient des prétendus engagements secrets que Votre Majesté devait avoir contractés avec l'Angleterre à la suite de la convention de neutralité, quoiqu'il fît tout son possible pour en désabuser sa cour. Je lui répondis qu'après la fidèle communication qu'on lui avait faite de tout,[1] je ne savais plus comment on pouvait s'y prendre pour guérir ces incrédules sur leurs soupçons, dès qu'ils voulaient eux-mêmes se faire des monstres, pour les combattre, ou qu'ils ne voulaient pas être convaincus. Que Votre Majesté pouvait défier hardiment l'Angleterre de pouvoir montrer une syllabe de plus que ce qui avait été communiqué à lui, duc de Nivernois. Que, selon nos lettres,[2] le roi d'Angleterre mettrait bientôt le tout sous les yeux du Parlement, auquel, selon la nature du gouvernement britannique, surtout dans la crise présente, on n'oserait rien cacher de la part de la cour. Mais que je croyais bien que, dès que la France voulait ajouter foi aux faux rapports et surtout à des insinuations malicieuses de certaines cours qui ne demandaient pas mieux que de jeter de l'huile au feu et de désunir entièrement Votre Majesté avec la France, celle-ci ne se tranquilliserait jamais. Le duc de Nivernois convint de tout et me fit entendre que la plaie était trop fraîche pour ne pas saigner encore de temps en temps, qu'il n'y allait certainement pas de sa faute. Il me dit ensuite qu'il ne lui paraissait pas par ses lettres, surtout celles du comte de Broglie de Dresde et du vicomte d'Aubeterre de Vienne, que les ministres de Votre Majesté dans l'étranger avaient fait usage de l'ordre circulaire[3] qu'ils avaient reçu de déclarer à ceux de France que la convention de neutralité, conclue uniquement pour la tranquillité de l'Allemagne, n'empêchait pas que Votre Majesté ne restât liée comme auparavant avec la France et Ses autres anciens alliés. Je lui répondis que les ministres de Votre Majesté en Suède, Danemark, Pologne, Hollande et Ratisbonne s'en étaient fidèlement acquittés et que ce n'était pas la faute du sieur de Maltzahn, si sa maladie et celle du comte de Broglie, qu'il n'avait jamais pu trouver seul, l'eût empêché d'en faire autant. Mais que, par rapport au sieur de Klinggræffen, le vicomte d'Aubeterre évitait si fort à lui parler et ne le traitait pas sur un meilleur pied que le sieur Keith, ministre anglais à Vienne, qu'il lui avait été absolument impossible de lui parler d'affaires. Le duc de Nivernois voulait me soutenir le contraire et que c'était le marquis d'Aubeterre qui se plaignait envers lui que le sieur de Klinggræffen l'évitât. Je lui ai dit là-dessus tout ce que le dernier avait mandé encore tout récemment sur ce sujet;[4] cependant, on en écrira au sieur de Klinggræffen. Le duc de Nivernois me dit ensuite qu'il serait à souhaiter que Votre Majesté fût en bonne intelligence avec la cour de Dresde pour leurs communs intérêts.[5] Je lui répondis en riant si c'était tout de bon qu'il me tenait ce discours, et que je m'en rapporterais volontiers à ce que le comte de Broglie pourra lui dire du système et de la façon de penser du comte de Brühl. Le duc de Nivernois me répondit que le comte de Broglie n'aimait pas Brühl du tout. Je lui répondis que peut-être il avait raison, devant le connaître; qu'au reste Votre Majesté n'avait rien contre la Saxe et qu'il ne dépendrait que de la dernière de vivre en bonne intelligence avec Elle. C'est assurément une sorte de quelque nouvelle sollicitation de la Dauphine.[6] Le reste de notre entretien roula sur les affaires du temps, et j'ai trouvé le duc de Nivernois, comme à son ordinaire, fort raisonnable et fort doux."[7]

Potsdam, 1. März 1756.

Er hat ihm auf alles sehr wohl geantwortet; Ich glaube aber, dass es noch nicht dabei bleiben wird, sondern noch einige weitere Éclaircissements kommen werden, so man sich gefallen lassen muss.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 145. 162. — [2] Bericht Michell's, London 13. Februar. — [3] Vergl. Nr. 7224 S. 59. — [4] Bericht Klinggräffen's, Wien 21. Februar. Vergl. Nr. 7318. — [5] Vergl. Bd. XI, 374. — [6] Vergl. Bd. XI, 342. 382. — [7] Vergl. S. 133. 145.

7317. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 20. Februar: „Il est certain . . . que, dans la disposition où est Votre Majesté de désabuser le Roi sur les soupçons que peut lui avoir inspirés la démarche qu'Elle vient de faire, Elle ne saurait mieux faire que de S'adresser pour cet effet à Madame de Pompadour,[1] qui conserve non seulement toujours le même crédit qu'elle a eu jusqu'à présent sur l'esprit de ce Prince, mais qui paraît même en acquérir tous les jours davantage. Toutes les marques de bonté et d'attention qu'elle recevra de la part de Votre Majesté, la flatteront non seulement extrêmement, mais seront aussi fort agréables au Roi et le préviendront certainement beaucoup en faveur de tout ce qu'Elle pourra avoir à lui proposer."

Knyphausen berichtet, Paris 22. Februar: „M. Rouillé m'a fait appeler le soir [17 février] dans son cabinet et m'a parlé très longtemps de son chef, après m'avoir assuré cependant que ce n'était point ministériellement, mais par l'effet de la confiance qu'il avait en moi, sur le renouvellement du traité d'alliance défensive, conclu entre Votre Majesté et la France l'année 1741.[2] Il m'a témoigné dans cet entretien, dans les termes les plus amiables et les plus honnêtes, combien sa cour désirait de pouvoir profiter de la disposition dans laquelle Votre Majesté Se trouverait pour renouveler l'alliance, et combien on avait envie de perpétuer l'union qui avait subsisté jusqu'à présent entre Elle et la France; mais qu'en même temps il ne pouvait me dissimuler qu'à en juger par la teneur de la convention de neutralité que Votre Majesté avait conclue avec l'Angleterre, telle qu'Elle l'avait communiquée Elle-même au duc de Nivernois, le renouvellement du susdit traité lui paraissait incompatible avec les engagements qu'Elle venait de prendre. Qu'après avoir lu et étudié cette convention avec le plus grand soin, différentes observations s'étaient présentées à son esprit, dont il n'avait pas voulu manquer de me faire part, quoiqu'il eût déjà chargé M. de Nivernois de demander des éclaircissements, à ce sujet, à Votre Majesté.[3] Il fit ensuite l'analyse de cette pièce et commença par me dire que l'introduction et le premier article[4] ne renfermaient rien qui méritât d'être relevé, ou au moins qui fût relatif à la question de la compatibilité du traité de l'année 1741, conclu entre Votre Majesté et la France, avec la convention de neutralité passée entre Elle et la Grande-Bretagne. Qu'il passerait également sous silence l'article de cette convention par lequel Votre Majesté avait stipulé la non-introduction de toutes troupes étrangères dans l'Empire;[5] qu'il ne s'arrêterait pas non plus à me faire un nouvel exposé des différents inconvénients qui ne sauraient pas manquer de résulter d'un pareil engagement au détriment de sa cour, d'autant plus qu'il avait déjà amplement traité cette matière dans d'autres entretiens;[6] mais que, quant au troisième article, par lequel Votre Majesté avait stipulé le renouvellement de différents traités conclus ci-devant entre Elle et l'Angleterre, et dont les dates s'y trouvaient énoncées, il ne saurait s'empêcher de me faire observer que la réintégration du traité de Westminster, signé le 18 de novembre de l'année 1742, paraissait être incompatible dans la conjoncture présente avec le traité d'alliance défensive conclu entre Votre Majesté et la France l'an 1741 et qu'Elle désirait de remettre en vigueur; que, par le troisième article du traité de Westminster,[7] Votre Majesté avait garanti au roi de la Grande-Bretagne toutes ses possessions en Europe; que, par le cinquième article du même traité Elle s'était engagée en outre à défendre les États de ce Prince contre tous ceux qui voudraient les attaquer hostilement, et à fournir en pareil cas au roi de la Grande-Bretagne, aussitôt qu'on Lui en ferait la réquisition, un corps auxiliaire de 2,000 hommes de cavalerie et de 8,000 fantassins; que, par le sixième article, Elle avait même promis de déclarer la guerre à l'agresseur, si le cas le requerrait, et d'assister la Grande-

[1] Vergl. S. 98. 148. — [2] Vergl. S. 118; Bd. I, 257 Anm. 1. — [3] Vergl. S. 132. 133. — [4] Vergl. Nr. 7175 C. S. 15. — [5] Artikel 2. Vergl. S. 16. — [6] Vergl. Nr. 7275. — [7] Vergl. Wenck, codex iuris gentium I, 642.

Bretagne de toutes Ses forces; que telle étant la teneur du traité de Westminster que Votre Majesté venait de faire revivre, il ne concevrait pas comment il Lui serait possible de conclure dans le même temps un traité d'alliance défensive avec la France et de lui garantir ses royaumes et possessions en Europe, tandis que Sa Majesté Très Chrétienne et le roi d'Angleterre touchaient au moment d'entrer en guerre et se préparaient à s'attaquer réciproquement dans leurs possessions; que, comme le traité de Westminster n'était limité à aucun temps et que la convention de neutralité que Votre Majesté venait de signer, ne l'était pas non plus, cette incompatibilité subsisterait nécessairement jusqu'à l'entière pacification des différends qui s'étaient élevés entre la France et l'Angleterre. Qu'il passait sous silence les deux autres actes que Votre Majesté avait rappelés par le même article,[1] et qui étaient la convention d'Hanovre de l'année 1745[2] et l'acte de garantie de la Silésie et du comté de Glatz de l'année 1746,[3] parceque ces deux pièces ne renfermaient rien qui fût relatif à l'objet de la question qu'il traitait. Qu'il venait donc au quatrième article de la susdite convention,[4] qui, comme il était purement de style et qu'il ne renfermait rien qui méritât l'attention, il se bornerait seulement à observer que, si Votre Majesté avait attendu l'échéance du terme stipulé par cet article pour l'échange des ratifications, on aurait peut-être pu joindre à cette convention différentes restrictions qui, sans porter préjudice à Votre Majesté, auraient été satisfaisantes pour la France et sur lesquelles on aurait aisément pu s'accorder, si Elle eût marqué moins d'empressement pour l'Angleterre et moins de méfiance envers sa cour. Que, quant aux articles secrets de cette convention, dont Votre Majesté n'en avait communiqué qu'un seul à M. de Nivernois, tandis que, selon des avis sûrs et positifs qu'il avait reçus de Londres, il y en avait plusieurs autres qu'Elle avait cachés à ce ministre,[5] que, quelque grand et quelque sincère que fût donc le désir qu'avait sa cour de renouveler et même de resserrer les liens qui l'unissaient avec Votre Majesté, elle ne saurait cependant s'expliquer catégoriquement sur la proposition du renouvellement de son traité de l'année 1741, avant que Votre Majesté n'eût levé les doutes qu'il venait de m'exposer, et qu'Elle n'eût communiqué en entier à M. de Nivernois tous les articles séparés et secrets de la convention de neutralité passée entre Elle et l'Angleterre. A quoi, il ajouta qu'après les objections qu'il venait de me faire, il se bornerait à attendre la réponse de Votre Majesté, pour fixer ses idées et s'éclaircir si ce renouvellement pourrait décemment avoir lieu dans la conjoncture présente, sans que cette démarche portât atteinte à la dignité et à la gloire des deux cours; qu'il m'avouerait franchement qu'étant convaincu, comme il l'avait toujours été, de l'extrême importance dont il était pour sa cour d'être étroitement liée avec Votre Majesté, opinion dans laquelle son respect et son attachement pour Sa personne avaient beaucoup contribué à le fortifier, il était excessivement alarmé de tous les doutes qui se présentaient à son esprit à l'occasion du renouvellement de ce traité; mais que ce qui lui servait de consolation dans l'incertitude où il se trouvait à cet égard, était le traité d'alliance défensive qui avait été conclu pour l'espace de dix ans entre Votre Majesté et la Suède en 1747, et auquel la France avait accédé[6] la même année, en prenant part à toutes les obligations y contenues; que, par le troisième article de ce traité, les parties contractantes s'étaient garanti toutes leurs possessions et États en Europe; que, par les articles quatre, cinq et six du même traité,[7] elles s'étaient engagées à se secourir mutuellement contre tous ceux qui voudraient attaquer ou envahir leurs États, et qu'elles avaient même fixé les contingents auxiliaires qui seraient fournis en pareil

[1] Vergl. S. 16. — [2] Vergl. Bd. IV, 268. 269. — [3] Vergl. Bd. V, 194. — [4] Der vierte Artikel der Westminsterconvention, der in dem S. 15 und 16 abgedruckten Entwurf nicht erwähnt ist, lautet: „Le présent traité sera ratifié par Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne et par Sa Majesté le roi de Prusse et les lettres de ratification en bonne forme seront délivrées, de part et d'autre, dans le temps d'un mois, ou plus tôt, si faire se peut, du jour de la signature du présent traité." — [5] Vergl. S. 159. — [6] Vergl. Bd. V, 584; VI, 36. 499. — [7] Wenck, cod. iuris gentium II, 237. 238.

cas; qu'il lui semblait donc que, tant que subsisterait un pareil traité entre Votre Majesté et la France, l'harmonie qui régnait entre les deux cours, serait à l'abri de toute atteinte et ne courrait aucun risque d'être altérée; que, si une barrière aussi forte, cimentée par un traité solennel, élevée avec des formalités que tous les princes respectaient, ne suffisait point pour repousser les efforts que la malignité des ennemis de la France pourrait tenter auprès de Votre Majesté, il serait difficile de lui en opposer de plus solides et inutile de chercher à les multiplier; que, tant que ce traité subsisterait, la France regarderait toujours Votre Majesté comme son allié, et que lui, personnellement, était si convaincu de la droiture de Ses intentions et si pénétré de respect pour Ses vertus qu'il ne craindrait jamais que pendant ce temps Elle prît des engagements avec l'Angleterre qui puissent être contraires en aucune façon à la religion de cette alliance; que le second article de ce traité portait d'ailleurs en termes exprès que les parties contractantes déclareraient n'avoir nulles liaisons contraires à leurs intérêts communs et préjudiciables à l'esprit de l'alliance, et qu'elles promettaient de se communiquer fidèlement et réciproquement tout ce qui pourrait influer sur leurs intérêts.

Quant à ce qui concerne la négociation secrète relativement à laquelle je suppose que le ministère de France est en pourparlers avec la cour de Vienne,[1] je ne saurais imaginer qu'elle soit dirigée contre Votre Majesté, vu qu'une pareille négociation serait trop contraire à l'équilibre que la France a constamment tâché jusqu'à présent de maintenir en Allemagne, afin d'y contre-balancer la prépondérance de la maison d'Autriche, à laquelle une étroite union entre Votre Majesté et la France peut seule servir de contre-poids . . . Mais je persiste toujours à croire qu'il y a réellement quelque chipotage secret entre les cours de Vienne et de France. Je crois cependant ne pas devoir laisser ignorer à Votre Majesté que M. Rouillé, avec lequel je me suis de nouveau entretenu sur ce sujet, m'a assuré le contraire d'une façon bien plus forte et bien plus positive qu'il ne l'avait fait la première fois que je pris occasion de le sonder relativement à ce soupçon."[2]

Potsdam, 2 mars 1756.

Les dépêches que vous m'avez faites du 20 et du 22 de ce mois, m'ont été fidèlement rendues. Pour ce qui regarde les observations que M. de Rouillé a pris la peine de faire sur ma convention de neutralité, j'espère que la dépêche qu'on vous a envoyée en dernier lieu par le courrier du duc de Nivernois,[3] vous aura mis à même d'y répondre suffisamment et de lui éclaircir tous ses doutes.

Comme, d'ailleurs, le duc de Nivernois a été par un effet d'hasard présent chez moi, quand les cassettes où les originaux des ratifications de l'Angleterre sur notre convention étaient enfermées, me furent rendues, qu'on a ouvertes en sa présence,[4] et que je lui ai d'abord fait lire ces ratifications de mot en mot, où il n'a rien trouvé au delà de ce qu'on lui en avait déjà communiqué, et que d'ailleurs je lui ai fait voir toutes les relations, lettres et dépêches qui ont été expédiées pendant tout le cours de la négociation,[5] jusqu'aux moindres bagatelles, afin de le rassurer sur l'innocence de ce traité, je n'ai pu plus faire pour désabuser les ministres de France de toutes les suppositions imaginaires qu'ils se sont faites sur cette convention, et pour les guérir sur leurs soupçons, de sorte que, si malgré cela ils veulent

[1] Vergl. S. 149. — [2] Vergl. S. 141. — [3] Vergl. S. 136. — [4] In Sanssouci am 22. Februar. Vergl. S. 133. — [5] Vergl. S. 48 Anm. 2.

eux-mêmes se forger des monstres pour les combattre, il n'y va plus de ma faute.

De plus, j'ai expliqué en détail au duc de Nivernois[1] toutes mes raisons pourquoi mes intérêts demandent absolument de rester neutre pendant toute cette guerre présente entre la France et l'Angleterre, puisqu'elle ne m'affecte pas, et que je ne pourrais pas m'en mêler. Je lui ai expliqué, d'ailleurs, que, quand même ma convention faite avec l'Angleterre n'aurait jamais existé, le traité de Westminster, fait et connu à tout le monde depuis bien des années, aurait toujours subsisté;[2] mais ce que vous pourrez dire aux ministres, c'est que ma convention ne saurait jamais m'obliger d'envoyer des troupes en Angleterre. La raison pourquoi le roi d'Angleterre a fait cette convention, est qu'il a bien vu qu'avec le corps des troupes de Russie stipulé dans son traité de subsides,[3] il aurait pu mettre en sûreté ses pays d'Hanovre, mais comme il a été en appréhension que, par des troupes aussi barbares que celles-là, ses pays auraient été autant exposés que s'ils avaient été envahis par quelque guerre ouverte, il a préféré d'autres moyens; ainsi, quand je serai sûr que les Français ne changeront point de système à mon égard, ils n'auront du tout quelque préjudice à appréhender de ma convention avec l'Angleterre, vu que, supposé qu'il arrivât que l'Angleterre me fît quelque réquisition, j'aurais toujours à répondre que, parceque mes engagements étaient d'avoir soin de la neutralité de l'Allemagne, je ne saurais point me défaire de mes troupes que j'avais besoin pour cet effet; réponse dont assurément le roi d'Angleterre se contentera toujours, ce dont les ministres de France se seront déjà aperçus en certaine façon, vu que, quand l'Angleterre a fait en dernier lieu sa première réquisition auprès de ses alliés, elle n'en a fait qu'auprès de la république de Hollande et auprès des Hessois,[4] mais point à moi. Par conséquent, je ne connais aucun préjudice que ma convention peut faire à la France, à moins qu'elle n'ait des vues sur les États d'Hanovre; mais, dans ce cas-là, je ne saurais aussi arrêter les 60,000 Russes qui marcheraient au secours de ce pays-là,[5] ni ne saurais empêcher que la guerre ne devînt générale et que toute l'Allemagne ne fût entraînée dans les mêmes malheurs qu'elle le fut par la guerre de trente ans du siècle passé; sur quoi, vous et les ministres de France saurez également juger que c'est absolument mon intérêt d'empêcher et que je ne saurais point avoir envie de faire de mon pays la nappe où les autres fissent la guerre, à l'exemple de ce qui arriva aux Saxons l'année de 1745.

Voilà mes sentiments dont à présent je ne saurais pas changer, ni n'en changerai point, hormis le seul cas que le ministère de France voudrait changer de système, et, dans ce cas-là, vous pourrez bien vous

[1] Vergl. Nr. 7214 S. 49. — [2] Vergl. S. 103. — [3] Vergl. Bd. XI, 387. — [4] Vergl. Bd. XI, 227. — [5] Vergl. Bd. XI, 388.

imaginer que je serai obligé à mon tour de prendre mes mesures, les Français m'en donnant eux-mêmes l'exemple.

De tout ce que je vous ai dit ci-dessus, vous pénétrerez aisément que mes engagements pris avec l'Angleterre ne comprennent rien qui soit contraire à la France, mais, si le ministère trouve quelque répugnance de renouveler mon alliance et qu'il est du sentiment que notre traité avec la Suède serait suffisant, il faut bien que je m'y accommode, quoique ce traité avec la Suède ne regarde proprement que les affaires du Nord. Et qu'alors je serais parvenu par mon traité de neutralité dans cette situation où les puissances mercenaires de la France, savoir la Suède et le Danemark,[1] sont, auxquelles la France ne demande pas même du secours.

Au reste, quant aux avis qui entrent aux ministres de France des prétendus engagements secrets que je dois avoir contractés avec l'Angleterre à la suite de ma convention, vous et les ministres encore pouvez aisément vous représenter que les Autrichiens et même les Anglais forgent de pareils avis et font toutes les insinuations possibles à cet égard, afin de parvenir par là à rompre toute liaison entre la France et moi; mais comme vous êtes, présentement et par la présente dépêche, aussi bien au fait de toutes les véritables circonstances, comme je le suis moi-même, vous saurez avec d'autant plus de fondement et de fermeté contredire hautement à tous ces faux bruits-là.

Quant à ce qui regarde Madame de Pompadour, je ne veux point vous dissimuler que j'ai une grande répugnance encore de lui écrire directement comme vous me le proposez; mais, dans le cas que ce fût absolument nécessaire, il faudrait, avant que cette correspondance fût entamée, qu'elle me fît dire des propos, et moi après de même à elle, qui sauraient m'amener en après de lui écrire une lettre directement; sans cela, l'entreprise me paraît trop grossière.

Au surplus, si d'ailleurs vous savez des idées dont vous croyez qu'elles sauraient contribuer à adoucir entièrement les ministres de France sur le sujet en question, vous n'aurez qu'à me les mander avec la plus grande sincérité.

Je vous ai envoyé avec le courrier du duc de Nivernois les propositions que les ministres d'Angleterre m'ont confiées pour un accommodement avec la France;[2] j'en présume, autant que vous, que les ministres de France ne les voudront accepter dans le moment présent, mais s'il y a aucune possibilité, vous emploierez tout au monde pour diriger cette affaire au point que le ministère laisse quelque porte ouverte à tout évènement, afin que je puisse être l'entremetteur pour les raccrocher ensemble, après que quelques hostilités seront passées entre les deux parties belligérantes et que toutes les deux n'auront pas eu des avantages fort considérables l'une sur l'autre dans le courant de

[1] Vergl. Bd. X, 303. 340. — [2] Vergl. Nr. 7303 S. 146.

cette année; car il faut bien alors qu'à la fin de cette année-ci elles se rapprochent; sans cela, la guerre deviendra absolument générale l'année qui vient, ce que je voudrais cependant très volontiers empêcher sur tout au monde, s'il est possible de l'éviter.

Au reste, vous remercierez bien affectueusement de ma part M. de Rouillé du choix qu'il a bien voulu faire dans la personne du sieur de Valory pour l'envoyer relever ici le chevalier de La Touche;[1] au sujet de ce dernier vous direz cependant beaucoup de bien à M. de Rouillé et ferez son éloge tant à ce ministre qu'à la cour et en ville, comme d'un très honnête homme, plein de bonne foi et qui a marqué toujours les meilleurs sentiments pour les intérêts de la France et de ses amis, et d'ailleurs comme si j'avais eu toujours lieu d'être content et satisfait de lui.

Federic.

Nach dem Concept.

7318. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 21. Februar: „Le comte d'Aubeterre est toujours bien avec le comte Kaunitz. Il est si prévenu que je crois qu'une explication entre nous ne ferait que gâter les choses.[2] Il faudrait que sa cour lui donnât des ordres sur la conduite qu'il doit tenir à mon égard. J'ai voulu faire une tentative pour le rectifier en ami, mais il ne m'a point donné d'autre réponse que de dire que la France n'avait rien à se reprocher, et il a fini là et s'est retiré . . . D'ailleurs, il ne m'évite ni plus ni moins qu'il ne le fait à l'égard du sieur Keith . . . Toutes mes précédentes dépêches auront informé Votre Majesté avec combien de plausibilité je soupçonne et j'ai fait soupçonner au sieur Keith qu'il doit y avoir une négociation entre cette cour-ci et la France.[3] Mais, jusqu'à présent, on n'en devine pas encore le véritable but. Les apparences paraissent guerrières et même contre Votre Majesté. Les préparatifs ici se continuent,[4] quoique tout se fasse avec le plus grand secret possible . . . Le dernier rapport qui m'est venu hier du commissariat général, porte qu'on commencerait bientôt à faire remplir les magasins dont j'ai fait marquer les endroits,

Potsdam, 2 mars 1756.

J'ai reçu l'ordinaire dernier le rapport que vous m'avez fait du 21 de février. Je vous sais gré des particularités bien intéressantes et instructives que vous avez bien voulu m'y marquer,[5] mais suis bien aise de vous faire observer que, par plusieurs indices, il me paraît qu'il ne soit pas encore bien proche que les cours de Versailles et de Vienne se rapprocheront ensemble; j'ai, d'ailleurs, de la peine à m'imaginer que les Autrichiens voulussent d'abord former ces camps considérables dont vous m'avertissez, puisque cela serait fort déplacé encore et que je ne saurais pas tout-à-fait comprendre le but où ils en viseraient dans le moment présent. J'observe, de plus, que de pareils campements, avec les gros magasins que vous dites qu'ils formeront en Moravie, demandent des sommes

[1] Vergl. Nr. 7314. — [2] Vergl. S. 159. — [3] Vergl. S. 127. 139. 149. — [4] Vergl. S. 122. — [5] Ueber den Inhalt des Berichtes Klinggräffen's vergl. auch Nr. 7319. 7328. 7329.

et que l'intention serait de les pousser pour une armée très considérable. Le rapport du conseil de guerre dit qu'on assemblerait un campement de troupes considérable en Moravie, et l'on nommera dans peu les régiments, . . . et qu'il est certain . . . que tout ce qu'il faut à une armée qui marche en campagne, y doit être."

très considérables, et qu'il faudrait de deux choses l'une, ou que la Reine-Impératrice tire de fortes sommes de quelque puissance étrangère, ce qui n'est pas bien compréhensible, ou qu'elle en ait amassées de longue main pour en pouvoir subvenir; vous m'avez cependant tant de fois assuré qu'elle n'avait pas encore amassé des fonds en trésor. Je serais donc bien aise que vous m'éclaircissiez cette contradiction apparente.

Pour moi, je présume que la France ne voudra pas se trop presser pour se rapprocher avec la cour de Vienne et prendre des liaisons avec elle, qui ne sont pas trop bien naturelles et qui gêneraient extrêmement la France, hormis dans le cas que la guerre par mer contre l'Angleterre n'aurait point de succès et fût désavantageuse pour la France et qu'elle voudrait prendre alors sa revanche sur les États d'Hanovre et que cela mènerait la France à se lier avec la cour de Vienne, pour que celle-ci laissât agir librement l'autre contre l'Hanovre et me tiendrait en même temps en échec par quelque corps considérable qu'elle assemblerait aux confins, afin de m'empêcher par là que je ne saurais m'acquitter de mes engagements pris avec le roi d'Angleterre par notre convention de neutralité. Cependant, comme tout ceci ne sont que de simples conjectures, elles ne doivent vous point empêcher à poursuivre vos perquisitions et à veiller de votre mieux sur tous les arrangements que la cour où vous êtes fait, afin de m'instruire avec toute l'exactitude imaginable sur tout ce que vous en apprendrez.

Comme vous me marquez que cette cour a dépêché un courrier en Angleterre, apparemment pour expliquer ses sentiments sur la convention de neutralité, je crois qu'au moins aidé par le sieur Keith, vous serez présentement à même de pouvoir me marquer quelque chose de la véritable façon [de penser] de la cour susdite sur ma convention contractée avec l'Angleterre.

Pour ce qui regarde le comte d'Aubeterre, ma volonté est que vous devez employer tous vos soins pour le raccrocher, et que vous ne devez point l'éviter, mais continuer à vivre plutôt avec lui sur le même pied que ci-devant, à moins qu'il ne vous le refuse absolument, ce que je ne saurais croire.

Parceque j'ai trouvé les raisons que vous alléguez, valables pour avoir toujours prêts chez vous les mille écus destinés à certain usage, pour pouvoir vous en servir au juste temps,[1] j'ai fait ordonner au banquier Splitgerber afin qu'il vous envoie par cet ordinaire une lettre de change ou bonne assignation pour mille écus que vous saurez d'abord

[1] Vergl. S. 122.

tirer à Vienne et n'avoir plus besoin d'en écrire à Neisse. Ce dont j'ai bien voulu vous avertir, en accusant, au surplus, l'exprès que je vous ai dépêché d'ici samedi dernier,[1] et dont j'espère qu'il vous sera bien parvenu.

Federic.

Nach dem Concept.

7319. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 17. Februar, auf den Erlass vom 3. Februar:[2] „Ce gouvernement-ci n'aurait pas hésité un moment de payer les subsides de guerre à la Russie et de faire mettre en mouvement les troupes russes, pour peu que l'on eût été certain que les Français avaient envie d'envahir l'électorat d'Hanovre; la résolution en était si bien prise et les cours de Pétersbourg et de Vienne y comptaient si fort que c'est là aujourd'hui le motif pour lequel on est fort curieux et même un peu inquiet d'apprendre de quelle façon ces deux cours-là auront pris le traité signé avec Votre Majesté, qui empêche la susdite marche, épargne le subside de guerre et coupe la racine à toutes les vues que ces deux cours-là pouvaient avoir formées de pêcher dans l'eau trouble. Il y a, d'ailleurs, un autre motif qui porterait ces gens-ci à payer les subsides de guerre à la Russie, et c'est au cas que les Suédois vinssent à prendre fait et cause pour la France et s'engageassent à lui fournir des secours considérables pour attaquer ce royaume-ci."

Potsdam, 2 mars 1756.

J'ai reçu votre rapport du 17 février, dont j'ai été assez satisfait par les particularités intéressantes que j'en ai apprises; mais comme il ne comprend pas encore tout ce que je désire de savoir de vous, j'attends à présent vos nouvelles sur la réponse que milord Holdernesse vous aura donnée aux différentes questions que je vous ai chargé de lui faire par mes dépêches antérieures,[3] par rapport à la situation où l'Angleterre se trouve actuellement vis-à-vis de la Russie, et touchant les mesures que la cour de Londres prendra dans le cas que celle de Vienne prendrait le parti de se lier d'une façon ou d'autre avec la France. J'attends les explications que le susdit lord vous donnera là-dessus, avec d'autant plus d'empressement que je veux bien vous dire pour votre direction que les soupçons d'une négociation secrète entre les cours de Vienne et de France augmentent de plus en plus, que les longues et fréquentes conférences entre le sieur Rouillé et le comte de Starhemberg vont grand train et qu'on vient de m'apprendre[4] qu'il est arrivé à Vienne un courrier dudit comte de Starhemberg et qu'on en a d'abord dépêché un de là à Paris, après avoir envoyé un autre à Pétersbourg; que d'ailleurs le ministre de France à Vienne, le comte d'Aubeterre, était toujours bien avec le comte de Kaunitz, et que la voix générale à Vienne commençait à porter que cette cour-là irait se lier avec la France.

[1] 28. Februar. Vergl. Nr. 7306. — [2] Vergl. Nr. 7239 S. 75. — [3] Vergl. Nr. 7286 S. 131; Nr. 7299 S. 144; Nr. 7308 S. 152. — [4] Bericht Klinggräffen's, Wien 21. Februar. Vergl. Nr. 7318.

Comme j'apprends encore qu'il en est parti là en dernier lieu un courrier pour l'Angleterre, qui apparemment y portera les explications de la susdite cour sur ma convention faite avec l'Angleterre, vous devez tâcher de votre mieux afin d'en être précisément informé, pour m'instruire avec toute l'exactitude possible là-dessus et sur la façon dont la cour de Vienne pense sur notre convention.

Federic.

Nach dem Concept.

7320. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 2 mars 1756.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 24 de février, dont j'ai été bien satisfait par les nouvelles intéressantes qu'il comprend,[1] et que vous continuerez de me marquer avec toute l'exactitude dont vous serez capable, surtout dans une conjoncture aussi critique que la présente.

Au surplus, dès que vous trouverez l'occasion de vous entretenir seul et confidemment avec le ministre d'Angleterre, le sieur Yorke, sur les affaires présentes, vous devez lui insinuer d'une manière à lui faire impression, quoique point ministériellement, mais comme de votre propre mouvement, que, pourvu que l'Angleterre ne prendrait pas garde à conserver ses alliés, la France lui enlèverait un allié après l'autre; qu'apparemment le cas existait déjà avec la cour de Vienne, qui était actuellement en négociation avec la France, et qu'il n'était pas impossible qu'aussi la République se laisserait ébranler par la dernière, à moins que l'Angleterre n'y porterait toute l'attention possible. Je vous recommande, en attendant, le plus grand secret sur ceci et que vous n'en fassiez ensuite votre rapport qu'à moi seul et immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

7321. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 2 mars 1756.

J'ai reçu vos rapports du 21 et du 24 de février. Je suis bien satisfait de la manière dont vous vous êtes acquitté de mes ordres[2] touchant ma convention de neutralité contractée avec l'Angleterre, et mon intention est que vous devez continuer à en parler partout où il le conviendra, comme d'une chose la plus innocente et qui ne portait préjudice à aucun, mais n'avait pour but que ma sûreté et celle de la paix et de la tranquillité de l'Allemagne dans la conjoncture présente.

Federic.

Nach dem Concept.

1 Mittheilungen über die Unterhandlungen des englischen und des französischen Gesandten mit den Generalstaaten. Vergl. S. 158. 180. — 2 Vergl. S. 59. 88.

7322. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 2 [mars 1756].

Mon cher Frère. Vous me faites trembler en m'annonçant la comète,[1] je crois que cet astre, tant prédit, apparaîtra ici dans la personne du gros Valory, qui doit arriver.[2] Autrefois, les comètes prédisaient les tremblements de terre, les guerres et les calamités; à present, c'est le rebours, et ce sont ces fléaux qui ont fait penser à quelques fols d'astrologues que nous pourrions voir venir un astre qui par son influence avait occasionné tous les malheurs qui l'ont précédé. Je vous embrasse, mon cher frère, de tout mon cœur, vous priant d'ajouter foi aux sentiments de tendresse avec lesquels je suis votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7323. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 3. März: „Le chevalier de La Touche m'a fait connaître qu'il serait bien aise, si Votre Majesté voulait agréer qu'il puisse avoir l'honneur de prendre son audience de congé auprès d'Elle,[3] quand Elle Se rendra ici, puisque, le duc de Nivernois se trouvant encore ici, il croit qu'il n'aurait pas besoin d'attendre l'arrivée du marquis de Valory pour partir, le comte d'Argenson, ministre du département de la guerre, l'ayant averti de se rendre au plus tôt à l'endroit de sa destination, qui sera dans l'armée qui est sous les ordres du maréchal de Belle-Isle."

Potsdam, 4. März 1756.

Ich komme morgen Vormittag nach Berlin, da kann alsdenn der Chevalier de La Touche sich congediiren, und wird er inzwischen wohl das Abschiedspräsent für ihn fertig haben.[4]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7324. AN DEN GROSSKANZLER VON JARIGES IN BERLIN.

Jariges berichtet, Berlin 5. März 1756: „Ew. Königl. Majestät berichte ich allerunterthänigst, dass Dero Befehl zufolge ich die 256,034 Thaler, welche wegen der auf Schlesien hypothecirt gewesenen Schulden den 14. August 1753 beim Kammergericht deponirt worden,[5] den hiezu von dem Minister von Boden ernannten Geheimen Räthen Köppen und

[März 1756.]

[1] Vergl. S. 91. — [2] Vergl. S. 165. — [3] Vergl. S. 157. — [4] Vergl. S. 158. — [5] Vergl. Bd. X, 39.

Fäsch heute auszahlen lassen,[1] und die von diesen Geldern dem Kaufmann Splitgerber vorgeschossene 80,000 Thaler zugleich restituiret worden."

Ganz gut.

Friderich.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichtes.

7325. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 23. Februar, dass die Einwirkung der Marquise von Pompadour auf den König und die Regierung auch nach ihrer Ernennung zur Palastdame der Königin unverändert fortdauere.[2] Le Roi „la voit non seulement avec la même assiduité et aux mêmes heures que ci-devant, mais les ministres continuent aussi de lui marquer les mêmes égards."

Bezüglich der von Seiten Frankreichs beabsichtigten Landungen in England und Minorka[3] meldet Knyphausen: Le ministère est „alarmé de la nouvelle qui commence à se répandre du dessein qu'on attribue au roi de la Grande-Bretagne de vouloir faire passer un corps de troupes allemandes dans les îles britanniques, qui, à ce que l'on prétend savoir, sera composé de Hessois et de Hanovriens . . . Il transpire . . . que les Anglais ont déjà rassemblé un nombre assez considérable de vaisseaux à Port-Mahon, pour défendre l'entrée de ce port et garder les côtes de l'île de Minorque."

Potsdam, 6 mars 1756.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 23 de février. Bien que les particularités que vous m'y avez marquées, m'aient été bien intéressantes, celles que j'attends encore d'apprendre de vous, me le seront plus encore, savoir si vous avez parlé à Madame de Pompadour et si tout ce que vous lui avez dit en conséquence de mes ordres,[4] aura fait impression sur elle, et si vous avez bien pénétré ses sentiments et sa façon de penser sur la conjoncture présente.

J'aurais d'ailleurs souhaité que vous vous fussiez expliqué plus clairement sur l'article où vous dites que les différents indices par rapport aux arrangements que les Anglais avaient pris pour prévenir les projets de quelque descente dans les possessions de la Grande-Bretagne, et que le ministère de France n'avait pas prévus, pourraient apporter un changement total dans les plans d'opération qu'il avait formés, en obligeant la cour de France à prendre des mesures qui communiqueront infailliblement au continent de l'Europe les étincelles d'une guerre. Comme je ne comprends pas ce que vous entendez par ces mesures qui communiqueront la guerre au continent de l'Europe, puisque je n'en connais aucune autre si ce n'est que la France attaquât les Pays-Bas ou l'Hanovre, vous devez vous expliquer tout clairement là-dessus et sans réserve, par la première dépêche que vous me ferez, [sur] ce que vous en avez entendu.

[1] Vergl. S. 157. — [2] Vergl. S. 140. 160. — [3] Vergl. S. 148. — [4] Vergl. Nr. 7258 S. 98.

Au surplus, mes soupçons continuent qu'il y a des chipotages entre les cours de Vienne et de Versailles; ils augmentent par mes lettres de Vienne,[1] où il vient et va des courriers entre les deux cours. Je suppose qu'il saurait bien s'y agir d'une neutralité des Pays-Bas, et que la cour de Vienne ne mettrait point d'empêchement, si celle de France trouvait convenable d'entreprendre une attaque sur l'Hanovre, et que les Autrichiens assemblassent un corps de troupes sur mes frontières de Silésie, afin de me tenir par là en échec, pour ne point pouvoir m'opposer en force contre l'entreprise sur l'Hanovre. Quoique je ne vous donne tout ceci que pour de simples conjectures, elles vous serviront cependant de direction, pour que vous employiez toute votre adresse et votre savoir-faire afin de les approfondir et ne pas vous laisser amuser ni faire illusion par les apparences; aussi, pour pénétrer au fond, je crois que vous sauriez vous servir fort utilement de certain homme que je ne veux pas vous nommer ici, mais que vous connaissez assez, pour avoir beaucoup de connaissance des affaires du cabinet de France.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

7326. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 25. Februar: „Il va et vient des courriers entre cette cour-ci et celle de Paris. Je sais que le comte d'Aubeterre en attend un, tous les jours, de retour qu'il avait dépêché le 4 de ce mois. Je crois qu'on ne peut encore trop se reposer sur le ministère de France, quand même il témoignerait de la douceur; car je suppose avec bien de la vraisemblance qu'il subsiste une négociation entre les deux cours, mais jusqu'à présent on ne peut encore savoir quel en est véritablement l'objet; car il faudra aussi pressentir le sentiment de la Russie, avant que cette cour-ci puisse arrêter un plan fixe . . . Le comte Kaunitz que l'on qualifie de français, et qui n'est point aimé en général, mène si bien l'Impératrice-Reine qu'il en fait ce qu'il veut dans ces circonstances-ci . . . [On prétend] que les camps[3] ne seront pas si considérables et que ce ne sera, selon toutes les apparences, que pour exercer. Cela se peut, mais je crois qu'il est toujours bon de ne point s'y fier."[4]

Potsdam, 6 mars 1756.

Votre rapport du 25 de février m'a été bien rendu. J'en ai été assez satisfait et de tout ce qu'il comprend; mais ce que je souhaite plus encore, c'est que vous sachiez être bientôt à même de m'instruire exactement sur ce qui fait à présent le principal objet de mon attention, savoir de quelle façon la cour où vous êtes pense sur ma convention de neutralité, et le parti auquel elle se décidera. Je présume que, pourvu que vous et le sieur de Keith vous donniez les peines qu'il faut pour vous en éclaircir, il ne saurait guère manquer que vous ne le soyez bientôt.

Vous faites très bien, au reste, de ne vous point fier aux appa-

[1] Bericht Klinggräffen's, Wien 25. Februar. Vergl. Nr. 7326. — [2] Wahrscheinlich Bussy. Vergl. Bd. X, 530. — [3] Vergl. S. 166. — [4] Vergl. über Klinggräffen's Bericht auch Nr. 7325 und 7328.

rences de tout ce qui regarde les arrangements militaires de la cour où vous êtes, mais d'y être attentif au possible, afin de savoir ce que l'on prépare actuellement.

Federic.

Nach dem Concept.

7327. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 6 mars 1756.

J'ai reçu votre rapport du 27 de février, duquel j'ai eu tout lieu d'être satisfait, par les nouvelles bien instructives que vous m'y marquez et qui pourront me servir de direction sur plusieurs choses.[1] Du reste, comme je n'ai aucune nouvelle instruction à vous donner, je finis cette fois en vous recommandant du mieux de continuer à me donner des nouvelles sur tout ce qui regarde les conjonctures présentes.

Federic.

Nach dem Concept.

7328. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 6 mars 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 20 de février, m'a été rendu. Je vous ai déjà informé par mes précédentes lettres des avis qui me sont parvenus d'un chipotage secret entre la France et la cour de Vienne, et de ce que, selon toutes les apparences, la dernière voudra chercher de détacher la Russie de l'Angleterre et de l'entraîner dans son parti, afin que vous en avertissiez milord Holdernesse.[2] A présent, je veux bien que vous parliez encore à ce ministre, pour lui dire confidemment de ma part que j'avais eu de bons avis que non seulement la cour de Vienne avait dépêché un courrier à Pétersbourg,[3] mais qu'elle avait résolu d'y renvoyer le général Pretlack, qui a eu ordre de se tenir prêt à ce voyage.[4] Vous ajouterez que je venais d'être informé par des lettres de la plus fraîche date[5] que l'impératrice de Russie n'avait point encore ratifié le traité de subsides avec l'Angleterre, malgré tous les mouvements que le chevalier Williams s'était donnés, et la mauvaise humeur qu'il en avait marquée et sur les irrésolutions de l'Impératrice, et que tout avait été sans succès; qu'il paraissait même, par quelques discours qui étaient échappés à la Czarine envers ses confidents, qu'elle hésiterait longtemps, avant que de signer sa ratification, et qu'en partie les scrupules ne lui provenaient que de ce qu'on avait inséré à Londres dans les gazettes avant la ratification tout

[1] Der Inhalt des Berichtes von Maltzahn ist im Wesentlichen in dem Erlass an Michell (Nr. 7328) wiedergegeben. — [2] Vergl. S. 131. 144. 152. 167. — [3] Bericht Klinggräffen's, Wien 19. Februar. — [4] Bericht Klinggräffen's, Wien 25. Februar. — [5] Bericht Maltzahn's, Dresden 27. Februar, auf Grund eines Berichtes Funcke's an Brühl, Petersburg 26. Januar.

le traité, ce qui avait donné lieu à quelques courtisans de critiquer les démarches du ministère russien et de faire parvenir ses commentaires frivoles à l'Impératrice.

Vous continuerez par dire à milord Holdernesse que je croyais ainsi que le ministère anglais n'aurait plus un moment à perdre pour prendre ses mesures, afin que, si la Reine-Impératrice lui échappait, celle-ci ne sût pas entraîner aussi la Russie, vu qu'alors la partie deviendrait trop forte contre nous et la balance emportée, de sorte que, selon moi, le susdit ministère aurait à employer toute sa vigilance pour faire échouer des projets aussi embarrassants que pernicieux; que c'étaient mes idées et que j'estimais d'ailleurs que, supposé que l'Impératrice ne voulût du tout ratifier le traité de subsides, qu'il faudrait nonobstant cela que le ministère anglais employât tout pour empêcher au moins que la Russie ne s'engageât avec la cour de Vienne. Qu'au reste on disait à présent tout publiquement à Vienne que la Reine-Impératrice prendrait des liaisons avec la France.[1]

Il y a trois jours qu'un courrier anglais est venu passer ici pour aller en Angleterre; j'ai bien voulu vous en avertir, afin que vous mettiez tout en œuvre pour savoir le contenu des dépêches qu'il y aura apportées, afin de m'en informer exactement au plus tôt possible.

Nach dem Concept. Federic.

7329. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 6 mars 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 27 de février. Étant averti de bonne main[2] que la cour de Vienne a dépêché depuis peu un courrier portant des instructions au comte Colloredo à Londres, qui apparemment seront relatives à ma convention de neutralité faite avec l'Angleterre et dont apparemment transpirera bientôt quelque chose à la Haye par rapport à la façon dont ladite cour se sera expliquée sur ce sujet, vous devez employer tous vos soins et votre habileté pour en être informé, afin de m'en faire part le plus tôt mieux que vous saurez, avec toute l'exactitude possible.

J'ai appris d'ailleurs[3] que le courrier que la cour de Londres avait dépêché au sieur Williams à Pétersbourg pour lui porter la nouvelle de ma convention susdite, y était arrivé le 15 de février, et qu'il n'y a nullement à douter que le sieur Swart n'en aurait d'abord informé ses maîtres ou au moins le sieur Fagel, en marquant en même temps la manière dont la cour de Pétersbourg a envisagé cette nouvelle et ce qu'elle en aura senti. Vous devez tâcher au possible d'en être instruit,

[1] Bericht Klinggräffen's, Wien 21. Februar. Vergl. Nr. 7318. — [2] Bericht Klinggräffen's, Wien 21. Februar. Vergl. Nr. 7318. — [3] Durch einen intercipirten Bericht Swart's an Fagel, Petersburg 17. Februar.

pour pouvoir m'en faire votre rapport. Enfin, comme il m'intéresse d'être au fait de la façon dont les deux cours impériales pensent au sujet de ma nouvelle convention, vous emploierez tout votre savoir-faire afin de m'en donner des éclaircissements, et observerez bien de quelle manière les ministres des deux cours impériales à vos lieux s'en expliquent; à quel sujet je crois que vous saurez tirer de bonnes lumières par la comtesse de Golowkin[1] et que vous saurez même en apprendre quelque chose par le sieur Yorke, puisque je viens d'apprendre qu'il est passé avant-hier par Berlin un courrier que le sieur Williams a renvoyé de Pétersbourg à sa cour.

Federic.

Nach dem Concept.

7330. AU CAPITAINE MARQUIS DE VARENNE A MARSEILLE.

Potsdam, 6 mars 1756.

J'ai vu avec bien du mécontentement par votre lettre du 15 de février que vous vous amusiez encore en France, sans continuer votre chemin pour vous rendre à Smyrne.[2] Tous ces scrupules recherchés et ces délais affectés que vous faites apercevoir, me déplaisent infiniment et peuvent causer un préjudice irréparable à mon service. Il aurait convenu que, dès que vous étiez informé qu'il n'y avait nulle occasion de partir directement de Marseille à Smyrne, vous eussiez pris vos mesures pour chercher d'autres ports pour continuer votre route. Vous deviez songer que je ne suis pas à même de vous l'indiquer d'ici. La correspondance que vous multipliez sans aucune raison pressante, fera à la fin trahir votre chiffre et vos instructions. Il est à vous de choisir telle route pour arriver à Smyrne que vous trouverez la plus sûre et la plus convenable, mais il ne vous convient pas d'altérer votre instruction au point d'aller à Constantinople au lieu de Smyrne,[3] et il faut que vous vous régliez exactement sur vos instructions. Que cela vous soit dit une fois pour toutes, et que vous ne tardiez plus de quitter les agréments de la France pour vous mettre en route, afin d'arriver bientôt à Smyrne et réparer par la diligence que vous y ferez, le tort notable que vous avez déjà fait à mon service.

Federic.

Nach dem Concept.

7331. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 5. März, ein Schreiben des Markgrafen von Ansbach [d. d. Onolzbach, 18. Februar]: „à la suite de laquelle il communique [à Votre Majesté] non seulement la copie du traité de sub-

Potsdam, 6. März 1756.

Das seind alles Défaites, so Mich nicht contentiren; nach denen Familien-Pactis hätte es sich gebühret, Mir von dem Tractat, ehe

[1] Vergl. S. 138. — [2] Vergl. S. 85. — [3] Vergl. Bd. XI, 421.

sides conclu à Hanovre dans le mois de septembre de l'année passé,[1] mais il fait aussi ses excuses sur ce retardement, ajoutant qu'il en aurait fait sans doute plus tôt la communication, si d'un côté Sa Majesté Britannique n'avait point souhaité que l'affaire restât secrète, pour ne point irriter la France, et que d'un autre côté le Margrave, ayant eu quelque ouverture de la première insinuation faite l'été passé par milord Holdernesse à Brunswick sur le grand objet du traité de neutralité que Votre Majesté vient de conclure avec Sa Majesté Britannique, avait cru pouvoir accepter d'autant plus les propositions qui lui furent faites de la part de la cour d'Hanovre d'un traité de subsides, dont le contenu faisait voir que le Margrave n'était nullement entré en des liaisons contraires aux vues et aux intérêts de Votre Majesté . . . Il dépend donc du bon plaisir de Votre Majesté si Elle veut bien pardonner au Margrave ce retardement . . . et lui accorder de nouveau Sa protection et Son assistance, surtout à la cour palatine, pour faciliter un accommodement dans l'affaire de la succession dans le comté de Sayn . . . pour procurer une possession paisible de ladite comté à la maison des margraves d'Anspach."

er geschlossen worden, Nachricht zu geben,[2] solches aber ist weder vor- noch nachher geschehen. Zu der Zeit, da dieser Tractat gemachet worden, hat weder Milord Holdernesse noch sonst jemand gegen Mich von einiger Neutralité und deshalb zu schliessender Convention etwas erwähnen, noch daran denken können, und wenn je dermalen etwas von dergleichen Absichten dem Markgrafen bekannt geworden, so wäre es um so freundvetterlicher und denen Familien-Pacten conform gewesen, wenn er Mir davon vertraute Nachricht gegeben. Ich kann also, da Ich von ihm so negligiret worden bin, Mich auch jetzo seiner Sachen nicht annehmen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7332. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 7. März, ein „Projet d'un nouveau traité d'alliance entre Sa Majesté le roi de Prusse et Sa Majesté Très Chrétienne";[3] der fünfte Artikel desselben lautet:

„Cependant, comme les troubles présentes qui se sont élevés entre Sa Majesté Très Chrétienne et Sa Majesté Britannique au sujet de leurs différends en Amérique, ne regardent point les possessions de l'une et de l'autre dans le continent de l'Europe, le présent traité défensif et de garantie réciproque, entre Sa Majesté le roi de Prusse et Sa Majesté le Roi Très Chrétien, de leurs États et possessions respectives en Europe ne

Potsdam, 7 mars 1756.

J'ai reçu votre lettre du 5 de ce mois et vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu me marquer, en préparant d'avance le projet d'un nouveau traité d'alliance défensive à faire entre moi et la France; au sujet duquel je vous dirai que, quant au projet même, que je vous renvoie ci-clos, vous le conserverez auprès de vous, jusqu'à ce que le moment arrive où l'on en saura faire usage.

[1] Vergl. Bd. XI, 472. — [2] Vergl. Bd. XI, 391. — [3] Vergl. S. 160.

doit s'étendre à la querelle présente entre Sadite Majesté Très Chrétienne et Britannique, ni aux suites qu'elle pourra avoir avec le temps."

Pour ce qui regarde le projet, je ne saurais pas vous dissimuler que l'article 5 me paraît être conçu trop équivoque, et même préjudiciable à moi plutôt qu'à la France. C'est pourquoi il faudra que vous l'examiniez avec bien de l'attention et que vous pesiez exactement tous les termes de cet article, afin de voir si les stipulations y comprises sauraient être préjudiciables ou non à mes intérêts.

Au surplus, je doute fort jusqu'ici que la France veuille entamer telle négociation, vu que, si elle l'eût voulu, elle l'aurait d'abord fait, au lieu que jusqu'à présent elle n'a fait que demander mille explications frivoles,[1] apparemment pour gagner le temps de faire ses affaires avec la cour de Vienne, qui de sa part ne saurait se déterminer à rien de positif, avant que de n'avoir pris ses concerts avec la Russie. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

7333. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 7. März, auf die Bedenken des Königs gegen die Fassung des fünften Artikels des von ihm eingereichten Projectes zu einer neuen Allianz mit Frankreich.[2] Der Zweck desselben sei, die Theilnahme Preussens an dem gegenwärtigen Kriege auszuschliessen. „Je ne comprends donc pas, si j'ose le dire, comment cet article, qui ne parle que de la guerre actuelle entre la France et l'Angleterre, pourra être regardé comme équivoque, ou préjudiciable même aux intérêts de Votre Majesté, supposant, comme je fais toujours, qu'Elle ne veut Se mêler, non plus que les autres alliés de la France, de la guerre présente entre cette couronne et l'Angleterre; puisque, sans cela, la première pourra sans cette exception toujours sommer avec le temps Votre Majesté de l'assister en vertu de ce renouvellement d'alliance, dans des cas qu'on ne peut pas prévoir, tant que la présente querelle dure. Cependant, si le passage souligné[3] de l'article 5 peut déplaire à Votre Majesté, quoique, selon moi, fort nécessaire, à cause des suites que la présente guerre pourra avoir, on

Potsdam, 8. März 1756.

Wenn es erst so weit kommen wird, dass wir zu einer Negociation von Renouvellirung der Alliance gelangen, dann wollen wir sehen, was zu thun sein wird.

[1] Vergl. S. 159—162. — [2] Vergl. Nr. 7332. — [3] Die Schlussworte „ni aux suites qu'elle pourra avoir avec le temps."

pourra le biffer ou changer en son temps tout l'article 5, comme Votre Majesté le trouvera à propos."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7334. AN DEN ETATSMINISTER GRAF GOTTER IN BERLIN.

Potsdam, 9. März 1756.

Die Ursache, warum Ich zeithero den unter dem 4. dieses an Mich erstatteten Bericht, die von des Fürsten von Sondershausen Liebden nunmehro resolvirte Ueberlassung des schwarzburgschen Regiments [betreffend], noch nicht beantwortet und Euch darauf mit Resolution versehen habe, ist, dass Ich nothwendig zuforderst Meine Arrangements wegen Uebernehmung und Verpflegung dieser Leute machen müssen. Wannenhero Ich Euch dann nunmehro Meine Resolution deshalb dahin bekannt mache, dass Ich gedachtes Regiment nach der Mir communicirten Liste offerirtermaassen annehmen und vom 1. des instehenden Monats April übernehmen will. Wornach Ihr also Eurem Correspondenten, dem Geheimen Rath von Hertenberg, weiter schreiben und das erforderliche Concert deshalb mit ihm nehmen, auch Mir alsdann den Finalentschluss gedachtes Fürsten Liebden melden könnet, damit Ich sodann die erforderliche Veranstaltung zu Uebernehmung des Regiments um solche Zeit machen kann. Hiernächst aber recommandire Ich Euch bestens, darauf zu insistiren und es dahin einzuleiten, dass die ohnangenehme und Mir anstössige Condition wegen Aufhebung aller Meiner Werbung in dortigem Lande, aus denen Euch vorhin bereits gemeldeten Ursachen,[1] auf welche Ich Mich hiermit nochmalen beziehe, gänzlich weggelassen werde und cessiren müsse, da zumalen ohnehin die mehreste Leute des Regiments sehr klein und zum Theil ziemlich alt seind.

Friderich.

Nach dem Concept.

7335. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Potsdam, 9 mars 1756.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 24 [de février]. Vous faites fort bien de me mander exactement tout ce qui se passe à la Diète, et les résolutions qu'on y prend de concert avec le Sénat; il faut cependant que je vous fasse souvenir de ce que je vous ai déjà ordonné à différentes occasions,[2] et que vous avez manqué d'observer jusqu'à présent, savoir que vous devez marquer à moi immédiatement quelle contenance la cour tient, pendant qu'elle se voit autant poussée

[1] Das frühere Schreiben liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 20.

par le Sénat, comme cela arrive actuellement, et si la cour est, malgré cela, dans la persuasion que les choses se tourneront encore à son avantage et prendront un autre train.

Federic.

Nach dem Concept.

7336. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 9 mars 1756.

Monsieur mon Frère. Le sieur de La Touche, chevalier de l'ordre militaire de Votre Majesté de saint Louis, maréchal de Ses camps et armées et Son ministre plénipotentiaire à ma cour, m'a rendu la lettre que Votre Majesté m'a écrite en date du 19 de février passé, par laquelle Elle m'a informé de la résolution qu'Elle a prise de le rappeler de ma cour,[1] pour l'employer de préférence dans Son service militaire, et de le faire remplacer par le marquis de Valory dans la même qualité.

Comme ledit sieur, chevalier de La Touche, m'a donné pendant tout le cours de son ministère des preuves convaincantes de sa probité et de sa candeur, mais surtout de son zèle pour l'entretien d'une étroite intelligence entre moi et Votre Majesté, et s'étant acquis par là à juste titre mon estime et mon approbation en particulier et celle du public en général, je serai fort charmé, si Votre Majesté veut bien continuer à l'honorer des mêmes bontés qu'Elle a eues jusqu'ici pour lui.

J'espère, au surplus, qu'il rendra à Votre Majesté à son retour un compte exact et fidèle de la commission dont je l'ai chargé en partant d'ici, de faire à Votre Majesté de ma part les protestations les plus sincères de toute l'étendue et de toute la vivacité de mon amitié et de mon attachement pour Elle, de la grande part que je prendrai toujours à Sa gloire et à Ses avantages, et du désir que j'ai de cultiver le plus soigneusement notre union, de la resserrer de plus en plus et de la perpétuer.

Je prie Votre Majesté de donner en tout cela au chevalier de La Touche une créance entière et d'être persuadée que je suis invariablement avec les sentiments de considération les plus parfaits etc.

Nach dem Concept.

Federic.

7337. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 27. Februar: „Le comte de Starhemberg a eu de nouveau un entretien secret avec M. Rouillé, et il m'a été assuré de fort bon

Potsdam, 9 mars 1756.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 27 de février.

[1] Vergl. S. 169.

lieu que les pourparlers qu'il a eus depuis quelque temps avec ce ministre, sont relatifs à la négociation entamée en 1749 par le comte de Kaunitz, à laquelle on n'a point voulu prêter l'oreille dans ce temps. M. Rouillé, que j'ai encore sondé à ce sujet, m'a réitéré[1] de la façon du monde la plus affirmative qu'il n'y avait aucune négociation entre sa cour et celle de Vienne, et il a même ajouté qu'il était impossible qu'il pût jamais y avoir entre elles une certaine intimité, vu l'opposition invincible qu'il y avait entre leurs intérêts. Après quoi, il m'a fait entendre encore que l'envie que sa cour manifestait de resserrer les liens qui l'unissaient à Votre Majesté, et dont la nomination de M. de Valory fournissait une nouvelle preuve, suffisait seule pour contredire un pareil bruit. Quelque positives que soient ces assurances, j'ai cependant des indices si puissants du contraire que je crois qu'il serait téméraire d'y ajouter foi, et il me semble que Votre Majesté ne saurait mieux faire que de S'en expliquer envers M. de Nivernois et d'exiger que sa cour La rassure contre un pareil soupçon. Au reste, j'ai tout lieu de présumer, et il m'a même été assuré de fort bon lieu que la négociation du comte de Starhemberg n'a pour objet ni l'élection d'un roi des Romains, ni la neutralité des Pays-Bas, ni aucune proposition de mariage, et qu'elle ne porte que sur des choses générales, qui sont le désir qu'a l'Impératrice-Reine de vivre avec la France dans la plus parfaite intelligence et de pouvoir détruire les préjugés qu'on a eus jusqu'à présent sur l'incompatibilité des intérêts de la maison de Bourbon avec celle d'Autriche. Mais j'ignore quels sont les avantages qu'il a ordre de proposer à la France en faveur de l'établissement d'une pareille alliance, et il y a apparence qu'il ne s'en est expliqué jusqu'à présent que très vaguement . . . Il transpire depuis quelques jours qu'on se propose de former incessamment un camp considérable dans la Flandre française et de faire beaucoup de mouvements de troupes dans cette

Je me suis expliqué avec le duc de Nivernois sur la négociation de sa cour avec celle de Vienne, qui m'a dit qu'il y avait déjà quatre à cinq ans que la dernière avait fait des avances pour voir s'il n'y avait pas à moyenner une intimité entre les deux cours, sur quoi la France avait répondu en termes honnêtes et polis, sans cependant vouloir entrer jamais en rien. Il peut être que dans le moment présent les Autrichiens ont renouvelé les mêmes propositions, mais de savoir sur quoi elles sauraient rouler, c'est ce qu'il faut que j'avoue que j'ai bien de la peine à deviner. En attendant, c'est une chose sûre et que mes dernières lettres de Vienne m'ont confirmée encore, que le comte d'Aubeterre évite au possible de parler à mon ministre Klinggräffen et qu'il a dit à quelqu'un: »Si le roi de Prusse ne veut pas de nous, il faut que nous cherchions d'autres alliés;«[2] ce qui tout m'inspire de certains soupçons.

Ce que vous me mandez du dessein qu'on a pris d'assembler incessamment un corps nombreux de troupes dans la Flandre française, m'embarrasse plus que tout le reste, puisqu'il n'y a pas moyen d'accorder ceci avec tout ce dont nous [sommes instruits d'ailleurs]; voudrait-on entrer avec ce corps dans les Pays-Bas hostilement, tandis qu'on négocie à Vienne? ce qui est hors de toute vraisemblance. En défaut de cela, voudrait-on en

[1] Vergl. S. 162. — [2] Klinggräffen berichtet, Wien 28. Februar: „Je suis informé que quelqu'un lui [au comte d'Aubeterre] a dit dans la conversation: »la France sera toujours, malgré la convention [de Westminster], liée avec Sa Majesté le roi de Prusse,« et qu'il a répondu: »on ne peut à la fois être et à l'un et à l'autre.«"

province, non seulement pour intimider les États-Généraux dans leurs délibérations, mais aussi afin de les mettre en situation de pouvoir réclamer les contingents auxiliaires que l'Angleterre est par le même traité obligée de leur fournir; incident qui occasionnerait un échange de réquisitions et empêcherait le départ du secours réclamé par la Grande-Bretagne."[1]

intimider ou attaquer immédiatement la Hollande? il faudrait avoir préalablement négocié et concerté avec la cour de Vienne le libre passage de ces troupes et être convenu de certaines sûretés, ce qui n'est pas naturel ni du tout à concilier, de sorte que de quel côté que j'envisage cette énigme de politique, je ne saurais jamais la résoudre et serai ainsi bien aise que vous me serviez de bon Œdipe en cela.

Je regarde l'envoi du marquis de Valory à ma cour[2] comme une politique du ministère de France pour me rassurer contre les mesures que ce ministère voudrait bien prendre.

Si le comte d'Argenson désire d'entraîner sa cour dans une guerre de terre, je ne comprends pas les moyens dont il l'effectuera, sans que la Reine-Impératrice y soit mêlée, et d'ailleurs n'aurait-il pas à essuyer les mêmes difficultés de la part de Madame de Pompadour qu'autrefois?[3]

Enfin, je crois pour conclusion que, dans le premier emportement qu'a eu le sieur de Rouillé, quand il a reçu les premières nouvelles, quoique fort défectueuses, de ma convention de neutralité, qui l'ont fort irrité, il a entamé une négociation avec les Autrichiens, dont apparemment il n'a pas prévu d'abord toutes les conséquences, mais dont la cour de Vienne songe de profiter pour parvenir à ses desseins et planter alors la France.

Je ne saurais finir encore, sans vous communiquer une autre idée sur laquelle la Reine-Impératrice voudrait conclure avec la France, en lui proposant qu'elle ne se mêlerait du tout de la guerre présente entre la France et l'Angleterre, en laissant agir librement celle-là selon sa convenance, à condition toujours que la France de son côté ne se mêlerait de rien, quand la Reine-Impératrice trouvera bon de faire la guerre à moi. Dans ce cas-là, je ne perdrais pas trop considérablement, vu qu'entre nous soit dit, je ne présume pas que j'aurais eu à m'attendre des secours bien considérables et efficaces de la France, si la guerre était arrivée, dans le temps passé, entre moi et l'Impératrice-Reine. Voilà bien des conjectures que je vous communique pour votre direction et afin de vous mettre sur les voies pour les approfondir au mieux.

Au reste, j'attends avec impatience vos rapports, tant au sujet de votre entretien avec Madame de Pompadour,[4] quand vous l'aurez eu, que sur l'effet que les propositions d'accommodement que les ministres

[1] England hatte im Haag die Leistung der bundesmässigen Hülfe von 6000 Mann im Fall einer französischen Landung in England (vergl. S. 170) in Anspruch genommen. — [2] Vergl. S. 169. — [3] Vergl. Bd. IX, 351; XI, 267.. — [4] Vergl. S. 98.

d'Angleterre ont faites par mon entremise, auront produit sur ceux de France.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

7338. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 9 mars 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 2 de ce mois, et je vous renvoie par la présente à la dernière lettre que je vous ai faite,[2] afin que vous ayez toute l'attention possible pour me satisfaire sur les différents objets qu'elle comprend. Au surplus, comme il court actuellement un bruit que la France devait s'être proposé de former incessamment un camp considérable dans la Flandre française[3] et de faire faire beaucoup de mouvements de troupes dans ces contrées, apparemment pour intimider les États-Généraux, mon intention est que vous devez vous orienter sur ces bruits-là, sans cependant vous faire trop remarquer, et que vous observiez de quelle manière les ministres autrichiens à la Haye s'expliqueront là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

7339. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 9 mars 1756.

S'il est bien constant, comme vous venez d'indiquer par votre rapport du 28 de février dernier,[4] que l'Impératrice-Reine soit réellement de mauvaise humeur et que le comte Kaunitz tâche de donner le change par le contentement qu'il affecte extérieurement, il me semble qu'on saurait prendre l'un et l'autre pour des marques certaines que leurs arrangements se trouvent déconcertés, et qu'en cas même qu'il subsistât quelques chipotages entre la cour où vous êtes et la France, ils ne sauraient suffire à la première pour la tirer de la situation où l'a mise notre convention de neutralité de l'Allemagne.

Des lettres sûres qui me sont entrées de France,[5] m'apprennent que la négociation du comte Starhemberg n'y est point relative à l'élection d'un roi des Romains, ni à quelque proposition de mariage, ni enfin à une neutralité projetée des Pays-Bas, mais qu'elle n'a pour objet que des affaires générales, comme de vouloir vivre ensemble dans une parfaite intelligence, sans que j'en puisse jusqu'ici pénétrer davantage.

Mais ce qui me désoriente plus que tout cela, c'est que j'ai des avis[6] que la France doit être intentionnée de faire assembler incessam-

[1] Vergl. S. 142. — [2] Nr. 7329 S. 173. — [3] Vergl. S. 179. — [4] Ueber den Inhalt des Klinggräffen'schen Berichtes vergl. Nr. 7337. 7340. — [5] Bericht Knyphausen's, Paris 27. Februar. Vergl. Nr. 7337. — [6] Derselbe Bericht Knyphausen's. Vergl. Nr. 7337.

ment un corps considérable de troupes dans la Flandre française, à quoi jusqu'à présent je ne saurais trouver aucun but ni dessein. D'un autre côté, si tant y a que le général Pretlack doive être envoyé dans l'étranger, sa destination ne saurait guère être, vu la situation présente des affaires, n'y ayant d'ailleurs point de poste de ministre autrichien dans l'étranger qui ne soit rempli à l'heure qu'il est, que pour la cour de Pétersbourg.[1] Je suis bien aise de vous écrire tout ce que dessus pour votre direction, afin de vous aider à approfondir les affaires dont il s'agit, d'une manière bien solide.

Au reste, si les anciennes connaissances du sieur Keith commencent à avoir de la réserve avec lui, il vous reste toujours le ministre de Sardaigne,[2] par le canal et l'entremise duquel vous pourrez apprendre bien des choses, attendu que l'intérêt qu'a sa cour de pénétrer le véritable objet de la négociation entre les cours de Versailles et de Vienne, et quel est le système que voudra adopter la dernière, est le même que celui que j'y dois prendre.

Federic.

Nach dem Concept.

7340. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 9 mars 1756.

N'ayant rien trouvé dans votre rapport du 24 de février dernier qui demandât des instructions ultérieures, je vous renvoie à mes dépêches antérieures,[3] sur lesquelles j'attends avec impatience vos réponses; après quoi, il ne me reste qu'à vous dire que mes lettres de Vienne[4] me confirment l'envoi du baron de Pretlack à Pétersbourg. Je ne saurais assez vous recommander d'avertir en confidence milord Holdernesse que le ministère anglais ne saurait être assez attentif et vigilant sur les choses que la cour de Vienne trame en Russie. Au reste, j'attends votre rapport sur l'envoi du sieur Mitchell[5] à Berlin et sur les raisons qui ont fait différer jusqu'ici son départ.

Federic.

Nach dem Concept.

7341. AN DEN OBERST VON DER GOLTZ IN HALLE.

Potsdam, 10. März 1756.

Nachdem Ich den Einhalt Eures Berichtes vom 6. dieses mit mehrerm ersehen habe, so ertheile Ich Euch darauf in Antwort, dass, so viel den von denen sächsischen Commissarien Euch angezeigten Vorfall anbetrifft, Ich in Consideration der sächsischerseits bezeigten Facilité, die zu Neumark und Markröhlitz angehaltene berlinsche Kaufmannsgüter wiederum frei und ohne einige fernere Weitläuftigkeit

[1] Vergl. S. 172; Bd. X, 520. — [2] Graf Canales. — [3] Vergl. Nr. 7286. 7299. 7308. 7328. — [4] Vergl. Nr. 7339. — [5] Vergl. S. 137.

loszugeben, — resolviret, auch zugleich der neumarkschen Kammer positive aufgegeben habe, [dass] die zweien sächsischen Tuchmachern zu Cottbus wegen nicht erlegter Transitoimposten angehaltene Waaren sofort und sonder einige fernere Weitläuftigkeit noch Strafe wiederum frei und losgegeben werden sollen.

Was übrigens die sonst von Euch angeführten Umstände betrifft, warum man sächsischerseits so grosse Bedenklichkeiten und Difficultäten findet, den leipziger Strassenzwang in Egard Meiner handelnden Unterthanen abzuschaffen, da muss Ich solches an seinen Ort gestellet sein lassen, warum man solchen Strassenzwang in Absicht auf einige interessirte leipziger Kaufleute dem bono publico und dem mutuellen guten Commercio zwischen Meinen und den sächsischen Landen zu präferiren vermeinet, da doch die nothwendige Folge davon ist, dass Ich also auch Meinerseits die gegen solchen von Mir nie erkannten, noch jemalen rechtlich dargethanen Strassenzwang par représaille gelegte Imposten gegen die sächsischen Unterthanen continuiren lassen muss; wie Ihr Euch dann bei solcher Gelegenheit desjenigen, was Ich Euch bei Eurer ehemaligen Anwesenheit allhier mündlich gesaget habe, erinnern werdet, dass nämlich Ich bei Erneuerung oder Errichtung einer Convention mit Sachsen eine vollkommene Parität mit denen Imposten zwischen Meinen und denen sächsischen Unterthanen halten würde und erstere gegen die letztere nicht prägraviren lassen könne.

Was sonsten die sächsische Commissarien auf Meine Euch letzthin zugesandte Erklärung[1] antworten und vor Propositions thun werden, solches habt Ihr anzuhören und nöthigenfalls davon zu berichten. Nur erinnere Ich Euch hierbei noch desjenigen, so Ich Euch gleichfalls mündlich gesaget, dass, da wir unsererseits bei allen mit denen Sachsen gehabten Commercienconventionen und Negociationen so ofte und so schändlich betrogen worden, solches vor dieses Mal und gegenwärtig absolument nicht geschehen müsse.

Friderich.

Nach dem Concept.

7342. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 11 mars 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 27 de février. Tous les avis que je reçois de Paris et de Vienne, se réunissent en cela que la bonne et étroite intelligence entre les deux cours va en augmentant et se fortifie de plus en plus. C'est pourquoi vous [devez] dire à milord Holdernesse en mon nom, quoique dans la dernière confidence, que je faisais avertir le Roi son maître de ne pas s'endormir sur ce qui regardait la sûreté de ses États d'Hanovre; que, malgré que je ne saurais marquer quelque chose de bien positif sur les desseins que les Autrichiens et les

[1] Vergl. Nr. 7312 S. 155.

Français concerteraient entre eux, j'avais cependant de forts soupçons sur une chose qui, pourvu que mes soupçons fussent justes, méritait qu'on ne perdît plus un moment pour prendre des mesures à l'encontre; savoir que, parceque je savais que la France était piquée de ce qu'on leur avait voulu barrer l'entrée en Allemagne, et que d'un autre côté je savais que la cour de Vienne était également piquée, parceque le traité de neutralité avait été conclu sans son aveu, j'ai mes soupçons qu'il saurait être très possible que les Autrichiens et les Français convinssent entre eux d'un traité de neutralité, en conséquence duquel la France enverrait un corps de troupes de 40 à 50,000 hommes, soit de la Flandre française, soit des évêchés, tout droit vers l'Hanovre, tandis que l'Impératrice-Reine mettrait un nombreux corps d'observation sur mes frontières et déclarerait peut-être en Allemagne que l'invasion des Français dans les États d'Hanovre ne regardait l'Empire en aucune façon et que sa tranquillité n'en serait aucunement troublée, parceque c'était une querelle à vider particulièrement entre la France et le roi d'Angleterre. Vous ajouterez qu'à la vérité j'avais bien de la peine encore à croire que l'Impératrice-Reine ferait une démarche autant contraire à ses véritables intérêts, mais, comme les humeurs aveuglent, et quand on suppose qu'une telle chose saurait arriver, qu'on s'en tienne en garde d'une certaine façon. En cela, une des choses les plus principales serait que l'Angleterre s'assurât d'abord et sans perte de temps de la Russie, pour la tenir dans son parti et pour empêcher que les Autrichiens ne l'entraînassent pour agir de concert avec eux, parcequ'il était aisément à comprendre que, dans le dernier cas, la partie liée en contraire serait trop forte pour que nous saurions y résister.

Vous continuerez à dire au lord Holdernesse que, dans la conjoncture présente très critique, il devenait d'un jour à l'autre plus pressant que l'Angleterre envoyât un ministre ici avec lequel l'on pourrait dans de pareilles occurrences s'entretenir d'abord et concerter des mesures.[1]

Que, d'ailleurs, je laissais à la considération de Milord si dans ces circonstances il ne conviendrait pas aux intérêts du Roi son maître de gagner l'électeur de Cologne, ce qui serait apparemment une chose aisée à faire,[2] pourvu qu'on ne ménagerait pas le temps, et qui dans les conjonctures présentes pourrait avoir assez d'influence dans les affaires. Il y a encore une réflexion à faire, c'est si, dans le cas que le traité que la France négocie secrètement encore avec la cour de Vienne, parvînt à sa consistance de la manière que je suppose, il ne serait pas important au roi d'Angleterre de prendre ses précautions touchant les Bavarois,[3] dont sans cela la cour de Vienne saura arrêter d'un seul mot la marche de leurs troupes,[4] et de prendre ainsi des mesures pour pouvoir se servir de ces auxiliaires, quand on en aura besoin.

[1] Vergl. S. 182. — [2] Vergl. S. 27. — [3] Vergl. Bd. XI, 275. 312. — [4] Vergl. Bd. XI, 434.

Vous finirez par dire que je remettais toutes ces choses à la considération du Roi et de son ministère, mais que je croyais qu'on ferait bien de ne pas les négliger.

Au reste, je sais qu'il est passé depuis quelques jours un courrier de France par Dresde pour porter des dépêches à Constantinople. Dans la supposition d'un tel chipotage que j'ai dit ci-dessus entre la France et la cour de Vienne, l'on doit croire que les dépêches que ce courrier y porte, ont pour objet de calmer la Porte, pour ne pas mettre de l'opposition aux desseins qu'on a conçus. C'est pourquoi j'estime qu'il conviendrait de donner des avertissements au ministre d'Angleterre à la Porte, afin qu'au moins il ne fasse pas innocemment cause commune en ceci avec les ministres autrichiens.[1]

Vous ne manquerez pas d'expliquer exactement à milord Holdernesse tout ce que je vous ai ordonné ci-dessus et de me faire après au plus tôt possible une relation bien exacte et détaillée, article par article, de tout ce qu'il vous aura répondu.

Federic.

Ces choses sont très importantes, pourquoi vous insisterez beaucoup sur les points mentionnés.

Nach dem Concept. Der Zusatz „de la main propre du Roi" nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

7343. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 5. März, über ein Tags zuvor den Generalstaaten durch den Grafen Affry übergebenes Memoire: „L'article suivant a été lu par M. d'Affry dans la conférence avec le comité secret, sans qu'il en ait donné copie: »Le Roi s'attend que Leurs Hautes Puissances s'expliquent avec plus de précision sur le parti qu'elles se proposent de suivre dans la conjoncture présente. Sa Majesté forcée de tirer vengeance d'un ennemi qui l'a injustement attaquée, désire sincèrement ne pas multiplier les calamités de la guerre; mais elle ne pourrait pas compter au nombre de ses amis des puissances qui, bien loin de remplir à son égard les engagements défensifs qu'elles ont contractés, feraient cause commune avec son ennemi et lui fourniraient des secours«[2] . . . La crise est extrêmement violente pour ces gens-ci; ils prévoient que, s'ils n'envoient pas le secours, l'Angleterre, qui en presse le

Potsdam, 11 mars 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois, par laquelle j'ai reconnu l'extrême embarras où les régents de la République se doivent trouver par le mémoire que le sieur d'Affry leur a remis. Vous devez porter toute votre attention [sur la résolution] qu'on prendra là-dessus, et sur tout ce qui peut d'ailleurs mériter mon attention.

Je vous adresse par estafette ci-clos une lettre au sieur Michell à Londres,[3] dont mon intention est que vous la lui devez faire parvenir sous votre adresse au plus tôt qu'il le sera possible, soit par une autre estafette ou, dans le cas qu'il ne soit pas usité de s'en servir

1 Gemeint sind Penckler und Schwachheim; Penckler war jedoch schon October 1755 nach Wien zurückgekehrt. — 2 Vergl. S. 180. — 3 Nr. 7342.

départ, ne tardera pas guère de faire visiter et saisir leurs vaisseaux marchands sous prétexte de contrebande. D'un autre côté, la France paraît fort peu édifiée, déclare qu'elle ne veut pas se lier les mains pour la neutralité de tous les Pays-Bas, ne l'offre pas que pour la République seulement, à condition qu'elle ne donnera secours à l'Angleterre, et demande une réponse prompte et cathégorique."

là où vous êtes pour l'Angleterre, par quelque exprès, mais qui alors faudra faire toute la diligence possible, pour que cette lettre parvienne au plus tôt à sa direction. Il faut pourtant que l'envoi se fasse sans bruit ni éclat et que vous vous serviez de quelqu'un qui ne se fait point remarquer, et que tout se fasse, sans qu'il en transpire quelque chose au public, ce que je laisse à votre disposition, dont vous me répondrez.

Au reste, vous aurez soin de la lettre ci-close,[1] afin de la faire parvenir à son adresse.

Federic.

Nach dem Concept.

7344. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A MAGDEBOURG.

Potsdam, 11 mars 1756.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu votre lettre du 8 de ce mois. Je ne saurais laisser partir Votre Altesse pour Brunswick, sans La prier de vouloir bien Se charger des assurances de ma part au Duc régnant Son frère des sentiments de mon estime et de mon amitié invariables envers lui. Au surplus, Votre Altesse voudra bien Se charger encore de dire au Duc de ma part dans la dernière confidence qu'il me revenait de différents lieux des nouvelles qui donnaient de grands soupçons que les cours de Vienne et de Versailles chipotaient secrètement pour prendre des liaisons ensemble, qui, selon toutes les apparences, pourraient aboutir pour stipuler la libre marche d'un corps nombreux de troupes françaises vers les États d'Hanovre, à laquelle la cour de Vienne, moyennant ses nouveaux engagements à contracter avec la France, condescendrait et la couvrirait peut-être encore par un corps considérable de ses troupes qu'elle assemblerait sur mes frontières. Quoique je ne saurais pas encore rien dire avec précision là-dessus, je crois cependant que le ministère d'Hanovre serait bien aise s'il plaisait au Duc de l'avertir de ces soupçons, sans cependant qu'il en apparaisse quelque chose de ma part; ce qui réveillera peut-être ce ministère de ne pas s'endormir entièrement sur les mesures à prendre pour être en garde de toute entreprise imprévue contre les États d'Hanovre. Votre Altesse sera persuadée des sentiments sincères avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Liegt nicht vor.

7345. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 12. März, ein an den ersteren gerichtetes Antwortschreiben des kölnischen Grosskanzlers von Räsfeldt auf die Mittheilung von der Neutralitätsconvention mit England.[1] „Autant que nous pouvons juger du contenu de cette lettre, l'électeur de Cologne paraît être fort satisfait de cet évènement" . . . Die Minister geben anheim, von dem Schreiben Räsfeldt's dem Herzog von Nivernois eine Abschrift zukommen zu lassen.

Potsdam, 13. März 1756.

Sehr gut.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7346. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 12. März, auf den Befehl, ein Geschenk für den Herzog von Nivernois in Vorschlag zu bringen, dass er ein Porträt des Königs in doppeltem Werthe des an La Touche geschenkten[2] für den geeignetsten Gegenstand halte und fragt an, ob er die entsprechenden Maassnahmen treffen dürfe.

Potsdam, 13. März 1756.

Es ist recht gut, Ich will selbst davor sorgen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7347. AN DEN KRIEGSRATH VON FREYTAG IN FRANKFURT A. M.

Potsdam, 13. März 1756.

Da Mir von guter Hand gemeldet worden,[3] dass der österreichische General von Pretlack auf einer Reise nach Frankfurt a. M. und der Orten begriffen wäre, so verlange Ich von Euch und recommandire Euch bestens, dass Ihr Euch sehr genau und zuverlässig darnach erkundigen sollet, ob gedachter General von Pretlack wirklich zu Frankfurt oder der dortigen Orten herum angekommen sei, und ob derselbe nacher Cassel oder aber nach Darmstadt oder auch nach seinen Gütern im Darmstädtschen oder wohin sonsten gegangen sei, und was eigentlich dessen Verrichtungen sein können, und was sich davon zuverlässig geäussert hat. Ihr sollet Euch alle nur möglichste Bemühung geben, um eigentlich hinter alles zu kommen, was der Orten seinetwegen passiret, und Mir alsdenn Euren umständlichen Bericht davon baldmöglichst erstatten, nöthigenfalls auch damit weiter continuiren.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 77. — [2] Vergl. S. 158. — [3] Bericht Klinggräffen's, Wien 3. März. Vergl. Nr. 7348.

7348. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 3. März, auf den Zweifel des Königs an der Bethätigung des wiener Hofes bei einem Einmarsch der Franzosen in Deutschland:[1] „Voici comme une personne qui, quoique n'étant plus dans le service, ne laisse cependant pas d'avoir des connaissances sur le courant des affaires politiques, s'est expliquée. Elle est une des plus zélées pour ravoir la Silésie, et soutient donc que, dans la situation actuelle, les Français pourraient se rendre à Hanovre, sans en être détournés que par Votre Majesté seule, et qu'Elle étant alors aux prises avec eux, il faudrait en même temps de ce côté-ci entrer en Silésie, ce qui obligerait Votre Majesté de Se partager et, selon cette personne, ne pourrait manquer de faciliter la conquête de la Silésie. Ce sont des projets qui se trouveraient difficiles dans l'exécution et sans doute contraires aux intérêts de la France." . . . Le sieur Keith „m'assure toujours que, malgré tous les mouvements, il ne peut pénétrer sur quel objet peut rouler le chipotage entre cette cour-ci et la France."

Potsdam, 13 mars 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois, au sujet de laquelle je ne puis pas vous dissimuler que je vous plains véritablement des mauvais canaux qu'il faut que vous ayez à Vienne pour apprendre quelque chose d'intéressant, ce dont votre dépêche accusée me convainc, vu que, malgré les instances que je vous ai faites de les rendre plus intéressantes, celle-là ne comprend rien que de vague, ni ne m'informe de rien pour entrevoir plus clairement ce qui se passe sur les affaires à Vienne, ce qui m'est pourtant de la dernière importance dans le moment présent très critique.

Si le comte Pretlack n'est pas parti pour la Russie, comme je l'ai compté qu'il le ferait,[2] il n'a sûrement pas pris d'autre chemin que pour aller à Cassel, où la cour de Dresde a aussi envoyé de sa part depuis peu le général de Fontenay, avec l'instruction de tâcher à disposer le Landgrave plus favorablement pour le Prince héréditaire.[3]

Touchant les chipotages entre les cours de France et de Vienne, ils ne peuvent avoir d'autre objet, pour autant que j'en comprends jusqu'à présent, qu'une convention à faire pour donner aux Français [le libre passage] vers le pays d'Hanovre, tandis que les Autrichiens feront une ostentation vers moi; mais, jusqu'ici, j'ai encore bien de la peine à croire que la cour où vous êtes agisse si inconsidérément que de vouloir se brouiller à jamais avec les Puissances maritimes. Ce que je laisse cependant à votre recherche ultérieure pour que vous approfondissiez si le comte de Kaunitz sera capable à concevoir une aussi fausse démarche. Au surplus, si le malheur veut que vous ne sachiez être informé de quelque chose importante, vous observerez au moins avec soin la contenance et l'air de dehors que l'Impératrice et le comte de Kaunitz tiendront; car, s'ils sont dans leur particulier de mauvaise humeur, ce

[1] Vergl. S. 127. — [2] Vergl. S. 182. 187. — [3] Bericht Maltzahn's, Dresden 5. März.

sera une marque que les choses ne vont pas à leur gré, tout comme, au contraire, quand ils auront un air de satisfaction et de tranquillité, ce serait signe qu'ils couvent quelque dessein contre moi, vu que, sans avoir des vues sur moi, ils n'apparaîtront guère contents. D'ailleurs, vous prêterez toute votre attention sur les arrangements militaires et sur les mouvements de leurs troupes, afin qu'en me mandant ce que vous aurez appris à ces sujets, j'en puisse au moins juger de leurs desseins.

Nach dem Concept. Federic.

7349. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 1. März: „Les pourparlers du comte de Starhemberg avec le ministère de France deviennent de jour en jour plus fréquents,[1] et l'on m'a communiqué ces jours-ci des lettres de Vienne qui portent que le comte d'Aubeterre redouble tous les jours d'assiduité auprès du comte de Kaunitz et que ce dernier lui parle beaucoup plus familièrement que ci-devant et avec les apparences de la plus grande confiance. Tous ces indices et différents propos qui ont été tenus à des personnes de mes amis qui à la vérité ne sont point employés dans le ministère, mais qui prennent beaucoup de part aux affaires et qu'on consulte souvent, ne me permettent pas de douter que la négociation que je soupçonne la cour de Vienne d'avoir entamée ici, ne continue avec la plus grande chaleur et ne fasse journellement de nouveaux progrès. Je suis également certain qu'il y a un parti considérable dans le ministère qui s'oppose avec véhémence à ce projet, et que les personnes qui le favorisent principalement, sont Madame Pompadour, le garde des sceaux,[2] l'abbé de Bernis et l'abbé de La Ville. Quant au sieur de Bussy, j'ai tout lieu de supposer qu'on lui cache soigneusement tout ce qui est relatif à cette négociation; mais je sais en même temps qu'il y a près de quinze jours qu'il se doute qu'on chipote avec le comte de Starhemberg et qu'on trame avec la cour de Vienne quelque affaire secrète dans laquelle on ne veut point l'initier. Il s'est même avancé envers une personne de mes amis jusqu'à dire qu'il craignait fort que le ministère ne se laissât emporter par un mouvement d'humeur et qu'il ne donnât dans les pièges que la cour de Vienne pourrait lui tendre dans la vue de profiter de son mécontentement. J'ajouterai encore qu'il est échappé au maréchal de Belle-Isle, en me parlant, dans la chaleur de la conversation, que, si l'on était disposé ici à prêter l'oreille aux insinuations de la cour de Vienne, Votre Majesté ne tarderait pas à Se repentir des engagements qu'Elle avait contractés avec l'Angleterre, et à en sentir vivement tous les inconvénients. Indépendamment des deux traits que je viens de rapporter, et qui donnent au soupçon que j'ai exposé ci-dessus, l'air de la plus grande vraisemblance, il m'est revenu encore que le maréchal de Richelieu et plusieurs autres personnes qui observent de près les allures du ministère, sont convaincus qu'on machine quelque négociation secrète avec la cour de Vienne et qu'on écoute avec complaisance dans le moment présent ses insinuations. Le peu d'empressement que la Marquise témoigne pour me voir en particulier, pour recevoir les choses flatteuses que je suis chargé de lui dire de la part de Votre Majesté,[3] et sur lesquelles j'ai eu soin de la prévenir, pourrait encore être cité comme une preuve propre à confirmer la conjecture que je forme, si les autres indices que j'ai rapportés, n'étaient pas plus que suffisants pour en établir la réalité. Le grand secret qu'on garde à l'égard de cette négociation, et le petit nombre de personnes qui y prennent part, ont mis en défaut toutes les mesures que j'ai prises pour en pénétrer l'objet. Je ne saurais donc rien mander à ce sujet de bien détaillé,

[1] Vergl. S. 178. 179. — [2] Machault. — [3] Vergl. S. 98.

ni de bien certain; mais je persiste toujours à croire qu'il n'est question que d'un simple traité d'amitié et qu'il ne s'agit d'aucun engagement qui soit dirigé contre Votre Majesté, en haine de la convention qu'Elle a faite avec l'Angleterre, ni qui soit relatif à la guerre qui est prête à s'allumer entre la France et la Grande-Bretagne. Quant à ce qui concerne ce point, le ministère de France n'a pas assez de fermeté pour prendre un parti aussi vigoureux. D'ailleurs, le rappel du chevalier de La Touche et la nomination du marquis de Valory[1] sont des actes de complaisance qui s'accorderaient mal avec un pareil dessein et avec les assurances que M. Rouillé me donne journellement,[2] et qui en pareil cas seraient marquées au coin de la fausseté la plus insigne, vice qui n'est pas dans le caractère de ce ministre. Je crois donc que le but que ces deux cours se proposent par une pareille alliance, au cas qu'elle prenne jamais consistance, serait de la part de la cour de Vienne d'augmenter par cette démarche la méfiance qui règne actuellement entre Votre Majesté et la France, tandis que cette dernière pourrait bien vouloir faire usage de ce moyen pour contenir Votre Majesté dans les bornes de la neutralité la plus exacte et L'empêcher par cet épouvantail de prendre avec l'Angleterre des engagements plus intimes ou encore d'exécuter ce qui a été stipulé par Sa convention de neutralité relativement à la garantie des États de la Grande-Bretagne en cas d'attaque. Je soumets ces conjectures à la pénétration de Votre Majesté et j'ajouterai seulement que l'expérience que j'ai de la pusillanimité du ministère de France, ainsi que les preuves qu'il a sur l'équilibre des pouvoirs en Allemagne et la prépondérance de la maison d'Autriche, paraissent donner l'exclusion à tous les autres soupçons qu'on pourrait former sur ce problème politique. L'union constante qui a subsisté depuis un temps très considérable entre l'Angleterre et la maison d'Autriche, et qui est fondée sur des principes sûrs et puisés dans la balance de l'Europe, ne permet également pas de croire que l'Impératrice-Reine veuille se séparer totalement de la Grande-Bretagne dans le moment présent, pour se jeter sans réserve entre les bras de la France."

Potsdam, 13 mars 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois. Je suis très satisfait de la relation que vous m'avez faite, et j'en commence à voir un peu plus clairement sur la situation actuelle des affaires présentes de la cour où vous êtes. Je me représente, tout comme vous, les contradictions qui en doivent résulter, quand les cours de Vienne et Versailles voudront s'entendre entre elles pour agir d'un concert commun; mais il faut également considérer qu'une femme telle que Madame Pompadour est capable de tout faire, sans juger des conséquences.

Il faudra ainsi que, sans vous arrêter à ce qui raisonnablement se devait faire, vous continuiez d'avoir la plus grande attention pour pénétrer au possible les choses qui se machinent présentement entre les deux cours.

Une de vos attentions principales doit être encore de bien vous orienter si l'on apprête des arrangements pour faire assembler des armées, soit du côté de la Moselle soit du côté de Givet, afin de pouvoir m'en instruire, dès que vous en apprendrez quelque chose de sûr.

Il faut que je vous avoue que jusqu'ici mes soins employés pour apprendre avec certitude quelque chose à Vienne touchant les desseins des deux cours, n'ont pas encore tous les succès désirables; je me flatte

[1] Vergl. S. 180. — [2] Vergl. S. 141. 162. 179.

que votre savoir-faire y suppléera. En attendant, j'ai tout lieu de présumer que la Reine-Impératrice ne voudra pas lier son parti, avant que d'en avoir pressenti la Russie et d'en être entièrement assurée, et voilà un point qui n'est aussi aisé qu'on se le représente. Mais, supposé pour un moment que tout prendrait consistance, j'ai de la peine à m'imaginer qu'on voudrait se déterminer d'entreprendre quelque chose avant le mois d'août; sur quoi, je serais bien aise que vous m'expliquiez votre sentiment. Du reste, la faiblesse et la pusillanimité des ministres français ne me sont que trop connues; il faut songer cependant que, pourvu qu'ils se laissent emparer par des gens tels que les Autrichiens, ils sauraient bien prendre plus de hauteur.

La nouvelle que vous m'avez marquée par votre dépêche précédente par rapport à un corps considérable de troupes qu'on voudrait assembler dans la Flandre française,[1] mérite encore votre attention pour m'apprendre si cette nouvelle se soutient, et il m'est tombé dans l'esprit si, supposé que cet avis se vérifie, on n'a pas de vues pour attaquer directement les Hollandais dans leur propre pays, après être convenu avec la reine de Hongrie du libre passage par les Pays-Bas pour y aller. Quoique tel projet serait aussi ridicule que les autres, on ne saurait cependant pas savoir ce qu'un entêtement peut produire.

Au reste, qu'il vous serve toujours de direction que, plus le ministère de France trouvera mal ma convention de neutralité faite, plus ce sera la marque qu'il se rapproche avec les Autrichiens; cependant, c'est une vérité constante, dont chaque homme raisonnable conviendra, que ma convention n'est pas offensante à qui que ce soit; sur quoi les ministres de France sont convenus eux-mêmes, quand ils vous ont déclaré que la France aurait donné les mains à une neutralité de l'Allemagne, pourvu que j'en aurais fait communication;[2] est-ce donc à présent un crime et un sujet pour changer de système et de tout bouleverser? Mais ce que j'en dois juger, c'est que depuis longtemps déjà il y a eu des chipoteries secrètes entre les deux cours pour se rapprocher, quoiqu'il n'en ait été rien de conclu, comme le duc de Nivernois ne l'a pas désavoué lui-même.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

7350. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 3. März: „On ne discontinue pas de débiter ici, comme partout ailleurs, des nouvelles qui ne sont tout au plus fondées que sur les rêveries des gazetiers, tel qu'est le projet d'une contre-alliance entre la reine de Hon-

Potsdam, 13 mars 1756.

J'ai été très satisfait de la manière dont vous vous êtes pris pour insinuer aux bien intentionnés ce que je vous avais ordonné par

[1] Vergl. S. 179. — [2] Vergl. S. 106. 121. — [3] Vergl. S. 179.

grie et la France, et d'autres qui ne méritent pas l'attention, ni d'être mandées à Votre Majesté."

rapport à ma convention de neutralité de l'Allemagne faite,[1] et le bon effet que vos insinuations ont produit, en conséquence de votre rapport du 3 de ce mois, m'a fait plaisir.

Vous continuerez de me faire vos rapports, que vous rendrez intéressants, autant que les circonstances vous le permettront; d'ailleurs, vous me marquerez tout ce que vous apprendrez sur ces bruits dont vous faites mention qu'ils couraient d'une contre-alliance faite entre la reine de Hongrie et la France, et sur tous autres objets qui sauraient avoir quelque rapport à moi et à mes intérêts.

Federic.

Nach dem Concept.

7351. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 8. März, aus einem Erlass Brühl's an Funcke, d. d. Dresden 4. Februar, in welchem die preussisch-englische Neutralitätsconvention als ein Subsidienvertrag dargestellt wird: „Les principaux articles sont que le roi de Prusse garantit qu'aucunes troupes n'entreront dans l'Empire, et promet de s'y opposer de toutes ses forces, en considération de quoi l'Angleterre a stipulé cent mille livres sterling de subsides, outre d'autres avantages particulièrement à l'égard du résidu des dettes de la Silésie . . . Comme le but de ce traité est en quelque façon contraire aux engagements que la Russie et l'Angleterre viennent de prendre, et dont je[2] suis d'autant plus avide d'apprendre l'échange des ratifications, vous[3] remarquerez, avec l'attention qu'on vous connaît, les éclaircissements que la cour de Londres fera donner en Russie sur cet évènement si important, comment on les y recevra, et de quelle manière on l'envisagera relativement aux conjonctures présentes et futures."

Maltzahn schliesst seinen Bericht: „Je compte voir encore cette semaine les autres lettres du comte Brühl et la plus fraîche du sieur Funcke . . . qui instruira, selon toutes les apparences, Votre Majesté

Potsdam, 13 mars 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 8 de ce mois, m'a été fidèlement rendu, par lequel j'ai appris avec satisfaction la manière dont vous vous êtes expliqué avec le comte de Broglie,[4] avec qui vous continuerez de vivre toujours sur le pied que ci-devant et de cultiver la bonne intelligence et l'amitié avec lui.

Au surplus, j'attends avec autant de curiosité que d'impatience les nouvelles que vous me faites espérer dans le post-scriptum de votre rapport, qui ne me sauront être que bien instructives.

La lettre que vous m'avez adressée de la part du nommé Fiedeler, et la boîte y jointe m'ont été rendues; auquel vous direz de ma part qu'il fallait qu'il m'informât préalablement par vous sur les conditions auxquelles ce medailleur dont il était question, vou-

1 Vergl. S. 59. 60. — 2 Brühl. — 3 Funcke. — 4 Maltzahn hatte dem Grafen Broglie die Absichten des Königs bei Abschluss der Convention mit England dargelegt. Vergl. S. 86. 87. 159.

de l'effet que la nouvelle [de la convention de Westminster] a produite à Pétersbourg."

Nach dem Concept.

drait prendre des engagements ici, afin que j'y saurais aviser.

Federic.

7352. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN POTSDAM.

[Potsdam, 14. März 1756.]

Es ist Mir eingefallen, an Maltzahn nach Dresden zu schreiben, um dass der Mensch[1] die Vitzthum'sche Correspondenz aus Paris aufsuchet; da wird man gewisse von der Denkungsart des französischen Ministère was gewisses zu erfahren kriegen, und werden vielleicht die Nachrichten das Räthsel auflösen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.[2]

7353. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 16 mars 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 9 de ce mois, au sujet duquel je veux bien vous dire que vous n'avez qu'à continuer à me mander de quel côté les régents de la République se tourneront à la fin, et quelle résolution ils prendront relativement au dernier mémoire du sieur d'Affry.[3] Et comme les bruits s'augmentent que la cour de Vienne sollicite celle de France pour s'entendre entre elles, et qu'il y a actuellement une négociation secrète sur le tapis entre les deux cours, vous devez tâcher de vous orienter adroitement si peut-être ces bruits influent dans la peur qui a transi les Régents, et dans leur embarras,[4] et si leur ministre à Vienne[5] leur a marqué quelque chose du susdit chipotage entre les deux cours, afin de m'informer de ce que vous en aurez appris, tout comme vous me manderez exactement ce que vous apprendrez d'ailleurs sur les susdits bruits.

Federic.

Nach dem Concept.

7354. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 16 mars 1756.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 2 et du 5 de ce mois. J'ai eu des lettres de France[6] par lesquelles on m'accuse la réception de la réponse qui vous fut remise de la part du ministère anglais par rapport aux conditions sur un accommodement à faire avec

[1] Menzel. — [2] Demgemäss Immediaterlass an Maltzahn, d. d. Potsdam 14. März. — [3] Vergl. S. 185. — [4] Vergl. S. 185. 186. — [5] Burmania. — [6] Bericht Knyphausen's, Paris 5. März, und Mittheilungen Nivernois' aus seinen am 14. März empfangenen Depeschen. Vergl. S. 195. 198.

la France, et que j'y avais envoyée. Comme j'attends à présent le résultat de la France là-dessus qu'on a promis de me renvoyer incessamment, mais dont je ne puis vous rien marquer d'avance, vu qu'on en veut auparavant délibérer dans un conseil, je ne manquerai pas de vous l'adresser fidèlement, dès qu'il me sera parvenu.

Vous en avertirez, en attendant, milord Holdernesse et lui direz de ma part que je doutais presque que la réponse que le ministère de France ferait, fut d'abord tout-à-fait suffisante; que je souhaiterais cependant que, supposé que cette réponse ne serait pas entièrement satisfaisante à l'Angleterre, on ne voudrait pas pour cela rompre tout-à-fait la négociation, mais laisser au moins quelque porte ouverte dont je pourrais me saisir pour entretenir la négociation, jusqu'à ce que, tôt ou tard et selon les évènements, l'Angleterre trouverait de sa convenance de s'entendre avec la France, où alors ma négociation entretenue saurait acheminer d'autant plus tôt la paix.

Vous insinuerez, d'ailleurs, au susdit ministre que je ne saurais qu'applaudir extrêmement à la sage résolution qu'il avait prise de faire expliquer la cour de Vienne sur notre convention et sur ses desseins;[1] que par la réponse que cette cour ferait, on serait sûrement à même de juger sur ses intentions et si elle serait revenue de son dessein de se lier avec la France ou si elle voulait changer de parti; mais que, dans la conjoncture présente, j'étais toujours d'avis qu'il fallait que l'Angleterre dirigeât sa principale attention sur la Russie,[2] puisque j'étais toujours de l'opinion que, tandis que l'Angleterre serait bien assurée de la Russie, les Autrichiens n'oseraient pas entreprendre de changer de parti et de système.

Selon mes dernières lettres de Hollande,[3] la République saurait bien être obligée de se prêter à la neutralité; vous insinuerez à ce sujet à milord Holdernesse que je présumais que la Hollande ne serait pas aisément prête à la neutralité, si elle n'avait pas cru que la France s'entendait avec les Autrichiens.

Au surplus, j'ai de la peine encore à m'imaginer que les Français dussent entreprendre quelque chose contre l'Angleterre,[4] vu que la supériorité des flottes anglaises leur est trop forte, de sorte que je ne vois pas comment ils sauront hasarder quelque chose, ainsi qu'il saurait bien arriver que cette année-ci se traînerait par des ostentations et des démonstrations et que la querelle sera décidée en Amérique.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 7355. 7356. — [2] Vergl. S. 184. — [3] Bericht Hellen's, Haag 9. März. Vergl. Nr. 7353. — [4] Vergl. S. 170.

7355. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 16 mars 1756.

Je viens de recevoir la dépêche que vous m'avez faite du 5 de ce mois.[1] J'approuve d'abord que vous n'ayez point hésité de communiquer à M. de Rouillé la copie des deux pièces que je vous avais envoyées,[2] vu que la communication était absolument nécessaire et que vous n'aurez point pu la lui refuser de bonne grâce, ainsi que vous avez agi parfaitement là-dessus en conformité de mes intentions.

Après cela, je ne veux point vous laisser ignorer que, selon de bonnes lettres de Vienne,[3] il est échappé à un des principaux domestiques du comte d'Aubeterre de dire, après le retour du courrier que le dernier a reçu de France, que celle-ci trouverait moyen de se venger tant sur moi que sur le roi de l'Angleterre, que la France ferait marcher une armée vers le pays d'Hanovre, tandis qu'un autre corps considérable de troupes françaises tomberait dans mon pays de Clèves, par où je serais obligé à partager mes forces, et que la reine de Hongrie serait mise par là à même d'entrer dans la Silésie; aussi, qu'en attendant le général Pretlack serait envoyé à quelques cours de l'Allemagne,[4] pour disposer les États de l'Empire à ne point s'opposer à ce projet. Vous observerez que je ne vous marque tout ceci que pour votre direction seule, et que d'ailleurs j'ai toute la peine du monde à me persuader de l'existence d'un pareil projet, qui serait trop biscornu et s'accordait mal avec la variation et la timidité du ministère de France, qui d'ailleurs a décliné jusqu'ici de rendre la guerre générale, ainsi qu'il me paraît être impossible qu'il voudrait songer à présent d'entreprendre des choses qui, par une suite immanquable, rendraient la guerre générale.

Au surplus, tant que j'ai pu pénétrer par des discours que le duc de Nivernois m'a tenus, je présume que Madame de Pompadour incline de faire quelque changement dans le ministère,[5] et que sa clique a des dispositions fort pacifiques, de sorte que, si elle veut faire des changements dans le ministère, elle évitera bien de multiplier la guerre, qui ne lui conviendrait nullement à ses desseins; tout au contraire, j'estime qu'on voudra faire écouler cette année avec des démonstrations et des ostentations guerrières.

La seule chose qui me donne encore des soupçons sur quelque concert à prendre entre les deux cours, c'est que le comte d'Aubeterre a rompu entièrement avec mon ministre de Klinggræffen à Vienne,[6] jusqu'à éviter tout-à-fait sa personne et sa conversation. C'est aussi par cette raison que je vous recommande fort d'être, en attendant, bien

[1] Ueber den Inhalt des Berichtes von Knyphausen vergl. auch Nr. 7354. 7356. — [2] Gemeint sind die am 26. Februar Knyphausen übersandten Schriftstücke: die englische Denkschrift und der Auszug aus dem Berichte Michell's vom 12. Februar. Vergl. Nr. 7303. — [3] Bericht Klinggräffen's, Wien 7. März. Vergl. Nr. 7356. — [4] Vergl. S. 187. — [5] Vergl. S. 189. — [6] Vergl. S. 165.

attentif sur tous les mouvements que les troupes françaises feront dans les trois évêchés vers la Meuse et du côté de Givet;[1] car dès qu'on y assemblera des corps, alors il ne faudra plus s'y fier. Je suppose en ceci que la France a formé quelque mauvais dessein.

Au reste, je veux bien vous dire encore, quoiqu'absolument pour votre direction seule, que j'ai appris de bon lieu[2] que l'Angleterre a résolu de faire demander à la cour de Vienne une explication catégorique sur ses desseins par rapport à la paix et la tranquillité de l'Allemagne; la réponse que cette cour donnera, nous fera voir plus clair sur ses vues.

Pour revenir encore une fois sur le projet des conditions que l'Angleterre demande pour se raccommoder avec la France, je vous ordonne de dire au sieur de Rouillé et aux autres ministres que je leur faisais des instances que, supposé, comme j'en suis presque persuadé, que les ministres ne trouvassent point ces conditions suffisantes et qu'elles ne les accommodassent point présentement, ils voudraient au moins faire en sorte que, par la réponse qu'ils y donneront, la négociation ne soit pas entièrement rompue, mais que je puisse la tenir en haleine encore; que cela ne mettrait point obstacle à exécuter leurs [plans] d'opération projetés pour la guerre contre les Anglais, mais pourrait bien servir à l'acheminement de la paix, quand, selon les évènements, la France trouverait de sa convenance de s'en approcher.

Nach dem Concept. Federic.

7356. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 16 mars 1756.

Les rapports que vous m'avez faits depuis le 6 de ce mois,[3] m'ont été fidèlement rendus. Vous vous donnerez la peine de déchiffrer vous-même tout ce qui suit, pour vous assurer d'autant mieux du secret absolument nécessaire.

Je ne doute nullement que les intentions des Autrichiens sur mon sujet ne soient aussi mauvaises qu'on se le peut imaginer, et qu'ils voudraient me faire tout le mal possible; mais en réfléchissant mûrement sur l'avis qui vous est venu d'un concert pris entre les deux cours, que la France tomberait également sur mon pays de Clèves que sur les États d'Hanovre, en attendant que les Autrichiens entreraient en Silésie,[4] je ne saurais pas vous dissimuler, quoique absolument pour votre direction seule, que j'ai trouvé cet avis comme des insinuations qu'on vous a lâchées expressément.

[1] Vergl. S. 190. — [2] Bericht Michell's, London 5. März. Vergl. Nr. 7354. — [3] Bericht Klinggräffen's, Wien 6. und 7. März. — [4] Die Nachrichten Klinggräffen's sind im Erlass an Knyphausen vom 16. März (Nr. 7355) detaillirter wiedergegeben.

Je ne connais que trop la faiblesse du ministère de France, je sais leur grande envie pour regagner la paix, et combien il est éloigné de prendre une résolution vigoureuse, comme aussi de rendre la guerre générale.

Je me suis d'ailleurs entremis pour leur porter des propositions tendantes à un raccommodement avec l'Angleterre; quoique j'aie d'abord cru qu'elles ne seraient pas encore suffisantes, néanmoins le susdit ministère a pris de très bonne part ma démarche faite à ce sujet.[1]

J'ai donc toute la peine au monde de croire que les Français voudraient se brouiller entièrement avec moi et entrer dans une guerre générale, qui serait diamétralement opposée à leurs intérêts.

Malgré tout cela et toutes les terribles oppositions qu'il y a du côté des intérêts des deux cours respectives, trop différentes pour se lier ensemble dans la conjoncture présente, il est très nécessaire qu'on ne se relâche point d'attention pour pénétrer et pour approfondir ce que la cour où vous êtes voudrait tramer, et si son orgueil l'emporte si loin qu'elle voudrait faire par dépit une démarche contre l'Angleterre qui fût directement contraire à ses propres intérêts les plus essentiels.

Au surplus, je veux bien vous informer, quoique encore pour votre seule direction, que, selon mes nouvelles,[2] la cour de Londres va envoyer des ordres au sieur Keith pour faire expliquer nettement le ministère autrichien sur toutes ses menées actuelles et pour lui faire remarquer que, si ses intentions étaient nettes pour la conservation de la paix de l'Allemagne dans la crise présente, il devait applaudir à la convention de neutralité de l'Allemagne conclue avec moi, et qu'il faudrait enfin que ledit ministère s'expliquât catégoriquement là-dessus, et qu'au reste le sieur Keith aurait ordre d'en parler confidemment avec vous. J'ai voulu vous avertir préalablement de ceci, afin que vous en soyez informé, quand le courrier portant ces ordres arrivera au sieur Keith, et que, d'abord qu'il les aura exécutés, vous puissiez m'informer incessamment de la réponse que le ministère autrichien y aura faite.

En attendant, vous continuerez d'avoir toute l'attention sur les mouvements des troupes,[3] et principalement sur ceux qu'on va faire avec la cavalerie en Hongrie, et du reste sur l'humeur que la Reine-Impératrice et son ministre, comte de Kaunitz, font apparaître.[4]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Bericht Knyphausen's, Paris 5. März. Vergl. Nr. 7355. — [2] Bericht Michell's, London 5. März. Vergl. Nr. 7354. — [3] Vergl. S. 165. 166. — [4] Vergl. S. 188.

7357. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 15. März, anlässlich der Meldung Klinggräffen's [d. d. Wien 7. März] [1] über eine von Frankreich und Oesterreich in Aussicht genommene Cooperation, dass ihnen die Mitwirkung des Landgrafen von Hessen-Kassel der geeignetste Weg scheine, über den Zweck der Reise des österreichischen Generals Pretlack nach Darmstadt Aufklärung zu erhalten, und geben weiter anheim, bei dem Könige von England den Erlass von englischen und preussischen Circularnoten an alle Churfürsten und Fürsten des Reichs anzuregen: „pour les convaincre de l'innocence de l'engagement [entre Votre Majesté et Sa Majesté Britannique] et de la nécessité de le maintenir pour la conservation de la tranquillité de l'Allemagne.“

Potsdam, 16. März 1756.

Sie sollen sich nur darüber nicht embarrassiren; Ich glaube die Sache nicht, habe aber schon Mesures genommen. [2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7358. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 14. März: „Le duc de Nivernois m'a dit depuis son retour de Potsdam, [3] dont il est revenu fort content, qu'il avait reçu par la poste d'aujourd'hui des lettres de Paris qui lui marquaient que son courrier, à qui Votre Majesté avait cru être arrivé un malheur à Frankfort-sur-le-Main, était arrivé sain et sauf à Paris et qu'il avait remis fidèlement au baron de Knyphausen les dépêches de Votre Majesté dont il avait été chargé. [4] Mais il m'a dit en même temps . . . qu'on croit être à la veille de perdre M. de Séchelles par un accident qui est survenu à ce ministre, qui a perdu la mémoire, et qu'on croit être une espèce d'apoplexie intérieure; perte qu'il croit irréparable pour la France dans le moment présent, surtout puisque depuis Colbert on ne se souvient pas d'avoir eu pour les finances un ministre dont les talents et les lumières ont été si étendus.“

Potsdam, 16 mars 1756.

J'ai été sensible de l'attention que le duc de Nivernois m'a marquée, en vous avertissant de l'heureuse arrivée de son dernier courrier à Paris, qui en même temps a remis au baron de Knyphausen mes dépêches dont il a bien voulu le charger. J'en étais déjà informé, [5] de même que du triste accident qui est survenu au sieur de Séchelles, dont je suis vraiment touché, pour les grandes qualités que je connaissais à ce ministre. [6] Selon la dernière lettre que j'ai reçue du baron de Knyphausen, [7] il me paraît que le ministère de France s'est radouci en quelque façon à mon égard, au sujet des propositions de l'Angleterre pour

[1] Vergl. Nr. 7356. — [2] Vergl. Nr. 7347. — [3] Der Herzog weilte vom 10. bis zum 13. März in Sanssouci. — [4] Vergl. Nr. 7303 S. 146. — [5] Vergl. Nr. 7355. — [6] Vergl. Bd. X, 404. 428; XI, 36. — [7] Vergl. Nr. 7355.

un accommodement avec la France que je leur ai fait communiquer; ils en ont au moins reconnu ma droiture et ma sincérité et ont été contents du zèle avec lequel je me suis employé auprès de la cour de Londres, pour lui inspirer des sentiments pacifiques et la déterminer à se raccommoder avec la France, afin de prévenir les suites d'une funeste guerre. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

7359. AU DUC DE NIVERNOIS, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

[Potsdam], 18 mars 1756.

Monsieur le Duc. J'ai reçu la lettre que vous me faites le plaisir de m'écrire,[1] avec la dépêche du baron de Knyphausen.[2] Je ne doute point que votre cour ne vous en ait communiqué le contenu. J'y vois, par la réponse au mémoire des Anglais,[3] que le roi de France pourrait se déterminer à faire aux Anglais quelque cession au Canada, si ces mêmes Anglais commençaient, comme un préalable, à restituer les prises qu'ils ont faites, de tous les vaisseaux français. J'y vois d'ailleurs qu'on souhaite en France que je continue cette négociation. Il s'agit à présent d'envoyer la réponse du roi de France aux Anglais, mais comme mes intentions n'ont pour objet que de travailler à l'aplanissement des différends qu'il y a entre les deux nations, et de rendre tous les services dont je suis capable, au roi de France, je commence par vous communiquer les idées qui me sont venues sur ce sujet, avant que d'en faire usage, vous priant de me dire sur tous les points qu'elles contiennent, votre sentiment avec la plus grande franchise.

Je ne sais si j'ai bien saisi la réponse des Français, mais je crois y avoir entrevu que ce ne seraient pas les contestations de l'Amérique qui arrêteraient la paix, pourvu que les Anglais restituassent, avant tout, leurs prises. Je crois donc qu'il y aurait moyen de parvenir à la paix, et voici comment je suppose que cela se pourrait faire. Je demanderais aux Français quelles conditions avantageuses ils pourraient faire aux Anglais, en cas que ceux-ci leur restituassent leurs vaisseaux. Quand je saurai le dernier mot des Français, je demanderai aux Anglais s'ils se contenteraient de ces conditions pour préliminaires, au cas qu'on pût les leur faire obtenir, et si, en ce cas, ils voudraient commencer par établir un armistice et restituer les vaisseaux. S'ils consentent à ces propositions, je me rendrai caution des articles préliminaires. Ils restitueront leurs prises, et alors des députés des deux nations pourront aplanir le reste des difficultés dans un congrès.

J'attends votre réponse, pour suivre cette idée, si vous croyez qu'elle soit du goût de votre cour, ou pour y changer ce que vous croirez d'inaliénable aux intérêts de la France.

[1] D. d. „à Berlin le mercredi à minuit" d. i. 17. März. — [2] D. d. Paris 13. März. Vergl. Nr. 7364. — [3] Vergl. S. 205.

Je serai charmé de vous voir ici avec le marquis de Valory;[1] mais tout ancien ami qu'il est, il ne vous remplacera jamais. Je dois ménager votre modestie, Monsieur, mais vous ne m'empêcherez pas de penser ni de dire ce que je pense. Toutefois pouvez-vous être sûr que votre souvenir ne périra pas dans ce pays, tant que je l'habiterai. La nature m'a donné une âme sensible et un cœur reconnaissant, et il ne faut que cela pour conserver une impression éternelle du séjour que vous avez fait ici. Soyez persuadé que vous conserverez dans ce pays-ci des amis qui ne le cèderont point, en sentiments, aux parents que vous avez en France. J'espère que vous me compterez de ce nombre et que vous ajouterez foi à l'amitié et à l'estime que je vous ai vouées.

Federic.

Nach der von Nivernois eingesandten Abschrift im Archiv des auswärtigen Ministeriums zu Paris.

7360. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 18 mars 1756.

Le conseiller privé de Maltzahn à Dresde m'ayant mandé par son rapport du 13 de ce mois[2] combien le roi de Pologne désirait, au moins en conséquence de ce que le ministre Brühl lui avait déclaré, d'avoir communication de la convention de neutralité de l'Allemagne que j'avais stipulée avec l'Angleterre, je ne crois pas que cette communication du traité même, sans l'article secret, saurait souffrir aucune difficulté, vu que l'Angleterre l'a rendu public partout et que d'autres puissances en sont déjà en possession.[3] C'est donc en conséquence de ceci que vous aurez soin de faire tirer une copie de ladite convention et de l'envoyer au sieur de Maltzahn, avec instruction d'en faire son usage convenablement à la cour où il se trouve. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

7361. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 13. März, über eine am 12. März stattgefundene Unterredung mit dem Grafen Brühl, in welcher dieser im Namen des Königs von Polen um Mittheilung der mit England abgeschlossenen Neutralitätsconvention gebeten[4] und hinzugefügt hat: que

Potsdam, 19 mars 1756.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 13 de ce mois, au sujet de laquelle je vous dirai que, quant à l'insinuation que le comte de Brühl vous a faite sur le désir

[1] Valory kam am 20. März in Berlin an und hatte am 23., in Begleitung des Herzogs von Nivernois, seine erste Audienz in Potsdam. — [2] Vergl. Nr. 7361. — [3] Vergl. S. 139. 160. — [4] Vergl. Nr. 7360.

Sa Majesté Polonaise „était sincèrement intentionnée de vivre en bon voisin [avec Votre Majesté], qu'elle La priait donc de vouloir bien Se montrer un peu plus facile sur l'ajustement des affaires de commerce[1] . . . [Qu'elle] consentirait volontiers à tout ce que Votre Majesté demanderait, en tant que cela ne serait pas trop nuisible à ses intérêts, puisqu'elle en sacrifierait volontiers une partie à la satisfaction de vivre en bonne harmonie avec Votre Majesté."

que le Roi son maître marquait afin que je lui fasse communication de ma convention de neutralité faite avec l'Angleterre, je ne trouve nul inconvénient de le satisfaire là-dessus, et j'ai donné mes ordres en conséquence à mes ministres pour qu'ils vous envoient une copie fidèle de ce traité, afin d'en faire l'usage convenable.[2]

Pour ce qui regarde les propos que le susdit ministre [vous a tenus] au sujet de nos affaires de commerce et à la facilité dont on veut que je me prêtasse à ce sujet, vous lui direz, quoiqu'en termes honnêtes et modestes, que jusqu'à présent j'avais usé de toutes les complaisances possibles envers la cour de Dresde, sans en avoir éprouvé guère aucune de sa part, que, nonobstant cela, je ne me refuserais pas à toute proposition raisonnable qu'on me ferait à ce sujet, et que je m'y accommoderais, autant que cela pourrait se faire sans perte et sans préjudice de mes États, mais que je me flattais aussi que de l'autre part l'on ne prétendrait pas que je donnasse la main à une convention où tout l'avantage fût d'un côté et aucun de l'autre. Que, dans toutes les conventions de commerce faites antérieurement avec la Saxe,[3] l'avantage avait été pour elle; qu'il fallait à présent que tout fût rédigé à une parité et égalité réciproque,[4] que c'était à ce principe que j'avais borné mes demandes, et que, pourvu qu'on l'adopterait de l'autre côté, il ne saurait pas manquer que nous ne soyons bientôt d'accord à notre satisfaction réciproque.

Au reste, j'ai été très content des nouvelles bien intéressantes que le post-scriptum de votre dépêche comprend,[5] et vous prie de tâcher au possible de m'en donner encore de pareilles qui me seront d'un grand usage.

Federic.

Nach dem Concept.

7362. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 19. März, die dem Befehl des Königs gemäss[6] an den Gesandten in Dresden ausgefertigte Weisung sammt

Potsdam, 20. März 1756.

Recht gut. Maltzahn kann es ihm vorlesen oder lesen lassen,

[1] Vergl. S. 155. 183. — [2] Vergl. Nr. 7362. — [3] Vergl. Bd. XI, 4. — [4] Vergl. S. 183. — [5] Mittheilungen aus Berichten Funcke's an Brühl vom 9. und 16. Februar über die Ratification des englisch-russischen Subsidientractats vom 30. September 1755 durch die Kaiserin von Russland, und aus Erlassen Brühl's an Funcke vom 11. und 25. Februar. — [6] Vergl. Nr. 7360.

Abschrift der Convention mit England, „sans y ajouter cependant l'article secret et séparé de ladite convention, et en enjoignant en même temps audit ministre de ne lire la dernière [la copie de la convention] d'un bout à l'autre qu'en présence du comte de Brühl . . . Ce qui nous a engagés à devoir prendre cette précaution, c'est que Votre Majesté S'est concertée avec l'Angleterre de ne faire part des susdits engagements *in extenso* à aucune puissance qu'après que la première en aurait fait part à son Parlement; ce qui ne s'est pas fait jusqu'ici, quoiqu'il se pourrait qu'elle l'eût fait confidemment à la cour de Russie,[1] ainsi que Votre Majesté en a usé de la même manière vis-à-vis de la France,[2] sans l'avoir communiqué pourtant jusqu'ici à aucun allié ni en Allemagne, ni hors de l'Empire."

ohne eine Abschrift davon zu geben, welches er auch so mit dem Grafen Broglie halten kann.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7363. AU DUC DE NIVERNOIS, MINSTRE DE FRANCE, A BERLIN.

[Potsdam], 20 mars 1756.

Monsieur. Je vais expédier mon courrier pour Londres, avec la réponse que j'ai reçue de Versailles,[3] en donnant à cette négociation la tournure que vous jugez être la plus conforme aux intentions de votre cour. Je vous avoue que je ne m'attends pas que cette pièce fasse une grande impression sur le ministère anglais, et je crains fort qu'on ne s'arrête plus à la forme qu'à la chose. Mais comme il faut donner de l'aliment à cette négociation, j'ai envie de sonder le ministère britannique, pour pressentir s'il serait capable de rendre les vaisseaux français, au cas qu'un tiers voulût lui garantir des articles préliminaires tels que les Français les ont articulés dans leur dernier mémoire, que le duc de Mirepoix, je crois, leur a remis.[4]

Federic.

Nach der von Nivernois eingesandten Abschrift im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

7364. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 9. März, auf den Erlass vom 24. Februar,[5] dass er dem englischen Ministerium die Ansichten des Königs über die vermeintlichen Rüstungen Schwedens und Dänemarks dargelegt hat: „Cependant, avec cela, leurs soupçons

[1] Vergl. S. 173. — [2] Vergl. S. 160. 162. — [3] Vergl. Nr. 7364. — [4] Vergl. Bd. XI, 168. — [5] Vergl. Nr. 7299 S. 142.

ne sont pas encore levés sur la conduite de ces deux puissances dans la conjoncture présente. Ils ont aussi continué de m'assurer qu'en cas que contre toute attente la cour de Vienne poussât en avant son chipotage avec la France, les Autrichiens n'y entraîneraient pas la Russie et qu'on se croyait toujours fort assuré en Angleterre que, de quelque façon que le chipotage dont il s'agissait, tournât, la cour de Pétersbourg resterait toujours attachée aux intérêts de l'Angleterre et qu'on n'en avait pas le moindre doute"[1] . . . Le duc de Newcastle m'a dit „que le Roi son maître avait eu en dernier lieu des avis de différents côtés que le ministère de Versailles se vantait que Votre Majesté avait fait tous Ses efforts pour lui prouver que les engagements qu'Elle avait pris avec Sa Majesté Britannique, étaient si innocents et si peu calculés pour donner de l'offense à qui que ce fût, que Vous aviez offert, Sire, à la France de renouveler plus étroitement Vos anciens engagements avec elle;[2] mais que cette dernière avait décliné jusqu'ici de s'expliquer là-dessus avec précision; qu'à la vérité ces avis n'avaient fait aucune impression sur l'esprit de Sa Majesté Britannique et de son ministère, mais que cependant lui, duc de Newcastle, avait eu ordre de m'en faire part, pour faire rapport à Votre Majesté qu'on ne voulait rien avoir de caché pour Elle dans les circonstances présentes, et pour La convaincre de plus en plus du dessein où l'on était ici, de continuer d'aller en avant en toute confidence avec Votre Majesté."

Potsdam, 20 mars 1756.

La réponse que le ministère de France a remise à mon ministre à Paris, le baron de Knyphausen, au mémoire de la Grande-Bretagne concernant la pacification des troubles qui se sont élevés en Amérique entre les cours de France et d'Angleterre, m'étant parvenue,[3] je n'ai pas voulu perdre un moment pour vous l'envoyer ci-close telle que je l'ai reçue, avec la lettre dont le sieur de Rouillé l'a accompagnée.[4]

Vous ne manquerez pas de voir d'abord milord Holdernesse ou le duc de Newcastle, selon qu'il convient, pour leur dire que vos ordres étaient que vous leur deviez incessamment communiquer ces deux pièces telles que je les avais eues, et de leur dire de ma part que je ne m'attachais qu'au sommaire de la réponse en question, selon laquelle les Français prétendaient primo, en préalable, la restitution de toutes les prises faites des Anglais sur les Français dans cette dernière guerre,[5] et qu'en second lieu il paraissait qu'ils voulaient accorder les conditions qu'ils ont offertes par leur dernière réponse remise par le duc de Mirepoix.[6]

Que quant à ces deux objets-là, je laissais à examiner aux ministres de l'Angleterre ce qui pourrait leur convenir et quelles démarches ils croient pouvoir faire pour le bien et la tranquillité de l'Europe. Si, cependant, je devais dire mon sentiment avec toute sincérité, je craignais beaucoup que la forme qu'on voulait donner à tout ceci, ne fît du tort au fond de la chose. Je regardais donc comme la grande affaire de savoir si les Anglais pourront accepter les avantages que les Français leur ont offerts en Amérique; car au cas qu'on pourrait régler

[1] Vergl. S. 144. — [2] Vergl. S. 160—162. — [3] Von Knyphausen am 13. März übersandt. Vergl. Nr. 7359. — [4] Begleitschreiben Rouille's an Knyphausen, d. d. Paris 13. März. — [5] Vergl. Bd. XI, 478. — [6] Vergl. Bd. XI, 168.

ce point-là, je ne doutais point que, par l'entremise des amis communs, on ne pût trouver les moyens de parvenir à une médiation, mais que j'envisageais dans cette affaire comme le point principal et de la première importance celui de régler les différends de l'Amérique et que pour la restitution des vaisseaux français, comme les Anglais paraissent l'offrir jusqu'ici, je ne crois point que cela apporterait difficulté au rétablissement de la paix, si par exemple des puissances médiatrices garantissaient à l'Angleterre un article préliminaire par rapport aux affaires de l'Amérique, dont on aurait pu convenir. Voilà ce que vous aurez à dire à ces ministres de ma part; en suite de quoi vous me manderez comment ils ont envisagé tout ceci et si vous estimez que, pourvu qu'on conviendrait sur le point principal, savoir sur les affaires de l'Amérique, ils sauraient bon alors [de se prêter] à la restitution des vaisseaux français et de finir le reste à un congrès; ce que de ma part j'envisage comme le seul moyen qui reste à raccommoder les deux partis.

Pour ce qui regarde les insinuations qu'en conséquence de votre dépêche du 9, que je viens de recevoir dans ce moment, le duc de Newcastle vous a faites touchant les différents avis que le Roi son maître avait eus de France sur mon sujet, vous direz convenablement à ce ministre qu'il était très vrai que j'avais assuré aux Français qu'il n'y avait rien d'offensif contre qui que ce soit dans la convention de neutralité que j'avais conclue avec le roi d'Angleterre; aussi ni les Anglais, ni tout le monde ne sauraient envisager autrement cette convention de neutralité que défensive; mais que, pour le reste, le roi d'Angleterre et son ministère sauraient être assurés que j'observerais religieusement et avec toute l'exactitude les engagements que j'avais pris au moyen de cette convention avec l'Angleterre; mais que, tandis que les Français n'attaqueraient pas les États de l'Allemagne, je les ménagerais, parceque dans le fond, et indépendamment de la convention de neutralité faite, je n'avais pour mon personnel aucuns différends avec eux, et que je ne voudrais pas sans aucune raison pressante multiplier le nombre de mes ennemis, dont j'avais innocemment assez; et que d'ailleurs je voudrais garder des ménagements, afin de conserver toujours l'occasion de porter des paroles de paix entre les deux parties, pour en ménager peut-être la paix et la réconciliation entre elles.

Autant que j'ai appris présentement[1] de la négociation secrète qui doit être entre la France et les Autrichiens, il n'en doit être, au fond, rien d'arrêté, ni de conclu, mais qu'elle doit rouler sur un traité d'amitié et d'union à faire entre les deux cours, et la neutralité des Pays-Bas autrichiens à stipuler entre les deux cours pendant la guerre présente, tout comme encore, par quelque article séparé, les bons offices de la France à l'élection de l'archiduc aîné Joseph en qualité de roi des

[1] Bericht Knyphausen's, Paris 8. März. Vergl. Nr. 7366.

Romains. J'avoue cependant que, malgré cela et malgré tous les ressorts que la cour de Vienne fait jouer pour s'accrocher avec la France, j'ai toute la peine à croire que les Autrichiens parviendront à conclure effectivement avec la France, parcequ'une telle affaire est compliquée de tant de contradictions qu'il n'est pas aisé à voir comment elle saurait réussir.

Quand, d'ailleurs, j'apprends par votre rapport que les ministres anglais ne sont pas tout-à-fait sortis de leur inquiétude sur les dispositions des cours de Suède et de Danemark, vous direz à eux que l'évènement et ce qui en arriverait en effet, convaincrait le ministère anglais que je leur en avais annoncé la vérité et qu'il n'y avait aucun dessous dans cet armement desdites cours, ni point d'autre intention que celle que j'avais dite à ces ministres.

Du reste, vous observerez scrupuleusement l'occasion convenable où vous saurez sonder adroitement ces ministres s'il ne conviendrait pas de rétablir entre la Russie et moi une bonne intelligence ou du moins passable, vu qu'il paraissait malséant que des puissances qui avaient présentement la satisfaction d'être dans les mêmes engagements avec l'Angleterre, fussent encore différentes entre elles-mêmes. Vous observerez cependant en ceci qu'il faut que vous vous y preniez bien délicatement pour sonder les ministres à ce sujet, et que vous alliez bien doucement pour leur hasarder la proposition.

Federic.

P. S.

Vous donnerez des copies très exactes de deux pièces aux ministres, en gardant celles que je vous envoie, pour votre usage ultérieur.

* * *

Réponse de Sa Majesté Très Chrétienne à Sa Majesté Prussienne.

Le Roi a été très sensible à la communication que le roi de Prusse a bien voulu lui donner d'une copie de la lettre du 12 du mois de février dernier, écrite à Sa Majesté Prussienne par Son ministre à Londres, et du mémoire contenant la réponse du roi d'Angleterre[1] au sujet des ouvertures faites à ce Prince par ordre du roi de Prusse, dans la vue de contribuer à une conciliation amiable des différends qui subsistent entre Sa Majesté et Sa Majesté Britannique.

Le Roi rend trop de justice aux lumières et à l'équité de Sa Majesté Prussienne pour ne pas accepter avec satisfaction les bons offices qu'Elle lui offre et qu'Elle a déjà commencé à employer relativement à un ouvrage si salutaire.

Si la cour britannique a fait part au roi de Prusse de toute la négociation qui a été suivie à Londres pendant le dernier séjour de M. le

[1] Vergl. Nr. 7303 S. 146.

duc de Mirepoix en Angleterre,[1] Sa Majesté Prussienne y aura vu bien clairement qu'il n'a pas tenu au Roi de prévenir par un accommodement les excès auxquels la cour britannique s'est portée, et qu'elle continue de commettre depuis huit mois et sans déclaration de guerre contre les vaisseaux et les sujets de Sa Majesté.[2]

En effet, le Roi, après avoir proposé plusieurs fois, mais toujours inutilement, au roi d'Angleterre de remettre de part et d'autre en Amérique les choses sur le pied où elles étaient ou devaient être en conséquence du traité d'Utrecht, de faire cesser les hostilités dans cette partie du monde et de travailler sans délai à une conciliation finale sur tous les objets de discussion entre les deux couronnes,[3] avait enfin offert des sacrifices très réels de sa part, pour maintenir la bonne intelligence avec le roi de la Grande-Bretagne et pour prévenir une guerre que Sa Majesté a toujours désiré et désirerait encore de pouvoir éviter.

Mais le Roi a constamment vu avec regret que l'Angleterre attachait l'idée d'un accommodement à des conditions que Sa Majesté ne devait, ni ne pouvait accepter;[4] Elle était même fort étonnée d'éprouver autant d'inflexibilité à cet égard, mais Sa surprise cessa, lorsqu'Elle apprit, non seulement par l'attaque de Ses vaisseaux[5] et de Ses possessions en Amérique, mais aussi par les papiers du général Braddock,[6] que, sous le voile d'une négociation à laquelle la cour britannique paraissait se prêter sincèrement, elle cachait les ordres offensifs qu'elle avait envoyés depuis plusieurs mois en Amérique, quoiqu'elle renouvelât toujours de vive voix et par écrit les assurances les plus formelles de ses intentions pacifiques.[7]

Par la rupture inopinée des négociations, de laquelle il est fait mention dans le mémoire remis à Londres au ministre du roi de Prusse, la cour britannique prétend sans doute parler du rappel de M. le duc de Mirepoix et de M. de Bussy; mais personne n'ignore que le Roi ne s'est déterminé à les faire revenir auprès de lui qu'après l'attaque et la prise de deux vaissaux de Sa Majesté par l'amiral Boscawen.[8] Toute l'Europe n'a même pu qu'admirer comme une suite de la modération du Roi et de son amour pour la paix que Sa Majesté eût alors borné au seul rappel des ministres qu'elle entretenait auprès du roi d'Angleterre, le juste ressentiment que devaient lui inspirer des hostilités aussi violentes qu'imprévues et si évidemment contraires au droit des gens, à la foi des traités, à toutes les lois et à tous les usages.

La cour de Londres insiste toujours sur les conditions qu'elle a proposées par son contre-projet du 7 mars 1755;[9] mais le Roi fit répondre

[1] Vergl. Bd. XI, 478. — [2] Vergl. Bd. XI, 478. — [3] Vergl. Bd. XI, 66. 72. — [4] Vergl. Bd. XI, 93. 112. 181. 183. — [5] Vergl. Bd. XI, 224. — [6] Vergl. Bd. XI, 290. 302. — [7] Vergl. Bd. XI, 478. — [8] Vergl. Bd. XI, 224. 226. — [9] Vergl. Bd. XI, 93.

dans le temps par son ambassadeur que de pareilles propositions ne permettraient pas à Sa Majesté d'espérer que les deux cours pussent parvenir à une conciliation amiable,[1] et le Roi n'a point changé de sentiment à ce sujet.

Sa Majesté fit déclarer en même temps au roi de la Grande-Bretagne qu'Elle prendrait volontiers avec lui les mesures les plus efficaces pour mettre les deux nations en Amérique à l'abri de toute invasion et de toute gêne de la part de l'une vis-à-vis de l'autre, et qu'Elle ne serait pas éloignée d'entrer avec lui dans des arrangements favorables au commerce des Anglais et de céder même des pays qui Lui appartiennent incontestablement.[2]

Quoique les procédés de la cour de Londres aient autorisé Sa Majesté à regarder comme nulles et non avenues de pareilles offres, cependant son désir sincère et invariable de maintenir le repos public et de rétablir la bonne correspondance entre les deux cours, La déterminera à rentrer en négociation sur les mêmes errements. Elle accepte avec d'autant plus de plaisir pour cet effet l'entremise et les bons offices du roi de Prusse qu'Elle est bien persuadée qu'il ne les emploiera que conformément aux principes d'équité dont il est animé; mais Sa Majesté Prussienne jugera sans doute que le Roi ne peut absolument pas se départir de la réquisition qu'il a fait faire au roi de la Grande-Bretagne, d'ordonner préalablement la prompte et entière restitution de tous les vaisseaux français qui ont été pris par la marine anglaise, et de tous leurs équipages, officiers, soldats, chargements et effets.

Le roi de Prusse connaît trop ce que les souverains se doivent à eux-mêmes et à leurs sujets, pour ne pas approuver une demande aussi juste et aussi décente.

Ce n'est qu'à cette condition que le Roi sera disposé à concourir par la voie de la négociation à tous les arrangements convenables pour terminer sans délai et sans détour toutes les discussions qui subsistent entre la France et l'Angleterre.

Si le roi de la Grande-Bretagne désire sincèrement la paix et veut bien ne consulter que son équité naturelle, il ne se refusera pas à une première démarche que le droit des gens, les traités les plus solennels et toutes les règles de la justice lui prescrivent également.

C'est dans cet esprit que le Roi a déjà répondu au roi d'Espagne, qui lui a offert ses bons offices en même temps que le roi de Prusse.

Sa Majesté, vivement touchée des marques d'amitié et de confiance qu'Elle reçoit à cette occasion de la part de Sa Majesté Prussienne, souhaite ardemment que les soins que ce Prince se donne pour prévenir une nouvelle guerre, soient aussi efficaces qu'ils sont dignes de la modération et de la générosité de ses sentiments.

[1] Vergl. Bd. XI, 103. — [2] Vergl. Bd. XI, 168.

Lettre de M. de Rouillé à M. le baron de Knyphausen.

Le 13 mars 1756.

Monsieur le baron de Knyphausen trouvera ci-joint la réponse du Roi au mémoire que le roi d'Angleterre a fait remettre à Sa Majesté Prussienne sur les ouvertures qu'elle a bien voulu lui faire pour parvenir à la pacification des troubles actuels. M. Rouillé le prie de vouloir bien l'envoyer à Sa Majesté Prusienne. Le Roi espère qu'Elle y reconnaîtra la suite des sentiments de justice et de modération qui ont jusqu'à présent dirigé sa conduite, et qu'Elle voudra bien en faire auprès de Sa Majesté Britannique l'usage qu'Elle croira le plus convenable au but salutaire qu'Elle Se propose. M. Rouillé dépêchera demain dans la matinée un courrier à M. le duc de Nivernois, et si M. de Knyphausen veut le charger de ses paquets pour sa cour, M. Rouillé différera son départ, jusqu'à ce qu'il les ait reçus, étant fort aise de profiter de toutes les occasions de marquer ses égards et son attention au ministre du roi de Prusse et à la personne de M. de Knyphausen en particulier.

Nach dem Concept. Die Beilagen nach den von Knyphausen eingesandten Ausfertigungen.

7365. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 20 mars 1756.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois. Ayant appris des particularités bien intéressantes du chipotage secret qui a subsisté jusqu'à présent entre les cours de Versailles et de Vienne,[1] je veux bien vous en faire part, quoique absolument pour votre direction seule et afin de vous mettre sur la voie de pénétrer d'autant mieux dans les vues de la cour où vous êtes.

C'est elle, en conséquence de mes avis, qui a donné les premières notions à la France de la convention que j'avais arrêtée avec l'Angleterre, et qui, en haine de cette démarche, a fait toutes les mauvaises insinuations possibles à la cour de France sur ce sujet, tout comme le comte de Kaunitz l'a fait envers le marquis d'Aubeterre pour le gagner. Les motifs qu'elle a employés pour éblouir la France, ont été que, par l'alliance prétendue que j'avais faite avec l'Angleterre, je n'avais plus rien à craindre du côté de la Russie, et que, par conséquent, je profiterais de la première conjoncture favorable qui se trouverait pour tourner mes armes contre l'Empire et travailler à mon plan d'agrandissement que j'avais conçu de longtemps; que, l'Europe étant menacée d'une guerre générale, il ne saurait manquer qu'au moyen des sûretés que j'avais su me ménager par ma convention de neutralité, je ne susse trouver un moment favorable d'accomplir mes desseins et que la France

[1] Bericht Knyphausen's, Paris 8. März. Vergl. Nr. 7366.

aurait à considérer s'il était de son intérêt qu'une nouvelle puissance en Europe s'élevât qui, pour peu qu'elle accroîtrait des forces, se mettrait infailliblement dans une indépendance totale et deviendrait tout aussi formidable à l'Allemagne que l'avait été l'ancienne maison d'Autriche, et que, bien loin que la France dût conniver à mon agrandissement ultérieur, le maintien du système qu'elle avait adopté pour la balance du pouvoir en Allemagne, exigeait qu'elle me tînt dans les bornes où j'étais renfermé actuellement, sans permettre qu'on leur donnât plus d'étendue, et comme l'intérêt de la France étant conforme sur ce point à celui de l'Autriche, il semblait être de la convenance dans la conjoncture présente de prendre des mesures communes, pour empêcher que je ne puisse parvenir à mes fins pendant la durée des troubles entre la France et l'Angleterre. Sur quoi, le ministère autrichien a proposé à celui de France à prendre des engagements avec la cour de Vienne au moyen d'un simple traité d'union et d'amitié, où on stipulerait cependant la neutralité des Pays-Bas et, encore dans un article secret, le consentement de la France à l'élection de l'Archiduc aîné dans la qualité de roi des Romains. On ne m'a pu point apprendre jusqu'à présent à quel point cette négociation, à laquelle la cour de Vienne prétend mettre pour base cette union, a pu être avancée, mais je sais pour certain qu'elle répugne beaucoup à la plupart des membres du conseil du roi de France, qui trouvent trop palpables les prétextes, quelque spécieux qu'ils soient, dont la cour de Vienne se sert pour colorer ses propositions, pour se méprendre sur les vrais intérêts de la France et sur les motifs qui l'ont portée à cette démarche.

Par tout ceci, l'on voit assez clairement ce qui a si irrité et aigri ladite cour contre moi à l'occasion de ma convention faite, puisqu'elle a vu échouer par là son grand dessein de faire élever contre moi la Russie et l'Angleterre et tout ce qu'elle aurait pu trouver d'autres amis, mais que, se voyant déchue de ces espérances, elle a voulu se tourner vers la [France], pour l'irriter contre moi; mais ce qui apparemment ne lui réussira pas.

Vous devez, en attendant, veiller de l'attention la plus grande et la plus scrupuleuse sur toutes ses démarches et sur ce qu'elle prend d'arrangements.

Federic.

Nach dem Concept.

7366. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 20 mars 1756.

Votre dépêche du 8 de ce mois m'a été rendue, et j'ai vu avec bien de la satisfaction, par tout ce que vous avez compris dans votre

relation ordinaire, que vos amis ne vous ont pas mal servi dans ce qui concerne la négociation secrète entre la France et les Autrichiens,[1] de sorte que je suis persuadé que vous êtes à présent justement au fait de tout ce qui regarde ce chipotage. Les ouvertures que la cour de Vienne a faites à celle de France pour ce sujet, me font reconnaître d'abord le langage ordinaire qu'elle a tenu depuis longtemps à mon sujet à toutes les cours avec lesquelles elle a été en correspondance, dont cependant une bonne part en est revenue, ayant reconnu sa frivolité et les vues pernicieuses que ladite cour voulait cacher là-dessus; aussi estimé-je que les Français me feront au moins la justice d'être assurés que je n'ai jamais eu des vues offensives contre l'Allemagne.

Pour répondre aux insinuations malicieuses que cette cour a voulu faire à celle de France, je crois qu'il y a plus de cent arguments aussi clairs que le jour, et je compterais pour chose superflue de vous les marquer en détail, vu que je suis assuré que vous y suppléerez aisément pour en fortifier ma cause. Je crois, cependant, que vous ferez bien de glisser adroitement dans les entretiens que vous aurez avec ceux qui fréquentent les ministres de France et qui possèdent leur confiance, qu'au lieu des vues que ladite cour, fertile à me calomnier, m'avait supposées, j'avais justement fait ma convention de neutralité avec l'Angleterre, afin de ne pas me voir accablé des forces unies des Anglais, des Russes et des Autrichiens, si la guerre avait éclatée dans l'Allemagne. Vous ajouterez qu'il fallait s'attendre que la susdite cour prendrait à tâche de brouiller au possible les affaires dans les circonstances présentes et d'inspirer autant de méfiance à la France contre moi dont elle sera capable, dont apparemment le principal motif serait, parcequ'elle était extrêmement piquée de ce que je n'avais pas voulu permettre que la neutralité des Pays-Bas fût incluse dans ma convention.[2]

Au surplus, j'avoue que je n'ai pas pu bien comprendre le sens de ce que M. de Rouillé vous a dit de l'empressement le plus vif que la cour de Vienne témoignait pour le maintien de la paix, et du concert qu'elle désirait de prendre à ce sujet avec la France, vu que je ne connais personne qui voulût troubler la tranquillité de l'Empire, pourvu que la cour de Vienne borne ses vues ambitieuses. Au reste, la France saurait bien se mécompter, si elle croyait me contenir, par des liaisons à prendre avec cette cour, dans les bornes d'une scrupuleuse neutralité, parceque, tout au contraire, si les choses allaient si loin entre les deux [cours] que celle de Vienne servirait d'épouvantail pour moi et que la France stipulerait qu'elle ne me porterait aucun secours, quand les Autrichiens m'attaqueraient, il est aisément à pénétrer

[1] Der wesentliche Inhalt des Berichtes Knyphausen's erhellt aus den Weisungen an Michell und Klinggräffen vom 20. März (Nr. 7364. 7365). — [2] Vergl. S. 2.

qu'au lieu que la France me ramènerait par là, elle m'animerait plutôt de me lier étroitement avec l'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

7367. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 5. März, dass die schwedischen Stände die Erzieher des Kronprinzen Gustav abgesetzt[1] und an deren Stelle den Baron Scheffer berufen haben. „Le Roi n'a pas pu se résoudre à y donner son consentement. Le comité secret lui a adressé sur cela une nouvelle représentation, tant pour lui faire voir qu'il ne faisait bien de s'y opposer, qu'aussi pour justifier les États devant le public. Il y est dit en termes nets que les États étaient les seuls législateurs en Suède, que le Roi n'avait d'autre pouvoir que celui d'une approbation, dirigée par les lois, laquelle, selon les mêmes lois et selon son serment, il n'osait pas refuser selon son bon plaisir; que celui qui avait le droit de faire des lois, devait naturellement aussi avoir plus de pouvoir que celui qui n'avait que son consentement à y ajouter pour les faire valoir, et que par conséquent les États n'avaient fait qu'user de leur pouvoir, qui leur convenait selon la forme présente du gouvernement, en nommant le baron Scheffer pour être gouverneur du Prince . . . Les États craignent de perdre leur liberté, et on prétend que la commission des paysans[2] découvre dans ses perquisitions des choses qui font croire que leur crainte n'est pas absolument mal fondée."

Potsdam, 20 mars 1756.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois. Je suis très fâché d'apprendre la mauvaise tournure que les affaires de la cour prennent de plus en plus pour elle auprès les États assemblés en Diète; mais, quoique j'en sois sensiblement touché, il faut cependant que je vous avoue que, de la manière que la cour, inspirée de très mauvais conseils d'une clique qui fait semblant de lui être attachée, se comporte envers les États et le Sénat, on ne saurait pas prendre mal à ceux-ci qu'ils se tiennent à la forme présente du gouvernement de Suède et qu'ils s'expliquent énergiquement sur leurs droits et prérogatives qui s'y fondent. Vous continuerez de me faire vos rapports sur la suite de ces affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

7368. AU CAPITAINE DE WECHMAR A ROSSDORFF.

Der Capitän von Wechmar berichtet, Rossdorff 13. März: „Je vis hier, en passant à Vœlkershausen, le prince héréditaire de Hesse-Cassel, qui me dit que Monseigneur le Landgrave son père avait l'intention de le faire demeurer

Potsdam, 21 mars 1756.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez faite du 13 de ce mois, au sujet de laquelle je veux bien vous dire que vous saurez bien

[1] Vergl. S. 40. — [2] Vergl. S. 31.

quelque temps à Berlin et qu'il en demanderait la permission à Votre Majesté. Ce Prince ajoutait que, si Votre Majesté daignerait lui faire la grâce de l'employer dans Ses armées, il s'engagerait volontairement d'y servir toute sa vie, et, étant un jour prince régnant, de ne jamais faire servir ses troupes contre le gré de Votre Majesté."

[marquer] dans votre réponse au Prince héréditaire, supposé qu'il vous en demande, que Son Altesse le Landgrave son père m'avait fait faire l'ouverture[1] combien il désirait que le Prince viendrait séjourner quelque temps à Berlin, et que je m'y étais prêté avec bien du plaisir; mais pour ce qui s'agissait du reste, je crois qu'il conviendra d'en parler après l'arrivée du Prince, où on aura tout le loisir à le faire.

Federic.

Nach dem Concept.

7369. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE LEUTRUM[2] A KŒNIGSBERG EN PRUSSE.

Potsdam [mars 1756].[3]

Que le Roi[4] avait reçu la lettre du 15 de ce mois qu'il avait bien voulu lui écrire de Kœnigsberg, à laquelle Sa Majesté voulait bien lui dire que, s'il avait quelque chose à marquer au Roi, il n'aurait qu'à l'écrire par la voie de la poste, où rien n'empêchait que les lettres ne sachent parvenir sûrement au Roi. Et qu'au surplus il conviendrait bien lui-même qu'il ne saurait pas être agréable au Roi de venir se présenter lui-même à Sa Majesté, après qu'on n'ignorait pas ici la mauvaise grâce dont il avait été congédié en Russie, et que Sa Majesté s'attendait qu'il s'y conformerait en conséquence.

Nach dem Entwurf von der Hand Eichel's.

7370. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Prinz Ferdinand von Braunschweig giebt, Braunschweig 16. März, den König zur Kenntniss: „Le Duc mon frère, par l'entremise du ministère d'Hanovre, vient de conclure avec le roi d'Angleterre un emprunt à des intérêts très modiques, et dont les termes du remboursement sont stipulés d'une telle façon que, selon un plan dressé, il décharge ses finances d'une bonne partie des dettes, qui à la fin l'auraient pu mettre mat dans ses affaires."

Potsdam, 22 mars 1756.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu prendre la peine de me faire du 16 de ce mois. Je suis très sensible

[1] Durch ein Schreiben des Landgrafen an die Prinzessin Heinrich, d. d. Cassel 8. März. — [2] Vergl. Bd. X, 246. 459—463. — [3] Die Antwort Leutrum's datirt „Frankfort-sur-l'Oder 24 mars." — [4] Anweisung von der Hand Eichel's für den expedirenden Cabinetskanzlisten: „Nota. Gar keine Curialien, sondern nur simplement anzufangen: J'ai reçu votre p. p."

à l'attention que vous me témoignez pour m'informer de certains arrangements pécuniaires que le Duc régnant votre frère a pris à Hanovre pour en consolider ses affaires, et ne doute pas qu'il ne trouve d'abord et au commencement son avantage, quoique à la suite il saurait s'en trouver assez gêné, par la façon d'agir connue en d'autres occasions des Hanovriens sur de pareils négoces.

Cependant, comme Votre Altesse connaît ma confiance envers Elle et mon ouverture du cœur avec laquelle je Lui parle toujours, je ne saurais plus Lui dissimuler combien je suis frappé des nouvelles qui me viennent de toute part de la grande application que le Duc Son frère continue à faire mettre pour frayer une nouvelle route par son pays et pratiquer à des frais extrêmement coûteux un nouveau chemin aux Saxons,[1] dans la principale vue que ceux-ci sachent dorénavant éviter entièrement mon pays et la vieille route qu'on y avait établie depuis des siècles. Les circonstances qui y concourent, sont trop odieuses pour que je voulusse fatiguer Votre Altesse de tous les détails, mais j'avoue que j'ai eu bien de la peine à me persuader que jamais mes attentions pour le Duc et mon amitié sans réserve envers lui eussent permis qu'il aurait pu se prêter à une démarche aussi choquante et très préjudiciable que celle-là à mes intérêts.

Ce qui me fâche le plus, c'est qu'à la suite d'une affaire aussi odieuse et révoltante, je ne saurais plus me dispenser de prendre mes mesures à l'égard de ces procédés peu amiables et en agir en conséquence, ce que je voudrais cependant éviter encore au possible.

J'abandonne au jugement de Votre Altesse si la faute serait de ma part, et Son amitié pour moi me persuade que, s'il dépend jamais d'Elle, Elle ne laissera pas passer les occasions pour écarter toute mésintelligence entre moi et le Duc, afin que cette douce union qui a régné jusqu'à présent si heureusement entre nous, puisse continuer inaltérablement. Je suis à jamais avec ces sentiments d'estime et d'amitié que vous me connaissez, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

7371. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 22 mars 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 15 de ce mois. Je veux bien croire que le comte Brühl aurait toute l'envie possible de se raccrocher à la France, pour en attraper des subsides.[2] Je ne douterais pas même qu'il n'en ait jeté quelques propositions en avant au comte de Broglie, mais je me persuade aussi qu'il n'en sera rien et que d'ailleurs le comte

[1] Vergl. S. 156. — [2] Vergl. S. 87.

de Brühl saurait moins accepter présentement des subsides de la France qu'auparavant.

Au reste, vous continuerez de me donner de vos nouvelles intéressantes, tant au sujet de la cour de Pétersbourg[1] qu'à celui dont je vous ai fait ma lettre par rapport au comte Vitzthum.[2]

Nach dem Concept. Federic.

7372. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 12. März: „Le sieur de Slingelandt, receveur général de la province de Hollande, . . . m'étant venu voir ces jours-ci et ayant causé beaucoup avec moi sur la situation des affaires publiques, me dit qu'il avait prêché depuis bien des années que l'intérêt de la République demandait qu'elle tâchât de se lier fort étroitement avec Votre Majesté, de se procurer Sa bienveillance et de la cultiver avec tout le soin imaginable . . . Je dois presque m'imaginer qu'il m'était député exprès par les régents d'Amsterdam, pour me tâter un peu de loin sur cette affaire. Je soumets à la haute sagesse de Votre Majesté si, dans le moment présent, Elle croit convenable à Ses intérêts d'entamer des ouvertures que la République voudrait peut-être Lui faire, pour peu qu'elle fût prévenue qu'Elle ne serait pas éloignée de l'écouter favorablement."

Potsdam, 23 mars 1756.

J'avais à peine fait dépêcher le 20 de ce mois l'exprès qui vous portera mes ordres pour le sieur Michell,[3] que votre dépêche du 12, envoyée par la voie de Hambourg, me fut rendue. Entre autres nouvelles assez intéressantes qu'elle comprend, je ne m'attacherai présentement qu'à celle que vous m'avez marquée touchant le dessein de quelques régents de la République de me faire faire des ouvertures pour former des liaisons étroites avec la République, et vous dirai, quoique absolument pour votre seule direction, que la faiblesse où malheureusement se trouve actuellement la République, et sa mauvaise situation,[4] ne me laissent pas grande envie de m'allier avec elle dans la conjoncture présente, puisque, si le cas existait, je n'en aurais que l'embarras, au lieu que de son côté je ne vois pas en quoi elle nous saurait être d'aide et d'assistance. Ainsi ma volonté est que, sans faire semblant en aucune façon de ce que ces instructions portent, vous devez bien éviter d'entrer [en matière] sur ce point avec ces gens-là, quoique vous leur parliez toujours vaguement en termes honnêtes et polis, pour leur faire entendre que la République ne trouvera jamais un ennemi en moi, mais que, tout au contraire, je prendrais toujours ses intérêts et sa conservation à cœur. Pour vous aussi mettre entièrement au fait de ma façon de penser à l'égard de ceci, bien que pour votre direction seule, je vous dirai que la seule occasion qui puisse arriver pour me lier avec la République, serait, si

[1] Vergl. S. 192. 193. — [2] Vergl. Nr. 7352. — [3] Vergl. Nr. 7364. — [4] Vergl. S. 185; Bd. X, 228. 268.

les deux cours de Versailles et de Vienne s'allient étroitement ensemble, car alors il faudrait bien songer à des liaisons à prendre avec les Puissances maritimes.

Voilà donc ce qui vous servira d'instruction secrète sur ce point; en attendant vous vous tiendrez clos et boutonné sur toute proposition qui, au lieu qu'elle pourrait me servir de soulagement, ne laisserait pas que d'augmenter mes embarras.

Pour ce qui regarde le sieur de Yorke, vous devez lui insinuer comme de votre propre chef, quand l'occasion s'y offrira convenablement, que la cour de Vienne n'était pas aussi piquée de la perte de la Silésie, qu'elle l'était actuellement de la convention de neutralité de l'Allemagne, vu qu'elle avait été arrêtée par deux électeurs de l'Empire sans l'aveu de l'Empereur,[1] dont elle croyait l'autorité et le pouvoir blessés par là, et que c'était proprement ce qui avait tant aigri ladite cour contre l'Angleterre.

Au reste, j'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait du 16 de ce mois.

Federic.

Nach dem Concept.

7373. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 13. März: „Quoique les rapports qui me reviennent assez régulièrement sur les arrangements militaires,[2] continuent à n'être plus si pressants qu'ils l'ont été il y a quelque temps, et qu'en général on ne parle plus de campements considérables, ni d'amasser de gros magasins, mais qu'on veut ne faire camper les troupes qu'en petits camps de deux, trois ou quatre régiments pour l'exercice dans leurs différents numéros: cependant, comme les arrangements sont tels que je l'ai marqué plusieurs fois, que tout est à la main pour assembler de gros corps et de les pourvoir de tout le nécessaire, il ne faut trop s'y fier."

Potsdam, 23 mars 1756.

La dépêche que vous m'avez faite du 13 de ce mois, m'a été bien rendue, sur laquelle je suis bien aise de vous dire que les Français commencent à présent d'ouvrir les yeux sur leurs véritables intérêts, et, quoiqu'il puisse arriver qu'ils se laissent entraîner à faire avec la cour de Vienne quelque traité d'amitié et d'y promettre quelques avantages, comme la condescendance à l'élection de l'Archiduc à la qualité de roi des Romains, peut-être encore la neutralité de l'Italie et des Pays-Bas — quoique j'estime que ce serait plutôt celle de l'Italie que des Pays-Bas — je suis cependant persuadé que jamais la France ne prendra des engagements offensifs contre moi, et que, du reste, ladite cour ne retirera pas de grands avantages d'un pareil traité; ainsi que tout ce que cette cour gagnera de ses soins, sera qu'elle aura fait beaucoup de

[1] Vergl. S. 128. — [2] Vergl. S. 165. 166.

mauvaises impressions à la France sur mon sujet, qui cependant ne tiendront que jusqu'à ce que celle-ci en sera détrompée.

Les soudaines et fréquentes variations qui arrivent dans les arrangements militaires des Autrichiens, ne proviennent que selon qu'ils ont plus ou moins d'espérance d'entraîner les Français dans leurs idées pour tramer une nouvelle guerre. En attendant, la chose la plus principale à laquelle vous devez être attentif, est le mouvement de leur cavalerie en Hongrie,[1] car tandis que celle-ci ne branle pas, il n'y aura rien à appréhender. S'il se confirme, selon vos avis, que les régiments s'exerceront dans leurs différents numéros, il faut présumer que leurs démonstrations vont en arrière.

Je finis par vous dire que vous devez bien vous garder de rassurer en aucune façon le sieur de Keith sur les mauvaises intentions de la cour de Vienne,[2] mais de lui en augmenter plutôt les soupçons que de les diminuer.

Federic.

Nach dem Concept.

7374. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.[3]

Potsdam, 23 mars 1756.

La dépêche que vous m'avez faite du 12 de ce mois, m'a été fidèlement rendue, tout comme celle que vous avez confiée au courrier

[1] Vergl. S. 197. — [2] Vergl. S. 165. — [3] Dem ersten Theil dieses Erlasses liegt das folgende Postscriptum zu dem Erlass vom 20. März zu Grunde; auf der chiffrirten Ausfertigung dieses Postscriptums ist von der Hand des Cabinetssecretärs bemerkt: „Ist nicht abgegangen, weil Se. Königl. Majestät anderweitig davon disponiret und verschiedenes darunter geändert haben.“

P. S. Comme le duc de Nivernois vient de m'envoyer le paquet pour moi dont vous aviez chargé son courrier qui est arrivé de retour, je vous dirai que j'enverrai incessamment à Londres la réponse que le ministère de France a faite aux propositions de celui de l'Angleterre pour l'acheminement de la paix, et que j'accompagnerai ladite réponse avec tous les motifs possibles pour disposer le ministère anglais à se rapprocher au but salutaire, afin de voir quelle impression cela fera sur eux. En attendant, il m'est venu encore une idée à ce sujet que j'abandonne à votre pénétration, et si vous croyez que les ministres de France voudraient bien s'y prêter, savoir que la France me confiât, d'une manière à y pouvoir fermement compter, son dernier mot par rapport aux avantages et aux cessions qu'elle voudrait faire à l'Angleterre des pays litigieux dans l'Amérique, et qu'après que je serais bien instruit de ses intentions là-dessus, je proposerais, comme de moi-même et sans que la France y fût commise, ces conditions à l'Angleterre, en leur demandant que, pourvu que je me ferais fort de disposer la France d'agréer ces conditions dont en tout cas je voudrais prendre sur moi la garantie, si alors les Anglais voulaient relâcher d'abord et préalablement tous les vaisseaux pris sur les Français pendant l'intervalle des derniers différends, et que, cette démarche faite préalablement de la part des Anglais, l'on conviendrait incessamment après d'un traité de paix, où cependant les conditions susdites seraient regardées et acceptées comme des préliminaires dont on était déjà convenu entièrement, de sorte qu'elles serviraient de base pour régler le reste. De cette sorte-là, je crois que la dignité de la France ne sera commise en rien, qu'elle saura parvenir

du duc de Nivernois, qui a été de retour ici.[1] Pour ce qui regarde la réponse du ministère de France au mémoire de l'Angleterre touchant la pacification des troubles élevés en Amérique, j'ai envoyé d'abord cette réponse à Londres,[2] que j'ai accompagnée de quelques réflexions, tendant à voir s'il n'y a pas moyen de raccommoder encore les différends entre les cours par rapport à leurs possessions en Amérique. Mon idée sur ceci est qu'aussitôt qu'on aurait trouvé un tempérament sur lequel les deux partis s'entendraient préliminairement, pour concilier leurs différends, et qu'alors l'Espagne[3] avec moi nous nous chargerions de la garantie de ces articles, je pense que les Anglais pourraient prêter les mains à rendre d'abord toutes les prises faites sur les Français, et qu'on commencerait alors le congrès de pacification. De cette façon-là, je crois que non seulement la [France] trouverait sa convenance par rapport à sa dignité et pour ravoir les prises que les Anglais ont faites sur les Français, mais que ce serait le moyen encore pour raccommoder les affaires et pour conjurer l'orage. Au surplus, comme j'ai communiqué, en attendant, la réponse de la France au mémoire de l'Angleterre, je tâcherai de mon mieux de tenir au moins en train la négociation sur ce sujet, de sorte que, quand même on ne saurait parvenir incessamment à une pacification, cela contribue au moins de pouvoir la faire, la campagne finie, et vers la fin de cette année-ci, s'il est possible.

Comme vous me marquez d'ailleurs que les ministres de France voudraient regarder le traité qui subsiste entre moi et la Suède, et auquel la France a accédé, comme suffisant pour le maintien de la bonne harmonie entre elle et moi,[4] je vous dirai que j'en suis tout content et qu'on remette en conséquence le renouvellement de notre traité d'alliance[5] jusqu'à la fin du susdit traité.

Au surplus, comme le duc de Nivernois nous quittera bientôt,[6] je le prierai avant son départ d'ici que dans l'occasion que l'accommodement entre la France et l'Angleterre commencera à être négocié, de même que quand le renouvellement de mon alliance avec la France sera remis en train, et en d'autres occasions encore, il vous assiste de ses bons et sages conseils, aussi souvent que vous l'en rechercherez; aussi comme j'ai connu pendant son séjour ici la grande connaissance qu'il a dans toutes les affaires de la France, vous ne manquerez jamais de cultiver sa confiance et de le consulter en toutes les occasions qui regardent les affaires que j'aurai avec la cour de France.

Nach dem Concept. Federic.

à son but de ravoir ses vaisseaux pris et de faire sa paix d'une manière juste et honorable. Vous ne manquerez pas de me mander au plus tôt possible votre sentiment là-dessus et si le ministère français voudra bien agréer ce tempérament, ou de quelle façon il saurait s'en expliquer.

[1] Vergl. Nr. 7359. — [2] Vergl. Nr. 7364. — [3] Vergl. S. 207. — [4] Vergl. S. 161. — [5] Vergl. S. 176. — [6] Vergl. S. 218.

7375. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 22. März, dass der Herzog von Nivernois und der Marquis von Valory am 25. März zur Audienz nach Potsdam kommen werden.[1] Le duc de Nivernois ,,m'a assuré de plus que, par son dernier courrier, on lui avait mandé qu'on était très content en France des éclaircissements que Votre Majesté avait bien voulu lui faire communiquer, pour dissiper les grands ombrages qu'on avait pris d'abord sur les nouvelles liaisons où Votre Majesté était entrée avec l'Angleterre, qu'on paraissait maintenant se tranquilliser là-dessus et à revenir des préjugés qu'on avait tâchés de faire parvenir à la France contre Votre Majesté.[1] Le duc de Nivernois ajouta qu'il ne doutait point que sa cour ne fût disposée à un renouvellement d'alliance avec Votre Majesté,[2] dont la négociation serait confiée au marquis de Valory.''

Potsdam, 23. März 1756.

Das von Ew. Excellenz mir heute früh adressirte Schreiben habe ich Sr. Königl. Majestät heute früh sofort übersandt, welche dann auch von den darin gegebenen Nachrichten höchst zufrieden gewesen seind und deshalb auf das gnädigste danken lassen.

Von der guten Erinnerung, so Ew. Excellenz bei dem vor den Duc de Nivernois destinirten Portrait zu machen geruhet haben,[3] ist von mir aller gute Gebrauch gemachet worden, und haben des Königs Majestät solches Selbst gefunden, so dass solches der Ephraim noch etwas verbessern wird. Des Königs Majestät haben mir gesaget, wie Sie solches hiernächst Ew. Excellenz nebst vielleicht noch einigen andern Präsenten mehr zusenden lassen würden, um es dem Duc de Nivernois von Höchstderoselben wegen zuzustellen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7376. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 24. März 1756.

Es haben des Königs Majestät mir heute gesaget, wie Sie Sich zurück erinnerten, dass Deroselben vormalen etwas von einem Projet, so der damals als österreichischer Minister in Russland[4] gestandene Marquis de Botta gemachet und den Russen suppeditiret, aus Russland, es sei nun von dem verstorbenen Herrn von Mardefeld oder des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz oder auch von dem verstorbenen von Goltz oder aber dem Herrn Geheimen Rath Warendorff, gemeldet worden, davon Se. Königl. Majestät jetzo gerne gleich und sonder Zeitverlust ein Précis und einiges Détail schriftlich haben wollten. Se. Königl. Majestät haben mir dahero befohlen, Ew. Excellenz alsofort zu melden, wie Dieselbe deshalb sogleich unter denen Relationen vorerwähnter dermaliger Minister zu Petersburg, so in dem se-

[1] Vergl. S. 159. 161. — [2] Vergl. S. 176. — [3] Vergl. S. 187. — [4] Vergl. Bd. I, 172. 430.

creten Archive befindlich, nachsehen und einen schriftlichen Extract davon machen lassen. Das Projet soll auf einen Vorschlag rouliren, dass von Seiten Russlands man Se. Königl. Majestät in Preussen und zugleich auf der pommerschen Küste mit Galeeren attaquiren solle. Es pressiren aber Se. Königl. Majestät sehr darauf und wollen solches bereits morgen von mir haben, damit Sie noch morgen oder übermorgen den Gebrauch in Berlin davon machen können. Ew. Excellenz habe also solches befohlener Maassen melden und gehorsamst überlassen sollen, wie Sr. Königl. Majestät Willensmeinung darunter erreichet werden könne; dabei gehorsamst anzeige, wie ich dazu nichts weiter beitragen kann, nachdem alle Acta von denen vormaligen russischen Sachen von mir vorlängst zu dem Cabinetsarchive abgeliefert worden seind. Noch verlangen des Königs Majestät, dass dem Précis Jahr und Datum beigesetzet werden solle. Höchstdieselbe werden sonsten morgen Nachmittag zu Berlin eintreffen.[1]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7377. NOTE.[2]

[Potsdam, mars 1756.]

1° L'année 1742, le marquis de Botta, ministre résidant alors à la cour de Russie, lui fit la première ouverture d'un plan pour envoyer un bon nombre de ses galères, afin de ravager les côtes de la Poméranie, et de faire entrer en même temps un corps de 30,000 dans la Prusse pour l'envahir. Il appuya également avec beaucoup de vivacité sur un plan projeté à Dresde pour attaquer conjointement avec les Saxons et les Hanovriens le roi de Prusse,[3] afin de faire le partage d'une grande partie de ses États et le mettre à niveau de ses voisins.

2° Sur les fortes instances du général Pretlack, ministre de la cour de Vienne à Pétersbourg, et ses représentations de la nécessité qu'il y avait d'obvier aux prétendues algarades et insultes du roi de Prusse et de pouvoir lui parler du haut ton et montrer les dents, aussi souvent qu'il y aurait des différends avec lui, le traité de Pétersbourg fut fait entre les deux cours impériales l'an 1746 le 22 mai,[4] par lequel la Russie s'engage de fournir, le cas existant que la Reine-Impératrice serait attaquée de la Prusse, un secours de 30,000 hommes, savoir 20,000 d'infanterie et 10,000 de cavalerie. L'article séparé et secret, joint à ce traité en particulier au sujet du roi de Prusse, porte que le-

[1] Der König kam am 25. Abends nach Berlin und verweilte dort bis zum 28. März anlässlich des Geburtstags der Königin-Mutter (27. März). — [2] Vergl. Nr. 7376. Die Denkschrift ist im Cabinet wahrscheinlich zur Mittheilung an Nivernois ausgearbeitet. Zu Grunde liegt eine von dem Grafen Podewils am 25. März gemäss der Weisung vom Tage zuvor (Nr. 7376) eingereichte kürzere Fassung. — [3] Vergl. Bd. I, 207. 208. — [4] Vergl. Bd. V, 187.

dit nombre de troupes n'étant pas suffisant pour attaquer ce Prince, on en redoublerait le nombre, de sorte que les deux parties contractantes fourniraient chacune 60,000 hommes, savoir 40,000 hommes d'infanterie et 20,000 de cavalerie. Outre cela, la Russie assemblerait une flottille pour attaquer par mer les possessions prussiennes, en reconnaissance de quoi la Reine-Impératrice s'engage de payer à la Russie deux millions de florins de Rhin dans l'espace d'une année, à compter du temps que l'Impératrice-Reine aura repris sur le roi de Prusse la Silésie et le comté de Glatz.

3° C'est sur les mêmes instances du susdit général Pretlack et sur les fortes impulsions de sa cour que la Russie s'offrit l'an 1753 de faire une convention de subsides avec l'Angleterre,[1] pour assembler un corps de troupes de 55,000 hommes en Livonie et dans la Courlande, savoir de 30,000 hommes d'infanterie et de 15,000 cavalerie, exclusivement les Cosaques et Kalmouks qu'on tiendrait à la main, outre 40 à 50 frégates et galères russiennes, sur lesquelles on mettrait 10,000 hommes pour faire des descentes sur les provinces de Prusse situées à la rive de la Baltique, afin de contenir en bride, selon qu'on s'est expliqué, le plus proche voisin et pour lui tomber, en cas de rupture, sur le corps, sans lui laisser le temps de se reconnaître, en attendant que la Reine-Impératrice agirait de son côté à forces égales contre lui pour l'écraser.[2]

4° Sur les mêmes inspirations, sur la simple question qui fut proposée à un grand conseil assemblé à Moscou le 26 mai 1753,[3] si suivant les avances de la cour de Prusse il était de l'intérêt de la Russie de voir d'un œil indifférent quelque nouvel agrandissement de la maison de Prusse et de conniver à ce qu'elle usât envers l'Hanovre de la même façon qu'elle en avait agi l'an 1745 avec la Saxe, il en fut statué qu'il était de l'intérêt de Russie de s'opposer avec vigueur à tout nouvel agrandissement de la Prusse et de tâcher plutôt de la réduire à l'état ancien et modique où elle a été.

5° Dès qu'aussi la cour de Vienne s'est aperçue qu'une guerre s'élèverait entre la France et l'Angleterre, par rapport à ses différends, ses ministres à la cour de Russie ont si bien manœuvré qu'on a assemblé à Pétersbourg encore deux grands conseils le 7 et le 19 d'octobre 1755,[4] dont le résultat rendu à l'impératrice de Russie a été de confirmer celui pris à Moscou le 26 mai 1753 et de statuer en maxime d'État de Russie qu'on s'opposerait dès à présent à tout agrandissement de la Prusse.

[1] Vergl. Bd. X, 93—100. — [2] Hier sind am Rande die Worte hinzugefügt: „Si les choses étaient allées au gré de la cour de Vienne, le Roi aurait été d'abord attaqué par la Russie.“ Dieselben stammen aus einer Niederschrift des Cabinetssecretärs, welche zwischen dem von Podewils eingereichten Entwurf (vergl. S. 219 Anm. 2) und der Schlussredaction liegt. — [3] Vergl. Bd. X, 85—89. — [4] Vergl. Bd. XI, 439—441.

6° Il est à remarquer que, quand on a pressenti la cour de Saxe sur son accession à ces arrangements, celle-ci s'est déclarée que, quoiqu'elle ne manquerait pas d'entrer à son temps et à proportion de ses forces dans les mesures que les cours alliées trouveraient à propos de prendre dans le cas en question, mais que sa situation ne lui permettait pas d'entrer d'abord en jeu, on lui a répondu qu'on ne prétendait pas aussi qu'elle s'aventurât la première, mais qu'ils attendissent préalablement que le champion fût ébranlé dans la selle.[1]

Nach dem Concept.

7378. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A MAGDEBOURG.

Prinz Ferdinand von Braunschweig schreibt, Braunschweig 20. März: „Peu de moments avant mon départ,[2] est arrivée la réponse d'Hanovre sur l'avis donné en conformité des ordres de Votre Majesté.[3] On y marquait beaucoup de surprise sur une nouvelle si inattendue, quoique l'on y témoignait aussi toute l'attention pour cet avis, dont on donnerait part au roi d'Angleterre, et que l'on convenait que le parti le plus sûr était de se préparer pour cet évènement. L'on ajoute ces propres mots: Il est vrai qu'on remarque depuis peu de l'agitation aux cours de Vienne et de Versailles, de fréquentes conférences entre leurs ministres et des démonstrations qui semblent annoncer un resserrement d'amitié et de confiance réciproque."

Potsdam, 25 mars 1756.

Monsieur mon Cousin. Je vous sais tout le gré possible de la communication de la réponse du ministère d'Hanovre sur les insinuations que le Duc régnant votre frère lui a faites par rapport à la situation critique des affaires de la conjoncture présente. Je ne doute pas que cette insinuation ne sorte son effet, pour que ledit ministère n'abandonne pas entièrement les soins pour la sûreté des États d'Hanovre, et qu'il ne sache même infiniment gré au Duc d'avoir bien voulu l'en avertir. Je suis avec les sentiments que vous me connaissez, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon et très affectionné cousin

Nach dem Concept. Federic.

7379. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 26 mars 1756.

C'est pour votre seule direction et pour n'en faire aucun autre usage que celui que je vous prescrirai, que je veux bien vous confier un avis qui m'est parvenu de très bonne main,[4] et en conséquence duquel l'on m'avertit que les chipotages secrets entre les cours de Ver-

[1] Vergl. Bd. X, 79. — [2] von Braunschweig nach Magdeburg. — [3] Vergl. Nr. 7344 S. 186. — [4] Bericht Knyphausen's, Paris 15. März. Vergl. Nr. 7382.

sailles et de Vienne allaient grand train et que la dernière venait de proposer à la France, sous le prétexte éblouissant de faire cesser entièrement la rivalité qui avait subsisté entre les maisons de Bourbon et d'Autriche, d'échanger une partie des Pays-Bas frontières à la Flandre française contre les duchés de Parme et de Plaisance, dont à présent l'infant Don Philippe est en possession, et de traiter cette négociation sous les auspices de la cour de Versailles, à quoi les Autrichiens, pour mieux cacher leurs vastes vues, ont ajouté qu'un tel traité d'échange, pourvu qu'on y prendrait des arrangements définitifs pour la réversion du royaume de Naples, pacifierait l'Italie pour longtemps et conjurerait l'orage qui la menaçait au cas de mort du roi d'Espagne sans héritiers mâles, et que d'ailleurs ce projet, s'il avait lieu, formerait une séparation entre les possessions de la cour de Vienne et de la France dans les Pays-Bas et que, plus ces dernières seraient divisées, moins la France aurait à craindre pour la sûreté de ses frontières de ce côté-là. Mais ce qui m'a le plus surpris dans cet avis, c'est que l'on me marque que ladite idée avait été extrêmement goûtée à Versailles, quoiqu'on n'ait pas pu encore me dire si l'on avait déjà commencé là de travailler à l'exécution de ce projet, dont on a fait jusqu'ici un secret à l'ambassadeur d'Espagne,[1] apparemment dans l'intention de ménager une pareille négociation immédiatement avec sa cour.

Mon intention sur ceci est donc que vous devez vous ménager une occasion favorable pour vous entretenir avec le ministre des Deux-Siciles à Dresde, le duc de Sainte-Élisabeth, et qu'après avoir pris vos sûretés, pour que le secret vous soit religieusement observé, lui faire confiance de l'affaire susdite, en lui protestant que c'était purement par un motif d'amitié pour le Roi son maître que je l'en faisais avertir, afin qu'il saurait prendre ses mesures là-dessus, surtout à la cour de Madrid, pour prévenir tout préjudice à ses intérêts personnels.

Vous prierez en même temps cet ambassadeur de vouloir bien agir intimement avec vous dans ce qui regardait cette affaire, et de vous communiquer à son tour confidemment tout ce qu'il apprendrait audit sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

7380. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 27 mars 1756.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites du 17 de ce mois.[2] Je prétends d'abord que vous preniez la peine de déchiffrer seul et vous même tout ce qui suit dans celle-ci pour votre unique direction.

[1] Soto-Mayor. — [2] Ueber den Inhalt vergl. auch Nr. 7381.

J'ai bien voulu vous confier un avis très important que j'ai reçu depuis peu de jours de très bonne main,[1] en conséquence duquel mes soupçons que j'ai eus sur les chipotages secrets entre la cour de France et celle de Vienne, ont été très bien fondés. Il s'y agit des propositions que la dernière a fait faire à la France sous l'apparence éblouissante de faire cesser entièrement cette rivalité qui a subsisté jusqu'à présent entre les maisons de Bourbon et d'Autriche, de changer une partie des Pays-Bas autrichiens contre les duchés de Parme et de Plaisance, dont l'infant Philippe est actuellement en possession, et de faire entamer cette négociation sous les auspices de la France; projet que la cour de Vienne, pour mieux couvrir ses vues, a habilement enveloppé dans la réflexion, qu'elle y a jointe, que, si ce projet venait d'avoir lieu, il formerait quasi un mur de séparation entre les possessions autrichiennes et françaises dans les Pays-Bas et conviendrait d'autant mieux à la France que, plus les possessions aux Pays-Bas seraient divisées, moins la France aurait à appréhender pour la sûreté de ses frontières-là, et qu'un tel traité d'échange, pourvu qu'on y prendrait des arrangements bien définitifs pour la réversion du royaume de Naples, conjurerait tout l'orage dont l'Italie était menacée, quand le roi d'Espagne viendrait à décéder sans héritiers mâles.

L'on m'ajoute que le ministère de France avait assez goûté cette idée, mais qu'on ne saurait me dire si l'on avait déjà commencé à travailler à l'exécution de ce projet, et qu'on en gardait en attendant un parfait secret à l'ambassadeur d'Espagne, qui aussi n'en avait eu aucun avis de sa cour.

Voilà ce que j'en ai appris, et, quand je me souviens de ce que vous m'avez marqué par une de vos dépêches antérieures[2] des riches présents que la cour de Vienne a envoyés en Espagne par un de ses officiers, qui a accompagné un courrier dépêché en France, la découverte me paraît être plus que vraisemblable.

En attendant, tout l'usage que vous saurez en faire présentement, sera, selon mon intention, que vous vous saisirez d'un moment convenable pour en parler au ministre de Sardaigne,[3] comme d'une nouvelle qui vous était parvenue par vos correspondances, ce que vous tournerez de la façon à lui donner l'alarme, sans m'y compromettre, et de lui faire envisager que, si jamais ce projet se réalisait, ce serait principalement le Roi son maître que l'affaire regarderait.

Vous m'avez marqué, il y a quelque temps,[4] que le comte d'Aubeterre méditait un voyage à Paris; mandez-moi s'il continue dans ce dessein ou si ce voyage a été rompu.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Bericht Knyphausen's, Paris 15. März. Vergl. Nr. 7382. — [2] Bericht Klinggräffen's, Wien 10. März. — [3] Graf Canales. — [4] Bericht Klinggräffen's, Wien 10. März.

7381. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 12. März, dass er dem Befehl des Königs gemäss[1] die Aufmerksamkeit des englischen Ministeriums auf die Unterhandlungen zwischen Frankreich und Oesterreich zu lenken versucht hat. Le lord Holdernesse . . . m'a fait entendre „que l'on ne pourrait pas se figurer encore que de semblables menées eussent des suites réelles, mais que, si contre toute attente il en résultait quelque chose, on se croyait malgré cela fort assuré que la Russie resterait attachée aux intérêts de l'Angleterre."

Potsdam,[2] 27 mars 1756.

Vos deux dépêches du 12 et du 16 de ce mois m'ont été bien rendues. J'avoue que raisonnablement on ne saurait penser autrement que le ministère anglais le fait, sur l'incongruité qu'il y aurait, quand la cour d'Autriche pense de concilier ses intérêts avec celles de France et de prendre des liaisons permanentes avec celle-ci; mais, pourvu aussi qu'on connaisse l'humeur altière et arrogante de cette cour-là, il ne faut pas s'étonner qu'elle soit capable de donner dans tous les travers possibles, quand elle se croit être traversée dans ses vastes desseins. Et quoique je ne prétende point de nourrir cette dissension qui paraît être parvenue entre la cour de Vienne et celle de Londres à l'occasion de ma convention de neutralité faite avec le roi d'Angleterre, je ne veux cependant point vous dissimuler qu'en conséquence d'un bon avis que j'ai eu,[3] la cour de Vienne a fait des propositions à celle de France, sous le prétexte spécieux de faire cesser entièrement la rivalité qui a subsisté jusqu'à présent entre les maisons de Bourbon et celle d'Autriche, d'échanger une partie des Pays-Bas autrichiens, voisine à la Flandre française, contre les duchés de Parme et de Plaisance, dont l'infant Philippe est maintenant en possession, et d'entamer cette négociation sous les auspices de la France, sans en faire part même à l'ambassadeur de l'Espagne résidant à Paris. Que cette idée a été habillée du prétexte éblouissant que ce projet, s'il venait à avoir lieu, formerait un mur de séparation entre les possessions de l'Autriche et celles de la France de ce côté-là et que, plus celles-ci seraient divisées, moins la France aurait à appréhender pour la sûreté de ses frontières des Pays-Bas, et que, pourvu qu'on se prendrait bien dans ce traité d'échange, des arrangements définitifs pour la réversion du royaume de Naples pacifieraient l'Italie et conjureraient l'orage qui allait exister, au cas que le présent roi d'Espagne vînt à décéder sans héritiers mâles.

Quoique je ne veuille absolument vous garantir de l'authenticité parfaite de ces avis et que je sache qu'au moins la France n'a pas déjà commencé à travailler à l'exécution de ce projet, j'ai bien voulu vous en informer en attendant, pour votre seule direction, et quoique d'ail-

[1] Vergl. Nr. 7308 S. 152. — [2] In der Vorlage verschrieben für Berlin. Der König weilte vom 26. bis 28. März in Berlin. Vergl. S. 219 Anm. 1. — [3] Bericht Knyphausen's, Paris 15. März. Vergl. Nr. 7382.

leurs le ministre de France à Vienne, le comte d'Aubeterre, s'est laissé échapper dans quelque entretien particulier d'un dessein de la France d'assembler une forte armée sur le Rhin,[1] je veux cependant que vous vous teniez tout clos et boutonné envers le ministère anglais jusqu'au temps que la cour de Vienne se sera déclarée aux demandes qu'en conséquence de vos rapports antérieurs le sieur Keith lui devra faire au sujet de ma convention faite,[2] et que vous aurez appris que cette réponse n'a été point satisfaisante et plutôt revêche aux Anglais, et qu'alors, et point du tout avant cela, vous devez communiquer au ministère anglais tout ce que j'ai touché là-dessus sur les périls qui le menaçaient, si jamais la cour de Vienne parvenait à ses vues. Au sujet de quoi, je veux bien vous dire pour votre direction que je ne veux absolument pas donner lieu à ce que les ministres anglais me soupçonnent de leur donner de fausses alarmes et d'avoir des vues pour brouiller les affaires; c'est pourquoi vous userez de bien des précautions pour ne pas donner occasion à faire naître de pareils soupçons, mais, dès qu'aussi les chipotages secrets entre les deux cours de Vienne [et de la France] les constateront plus aux ministres anglais et que d'ailleurs la déclaration à donner de la cour de Vienne ne sera point trouvée satisfaisante, c'est alors que vous déploierez au ministère anglais tous les avis susdits, afin d'y pouvoir aviser. D'ailleurs, vous insinuerez alors, adroitement et sans que j'y sois moi-même compromis, la nécessité qu'il y a de faire en sorte qu'au moins il soit rétabli entre moi et la Russie de la bonne intelligence,[3] puisqu'il serait bien malséant que, tandis que la Russie et moi nous serions dans des principes tendants aux mêmes fins, il y aurait de l'éloignement entre nous; sur quoi vous agirez cependant avec toute l'adresse et prudence dont vous êtes capable.

Federic.

Nach dem Concept.

7382. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 27 mars 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 15 de ce mois. Je suis presque persuadé que ce que vous me marquez des propositions que la cour de Vienne a fait faire à celle de France,[4] est fondé, et que n'attendrait-on d'une cour aussi présomptueuse et altière que celle de Vienne pour parvenir insensiblement à ses fins! Je crois, en attendant, que tout le monde en France ne sera pas aussi dépourvu de bon sens qu'il ne saurait pénétrer les vues que la cour de Vienne voudrait y cacher, ni

[1] Bericht Klinggräffen's, Wien 17. März. Vergl. Nr. 7380. — [2] Vergl. S. 194. — [3] Vergl. S. 205. — [4] Ueber den Inhalt des Knyphausen'schen Berichtes vergl. Nr. 7380 und 7381.

entrevoir que la France n'a point besoin de barrière en Flandre, pour mettre en sûreté ses possessions-là. En attendant, pour abuser les ministres de France de toute impression fausse que les insinuations des Autrichiens sauraient opérer sur eux, vous chercherez les occasions d'insinuer non pas directement aux ministres mêmes, mais plutôt à ceux qui ont leur confiance et qui osent leur parler d'affaires, qu'il n'était pas difficile à pénétrer que tout le système présent des Autrichiens visait que, parcequ'ils ne sauraient que difficilement maintenir leurs possessions aux Pays-Bas contre la France, qui tomberaient absolument devant la France à la première occasion qu'elle les entamerait, ils en voudraient sacrifier une partie à l'infant Philippe, pour s'en assurer du reste. Quant à moi, j'envisagerais ceci comme une barrière faite contre la France, afin de l'empêcher par là de ne pouvoir jamais s'agrandir de ce côté-là.

Quant aux vues de la cour de Vienne sur l'Italie, il n'est pas malaisé de pénétrer, qu'après s'être assurés des États de Modène par les engagements qu'ils ont pris avec le duc de Modène,[1] ils voudraient s'emparer encore de ceux de Parme et de Plaisance, pour établir une meilleure connexion qu'ils n'ont eue jusqu'à présent, avec la Toscane, et de se mettre par là en état de donner la loi à toute l'Italie. Aussi quand la cour de Vienne parviendra à réussir dans son projet, il ne faut plus douter qu'elle ne songe de ravoir encore le royaume de Naples par les cessions qu'elle offrira de faire du reste de ses possessions des Pays-Bas à quelque prince de la maison d'Espagne, et que, par conséquent, si le ministère de France entre dans les idées de ladite cour, il travaillera lui-même de rendre la nouvelle maison d'Autriche plus puissante que l'ancienne n'a jamais été. Sur quoi, cependant, il faut croire qu'il se formera alors une ligue assez forte en Europe pour s'opposer à de tels desseins pernicieux, même à la France. C'est aussi en conséquence que j'ai bien de la peine encore à me persuader qu'on voudrait accéder à un pareil traité, ni que le roi des Deux-Siciles y voudrait jamais prêter les mains. Ainsi, supposé pour un moment que les deux cours conviendront de quelque chose là-dessus, il faudra croire que tout n'aboutira à rien dès l'évènement de la mort du roi d'Espagne sans héritiers mâles, mais que le malheur arrivera alors que la France se verra la dupe des menées des Autrichiens.

Pour ce qui regarde l'affaire de ma convention de neutralité, mon intention est qu'après toutes les explications que j'ai faites là-dessus, vous laisserez tomber entièrement cette affaire, étant persuadé que, moins vous parlerez là-dessus, plus tôt elle sera mise à l'oubli et qu'on y songera moins.

Au reste, j'ai été très satisfait jusqu'ici de toutes les relations que vous m'avez faites par rapport à la conjoncture présente, ainsi que vous

[1] Vergl. Bd. X, 64.

n'aurez qu'à poursuivre de la sorte pour m'avertir bientôt de tout ce qui arrive.

Federic.

Nach dem Concept.

7383. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 27 mars 1756.

Monsieur mon Frère. Le duc de Nivernois vient de me remettre la lettre que Votre Majesté m'a écrite en date du 19 de février passé.

Comme il a plu à Votre Majesté de le rappeler de ma cour,[1] je n'ai pas voulu le laisser partir d'ici, sans marquer à Votre Majesté combien j'ai été flatté et charmé de l'envoi d'un ministre auprès de moi d'un rang et d'un mérite aussi distingué que l'est celui dudit duc, et que j'aurais souhaité de garder à ma cour, si l'état de sa santé avait bien voulu le permettre.

Je puis protester à Votre Majesté qu'on ne saurait être plus satisfait que je l'ai été, de ses talents et de ses mérites, aussi bien que de sa façon agréable et honnête d'agir, et de ses bonnes intentions, mais en particulier de son zèle pour l'entretien d'une étroite harmonie entre nos deux cours.

Il aura, à ce que j'espère, l'honneur de rendre à Votre Majesté un compte exact et fidèle de la sincérité de mes dispositions à cet égard et de mon attachement inviolable pour Votre Majesté, des vœux que je ne cesse pas de faire pour Sa gloire et pour Sa prospérité et pour celle de Sa maison royale, et du soin que je prendrai constamment de cultiver de la manière la plus forte l'amitié de Votre Majesté, qui m'est et me sera toujours très précieuse, et de contribuer tout ce qui dépendra de moi, pour en rendre les nœuds à jamais indissolubles.

Je prie Votre Majesté de vouloir bien donner en tout cela une créance entière audit duc et agréer, au surplus, les assurances qu'il Lui fera de ma part, que c'est avec vérité que je suis invariablement et avec les sentiments de la plus parfaite considération etc.

Federic.

Nach dem Concept.

7384. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A MAGDEBOURG.

Potsdam, 30 mars 1756.

Monsieur mon Cousin. J'ai bien reçu les deux lettres du 25 et du 28 de ce mois qu'il vous a plu me faire, et je ne saurais que vous

[1] Vergl. S. 217. 218.

remercier de la communication des deux lettres du Duc régnant votre frère[1] que je vous renvoie ci-jointes, et je suis parfaitement sensible à toutes les peines que vous avez voulu prendre par amitié pour moi.

Quant à l'affaire même dont je me suis expliqué en confidence envers Votre Altesse, j'ai vu par les lettres du Duc qu'à la vérité on lui avait représenté les choses d'un tout autre côté et comme de bien peu ou d'aucune conséquence pour moi; mais je suis très fâché que je ne puisse prendre cette affaire de la même manière, étant tout-à-fait clair et certain que l'établissement de ce nouveau chemin, réparé aux frais du Duc, est très préjudiciable à moi et à mes États et que, si ceci s'est fait à beaucoup ou peu de frais, cela n'importe point à l'affaire, mais il est hors de doute et incontestable qu'une partie considérable du commerce de mes provinces de ce côté-là en souffre, que les Saxons sont par là soutenus dans leurs mauvaises intentions contre mes sujets commerçants, et que mes légitimes représailles contre eux[2] se trouvent à certains égards éludées. Jamais je n'aurais mêlé le Duc et ses sujets dans les différends de commerce qui me sont survenus, et j'aurais souhaité, par l'étroite amitié que j'ai toujours cultivée avec le Duc, que de son côté il en ait agi de même; mais à présent qu'il paraît tout clairement que l'on veut absolument préjudicier à mes droits et intérêts, je ne saurais aussi qu'approuver les mesures que mes chambres des domaines ont prises contre de pareils procédés,[3] et je me vois obligé, quelque douloureux que cela me soit, de sister toute la complaisance que j'ai marquée jusqu'ici au Duc dans les affaires mutuelles de nos États, et d'observer mes intérêts sans aucun ménagement avec la même ponctualité que le Duc l'a commencé de son côté. Je ne veux point fatiguer Votre Altesse d'un plus ample détail d'une affaire si odieuse; mais je vous remercie de toutes les peines que vous avez voulu vous donner à cet égard; je suis persuadé que votre amitié et vos sentiments très sincères pour moi en ont été l'unique motif, et vous pouvez être très assuré des sentiments invariables d'amitié etc.

Nach dem Concept. Federic.

7385. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 31 mars 1756.

J'ai reçu votre rapport du 19 de ce mois. Ma dernière dépêche du 27[4] vous ayant instruit des objets sur lesquels les chipotages des cours de Vienne et de France peuvent rouler, je vous recommande encore la précaution que je vous ai prescrite, pour ne pas en parler

[1] D. d. Braunschweig, 20. December 1755 und 26. März 1756, an den Prinzen Ferdinand, betreffend die Anlage der neuen Handelsstrasse durch den Harz nach Hamburg. Vergl. S. 213. — [2] Vergl. Bd. XI, 485. — [3] Vergl. Bd. XI, 449. — [4] Vergl. Nr. 7381 S. 224.

aux ministres anglais, avant que le sieur Keith ne leur aura pas fait rapport de la réponse sur la déclaration qu'il doit demander à la cour de Vienne,[1] et de ne prendre qu'alors le moment favorable de leur en parler, quand vous les verrez peu satisfaits de la réponse de Vienne, afin d'éviter de cette façon les inconvénients dont j'ai fait mention dans ma susdite dépêche.

Au surplus, mes nouvelles de Vienne m'ont appris[2] que la cour là a envoyé le général Pretlack, jadis son ministre à Pétersbourg,[3] à différentes cours en Allemagne, chargé de commissions dont jusqu'ici le secret a été impénétrable, vu qu'on en a fait un mystère à tout le monde. A ce que l'on dit, il ira d'abord à Darmstadt, et de là faire le tour aux cours de Mayence, de Düsseldorf et de Trèves, ce dont cependant je ne saurais pas vous dire encore quelque chose avec certitude.

Du reste, je veux bien vous dire que, sur les représentations que vous m'avez faites dans le post-scriptum de votre dépêche du 12 de ce mois, je vous ai assigné une augmentation des appointements de 1,400 écus sur la caisse communément dite de légation à Berlin.

Nach dem Concept. Federic.

7386. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 31 mars 1756.

J'ai reçu votre rapport du 20 de ce mois. Par ma dernière lettre,[4] je vous ai appris sur quels objets la négociation secrète entre la cour de France et celle de Vienne peut rouler, et je crois qu'il serait d'un bon effet, quand vous pourrez adroitement en faire une fausse confidence aux ministres d'Angleterre, de Sardaigne et des Deux-Siciles,[5] s'il y en a encore à Vienne, afin de les mettre aux allures.

De Pretlack[6] je ne saurais rien vous dire encore, sinon qu'il a été à Francfort-sur-le-Main, inaccessible à ses amis, faisant le malade et l'affairé, qu'il en est parti le 23 pour aller à Darmstadt et que l'on dit qu'il ira de là à Mayence, à Düsseldorf et à Coblenz. Ce que je ne vous [donne] cependant pas autrement que pour un ouï-dire.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 197. — [2] Bericht Klinggräffen's, Wien 20. März. Vergl. Nr. 7386. — [3] Vergl. Bd. X, 520. — [4] Vergl. Nr. 7380 S. 222. — [5] Marchese Majo. — [6] Vergl. Nr. 7385 und S. 187.

7387. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 31 mars 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois, dont j'ai été bien satisfait par l'exactitude avec laquelle vous continuez de me marquer tout ce qui peut intéresser mon attention et mon service.

C'est à présent que je vous dirai pour votre direction que vous ne devez pas trop presser sur le renouvellement de mon alliance avec la France,[1] ni vous donner de grands mouvements à ce sujet, mais de voir venir les ministres là-dessus. Pour ce qui regarde la négociation entre les cours de France et de Vienne, il m'a été jusqu'ici absolument impossible d'en pénétrer, ni d'en savoir ici la moindre chose.

Comme en conséquence de votre rapport la France est fermement résolue de tenter le hasard des opérations maritimes contre l'Angleterre,[2] votre principale attention doit être présentement de bien approfondir le parti que la France voudra prendre, au cas que ses opérations militaires dussent manquer.

Federic.

Nach dem Concept.

7388. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 31 mars 1756.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois. Comme vous demandez mes ordres au sujet du voyage du roi de Danemark en Holstein, fixé au 15 du mois prochain de mai, je vous dirai que vous devez suivre le Roi dans le Holstein et partir après de là, sans vous congédier, pour aller à Pyrmont, afin de vous y servir des eaux minérales, selon la demande que vous m'avez faite autrefois,[3] et de la même façon dont autres ministres étrangers à la cour de Danemark ont profité de l'absence du Roi à l'occasion de pareils voyages, pour aller vaquer en attendant à leurs affaires particulières. De Pyrmont vous viendrez, vos remèdes finis, ici, et si alors votre cure n'a point fait l'effet souhaité pour le rétablissement de votre santé, j'enverrai après quelque autre à votre place, relever votre poste à la cour danoise. C'est en conséquence de ceci que vous prendrez vos arrangements.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 160. — [2] Vergl. S. 194. — [3] Vergl. Bd. XI, 80. 81.

7389. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Potsdam, 31 mars 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 16 de ce mois, m'a été bien rendu. Je vous adresse ci-clos une lettre pour la Reine ma sœur, que je vous recommande particulièrement, afin de faire en sorte qu'elle lui soit rendue en ses mains propres par une voie qui ne sera pas trop remarquée, afin d'en éviter l'éclat. Vous ne manquerez pas de vous acquitter de ceci au mieux et le plus tôt possible.

Federic.

Nach dem Concept.

7390. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam, 31 mars 1756.]

Vous voyez, ma chère Sœur, que sans voir les choses de près, je ne me suis pas trompé dans le pronostic que je vous ai fait. Vous vous êtes laissé entraîner par des gens qui, s'ils avaient réussi, n'auraient pensé qu'à eux, et les idées que vous aviez d'étendre votre domination, se seraient vu déçues. Mais comme les choses en sont venues à cet éclat, il n'est plus temps de récapituler le passé, pensons à l'avenir. Je vous dois mes conseils; tout ce que je peux faire pour vous, c'est de vous les donner: vous restez la maîtresse de les suivre ou non. Je crois qu'il faut absolument que vous changiez à présent votre plan de conduite, que dans les commencements vous caressiez le Sénat et que vous ne paraissiez vous conduire que par ses conseils, pour calmer des esprits irrités et des [cœurs] ulcérés de vos entreprises. Ensuite, il vous faudrait travailler petit à petit à ramener à vous les esprits les plus modérés d'entre les sénateurs, pour vous en faire un parti avec le temps. Par une conduite adroite et soutenue, vous parviendrez à diviser par là le Sénat même, et quand vous l'aurez affaibli, vous pourrez travailler petit à petit à l'extension de votre pouvoir; mais si vous voulez vous roidir à présent et mettre de la fermeté où il ne faut que de la douceur, de la force où il ne faut que de la ruse, vous gâterez tout. Voilà tout ce qu'en ami je peux vous dire, en souhaitant de tout mon cœur que vous suiviez mes avis.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept mit der Weisung, „zu chiffriren an meine Schwester von Schweden."

7391. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Benoît berichtet, Warschau 24. März, über seine Stellung zu dem französischen Minister Durand nach Abschluss der preussisch-englischen Neutralitätsconvention: „Une chose qui ne laisserait pas que de m'embarrasser un peu, au cas qu'il vînt à m'en parler de nouveau, ce qu'il n'a pas fait depuis bien longtemps, serait s'il me demandait si je continue toujours à exciter le Grand-Général à faire travailler son émissaire à Constantinople avec autant de chaleur qu'auparavant.[1] Quoique depuis quelque temps je n'aie pas touché cette corde vis-à-vis du comte Branicki, il serait, à ce qu'il me paraît, essentiel pour moi, si Votre Majesté voulait bien m'apprendre Ses intentions à ce sujet."

Potsdam, 1. April 1756.

Das kann er wohl thun; der Etatsminister Graf von Podewils kann ihn darüber umständlicher instruiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7392. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 29. März: „J'avais mandé précédemment à Votre Majesté que le comte Brühl a promis au comte Rutowski qu'on rognerait les pensions du civil, de même que celles du militaire, qui souffre la réduction telle que je l'ai marquée à Votre Majesté depuis le 1er de janvier de l'année présente;[2] l'intention du premier ministre n'était pas, pour cette fois, de manquer à sa parole, aussi avait-il présenté à son maître un rescrit pour retrancher douze pour cent au civil, mais il [le Roi] raya le rescrit et le rendit à son ministre dans le moment que celui-ci crut qu'il allait le signer, ne voulant pas, dit-il, entendre les plaintes que cela occasionnerait. Ainsi ce Prince, uniquement occupé d'écarter de sa présence tout ce qui peut lui offrir un objet désagréable, craint les visages mécontents des courtisans qu'il voit et admet à sa table, et consent sans peine qu'on maltraite ses sujets qu'il ne voit pas, et les officiers de ses troupes auxquels il ne parle point."

Potsdam, 2 avril 1756.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 26 du mois passé de mars.[3] J'espère d'apprendre bientôt comment les commissaires saxons aux conférences de commerce à Halle se seront déclarés,[4] et si les propositions qu'ils feront, vérifieront les avantages que le premier ministre vous a tant vantés, que mes États retireraient des conventions de commerce, dont cependant je n'ai pas trop bonne opinion, selon ce que j'en ai appris jusqu'à présent, de sorte que, si cesdits commissaires ne reçoivent bientôt d'autres instructions plus équitables et plus modérées que celles qu'ils ont laissé apercevoir, toute la négociation saurait s'en aller bientôt en fumée. Sur quoi,

[1] Vergl. S. 90. — [2] Vergl. S. 74. — [3] Der Erlass enthält zugleich die Antwort auf Maltzahn's Bericht vom 29. März. — [4] Vergl. S. 183.

vous saurez bien glisser adroitement quelque chose dans vos entretiens avec le Ministre.

Comme j'ai vu que les rapports du comte V[itzthum][1] ne comprennent que des pauvretés et des misères, vous vous épargnerez la peine dorénavant d'en voir plus[2] et d'exposer pour tel sujet votre canal.

Au surplus, je suis presque tout persuadé que, dans la conjoncture présente, la cour de Dresde se mécomptera furieusement, si elle compte sur des subsides, soit de la France soit de l'Angleterre.[3]

Au reste, vous continuerez de me mander s'il y aura plus de réductions encore que celles qu'on a arrangées parmi les troupes; car j'ai de la peine à m'imaginer que ce qu'on épargne par la présente réforme, aille à la somme de 240,000 écus par an.

Federic.

Nach dem Concept.

7393. AN DEN ETATSMINISTER VON BODEN IN BERLIN.

Potsdam, 2 avril 1756.

Nach der von Euch Mir ohnlängst eingesandten Ausrechnung des Restes derer auf Schlesien hypothecirten Schulden, so Ich annoch in Engelland zu bezahlen habe, ist solcher deductis deducendis von Euch auf 39,175 Pfund Sterling calculiret worden. Wann aber Mein dortiger Chargé d'affaires Michell Mir jüngsthin die von denen Interessenten gedachter Schulden gefertigte Rechnung eingesandt hat,[4] zufolge deren das noch dahin baar zu remittirende Quantum, nach Abzug der 20,000 Pfund,[5] so dorten dazu gezählet wird, überhaupt noch 40,887 Pfund 10 Schilling bleibet, so habe Ich vor gut gefunden, denen Ministern vom Departement derer auswärtigen Affairen aufzugeben,[6] sich mit Euch deshalb fordersamst zusammen zu thun und die Berechnung und Bezahlung dieser Schuldpost nochmalen von Anfang her bis jetzo zu auf das accurateste durchzugehen und darüber sodann ein ordentliches und fermes Liquidum festzustellen. Es wird Euch gedachtes Ministerium Meine an selbiges ergangene Ordre communiciren, da Ihr dann mit einander alles wohl und gründlich einzusehen und zu arrangiren habt. Dabei Ihr ohnvergessen sein sollet, den Umstand wegen dererjenigen Obligationen, so Ich vor einigen Jahren bereits in Engelland vor Meine Rechnung kaufen lassen, mit in Consideration zu nehmen und zu attendiren, ob und was Mir deshalb an Interessen, die Ich zu 7 Procent bezahle, competiren könne und müsse. Welches alles Ihr

[1] Berichte Vitzthum's an Brühl, d. d. Paris 22. und 29. Februar. — [2] Vergl. S. 193. — [3] Vergl. S. 87. — [4] Die Berechnung ist undatirt; sie reicht bis zum 21. März 1756 und wurde mit dem Michell'schen Bericht vom 23. März eingereicht. Vergl. Nr. 7397. — [5] Vergl. S. 13. — [6] Vergl. Nr. 7394.

dann mit gedachten Ministern gründlich auszumachen und zu arrangiren habt.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

7394. AN DIE ETATSMINISTER GRAFEN PODEWILS UND FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 2. April 1756.

Ihr habt aus der abschriftlichen Anlage und den zu solcher gehörigen Originaldocumenten mit mehreren zu ersehen, was Mir der Chargé d'affaires Michell zu London wegen Bezahlung desjenigen Restes derer auf Schlesien hypothecirt gewesenen englischen Capitalien, und welchergestalt die dortige Interessenten den deshalb noch gebliebenen Rest liquidiret haben,[1] umständlich berichtet hat.

Damit nun diese Sache völlig in das Klare komme und ein richtiges Liquidum festgestellet werde, so will Ich, dass Ihr zuforderst alsofort die unter gedachten Documenten enthaltene Calculation gedachter Schulden wegen durch jemanden auf das getreulichste übersetzen lassen, sodann aber Euch sogleich mit dem Etatsminister von Boden, an welchen Ich das nöthige desfalls bekannt gemacht habe, besonders zusammenthun und darauf mit einander den ganzen Post dieser Schulden und was darauf nach und nach von Mir bezahlet worden, von Anfange her bis jetzo zu, mit aller Attention durchgehen und alsdann ein richtiges Liquidum wegen des bleibenden Capitals und Interessen nochmalen constituiren, auch solches mit der von denen Interessenten dieser Schulden gemachten und eingesandten Rechnung mit aller Exactitude compariren und balanciren sollet.

Und da Ich fest resolviret bleibe, den ganzen Rest dieser Schulden deductis deducendis zur obligationsmässigen Zeit im kommenden Monat Juni abführen zu lassen, auch dazu bereits alle Meine Dispositiones gemachet und gedachten von Boden darüber bereits umständlich instruiret habe, Ich aber bei solcher Gelegenheit Mich zurückerinnere, dass vor einigen Jahren bereits Ich eine ziemliche Anzahl von schlesischen Obligationen durch den Splitgerber in Engelland einkaufen lassen, welche dermalen von denen Interessenten derer schlesischen Schulden nicht abschläglich angenommen werden wollen, und die deshalb bis zum Austrag der Sache zu London deponiret worden, so will Ich, dass Ihr auch diese Sache mit dem p. von Boden zugleich gründlich examiniren und darüber ein ordentliches Liquidum formiren, mithin überall die Sache dergestalt präpariren und arrangiren sollet, damit alles zur Zeit der Bezahlung des Restes völlig und auf einmal abgethan und berichtiget werden könne. Von dieser Meiner Ordre habt Ihr auch mehrgedachtem von Boden die behörige Communication zu thun und

[1] Vergl. Nr. 7393.

übrigens nichts zu vergessen, was mein Dienst und Interesse darunter erfordert.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

7395. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 2. April, der Herzog von Nivernois habe sich am Mittag des 2. April von ihm verabschiedet.[1] Nachdem er zunächst seinen Dank für die freundschaftliche Aufnahme am preussischen Hofe ausgesprochen, habe er das Gespräch auf die beabsichtigte französische Expedition in das Mittelmeer gelenkt.[2] Dem gegenüber hat der Minister darauf aufmerksam gemacht, dass man in Italien in grosser Besorgniss sei wegen der geheimen Verhandlungen zwischen Wien und Paris: ,,Qu'on croyait rouler sur des objets qui intéressaient principalement l'équilibre de l'Italie et le degré de supériorité que la maison d'Autriche se flattait d'y gagner, moyennant de certains arrangements à faire entre elle et la France par des trocs et des transports des États. Le duc de Nivernois me répondit d'abord: »Ah, je sais ce que c'est, c'est apparemment de la cession de la Flandre et de quelque autre partie des Pays-Bas que la cour de Vienne nous offre.[3] Mais,« continua-t-il, »cela ne serait pas si mauvais pour la France et surtout pour l'infant Don Philippe, à qui on a fait le plus chétif et le plus méprisable établissement du monde par la possession des pays de Parme et de Plaisance; car autant,« dit-il, »vaudrait-il le nourrir chez nous à Versailles, à Fontainebleau, Meudon ou quelque autre endroit du royaume, il n'en coûterait pas plus à la France, et l'Espagne y trouverait aussi son compte. Car,« dit-il, »voulez-vous bien croire que les États de Parme et Plaisance ensemble ne rapportent pas beaucoup, frais tous faits, au delà de 300,000 écus d'Allemagne? Ce serait un pauvre accroissement pour la cour de Vienne, à laquelle ce pays-là, par la paix d'Aix-la-Chapelle, doit toujours revenir,[4] par droit de réversion après la mort du roi d'Espagne, et la succession du roi des Deux-Siciles à la monarchie d'Espagne dans ce cas-là. Mais, avec tout cela,« dit-il, »les choses ne sont pas si faciles à arranger; il faudra voir ce que l'Espagne en penserait dans cette supposition-là; car pour nous autres,« continua-t-il, »l'avantage saute aux yeux.« Je lui répondis que, si le Parmesan et le Plaisantin faisaient un si petit objet qu'il le prétendait, il n'y avait point d'apparence que la cour de Vienne voudra troquer des provinces considérables, sans se stipuler d'autres avantages importants, soit en Italie, soit ailleurs. Il me répliqua qu'il n'était pas bien au fait de toute cette négociation, sans s'inscrire pourtant en faux contre ces nouvelles-là. Mais il disait que le tableau général avait tellement changé en Europe depuis peu qu'il serait difficile de concilier dans le moment présent les différents intérêts et de prendre un parti décisif, que cela pourra demander encore bien du temps et des évènements prêts à éclore, avant que d'en venir à une conclusion raisonnable, personne n'étant le maître des conjonctures, qui pour à présent étaient tellement embrouillées, selon lui, qu'on aurait bien de la peine à se fixer à un certain plan.''

Potsdam, 3. April 1756.

Ich danke vor die Nachricht. Ich werde sehen, was Ich von dem Duc de Nivernois bei seiner heutigen Ankunft erfahren kann; er ist

[1] Vergl. S. 227. — [2] Vergl. S. 170. — [3] Vergl. S. 224. — [4] Art. 4 der Präliminarien vom 30. April 1748, wiederholt in Art. 7 des Definitivfriedens vom 18. October: ,,Les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalle seront cédés au sérénissime infant Don Philippe, pour lui tenir lieu d'établissement, avec le droit de réversion aux présents possesseurs, après que Sa Majesté le roi des Deux-Siciles aura passé à la couronne d'Espagne, ainsi que dans le cas où le sérénissime infant Don Philippe viendrait à mourir sans enfants.''

aber von denen Leuten, die nicht alles sagen, was man von ihnen wissen will.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7396. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 2. April, dass der schwedische Gesandte von Wulfwenstjerna im Auftrage seines Hofes ihnen die Mittheilung von dem Abschluss einer maritimen Union[1] zwischen Schweden und Dänemark gemacht habe.[2]

Potsdam, 3. April 1756.

Ihm durch ein obligeantes Compliment vor die Communication zu danken, und dass es Mir sehr lieb sein werde, wann sie Mir den Tractat communiciren wollten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7397. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 23. März, auf den Erlass vom 11. März:[3] „J'ai exécuté fort exactement le contenu auprès du ministère de cette cour et en particulier envers le lord Holdernesse, qui, par ordre du Roi, m'a assuré que l'on était fort éloigné ici de ne pas faire attention au chipotage qui paraissait se manifester tous les jours plus entre les cours de Vienne et de Versailles, mais qu'en même temps on ne pouvait pas se figurer encore qu'il pût être porté au point où Votre Majesté le soupçonnait, et que l'on présumait que les avis qu'Elle avait reçus à cet égard, partaient de gens qui, sans examiner avec toute l'attention requise la position des choses, laissaient courir leur imagination un peu trop loin; que cependant, comme la prudence exigeait que l'on fût sur ses gardes et qu'on ne s'endormît pas sur les menées qu'il paraissait y avoir actuellement entre les cours de Vienne et de Versailles, on expédierait aujourd'hui un courrier au sieur Keith, avec des instructions par lesquelles il lui serait enjoint de chercher à faire expliquer nettement le ministère autrichien là-dessus . . . Si, en suite de ceci, la cour de Vienne ne s'explique pas d'une façon à ôter tous les soupçons que l'on a actuellement sur sa conduite présente, l'on est bien résolu ici de prendre tous les arrangements qu'il conviendra pour soutenir efficacement les engagements pris avec Votre Majesté, et, pour cet effet, on s'est déjà proposé d'envoyer vendredi prochain un autre courrier à Pétersbourg, avec des ordres au chevalier Williams de continuer à s'attacher de plus en plus la Russie, sans la participation de la cour de Vienne, dont on ne craint pas avec cela l'influence dans ce pays-là,[4] puisque l'on est satisfait ici, ainsi que je l'ai mandé, de la façon dont le ministère russien s'était déjà expliqué sur le traité que l'Angleterre a conclu avec Votre Majesté, le chevalier Williams mandant très positivement par le courrier qui a apporté les ratifications du traité de subsides,[5] que le comte de Bestushew lui avait dit qu'en suite d'une conversation qu'il avait eue avec l'Impératrice au sujet du traité conclu avec la Prusse, Sa Majesté Britannique pouvait être très tranquille touchant la façon de penser de sa souveraine à cet égard, qui ne causerait aucun changement dans les

[1] Vergl. S. 142. 143. — [2] Ueber die Einzelheiten der Mittheilung Wulfwenstjerna's vergl. Nr. 7397. — [3] Vergl. Nr. 7342 S. 183. — [4] Vergl. S. 224. — [5] Vergl. S. 262.

liaisons qui subsistaient entre les deux puissances. Le lord Holdernesse m'a ajouté que l'on se tromperait furieusement à Vienne, si l'on s'y imaginait d'avoir à Pétersbourg l'influence d'y pouvoir détacher cette cour-là des intérêts de l'Angleterre; qu'il était vrai que les deux Impératrices étaient bonnes amies, mais que celle de Russie s'en tiendrait toujours préférablement à ses liaisons et à ses engagements avec l'Angleterre, et que, si le ministère autrichien cherchait à y causer quelque refroidissement, il n'y ferait que de l'eau claire, au moins par toutes les assurances que l'on avait jusques ici de la façon de penser de la cour de Pétersbourg à cet égard; qu'en un mot, on ne voulait négliger aucun moyen de fermer la porte à toutes les insinuations que les Autrichiens pourraient lâcher en Russie, pour tâcher d'y faire envisager d'un mauvais œil les liaisons que Votre Majesté avait prises avec Sa Majesté Britannique.

Le lord Holdernesse continua ensuite par me dire que le comte de Colloredo, depuis la réception du dernier courrier de sa cour, lui avait témoigné, d'un air à la vérité ironique, que l'Impératrice-Reine félicitait Sa Majesté Britannique de ses nouvelles liaisons avec Votre Majesté et qu'elle souhaitait qu'elle eût lieu d'en être satisfaite; mais, comme l'on ignorait encore à Vienne tous les détails de ces liaisons, on ne pouvait en rien dire de plus, à moins que l'Angleterre n'en donnât des explications plus claires et plus précises que celles qu'on y avait communiquées jusques ici; qu'en attendant on ne soupçonnait pas à Vienne Sa Majesté Britannique d'avoir rien contracté avec Votre Majesté qui fût préjudiciable aux intérêts de l'Impératrice-Reine, tout comme celle-ci n'en contracterait jamais avec d'autres puissances qui fussent pareillement préjudiciables à ceux de Sa Majesté Britannique. Ces propos, m'a ajouté le lord Holdernesse, n'ont pas été des plus satisfaisants pour Sa Majesté Britannique et son ministère, mais en même temps ils ne les ont pas regardés de façon à faire soupçonner le comte de Kaunitz d'être assez dépourvu de bon sens que d'engager sa cour à prendre des liaisons avec la France sur le plan qu'on l'a mandé à Votre Majesté, vu que les conséquences en seraient trop dangereuses pour la cour de Vienne, qui allumerait par là une guerre des plus sanglantes, et dont certainement elle serait la dupe en adoptant un système aussi extravagant, puisqu'il était bien aise de me dire qu'elle perdrait non seulement tous les alliés qu'elle avait tant du côté du Nord que de l'Italie, et se trouverait exposée ainsi à voir ses possessions fort en danger, bien loin d'avoir la moindre chance d'en récupérer; que l'on était fort assuré ici que l'Espagne et les princes de sa maison en Italie, aussi bien que le roi de Sardaigne, n'étaient bien avec la cour de Vienne que par le canal de l'Angleterre; qu'ainsi, si cette cour-là prenait quelques liaisons avec la France préjudiciables aux intérêts de ce pays-ci, les autres ne demanderaient alors pas mieux que d'être du parti de l'Angleterre et de tomber sur les Autrichiens en Italie, pendant qu'on leur donnerait de la tablature ailleurs, d'une façon à les faire repentir pour jamais du parti extravagant qu'ils auraient pris en se liant étroitement dans les conjonctures présentes avec la France.

C'est donc par ces motifs qu'on ne saurait encore s'imaginer ici que la cour de Vienne puisse porter à quelque chose de réel son chipotage avec la France, à moins que la tête n'ait tourné au comte de Kaunitz et qu'il ne veuille perdre sa cour pour jamais: mais l'on soupçonne plutôt que, piqué au vif que Sa Majesté Britannique soit de nouveau en règle avec Votre Majesté, et que par là tous les vastes desseins qu'il pouvait avoir de pêcher en eau trouble, soient évanouis, cela l'a si furieusement déconcerté qu'il cherche présentement à chipoter avec la France plutôt par désespoir et par jalousie que par un dessein sincère de se lier avec elle de la façon dont on le soupçonne. Quoi qu'il en soit, comme Sa Majesté Britannique est fermement résolue de soutenir efficacement le système et les liaisons qu'elle a pris avec Votre Majesté, le lord Holdernesse m'a déclaré en outre de sa part que c'était par ce motif qu'elle commençait d'envoyer des ordres au sieur Keith pour chercher à faire expliquer clairement la cour de Vienne sur ces liaisons et le parti qu'elle voulait prendre en conséquence, et que comme Sadite Majesté était déjà satisfaite des sentiments de la Russie à cet égard, elle se croyait très assurée de l'y maintenir. Le lord Holdernesse a fini

par me dire que le Roi avait été sensible et remerciait Votre Majesté de tout ce que j'avais eu ordre de lui dire de Sa part, tant par rapport aux précautions à prendre dans les conjonctures présentes, qu'aux conseils de Votre Majesté à cet égard; qu'on ne les perdrait certainement pas de vue en cas de besoin, mais que dans le moment présent on ne croyait pas qu'il fût nécessaire d'aller plus loin de ce qu'il venait de me détailler. Il m'a ajouté enfin que le sieur Mitchell partirait dans une quinzaine de jours au plus tard pour Berlin."[1]

Potsdam, 3 avril 1756.

La dépêche que vous m'avez faite du 23 du mois passé de mars, m'a été fidèlement rendue, dont j'ai été extrêmement satisfait par toutes les choses très intéressantes que vous y avez comprises.[2] Vous ne manquerez pas de remercier bien poliment milord Holdernesse de toutes les confidences qu'il a bien voulu me faire sur la situation présente des affaires publiques, et lui direz de ma part que, bien que raisonnablement on ne saurait pas se figurer que la cour de Vienne saurait aller au point qu'on l'a soupçonnée, dans ses chipotages entamés avec la France, rien n'était cependant plus vrai que dans son premier emportement, causé par le dépit qu'elle a eu de notre convention de neutralité de l'Allemagne, elle ait [fait] proposition sur proposition à la France pour se lier avec elle et se venger du prétendu affront qu'elle croyait avoir reçu par cette convention.[3] Aussi ce que l'on a présumé au commencement de ce chipotage, a été effectivement cela ce que je vous en avais marqué par mes dépêches antérieures,[4] mais qu'à présent et par les soins que je m'étais donnés pour bien approfondir ce qui fit le vrai objet de cette négociation, je venais d'apprendre de lieu sûr[5] qu'il s'y agissait d'un simple traité d'amitié entre les deux cours et qu'il ne s'agissait d'aucun engagement qui concernât directement ni mes possessions ni celles du roi de la Grande-Bretagne en Allemagne; que le reste était relatif à la neutralité des Pays-Bas et de l'Italie et à un projet en conséquence duquel la Reine-Impératrice troquerait à la France une partie du comté de Flandre dont elle était en possession, avec le Luxembourg, contre un équivalent que la France lui procurerait en Italie des possessions que la maison de Bourbon y a jusques ici. Après que vous aurez dit tout ceci au lord Holdernesse, quoique toujours de la manière que je vous ai déjà présentée par mes lettres antérieures, savoir pour qu'il ne paraisse pas comme si je voulais donner de fausses alarmes à l'Angleterre, vous ajouterez uniquement, comme de vous même et sans m'y mêler aucunement, que, selon vous, il n'était point à douter que la Hollande n'eût fourni le secours qu'elle devait à l'Angleterre,[6] si, instruite apparemment du chipotage entre les cours susdites, on ne lui avait fait appréhender que, quand cette négociation saurait prendre

[1] Vergl. S. 182. — [2] Vergl. über den Inhalt des Michell'schen Berichtes auch Nr. 7393. — [3] Vergl. S. 215. — [4] Vergl. Nr. 7342 S. 183; Nr. 7364 S. 204; Nr. 7381 S. 224. — [5] Bericht Knyphausen's, Paris 22. März. Vergl. Nr. 7400. — [6] Vergl. S. 180.

forme, alors la reine de Hongrie pourrait bien accorder aux Français le passage par le Brabant, pour inquiéter la République.

Federic.

P. S.

La cour de Suède m'a fait connaître par son ministre[1] qu'elle venait d'arrêter avec celle de Danemark un traité d'union maritime moyennant lequel les deux parties contractantes s'étaient engagées de faire sortir, chacune d'elles, de leurs ports une escadre pour protéger par là le commerce de leurs sujets et pour faire respecter leur pavillon contre les insultes de la part des vaisseaux de quelque puissance étrangère; qu'en vertu de cet engagement les vaisseaux de guerre, les frégates, les armateurs auraient à la vérité la liberté d'entrer dans les ports de Suède situés sur l'Océan, pour s'y ravitailler et faire radouber, même pour y amener des prises,[2] mais qu'il ne leur avait pas été accordé la même permission quant aux ports situés sur la mer Baltique, et qu'au surplus, la cour de Stockholm ne manquerait pas de me communiquer le susdit traité en son temps et de concert avec le Danemark.

J'ai trouvé bon de vous communiquer incessamment tout ceci, afin que vous en fassiez d'abord ouverture confidente aux ministres anglais, en leur faisant valoir la bonne intention que j'avais de les en mettre au fait, pour qu'ils n'en prissent point ombrage, si la chose leur était peut-être annoncée sous de fausses couleurs.[3] Vous ajouterez que, dès que le traité me serait communiqué, je ne laisserais pas de leur en envoyer copie.

Federic.

Nach dem Concept.

7398. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 3 avril 1756.

Votre rapport du 26 de mars dernier ne me fournissant point autrement matière, je me contenterai de vous dire que vous deviez continuer à rendre vos rapports intéressants, et que je ne saurais m'imaginer que difficilement que dans la conjoncture présente la République voulût hasarder d'envoyer du secours à l'Angleterre.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 7396. — [2] Vergl. Bd. IX, 369. 370. — [3] Vergl. S. 143. 144. — [4] Vergl. S. 186.

7399. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 3 avril 1756.

J'ai reçu votre rapport du 24 de mars[1] et ne saurais présentement vous communiquer aucune nouvelle intéressante à l'égard des affaires générales, parceque l'on se trouve encore dans la même situation et dans cet état indécis qu'on était, quand je vous fis ma dernière dépêche.[2] L'on m'a confirmé,[3] en attendant, qu'il n'y avait d'autre objet dans le chipotage présent entre les cours de Vienne et de France que celui dont je vous ai déjà instruit, et qui se rapporte principalement à la neutralité de l'Italie et des Pays-Bas. Voilà aussi la raison qui me persuade que, dans la situation actuelle des affaires, la cour où vous vous trouvez ne fera pas marcher un seul homme de l'Hongrie,[4] ce qui cependant ne vous arrêtera pas que vous n'y veilliez d'une attention scrupuleuse.

La particularité touchant les 500,000 florins que l'Empereur doit avoir payés de l'épargne qu'on a faite sur la cavalerie non remontée et sur les hommes qui ont manqué aux régiments, pour remplir les magasins, mérite que vous l'approfondissiez de plus près encore; il se peut qu'on ait fait des épargnes sur ces articles, mais il est difficile de comprendre qu'on voudrait dépenser ce qu'on en a pu mettre à côté, pour un camp de plaisir qu'on assemblerait, auprès de Prague, de toutes les troupes qui se trouvent en Bohême et dans la Moravie; circonstances que je ne sais pas combiner ensemble.

Quant aux bruits populaires à Vienne que la bonne harmonie entre moi et l'Angleterre ne durerait guère, je crois le sieur Keith trop entendu et trop sage pour s'en alarmer et pour ne pas s'apercevoir d'ailleurs que ce ne sont que de misérables inventions, controuvées pour semer de la méfiance entre l'Angleterre et moi et pour nous brouiller, ce qui pourtant ne réussira que difficilement à la cour de Vienne, d'autant qu'elle a perdu son grand cheval de bataille dont elle se servit autrefois pour donner de fausses alarmes au roi d'Angleterre,[5] savoir que j'envahirais l'Hanovre, ruse dont ladite cour n'osera plus se servir, sans se faire moquer d'elle.

Federic.

Nach dem Concept.

7400. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 22. März, auf die Weisung vom 6. März:[6] „Quant à ce qui concerne l'explication que Votre Majesté demande sur les mesures

Potsdam, 3 avril 1756.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 22 mars, sur

[1] Ueber den Inhalt vergl. Nr. 7400. — [2] Nr. 7386. — [3] Bericht Knyphausen's, Paris 22. März. Vergl. Nr. 7400. — [4] Vergl. S. 216. — [5] Vergl. Bd. IX, 479. — [6] Vergl. Nr. 7325 S. 170.

que prend le ministère de France, qui pourraient communiquer la guerre au continent en Europe, j'ai eu en vue, dans la dépêche qui ferme cette conjecture, la réplique de la cour de France à la Hollande, et les menaces que le sieur Affry a eu ordre d'y joindre,[1] lesquelles pourraient peut-être bien entraîner la première dans des démarches de fait, en étant fomentées de ceux dans le ministère qui désirent une guerre de terre. Tel est, Sire, le sens que j'ai attaché à cette idée; car Votre Majesté peut être persuadée d'ailleurs que les projets du ministère de France sont toujours les mêmes, et qu'il persiste jusqu'à présent dans l'intention de s'en tenir, tant qu'il sera possible, à une guerre de mer."[2]

laquelle je n'ai rien à vous dire cette fois, sinon qu'on commence à Vienne[3] de s'apercevoir que les chipotages entretenus jusqu'à présent entre les deux cours ne sauraient mener à rien de ferme et de solide et que, tout au contraire, une alliance entre l'Autriche et la France saurait être dangereuse pour la première à plusieurs égards, mais qu'en attendant, et nonobstant de cela, les fréquents entretiens entre le comte Kaunitz et le sieur d'Aubeterre, tout comme l'envoi des courriers qui allaient et venaient,[4] continuaient leur train.

Quant aux explications que vous m'avez données sur les mesures que prend le ministère, qui pourraient communiquer la guerre au continent, j'en ai été bien aise et vous en sais gré, aussi continuerez-vous d'y veiller avec une attention scrupuleuse, afin de pouvoir m'en instruire exactement.

Le duc de Nivernois passera le 5 de ce mois ici, pour se congédier entièrement et continuer tout de suite son retour en France.[5]

Au surplus, je ne veux plus dissimuler que, bien que je ne me sois aucunement mêlé jusqu'ici des affaires de la Diète en Suède, ni directement ni indirectement, je vois cependant que le Sénat commence de pousser trop son ressentiment contre la cour,[6] au point de prendre à tâche d'abaisser tout-à-fait par ses menées auprès les États l'autorité royale contre tout ce qui en a été disposé dans la forme présente du gouvernement de Suède. Comme ceci pourrait aller trop loin et entraîner des suites fâcheuses et même préjudiciables aux intérêts de la France, il serait à souhaiter que celle-ci voudrait à présent s'employer à moyenner un accommodement entre la cour et le Sénat de Suède, surtout après que celui-ci est parvenu à faire déplacer tous ceux d'auprès du Roi qui lui donnaient de l'ombrage.[7] C'est dans ce sens que j'ai écrit à la Reine, ma sœur,[8] et mon intention est que vous devez vous en expliquer en conséquence avec M. de Rouillé et lui insinuer convenablement que, pourvu que la France voudrait s'y employer, les choses seraient bientôt remises là sur un bon pied; en défaut de quoi,

1 Vergl. S. 193. — 2 Vergl. Bd. XI, 267. — 3 Bericht Klinggräffen's, Wien 24. März. Vergl. Nr. 7399. — 4 Vergl. S. 171. — 5 Vergl. S. 227. — 6 Vergl. S. 245. — 7 Vergl. S. 211. — 8 Vergl. Nr. 7390 S. 231.

il était toujours à appréhender qu'elles sauraient parvenir tôt ou tard à des désordres fâcheux.

Federic.

Nach dem Concept.

7401. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 6 avril 1756.

Votre dépêche du 26 du mois dernier de mars m'a été bien rendue, sur laquelle je suis bien aise de vous dire que je suis persuadé que ce que vous me mandez par rapport au chipotage entre les deux cours, remplit principalement ses objets,[1] indépendamment de quelques conditions pour étendre ou rétrécir les possessions qu'on voudra échanger l'une contre l'autre.

Quant à l'expédition que la France tentera sur Port-Mahon,[2] vous devez être persuadé que les Anglais feront de leur mieux pour soutenir cette place et ses dépendances, et que ce que l'on croit en France que le ministère anglais connivera à faire tomber ladite place, est mal controuvé; mais ce qui est vrai en ceci, c'est que ce ministère n'a pas songé à telle entreprise de la part de la France et qu'il en est ainsi pris au dépourvu; aussi mes lettres d'Angleterre[3] me marquent qu'on s'y trouve bien en peine de cette entreprise, contre laquelle on n'avait pris assez de mesures, tout comme on s'y trouvait embarrassé de l'invasion que la France méditait de faire en Angleterre,[4] de sorte que je crois que les Français sauraient succéder en leurs entreprises dans la Méditerranée et fatiguer extrêmement les Anglais par les dépenses qu'ils obligeront leur faire.

En attendant, l'on dit que le roi de Sardaigne a pris beaucoup d'ombrage sur la négociation de la France d'avec la cour de Vienne et qu'il vient de faire à ce sujet une alliance offensive et défensive avec l'Angleterre.

Au reste, comme le duc de Nivernois vient de partir hier d'ici, pour retourner en France,[5] et que j'ai oublié par hasard de lui parler encore avant son départ d'une affaire regardant l'abbé de Prades, dont je souhaiterais fort qu'elle saurait être ajustée de bonne grâce en sa faveur, je vous ordonne d'en parler au duc de Nivernois, dès qu'il sera de retour en France. Il s'agit d'une lettre de prise de corps qui a été expédiée autrefois, moyennant une lettre de cachet, contre l'abbé de Prades. Comme vous n'ignorez pas que, selon ce qui s'observe ordinairement, il faut qu'un tel contre lequel une pareille lettre de cachet pour prise de corps a été expédiée, soit obligé de venir se présenter là lui-même, où après quelques formalités il en est relevé, je souhaiterais

[1] Den bezüglichen Inhalt des von Knyphausen am 26. März erstatteten Berichts ergeben Nr. 7402. 7403. — [2] Vergl. S. 170. — [3] Bericht Michell's, London 26. März. Vergl. Nr. 7403. — [4] Vergl. S. 148. — [5] Vergl. S. 241.

fort que ledit abbé de Prades fût dispensé d'aller pour ce sujet en France et que la lettre de cachet, expédiée autrefois contre lui, fût levée, sans qu'il soit nécessité de passer les formalités ordinaires. Vous en prierez donc le duc de Nivernois de ma part afin qu'il veuille bien s'employer pour que cette affaire soit arrangée à mon gré et, en conséquence, la lettre de prise de corps contre ledit abbé levée, à quoi vous contribuerez d'ailleurs tout ce qui vous sera possible pour ménager bien cette affaire et pour la faire réussir selon mes souhaits. J'attendrai à son temps le rapport que vous m'en ferez, en vous recommandant au mieux le succès.

Federic.

Nach dem Concept.

7402. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 avril 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 27 de ce mois, m'a été bien rendu. J'ai de la peine à me persuader que l'avis que vous avez reçu d'un ordre qui doit être parvenu au sieur d'Aubeterre, pour proposer à la cour de Vienne une alliance avec la France, soit exactement fondé. Tout au contraire, je sais que c'est la cour où vous vous trouvez qui a fait proposer un projet après l'autre à la France, auxquels, à ce que j'apprends de bonne part,[1] elle a joint encore celui de marier l'infante Élisabeth, fille de l'infant Philippe, avec l'archiduc Joseph[2] et de faire dépendre ce mariage du troc qu'elle a proposé d'une partie des Pays-Bas contre le Parmesan et le Plaisantin. Au reste, j'espère que nous saurons bientôt à quoi nous tenir sur le parti que ladite cour voudra adopter, par la réponse qu'elle fera à la déclaration catégorique que le sieur de Keith lui aura demandé, en conséquence des ordres que sa cour lui a envoyés par un courrier qui apparemment lui sera déjà parvenu.[3]

Pour moi, je crois que, selon toutes les apparences présentes, la tranquillité du continent de l'Europe saura être conservée encore, et que la cour où vous êtes abandonnera, au moins cette année-ci, ses projets de grandes démonstrations guerrières à faire et qu'elle se tiendra close et en repos.

Nous savons,[4] au reste, que le général Pretlack est arrivé le 25 du mois dernier à Cassel avec le caractère de ministre plénipotentiaire et envoyé de la cour de Vienne et que, selon toutes les apparences, il sera chargé là de la même commission relative au changement de religion du prince héréditaire de Hesse que le sieur Fontenay l'a été déjà actuellement chargé de la part de la cour de Dresde.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Bericht Knyphausen's, Paris 26. März. — [2] Vergl. S. 149. — [3] Bericht Michell's, London 23. März. Vergl. Nr. 7397. — [4] Bericht Freytag's, Frankfurt am Main 27. März. — [5] Vergl. S. 188.

7403. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 6 avril 1756.

J'ai reçu votre rapport du 26 du mois passé de mars.[1] Comme jusqu'ici les intentions de la cour de Vienne sur le parti qu'elle prendra dans la conjoncture présente, sont resté toujours douteuses, j'espère que la réponse qu'elle donnera à la déclaration que l'Angleterre lui demandera par le sieur de Keith, nous fera voir plus clair là-dessus.[2]

En attendant, l'on vient de me confirmer[3] ce que je vous ai déjà appris au sujet de son chipotage avec la France par mes dépêches antérieures,[4] savoir que cette négociation au sujet de laquelle les pourparlers entre le comte Starhemberg et le sieur Rouillé continuent toujours, était uniquement relative à la neutralité des Pays-Bas, à plusieurs propositions qui concernent l'Italie, auxquelles la cour de Vienne doit avoir ajouté une autre par ledit comte de Starhemberg, de marier la fille princesse de l'infant Philippe avec l'archiduc Joseph et de faire dépendre ce mariage de l'échange que ladite cour a proposé d'une partie des Pays-Bas contre les duchés de Parme et de Plaisance.

Federic.

Nach dem Concept.

7404. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A MAGDEBOURG.

Potsdam, 6 avril 1756.

Monsieur mon Cousin. Comme je n'ai rien de plus à cœur que la conservation de la bonne intelligence et de l'harmonie avec la cour de Brunswick, j'ai été très sensible des soins et des peines que Votre Altesse a bien voulu prendre pour concilier mes intérêts avec ceux du duc régnant de Brunswick et pour prévenir tous inconvénients qui pourraient être une suite de ces différends, dont Elle vient de me donner encore une preuve signalée par Sa lettre du 3 de ce mois. De mon côté, toujours dans les mêmes dispositions et sentiments d'estime et de considération pour le Duc, j'aurais souhaité que Son Altesse Se soit expliquée d'une manière moins vague[5] sur les moyens de concilier ceci, et qu'il Lui ait plu de prendre en considération que jamais je n'aurais fermé l'ancienne route et qu'il n'y va nullement de ma faute, si j'ai été forcé par les Saxons mêmes de hausser par représailles les impôts sur les marchandises saxonnes qui passent par mes États,[6] uniquement dans la vue de rendre les Saxons plus raisonnables sur les iniques procédés contre mes sujets négociants par la Saxe; mais, ces torts redressés de leur part, tout sera remis sur l'ancien pied. Votre Altesse peut être

[1] Ueber den Inhalt dieses Berichtes vergl. Nr. 7401. — [2] Vergl. S. 225. — [3] Berichte Knyphausen's, Paris 22. und 26. März. — [4] Vergl. Nr. 7381 S. 224; Nr. 7397 S. 238. — [5] Das durch den Prinzen Ferdinand zur Kenntniss gegebene Schreiben des Herzogs vom 1. April liegt nicht vor. — [6] Vergl. Bd. XI, 485.

assurée des sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels je serai à jamais, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné cousin

Nach dem Concept. Federic.

7405. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 23. März, über eine Unterredung, welche die Königin von Schweden ihm am 22. März gewährt hat: „Elle me dit qu'elle était fâchée d'avoir jamais fait un pas en avant pour se raccommoder [avec le Sénat], puisque les entretiens qu'elle avait eus pour cet effet avec le marquis d'Havrincour[1] et qu'il avait indignement trahis, étaient une des raisons de son malheur présent" . . . La Reine ajouta „qu'elle n'avait absolument point de plan formé à présent et qu'il était aussi inutile d'en faire, puisqu'elle n'avait point d'argent pour l'exécuter, et que, faute de pouvoir par ce moyen-là remettre les choses dans l'équilibre, elle était obligée de les laisser aller, dans l'espérance que le Sénat se briserait à la fin la tête à force de pousser. Sa Majesté fit à cette occasion une comparaison entre son sort et celui du malheureux roi Charles Ier en Angleterre; elle me dit qu'elle ne doutait pas que, si le Cromwell de Suède — c'était le comte Tessin — pouvait y parvenir, il jouerait volontiers la même tragédie en ce pays-ci. Après avoir longtemps parlé sur cette affaire, et moi, de mon côté, ayant fait tout au monde pour lui faire oublier ces idées, elle me dit enfin que je ne devais pas m'étonner, si je lui trouvais tant de noir dans son esprit, mais que, dans la situation où elle était à présent, elle avait peur de son ombre, et remettant ensuite le discours sur les moyens de changer son sort, elle me donna à entendre que son projet était d'attendre quelque évènement, soit au dehors, soit dans le pays même. Quant au premier point, elle croyait que les évènements qui arriveraient à présent en Europe, influeraient aussi sur la Suède, si la guerre se faisait entre l'Angleterre et la France, que, si celle-ci fût battue et qu'elle eût besoin alors elle-même d'argent, elle ne pourrait plus en donner pour soutenir son parti, ou que, si Votre Majesté pouvait faire entrer la Suède dans l'alliance qu'Elle venait de contracter avec l'Angleterre, cela hausserait beaucoup les actions de la cour; qu'il fallait attendre ensuite si la Russie ne voudrait pas profiter de ces troubles intérieurs pour enlever la Finlande à la Suède, puisqu'en ce cas-là la pensée de la guerre étoufferait celle des cabales. Le dernier projet enfin, et c'est celui à qui la Reine donna la préférence, était si Votre Majesté voulait prendre ouvertement le parti de la cour et faire faire ici des déclarations que, si on ne faisait pas de satisfaction au roi de Suède, Elle regarderait l'offense qu'on faisait à Son allié, comme faite à Elle-même. Pour ce qui est des évènements qui pourraient arriver dans le pays même, la Reine ne s'expliqua pas ouvertement, mais je pouvais assez comprendre qu'elle voulait parler de révolution générale, à laquelle elle protestait qu'elle n'aurait point de part, mais qu'elle croyait qu'elle pourrait arriver, puisque dans toutes les provinces on gémissait de l'oppression du Sénat; que la peur de la Commission les retenait encore, mais que cette même Commission en allant toujours plus loin, pourrait pourtant à la fin y donner occasion; qu'elle jouait gros jeu, si le coup manquait, et que c'était pour cela qu'elle ne ferait rien pour le prématurer, puisqu'il y allait de sa tête, mais si on poussait les choses à mort, qu'elle la risquerait volontiers, puisqu'elle n'avait plus que cela à perdre.

Die Königin hat dem Gesandten weiter mitgetheilt, dass einer ihrer ergebensten Anhänger, der Baron Wrangel, das Land verlassen hat und wahrscheinlich nach Berlin kommen wird. „Qu'elle priait Votre Majesté de le prendre sous Sa protection et que, comme il était le mieux informé de tout ce qui s'était fait ici, il serait en état de

[1] Vergl. Bd. XI, 57—59. 67. 68. 89. 90.

faire mettre Votre Majesté au fait de tout ce qu'Elle désirerait de savoir . . . Outre celui-ci, elle Lui recommande encore deux jeunes gentilshommes de belle figure,[1] qui avaient été dans les trabants et qui avaient pris le parti d'abandonner leur patrie."

Potsdam, 6 avril 1756.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 23 de mars, et vous renvoie, touchant la lettre que le baron de Hœpken a écrite selon le modèle convenu[2] au marquis d'Havrincour, aux instructions que mes ministres du département des affaires vous feront par rapport à vos audiences à prendre présentement.[3]

Quant au rapport que vous m'avez fait du dernier entretien que ma sœur, la Reine, a eu avec vous, je vous dirai que je suis extrêmement fâché de la situation violente où elle se trouve, et de la résolution qu'elle vous a fait paraître de pousser les choses à la dernière extrémité; c'est pourquoi vous tâcherez de lui parler au plus tôt mieux, pour lui dire de ma part qu'il m'était impossible d'approuver les voies violentes dont elle s'était servie jusqu'ici et songeait de vouloir encore s'en servir; que je la conjurais de se prêter sagement aux conjonctures et d'agir avec modération, conformément à ce que je lui avais écrit dans ma dernière lettre que je vous ai adressée,[4] et que, pourvu que j'apprendrais qu'elle voudrait agir avec modération, je m'employerais à moyenner une médiation entre la cour et le Sénat, mais que j'étais aussi obligé de lui dire qu'au cas qu'elle ne voudrait point entendre parler d'une réconciliation, mais plutôt continuer dans des mesures violentes, je ne serais alors point à même de me mêler de ces affaires, mais de les abandonner simplement. Ce que vous lui direz tout modestement, mais de manière à lui faire bien entendre mes intentions à cet égard. Vous lui direz, d'ailleurs, que, quant au sieur Wrangel et aux deux autres gentilshommes suédois qu'elle avait recommandés à mes soins, je voudrais leur accorder un asile dans mes États, mais qu'il ne me conviendrait pas de leur donner une protection ouverte.

Au surplus, dès que vous aurez eu vos audiences publiques, vous devez dire de ma part au baron de Hœpken que je voudrais bien mettre dans un parfait oubli tout ce qui s'était passé à l'égard de la grossièreté dont on avait usé envers moi,[5] mais que je le priais fort de ne pas pousser trop loin les affaires contre ma sœur, la Reine, pour ne pas m'obliger contre mon gré d'y prendre plus de part que je n'avais fait jusqu'ici.

Vous parlerez d'ailleurs à M. d'Havrincour pour lui dire que je

[1] Hermelin und Hegge. — [2] Vergl. S. 80. 81. — [3] Ministerialerlass, d. d. Berlin 6. April (abgegangen am 10. April; vergl. S. 249): „Dès qu'on vous aura accordé les audiences, vous ne manquerez pas de les prendre en conséquence de la nouvelle étiquette établie à la cour de Suède, ponctuellement sur le même pied et de la même manière que le baron d'Asseburg, ministre de Danemark, les a eues à son arrivée à Stockholm." Vergl. Bd. XI, 71. — [4] Vergl. Nr. 7390 S. 231. — [5] Vergl. Bd. XI, 176—178. 196.

voudrais bien employer ma médiation pour aplanir au gré de sa cour les différends élevés entre la cour de Suède et le Sénat, à quoi vous ajouterez une menace sourde et en termes bien mesurés et modérés, afin de lui faire entrevoir seulement que, pourvu que le Sénat pousserait trop loin ses mesures contre la cour, il se trouverait des moyens pour le faire raviser auxquels le Sénat ne pensait pas peut-être présentement.

Nach dem Concept. Federic.

7406. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTES DE PODEWILS ET DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 6 avril 1756.

Le comte de Solms à Stockholm m'ayant envoyé l'ordinaire dernier, avec son rapport du 23 de mars,[1] la copie de la lettre que le baron de Hœpken a écrite selon le modèle convenu[2] à l'ambassadeur de France, le marquis d'Havrincour, certifiée pour son authenticité de cet ambassadeur, je vous l'envoie à la suite de celle-ci, ma volonté étant que vous devez faire imprimer cette lettre dans les gazettes publiques; après quoi le susdit comte de Solms pourra prendre ses audiences publiques à la cour de Suède. Vous vous conformerez à mes intentions sur ceci. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Stockholm, 23 mars 1756.

Monsieur. Votre Excellence m'ayant informé que M. le comte de Solms lui avait dit par ordre de sa cour que Sa Majesté Prussienne serait dans la disposition de lever toutes les difficultés par rapport au cérémonial établi par le Roi mon maître, mais que, pour écarter préalablement tout sujet de mécontentement, Elle désirerait un adoucissement au sujet des termes dont la déclaration faite de la part de la Suède dans l'affaire du sieur Rexin[3] aurait été conçue, le Roi, sur le rapport que j'ai eu l'honneur de lui en faire, m'a ordonné de mander à Votre Excellence que les circonstances qui accompagnaient l'expédition de M. Rexin pour Constantinople, lui avaient paru marquer peu de confiance pour Sa Majesté; que l'amitié qui est entre Elles à tant de titres, n'ayant pu qu'en être extrêmement peinée, le Roi n'avait pas cru pouvoir se dispenser d'en faire l'objet des représentations qu'il avait fait faire au roi de Prusse; que, s'il y était entré de la vivacité, elle devait être regardée comme la mesure de celle qu'il mettait dans son amitié pour Sa Majesté Prussienne et dans la délicatesse avec laquelle il est jaloux de sa confiance, dont il fait le plus grand cas; mais qu'il n'a jamais eu l'intention de mettre rien dans ces représentations qui fût peu amiable, et qu'il désire très sincèrement que Sa Majesté Prussienne en soit persuadée. Qu'enfin il espère que, loin que l'amitié qui est établie entre eux sur les liens du sang, de l'inclination et de l'intérêt, en reçoive aucun refroidissement, elle n'acquerra que plus de force par cette explication amiable, que Sa Majesté est résolue d'y concourir de tout son pouvoir et qu'Elle ne doute pas que Sa Majesté Prussienne ne soit dans les mêmes dispositions. J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération, Monsieur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur

Hœpken.

1 Vergl. Nr. 7405. — 2 Vergl. S. 80. 81. — 3 Vergl. Bd. XI, 176—178.

Je certifie que la présente copie de la lettre de Son Excellence M. le baron d'Hœpken est entièrement conforme à l'original que j'ai en mains.

D'Havrincour.

Nach der Ausfertigung. Die Beilage nach der von Havrincour übersandten Copie mit eigenhändiger Beglaubigung Havrincour's.

7407. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 7. April 1756.

Die Einlage[1] von dem Herrn Asseburg, vormaligen kölnischen Minister, habe ich auf Sr. Königl. Majestät specialen Befehl an Ew. Excellenz übersenden und dabei melden sollen, dass, da dessen Gesuch[2] vor der Hand und bei jetzigen Umständen nicht wohl angehe, demselben deshalb aus dem Departement zwar poliment geantwortet, jedoch auch ihm die Gemöglichkeit dessen einigermaassen begreifend und zugleich bekannt gemachet werden solle, was etwa zeither der von Ammon zu Köln, ohne selbigen zu nennen, wegen der grossen Alienation, worin der Churfürst vorjetzo noch gegen den von Asseburg stehe,[3] gemeldet und angeführet hat.[4]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7408. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 7. April, dass sie dem Befehl des Königs gemäss,[5] das Schreiben Höpken's an Havrincour in die Zeitungen einrücken werden. „Mais nous osons prendre la liberté de soumettre avec le plus profond respect aux hautes lumières et au jugement supérieur de Votre Majesté si la France ne se trouvera peut-être pas fort offensée par une pareille démarche, d'autant que c'est par sa médiation que ce différend a été terminé, et que ladite lettre a d'ailleurs été écrite à son ambassadeur, sans compter que cette publication pourrait faire du tort à une certaine mission secrète connue à Votre Majesté."[6]

Potsdam, 8. April 1756.

Es kann also nur ein besonderer Articul deshalb extractsweise und in vagen Terminis in denen Zeitungen gesetzet werden, des ohngefährlichen Einhalts, dass, nachdem der von Höpken an den französischen Ambassadeur über dasjenige, so vorhin in einer bekannten Sache ohnangenehmes vorgefallen, geschrieben und sich wegen eines geschehenen Verstosses dergestalt expliciret habe, dass des Königs Majestät davon zufrieden gewesen, mithin die Sache damit völlig geschlichtet worden sei, so

[1] D. d. Paderborn 29. März. — [2] Gesuch des Freiherrn von der Asseburg, der König von Preussen möge durch seinen Gesandten in Köln oder durch den französischen Hof Vorstellungen bei dem Churfürsten von Köln für die Zurückberufung des Bittstellers eintreten lassen. — [3] Vergl. Bd. XI, 188. 189. — [4] Vergl. das im Ministerium entworfene Handschreiben Nr. 7411. — [5] Vergl. Nr. 7406 S. 247. — [6] Die Mission des Marquis Varenne nach Constantinopel. Vergl. S. 174.

würde auch der Graf von Solms nunmehro die gewöhnliche Audiences nehmen pp.[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7409. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 8. April 1756.

Den von Ew. Excellenz mir mit Dero gnädigem Schreiben adressirten Bericht an des Königs Majestät, das Schreiben des Baron von Höpken betreffend, habe sofort gehörig zu besorgen nicht ermangelt, und hat sothaner Bericht den guten Effect gehabt, dass die vorhin deshalb genommene Resolution geändert und dergestalt temperiret worden, dass Ew. Excellenz vermuthlich davon zufrieden sein dörften, wie Dieselbe das mehrere deshalb aus der Einlage[2] zu ersehen geruhen werden. Es wird also lediglich von Ew. Excellenz Gutfinden dependiren, wie der denen Zeitungen deshalb zu inserirende Articul einzurichten, dass solcher nicht eben anstössig, noch jemandem präjudicirlich sein könne. Wobei ich der ganz ohnvorgreiflichen Meinung bin, dass das Rescript an den Herrn Grafen von Solms wegen Nehmung seiner Audienz wohl gar füglich werde abgehen können,[3] bevor gedachter Articul in denen Zeitungen erscheinet, nachdem des Königs Majestät darunter von Dero ersterem Sentiment geändert haben. Ich vor mein geringes Particulier bin erfreuet, dass diese so ohnangenehm gewesene Sache auf solche Art ihre Endschaft erreichet hat, und wünschete wohl sehnlichst, dass es mit denen übrigen, sehr weit sonst aussehenden schwedischen Sachen zwischen dem dortigen Hof und Senat gleichfalls so weit gekommen sein möchte, und deshalb ein glückliches Temperament ausgefunden werden könnte.

So viel kann ich inzwischen Ew. Excellenz im höchsten Vertrauen eröffnen und versichern, dass des Königs Majestät nicht ablassen, der Königin von Schweden Majestät beständighin auf die sincereste Weise die Moderation und eine Reconciliation mit dem Senat zu recommandiren,[4] obschon auf der anderen Seite höchstgedachte Se. Königl. Majestät sehr ohngern sehen, dass der Senat bei jetzigem Reichstage die Sachen auch seines Ortes zu weit poussiret und die einmal bestätigte Forme de gouvernement zu alteriren intendiret. Es haben auch des Königs Majestät den Herrn von Knyphausen instruiren lassen, deshalb einige Insinuationes, wiewohl vorerst nur in ganz gene-

[1] Demgemäss Ministerialerlass an Hellen, d. d. Berlin 13. April, mit der Weisung, einen entsprechenden Artikel in die französischen Zeitungen in Holland einrücken zu lassen. — [2] Nr. 7408. — [3] Der Ministerialerlass an Solms vom 6. April (vergl. S. 246 Anm. 3) kann erst mit dem Immediaterlass vom 10. April abgegangen sein, da beide zugleich in dem Bericht von Solms vom 23. als empfangen bescheinigt werden, während den Eingang des Immediaterlasses vom 6. April (Nr. 7405) bereits der Bericht vom 20. April bestätigt. — [4] Vergl. S. 231. 255.

ralen Terminis, bei dem französischen Ministerio zu thun, darüber denn die Antwort zu erwarten stehet.[1]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7410. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 8. April 1756.

Meine liebe Geheime Etatsminister Graf von Podewils und Graf von Finckenstein. Es ist von verschiedenen Kaufleuten aus London ihren sowohl hiesigen als ausländischen Correspondenten geschrieben worden, wie man in Engelland unter dem 16. letztern Monats bei dem Parlamente beschlossen habe, alle fremde Flächsengarne zollfrei einpassiren zu lassen, um solchergestalt, und da auf das Einbringen derer Leinewandte ein grosser Impost geleget worden, die dortige Leinewandtfabriken emporzubringen und zu poussiren; selbst englische Kaufleute melden dabei, wie ihres Dafürhaltens diese Verfügung denen schlesischen Leinewandtfabriken und dem Handel mit solchen sehr nachtheilig sein und es damit binnen kurzem in Engelland vorbei sein werde. Wann nun, wie Ihr leicht ermessen werdet, diese Sache Mir von der grössten Wichtigkeit und Mir dahero die wahre Beschaffenheit davon zu wissen höchst nöthig ist, um solche Maassreguln zu ergreifen, wodurch aller Nachtheil für das schlesische Leinen-Négoce verhütet und abgewendet werden könne, so befehle Ich hierdurch, dass Ihr dem Chargé d'affaires zu London, dem Michell, noch mit der zunächst dahin abgehenden Post umständlich rescribiren und ihm aufgeben sollet, dass er dortigen Ortes nach dem zuerst gemeldeten Umstande sich ganz genau erkundigen und mit dem fordersamsten auch je eher je lieber pflichtmässig melden solle, ob die von dort überschriebene Nachricht gegründet und ob allenfalls die zollfreie Einpassirung auf alle Garne indistincte oder aber nur auf gewisse und auf welche eigentlich restringiret und festgesetzet, desgleichen wie hoch dorten die auswärtige Leinewandt zuletzt impostiret worden, auch welche Garne die Engelländer vornehmlich zu ihren Fabriken gebrauchen, auch endlich, ob sie allenfalls, wann die schlesischen Garne ihnen nicht weiter zugelassen würden, sich mit anderen, als sächsischen, braunschweigischen, westphälischen, würden behelfen können. Ueber welches alles Ihr gedachten Michell vermittelst eines chiffrirten Rescripts zu instruiren und dessen Antwort darauf zu pressiren habt.[2] Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Nr. 7400 S. 241. — [2] Demgemäss Ministerialerlass an Michell, d. d. Berlin 10. April.

7411. AU BARON D'ASSEBURG, GRAND-MAÎTRE DE L'ÉLECTEUR DE COLOGNE, A PADERBORN.

Potsdam, 10 avril 1756.

Monsieur le Grand-Maître Baron d'Asseburg. Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite en date du 29 de mars passé. Vous m'avez donné ci-devant en tant d'occasions à ma grande satisfaction des preuves si convaincantes de vos bonnes intentions pour moi et du soin que vous avez toujours pris pour l'entretien d'une étroite harmonie entre moi et l'Électeur votre maître,[1] que je me ferais un véritable plaisir de contribuer de mon mieux à vous remettre bien dans l'esprit de ce Prince,[2] s'il y avait moyen de se persuader que de tout ce qu'on pourrait faire à cet égard, sortirait le moindre effet désiré. Vous en sentirez vous-même l'impossibilité, lorsque vous réfléchirez sur ce qu'on est parvenu, ainsi que j'en ai eu des nouvelles de très bonne part, à surprendre tellement la religion de l'Électeur contre vous et à lui inspirer sur votre sujet des sentiments si défavorables, que ce serait sûrement se donner des peines tout-à-fait perdues que de vouloir tâcher de les effacer dans l'esprit de ce Prince dans le moment présent, et avant qu'il ne soit revenu de lui-même en quelque façon des préventions qu'on a su trouver moyen de lui inspirer contre vous. On risquerait plutôt de rendre votre situation de beaucoup plus désagréable, si on allait s'intéresser actuellement en votre faveur. Je sais même de très bonne main que les mouvements que la France s'est donnés pour vous faire rentrer dans les bonnes grâces de l'Électeur votre maître,[3] bien loin de vous avoir été utiles, n'ont servi qu'à aigrir et à animer ce Prince encore davantage contre vous. Il ne vous reste donc que d'attendre des évènements plus favorables et plus propres pour adoucir votre sort. Ce sera alors que je m'y emploierai du meilleur de mon cœur, en conséquence des sentiments d'estime et d'affection que j'ai constamment pour vous.

Federic.

Nach dem Concept.

7412. AN DEN LANDGRAFEN VON HESSEN-CASSEL IN CASSEL.

Potsdam, 10. April 1756.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Durchlaucht an Mich unter dem 6. dieses Monates erlassenes, freundvetterliches Schreiben, so Mir gestern richtig zugekommen, hat Mir ein ohnendliches Vergnügen gemachet, als Ich daraus ersehen, wie Mein Genehmhalten zu dem vorhabenden Séjour zu Berlin Dero Erbprinzen Liebden[4] Deroselben zu einer besonderen Consolation und Zufrieden-

[1] Vergl. Bd. XI, 296. — [2] Vergl. Bd. XI, 188. 189. — [3] Vergl. Bd. XI, 189. — [4] Die Einwilligung des Königs war dem Landgrafen mündlich durch die Prinzessin Heinrich übermittelt worden. Vergl. S. 212 Anm. 1.

heit dienen wollen.[1] Ew. Durchlaucht kennen Meine gegen Dieselbe hegende beständige ohnverbrüchliche Hochachtung und Freundschaft, in Absicht derer Ich Mich dann ganz gerne von Dero Herr Sohn Liebden bei erwähntem Séjour chargiren und Deroselben solches nach Möglichkeit angenehm und nützlich zu machen suchen werde, ob Ich schon aus Ew. Durchlaucht bereits bekannten Ursachen nicht in Abrede sein kann, wie Ich solches lediglich aus personnellem Égard vor Ew. Durchlaucht und um Deroselben sonst weiter besorglichen Chagrin zu verhüten, übernehme und ausserdem Mich dazu nicht engagiret haben würde. Inzwischen Ich gegen Ew. Durchlaucht alle Meine Danknehmigkeit wegen Dero darunter gegen Mich gesetzten besonderen Vertrauens zu bezeigen nicht ermangeln und zugleich die Versicherung von Meiner beständigsten Freundschaft wiederholen wollen, mit welcher Ich jedesmal bin Ew. Durchlaucht freundwilliger Vetter

Nach dem Concept. Friderich.

7413. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 10. April 1756.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ich mache Euch hierdurch bekannt, wie dass, nachdem des regierenden Landgrafen von Hessen-Cassel Durchlaucht bei Mir sondiren lassen,[2] ob Ich Dero Erbprinzen nach dessen selbsteigenem Wunsch und Begehren gestatten wolle, dass derselbe sich eine Zeit lang zu Berlin aufhalten möge, Ich darunter dem Verlangen des Landgrafen Durchlaucht aus besonderem Égard vor Dieselbe ganz gerne deferiren wollen. Da nun gedachter Erbprinz, wie Ihr aus der abschriftlichen Anlage[3] ersehen werdet, welche Ich Euch jedoch nur zu Eurer alleinigen Direction communicire, entschlossen sein soll, seine Abreise nach Berlin fordersamst anzutreten, des Herrn Vaters Durchlaucht auch solches bekannter Ursachen halber ganz gerne sehen werden, so finde Ich nöthig, Euch davon zu avertiren, damit, falls etwa ermeldeter Erbprinz nächstens zu Berlin eintreffe, Ihr davon nicht surpreniret werden und wissen möget, wie Meine Intention ist, dass mit demselben, im Fall er auf den Discours seiner Religionsveränderung halber kommen möchte, gesprochen werden solle. Weshalb Ihr Euch dann auch mit den Etatsministern Graf von Finckenstein, von Borcke und anderen, auch dem Generalfeldmarschall von Kalckstein und sonsten von der berlinschen Generalität gleichsam das Wort geben müsset, um allerseits aus gleichem Ton deshalb zu sprechen, dass nämlich, wann gedachter Erbprinz auf erwähnte Sache zu sprechen kommet, alsdenn man ihm zuforderst modestement darüber nichts antworten noch sagen solle; daferne er aber darauf weiter pres-

[1] Ueber den Inhalt des Schreibens des Landgrafen vergl. auch Nr. 7413. — [2] Vergl. S. 212 Anm. 1. — [3] Abschrift des Schreibens des Landgrafen an den König, d. d. Cassel 6. April. Vergl. Nr. 7412.

siret, alsdenn ihm in den ohngefährlichen Terminis auf eine ganz geziemende Art geantwortet werden kann, wie man urtheilen müsse, dass er bei der getroffenen Veränderung die Umstände vielleicht nicht gnugsam dermalen in Erwägung genommen, noch die wahre Beschaffenheit derjenigen Religion, zu welcher er getreten, und dabei vorwaltenden Missbräuche und Inconvenienzien, auch daher erfolgen könnenden Suiten eingesehen haben müsse, da nach denen Principiis solcher Religion, die nicht gerne jemand neben sich dulde, Persecution und Unterdrückung anderer eine gemeine Folge sei, welches dann nothwendig seinen künftigen Unterthanen einige Furcht und Beisorge erregen müsste. Wobei es dann auch verbleiben und ein weiteres Detail vermieden, im übrigen aber man sich ganz modester Ausdrücke darunter bedienen, auch nicht das Wort Hass, sondern nur Furcht seiner Unterthanen gebrauchen muss, um ihn darunter nicht zu irritiren, sondern vielmehr zu adouciren; vor das übrige aber soll dem Prinzen alle Politesse und Höflichkeit währenden seines dortigen Sejours erwiesen werden. Welches alles Ihr, wo es nöthig sein dörfte, bestens mit guter Art zu besorgen habet.

Uebrigens remittire Ich an Euch, was Mir des Landgrafen Durchlaucht von dem jetzigen Aufenthalt des österreichischen General von Pretlack zu Cassel confidemment geschrieben hat,[1] worauf Ihr dann eine sehr verbindliche Antwort veranlassen sollet.[2] In bin Euer wohl affectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

7414. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 26. März, dass die Königin von Schweden auf Anregung des Regierungsrathes von Schwerin durch denselben an den bei der diesseitigen Gesandtschaft fungirenden und seit langen Jahren mit den schwedischen Verhältnissen vertrauten Legationssecretär Diestel[3] die Aufforderung gerichtet hat, in einer Denkschrift über den politischen Zustand Schwedens bei dem Könige einen neuen Versuch zur Gewinnung Frank-

Potsdam, 10. April 1756.

Votre dépêche du 26 du mois dernier de mars m'est heureusement parvenue, sur laquelle il faut bien que je vous fasse observer que le procédé du sieur Diestel a été impertinent et grossier, quand il a osé faire des difficultés, lorsque la Reine lui a fait dire qu'elle de-

[1] Schreiben des Landgrafen an den König, d. d. Cassel 5. April, über die erste Audienz Pretlack's, in welcher dieser sein Creditiv und ein „Nebenschreiben" des Kaisers (d. d. Wien 20. Februar) an den Landgrafen übergeben und in allgemeinen Ausdrücken die Theilnahme des Kaisers für die Misshelligkeiten in der landgräflichen Familie versichert hat. Der Landgraf hat dem Kaiser unter dem 2. April geantwortet. Der Landgraf setzt den König weiter von einem Gerücht in Kenntniss, dem zufolge Pretlack ein österreichisches Generalspatent für den Erbprinzen mitgebracht haben soll. — [2] Demgemäss deutsches Kanzleischreiben, d. d. Berlin 13. April. — [3] Vergl. Bd. III, 386; VI, 587; VII, 417.

reichs für die Hofpartei zu befürworten. Diestel hat in einer ausweichenden Antwort auf die Aussichtslosigkeit eines solchen Versuches hingewiesen. ,,Quoique le baron Schwerin n'a pas eu occasion encore de parler à la Reine en particulier pour lui dire cette réponse, Sa Majesté lui a donné à connaître par le comte Düben qu'il devait avertir le sieur Diestel qu'elle voulait lui parler et qu'elle lui ferait dire l'heure à laquelle elle voudrait le voir. Le sieur Diestel a cru devoir répondre qu'il se sentait extrêmement honoré de la grâce que la Reine voulait lui faire, mais qu'il suppliait Sa Majesté de permettre qu'il m'en avertît; que son entretien avec la Reine ne pouvait pas rester caché et qu'il croyait qu'il était contre le bien du service de Votre Majesté que j'eusse lieu de le soupçonner qu'il voulait s'attirer la confiance de la Reine à mon préjudice."

mandait à lui parler; que je désapprouve souverainement la conduite qu'il a tenue là-dessus, et que c'est absolument de son devoir d'aller auprès de la Reine, dès qu'elle le fera demander, sans raisonner. Ce que même vous observerez également, quand le cas en arrivera.

Au surplus, dès que vous aurez eu vos audiences, vous observerez ce que je vous ai déjà ordonné par ma dernière dépêche[1] touchant la façon présente de procéder du Sénat contre le Roi, et parlerez aux chefs du Sénat d'un ton à leur faire comprendre que, s'il poussait trop loin là-dessus et jusqu'à vouloir changer à la forme présente du gouvernement, il saurait bien arriver que d'autres alors s'en mêlassent et que le Sénat pourrait s'en repentir.

Du reste, j'approuve fort la réponse que le baron de Schwerin a donnée aux ouvertures que la Reine lui a faites, en conséquence du compte que vous m'en avez rendu.[2]

Quant à la lettre ci-jointe,[3] vous aurez soin de la faire parvenir sûrement aux mains de la Reine, de manière qu'il n'en soit rien remarqué.

Federic.

Nach dem Concept.

7415. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Undatirtes Schreiben der Königin von Schweden:[4] ,,Pour peu qu'on examine l'état des affaires en Suède, il est évident que l'intention qu'on a attribuée au Roi, de viser au pouvoir absolu, est une supposition chimérique. Dès son avènement au trône, les États avaient pourvu à leur sûreté à cet égard en liant les mains au Roi par une capitulation beaucoup plus rigide que celle de son prédécesseur. Le Sénat de Suède, non content du pouvoir qui lui revient par un pareil arrangement, résolut encore d'augmenter sa puissance en empiétant sur les droits de la royauté. Pour autoriser de pareilles illégalités, il publia avant la Diète de nouvelles explications des lois fondamentales et droits réservés aux États seuls assemblés en corps. Il tâcha dans des écrits imprimés de noircir le Roi par les imputations les plus atroces et à

[1] Nr. 7405 S. 246. — [2] Solms Bericht spricht lediglich von der durch Diestel dem Freiherrn von Schwerin ertheilten Antwort; der missverständlich dem letzteren gezollte Beifall des Königs bezieht sich auf die von Diestel hervorgehobene Aussichtslosigkeit eines erneuten Vermittelungsversuches in Versailles. — [3] Nr. 7415. — [4] Am 26. März durch den Grafen Solms übersandt.

lui aliéner la nation, sans permettre de défendre sa cause et de prouver la mauvaise foi de ceux qui l'attaquaient. La déclaration du Roi donnée aux États à l'ouverture de la Diète met dans le jour le plus évident les sujets de plainte qu'il avait contre le Sénat. Par une partialité des plus inouïes, ces griefs furent examinés par une députation composée des seuls parents et créatures du Sénat, qui ne pouvaient manquer de prononcer en faveur d'un corps dont ils dépendaient absolument. Leur décision, soutenue par une pluralité gagnée à force d'argent, n'a été suivie que de violences, d'emprisonnements et de proscriptions. Le Roi lui-même, à qui on refuse les plus simples égards, n'est plus à l'abri des lois; on lui a ôté la disposition de ses enfants,[1] on se prépare encore à lui enlever la plupart de ses prérogatives. La nation gémit de ces excès et sent le poids du joug qui lui devient de jour en jour plus insupportable. Tout lui annonce un changement total dans la forme du gouvernement, qui, loin de tourner en despotisme, sera bientôt réduit à une aristocratie parfaite. Voilà la triste situation où le Roi se trouve; situation prévue il y a longtemps, mais que, par un enchaînement des plus malheureuses circonstances, il a été impossible de prévenir. Il ne me reste plus que la seule ressource de terminer au plus tôt la Diète; mais ce moyen ne saurait s'exécuter que par une grosse somme d'argent, et dont je me trouve entièrement dépourvue Si la Diète continue plus longtemps, je prévois des malheurs inévitables et d'autant plus tristes que tout mon bien-être ne roule que sur 100,000 écus, que je ne puis trouver nulle part, malgré toutes les tentatives que j'ai faites de plusieurs côtés."

[Potsdam, 10 avril 1756.][2]

Vous savez que j'ai fait tout ce que j'ai pu pour vous dissuader des partis violents que vous avez voulu prendre à cette Diète,[3] vous savez que je vous ai prédit que les affaires ne tourneraient pas à votre avantage: je suis bien fâché que, malgré toutes les représentations que j'ai pu vous faire, vous les ayez poussés à l'extrémité. Il me semble, pour vous parler franchement, que vous envisagez les objets avec trop de vivacité; pour moi, ils me paraissent autrement. Vous avez voulu lutter contre un parti affermi, sans en avoir d'assez fort à lui opposer. Le Sénat est venu facilement à bout de culbuter cette faction, il abuse peut-être de son pouvoir; mais pourquoi vous y êtes-vous exposée, quand vos amis sincères vous avertissaient des suites qu'auraient vos entreprises? Mais enfin la chose est faite, n'en parlons plus! Pensons à l'avenir. Si le Sénat pousse ses prétentions trop loin, il indisposera l'esprit de la nation contre lui et vous donnera gain de cause; s'il n'abuse pas de sa puissance, les choses resteront sur le pied où elles sont, et vous n'aurez point à vous plaindre. J'ai pris la liberté de vous écrire mes idées par une lettre qui vous sera déjà parvenue.[4] La dispute avec Hœpken est terminée; Solms va prendre ses audiences,[5] et il a ordre de parler aux chefs du Sénat d'un ton à leur faire comprendre que, s'ils poussent trop loin leur pointe, ils pourraient s'en repentir. Je vous supplie donc de modérer votre vivacité et de ne rien faire qu'à tête reposée, ou je prévois que vous gâterez vos

[1] Vergl. S. 211. — [2] Das Datum des Schreibens ergiebt die Antwort der Königin vom 23. April. Vergl. Nr. 7490. — [3] Vergl. S. 31. 231; Bd. XI, 486. — [4] Vergl. Nr. 7390. — [5] Vergl. S. 246.

affaires et perdrez vos intérêts à jamais, ce que je prie le Ciel d'empêcher.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept, mit der Weisung: „in Chiffre zu setzen."

7416. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 10 avril 1756.

J'ai reçu votre rapport du 29 de mars, qui ne m'ayant rien fourni qui sût demander de nouvelles instructions pour vous, ne me laisse non plus l'occasion de vous marquer quelque nouvelle intéressante, vu que les affaires publiques sont toutes dans la même situation qu'elles ont été. Je vous recommande d'ailleurs de continuer à veiller de bien près sur la négociation entre les deux cours et de vous informer surtout de ce qui regarde le troc proposé par celle de Vienne d'une partie de la Flandre avec le Luxembourg contre les duchés de Parme et de Plaisance,[1] projet qui formerait sans doute une forte partie pour s'y opposer. Quant au reste, je vous renvoie sur mes dépêches antérieures; et, comme mes différends avec la Suède au sujet du baron de Hœpken sont terminés — sur quoi vous ne laisserez pas de faire un compliment très obligeant de ma part au sieur de Rouillé des soins qu'il a bien voulu y employer[2] — et que mon ministre, le comte de Solms, prendra ses audiences, vous ne manquerez pas de faire au susdit ministre ces insinuations que je vous ai ordonné de faire au sujet des affaires de la Suède,[3] et combien il importerait que la France s'interposât à ce que le Sénat ne poussât pas trop loin sa pointe, jusqu'à vouloir réformer et changer la forme présente du gouvernement de Suède.

Nach dem Concept.

Federic.

7417. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 10 avril 1756.

Votre rapport du 31 du mois dernier de mars m'a été bien rendu. Si l'avis qu'on vous a donné de la résolution prise par le conseil de guerre pour mettre en état complet les régiments de hussards, se confirme exactement, je dois présumer que la cour où vous êtes appréhende le mécontentement des cours de Londres, de Madrid et de Turin par rapport au troc qu'elle médite de faire de la Flandre et du Luxembourg contre les duchés de Parme et de Plaisance et qu'elle voudra se mettre sur un pied formidable, afin d'éviter par là une guerre qui la menacerait à ce sujet. Ce que vous tâcherez d'approfondir au mieux.

[1] Vergl. S. 224. — [2] Vergl. S. 80; Bd. XI, 487. — [3] Vergl. Nr. 7400 S. 241.

J'ai, au surplus, de la peine à croire qu'elle voudrait présentement déjà faire marcher des régiments de cavalerie de l'Hongrie.

Quant au général Pretlack, nous savons qu'il est actuellement à Cassel par rapport aux affaires du changement de religion du Prince héréditaire.[1]

Pour ce qui regarde la Russie, vous n'aurez, à ce que je crois, aucun lieu d'en être inquiet, au moins toutes les apparences sont encore que tout y restera tranquille.[2]

N'oubliez pas de me mander des nouvelles de Turquie, s'il y en a qui sauraient mériter mon attention.

Federic.

Nach dem Concept.

7418. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 11 avril 1756.

Da des Königs Majestät mit der heutigen Post zwei ziemlich ample Berichte von dem Chargé d'affaires zu London, dem Michell, erhalten haben,[3] nach welchen derselbe unter andern in einem Postscripto seines Berichtes vom 2. dieses gemeldet, was vor eine Ouverture ihm das englische Ministerium von einem Objet der Chipotages zwischen Frankreich und dem wienerschen Hofe gemachet, so haben Se. Königl. Majestät mir befohlen, solches an Ew. Excellenz zu communiciren, auf den Fall, dass etwa an Deroselben kein Duplicat gekommen sei. Welches dann in nachfolgendem bestehet:

„Le Lord Holdernesse m'a dit qu'il était charmé de me voir, pour m'informer de la part de Sa Majesté Britannique qu'elle avait reçu des avis qu'elle croyait être certains, que la France avait formé le dessein de rendre infructueux les arrangements pris pour le maintien de l'église protestante dans la maison de Hesse-Cassel;[4] qu'on ne savait pas jusqu'où la cour de Vienne entrait dans un semblable projet, qu'elle y était cependant concernée, mais que, selon les avis que l'on avait, le plan de la France était d'amasser un corps de troupes dans l'évêché de Paderborn, à la première nouvelle que l'on aurait que le présent landgrave tendait à sa fin, sous le prétexte de garantie du traité de Westphalie[5] et des privilèges de l'Empire, afin d'avoir occasion par là d'allumer une guerre dans l'Allemagne. Le lord Holdernesse, en me priant de mander encore ce soir cet avis à Votre Majesté, m'a ajouté qu'il m'en donnerait un plus grand détail, en renvoyant le courrier qui m'avait apporté la réponse de la France[6] p."

Ich habe Sr. Königl. Majestät Intention darunter nachzuleben nicht ermangeln und vorstehendes zu Ew. Excellenz Direction zu melden nicht anstehen sollen; wobei ganz gehorsamst bitte, dasjenige, was

[1] Vergl. S. 253. — [2] Vergl. S. 236. 237. — [3] Vergl. Nr. 7424 S. 261. — [4] Vergl. Bd. X, 532; XI, 480. — [5] Vergl. Bd. XI, 172. — [6] Vergl. S. 205.

Ew. Excellenz an des Königs Majestät darüber zu antworten etwa vor nöthig finden dörften, Höchstderoselben immediate zu adressiren.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

7419. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A QUEDLINBOURG.

Prinz Ferdinand von Braunschweig übersendet, Magdeburg 9. April, ein Schreiben des regierenden Herzogs von Braunschweig, d. d. Braunschweig 6. April. Der Herzog schreibt über die Aufnahme seiner auf Wunsch des Königs von Preussen dem hannöverischen Ministerium gemachten Eröffnungen:[1] „Le ministère d'Hanovre vient de marquer par la poste d'hier au nom du Roi leur maître la sensibilité et reconnaissance parfaite de Sa Majesté sur l'avis secret sur les négociations qui se trament entre les cours de Vienne et de Versailles. Le président de la chambre de Münchhausen ajoute en son particulier: Nos avis nous confirment que le chipotage entre les cours de Vienne et de France continue toujours. Il faut espérer que, lorsqu'on s'apercevra que la cour de France ne voudra entrer dans les vues favorites et principales de la cour de Vienne, on reviendra à ses anciens principes."

Potsdam, 12 avril 1756.

Monsieur mon Cousin. Je vous sais parfaitement gré de l'attention que vous avez bien voulu me marquer par la communication de la lettre que le Duc régnant votre frère vous a faite, et que je renvoie à la suite de celle-ci. Il convenait d'éveiller le ministère d'Hanovre sur les démarches présentes de la cour de Vienne, pour en être en garde et pour y veiller avec attention, et je vous prie de vouloir remercier le Duc de ma part sur les soins et les peines qu'il s'est donnés à cet égard, et de l'assurer de mon estime et mon amitié invariable.

Au surplus, j'agrée avec plaisir la résolution que vous avez prise aux instances de ma sœur, la princesse Amélie, d'aller pour peu de jours assister à la cérémonie de son intronisation à Quedlinbourg. Je suis avec estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

7420. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 11. April, dass er seine Haltung dem Erbprinzen von Cassel gegenüber nach den ihm zugegangenen Befehlen des Königs abmessen werde.[2] „Cependant, je suppose que le Landgrave son père le fera accompagner d'un homme d'esprit, de confiance et d'une certaine autorité, pour

Potsdam, 12. April 1756.

Ist alles recht gut. Ich habe dem Landgrafen die Condition gemachet, dass er dem Prinzen einen vernünftigen und zuverlässigen Mann mitgebe, der auf ihn Acht hat, und auf den er sich ver-

[1] Vergl. S. 221. — [2] Vergl. Nr. 7413 S. 252.

veiller de près à sa conduite. Car, si ce bon vieux Prince, comme il paraît par sa lettre à Votre Majesté,[1] s'imagine que le Prince son fils sera mieux à l'abri de la séduction du parti catholique à Berlin qu'autre part, il pourra bien se tromper grandement, puisque je suis moralement persuadé que peut-être il n'y sera nulle part si fort exposé qu'ici, tant de là part des ministres étrangers de la religion catholique que d'autres personnes de cette communion, de toute condition et de tout état, de l'un et de l'autre sexe; je crois même que, si malheureusement l'idée lui devait revenir de se retirer à une cour catholique, il l'exécuterait plus facilement d'ici que de Hersfeld, n'ayant pas beaucoup plus que trois lieues à faire, pour se trouver dans les États de la cour de Dresde, et Votre Majesté ne saurait ignorer les correspondances secrètes que celle-ci a entretenues avec lui, et qui ont occasionné l'envoi du sieur de Fontenay à Cassel."[2]

lassen kann. Man muss sehen, ob er zu rectificiren sein wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7421. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 11. April, dass er durch den Grafen Solms ein Schreiben der Königin von Schweden für den Baron Wrangel[3] erhalten habe. „Comme j'ignore tout-à-fait le séjour du baron Wrangel dans ce pays-ci, quoique le duc de Nivernois avant son départ,[4] aussi bien que le marquis de Valory m'aient fait entendre qu'on savait qu'il était dans ce pays-ci, j'attends avec un profond respect les ordres de Votre Majesté sur ce qu'on doit faire de cette lettre."

Potsdam, 12. April 1756.

Den Brief, welchen ihm Meine Schwester adressiret, kann er noch an sich behalten. Ich habe noch nichts von Wrangel gesehen, noch das geringste von ihm erfahren. Wann er anhero kommet, so wird doch wohl gleich das erste seind, dass er sich bei Mir meldet.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7422. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 12. April, dass der Marquis Valory in einer Unterredung mit dem ersteren die Erneuerung der im nächsten

Potsdam, 13. April 1756.

Ist recht sehr gut; sie können aber noch dabei sagen, dass,

[1] Vergl. S. 251. — [2] Vergl. S. 243. — [3] Vergl. S. 245. — [4] Vergl. S. 242.

Jahre ablaufenden Allianz zwischen Preussen und Schweden [1] angeregt habe. Podewils hat geantwortet: ,,Que Votre Majesté faisait à la vérité tout le cas imaginable de l'amitié de la Suède et qu'Elle était bien résolue de la cultiver soigneusement par tout ce qui dépendrait d'Elle, mais qu'Elle ne voyait pas ce qui pourrait L'engager à faire les premiers pas pour le renouvellement d'alliance susdit, qu'Elle estimait que Son amitié importait à la Suède pour le moins autant et plus, qu'il paraissait qu'Elle ne pourrait jamais compter sur un secours efficace de la part de cette couronne, dans le cas où Elle Se trouverait assaillie de quelques-uns de Ses voisins, vu l'état de faiblesse et d'inanition où la Suède se trouvait réduite; qu'ainsi cette alliance pourrait être fort onéreuse à Votre Majesté et L'embarquer un jour dans les plus grands embarras; que d'ailleurs les motifs qui L'avaient engagée à la contracter, cessaient actuellement, mais qu'au surplus je croyais que Votre Majesté ne serait peut-être pas éloignée de donner les mains à un traité d'alliance à conclure entre Elle et les deux couronnes du Nord ensemble et de concert.''

wenn man sich in Schweden so gar übel gegen den König und gegen Meine Schwester aufführen werde, [2] Ich Mich sehr weit entfernen würde, mit ihnen in Alliance zu treten.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7423. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 13 avril 1756.

Vos dépêches du 3 et du 5 de ce mois m'ont été bien rendues, et j'ai trouvé très intéressants tous les avis qu'elles comprennent, surtout par rapport aux affaires de Russie. [3] J'avoue que je regarde en quelque façon comme une vraie perte le départ du sieur Funcke, [4] mais pour tirer de lui encore tout ce qui est possible, je remets à votre considération s'il y a moyen qu'à son arrivée à Dresde vous lui détachiez par main tierce une personne de confiance et telle dont il ne saurait point se méfier, pour apprendre de lui tout encore ce qui nous reste de savoir par lui, tant à l'égard de la véritable disposition où l'impératrice de Russie et ses ministres se trouvent envers l'Angleterre et envers la cour de Vienne dans la conjoncture présente, qu'au sujet d'un grand conseil que, suivant de bonnes lettres

[1] Vergl. S. 161. — [2] Vergl. S. 245. — [3] Die Mittheilungen Maltzahn's aus einem Berichte Funcke's an Brühl vom 21. Februar sind im Wesentlichen in dem Erlass an Michell (Nr. 7424) wiedergegeben. — [4] Vergl. S. 150.

de Pétersbourg, on y a encore assemblé extraordinairement le 23 et le 25 du mois passé de mars.

En attendant, il faudra voir ce qu'on pourra apprendre par le secrétaire Prasse à Pétersbourg, et vous vous informerez encore de quelle manière le sieur Gross s'est expliqué envers la cour de Dresde, en lui communiquant le traité de subsides conclu entre l'Angleterre et la Russie.[1]

Quant à la confidence que vous avez faite au duc de Sainte-Élisabeth[2] en conséquence de mes ordres, je suis persuadé que sa cour ne manquera pas de mettre le roi de Sardaigne au fait des chipotages entre les cours de France et de Vienne touchant les affaires de l'Italie, en tout cas je veux bien vous permettre que vous en parliez au ministre de Sardaigne, s'il y en a présentement à Dresde,[3] quoique toujours avec les mêmes précautions que je vous ai prescrites à l'égard du duc de Sainte-Élisabeth.

Au reste, comme je trouve les conditions que le médailleur[4] a prétendu stipuler par le sieur Fiedeler, pour entrer en service ici, trop onéreuses et d'ailleurs point convenables à moi, vous le ferez remercier honnêtement de ses bonnes intentions et laisserez entièrement tomber cette affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

7424. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 13 avril 1756.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 30 de mars et du 2 de ce mois,[5] dont j'ai été bien content par les différentes affaires très intéressantes que vous y avez comprises. Vous remercierez les ministres de l'attention qu'ils ont eue de m'informer du transport de 8,000 hommes des troupes hanovriennes que le roi de la Grande-Bretagne y fera venir aux instances de son Parlement pour la sûreté de l'Angleterre,[6] et comme la résolution qu'il a prise à ce sujet, ne dépend que de son bon plaisir, vous insinuerez adroitement et par manière de compliment aux ministres que c'était un des avantages que le roi d'Angleterre retirait de sa convention de neutralité faite avec moi, pour pouvoir dans le cas présent se servir de ces troupes, ce qui leur aurait sans cela causé de l'embarras, et que j'étais au reste bien aise que ladite convention leur ait facilité les moyens.

Quant aux chipotages entre les cours de Vienne et de Versailles, il faut attendre de quelle façon la première s'expliquera sur la déclaration que l'Angleterre lui fera demander par le sieur Keith;[7] mais pour

[1] Vergl. S. 262. — [2] Vergl. S. 222. — [3] Sardinien war zur Zeit in Dresden unvertreten (Bericht Maltzahn's, Dresden 16. April). — [4] Vergl. S. 192. — [5] In der Vorlage verschrieben: „3 de ce mois". Ueber den Inhalt vergl. auch Nr. 7418. 7425. 7426. 7431. — [6] Vergl. S. 242. — [7] Vergl. S. 229.

ce qui regarde la Russie, il faut bien que je vous dise que je doute encore que les ministres anglais en soient si assurés comme ils le croient, et que les intentions de la cour de Pétersbourg soient aussi pures que ces ministres se l'imaginent, vu que je veux vous confier de certaines anecdotes que j'ai apprises de très bon lieu,[1] et dont il ne faut pas douter de l'authenticité, mais dont vous ne parlerez à personne qui vive, hormis qu'au lord Holdernesse, après avoir tiré de lui une promesse d'honneur par rapport au secret qu'il m'en gardera. C'est en conséquence de cet avis que les opposants les plus principaux contre le traité de subsides avec l'Angleterre ont été le sénateur [Pierre Schuwalow],[2] le favori Iwan Schuwalow, le grand-maréchal Bestushew, général Buturlin et le comte Tschernyschew, et que dans une conférence qu'il y avait eu le 8 février auprès de l'impératrice de Russie au sujet dudit traité, celle-ci lui avait entre autres choses relevé que l'Angleterre avait d'abord [après] le traité d'Aix-la-Chapelle renvoyé les troupes auxiliaires de Russie, sans se soucier de leur procurer des quartiers, que les Puissances maritimes lui avaient manqué l'engagement qu'un ministre de Russie serait admis au congrès d'Aix[3] et que l'Angleterre n'avait pas songé jusqu'ici à lui témoigner par un compliment sa reconnaissance de ce que les troupes de Russie avaient été recrutées et augmentées uniquement à son égard, et que d'ailleurs elle se trouvait choquée de ce que l'Angleterre avait refusé de fournir aux subsistances du corps auxiliaire des troupes de Russie à lui envoyer au cas de guerre. Que, le Grand-Chancelier ayant levé ces objections, l'Impératrice avait à la fin ratifié le traité, mais que, la nouvelle de la convention faite entre l'Angleterre et moi lui étant arrivée,[4] elle avait marqué un vif repentir de cette ratification et témoigné combien elle souhaitait d'en rétracter la signature, et qu'étant apaisée là-dessus, elle avait néanmoins déclaré qu'elle conserverait toujours ses bonnes intentions pour la cour de Vienne.

Vous ajouterez à milord Holdernesse que tout ceci me faisait estimer qu'il serait très nécessaire que le ministère anglais eût une attention particulière sur la Russie,[5] afin de ramener l'Impératrice sur des sentiments plus favorables qu'elle n'était actuellement pour l'Angleterre, et que les aigreurs qu'elle avait conçues, fussent adoucies.

Vous direz de plus à ce ministre que la confidence dont il m'avait fait informer de la part du Roi son maître touchant le dessein de la France de rendre infructueux les arrangements pris pour le maintien de la religion protestante dans la maison de Hesse-Cassel,[6] n'était pas destituée de vraisemblance, et qu'il était sûr qu'il se brassait quelque chose à ce sujet entre les cours de Vienne et de Versailles, mais que

[1] Bericht Maltzahn's, Dresden 5. April, nach einem Berichte Funcke's an Brühl vom 21. Februar. Vergl. Nr. 7423. — [2] Ergänzt aus dem Berichte Maltzahn's. — [3] Vergl. Bd. VI, 606. — [4] Vergl. S. 173. — [5] Vergl. S. 184. — [6] Vergl. Nr. 7418.

j'avais bien de la peine encore de croire que ces cours fussent déjà entièrement d'accord entre elles des mesures qu'elles prendraient pour parvenir à ce dessein; que cependant l'affaire méritait une grande attention et que, si l'avis se confirmait à n'en pouvoir plus douter qu'on voudrait bouleverser après le décès du Landgrave régnant les dispositions qu'il avait prises, sous notre garantie,[1] pour le maintien de la religion, et amasser à cette fin un corps de troupes dans l'évêché de Paderborn, mon idée était qu'il faudrait avant tout tâcher de s'assurer de l'électeur de Cologne par un traité, ce qui ne serait guère difficile,[2] pourvu que l'Angleterre y enverrait quelqu'un, afin de l'y préparer, et qu'apparemment par ce moyen seul on renverserait tout le projet et empêcherait qu'il ne saurait prendre consistance. Que d'ailleurs, le cas le requérant, il serait aisé d'avoir les troupes du duc de Brunswick contre des subsides[3] et d'augmenter encore les troupes d'Hanovre par une levée de 6,000 hommes. Que si, contre toute attente, les princes catholiques dans l'Empire s'avisaient de requérir la France sous prétexte de garantie de la paix de Westphalie, alors personne ne trouverait à redire, quand l'on ferait venir des troupes auxiliaires de la Russie, et, dans ce cas-là que les choses venaient à telle extrémité, je n'hésiterais plus de leur accorder le passage et d'y apporter toutes les facilités requises. Ce que vous pourrez dire au lord Holdernesse, en lui faisant envisager combien il serait convenable qu'on envoyât quelqu'un de la part de l'Angleterre auprès de l'électeur de Cologne pour s'en assurer et pour préparer les choses à tout évènement; ce qui dérangerait bien des desseins préjudiciables.

Au surplus, vous continuerez par dire au lord Holdernesse que, si c'était un article du chipotage entre les cours de France et de Vienne que de bouleverser les arrangements faits pour le maintien de la religion protestante dans la famille et le pays de Hesse-Cassel, le ministère anglais ne devait nullement douter de celui dont vous l'aviez averti, savoir le troc de la Flandre autrichienne contre les duchés de Parme et de Plaisance, ce que le ministère anglais apprendrait à la suite plus clairement encore que je le leur avais marqué jusqu'ici.[4] Vous finirez par apprendre au Milord que, le landgrave de Hesse-Cassel m'ayant fait faire des instances pour vouloir bien agréer que le Prince héréditaire son fils, selon ce qu'il avait désiré lui-même,[5] se rendît pour quelque temps à Berlin, afin de le détourner encore, s'il se peut, des liaisons funestes où les Catholiques-Romains le voudraient entraîner, j'y avais consenti à la fin[6] et que je tâcherais de lui inspirer, s'il y a moyen, des sentiments doux et modérés.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. X, 532; XI, 480. — [2] Vergl. S. 27. 184. — [3] Vergl. Bd. XI, 472. — [4] Vergl. S. 224. — [5] Vergl. S. 212. — [6] Vergl. S. 251.

7425. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 13 avril 1756.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois. J'attendrai celui que vous me promettez touchant la marche de la cavalerie,[1] au sujet de laquelle et de quelques autres arrangements, pareillement pris selon vos rapports antérieurs, je vous avoue que je ne comprends pas où la cour où vous êtes en veut. Ce que vous me marquez d'ailleurs du bruit sourd qui court que cette cour voudrait négocier des troupes auprès de quelques princes de l'Empire,[2] mérite que vous y fassiez attention, pour vous en orienter au possible, car je veux bien vous dire en confidence que la cour de Londres m'a fait avertir[3] qu'il y avait un projet sur le tapis entre les cours de Vienne et de Versailles de bouleverser les arrangements pris pour le maintien de la religion protestante dans la maison de Hesse-Cassel, et que le dessein était d'amasser, à la première nouvelle du décès du Landgrave régnant, un corps de troupes dans l'évêché de Paderborn sous prétexte de garantie du traité de Westphalie et des privilèges de l'Empire, afin de soutenir l'exécution dudit projet.

J'espère, au surplus, d'avoir bientôt vos nouvelles sur la réponse que la cour où vous vous trouvez aura faite à la déclaration que le sieur Keith doit lui faire de la part de sa cour.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

7426. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 13 avril 1756.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'est heureusement parvenue. Bien que je convienne avec vous que, selon toutes les apparences, le principal objet des négociations entre les cours de France et de Vienne ne roule que sur une neutralité des Pays-Bas et sur les affaires de l'Italie,[5] je ne veux cependant pas vous laisser ignorer un avis qui m'est venu de très bon lieu,[6] quoique je ne vous le confie que pour votre direction seule et sous le sceau du secret, en conséquence duquel la France de concert avec la cour de Vienne doit avoir formé le projet de bouleverser tous les arrangements pris par le landgrave de Hesse-Cassel pour le maintien de la religion protestante dans ce pays après son décès, et que le plan était d'amasser un corps de troupes dans l'évêché de Paderborn à la première nouvelle qu'on aurait que la vie

[1] Vergl. S. 256. — [2] Klinggräffen berichtet, Wien 3. April: „On se dit à l'oreille dans quelques bons lieux que cette cour-ci négocie des troupes en Saxe, Bavière, Würtemberg, à Manheim et à Bonn. — [3] Vergl. Nr. 7424. — [4] Vergl. S. 197. — [5] Vergl. S. 240. — [6] Bericht Michell's, London 2. April. Vergl. Nr. 7424.

du Landgrave tirait à sa fin, sous la qualification de garantie des privilèges de l'Empire et du traité de Westphalie, afin de soutenir le susdit projet et d'avoir l'occasion d'attiser le feu de la guerre en Allemagne selon la convenance des deux cours et quand elles le trouveront à propos. Quoique je ne veux point encore garantir tout-à-fait l'authenticité de cet avis, il mérite cependant que vous y fassiez attention, afin d'approfondir, adroitement et sans vous faire remarquer, ce qui en peut être. En attendant, je ne veux point vous dissimuler qu'il me paraît être assez vraisemblable qu'un tel projet peut être un article des chipotages entre les deux cours, quand je combine l'envoi du général Pretlack de la part de la cour de Vienne à Cassel et ses commissions [1] avec ce que la France a fait apparaître jusqu'ici des sentiments sur les arrangements pris par le landgrave régnant de Cassel à ce sujet. [2]

Au surplus, malgré toute la bonne volonté où je suis de renouveler mon alliance avec la France, [3] il faut cependant que je sois préalablement bien informé et assuré des mesures que la France prend avec les Autrichiens, et qu'elles ne sont ni directement ni indirectement contraires à mes intérêts, car, dans le cas du contraire, il n'y aurait pas moyen d'y songer.

Du reste, je veux bien vous informer que peut-être le prince héréditaire de Cassel pourrait venir de son propre gré et avec l'agrément de son père à Berlin pour y séjourner quelque temps, [4] ce que je ne vous dis cependant que pour votre direction seule, afin que, si la chose arrive, vous soyez instruit que c'est aux instances même du Prince que j'ai agréé à ce séjour.

Federic.

Nach dem Concept.

7427. AN DEN OBERST VON DER GOLTZ IN HALLE.

Potsdam, 14. April 1756.

Mein lieber Obrister von Goltz. Nachdem Ich Euch zeither auf Euren unter dem 16. vorigen Monats an Mich erlassenen Bericht, die dermalige Erklärung derer zu denen dortigen Commercienconferenzien geordneten sächsischen Commissarien betreffend, aus denen Euch bekannten Ursachen noch mit keiner finalen Resolution darauf versehen habe, so lasse Ich Euch nunmehro zuforderst vermittelst der Anlage communiciren, wohin der Kaufmann Gossler sein pflichtmässiges Sentiment darüber bei Mir erstattet hat; und da Ich dessen darunter gethane Vorschläge, so viel nämlich solche die hiesige Provinzien, exclusive Schlesien, angehen, vor genehm gehalten und zu approbiren vor gut gefunden habe, so habt Ihr Euren weiteren Gebrauch davon zu machen.

[1] Vergl. S. 243. — [2] Vergl. Bd. XI, 143. 172. — [3] Vergl. S. 160. — [4] Vergl. S. 251.

Was demnächst besonders die schlesische Sachen anbetrifft, da lasse Ich Euch vermittelst der abschriftlichen Anlage, jedoch nur zu Eurer eigenen Direction und sonder dass Ihr denen sächsischen Commissarien davon etwas zeigen, noch communiciren müsset, zufertigen, was Mir der Etatsminister von Schlabrendorff darüber gemeldet,[1] und wohin er sein Gutachten desfalls ratione Schlesien erstattet hat. Wie Ich nun dessen am Ende seines Berichtes angeführte Vorschläge und Sentiments überall vor höchst billig und Meiner Intention vollkommen gemäss gefunden habe, als declarire Ich Euch solches hierdurch und will, dass Ihr in Conformität dererselben und was oben wegen der Gossler'schen Vorschläge angeführet worden, nunmehro eine kurz gefasste Gegenantwort auf das letztere Promemoria der sächsischen Commissarien mit vieler Ueberlegung extrahiren lassen und solche Antwort sodann denen sächsischen Commissarien zustellen, auch ihnen dabei von Meinetwegen declariren sollet, dass solches Mein letzteres und völliges Ultimatum sei, dawider Ich keine Gegenpropositiones weiter annehmen würde, sondern entweder nunmehro die Convention zum Stande kommen oder die Tractaten abgebrochen werden müssen.

Im übrigen habt Ihr hierbei die Präcaution zu gebrauchen, dass, da der Etatsminister von Schlabrendorff in denen von ihm in seinem Berichte prämittirten Umständen verschiedenes von dem schlesischen und übrigen Commercienwesen angeführet hat, welches denen Sachsen zu wissen gar nicht nöthig ist, vielmehr in ein und andern Umständen präjudicirlich sein dörfte, wenn solches ihnen en détail bekannt würde, Ihr also bei der zu entwerfenden Beantwortung des letzteren sächsischen Promemoria und der denen Commissariis zu thuenden Declaration dergleichen Détail gänzlich auslassen und nicht mit communiciren, sondern solches nur für Euch und zu Eurer eigenen Direction behalten müsset. Ihr habt Euch hiernach wohl zu achten, und Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

7428. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS, VON BODEN UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Podewils, Boden und Finckenstein berichten, Berlin 12. April, auf den Erlass vom 2. April,[2] dass die von Michell eingesandte Berechnung der rückständigen schlesischen Gelder mit der in Berlin angefertigten Ausrechnung übereinstimme, und dass mithin der König noch 39,175 Pfund Sterling zu bezahlen haben würde: „wann sich nicht der besondere und Uns bisher nicht anders als durch des Chargé

Potsdam, 14. April 1756.

Ich habe den Einhalt Eures unter dem 12. dieses Mir erstatteten Berichts mit mehrerem ersehen, bin aber darunter noch nicht völlig mit Euch der Meinung, dass Ich schuldig und gehalten sei, denen Directoren der englischen Interes-

[1] Bericht Schlabrendorff's, Breslau 8. April. — [2] Vergl. Nr. 7394 S. 234.

d'affaires Michell abgestatteten letzteren Bericht bekannt gewordene Umstand hervorgethan hätte, dass in der englischer Seits eingegangenen Rechnung annoch 2500 Pfund Sterling als Commissionsgebühren à ein Procent von dem gantzen alten Capital der 250,000 Pfund Sterling aufgeführt worden."[1] Die Minister legen eine Abschrift der am 7. Januar 1734 von dem österreichischen Gesandten Grafen Kinsky in London unterzeichneten Erklärung bei, wonach „des höchstseligen Kaisers Karl VI. Majestät sich nicht nur für sich, sondern auch für ihre Erben und Successores anheischig gemachet, dergleichen Douceur bei gänzlicher Tilgung der auf Schlesien radicirten, an die Kron Engelland abzutragenden Schulden, denen dortigen Interessenten reichen zu lassen."

senten wegen des schlesischen Anlehns dasjenige Douceur, so ihnen dermals von dem österreichischen Minister Graf von Kinsky wegen Negociirung des Kapitals versprochen worden, zu bezahlen; so wie es Mir auch bedenklich vorkommet, dass Ich die Interessen von solchem Kapital, so der wienersche Hof von denen Jahren 1733 bis 1740 rückständig geblieben, bezahlen soll.[2] Wie aber darunter einestheils die Obligation, welche vorhin der wienersche Hof bei Aufnehmung erwähnten Anlehns ausgestellet hat, und welche dermalen ratificiret worden, eigentlich nicht eine particuläre Convention mit dem Grafen von Kinsky, anderntheils aber der Articul des breslauer Friedenstractats, in welchem Ich Mich zur Bezahlung derer auf Schlesien hypothecirten Gelder verbunden habe, darunter klares Maass und Ziel geben muss, Ich auch intentioniret bin, zwar die Interessenten des Anlehns auf Schlesien de bonne foi und nach dem litterlichen Einhalt vorgedachter Obligation und erwähnten Friedensarticuls zu bezahlen, hergegen aber auch nicht gewillet bin, Mein Geld unnöthig wegzuwerfen, als ist Meine Willensmeinung, dass Ihr beide nurgedachte Piecen nebst einen unparteiischen statum causae an den Grosskanzler von Jariges alsofort senden und demselben von Meinetwegen bekannt machen sollet, wie Ich darüber sein rechtliches Sentiment — und zwar über beide Punkte quaestionis — welches er an Mich immediate einsenden solle, verlangete.

Dieweilen Ich auch sowohl aus Eurem Bericht als aus denen beigefügten Balancen gar nicht mit der gehörigen Klarheit und Deutlichkeit sehen kann, was eigentlich überhaupt noch von Mir inclusive der zu compensirenden 20,000 Pfund, so Ich jedoch hier wiederum Meinen Kaufleuten bezahlen muss, zu bezahlen ist, da einestheils fast überall nach Pfund Sterlingen gerechnet worden, dergleichen Rechnung Ich nicht gewohnet bin, anderntheils aber Euer Bericht und Balances deshalb so compliquiret sein, dass Ich nicht klar sehe, was Ich nach Engelland zu bezahlen habe, was Meine Kaufleute eigentlich bekommen und wie stark also der ganze Zuschuss ist, so Ich exclusive des assignirten

[1] In der preussischen Berechnung (vergl. S. 233) waren die Zinsen der restirenden 45,000 Pfund bis zum 21. Juni 1756, in der englischen nur bis zum 21. März berechnet. Diese Differenz von 787½ Pfund berücksichtigt, stellt sich der Unterschied der beiden Anschläge auf 2500 Pfund. — [2] Diese letzte Forderung war von englischer Seite nicht gestellt worden; die Antwort der Minister vom 17. April constatirt ein Missverständniss.

bezahlen muss, so habe Ich vor gut gefunden, dem Geheimen Rath Köppen[1] selbst aufzutragen, Mir darüber eine anderweite Balance nach der Instruction so Ich ihm deshalb besonders ertheilet, anzufertigen und an Mich einzusenden, welchem Ihr, der von Boden, deshalb alle Nachrichten, so er von Euch verlangen wird, zu communiciren habt.

Nach dem Concept.

Friderich.

7429. AU PRINCE DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam], 15 [avril 1756].

Mon cher Frère. On ne peut pas toujours faire la guerre, ni toujours avoir la paix, une belle science serait de faire tout à propos. Les États se gouvernent par des principes d'intérêt, et lorsque ceux-là ne s'accordent pas avec leurs vues d'agrandissement, ce serait insensé de perdre les troupes et l'argent — deux choses difficiles à retrouver — pour n'avoir que le plaisir de ferrailler. Plus les armées deviendront nombreuses, et moins la guerre se fera, parceque les ressources ne seront pas proportionnées aux dépenses. Cependant, jusqu'à présent il n'y a que la France et l'Angleterre en jeu; la guerre ne se fait point sur notre continent, et tous nos voisins sont aussi tranquilles que nous, de sorte qu'à mettre les choses au pis, leur expérience ne surpassera pas la nôtre. Il n'y a qu'à attendre; je ne crains point de ne point voir la guerre, elle nous attend; il ne s'agit qu'à ne se point presser et à prendre ses avantages. M. de Luxembourg et les grands généraux qui ont illustré le siècle de Louis XIV, s'étaient formés dans la guerre civile. Cette école serait trop dangereuse pour que nous souhaitions d'en former à cette condition. Nous ne manquons point d'officiers remplis de talents; une bonne école les prépare, et la guerre les développera d'autant plus vite. Il n'y a qu'à avoir patience et voir venir.

Le prince héréditaire de Hesse est ici,[2] c'est un fardeau bien pesant sur mes épaules, dont des raisons politiques m'ont obligé de me charger; je suis embarrassé avec lui, on ne sait sur quel pied danser. Il faut éviter toute sorte de conversations qui ne sont point de mise, et ne choisir que des sujets rabattus et ennuyants.

Je vous prie, si vous le voyez à Berlin, d'avoir pour lui toutes les politesses qu'on doit à un prince de sa naissance, et d'éviter toute matière qui peut avoir rapport à son changement de religion. La situation des affaires m'oblige à avoir des ménagements pour lui; ainsi vous me ferez plaisir d'en user avec lui comme par le passé.

Vous assurant de l'amitié avec laquelle je suis, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] D. d. Potsdam 14. April. — [2] Vergl. S. 252. Der Erbprinz war am 13. April in Berlin eingetroffen; am 15. kam er zum ersten Mal zu dem Könige nach Sanssouci.

7430. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A MAGDEBOURG.

Potsdam, 17 avril 1756.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu avec la lettre de Votre Altesse du 12 de ce mois celle que le Duc régnant Son frère a voulu Lui faire parvenir. Je la renvoie ci-jointe, et j'ai été très charmé des sentiments que le Duc y déclare avoir pour moi, mais je souhaiterais aussi volontiers que ces protestations soient secondées réellement par des effets. Plus j'estime l'amitié du Duc et que j'en ferai de cas dans la suite, plus je dois être sensible à la facilité que le Duc procure de tout son pouvoir aux Saxons, pour pouvoir éviter mes États.[1] Je ne veux point toucher ici si et jusqu'à quel point la chose est praticable, ni si le Duc ne regrettera point un jour les dépenses employées à cet effet comme gratuitement faites, mais je remets simplement à votre pénétration si par ces procédés le monde ne doit pas juger que le Duc a pris parti dans cette affaire contre moi, qu'il prête des mains officieuses et prenne en amitié ceux qui prennent à tâche de déranger mes affaires et de me faire tout le tort possible en égard de mes sujets commerçants. Je ne me souviens pas d'avoir jamais donné occasion au Duc d'employer des procédés si peu amicals envers moi, je crois plutôt que les avantages que j'ai procurés au Duc par les subsides connus[2] et par les soins que je me donne encore pour le lustre de sa maison,[3] auraient dû balancer le profit médiocre et peut-être momentané qu'il pourra obtenir par l'établissement du nouveau chemin. Je suis cependant bien éloigné de vouloir relever ceci envers le Duc, mais aussi longtemps pourtant que les effets ne répondront point aux assurances que le Duc veut bien faire, je ne saurai aussi m'employer ultérieurement en faveur de ses affaires, et il ne me reste que le regret de me voir les mains liées à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

7431. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 9. April, nach dem Berichte Funcke's an Brühl vom 21. Februar[4] über die Mission des schwedischen Obersten Horn nach Russland, unter Beischluss einer vollständigen Abschrift der eigenhändigen Instruction des Königs von Schweden für Horn.[5]

Potsdam, 17 avril 1756.

J'ai été le plus satisfait du contenu de votre dépêche du 9 de ce mois, par les affaires très intéressantes desquelles vous m'y avez mis au fait, et surtout que vous ayez continué à m'instruire de la façon de penser de la cour de Russie, de quoi je ne saurais que

[1] Vergl. S. 244. — [2] Vergl. Bd. VIII, 207. 208. — [3] Vergl. S. 47; Bd. XI, 472. — [4] Vergl. S. 260. — [5] Vergl. S. 297.

vous savoir bien du gré, vous recommandant sur toute chose de me procurer des nouvelles ultérieures sur des affaires de pareille importance.

Comme d'ailleurs il m'est revenu de lieu sûr[1] qu'il y a actuellement un concert sur le tapis entre les deux cours de Vienne et de Versailles, aboutissant à renverser après la mort du landgrave régnant de Hesse-Cassel les arrangements que ce Prince a pris pour le maintien de la religion protestante dans ses États, et qu'il n'est presque point à douter que les susdites cours ne tâchassent d'attirer dans leur complot celle de Saxe, cette affaire m'intéressant extrêmement, pour en avoir des notions bien précises, vous ne manquerez pas d'y donner une attention très scrupuleuse et de tâcher d'apprendre pour combien mes soupçons peuvent être fondés à cet égard, et en quoi consiste proprement le complot qui se trame pour faire éclore un projet de cette nature.

Nach dem Concept. Federic.

7432. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 7. April: „Les nouvelles de Constantinople nous marquent que l'émissaire du grand-général de la couronne y est toujours fort bien accueilli, [2] que le nommé La Rue au contraire, qui avait été envoyé par le comte Poniatowski pour épier les démarches du premier, avait été congédié amicalement et qu'on lui avait insinué qu'il ferait bien de partir incessamment. Ce qui met ce comte de très mauvaise humeur et rend ses adhérents extrêmement capots. On ajoute que le Grand-Visir d'à présent travaille avec ardeur à mettre toutes les choses à un pied stable et solide, qu'il fait à la vérité encore son possible pour ralentir l'empressement que les janissaires témoignent pour la guerre, afin de mieux obtenir le but qu'il s'est d'abord proposé en obtenant la dignité qu'il occupe, mais qu'il paraît à travers de tous ses réglements pacifiques qu'il ne souhaiterait pas mieux que d'en venir aux mains avec quelqu'un des voisins, dès que l'occasion s'en présentera et dès que l'on pourra compter sur une diversion considérable d'un autre côté."

Potsdam, 17 avril 1756.

J'ai été bien aise de voir les nouvelles que vous m'avez marquées par votre rapport du 7 de ce mois, au sujet desquelles je vous dirai que vous devez continuer d'avoir une attention particulière et scrupuleuse sur celles que vous apprendrez relativement aux affaires de Turquie, pour m'en rendre compte avec toute l'exactitude qu'il vous sera possible.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Bericht Michell's, London 2. April. Vergl. Nr. 7424. — [2] Vergl. S. 232.

7433. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 5. April, über den Rath eines französischen Grosshändlers, eine Anzahl preussischer Kaufleute in Embden mit einen Octroi für den ausschliesslichen Handel mit den französischen Inseln in Amerika auszustatten. Der Bericht verbreitet sich über die Vortheile, welche sich unter den obwaltenden Verhältnissen aus einer Handelsverbindung Preussens mit dem französischen Amerika ergeben würden.

Potsdam, 17 avril 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois, m'a été fidèlement rendu, sur lequel je ne saurais guère vous marquer des nouvelles intéressantes par rapport aux affaires publiques, tout étant encore sur le même pied.

Comme la négociation de la France avec la cour de Vienne continue d'aller son train, je suis bien aise de vous faire observer que, par cette raison-là et parceque j'ignore encore ce que les deux cours brassent précisément entre elles, vous devez vous diriger en sorte qu'on ne me presse pas vivement sur le renouvellement de mon alliance avec la France.[1]

Au reste, je ne saurais goûter la proposition que vous me faites par rapport à une déclaration à faire dans mes États pour soutenir mon pavillon et mes sujets qui voudraient entreprendre dans la conjoncture présente le commerce aux îles françaises en Amérique. Quoique je veuille convenir des avantages qui leur en sauraient revenir en apparence, par quelle voie voulez-vous que je puisse soutenir une pareille déclaration contre les usurpations et les violences que les armateurs anglais exerceraient contre les vaisseaux de mes sujets pris sur un tel trafic, ainsi qu'il n'en reviendrait autre chose, sinon que mes sujets seraient exposés à des pertes considérables, sans que je saurais les protéger et les défendre efficacement.

Federic.

Nach dem Concept.

7434. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 6. April, dass die Directoren der schlesischen Schuldenverwaltung ihm angezeigt haben: „Que, puisque le compte du capital et des intérêts qu'on m'avait fourni, n'était tiré que jusqu'au 21 de mars,[2] on recevrait également le payement, et par là il ne serait pas nécessaire que Votre Majesté payât l'intérêt plus loin que ce terme-là, bien entendu néanmoins que cela se fît dans un mois ou six semaines d'ici.“

Potsdam, 17 avril 1756.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 6 de ce mois. J'attendrai la réplique du ministère anglais qu'on vous remettra à la réponse des ministres de France,[3] et je suis d'ailleurs bien aise de l'assurance qu'on vous a donnée qu'on la ménagera en sorte que la négociation pour un accommodement saura être tellement

[1] Vergl. S. 160. — [2] Vergl. S. 233 Anm. 4. — [3] Vergl. S. 205.

quellement continuée, à quoi je contribuerai toujours de la façon la plus sincère.

Le prince héréditaire de Hesse-Cassel est arrivé ici.[1] J'emploierai tous mes soins pour lui inspirer des sentiments de douceur et de modération et pour tempérer les préjugés dont on l'a imbu. Il faudra voir jusqu'où j'y réussirai. Je compte, en attendant, toujours son séjour ici pour une chose bien avantageuse à la bonne cause, puisqu'au moins, tandis que nous le posséderons ici, on ôtera tout prétexte de levée de boucliers à ceux qui, du vivant même de son père, voudraient renverser les arrangements pris pour le maintien de la religion protestante dans la famille et dans le pays, et fera échouer le projet d'allumer la guerre dans l'Allemagne;[2] reste à voir ce qu'il y aura à faire à l'évènement de la mort du Landgrave régnant son père. Considération que vous ne manquerez pas de faire valoir modestement auprès des ministres anglais.

Au surplus, comme j'accepte la proposition que les directeurs des intéressés à la dette de Silésie vous ont fait entendre, j'arrangerai tout pour l'acquit entier de cette dette, dont mes ministres vous instruiront plus en détail au premier jour.

Federic.

Nach dem Concept.

7435. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein übersenden, Berlin 16. April, ein Schreiben des Markgrafen von Ansbach [d. d. Onolzbach 27. März], in welchem derselbe sich gegen die Vorwürfe zu rechtfertigen sucht, die ihm vom Könige wegen seiner Haltung bei dem Abschluss des englischen Subsidienvertrages gemacht waren,[3] „en exposant qu'il n'avait jamais pu prévoir, ni soupçonner que le traité de subsides conclu avec le roi d'Angleterre pût être considéré en aucune façon comme contraire aux pactes de la maison, n'y ayant aucun article qui donnât atteinte à ces pactes, et cela d'autant moins qu'il y était expressément stipulé que les deux bataillons de troupes que le Margrave s'est engagé de tenir sur pied au service du roi d'Angleterre, ne devraient être jamais employés hors des pays d'Hanovre; que le retour de Sa Majesté Britannique pour son royaume l'avait tant pressé lors de la conclusion du traité, ainsi que la date le faisait voir, qu'on n'avait pas même accordé au plénipotentiaire du Margrave le temps nécessaire pour lui en communiquer préalablement la minute, avant d'en venir à la signature, de sorte qu'il avait été hors d'état d'en faire part à Votre Majesté avant la conclusion dudit traité."

Potsdam, 17. April 1756.

Es ist ja klar wider die Pacta.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 268. — [2] Vergl. S. 257. — [3] Vergl. Nr. 7331 S. 174.

7436. AN DEN GENERALMAJOR VON ZIETEN IN BERLIN.

Potsdam, 18. April 1756.

Ihr habt aus der abschriftlichen Anlage[1] mit mehrern zu ersehen, was Mir der Major von Hornn Eures unterhabenden Regiments von dem continuirenden üblen Betragen des mecklenburg-schwerinschen Hofes gegen Mich,[2] und welchergestalt derselbe durch Anschlagung anstössiger Patente Mich noch ferner gleichsam zu insultiren vermeinet, gemeldet und welchergestalt derselbe zugleich angezeiget hat, wie einige derer dortigen Edelleute sich gleichfalls davon zu meliren anfingen, so dass, wann Meine Leute ihrer Orten auch nur durchreisen, sie letztere mit Schlägen übel tractiren liessen; so finde Ich vor nöthig, dass, um gedachten Hof endlich einmal zu vernünftigeren Gedanken zu bringen, noch einmal eine kleine Ravage in den mecklenburg-schwerinschen Antheil durch ein starkes Commando von dem dortstehenden Bataillon Eures Regiments[3] durch Aufhebung verschiedener herzoglicher Beamte und dergleichen vorgenommen und dadurch des bisherigen Chicanirens einmal ein Ende gemacht werde.

Damit aber solches mit so besserer Disposition und behörigem Ernste geschehe, so will Ich, dass Ihr Euch hiervon selbst chargiren und deshalb sonder Éclat eine Reise nach Parchim thun und alsdann eine recht gute Disposition dahin machen sollet, dass dergleichen Ravage, wie vorgedacht, vorgenommen und auf solcher sowohl Leute, die bei der Armée zu gebrauchen seind, als auch besonders herzoglich schwerinsche Beamte und andere dergleichen Bediente aufgehoben und nach Parchim und so weiter zum Arrest, wie vorhin schon geschehen, gebracht werden.

Was die obangeführte Edelleute anbetrifft, so sich Meiner Werbung opponiren und die Meinige bei ganz ohnschuldigen Durchreisen übel tractiren, da könnet Ihr wohl ein oder andern dergleichen mit aufheben und zum Arrest bringen lassen. Im übrigen müsset Ihr Eure Disposition wohl machen und ein starkes Commando, allenfalls auch alle fünf dortige Escadrons dazu nehmen, damit dem Commando kein Affront widerfahren, noch solches insultiret werden könne; dabei Ihr dahin sehen müsset, dass sonsten keine Excesse bei solcher Gelegenheit passiren müssen, wie dann auch, so viel die Edelleute anbetrifft, Ihr wohl dahin sehen und halten müsset, damit denjenigen, so vor Mich gut intentioniret seind und sich Meiner Werbung nicht öffentlich widersetzet haben, nicht das geringste Leides, es sei vor sich oder ihre Wirthschaftsbedienten oder Bauern, bei dieser Gelegenheit widerfahre, sondern nur diejenige alleine damit getroffen werden müssen, die sich in dem obgedachten Cas befinden. Ihr habt Euch also hiernach wohl zu achten.

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] D. d. Parchim 12. April. — [2] Vergl. S. 91. — [3] Das erste Bataillon des Zieten'schen Husarenregimentes war nach Parchim verlegt aus Anlass der im Jahre 1735 erfolgten Verpfändung von vier mecklenburgischen Aemtern an Preussen.

7437. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 9. April: „Le comte de Holdernesse m'a dicté ce matin ce qui suit, en réplique de la réponse de la France que je lui avais remise, et de ce que j'avais eu ordre d'y ajouter de la part de Votre Majesté: [1]

»La cour britannique a examiné avec attention la réponse que la cour de France a rendue à Sa Majesté Prussienne, au mémoire transmis à Berlin concernant les moyens d'accommoder les différends qui subsistent avec la cour de France en Amérique. Cette réponse allègue que la cour de France a déjà offert à celle de la Grande-Bretagne des avantages dans l'Amérique septentrionale. La cour britannique ignore qu'on ait proposé de tels avantages, à moins que par là on n'entende l'offre de remettre les choses dans ce pays-là sur le pied où elles étaient ou devaient être suivant le traité d'Utrecht; mais, en faisant cette offre, la France a donné audit traité une explication qui en détruit entièrement le véritable sens. Afin donc d'amener les choses à un éclaircissement et d'empêcher que des expressions vagues et spécieuses ne fassent prendre le change à d'autres puissances, la cour britannique propose que Sa Majesté le roi de Prusse veuille bien demander à la cour de France une déclaration spécifique, quels sont les avantages qu'elle accorderait à la Grande-Bretagne, et en quels points particuliers la France se porterait à se départir des termes de son projet. C'est ce que la cour britannique se croit en droit d'exiger, puisque dans le papier envoyé à Berlin [2] elle a spécifié expressément des particularités en quoi elle veut se départir de son contre-projet. Au reste, la cour britannique tombe d'accord avec Sa Majesté Prussienne que l'ajustement des disputes en Amérique est le point principal auquel on doit avoir égard, et l'on est bien aise de voir le sentiment de Sa Majesté Prussienne, que, moyennant le rétablissement des affaires en Amérique, les puissances amies pourraient trouver moyen d'accorder les deux cours sur les vaisseaux français qui ont été détenus.«

Le lord Holdernesse m'a remis ensuite le papier ci-joint, qui est un précis des avis qu'ils ont reçu de bonne part et de divers endroits, touchant le dessein où l'on croyait que la France était de menacer l'Allemagne d'une invasion, soumettant le tout à la considération de Votre Majesté et en me déclarant que Sa Majesté Britannique était déjà prête de se concerter avec Elle pour tâcher de faire avorter un pareil dessein, et que même elle était disposée pour cet effet, si Votre Majesté le jugeait à propos, de Lui envoyer le général de Zastrow, qui, ayant des terres sur les États de Votre Majesté, pourrait se rendre auprès d'Elle, sans que personne s'en aperçût . . . Le sieur Mitchell, qui partira sans faute d'ici mardi prochain, [3] sera pleinement instruit des sentiments de Sa Majesté Britannique à ce sujet et sera autorisé à répondre à tout ce que Votre Majesté jugera à propos de lui proposer pour parer un pareil orage, en cas qu'il vînt à s'élever . . . Les ministres de cette cour m'ont aussi fait connaître qu'ils étaient très satisfaits des explications que je leur avais données touchant les faux bruits qui leur étaient parvenus que Votre Majesté cherchait à renouveler Ses liaisons avec la France, depuis Sa signature de la convention de neutralité pour l'Allemagne avec l'Angleterre; [4] ils approuvent fort que Votre Majesté ne rompe pas en visière sans nécessité avec les Français, mais, malgré cela, ils seraient bien aises de savoir comment Elle envisagerait la réussite d'une invasion dans ce royaume-ci, dont les Français paraissent toujours le menacer; [5] ils croient que, si Votre Majesté faisait faire quelque insinuation en France là-dessus, cette puissance n'oserait jamais l'entreprendre; mais en même temps ils n'en requièrent pas Votre Majesté et seraient seulement charmés de savoir Ses sentiments là-dessus."

Potsdam, 18 avril 1756.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 9 de ce mois.[6] Je ne manquerai pas de communiquer incessamment aux ministres de

[1] Vergl. Nr. 7364 S. 203. — [2] Vergl. S. 142. 143. — [3] 13. April. — [4] Vergl. S. 204. — [5] Vergl. S. 242. — [6] Die oben nicht gegebenen Punkte dieses Berichts erhellen aus Nr. 7438.

France la réplique que le ministère anglais m'a fait transmettre par vous; auquel sujet il faut cependant que je vous fasse remarquer qu'il aurait été plus convenable que le lord Holdernesse vous eût remis cette réplique par écrit et que vous ne vous fussiez point chargé d'écrire vous-même ce qu'on avait à me répondre à ce sujet.

Pour revenir à l'affaire même, vous insinuerez aux ministres que je ne saurais leur dissimuler que, parceque la France est imbue à présent du succès qu'elle se promet de son entreprise qu'elle tentera sur l'île de Minorque,[1] elle sera plus fière encore que par le passé au sujet des propositions d'accommodement, mais que mon idée est toujours la même, de tenir la négociation pour la réconciliation en train et haleine, afin qu'à quelque évènement favorable, comme par l'exemple si l'entreprise sur la Minorque échoue, ou un autre pareil, l'on puisse se saisir du moment pour en profiter heureusement.

Quant au second point de votre dépêche, concernant l'avis que la cour de Londres a reçu touchant le dessein de la France pour menacer l'Allemagne d'une invasion, afin de renverser les arrangements pris pour le maintien de la religion protestante dans le pays de Hesse-Cassel, j'ai tout sujet de croire que la France a chipoté là-dessus avec la cour de Vienne, pour prendre des concerts à cet égard; mais je suis aussi persuadé que la plus grande partie de leur projet se trouve déjà dérangée par l'arrivée inattendue du prince héréditaire de Cassel ici; et, pour le reste, quand le sieur Mitchell sera arrivé ici, je lui dirai confidemment mes idées comment je crois que tout le projet funeste qu'on a conçu de la part des deux cours, sera totalement dérangé. Je vous ai déjà informé par ma dépêche d'hier[2] de l'arrivée du prince héréditaire de Cassel chez moi. Je ne saurais nier que je l'ai trouvé irrité contre son père le Landgrave et en partie contre les procédés au sujet desquels il prétend avoir lieu de se plaindre. Quoique je ne saurais qu'entièrement désapprouver la conduite qu'il a eue et ses actions, je crois cependant que, vu les circonstances présentes, le meilleur moyen d'user envers lui sera de l'adoucir et de lui inspirer une certaine modération, afin de le conduire, autant qu'il dépendra de moi, à des sentiments plus tranquilles, plus raisonnables et plus patriotiques. Dès que la raison aura gagné sur lui, il ne voudra plus réclamer l'assistance des Princes catholiques-romains pour le soutenir; et sans qu'il réclame cette protection et cette assistance, il ne restera aucun titre ni prétexte aux Princes catholiques pour une levée de boucliers. Le plan donc que je me suis formé d'user à son égard, c'est de le prendre par son propre intérêt, en lui représentant que, pourvu qu'il voudrait se prêter, le cas existant du décès de son père, aux moyens violents de ceux de la religion qu'il avait adoptée, il ne ferait que rendre son pays le théâtre de la guerre et de travailler à sa ruine, au lieu que, s'il usait de douceur et

[1] Vergl. S. 242. — [2] Nr. 7434.

de modération envers ses sujets et qu'il les rassurât de toute appréhension de persécution contre la religion établie dans le pays, il gagnerait leurs cœurs et s'attacherait les princes voisins, pour la plupart de la religion protestante, afin de n'avoir rien à craindre de qui que ce soit et de mener une vie sans amertume, aimé et respecté de ses sujets.

Au surplus, il est constaté que le général Pretlack a eu en commission de sa cour dans son envoi à Cassel de présenter au Prince héréditaire un brevet de lieutenant-général des troupes autrichiennes avec l'ordre de la toison, et de l'amener avec lui à Vienne;[1] c'est aussi pourquoi le Landgrave son père a trouvé bon de ménager son séjour ici. Mais, supposé encore que le plan que je me suis fait à ce sujet, dût malheureusement manquer, vous devez vous souvenir des moyens que je vous ai écrits par une de mes dernières dépêches, pour conjurer l'orage qui saurait nous menacer,[2] entre lesquels je compte toujours pour un des plus efficaces de s'assurer pas à pas de l'électeur de Cologne. Au reste, nous n'en aurons jusqu'à présent rien à craindre, mais, supposé pour un moment que contre toute attente les Princes catholiques s'oubliassent en sorte qu'il s'en élevât malheureusement une guerre de religion, nous n'aurons pas lieu d'en être trop embarrassé, parceque le parti contraire n'y trouvera pas son avantage.

Quant aux insinuations que le ministère anglais souhaite que je dusse faire à la France au sujet de ses ostentations pour menacer l'Angleterre d'une invasion à faire, je crois que ce ministère sentira qu'avant que je sache procéder à telle démarche, je doive être assuré de ce que la cour de Vienne chipote avec la France, afin de pouvoir m'y diriger. D'ailleurs, je ne saurais pas me persuader que la France soit trop empressée de tenter effectivement le hasard d'une pareille entreprise, j'estime plutôt qu'elle vise principalement de mater l'Angleterre par les grandes frais auxquels elle oblige celle-ci pour se tenir à la défensive contre telle invasion, quoique je ne voudrais jamais conseiller à l'Angleterre de se relâcher sur ses précautions, puisqu'il saurait arriver qu'en défaut de bonnes mesures de la part de l'Angleterre, la France saurait certainement tenter le hasard d'une pareille entreprise. Mais aussi je suis persuadé que, tandis que l'Angleterre entretiendra de bonnes flottes de ce côté-là pour veiller contre ces entreprises, la France ne voudra pas encourir le hasard.

Je m'expliquerai sur tout ceci plus amplement avec le sieur Mitchell, quand il nous sera arrivé et dès que je serai éclairci par la réponse de la cour de Vienne à la déclaration que le sieur de Keith lui doit demander au sujet de son chipotage avec la France,[3] au sujet de laquelle j'espère que le ministère d'Angleterre m'informera exactement.

En attendant, vous devez informer confidemment milord Holdernesse de tout ce dont je vous ai instruit ci-dessus, article pour article,

[1] Bericht Freytags, Frankfurt am Main 6. April. — [2] Vergl. Nr. 7424 S. 263. — [3] Vergl. S. 197.

en lui témoignant ma satisfaction sur la façon amiable et confidente dont le Roi son maître et ses ministres voulaient bien agir à mon égard, que je reconnaîtrais toujours comme je dois.

Federic.

Nach dem Concept.

7438. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 18 avril 1756.

Mon chargé d'affaires à la cour de Londres, le sieur Michell, m'ayant envoyé par un courrier la réplique du ministère anglais[1] à la réponse de la France que je lui avais fait remettre au sujet des moyens pour réconcilier les deux cours touchant leurs différends en Amérique, je vous l'adresse ci-clos telle qu'elle m'est parvenue, dans l'intention que vous en ferez communication de ma part aux ministres de France. Vous observerez cependant qu'avant que de faire cette communication aux ministres, vous en consulterez préalablement avec le duc de Nivernois,[2] en lui disant de ma part que je voyais bien qu'il n'y avait jusqu'à présent dans tout ceci que des pourparlers vagues, mais que je ne désespérais pas qu'avec le temps et peut-être après des coups donnés de part et d'autre, on ne parvînt encore à une fin heureuse pour accommoder les différends, sinon pendant l'été, au moins l'hiver qui viendra, pour conjurer l'orage, à moins qu'on ne laissât toujours quelque porte ouverte pour l'accommodement. Vous prendrez d'ailleurs l'avis du duc de Nivernois sur l'adoucissement des termes dans la communication à faire aux ministres. Quant à ceux-ci, vous leur insinuerez convenablement de ma part qu'autant qu'il me paraissait, les ministres anglais commençaient à se radoucir et se rapprocher un peu plus, de sorte que, pourvu qu'il plaise au ministère de France de s'expliquer confidemment envers moi et se fixer sur les cessions[3] dont à la vérité ils n'ont parlé que généralement jusqu'ici, je pourrais, aidé par l'Espagne,[4] mener les choses plus près, pour moyenner à la fin un accommodement, pour peu que les propositions de la France sauraient être acceptables.

Je ne dois pas oublier de vous dire que, selon ce que mon susdit chargé d'affaires me marque, on n'attend que la réponse de l'Espagne, pour prendre quelque résolution au sujet des prises faites sur les Français.

Vous ne manquerez pas de vous acquitter au mieux de tout ceci et de me faire immédiatement à moi votre rapport bien circonstancié à ce sujet, pour que je saurais m'en bien orienter.

Federic.

P. S.

Vous observerez encore, pour en faire votre usage, que, selon mon susdit chargé d'affaires, si les Français veulent s'expliquer et fixer les

[1] Vergl. Nr. 7437. — [2] Vergl. S. 217. — [3] Vergl. S. 207. — [4] Vergl. S. 207. 217.

cessions dont ils ont parlé généralement jusqu'ici, on pourrait alors se rapprocher un peu plus, puisque c'était le point le plus essentiel que celui-ci, car, pour ce qui regarde le terrain en dispute du côté de l'Ohio et qui fait la seconde partie du contre-projet des Anglais,[1] il ne serait pas difficile de l'ajuster et que l'on ne se roidirait pas sur ce point-là [ainsi] que sur l'autre.

Federic.

Nach dem Concept.

7439. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 7. April, in einem Postscript über die Rüstungen in Oesterreich:[2] „Tout est en état à pouvoir marcher au premier ordre. Mais ces ordres ne sont pas encore partis. On varie même encore si on fera seulement venir cinq régiments de cavalerie [hongroise] . . . ou bien si le tout marchera.“

Potsdam, 18 avril 1756.

Je suis fâché de vous dire par la présente qu'il faut bien, à en juger par le contenu de votre rapport du 7 de ce mois, que les canaux dont vous l'avez puisé, ne soient guère bons et assurés, les nouvelles qu'il renferme ne se trouvant nullement conformes à la vérité, excepté peut-être ce que vous marquez par le post-scriptum dudit rapport concernant l'affaire de la cavalerie en Hongrie, qui pourrait être fondé.

J'attends, au reste, de recevoir bientôt votre rapport sur la déclaration que le sieur Keith aura faite à la cour de Vienne,[3] et sur la réponse que celle-ci y aura donnée, et j'espère que vous le ferez d'une manière circonstanciée, en y faisant entrer tout le détail nécessaire.

Federic.

Nach dem Concept.

7440. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 18 avril 1756.

J'ai reçu votre rapport du 9 de ce mois, et il faudra que vous répondiez poliment au sieur Egber van den Einden, négociant à Rotterdam, que je ne saurais en aucune façon lui accorder mon pavillon pour les deux vaisseaux qu'il voulait envoyer à La Martinique, et je veux bien d'ailleurs que vous sachiez pour votre direction que je suis bien éloigné de vouloir exposer mon pavillon, pour favoriser la navigation de vaisseaux étrangers et n'appartenants point à mes sujets.

Au surplus, vous n'omettrez pas de me faire vos rapports de tout ce qui pourra vous revenir sur les chipotages de la cour d'Autriche avec celle de France concernant l'échange projeté de Parme et de Plaisance[4] et des projets qui pourront se trouver sur le tapis entre elles

[1] Vergl. Bd. XI, 93. — [2] Vergl. S. 197. 215. — [3] Vergl. S. 276. — [4] Vergl. S. 224.

tendants à rendre infructueux les arrangements pris par le landgrave de Hesse-Cassel pour assurer après sa mort le maintien de la religion protestante dans ses États,[1] ainsi que de tout ce qui pourra mériter quelque attention de ma part.

Federic.

Nach dem Concept.

7441. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 18 avril 1756.

Le prince héréditaire de Cassel étant sur le point de retourner d'ici à Berlin, pour y commencer son séjour,[2] j'ai bien voulu vous en avertir, afin que vous songiez aux moyens de l'amuser là au possible, selon sa façon de vivre, pour qu'il ne s'y ennuie pas aisément. Pourvu aussi qu'il montre de l'inclination à converser avec le sexe, je crois que le grand-écuyer, comte de Schaffgotsch, voudra bien se charger de le mener dans des compagnies de dames où le Prince puisse se désennuyer; ce que vous tâcherez de lui insinuer adroitement, sans lui faire remarquer que c'est par mon ordre que vous lui en parlez. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic

Nach der Ausfertigung.

7442. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 19. April 1756.

Bei Gelegenheit dessen, was Ew. Excellenz heute an des Königs Majestät von dem Erbprinzen von Cassel gemeldet haben,[3] und dessen heutiger Zurückreise nach Berlin, soll ich auf Höchstderoselben Befehl an Ew. Excellenz, jedoch nur zu Deroselben alleinigen Direction, von dem hiesigen Séjour gedachtes Prinzen melden, dass derselbe allererst ehegestern mit des Königs Majestät en particulier von seinen Umständen gesprochen und auf das beweglichste gebeten hat, dass Höchstdieselbe ihn aus der desolaten Situation, worin er sich bis dato gefunden habe, ziehen möchten; dabei er dann von seiner Religionsveränderung selbst zu sprechen angefangen und versichern wollen, dass er keine einzige andere Motive noch Absichten gehabt, als die, dass er geglaubt, seine Seligkeit nicht in der vorigen Religion, wohl aber in der katholischen Religion finden zu können; wonächst er aber unter den grössesten Eidschwüren und Contestationen versichert, dass er niemalen die Absicht gehabt, weder seine Frau, noch seine Kinder, noch diejenigen, so dereinsten seine Unterthanen werden würden, jemalen wegen der Religion im geringsten zu geniren noch zu verfolgen. Dabei er unter wieder-

[1] Vergl. S. 257. 275. — [2] Vergl. S. 272. — [3] Podewils berichtet, Berlin 18. April [in der Vorlage verschrieben: janvier], dass er für den Aufenhalt des Erbprinzen von Cassel die unter dem 10. April vom Könige ihm befohlenen Veranstaltungen treffen werde. Vergl. Nr. 7413.

holten grössesten Contestationen versichert, wie er in seinem Leben nicht gestatten und zugeben werde, dass weder seine Familie, noch seine Unterthanen der Religion halber persecutiret werden sollten, und dass solches sein fester und ohnveränderlicher Vorsatz wäre. Was ihn hauptsächlich dabei schmerzete, wäre dieses, dass er darüber seines Herrn Vaters Gnade und Vertrauen verlieren müssen, und sei ihm unter allen diejenigen zwei Dispositiones am sensiblesten, so sein Herr Vater erstens wegen der Grafschaft Hanau[1] und zweitens wegen der Truppen gemachet, dass diese nämlich an die dortige Regierung mit vereidet werden sollten. Welches alles er unter beständiger Vergiessung vieler Thränen des Königs Majestät repräsentiret hat. Höchstdieselbe haben gedachtem Prinzen darauf geantwortet, dass sein Herr Vater in allem, was er gethan, nicht zu viel gethan, sondern vielmehr noch mit grosser Moderation gegen ihn verfahren hätten, und dass ein anderer Vater vielleicht zu einer weit härteren Resolution geschritten wäre. Es müssten Se. Königl. Majestät auch [dahin] gestellet sein lassen, ob der Prinz bei seiner vorgenommenen Religionsveränderung alles wohl überleget und die Beschaffenheit der Religion, zu welcher er übergetreten, nebst denen daher folgenden fast ohnvermeidlichen Suiten genugsam eingesehen hätte, und hätte nothwendig daher unter andern erfolgen müssen, dass die dortigen Unterthanen, die den Verfolgungsgeist der römischen Religion und deren Intolérance aus den vorigen und modernen Exempeln sehr wohl kenneten, daher in Schrecken und Appréhension gerathen müssen. Da aber die Sache einmal geschehen und darauf zu gedenken wäre, was der Prinz nach dem begangenen Pas zu thun habe, um sich sowohl seines Herrn Vaters als seiner Unterthanen, auch derer dortigen Landen benachbarten evangelischen Fürsten Vertrauen wieder zu erwerben, so sei nichts anders übrig, als sich gegen seinen Herrn Vater respectueux und gehorsam und im übrigen alle Moderation zu bezeigen; wann er demnächst einmal zur Regierung gelangen werde, seiner Unterthanen Vertrauen dadurch zu gewinnen, dass er sich seines Herrn Vaters Arrangements gefallen liesse, seine Religion in seiner Schlosskapelle exercirte und alle öffentliche Processionen und dergleichen, so seinen Unterthanen Scandale oder Furcht geben könnte, verhinderte und dabei keine Persecutiones gestattete, auch wenn seine Stände und Unterthanen in ihren Religionssachen ihn um Einen Schritt bäten, selbigen Zwei zu bewilligen, damit endlich selbige, wann sie sähen, dass die Religionsveränderung von ihm nur sein personnelles Werk sei und sie wegen ihrer Religion nichts zu befürchten hätten, wiederum alles Vertrauen gegen ihn fasseten, zumalen da er versicherte, niemalen weder seine Frau noch Kinder wegen der Religion einigen Verdruss machen zu wollen. Wie aber auch wahr sei, dass, da niemand ohne begangene Jugendsünden wäre und bei reiferen und älteren Jahren man sich mit dem Himmel darüber

[1] Der Erbprinz sollte nach dem 4. Artikel der Assecurationsacte (vergl. Bd. X, 532) die Grafschaft Hanau-Münzenberg seinem ältesten Sohne Wilhelm abtreten.

accommodiren wolle, auch sodann sich dergleichen Leute seiner Religion fänden, so solches dadurch facil machten, wenn man eine Anzahl Ketzer zur Religionsveränderung obligirete: so wäre es weder seinem Herrn Vater noch denen benachbarten evangelischen Prinzen zu verdenken, wann Sie wegen des daher erfolgenden Unheils gewisse Arrangements dagegen genommen hätten. Es sei wahr, dass es ihm alsdenn frei sein würde, andere katholische Prinzen deshalb zu Hülfe zu rufen, es sei aber auch wahr, dass alsdenn die evangelischen Prinzen sich ihrerseits zusammenthun würden, um die gemachte Arrangements zu souteniren, da dann die ohnausbleibliche Folge sei, dass sein Land beiden Theilen den Tisch dazu werde decken müssen, und endlich er und sein Land gänzlich ruiniret werden würde. Welches alles er aber durch ein mit Douceur moderirtes Betragen werde evitiren können. Was die Sache wegen der Grafschaft Hanau angehe, da werde sich dann wie dann schon ein Tempérament treffen lassen, und so viel den Eid derer Truppen anbetreffe, so werde es auch vor ihn convenable sein, wenn er es dabei zuforderst bewenden liesse; die alten Officiers stürben nach und nach weg, und wann er seine Unterthanen von seiner Moderation überzeuget und deren und der Truppen Vertrauen wegen Sicherheit gegen alle Violences und Persecutionen gewonnen haben würde, so werde sich alles übrige deshalb von selbst geben.

Dieses ist ohngefähr, was des Königs Majestät mir die Gnade gethan, in der Eil von solchem Entretien zu sagen, und was ich davon memoriren können; vor das übrige haben des Königs Majestät den Prinzen umständlich von denen Inconvenienzien der von ihm angenommenen Religion in Absicht auf die Politique, Regierung und dann auch wegen der Absichten des wienerschen Hofes auf ihn und derer schlechten Folgen vor denselben gesprochen. Des Königs Majestät haben den Prinzen bei allen diesen von weit mehrerer Moderation und vernünftiger Einsicht gefunden, als Sie Sich vorher davon persuadiren können; es seind auch dannenhero Höchstdieselbe nicht sonder Hoffnung, dass in vielen Stücken noch was gutes bei ihm auszurichten sein werde, dafern er nicht wieder in die Hände von übel intentionirten Leuten verfället, die ihn durch übele Insinuationes zu gewinnen suchen. Inzwischen des Königs Majestät doch, so viel convenablement geschehen kann, darauf arbeiten werden, den Landgrafen in etwas gegen den Prinzen zu adouciren. Da des Königs Majestät morgen nach Berlin kommen werden, um dasige Regimenter zu sehen und den Tag darauf wieder hier einzutreffen, so zweifele fast nicht, dass Höchstdieselbe nicht Ew. Excellenz davon weiter sprechen sollten, Die ich inzwischen ganz gehorsamst bitte, mit meiner sehr ohnvollkommenen Nachricht zufrieden zu sein.

Ich kann schliesslichen Ew. Excellenz vor mich eine kleine Anekdote, so mit dem General Pretlack vorgegangen ist, nicht verhalten,[1]

[1] Das Folgende nach dem Schreiben des Landgrafen an den König, d. d. Cassel 12. April. Vergl. Nr. 7443.

welche demselben eine ohnendliche Mortification zuwege gebracht haben muss, nämlich da derselbe sich einige Tage zu Cassel aufgehalten und endlich einem derer dortigen Minister declariret hat, dass seine Commission auch auf den Erbprinzen und selbigen zu sprechen gerichtet sei, und er deshalb solchen zu sprechen verlange, ist ihm darauf von dem casselschen Minister zur Antwort geworden, dass der Prinz sich zu Hersfeld aufhalte, man aber nicht zuverlässig wissen könne, ob nicht derselbe seine nach Berlin mit Agrément des Landgrafen vorhabende Reise dahin schon angetreten habe, wie fast zu vermuthen sei. Da der General Pretlack dieses als eine Tour genommen, um ihn zu behindern, den Prinzen zu sprechen, hat er Tages darauf in aller Frühe einen seiner Adjudanten[1] nach Hersfeld geschicket, um sich darnach zu erkundigen und sich zugleich bei dem Prinzen melden zu lassen, dessen Retour er aber nicht abgewartet, sondern in dem Soupçon, dass man ihn den Prinzen nicht sehen lassen wolle, einige Stunden darauf selbst nach Hersfeld gereiset ist, so ist ihm ohngefähr eine Stunde Weges von Cassel sein Adjudant begegnet mit der Nachricht, dass der Erbprinz, sehr vergnügt über das Agrément seines Herrn Vaters zur Reise nach Berlin, schon Tages vorher gerades Weges dahin abgereiset wäre, dass also gedachter General sich in seinem Manœuvre sehr deroutiret gesehen und wieder nach Cassel zurückgehen müssen.

Den gestern in der Eil bei dem Zumachen derer Sachen an Ew. Excellenz begangenen Fehler habe gleich darauf wahrgenommen und ermangele nicht solchen zu redressiren und deshalb das Postscriptum des Benoît nebst denen completen Beilagen hierbei zu remittiren.

Weilen auch gestern der Chargé d'affaires Michell die Réplique des englischen Ministerii auf die vorige französische Antwort, betreffend ein Accommodement zwischen beiden Kronen wegen der amerikanischen Streitigkeiten, per Courier eingesandt hat,[2] und ich fast zweifele, dass an Ew. Excellenz ein Duplicat davon gekommen, so lege eine Abschrift davon hierbei, falls des Königs Majestät etwa auch Ew. Excellenz davon sprechen oder etwas deshalb an den Marquis de Valory zu sagen committiren sollten; indess solche des Königs Majestät auch gestern bereits nach Frankreich an den von Knyphausen communiciret haben. Falls Ew. Excellenz kein Duplicat der Michellschen Dépêche erhalten haben sollten, so werde gerne eine Abschrift davon fertigen lassen, welches aber gestern und heute zu thun wegen der vielen Sachen eine wahre Ohnmöglichkeit gewesen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Rall. — [2] Vergl. Nr. 7437.

7443. AN DEN LANDGRAFEN VON HESSEN-CASSEL IN CASSEL.

Potsdam, 19. April 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Durchlaucht an Mich unter dem 12. dieses Monats erlassenes Schreiben ist Mir richtig eingehändiget worden, und kann Ich nicht in Abrede sein, dass es Mir einige Freude verursachet, als Ich daraus ersehen, wie Ew. Durchlaucht das Vergnügen gehabt, dass die Absichten, so der dort befindliche österreichische General von Pretlack ausser allem Zweifel geführet, wenn derselbe Dero Erbprinzen Liebden noch selbst gesprochen haben würde, durch des letzteren prompte Abreise hieher vereitelt worden und also ersterer sich in allen seinen intendirten Manœuvres blousiret gefunden.[1]

Es seind sonsten des Erbprinzen Liebden bei Mir allhier[2] den 15. dieses angekommen und haben endlich von Selbst angefangen, Sich gegen Mich über alle dero jetzige Umstände vertraulich zu expliciren. Ich kann dabei zuforderst sagen, dass Ich Dieselbe sehr betrübt gefunden und Dero grössester Chagrin insonderheit gewesen, Ew. Durchlaucht, als seinen Herrn Vater, erzürnet zu haben. Da demnächst des Prinzen Liebden Mir von allen Dero Umständen mit vieler Aufrichtigkeit gesprochen, so habe Ich auch Deroselben mit gleicher Aufrichtigkeit geantwortet, und kann Ich dabei Ew. Durchlaucht der Wahrheit gemäss versichern, dass Ich den Prinzen von besseren und moderéeren Sentiments gefunden, als Ich vorhin besorget gewesen bin, dass Ich ihn nicht finden könnte noch würde. Er hat Mir von freien Stücken, und sonder dass Ich ihn darüber befraget, unter denen grössesten Contestationen versichert, wie er, wann künftig einmal die Landesregierung an ihn kommen sollte, weder dessen Gemahlin noch Kinder, sowie auch Unterthanen, nicht im allergeringsten der Religion halber geniren und verfolgen, noch auch jemalen zugeben würde, dass denen Landeseingesessenen und Unterthanen der Religion halber die allergeringste Persecution widerfahren solle. Ich bin dannenhero auch der ohnvorgreiflichen Meinung, wie es zu des Prinzen grosser Beruhigung dienen dörfte, wenn es Ew. Durchlaucht gefällig sein würde, denselben mit einem väterlichen Schreiben in gütigen und gnädigen Terminis zu consoliren. Ich lasse die Hoffnung noch nicht fallen, sondern bin vielmehr persuadiret, dass, daferne sonsten nur des Prinzen Liebden nicht in die Hände von übel intentionirten Leuten verfallen, welche Dieselbe zu gewinnen suchen, man Selbige noch in vielen Stücken auf rechte und gute Wege werde bringen können; nur kann Ich gegen Ew. Durchlaucht nicht in Abrede sein, wie Ich glaube, dass ein grosser Mépris denselben nicht bessern, sondern dass durch ein mit Douceur temperirtes Bezeigen gegen ihn annoch am weitesten mit demselben zu kommen sein werde.

[1] Vergl. Nr. 7442. — [2] In Potsdam. Vergl. S. 268.

Ew. Durchlaucht werden es lediglich Meiner wahren Freundschaft gegen Dieselbe attribuiren, wenn Mich darunter, nach Meiner jetzigen Einsicht, mit aller Cordialité explicire, dabei Dieselbe versichert sein können, wie von Mir nichts vergessen, noch jemalen unterlassen werden wird, was zu Dero und Deroselben Hauses und Lande, auch zu Maintenirung der darin eingeführten evangelischen Religion abzwecken, auch endlich selbst zu Dero Erbprinzen wahren und eigenen Besten dienen kann; wie Ich dann allemal mit der sinceresten Freundschaft und vollenkommensten Hochachtung beharren werde Ew. Durchlaucht freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach dem Concept.

7444. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 20. April 1756.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 16.[1] April, dass nach dem Berichte Klinggräffen's vom 10. April der englische Gesandte Keith Befehl habe, die preussisch-englische Neutralitätsconvention dem wiener Hofe in extenso mitzutheilen. Die Minister stellen die Frage: „si Votre Majesté ne jugera pas à propos de suivre à cet égard l'exemple de la cour de Londres, en faisant également communiquer *in extenso* ladite convention aux cours de Vienne, de Suède, de Danemark et à celle de Dresde, qui L'en a priée très instamment,[2] et si cette communication devra se faire purement du corps de ladite convention en question, ou en même temps avec l'article secret et séparé."

Meinetwegen, das können sie thun.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 19. April, dass der Gesandte von Häseler in Kopenhagen unter dem 10. April angefragt hat, ob während seines Urlaubs[3] der Secretär von Feriet die laufenden Geschäfte führen dürfe.

Gut.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7445. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 20 avril 1756.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois,[4] qui ne m'a pas répandu beaucoup de lumières sur ce que j'ai toujours souhaité d'apprendre par

[1] Sic. Der erwähnte Bericht Klinggräffen's trägt jedoch von Podewils Hand den Vermerk „praes. 17". — [2] Vergl. S. 200. — [3] Vergl. S. 230. — [4] Ueber den Inhalt vergl. auch Nr. 7444 und 7450.

vous, savoir la véritable façon de penser de la cour où vous êtes sur ma convention faite avec l'Angleterre et sur le système qu'elle voudra adopter à ce sujet.[1] Pour vous y aider donc encore, afin de parvenir sur les voies, je vous dirai que je sais[2] que l'Impératrice, quoiqu'en affectant un dehors indifférent par rapport à ladite convention, en a cependant bien de l'amertume dans le cœur, qu'on se berce d'une nouvelle illusion, savoir d'un prétendu article secret qui doit être à la suite de ma convention faite avec l'Angleterre, relativement à un parfait concert pris entre l'Angleterre et moi sur les affaires de l'Empire et de la religion, pour se mettre en quelque façon au-dessus de l'Empereur, et qu'en attendant on faisait apercevoir que le jeu de la cour de Vienne était de laisser les affaires se développer comme elles sauraient, sans s'en mêler. Qu'au surplus le roi de Sardaigne[3] devait avoir écrit une lettre à la Reine-Impératrice qui l'avait mise en assez mauvaise humeur, parceque ce Prince avait marqué son mécontentement de l'éloignement de la cour de Vienne de l'Angleterre depuis sa convention faite avec moi, qu'un tel procédé ne saurait être indifférent à lui, le roi de Sardaigne, qui ne saurait s'empêcher de remontrer sérieusement les conséquences, et que la cour de Vienne était mal conseillée de vouloir agir avec réserve envers l'Angleterre et, au lieu de profiter des dispositions favorables que je montrais, ne faire que m'irriter plus encore.

Jugez vous-même si ladite cour voudra faire faire de grands mouvements à ses troupes,[4] supposé que ces avis se trouvent fondés.

Nach dem Concept. Federic.

7446. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 9. April, dass nach Briefen aus Toulon der Marschall Richelieu in diesen Tagen nach Minorka sich einschiffen werde,[5] während die aus England eingelaufenen Schreiben von der Abfahrt des Admirals Byng noch nichts meldeten. In Versailles sieht man mit Spannung der Antwort der Generalstaaten auf die letzte Declaration Affry's[6] entgegen.

Potsdam, 20 avril 1756.

J'ai reçu votre rapport du 9 de ce mois. Comme les nouvelles qu'il comprend, roulent pour la plupart sur des évènements dont il faut bien qu'on en attende d'apprendre le bon ou le mauvais succès, j'espère que vous m'en informerez, dès qu'il sera parvenu quelque chose. Quant aux Hollandais, je suis parfaitement persuadé qu'ils adopteront le système de neutralité et qu'ils s'y tiendront.

[1] Vergl. S. 128. — [2] Bericht Maltzahn's, Dresden 15. April, nach einem Berichte Petzold's an Brühl, d. d. Wien 13. März. Vergl. Nr. 7447. — [3] Bericht Maltzahn's, Dresden 15. April, nach einem Berichte Petzold's an Brühl, d. d. Wien 30. März. Vergl. Nr. 7447. — [4] Vergl. S. 278. — [5] Vergl. S. 275. — [6] Vergl. S. 193.

N'ayant d'ailleurs aucune nouvelle intéressante à vous mander, les affaires politiques étant toujours dans la même assiette, je me réfère à la dépêche que je viens de vous envoyer par un exprès,[1] et à ce que mes ordres antérieurs[2] vous ont enjoint touchant la scrupuleuse attention que vous devez continuer au sujet du chipotage entre les deux cours, qui jusqu'à présent reste toujours un mystère impénétrable.

Nach dem Concept. Federic.

7447. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 20 avril 1756.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois, tout comme celui dont vous aviez chargé le sieur Gotzkowsky et qui m'a été bien remis.[3] Quoique j'aie été satisfait des différentes particularités que celui-ci comprend,[4] j'ai été cependant surpris de n'y avoir pas trouvé un mot du chipotage qu'il y a entre les cours de Versailles et de Vienne, qui néanmoins ne laisse pas d'exister réellement, et auquel sujet il faut que je vous recommande encore de faire de votre mieux, afin d'en pénétrer par vos soins et par votre application les vrais objets.

Pour ce qui regarde l'homme confident, je ne crois pas que vous parviendrez à corriger ses fredaines au moyen d'une augmentation de sa pension, je me persuade que ce sera par des gratifications données à propos et de temps en temps que vous l'amorcerez; au reste, j'aurai soin que votre caisse pour les dépenses sourdes soit rafraîchie à la foire de Leipzig.

Pour ce qui est des autres gens dont vous faites mention, et de l'envie qu'ils marquent d'entrer en mon service, je n'ai jamais entendu parler du sculpteur Hutin, ni vu de ses ouvrages, ainsi que je n'ai nulle envie de le prendre à mon service, et quant au peintre Clause, vous lui direz qu'il lui était libre et permis de retourner à Berlin et qu'il trouverait apparemment de l'emploi auprès de la fabrique de porcelaine, mais qu'il fallait qu'il ne comptât pas sur une pension à tirer de ma part.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nr. 7438. — [2] Nr. 7416 S. 256. — [3] Dresden 15. März. — [4] Maltzahn's Bericht, Dresden 15. März, resumirt den Inhalt von sieben Berichten des sächsischen Residenten Petzold in Wien an Brühl, d. d. Wien 10., 13., 17., 20., 24., 27. und 30. März. Die wichtigsten Nachrichten sind in den Erlassen an Klinggräffen vom 20. April (Nr. 7445) und an Michell vom 24. April (Nr. 7450) wiedergegeben.

7448. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 16. April: „On s'est adressé au Nonce,[1] pour qu'il modérât l'emportement du prédicateur;[2] qui a répondu qu'il ne saurait faire l'acquit de sa conscience qu'en disant la vérité dans ses sermons, et que, si on ne voulait pas l'entendre, il n'y avait qu'à lui interdire la chaire. Ce qui fait soupçonner en partie qu'il y a dans tout ceci quelque chose de plus suivi contre le premier ministre, c'est que plusieurs personnes de la cour du Prince Électoral ont mené des Protestants aux sermons du Jésuite, parmi lesquels quelques-uns des officiers pensionnaires ont présenté au roi de Pologne des placets, pour lui représenter leur misère.[3] ... Le désordre, la confusion et les malversations continuent à affaiblir la Saxe de plus en plus."

Potsdam, 23 avril 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 16 de ce mois, m'a été bien rendu. Le bon père Jésuite ne portera pas bien loin son audace d'avoir osé déclamer contre le Premier, qui trouvera bientôt le moyen de l'envoyer promener, et si le Prince Électoral a été de la cabale, il est à croire que le Ministre serrera furieusement les cordons de la bourse par-devant lui. Je puis me tromper dans mes conjectures, mais je présume presque que c'est le parti français qui a imaginé cette intrigue, et que le comte de Broglie l'a ménagée adroitement.

Au surplus, vous ne devez point hésiter de dire au duc de Sainte-Élisabeth qu'il dépendrait du Roi son maître de faire communication confidente au roi de Sardaigne des ouvertures que je lui avais fait faire par vous.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

7449. AN DEN OBERST VON DER GOLTZ IN HALLE.

Potsdam, 23. April 1756.

Mein lieber Obrister von Goltz. Ich habe zwar mit mehrern ersehen, was Ihr in Eurem Berichte vom 21. dieses bei Gelegenheit Meiner Euch unterm 14. dieses Monats ertheilten Finalresolution[5] der dortigen Commercienangelegenheiten halber an Mich annoch gelangen lassen wollen; worauf Ich Euch aber in Antwort gebe, dass Ich Euch vorhin schon über alles beschieden habe und die dazu nöthige Nachrichten communiciren lassen, wobei Ich dann auch ohnveränderlich bleibe, und Ihr also solches nur denen sächsischen Commissaires declariren und von ihnen eine positive Erklärung fordern sollet, ob sie solches dergestalt annehmen wollen oder nicht. Ersterenfalls kann die Convention sofort zu Stande gebracht werden, letzterenfalls aber bleibet nichts anders übrig, als dass die Negociation abgebrochen wird.

[1] Serra. — [2] Dieses Jesuitenpaters, der in seinen Predigten gegen die Corruption im sächsischen Finanzwesen eiferte, gedenkt ein früherer Bericht Maltzahn's, Dresden 29. März. — [3] Vergl. S. 232. — [4] Vergl. S. 261. — [5] Vergl. Nr. 7427.

Was die schlesische Sachen anbetrifft, da müsset Ihr denen sächsischen Commissaires insonderheit wohl begreifend machen, wie von Anfang der Negociation her und vorhin schon Ich Schlesien von der Convention als dahin gar nicht gehörig, und da es nur auf eine Erneuerung und Erklärung der vorigen Convention[1] gegenwärtig ankommet, eximiret wissen wollen,[2] und dass hauptsächlich man sächsischerseits in Erwägung nehmen müsse, dass, wann Schlesien noch wie vormals jetzo unter österreichischer Regierung stünde, alsdann ein gleicher Tarif wie von Seiten des wienerschen Hofes gegen alle dessen Nachbaren geschehen, eingeführet sein und die enorme Imposten[3] auch daselbst von denen benachbarten gefordert werden würden; wovon aber die sächsische Unterthanen ratione Schlesien wegen Meiner jetzo gar nichts empfänden, als worauf Ihr gegen dieselbe sehr appuyiren sollet. Im übrigen bleibet es dabei, dass Ihr einmal ein Ende mit dieser Negociation machen müsset, nachdem die Zeit da ist, dass Eure Anwesenheit bei dem Regimente erfordert wird und die Zeit von der Revue des Regiments immer mehr und mehr heranrücket. Wie dann auch dieses der letztere Brief ist, den Ich Euch deshalb schreibe, und Ihr also Euch darnach achten und die neue Convention nunmehro geschlossen werden muss, oder aber Ihr wiederum zurückkommen müsset. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

7450. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 24 avril 1756.

Je n'ai point reçu de vos nouvelles par l'ordinaire dernier. En attendant celles que vous me ferez, j'ai bien voulu vous informer, quoique pour votre direction seule et sans que vous en laissiez apparaître quelque chose aux ministres anglais, que, selon mes dernières lettres de Vienne,[4] le sieur Keith a remis aux ministres de la cour impériale copie *in extenso* de la convention de neutralité faite entre l'Angleterre et moi, avec des assurances qu'ils verraient par là l'innocence de cette convention et la pureté des sentiments du Roi son maître, qui ne tendaient qu'à la tranquillité si salutaire dans l'Allemagne; mais qu'au reste il n'avait point été question encore de faire expliquer la cour de Vienne sur son chipotage avec la France,[5] et que le sieur Keith avait dit à mon ministre à ladite cour que son courrier ne lui avait rien apporté outre l'ordre de communiquer la convention.

Après ceci, je veux bien vous informer d'une autre nouvelle qui m'est parvenue du depuis de très bonne main,[6] c'est que le ministre

[1] Convention vom 16. October 1728. Vergl. Bd. XI, 4. — [2] Vergl. S. 155. — [3] Vergl. Bd. X, 333. — [4] Bericht Klinggräffen's, Wien 10. April. Vergl. Nr. 7444. — [5] Vergl. S. 197. — [6] Bericht Maltzahn's, Dresden 15. April, nach einem Berichte Petzold's an Brühl, d. d. Wien 24. März. Vergl. Nr. 7447.

de Russie à Vienne, le comte de Keyserlingk, avait reçu l'ordre de sa cour d'informer celle de Vienne que le ministre de la Russie à Londres avait été chargé de déclarer au ministère anglais que sa cour avait reçu avec beaucoup d'étonnement la nouvelle de la convention faite entre l'Angleterre et la Prusse, qui lui avait paru d'autant plus extraordinaire qu'elle s'était faite sans une communication préalable avec les deux cours impériales; mais que celle de Russie espérait toujours que l'Angleterre se convaincrait toujours davantage de la nécessité d'un concert si souvent proposé plus étroit et plus positif entre elle et les deux cours impériales, et que le sieur de Golyzin avait reçu ordre d'accompagner ceci avec toutes les représentations convenables pour obtenir ce but, et qu'au surplus il devait presser les ministres anglais qu'on payât des subsides à la Saxe.[1] Que pour le comte Keyserlingk, il lui avait été enjoint de représenter à la cour de Vienne combien il serait nécessaire qu'elle fît tenir le même langage à Londres par son ministre et qu'elle l'instruisît en conséquence. A quoi, le susdit comte Keyserlingk, en s'acquittant des ces ordres, avait ajouté, comme du sien, que mes nouveaux engagements avec Sa Majesté Britannique ne seraient pas un obstacle au susdit concert, qu'il en arriverait de deux choses l'une, ou que je quitterais l'Angleterre, et en ce cas le fruit et l'effet du concert en question serait toujours celui qu'on s'en était promis ci-devant, ou que je voudrais bien y prendre part, et que pour lors l'on obtiendrait encore son but.

Vous ne devez point hésiter d'exposer confidemment tout ceci au lord Holdernesse, quoique seulement par manière de discours et d'acquit, en vous gardant scrupuleusement de faire paraître de la moindre façon, comme si j'en avais pris ombrage ou conçu du soupçon.

Au surplus, vous continuerez par dire audit ministre en termes très polis que, par un juste retour de confiance qu'il m'avait témoignée en me faisant communiquer en dernier lieu par vous les avis qu'il avait reçus touchant le dessein où l'on croyait que la France était de menacer l'Allemagne d'une invasion,[2] je voudrais bien lui communiquer ce que je venais d'apprendre par un rapport que mon ministre à Ratisbonne m'avait fait,[3] en conséquence duquel l'on y prétendait qu'on travaillait actuellement à une ligue entre divers princes catholiques du Saint-Empire, et qu'un certain baron de Fechenbach,[4] ministre de l'évêque de Würzburg, qui se trouvait actuellement à Vienne, pour y prendre l'investiture de l'Empereur au nom de cet évêque, avait été chargé de la part de l'électeur de Bavière et des évêques de Würzburg et de Bamberg de négocier la consistance de cette ligue auprès de la cour de Vienne. Qu'on n'attendait à ce sujet que la fin de la négociation dont le général Pretlack était chargé de la cour de Vienne à Cassel,[5] pour amener le Landgrave à une réconciliation avec le Prince

[1] Vergl. S. 87. — [2] Vergl. S. 274. — [3] Bericht Plotho's, Regensburg 8. April. Vergl. Nr. 7452. — [4] Vergl. Bd. XI, 348. — [5] Vergl. S. 276.

héréditaire son fils ou pour le disposer au moins à se relâcher des conditions pour le maintien de la religion protestante dans le pays de Hesse auxquelles il avait obligé le Prince, et que, dans le cas que cette négociation échouât, l'on conviendrait d'un concert pour réclamer l'assistance de la France. Vous direz à milord Holdernesse que je ne saurais pas encore répondre de la justesse et de l'exactitude de cet avis, que je ne donnais aussi que tel que je l'avais reçu; mais qu'au cas qu'il se confirmerait, je ne croyais pas que ni Sa Majesté Britannique ni moi aurions lieu d'être embarrassés d'un pareil concert, vu que je croyais trouver encore assez d'expédients à proposer pour le faire échouer, auquel sujet je m'entretiendrais avec le sieur Mitchell, quand il serait arrivé ici,[1] supposé que ces nouvelles continueraient et que l'affaire deviendrait plus sérieuse. Vous ne manquerez pas de me faire un rapport bien exact de ce que lord Holdernesse vous a répondu sur tout ce qui est dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

7451. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 24 avril 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 12 de ce mois. Je ne suis pas précisément du sentiment de ceux qui soupçonnent que la négociation entre les deux cours était entièrement suspendue, parceque les chipotages entre le comte de Starhemberg et les ministres de France paraissent languir depuis quelque temps, il me paraît plutôt qu'on laisse dormir la négociation en attendant la réponse de l'Espagne à la proposition faite touchant le troc à régler des possessions de l'infant Don Philippe contre la Flandre autrichienne et le pays de Luxembourg,[2] et que, cette réponse arrivée, le chipotage entre les deux cours se ranimera.

Ce qui me fortifie en partie dans ces soupçons, c'est que mes lettres de Vienne[3] continuent de m'assurer que c'est la France qui presse la cour de Vienne de se lier avec elle. Tout ceci ne doit être que pour votre direction seule et afin de vous mettre plus sur les voies de vous en orienter.

Au surplus, je veux bien vous communiquer une nouvelle qu'on prétend avoir ici, et qui, si elle était fondée, serait très importante, savoir que le roi de Sardaigne était tombé dans une forte mélancolie ou plutôt dans une espèce de délire. Quoique je n'ajoute nulle foi encore à cette nouvelle, j'ai cependant voulu vous en faire part, afin que vous tâchiez d'approfondir, quoiqu'avec beaucoup de circonspection, si

[1] Vergl. S. 274. — [2] Vergl. S. 224. — [3] Bericht Klinggräffen's, Wien 14. April. Vergl. Nr. 7454.

l'on en a appris quelque chose là où vous êtes, ou si ce n'est qu'une fausse nouvelle malicieusement controuvée.[1]

Au reste, je ne veux point vous laisser ignorer une autre nouvelle plus sûre que celle dont je viens de vous parler, c'est que j'ai appris par des lettres de Ratisbonne[2] que plusieurs princes catholiques du Saint-Empire travaillent sérieusement à former une ligue sous la protection de la cour impériale, pour renverser les arrangements pris par le landgrave régnant de Hesse-Cassel pour le maintien de la religion protestante dans son pays, et que les susdits Princes n'attendaient que le succès de la commission dont la cour de Vienne avait chargé le général Pretlack auprès du Landgrave, pour se relâcher plus à ce sujet envers le Prince héréditaire son fils et de lui laisser les mains plus libres, afin de réclamer l'assistance de la France, dans le cas que la négociation du géneral Pretlack échouât. Voilà ce que mes lettres ci-dessus alléguées m'en ont appris jusqu'à présent; comme j'espère d'en avoir bientôt des notions plus précises sur cette affaire, je ne manquerai pas de vous en informer.

Federic.

Nach dem Concept.

7452. AN DEN ETATSMINISTER EDLER VON PLOTHO IN REGENSBURG.

Potsdam, 24. April 1756.[3]

Aus Euren beiden zu seiner Zeit an Mich richtig eingegangenen Berichten vom 8. und [12.] dieses habe Ich mit vieler Zufriedenheit Eure Attention auf alles dasjenige dortiger Orten, so meinen Dienst und Interesse afficiren kann, ersehen, und dass insonderheit Ihr Mich von der dem Verlaut nach zwischen einigen katholischen Prinzen und Ständen in Bewegung sein sollenden Ligue, um die von des regierenden Landgrafen von Hessen-Cassel Liebden unter verschiedener respectabler evangelischer Puissancen Garantie gemachten Arrangements zu Conservirung der protestantischen Religion in Dero Familie und Landen zu bouleversiren, informiren wollen.[4] Es gereichet Mir die Bemühung, so Ihr Euch desfalls gegeben habet, zu besonders gnädigstem Gefallen, und habt Ihr fernerhin alle Eure Vigilance und Attention darauf mit zu richten, um auf den wahren Grund dieser Sache gelangen und die dazu in Vorschlag kommende und weit anstehende Projecte entdecken, auch Mich davon zuverlässig und mit Bestande benachrichtigen zu können.

Friderich.

Nach dem Concept.

[1] Knyphausen meldet hierauf, Paris 10. Mai, dass die erwähnten Nachrichten unbegründet seien. — [2] Bericht Plotho's, Regensburg 8. April. Vergl. Nr. 7452. — [3] In der Vorlage verschrieben: 1755. Das Stück ist in Folge dessen irrthümlich schon unter dem 24. April 1755 abgedruckt. Vergl. Bd. XI, 132. — [4] Vergl. über den Inhalt des Berichtes von Plotho Nr. 7450. 7451.

7453. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Plotho berichtet, Regensburg 15. April: „Als am letztverwichnen Montag Vormittages eine Reichsdictatur auf den Nachmittag angesaget wurde, so war wohl nichts weniger zu vermuthen, als dass wegen der Werbeirrungen des Herzogs von Mecklenburg Durchlaucht[1] gegen Ew. Königl. Majestät etwas dictiret werden würde, da hiervon nicht das geringste verlautet hatte und das churmainzische Directorium mich auch der Schuldigkeit und Observanz nach davon hätte zuvor benachrichtigen müssen, wie dasselbe es auch allen Comitialgesandten thut, wenn gegen dero Höfe und Principalen etwas dictiret werden soll . . . In grösster Verwunderung und Bestürzung war also, wie das sub A allergehorsamst hierbeischlüssige kaiserliche Commissionsdecret cum adjuncto[2] bekam, und welches offenbar so zudringlichst als illegal, wenn . . . inaudita altera parte sofort ein Dehortatorium und sogar zugleich cum Condemnatorio erlassen worden, da nach reichsgesetzmässiger Beobachtung des reichsobristrichterlichen Amts Partes zuförderst zu gütlicher Beilegung wären anzumahnen gewesen." Der Gesandte führt dann die Unrechtmässigkeit des österreichischen Verfahrens weiter aus.

Potsdam, 24. April 1756.

Sie müssen dieses Procédé sehr releviren und durch einen in Rechtssachen recht geschickten Mann sehr énergique darauf gleich antworten lassen, auf des Kaisers Brief aber gar nicht antworten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7454. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 avril 1756.

J'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois, et je ne dois pas vous cacher qu'il règne encore depuis quelque temps une si grande sècheresse dans vos rapports et qu'ils renferment des choses si peu intéressantes,[3] au point que les gazettes d'Utrecht semblent presque en dire davantage. Ce qui fait que je ne saurais m'empêcher d'avoir mauvaise opinion de vos canaux, par les choses peu intéressantes et même mal fondées desquelles ils vous donnent de temps en temps connaissance. Sur quoi, je vous prie de réfléchir, pour approfondir la juste valeur de vosdits canaux.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 273. — [2] Schreiben des Kaisers an den König von Preussen qua Churfürst von Brandenburg, d. d. Wien 2. April. — [3] Vergl. Nr. 7439 S. 278; Nr. 7445 S. 284.

7455. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A MAGDEBOURG.

Potsdam, 24 avril 1756.

Monsieur mon Cousin. Une lettre de change pour la somme de 33,333 écus 8 gros, payable à vue de trente jours, comme le premier terme des subsides de cette année-ci, dus au Duc régnant M. votre frère, étant arrivée hier ici,[1] j'ai bien voulu vous en avertir et des ordres que j'ai d'abord donnés au banquier Splitgerber, pour en retirer le payement au jour marqué, ne doutant pas, que vous ne voulez vous charger d'en informer le Duc, afin qu'il lui plaise de disposer à son gré. Je suis avec des sentiments invariables, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

7456. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Potsdam, 24 avril 1756.

J'accuse la bonne réception des dépêches que vous m'avez faites du 6 et du 9 de ce mois, sur lesquelles je veux bien vous dire que, comme la grande députation va donner au Roi et au Sénat des règles pour agir en conséquence, quand il sera question dorénavant de nommer aux charges, je ne serais pas fort étonné, quand ces règles seront à l'avantage du Sénat et restreindront l'autorité royale, vu que la plupart de la susdite députation sont dépendants ou attachés au Sénat. En attendant, ce sera toujours dans le fond un changement de la forme du gouvernement de Suède; réflexion que vous pourrez bien glisser adroitement dans un des entretiens que vous aurez avec le baron de Hœpken, sans y trop appuyer.[2]

Au reste, je serai toujours bien aise, quand vous saurez contribuer au radoucissement des esprits échauffés des deux partis.

Nach dem Concept.

Federic.

7457. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 25 avril 1756.

Vous aurez vu sans doute ce que le comte de Solms vient de me mander par son rapport du 13 de ce mois[3] touchant la démarche injurieuse à laquelle le comité secret en Suède a procédé vis-à-vis de ma sœur. Comme ceci va à l'excès, ma volonté est que vous en deviez parler au ministre de Suède, le sieur Wulfwenstjerna, en lui disant de ma part que, pourvu que le Sénat voudrait continuer d'agir par des procédés aussi irréguliers, s'il en fût jamais, je ne saurais plus voir là-

[1] Vergl. Bd. XI, 437. — [2] Vergl. S. 254. — [3] Vergl. Nr. 7459.

dessus avec des yeux indifférents, et qu'on m'obligerait de songer, malgré moi, à des moyens pour sauver la dignité de ma famille, dont j'en trouverais peut-être qui sauraient causer des regrets à ceux qui avaient agi si inconsidérément avec ma sœur. Vous ajouterez que lui, sieur Wulfwenstjerna, en saurait bien écrire au baron de Hœpken, contre lequel je gardais sans cela encore quelque dent, par rapport à son mauvais procédé contre moi dans l'affaire de Rexin.[1] Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

7458. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 25. April, über das Auftreten des kaiserlichen Hofes in den preussischen Werbungsstreitigkeiten mit Mecklenburg:[2] „Es giebet diese ungewöhnliche und unfreundliche Démarche des kaiserlichen Hofes genugsam zu erkennen, wie gefährliche Absichten hierunter verborgen, und dass der kaiserliche Hof durch die gesicherte Mehrheit der Stimmen derer katholischen geist- und weltlichen Fürsten hauptsächlich intendire, . . . durch einen Reichsschluss Ew. Königl. Majestät Werbungen im Reiche einen empfindlichen Tort zu thun und die Reichsstände zu scharfen Patenten gegen die Werbungen zu animiren." Die Minister weisen jedoch darauf hin, „dass keine Pacta vorhanden, wodurch Ew. Königl. Majestät prätendirtes Werbungsrecht in denen mecklenburgischen Landen festgesetzet ist, und dieses aus dem eventuellen Successionsrecht[3] so wenig, als dass solches zu Zeiten Ew. Königl. Majestät Herrn Vaters Majestät exerciret worden, sich mit Bestande behaupten lassen dürfte . . . Hiergegen aber sind in denen zu Ew. Königl. Majestät Herrn Grossvaters Majestät Zeiten errichteten[4] und nachhero erneuerten Hausverträgen dem Hause Mecklenburg alle landesherrliche Gerechtsame ohne die mindeste Einschränkung reserviret worden."

[Potsdam, avril 1756.]

Je me moque des Autrichiens, et je presserai le duc de Mecklembourg, pour qu'il soit obligé de changer les démarches injurieuses qu'il a faites à mon armée, les édits outrageants qu'il a fait afficher dans son pays,[5] et qu'il se mette à la raison. La cour de Vienne n'a consenti à son raccommodement avec ses gentilshommes[6] qu'à condition qu'il empêchât l'armée prussienne de lever du monde dans son pays. Voilà le dessous des cartes, et c'est ce que je ne peux souffrir à cause des conséquences.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung [praes 27. April] am Rande des Berichts.

[1] Vergl. Bd. XI, 176—178. 196. — [2] Vergl. S. 292. — [3] Vergl. S. 21. — [4] Vergl. Bd. IX, 60. — [5] Vergl. S. 273. — [6] Vergl. S. 20.

7459. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Potsdam, 27 avril 1756.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 13 de ce mois, et vous adresse ci-clos la réponse à la lettre que vous y aviez jointe, que vous rendrez à sa destination.[1] Je suis d'ailleurs très fâché de la situation pénible où ma sœur se trouve,[2] ses embarras me font une peine extrême, et j'avoue que les procédés dont use le Sénat envers elle, commencent à être trop irréguliers; aussi en ferai-je parler au ministre de Suède à ma cour d'une manière un peu énergique.[3] En attendant, vous ne perdrez aucune occasion convenable pour inspirer des sentiments de modération à ma sœur, autant que la disposition où elle se trouve le permettra.

Federic.

Nach dem Concept.

7460. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Schreiben der Königin von Schweden „le 13 avril 1756": „Quelque douloureuse que soit la position où je me trouve, j'en ai senti augmenter l'amertume par les reproches que renferme votre lettre.[4] Si j'ai à me faire des reproches, ce n'est assurément pas d'avoir négligé vos conseils. Vous vous rappellerez sans doute avec quel empressement je me suis prêtée à la démarche que vous exigeâtes de moi par rapport à un raccommodement avec l'ambassadeur de France,[5] qui, au lieu de répondre à mes intentions et aux espérances qu'il me fit entrevoir, trahit la conversation et me rendit la victime de ma crédulité. La complaisance que j'eus d'entrer en vos vues en tâchant de gagner le sénateur Hœpken, ne fut pas moins infructueuse, puisqu'oubliant ses protestations de vouloir s'employer au bien général, il travailla avec zèle à la publication d'un libelle contre le Roi. Vous vous souviendrez encore du peu d'avantage que l'on a tiré du procédé généreux à l'égard du comte Tessin,[6] qui, au lieu d'y être sensible, s'en est vengé d'une façon inouïe sur toutes les personnes attachées au Prince royal.[7] Le mauvais état des affaires n'est donc ni un effet de mon indocilité, ni de la trop grande extension que le Roi a voulu donner à son pouvoir; satisfait de celui que les lois lui adjugent, il n'a cherché qu'à revendiquer les mêmes droits dont son prédécesseur a joui sans interruption. Sa gloire et le bien de son royaume étaient des motifs assez puissants pour l'y engager, sans qu'il ait dû s'y laisser entraîner par des gens dont les efforts ont à la vérité manqué d'être utiles, mais dont l'intégrité ne saurait être suspecte. Les persécutions auxquelles ils se sont exposés gratuitement, garantissent de leur fidélité et du fond qu'on pourra toujours y faire. Si, pour les soutenir, j'avais eu 100,000 écus à ma disposition, tout m'aurait assuré un succès certain.[8] Cette ressource m'ayant manqué, c'est à ce seul incident que je dois attribuer les malheurs qui m'environnent, et dont vous ne pourrez vous faire qu'une idée très imparfaite. Représentez-vous un beau-frère et une sœur qui vous sont attachés, dans l'oppression la plus cruelle, auxquels on refuse leurs droits, la disposition de leurs enfants, et jugez des égards qu'exige la bienséance. Figurez-vous leurs droits en proie aux factions les plus violentes, le pouvoir absolu entre les

[1] Schreiben der Königin von Schweden vom 13. April, Erwiderung des Königs vom 27. April; vergl. Nr. 7460. — [2] Vergl. Nr. 7461. — [3] Vergl. Nr. 7457. — [4] Vergl. Nr. 7390. — [5] Vergl. S. 245. — [6] Vergl. Bd. X, 257. 258. — [7] Vergl. S. 211. — [8] Vergl. S. 255.

mains du Sénat, un parti gagné à force d'argent et formé par la lie de la nation, persécutant sans ménagement tout ce qui porte un nom et qui connaît son devoir; voilà l'état actuel de la Suède. Voilà la situation où je suis réduite, accablante sans doute, à moins que vous ne l'envisagiez qu'avec cette sensibilité que je vous ai toujours connue pour moi. Si je ne puis réussir à l'intéresser en ma faveur, je saurai supporter avec fermeté tous les revers de la Fortune, et je suis prête à m'exposer à tout ce qui pourra m'arriver, plutôt que de m'abandonner à la discretion d'un parti insensible aux bienfaits dont je l'ai accablé, et depuis longtemps sourd à la voix de la raison et de l'humanité."

[Potsdam, 27 avril 1756.]

Dès que j'ai vu la désunion qui commençait à paraître entre le Roi et le Sénat, j'ai cru de travailler au bien commun en tâchant de rapprocher les esprits et en essayant de les conseiller; mais je ne vous ai jamais conseillé de dire votre secret à l'ambassadeur de France ni à personne, au contraire, je crois vous avoir dit plus d'une fois qu'il fallait dissimuler et cacher vos desseins pour les faire réussir. Mais pour vous montrer que vous vous cachez trop peu et que vous vous confiez souvent très légèrement à des personnes qui vous trahissent, je vous envoie l'instruction que vous avez donnée au comte Horn.[1] J'ai toutes les autres pièces en main, mais celle-ci vous convaincra que vous ne prenez pas assez de mesures pour cacher vos desseins, et que par conséquent il n'est pas étonnant qu'un sénat jaloux de ses droits, et qui s'est vu à la veille d'être massacré, ne prenne des précautions contre ceux qui en veulent à son autorité et à sa vie. Je ne prends point pour cela la défense du Sénat en main, au contraire, je le blâme d'avoir eu la dureté de placer des gens auprès de votre fils contre votre aveu; j'ai été indigné en apprenant la députation qu'il vous a faite au sujet des diamants de la couronne.[2] Il y a plus d'un moyen pour intimider le Sénat et le mettre à la raison; j'agis de ma part, je fais parler à Stockholm et Berlin,[3] et si cela ne suffit pas, je ne m'en tiendrai pas là, mais j'agirai plus fortement, et vous verrez que je m'intéresse, plus que vous ne le pensez, à votre personne. Mais vous ne devez pas croire que jamais j'adhère à des voies de fait et à des scènes ensanglantées; je crois que l'ambition a des voies permises pour parvenir à ses fins, et que dans chaque gouvernement il faut s'en tenir aux lois, à moins qu'on ne soit le plus fort, et que rarement la violence est le moyen le plus sûr de réussir. Machiavel dit qu'il faut revêtir la peau de renard, lorsqu'il n'est pas séant de se servir de celle de lion. Je ne vous parle d'ailleurs point du parti du Sénat, que vous traitez de misérables, je ne vois cependant que Wrangel et un homme d'un nom peu connu qui ont été engagés dans la dernière équipée.[4] Pour Dieu, pour votre conservation, pour celle de vos

[1] Vergl. S. 269. — [2] Vergl. Nr. 7461. — [3] Vergl. Nr. 7456. 7461 und 7457. — [4] Der Baron Erich Wrangel (vergl. S. 245) wurde von der Senatspartei verfolgt, weil er ein Complott gegen die Verfassung angestiftet haben sollte. Die Königin hatte, nach dem Berichte des Grafen Solms' vom 23. März, ihm, dem

enfants qui vous doit être précieuse, prenez des sentiments plus modérés et, quoique vous ayez lieu de vous plaindre, dissimulez davantage et ne prenez pas des affaires avec hauteur que votre situation présente ne vous permet pas de soutenir, et souvenez-vous, je vous en conjure, qu'on ne doit employer la force que lorsque la ruse n'a plus lieu.

Federic.

Instruction du comte de Horn de la propre main du roi de Suède.

„Mon colonel, le comte de Horn, avec la connaissance qu'il a de mes intentions et son zèle pour mon service, aura soin de témoigner premièrement à Sa Majesté Impériale de toutes les Russies mon inclination invariable de conserver la paix et la bonne intelligence entre les deux couronnes, la haute estime que j'ai pour Sa Majesté Impériale, mon désir de cultiver précieusement son amitié, et combien je déteste la noirceur de ceux qui ont voulu travailler à en interrompre la continuation. Secundo, il tâchera d'effacer les mauvaises impressions qu'on a voulu donner à l'Impératrice, comme si j'aspirais à un pouvoir contraire aux lois de mon royaume, préjudiciable à la liberté de mes sujets et au repos du Nord; calomnies d'autant plus atroces, que j'ai toujours eu en horreur tout ce qui est contraire au vrai bien de mes sujets et à la foi des engagements que j'ai si solennellement contractés, ne souhaitant uniquement que de conserver inviolablement les constitutions du royaume et de défendre tant mes droits légitimes que ceux de la nation contre un parti assez puissant et assez hardi pour oser également empiéter sur tous les deux. En troisième lieu, comme les intérêts de mon frère, l'évêque de Lübeck, me tiennent fort à cœur, et que je connais la bienveillance de Sa Majesté Impériale pour lui et toute ma maison, le comte de Horn est chargé de s'intéresser avec empressement dans les affaires et sollicitations dudit Prince et de les appuyer autant que possible; en quoi j'espère qu'il trouvera la protection de Leurs Altesses Impériales, lesquelles il assurera très particulièrement de toute mon estime et d'une tendresse digne des liens du sang qui nous unissent. Quarto, je suis persuadé que vous sentez assez combien le secret est indispensablement nécessaire dans cette négociation et que pour cette raison ce n'est uniquement qu'à Sa Majesté Impériale et à Leurs Altesses que vous avez à faire une entière ouverture de mes sentiments et de ne vous adresser qu'au grand-chancelier Bestushew, pour la personne de qui je n'ai pas moins d'estime que de confiance. En cinquième lieu, malgré toutes les oppositions des mal-intentionnés, j'ai toujours considéré l'amitié de mon oncle, le roi d'Angleterre, comme fort avantageuse à ma maison et à ma couronne. J'ai toujours souhaité une occasion favorable pour faire cesser les froideurs que l'on a voulu semer entre nous, en ayant déjà auparavant fait, quoiqu'infructueusement, l'ouverture dans mon Sénat, et comme il y a à Pétersbourg un ministre de la cour britannique, vous trouverez peut-être le moyen de vous ménager avec lui quelques pourparlers sur les mesures à prendre pour ramener entre nos royaumes cette bonne intelligence si nécessaire au repos du Nord et si conforme à mes propres désirs. A Ulrichsdahl, ce 9 de janvier 1756."

Nach dem eigenhändigen Concept. Die Beilage nach der von Maltzahn, Dresden 9. April, übersandten Abschrift aus dem Berichte Funcke's an Brühl vom 21. Februar. Vergl. S. 269.

---

preussischen Gesandten, darüber gesagt: „Que le crime [du baron Wrangel] n'était pas celui qu'on disait dans le parti dominant, mais uniquement celui d'avoir voulu sauver Silfverhielm. La Reine me disait à cette occasion qu'elle était sûre que le parti avait été dans l'intrigue de le faire sortir de la prison, que leur intention avait été de le prendre dans la maison de Wrangel avec lui, et que je verrai qu'on ne ferait rien ni à lui ni aux bas-officiers arrêtés pour l'avoir laissé échapper."

7461. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 27 avril 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 16 de ce mois, qui ne m'ayant rien offert qui saurait demander des instructions ultérieures pour vous, fait que je ne vous parlerai aujourd'hui que des affaires de la Diète de Suède, au sujet desquelles il faut bien que je vous dise que, du train qu'elles vont, je ne saurais qu'en être extrêmement mécontent. Je ne prétends point relever ici la dureté avec laquelle le comité secret a agi à l'instigation du Sénat de placer des gens auprès les Princes, fils du Roi, contre son gré et son aveu,[1] mais l'on me mande[2] qu'on a envoyé une députation à la Reine, chargée de la commission injurieuse de demander compte à elle non seulement des bijoux de la couronne qui lui avaient été confiés, mais encore de ceux dont les États lui avaient fait un présent, lorsqu'elle arriva dans le pays. Ce qui me fâche le plus parmi des procédés si irréguliers et outrés, c'est que je viens d'apprendre, non pas par ma sœur, ce que je puis assurer religieusement, mais par un autre canal, que c'est par un propos imprudent du marquis d'Havrincour que tout ce manège s'est élevé, ayant dit en présence de beaucoup de monde que la Reine avait fait engager ses bijoux à Hambourg.

Vous pouvez bien en parler convenablement au sieur de Rouillé, quoique sans trop appuyer sur la dernière anecdote, et lui dire que, comme de pareils procédés allaient trop loin, je n'avais pas pu me dispenser d'en faire parler au ministre de Suède résidant à ma cour, le sieur de Wulfwenstjerna, et que je me persuadais que lui, M. de Rouillé, voudrait bien faire en sorte que le sieur Havrincour dût modérer plus ses transports et agir avec une modération qui convient à son caractère.

Nach dem Concept. Federic.

7462. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 27 avril 1756.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois et vous avoue que je ne sais à la fin plus que penser des rapports que vous me faites, dont je commence d'être en peine pour vous-même et ne saurai, si cela continue, comment faire pour les lire, sans être affecté de l'extrême sécheresse qui y règne.[3] Je suis fâché des reproches que je me vois obligé de vous en faire, mais c'est bien vous qui vous les attirez; j'en appelle à la minute de votre rapport susdit, si vous voulez vous prendre la peine de la relire. La conjoncture présente ne permet pas que je me

[1] Vergl. S. 211. — [2] Bericht des Grafen Solms', Stockholm 13. April. Vergl. Nr. 7459. — [3] Vergl. Nr. 7454 S. 292.

contente de balivernes, ainsi rendez vos rapports plus intéressants et expliquez-vous mieux, je me lasse d'être renvoyé d'un ordinaire à l'autre pour apprendre quelque chose qui saurait mériter mon attention.

Nach dem Concept. Federic.

7463. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 27 avril 1756.

J'ai bien reçu votre [rapport] du 19 de ce mois et attendrai avec empressement celui que vous me faites espérer encore avec des nouvelles intéressantes.[1]

Quant à ce que le comte de Brühl vous a dit touchant quelques voitures chargées de marchandises qui ont été arrêtées par les miens, j'avoue que, si le fait était tel que le Ministre vous l'a dit, je rendrais bien responsables ceux des miens qui contre mon intention avaient osé violer le territoire des Princes mes voisins; mais, comme il est tel que les voitures des Leipzigois qui mènent des marchandises de là à Brunswick et de retour, ayant abandonné depuis quelque temps la grande route ordinaire pour passer une autre détournée et entièrement hors de mon territoire, afin de frauder par là mes droits et péages, les miens se sont cependant aperçus que ces voitures ont pour la plupart traversé, clandestinement et pendant la nuit, une langue de terre indisputablement de mon territoire, pour en éviter le détour et pour y passer plus aisément un petit ruisseau qui s'y trouve. Sur quoi, s'étant postés en embûches, ils ont attrapé quatre de ces voitures appartenant au magistrat de Leipzig avec quelques charrettes en flagrant délit, qu'ils ont arrêtées et menées en sûreté, pour cause de fraude de péages.

Voilà les vraies circonstances, dont apparemment le comte de Brühl a été mal appris, et au sujet desquelles je vous permets, si vous le trouvez bon, d'informer mieux ce ministre, comme d'une chose qui était un des inconvénients qui résultaient de ce que les commissaires saxons pour les conférences de commerce à Halle, n'avaient point voulu se prêter jusqu'à présent à des conditions raisonnables, pour convenir d'un traité.[2]

Au reste, mes lettres de Vienne[3] m'ayant annoncé l'arrivée du comte de Flemming à Vienne, j'espère que vous me tiendrez compte de ses nouvelles.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Maltzahn verspricht in dem Berichte vom 19. April Nachrichten über die Absichten des wiener und versailler Hofes gegen die Maassnahmen zur Sicherung der protestantischen Confession in Hessen-Cassel. Vergl. S. 270. — 2 Vergl. S. 287. — 3 Bericht Klinggräffen's, Wien 17. April.

7464. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 27 avril 1756.

J'ai reçu vos rapports du 13 et du 16 de ce mois. De dire précisément sur quels objets le chipotage entre la France et la cour de Vienne roule, c'est ce qui m'a été impossible encore d'approfondir exactement; il est néanmoins vrai que ce chipotage va toujours son train, et il y a toute apparence qu'il s'y agit entre autres des arrangements à prendre relatifs aux Pays-Bas.[1]

Quant à l'affaire concernant le traité d'union maritime entre la Suède et le Danemark, je suis encore à attendre la communication promise de ce traité,[2] que je ne manquerai pas de communiquer après au ministère anglais. J'attends d'ailleurs l'arrivée du sieur Mitchell,[3] pour m'expliquer avec lui sur ce sujet.

Je vous ai déjà mandé que nous avons actuellement ici le prince héréditaire de Cassel.[4] A ce qu'il paraît, il souhaite d'entrer dans le militaire ici;[5] je n'en suis pas trop pressé et ne voudrais me décider, avant que de m'être entendu là-dessus avec Sa Majesté Britannique; que, si elle le voit volontiers, je crois qu'au moins nous nous assurerions de ce Prince en quelque façon, pour qu'il ne tombe pas entièrement dans les mains des Catholiques, jusqu'à ce qu'il viendra succéder à son père.

Federic.

Nach dem Concept.

7465. AN DEN LANDGRAFEN VON HESSEN-CASSEL IN CASSEL.

Potsdam, 28. April 1756.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich entrire völlig in allen denjenigen Embarras, welchen Ew. Durchlaucht durch die in Dero freundvetterlichen Schreiben vom 24. dieses Mir vertraulichst eröffneten ganz ohnvermutheten Propositionen, so Deroselben der General Pretlack wegen Dero Erbprinzen Liebden gethan,[6] empfinden müssen; Ew. Durchlaucht kennen auch Meine Neigung, um alles mögliche beizutragen, was nur einigermaassen zur Verminderung der Verlegenheit, worin Dieselbe Sich bei den jetzigen Umständen sehen, etwas beitragen kann. Wie aber der jetzige Vorfall von der Beschaffenheit ist, dass Ich vor ohnumgänglich nothwendig finde, darunter nicht sonder Concert mit des Königes von Grossbritannien Majestät, als Mitgarantens der von Ew. Durchlaucht getroffenen Arrangements zur Versicherung der Religion in Dero Landen, zu gehen und denn derjenige Minister, welchen gedachtes Königs Majestät an Meinen Hof absenden, nächster Tagen allhier eintreffen wird, so werde Ich Mich auch mit demselben

[1] Vergl. S. 224. — [2] Vergl. S. 239. — [3] Vergl. S. 274. — [4] Vergl. Nr. 7434 S. 272. — [5] Vergl. S. 212. — [6] Ueber den Inhalt des Schreibens des Landgrafen vergl. Nr. 7469. 7470. 7474.

darüber umständlich expliciren, um zu vernehmen, wie eigentlich erstere darüber denken, welche dero Gedenkensart deshalb zu hören Mir so nothwendig als billig zu sein scheinet; wovon dann auch Ew. Durchlaucht hiernächst das weitere Meines Ortes zu eröffnen nicht ermangeln werde. Indess da Ew. Durchlaucht annoch Herr von des Erbprinzen Liebden und des allerdinges sehr heilsamen Entschlusses sein, auf alle Weise zu verhindern, dass der wienersche Hof wenigstens bei Dero Lebzeiten seine führende Absichten mit des Erbprinzen Liebden nicht erreichen könne, so weiss Ich vor der Hand kein anderes Mittel übrig, als dass Ew. Durchlaucht von Dero Erbprinzen eine Declaration fordern, nicht in österreichische Dienste gehen zu wollen, als welches Meines Erachtens alles dasjenige ist, so Dieselbe darunter thun können.

Und da übrigens nicht zu zweifeln ist, dass man von Seiten des österreichischen Hauses sowie auch verschiedener anderen römisch-katholischen Fürsten alles versuchen werde, was die von Ew. Durchlaucht getroffene Arrangements derangiren kann,[1] so muss Ich nach Meiner gegen Dieselbe gewohnten Aufrichtigkeit bekennen, wie Ich nebst allen wohlgesinneten evangelischen Fürsten und Ständen Ursache habe, Unsere Wünsche vor die Verlängerung Ew. Durchlaucht Lebens bis auf die spätesten Zeiten menschlichen Alters zu thun, da nicht sonder allen Grund zu besorgen stehet, dass nach Deroselben dereinst erfolgenden Ableben des Erbprinzen Liebden sich schwerlich zurückhalten lassen werden, um nicht in österreichische Dienste zu gehen und alsdenn sich in alle daher besorgliche gefährliche Folgen, obschon zu dero eigenen grössesten Schaden und Nachtheil einflechten zu lassen. Ich bin mit der vollenkommensten Freundschaft und Hochachtung Ew. Durchlaucht freundwilliger Vetter

Friderich.

P. S.

Daferne auch Ew. Durchlaucht durch die fortdauernde Gegenwart des General Pretlack zu Cassel in gewisser Maasse geniret und einigen Embarras haben sollten, so stelle Ich Deroselben anheim, ob Dieselbe etwa convenable erachten, gedachtem General zu eröffnen, dass dessen Antrag von der Beschaffenheit wäre, dass Ew. Durchlaucht Sich desfalls zu keiner positiven Erklärung entschliessen könnten, bevor Dieselbe nicht zuforderst Sich mit denen Garanten derer dort getroffenen Arrangements darüber consultiret haben würden; dabei dann gedachtem General zu insinuiren, dass nach darüber eingeholten Sentiments derer Garantens Ew. Durchlaucht Sich gegen des Kaisers Majestät darüber schriftlich zu expliciren nicht ermangeln wollten. Ich überlasse jedennoch lediglich und allein Ew. Durchlaucht Gutfinden, was Dieselbe darunter von Dero Convenance zu sein erachten werden.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 257. 289.

7466. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 26. April, die Abschrift eines ihm vom Erbprinzen von Cassel mitgetheilten Schreibens des Landgrafen an den Erbprinzen. „Le ministre d'État de Borcke m'a aussi montré une lettre qu'il a reçue du général de Donop de Cassel, par laquelle il lui mande que le Landgrave était charmé de savoir le Prince son fils à Berlin et en de si bonnes mains, mais que le seul moyen de le fixer et de le faire renoncer au funeste dessein de se jeter, du vivant de son père, entre les bras de la cour de Vienne,[1] était, selon les sentiments de ce Prince, s'il pouvait être tranquillisé des pièges que cette cour ne laisserait pas de lui tendre, ce qui, selon le Landgrave, serait assez difficile de détourner tôt ou tard, au moins que le Prince son fils ne fût assez heureux d'entrer dans le service militaire de Votre Majesté."[2]

Potsdam, 29. April 1756.

Zufolge Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll ich an Ew. Excellenz auf den von Deroselben an des Königs Majestät unter dem 26. dieses erstatteten Bericht nebst Remittirung der in solchem befindlich gewesenen Anlage melden, wie dass Höchstdieselbe noch bis dato über die Absichten des Erbprinzen von Hessen in einer besonderen Verlegenheit wären, indem Sie besorgeten, dass derselbe mit dem Grafen Puebla noch in einigem Verständniss wäre, welches Se. Königl. Majestät in solcher Appréhension erhielte, dass Sie noch nicht wüssten, was vor eine Partie Sie nehmen und wie Sie es mit dem Prinzen anfangen sollten, um nicht die Dupe zu sein.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7467. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 28. April, dass er dem Befehl des Königs gemäss[3] dem schwedischen Gesandten in Berlin Vorstellungen wegen der Unbilden gemacht habe, denen die Königin von Schweden seitens des Senates ausgesetzt sei. Wulfwenstjerna hat dem Minister zu verstehen gegeben, dass, wenn der König von Preussen eine Einwirkung auf den schwedischen Senat beabsichtige, dies mit mehr Erfolg durch den preussischen Gesandten in Stockholm geschehen würde: „que pour lui, le sieur Wulfwenstjerna, il serait peut-être moins propre pour cela que tout autre, par de certaines raisons sur lesquelles il ne pouvait pas s'expliquer." Die Erklärung für das Ver-

Potsdam, 29. April 1756.

Ich bin nicht von seinem Sentiment. Was Ich davon nach Frankreich zu schreiben vor nöthig erachtet, habe Ich vorerst dahin geschrieben.[4] Er kann also nur Wulfwenstjerna das ministérielle-ment sagen, was Ich ihm committiret habe; will dieser es hinschreiben, so dependiret es von ihm, wo nicht, so kann er es anstehen lassen, genug, dass es ihm gesaget worden ist. Es ist Mir darunter nicht eben sehr an dem

[1] Vergl. S. 276. — [2] Vergl. S. 212. — [3] Vergl. S. 293. — [4] Vergl. Nr. 7461.

halten Wulfwenstjerna's ist, wie Podewils von dem Grafen Finckenstein[1] hört, darin zu suchen, dass die Mitglieder der Familie Wulfwenstjerna in Schweden als Gegner des Senates gelten. Graf Podewils würde wirksam erachten: „Si Votre Majesté trouvait à propos de S'expliquer nettement avec la cour de France, qui guide presque à son gré toute la barque pendant la Diète présente en Suède, . . . surtout si l'on pouvait obtenir d'elle de rappeler le marquis d'Havrincour . . . comme l'homme du monde le moins propre à adoucir les esprits." Von einer durch England einzuleitenden Wiederaufnahme der Beziehungen zwischen Preussen und Russland würde ferner nach Podewils' Meinung Verstärkung des preussischen Einflusses in Schweden zu hoffen sein: „C'est un évènement que le parti du Sénat en Suède et même la France paraissent craindre le plus dans le moment présent, et qui rendrait certainement l'une et l'autre plus docile."

Effect gelegen; dann Ich noch andere Mittel weiss.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7468. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 30 avril 1756.

La lettre ci-close[2] du landgrave de Hesse-Cassel, qu'il m'a envoyée par une estafette, vous informera de ce qu'il m'a marqué par rapport à ce que le général Pretlack lui a déclaré dans une audience qu'il a eue auprès du Landgrave touchant le Prince héréditaire son fils. Comme je lui ai déjà répondu par une autre estafette qu'avant que de pouvoir me déterminer à ce qu'il demande, pour prendre le Prince en mon service, je croyais nécessaire d'attendre l'arrivée du sieur Mitchell, à laquelle je m'attendais à tout moment, pour m'expliquer avec lui sur les intentions que le Roi son maître saurait avoir à cet égard, et qu'en attendant un certain capitaine de cavalerie, comte de Rall, adjudant du général Pretlack, vient d'arriver à Berlin,[3] que je soupçonne fort d'être chargé par le dernier, peut-être même jusqu'à lui porter le brevet de général que la cour de Vienne lui offre, et peut-être encore l'ordre de la toison — j'ai cru être nécessaire de prendre quelque précaution à ce sujet. C'est pourquoi mon intention est que vous vous rendiez auprès

[1] Finckenstein hatte von 1744—1746 als Gesandter in Stockholm gestanden. Vergl. Bd. III, 387; IV, 396; V, 561. — [2] D. d. Cassel 24. April. Vergl. Nr. 7465. — [3] Bericht des Generalmajors von Meyerinck, Berlin 29. April, über die in Berlin am 28. eingetroffenen Fremden. Vergl. S. 282.

du Prince pour lui insinuer convenablement que, comme son père m'avait marqué par une estafette ce que le général Pretlack lui avait dit au sujet d'un engagement que lui, le Prince, dût avoir pris avec la cour de Vienne, j'espérais qu'il voudrait bien s'expliquer confidemment envers moi là-dessus, afin que je susse à quoi m'en tenir. Vous pouvez même montrer au Prince le passage en question de la lettre du Landgrave, en observant cependant de ne pas lui laisser voir ni le reste de la lettre, ni sa date, et pour le reste vous insinuerez bien poliment au Prince que j'espérais qu'il ne voudrait point se déterminer à quelque démarche, avant que d'avoir pris le concert avec son père.

Je laisse à vous de prendre telle tournure que vous trouverez la plus convenable, en parlant sur ceci au Prince, mon intention étant seulement qu'il ne se laisse pas éblouir par les offres que le général Pretlack lui fera faire sans doute par son adjudant, le capitaine Rall, et qu'apparemment le comte de Puebla appuiera, et que d'ailleurs le Prince ne se précipite pas pour donner prise sur lui à ceux qui le voudront duper, et pour ne pas faire quelque démarche qui sût déranger les bonnes intentions de son père et causer de nouvelles aigreurs. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

7469. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 30 avril 1756.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 19 de ce mois. J'attendrai avec empressement celui que vous me ferez sur ce que M. de Rouillé vous dira du résultat qu'on aura pris dans le conseil au sujet des affaires de la Suède;[1] car je veux bien vous dire, quoique pour votre seule direction, que les procédés du Sénat de Suède sont présentement si irréguliers qu'à moins qu'on ne songe en France d'y porter efficacement remède, je me vois obligé de penser à d'autres moyens convenables.

Quant aux autres affaires que vous touchez dans votre rapport, il faut bien que le temps nous les développe, pour y voir plus clair.[2]

Je vous ai déjà informé par ma dépêche du 13 de ce mois[3] des soupçons qu'il y a d'un concert pris ou à prendre encore entre la cour de Vienne et de France pour rendre infructueux les arrangements pris

[1] Vergl. S. 241. — [2] Knyphausen berichtet, Paris 19. April, dass man an einigen Orten behaupte, der Marschall Richelieu werde nach der Einschiffung in Minorka die Kriegserklärung Frankreichs gegen England veröffentlichen, und dass man noch im Zweifel sei, ob der König von Sardinien bereits mit England abgeschlossen habe (vergl. S. 237. 285), ebenso ob die Vereinbarung zwischen Schweden und Dänemark schon von beiden Seiten unterzeichnet sei (vergl. S. 239). — [3] Vergl. Nr. 7426 S. 264.

du landgrave de Hesse-Cassel à l'occasion du changement de la religion du Prince héréditaire son fils. Comme du depuis ce Prince est arrivé à Berlin, pour y rester quelque temps, mes lettres de Cassel[1] m'ont appris que le général de Pretlack, que la cour de Vienne y a envoyé, ayant été extrêmement dérouté de ce qu'il avait manqué de n'y trouver plus le Prince, qui était déjà parti pour Berlin, à qui il voulait parler seul pour le disposer d'aller se jeter entièrement dans les bras de la cour de Vienne, avait à la fin déployé sa commission au père, le Landgrave régnant, en lui déclarant, dans une audience prise expressément, qu'il y avait passé un an que le Prince héréditaire avait proposé à la Reine-Impératrice de vouloir s'engager à son service, pourvu qu'elle lui accorderait le grade de général d'infanterie dans ses troupes, à quoi cependant cette Princesse n'avait fait guère attention alors et ne s'était point décidée là-dessus; mais que, sur ce que ce Prince avait réitéré ses instances, l'Impératrice-Reine venait à présent de résoudre d'agréer le Prince en son service et de lui accorder le brevet de général d'infanterie, ne doutant pas que le Landgrave ne lui en sût gré et n'y donnât son consentement. Que celui-ci, sur une proposition aussi étrange, lui avait répondu qu'il ignorait parfaitement si le Prince son fils avait jamais fait telle démarche envers la cour de Vienne, qui, tout au contraire, lui avait donné les assurances les plus fortes de n'avoir eu du tout ni correspondance ni liaison avec ladite cour, et qu'il fallait bien qu'il s'en éclaircît avec le Prince son fils, de sorte que l'affaire était restée jusque là dans ces termes. J'ai trouvé bon de vous informer de ce détail, afin que vous soyez à même de vous orienter d'autant mieux sur les soupçons de ceux qui sont dans la persuasion qu'il y a un concert pris à ce sujet entre les deux cours susdites.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

7470. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 23. April, dass Funcke dem Grafen Brühl mit einem Bericht vom 1. März die Abschriften zweier Schreiben übersendet hat: „Le premier billet est de la Grande-Duchesse au grand-chancelier Bestushew, pour l'avertir qu'il y avait un projet d'agir vigoureusement dans les affaires de Pologne contre le comte Brühl et d'envoyer pour cela le grand-maréchal Bestushew comme ambassadeur en Pologne, pour foudroyer tous ceux qui voudraient y détruire

Potsdam, 30 avril 1756.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 23 de ce mois. J'ai appris par mes dernières lettres de Cassel[3] que le général Pretlack, voyant son projet manqué de parler seul au Prince héréditaire, afin de le disposer pour aller se jeter entièrement dans les bras de la cour de Vienne, par le prompt départ

[1] Schreiben des Landgrafen, Cassel 24. April. Vergl. Nr. 7465 S. 300. — [2] Vergl. S. 264. 291. — [3] Schreiben des Landgrafen, Cassel 24. April. Vergl. Nr. 7465 S. 300.

les partisans de la Russie; que les auteurs [de ce projet] se servaient du prétexte que le grand-chancelier Bestushew négligeait les intérêts de la Russie, à laquelle il importait d'avoir un parti dans un royaume voisin comme la Pologne, pour tâcher de changer le ministère; . . . que le comte Brühl se vantait d'être sûr du Grand-Chancelier . . . Le second billet est la réponse du grand-chancelier Bestushew à la Duchesse, où il lui dit qu'il savait par la correspondance que le vice-chancelier Woronzow et le sieur Olsuwiew avaient entretenue avec son frère, toutes les calomnies inventées et les complots tramés contre lui[1] . . . qu'il croyait l'ambassade dangereuse, à cause que son frère ne ferait que brouiller la Russie avec la Pologne et la Saxe, comme il avait manqué de la brouiller avec la cour de Vienne . . . Le sieur Funcke finit sa dépêche en marquant que le comte Esterhazy aurait ces jours-là une conférence dans laquelle il instruirait le ministère russien des sentiments de la cour de Vienne sur la convention de neutralité de Votre Majesté avec Sa Majesté Britannique; qu'il ignorait encore ce que cet ambassadeur autrichien était chargé de faire connaître."

du Prince vers Berlin, s'est à la fin déboutonné envers le Landgrave régnant sur la commission dont sa cour l'avait chargé, en déclarant à celui-ci qu'il s'était passé un an que le Prince avait sollicité auprès de la Reine-Impératrice d'être agréé à son service dans la charge de *Generalfeldzeugmeister* avec l'ancienneté de 1747. Sa Majesté Impériale n'y avait pas pris alors attention et ne s'était déterminée à rien; mais que, du depuis, le Prince ayant réitéré ses sollicitations, et par une considération particulière pour le Landgrave, la Reine-Impératrice venait de se prêter à recevoir le Prince en son service et de lui accorder le brevet tel qu'il avait autrefois souhaité, ne doutant pas que le Landgrave ne lui en sût gré et ne donnât son agrément à cette affaire. Sur quoi, le Landgrave a répondu qu'il ignorait parfaitement que jamais le Prince son fils eût fait cette démarche, dont il était d'autant plus surpris, parceque celui-ci avait toujours fortement protesté de n'être jamais entré ni en correspondance ni en liaisons avec la cour de Vienne, de sorte qu'il faudrait bien que lui, le Landgrave, s'éclaircît préalablement sur ce sujet avec le Prince. Aussi l'affaire est-elle restée là jusqu'à présent. J'ai bien voulu vous communiquer ce détail pour votre direction seule, afin de vous mettre par là à même de poursuivre les recherches que je vous ai ordonné de faire à ce sujet.[2]

Du reste, j'ai été bien aise d'apprendre les nouvelles intéressantes que le post-scriptum de votre rapport comprend; elles m'ont été bien instructives, et je souhaite fort de pouvoir être informé encore de la façon dont le comte Esterhazy s'est expliqué dans la conférence qu'il a eue en dernier lieu avec les ministres de Russie, et d'ailleurs comment le sieur Williams s'est expliqué au sujet des dépêches que son dernier courrier lui avait apportées,[3] en sorte que vous ferez au mieux pour me satisfaire encore là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. XI, 284. — [2] Vergl. Nr. 7431 S. 270. — [3] Vergl. S. 236.

7471. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 avril 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 21 de ce mois, m'a été rendu, qui cependant ne m'a donné encore aucun sujet de vous répondre quelque chose, sinon qu'il faut que je vous réitère mon mécontentement sur l'extrême sècheresse qui y règne,[1] et que j'aimerais autant de n'avoir point de rapports que de pareils, qui ne font qu'effleurer les matières, promettre toujours de nouvelles explications, et qui, pris et combinés ensemble, ne comprennent rien que du verbiage et des rapsodies.

Nach dem Concept. Federic.

7472. AN DEN LANDGRAFEN VON HESSEN-CASSEL IN CASSEL.

Potsdam, 3. Mai 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Durchlaucht Schreiben vom 29.[2] des letztverwichenen Monates April ist Mir richtig eingeliefert worden, und bezeige ich hierdurch Deroselben alle Meine Danknehmigkeit vor die darin Mir gegebene vertraute Nachrichten, des Erbprinzen Liebden betreffend, als von welchen Ich allen guten Gebrauch zu Meiner alleinigen Direction machen werde.

Indess kann nicht umhin, Ew. Durchlaucht von dem neuen Vorfall, so wegen des Erbprinzen Liebden vor wenigen Tagen geschehen, dahin zu benachrichtigen, dass, da vermuthlich der General von Pretlack von der Antwort, so Ew. Durchlaucht demselben bei dem Antrage eines von dem Erbprinzen genommenen Engagements mit dem wienerschen Hofe [ertheilet],[3] nicht zufrieden gewesen ist, er die Partie genommen, seinen Adjutanten, den Rittmeister von Rall,[4] nach Berlin zu senden, so dann auch den 28. voriges daselbst angekommen und sofort die Gelegenheit gesuchet hat, den Erbprinzen zu sprechen, um ihm ein Schreiben von dem General Pretlack selbst zu überreichen. Da Ich aus der von Ew. Durchlaucht Mir vorhin schon gegebenen Nachricht von letzterem Antrage gar leicht urtheilen können, was die Schickung des von Rall vor ein Objet haben müsse, so habe Ich unter verhoffter Genehmhaltung von Ew. Durchlaucht Meinem Minister Graf von Podewils aufgetragen,[5] des Erbprinzen Liebden zu besprechen und Dieselbe über die von gedachtem General Pretlack gethane Aeusserungen von einem von Deroselben mit dem wienerschen Hofe genommenen Engagement zu sondiren. Worauf aber des Erbprinzen Liebden freimüthig und sonder einiges Déguisement declariret haben,[6] wie zu Ende des vorigen Jahres,

[1] Vergl. Nr. 7454. 7462. — [2] In der Vorlage verschrieben: 24. — [3] Vergl. S. 305. — [4] Vergl. S. 303. — [5] Vergl. Nr. 7468. — [6] Das Folgende beruht au dem bezüglichen Berichte Podewils' vom 1. Mai, der Antwort auf den Erlass vom 30. April.

und da Dieselbe das Vorhaben gehabt, Sich von Hersfeld zu retiriren, Sie nach allerhand Intriguen und Chipoterien des wienerschen Hofes der Prinzessin von Hessen-Rothenburg geschrieben hätten, dass, da Sie nicht länger in Dero besten Jahren müssig bleiben könnten, Sie entschlossen wären, in auswärtige Militärdienste zu treten, und also gedachte Prinzessin nach Wien schreiben könnte, dass, wann man ihn dort zu haben verlange, er die Stelle eines Generalfeldzeugmeisters, jedoch mit der Ancienneté seines dort habenden Patents von 1747, annehmen wolle. Sobald aber Dero Evasion ausgebrochen und Dieselbe sich mit Ew. Durchlaucht ausgesöhnet habe, so hätten Dieselbe auch vorgedachter Prinzessin sogleich geschrieben, dass vor ihn nichts weiter mit dem österreichischen Dienst zu thun wäre, und man die ganze Negociation davon fallen lassen müsste, da er fest entschlossen sei, nachdem er mit seinem Herrn Vater reconciliiret wäre, niemalen ohne dessen expresse Einwilligung in einige fremde Dienste zu gehen; wobei er versichert, dass dieses die reine Wahrheit sei, worauf Ich rechnen könne. Sonsten habe auch der General Pretlack jetzo seinen Adjutanten, den Capitain von Rall, nach Berlin gesandt und selbigen mit einem grossen Paquet Briefen an ihn chargiret, [welcher] auch sich bereits, um selbige an ihn selbst zu überreichen, melden lassen, dem er aber in Antwort bekannt machen lassen, dass er ihn nicht sehen, noch Briefe von ihm annehmen könnte, auch übrigens niemalen einige Démarche unternehmen werde, ohne seines Herrn Vaters Consens dazu zu haben, als in welchem Entschluss er ohnveränderlich beharren würde; wie er dann gar wohl einsähe, dass dieses eine neue Intrigue und Tracasserie des wienerschen Hofes sei, als welcher Himmel und Erden zu bewegen schiene, um zu verhindern, dass er in keine andere als dortige Dienste gehe. Ich kann auch an der Richtigkeit dieser Erklärung, so des Erbprinzen Liebden [gethan], um so weniger zweifeln, als Mir sonst bekannt ist, dass Dieselbe von gedachtem Hauptmann Rall nichts von Briefen annehmen wollen, so dass dieser den 1.[1] dieses Monates ganz ohnverrichteter Sache wiederum von Berlin abgereiset ist.

Ich habe Meiner Schuldigkeit zu sein erachtet, Ew. Durchlaucht alle Umstände dieses Vorfalles zu melden, und erwarte Ich nur die tagtäglich vermuthete Ankunft des an Meinem Hofe geschickten englischen Minister Mitchell, um, wie gegen Ew. Durchlaucht in Meinem vorigen erwähnet,[2] denselben über die Gedenkensart des Königs von Engelland über das Vorhaben des Erbprinzen Liebden, in hiesige Dienste zu treten, besprechen und sodann gegen Ew. Durchlaucht Mich näher darüber expliciren zu können. Der mit der vollenkommensten Hochachtung ohnausgesetzet bleibe Ew. Durchlaucht freundwilliger Vetter

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Rapport des Generalmajors von Meyerinck, Berlin 2. Mai. Vergl. dagegen S. 312. — [2] Vergl. Nr. 7465.

7473. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL.

[Potsdam, Mai 1756.]

Nach England muss die Historie von des Pretlack's Adjutant mit dem Prinzen von Hessen in Berlin ausführlich geschrieben werden, um dass solche denen Ministers dorten communiciret werde, imgleichen was man in Frankreich sowohl wegen den Troc von Don Philippe, als auch wegen der Neutralität der Niederlanden tractiret. Imgleichen kann ihm ein kurzer Extract von Solms seine Relation gemacht werden, nur insoweit er berichtet, dass Dänemark und Schweden nicht richtig zusammen wären, und worum.[1]

Friderich.

Eigenhändig.

7474. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 4 mai 1756.

Les rapports que vous m'avez faits du 20 et du 23 du mois passé d'avril, m'ont été bien rendus. Quant à ce qui s'est passé encore entre le landgrave de Hesse-Cassel et le général Pretlack, que la cour de Vienne lui a envoyé, je crois vous avoir déjà informé[2] qu'il ne s'est agi dans la première audience qu'il a eue, que des intercessions faites de la part de ladite cour à ne pas vouloir gêner le Prince héréditaire sur son changement de religion. Mais comme le grand but du susdit émissaire a été de disposer le Prince d'aller se jeter dans les bras de la cour de Vienne, et que[3] cet émissaire avait manqué son projet de parler lui-même au Prince, par le prompt départ que celui-ci avait fait pour Berlin, il s'est à la fin déboutonné envers le Landgrave, en lui déclarant que c'était passé un an que le Prince avait sollicité auprès de l'Impératrice-Reine la charge de général d'infanterie parmi ses troupes, demande à laquelle l'Impératrice n'avait pas pris attention alors, mais que, le Prince ayant réitéré cette demande, elle voulait à présent bien s'y prêter et accorder au Prince le brevet de général d'infanterie, tel qu'il avait autrefois désiré, savoir avec l'ancienneté de l'an 1747, et qu'elle ne doutait pas que le Landgrave n'y donnât son agrément. Sur quoi, celui-ci ayant répondu qu'il n'avait jamais eu la moindre connaissance que le Prince son fils eût fait une pareille démarche, qui tout au contraire avait protesté le plus solennellement de n'avoir eu du tout aucune correspondance ni liaison avec la cour de Vienne, lui, le Landgrave, se voyait ainsi obligé de s'éclaircir avec le Prince là-dessus. Ce qui a fait prendre la résolution au général Pretlack d'envoyer d'abord son adjudant, un certain capitaine de cavalerie comte Rall, à Berlin, avec une lettre au Prince pour le prier de ne pas lui donner le démenti

[1] Demgemäss Immediaterlass an Michell, d. d. 4. Mai. Vergl. Nr. 7474. — [2] Ministerialerlass an Michell, Berlin 27. April. — [3] Das Folgende auf Grund des Schreibens des Landgrafen, Cassel 24. April. Vergl. Nr. 7465.

sur ce qu'il avait proposé au Landgrave. Comme j'ai pris occasion de là de faire expliquer le Prince,[1] il m'a fait dire qu'il m'avouait avec franchise que, vers la fin de l'année passée et lorsqu'il avait eu le dessein de se retirer de sa demeure à Hersfeld, après des intrigues et des chipoteries, il avait écrit à la princesse de Hesse-Rothenburg qu'elle pourrait écrire à Vienne que, si l'on voulait de lui dans le service d'Autriche, il accepterait le grade militaire de général d'infanterie; mais qu'aussitôt que son évasion avait été éventée et qu'il s'était réconcilié avec son père, il avait averti la princesse de Rothenburg qu'il n'y avait plus rien à faire pour lui dans le service d'Autriche et qu'il était fermement résolu, depuis la réconciliation, de n'entrer jamais dans aucun service étranger [sans le consentement de son père]; que c'était la pure vérité de tout ce qui s'était passé à cet égard, et qu'il sentait bien que c'était une nouvelle intrigue et tracasserie de la cour de Vienne, qui remuait tout pour l'empêcher d'entrer dans d'autre service que le sien.

Il m'est aussi revenu d'ailleurs que, le susdit capitaine Rall s'étant fait annoncer au Prince pour lui remettre un gros paquet de lettres du général Pretlack, le Prince avait répondu qu'il ne pouvait le voir, ni accepter des lettres de lui, et qu'il ne ferait jamais aucune démarche sans le consentement de son père; de sorte que ce capitaine s'était vu obligé de retourner, sans avoir pu s'acquitter de la commission dont il avait été chargé. Voilà tout ce qui s'est passé jusqu'ici dans cette affaire, dont vous ne laisserez pas d'informer les ministres anglais.

Vous leur direz d'ailleurs de ma part que, quoiqu'il avait paru que la négociation de la cour de Vienne avec celle de France était suspendue depuis quelque temps, vu que les conférences du comte de Starhemberg avaient été beaucoup moins fréquentes que ci-devant, je venais cependant d'apprendre de très bonne main[2] que ce n'était que parceque le ministère de France avait différé de s'expliquer définitivement sur les propositions de la cour de Vienne, sous prétexte qu'on ne saurait rien conclure, avant que d'avoir concerté avec l'Espagne les branches de cette négociation, surtout celles qui étaient relatives au troc des possessions des infants en Italie[3] contre celles de l'Autriche en Flandre, et de Luxembourg, et qu'on n'y saurait faire aucunes démarches, avant que l'abbé de Bernis, ministre destiné à la cour de Madrid,[4] ne soit arrivé en Espagne. L'on m'ajoute que la cour de France ne demandait ce délai que dans la vue de ne point prendre d'engagement pour la neutralité des Pays-Bas, avant que d'être assurée du succès de l'entreprise de Port-Mahon[5] et éclaircie sur l'impression que cette opération pourrait faire sur la nation anglaise par rapport à la poursuite de la guerre. Ce que le comte de Starhemberg ayant approfondi et voulant d'ailleurs profiter des dispositions favorables de la cour de Versailles à l'égard de celle de Vienne, il pressait extrêmement à présent

[1] Vergl. S. 303. 307. — [2] Bericht Knyphausen's, Paris 23. April. Vergl. Nr. 7475. — [3] Vergl. S. 224. — [4] Vergl. Bd. XI, 315. 410. — [5] Vergl. S. 285.

sur la garantie des Pays-Bas par un traité de neutralité et de la régler par une simple convention, dans laquelle on laisserait les autres objets de cette négociation entièrement à l'écart et stipulerait d'en faire par la suite la matière d'un traité séparé; enfin que, pour mettre le ministère de France au pied du mur là-dessus et écarter tout obstacle, il offrait de la part de sa cour de laisser même l'élection d'un roi des Romains à l'écart et de ne toucher à aucun autre objet dans cette convention que celui mentionné dessus.

Vous finirez par informer les ministres anglais qu'en conséquence de mes nouvelles de Suède,[1] il n'y avait rien de conclu encore entre la Suède et le Danemark, par rapport au concert à joindre leurs flottes respectives,[2] pour protéger leur commerce et faire respecter leurs pavillons contre les insultes des vaisseaux étrangers, et que cette négociation n'était pas encore si avancée qu'on paraissait la regarder, vu qu'il y avait des anicroches par lesquelles elle devait être arrêtée, au point même d'échouer; enfin qu'on regardait cette union comme une chose qui devait se faire ou en peu ou jamais, aussi un des articles qui pourra faire un empêchement à la conclusion, regardait le commandement des deux escadres combinées, que le Danemark prétendait, parcequ'il y était le plus fort en nombre des vaisseaux pour cette expédition.

Vous ne manquerez pas de communiquer tout ceci confidemment aux ministres anglais et de me faire un rapport exact de ce qu'ils vous auront dit sur les différents sujets mentionnés.

Federic.

Nach dem Concept.

7475. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 4 mai 1756.

La dépêche que vous m'avez faite du 23 d'avril passé, m'a été fidèlement rendue, par laquelle j'ai été bien aise de voir que j'ai deviné juste, quand je vous avais marqué par une de mes dépêches antérieures[3] que je ne croyais pas la négociation entre les cours de Versailles et de Vienne entièrement suspendue, mais bien que la France voudrait être assurée auparavant des sentiments de l'Espagne.

Pour ce qui regarde le pli[4] que le comte de Starhemberg y a pris pour presser les ministres de France à convenir avant tout d'une neutralité des Pays-Bas, j'ai bien de la peine à croire que le ministère de France dût autant méconnaître ses vrais intérêts pour donner dans ce panneau et faire une pareille convention, sans envisager les suites très préjudiciables qui en résulteront pour la France.

[1] Bericht des Grafen Solms, Stockholm 16. April. — [2] Vergl. S. 239. — [3] Vergl. Nr. 7451 S. 290. — [4] Ueber den bezügliche Meldung von Knyphausen vergl. Nr. 7474. 7478.

Vous continuerez de veiller à tout avec l'attention la plus scrupuleuse, afin de me bien instruire sur ces affaires intéressantes.

Nach dem Concept.

Federic.

7476. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 3. Mai: „Votre Majesté sait déjà que l'aide de camp du général baron de Pretlack, le baron de Rall, est parti hier,[1] après avoir fait faire hier au matin, à ce que le Prince héréditaire d'Hesse-Cassel m'a dit, une dernière tentative pour lui parler et pour lui remettre les paquets dont il a été chargé; à quoi le Prince a fait répondre qu'il ne le verrait point et qu'il ne recevrait rien de lui. Ce Prince m'a demandé s'il ne pouvait pas avoir l'honneur de parler à Votre Majesté, quand Elle Se rendrait ici,[2] sur les menées de la cour de Vienne à son égard. Il m'a laissé lire en même temps une lettre originale du Landgrave son père, par laquelle il lui marque que ce serait le plus grand gage de la bienveillance et des bonnes grâces de Votre Majesté pour lui, si Elle le voulait recevoir dans Son service, et qu'il y donnait son consentement, sans balancer, mais qu'il lui écrirait encore plus amplement là-dessus par la poste prochaine."

Potsdam, 4. Mai 1756.

Ich werde ihn ganz gerne sprechen, nur möchte er machen, dass Mich der Prinz nicht übereilete, weil Ich gerne den Mitchell vorher gesprochen haben möchte.

„En conséquence des ordres de Votre Majesté,[3] je suis revenu à la charge auprès du sieur de Wulfwenstjerna, pour lui réitérer ministériellement tout ce que je lui avais dit précédemment touchant le procédé injurieux et indécent qu'on avait tenu en dernier lieu vis-à-vis de Sa Majesté la reine de Suède, dans l'affaire des bijoux. Le sieur de Wulfwenstjerna m'a répondu qu'il tâcherait de s'acquitter le mieux qu'il lui serait possible des intentions et des ordres de Votre Majesté."

Ist recht gut. Im übrigen gehen die Sachen in Schweden jetzo darunter so wüste, dass Ich Mich, Ich mag wollen oder nicht, davon werde meliren müssen.[4]

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7477. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 30. April, Flemming melde an Brühl in einem unmittelbar nach der Ankunft in Wien[5] abgestatteten Berichte vom 17. April, dass er

[1] Vergl. dagegen S. 308. — [2] Der König kam am 8. Mai nach Berlin. — [3] Vergl. Nr. 7467 S. 302. — [4] Vergl. S. 315. — [5] Vergl. S. 299.

der Osterfestlichkeiten wegen noch keine Audienzen bei dem Kaiser und der Kaiserin habe nehmen können. Il marque „qu'il se contenterait de dire simplement en termes généraux à Leurs Majestés Impériales que, plus les conjonctures étaient délicates, plus la cour de Dresde souhaitait de conformer ses démarches à celles qu'on ferait à Vienne, et que pour cet effet elle ne désirait rien tant que d'être confidemment instruit des intentions de la cour de Vienne . . . Il faudrait [selon Flemming] qu'elle embrassât bientôt l'un des deux partis, dont le premier était de s'unir avec la France, pour renfermer conjointement avec elle le roi de Prusse dans des bornes convenables, pour qu'il se trouvât hors d'état de pouvoir plus nuire à l'avenir à personne; que la France, considérant, après avoir déjà été abandonnée par la Prusse,[1] qu'il n'y avait aucune sûreté avec celle-ci, tant qu'elle resterait aussi puissante, pourrait bien être portée à embrasser ce plan et à se servir des conjonctures pour l'exécution; mais qu'il y avait pourtant une réflexion à faire à cet égard, qui était que, l'Autriche étant l'ancienne émule de la France, qui avait contribué de tout son pouvoir à agrandir le roi de Prusse aux dépens de la première, il se pourrait que la France trouvât trop de danger dans le projet de rendre, au moyen de l'abaissement du roi de Prusse, à l'Autriche son ancienne puissance, et que de là il arriverait peut-être que la France, alors qu'on la croyait entrée le plus avant dans ce plan d'abaissement de la Prusse, changerait de batteries et se réconcilierait avec celle-ci, qui, de son côté se voyant exposée, se rapprocherait alors volontiers vers la France. Qu'en outre, pour réussir dans ces vues, il faudrait s'assurer préalablement du consentement de la cour de Russie et prévenir que, par déférence pour l'Angleterre, elle ne se déterminât à embrasser les intérêts de ce Prince. Qu'après ces réflexions donc, comme on ne pourrait pas faire assez de fond sur la France, ni se promettre avec sûreté le concours de la Russie, il paraissait qu'il ne restait à la cour de Vienne que le second parti à prendre: de dissimuler le chagrin que lui donnait la démarche précipitée de la cour de Londres, et de déclarer à celle-ci que la cour de Vienne avait les plus fortes raisons d'être sensible à ses procédés; cependant, pour ne pas en faire souffrir la cause commune, on voulait bien y sacrifier son ressentiment, dans l'espérance que l'Angleterre en userait dorénavant avec plus de cordialité et de confiance avec ses amis" . . .

Flemming hofft, dass England um so eher auf eine Erneuerung der alten Freundschaft mit Oesterreich eingehen werde, als der englische Gesandte Keith bei der Mittheilung des Neutralitätsvertrages an das österreichische Ministerium[2] im Namen seines Souveräns die vertrauliche Meldung hinzugefügt hat: „Que l'on veillerait avec beaucoup d'attention sur toutes les démarches du roi de Prusse en général, et que ledit traité n'avait eu d'autre but que d'empêcher ce Prince de se jeter dans le parti contraire et d'augmenter par là le danger présent . . . Le comte Flemming ajoute que ce qu'il y avait le plus à craindre, c'était que le ministère autrichien ne prît aucun parti du tout; que bien des gens s'attendaient cependant à cette indécision . . . ce qui mettrait le comble au mal, empêcherait tout concert salutaire et ferait gagner trop de temps au roi de Prusse pour s'acheminer vers ses fins, puisque la cour de Vienne, restant dans l'inaction, laissait les mains entièrement libres à ce Prince, si bien qu'il continuerait à se ménager adroitement entre la Grande-Bretagne et la France; qu'il augmenterait en toute sûreté son crédit auprès de la nation britannique, à tel degré qu'il voudrait, et qu'il s'avancerait en même temps à grands pas vers la réconciliation avec la Russie" . . . In dieser Besorgniss ist Flemming durch die folgende Antwort bestärkt worden, welche Kaunitz dem englischen Gesandten gegeben, als dieser um Aufklärung anlässlich der Gerüchte über österreichisch-französische Verhandlungen gebeten hat:[3] „Que tout ce que sa cour faisait, était de nature à n'avoir rien à se reprocher, et que ses anciens amis et alliés n'avaient aucune raison d'en prendre ombrage ou de s'en plaindre . . . Le comte Flemming continue . . . qu'il se confirmait dans l'opinion qu'au cas qu'il subsistât une négociation secrète avec la cour de France, l'objet n'en saurait être qu'une neutralité pour les Pays-Bas autrichiens,[4] et que, le

[1] Vergl. S. 119. — [2] Vergl. S. 288. — [3] Vergl. S. 197. 288. — [4] Vergl. S. 310. 311.

roi d'Angleterre ayant cherché par son traité avec le roi de Prusse à garantir l'Hanovre de tout danger d'une invasion, l'Autriche se croyait autorisée par cet exemple à procurer la même sûreté aux Pays-Bas par un traité avec la France. Si cela était, ajoute le comte Flemming, la cour de Vienne encourrait avec raison la censure que méritait tout parti faible, qui, en ne produisant aucun bien pour celui qui le prend, ni pour ses alliés, nuisait encore à la réputation de fermeté et de bonne politique et laissait le champ libre aux trames de ses ennemis. Un entretien que le comte Flemming a eu avec le comte d'Aubeterre, le confirme, à ce qu'il dit, dans l'opinion qu'il n'y a rien encore d'établi d'essentiel entre les cours de France et de Vienne, et moins encore quelque chose d'intéressant qui pût tirer à conséquence contre Votre Majesté, le dangereux voisin de la Saxe . . . [Le comte Flemming] appréhende que les mesures de la cour de Vienne ne soient fausses en tout point, et qu'entre les différents partis à prendre le comte Kaunitz ne lui ait fait choisir le plus mauvais, en ce que, se vouant à l'inactivité, elle livrerait la Grande-Bretagne au ressentiment de la France, seconderait ainsi les vues impérieuses de celle-ci, en perdant de vue l'équilibre, et laisserait manœuvrer tranquillement le roi de Prusse."

Potsdam, 7 mai 1756.

Je vous sais le plus parfait gré des nouvelles très intéressantes que vous m'avez mandées par le post-scriptum que j'ai trouvé à la suite de votre dépêche du 30 d'avril, qui m'ont répandu beaucoup de lumières sur bien des choses que j'avais de la peine à concilier. Deux ou trois rapports du même genre de votre part me mettront parfaitement au fait et me feront voir tout clair sur le système que la cour de Vienne voudra adopter, et sur tout ce qui peut y avoir rapport. Je les attends successivement de vous, connaissant votre zèle pour tout ce qui peut m'être intéressant.

J'apprends que le sieur Funcke vient de passer, il y a trois jours, à Francfort-sur-l'Oder, pour aller à Dresde.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

7478. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 8 mai 1756.

J'ai reçu votre rapport du 28 d'avril. Je crois le bruit fondé dont vous faites mention, en conséquence duquel la cour où vous êtes va adopter dans la conjoncture présente le système d'une neutralité parfaite; au moins des avis que j'ai eus de différents lieux me le confirment,[2] reste à voir si cela se soutiendra. En attendant, il m'est revenu de bon lieu[3] que ladite cour négocie présentement en France la neutralité des Pays-Bas préférablement à toute autre affaire, et, pour ce qui regarde ses propositions relativement au troc à faire de la Flandre autrichienne contre les possessions en Italie de Don Philippe, elles seront traitées à Madrid.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 260. — 2 Vergl. Nr. 7477. — 3 Bericht Knyphausen's, Paris 23. April. Vergl. Nr. 7475.

7479. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 23. April: „L'affaire des pierreries[1] de la Reine occupe encore le comité secret, qui persiste dans la résolution d'obliger Sa Majesté à les produire, et, à ce que le comte Düben m'a dit, on y travaille pour cet effet à une lettre pour la Reine, qui, selon ce qu'un membre du comité doit avoir dit lui-même dans une compagnie, sera des plus fortes."

Potsdam, 8 mai 1756.

J'ai reçu votre rapport du 23 d'avril, avec la lettre que vous y aviez jointe de ma sœur. Je ne saurais qu'être très mortifié des procédés très irréguliers et fort indécents dont le Sénat, sous le nom du comité secret, use envers la Reine dans l'affaire des pierreries, de sorte que je vous ordonne de parler un peu fortement au baron de Hœpken à ce sujet, dès que vous aurez eu vos audiences, en lui disant que je ne saurais pas laisser opprimer ma sœur la Reine, ni voir avec indifférence la façon indigne dont on la traitait publiquement, et qu'à moins qu'on n'en revînt pas là de soi-même, je trouverais de l'assistance pour y remedier des lieux d'où peut-être ils ne croyaient pas qu'on m'en rendrait. Enfin, vous ferez bien de parler des grosses dents sur ceci au susdit ministre.

Nach dem Concept.

Federic.

7480. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 26. April, über die französische Expedition gegen Port Mahon:[2] „Comme l'on vient d'apprendre par les dernières lettres de Londres que l'escadre de l'amiral Byng a été obligée de nouveau de rentrer, par la contrariété des vents,[3] et que celle de l'amiral Hawke continue de croiser à la hauteur de l'île d'Ouessant, l'on se flatte toujours que le débarquement se sera fait sans obstacle, et l'on s'attend d'un moment à l'autre à en recevoir la nouvelle."

Auf den Immediaterlass vom 10. April[4] berichtet Knyphausen, dass er dem Minister Rouillé den Wunsch des Königs eröffnet habe, Frankreich möge durch Vorstellungen beim schwedischen Senat zur Beilegung der Parteistreitigkeiten in Schweden beitragen. Rouillé „m'a fait observer, en premier lieu, que la France ne saurait faire offre de ses bons offices pour un objet de cette nature, auparavant qu'elle ne fût assurée que sa médiation serait agréable au Sénat et qu'elle serait reçue sans répugnance; que le Sénat aurait peut-être de l'éloignement à consentir à ce qu'une puissance étrangère s'ingérât dans une dispute qui concernait uniquement l'administration intérieure du royaume; mais que, quand même il agréerait une pareille médiation, il y aurait encore une seconde observation à faire, laquelle était que, le Sénat ne pouvant rien statuer sur ce qui concernait la forme du gouvernement et les limites du pouvoir qui lui avait été confié par les États, on ne saurait se flatter d'opérer avec fruit et espérance de succès à l'insu de ces derniers; que d'ailleurs Votre Majesté n'ignorerait point que la Diète actuelle avait établi une commission pour connaître des différends qui s'étaient manifestés entre le Roi et le Sénat, et que cette même

[1] Vergl. S. 298. — [2] Vergl. S. 310. — [3] Vergl. S. 285. — [4] Vergl. Nr. 7416 S. 256.

commission avait rendu un jugement en vertu duquel tout ce qu'il pouvait y avoir d'équivoque dans la forme du gouvernement, et les autres actes qui y étaient relatifs, avait été éclairci et décidé par l'autorité des États; qu'enfin il était à appréhender que, si les États du royaume venaient à être informés à la Diète prochaine par les protocoles du Sénat que ce corps avait entamé, pendant le temps de leur séparation et sous une médiation étrangère, une négociation de cette nature, on casserait non seulement et annulerait tout ce qui aurait été statué par lui, mais que cela pourrait inspirer aussi de la méfiance et du mécontentement à la nation contre les puissances qui auraient concouru à une pareille démarche . . . Que [la cour de France] se conformerait cependant avec plaisir et empressement à tout ce que Votre Majesté jugerait être convenable, supposé toutefois que le Sénat donnât son consentement à une pareille démarche et qu'il se crût autorisé à pouvoir s'y prêter avec espérance de succès et sans avoir rien à appréhender de la part des États."

Potsdam, 8 mai 1756.

J'ai reçu votre rapport du 26 d'avril. Dans le moment où le ministère de France se promet de grands succès de son entreprise sur Port-Mahon, je ne m'attends pas à une explication fort satisfaisante aux Anglais par rapport à la réponse que ceux-ci ont faite et que je vous ai envoyée;[1] aussi dès que nous aurons la nouvelle de la prise de Port-Mahon, j'ai grande envie de sonder le ministre anglais qui va arriver au premier jour à ma cour,[2] si le ministère britannique voudra bien se prêter à faire la paix avec la France contre la restitution de Port-Mahon.

Au reste, je suis bien fâché qu'en conséquence de ce que M. de Rouillé vous a dit, la France hésite d'employer ses bons offices pour apaiser les troubles qui règnent en Suède entre le Roi et le Sénat, et, pourvu que la France persiste dans ce sentiment, je ne saurais faire autrement que de songer à d'autres moyens convenables pour rendre le Sénat de Suède plus traitable, ne pouvant pas abandonner tout-à-fait la Reine, ma sœur, aux procédés indécents et injurieux dont on a usé jusqu'à présent à son égard.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

7481. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A MAGDEBOURG.

Prinz Ferdinand von Braunschweig schreibt, Magdeburg 5. Mai: „J'ose présenter à Votre Majesté une lettre que le Duc régnant, mon frère, m'a écrite en date du 3 de ce mois.[4] Quoique cette lettre ne soit que purement familière, écrite d'un frère à l'autre, je crois cependant ne devoir pas la cacher à Votre Majesté, trouvant qu'un de ses passages regarde directement Ses intérêts: c'est que le Duc m'y marque qu'un conseiller de la Chambre saxon était arrivé à Brunswick et qu'il avait produit sa commission pour entrer en négociation sur le nouveau chemin.[5] Si j'ai d'un côté le déplaisir de faire remarquer à Votre Majesté cette démarche des Saxons, qui paraissent ne vouloir pas se rendre encore, j'ai eu de l'autre le plaisir de voir qu'ils se sont trompés dans leur attente et qu'ils ont totalement manqué leur but avec le Duc mon frère."

[1] Vergl. S. 277. — [2] Vergl. S. 319. — [3] Vergl. Nr. 7479. — [4] Das Schreiben liegt nicht vor. — [5] Vergl. S. 269.

Potsdam, 8 mai 1756.

Monsieur mon Cousin. Votre Altesse comprendra aisément combien j'ai été sensible à la nouvelle qu'Elle vient de me donner par Sa lettre du 5 de ce mois, par rapport au Duc régnant Son frère. Vous pouvez donner en cette occasion au Duc toutes les assurances des sentiments d'amitié et d'estime que je lui garderai invariablement. Je vous sais, au reste, un gré infini des soins que votre amitié pour moi vous a fait employer pour entretenir cette bonne intelligence entre le Duc et moi, et vous pouvez être persuadé de la satisfaction que je ressentirai toutes les fois que je pourrai vous convaincre de l'amitié sincère et de la considération parfaite avec laquelle je serai à jamais, Monsieur mon Cousin etc.

Federic.

Nach dem Concept.

7482. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 7. Mai, dass, nach dem Berichte Klinggräffen's, Wien 1. Mai, der englische Gesandte am wiener Hofe demselben nicht nur die Neutralitätsconvention in extenso, sondern auch deren geheimen Artikel mitgetheilt hat. „Nous ne doutons pas que le sieur de Klinggræffen n'en ait déjà fait autant, en conformité des ordres qui lui ont été adressés sur ce sujet en dernier lieu.[1] Il dépend donc maintenant du bon plaisir de Votre Majesté si Elle voudra bien nous ordonner, ainsi qu'Elle paraît déjà l'avoir agréé ci-devant, que cette communication soit faite sur le même pied aux cours de Suède et de Danemark, à celle de Saxe, par rapport à l'article secret et séparé, et à celles de Bonn, de Manheim de Brunswick et de Hesse, de même qu'à celles de Würtemberg, de Baireuth, d'Anspach et de Saxe-Gotha."

Potsdam, 8. Mai 1756.

Wozu soll das nun helfen? Der Tractat ist schon lange communiciret; nun mit den andern nachzukommen, würde übele Grâce haben.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7483. AN DEN LANDGRAFEN VON HESSEN-CASSEL IN CASSEL.

Potsdam, 8. Mai 1756.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Die Zufriedenheit, welche Ew. Durchlaucht in Dero unter dem 3. dieses Monates an Mich erlassenen Schreiben über mein bisheriges Bezeigen wegen Dero

[1] Vergl. S. 284. — [2] Auf eine zweite Vorstellung der Minister vom 10. Mai giebt der König unter dem 11. Mai seine Einwilligung zu den obigen Vorschlägen.

Sohnes, des Erbprinzen Liebden, marquiren wollen, hat Mir vieles Vergnügen gemachet, und ersuche Ich Ew. Durchlaucht, von Mir beständighin versichert zu sein, wie Meinerseits es niemalen fehlen wird, darunter alles Mir mögliche zu Dero Beruhigung und zum besten erwähnten Erbprinzen Liebden beizutragen. Inzwischen, so viel das Verlangen desselben in Meine Dienste zu treten anbetrifft,[1] so bin Ich noch des Sentiments, dass [da] Ich nebst Ew. Durchlaucht in allen diese Sache anbetreffenden Umständen mit des Königs von Grossbritannien Majestät de concert gegangen seind, es von der Convenance, auch in dieser mit Deroselben annoch de concert zu gehen, und da Ich tagtäglich der Ankunft des hieherkommenden englischen Minister Mitchell gewärtiget bin,[2] auch Mich mit solchem sogleich nach seiner Ankunft über diese Sache expliciren werde, so hoffe, Ew. Durchlaucht werden Mir diese kurze Zeit noch gönnen, um Mich alsdenn gegen Dieselbe desfalls näher erklären zu können. Ich verbleibe übrigens jederzeit Ew. Durchlaucht freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach dem Concept.

7484. AN DEN LANDGRAFEN VON HESSEN-CASSEL IN CASSEL.

Potsdam, 10. Mai 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Durchlaucht Schreiben vom 6. dieses habe Ich wohl zu erhalten das Vergnügen gehabt und bin Deroselben vor die Communication derer verschiedenen darin enthaltenen besonderen Umstände verbunden,[3] zweifele auch nicht, dass Deroselben Mein voriges Schreiben vom 3. dieses,[4] worinnen Mich über verschiedenes, so dahin mit einschläget, expliciret habe, richtig zugekommen sein werde. Im übrigen muss mit Ew. Durchlaucht Erlaubniss Mich auf den Einhalt Meines letzteren Schreiben beziehen[5] und dabei melden, wie zwar der nach Meinem Hofe abgeschickte englische Minister Mitchell, Meinen Nachrichten zufolge, gestern zu Berlin eingetroffen ist, derselbe sich aber bei Mir noch nicht gemeldet, mithin Ich auch solchen noch nicht gesprochen habe; so werde Ich denselben allhier nur noch einwarten und Mich sodann mit ihm über des Königs von Grossbritannien Majestät Sentiments von wegen Ew. Durchlaucht Erbprinzen halber besprechen, da Ich Mich dann gegen Dieselbe über alles desfalls weiter zu expliciren nicht ermangeln werde. Ich bin mit der ohnveränderlichsten Freundschaft Ew. Durchlaucht freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 300. — [2] Vergl. S. 319. — [3] Ueber den Inhalt des Schreibens vergl. Nr. 7486. — [4] Vergl. Nr. 7472. — [5] Vergl. Nr. 7483.

7485. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 9. Mai, dass der englische Gesandte Mitchell [1] am 8. in Berlin eingetroffen und am 9. dem preussischen Minister eine Abschrift seines Creditivs überreicht hat, „dans laquelle il est qualifié de ministre du roi de la Grande-Bretagne [auprès de Votre Majesté], sans avoir ici le caractère d'envoyé extraordinaire, ni celui de ministre plénipotentiaire.“ [2]

Im Laufe des Gesprächs hat Mitchell erwähnt, dass er auf der Reise zwei Tage am braunschweiger Hofe verweilt hat. „Quant aux affaires, le sieur Mitchell parut se renfermer dans des généralités pour sa première visite . . . Il se contenta de m'assurer en général qu'on ne craignait rien à Londres de la mauvaise humeur du comte de Kaunitz, à laquelle on attribuait tout le chipotage entre Vienne et la France, que l'Impératrice-Reine pensait tout autrement . . . Il me dit que, s'il y avait quelque chose de fixe et d'arrêté entre la cour de France et d'Autriche, cela regardait plutôt l'affaire du changement de religion du prince héréditaire de Hesse-Cassel que tout autre objet, [3] à quoi il ajouta que le Roi son maître et la nation étaient dans la plus grande joie de savoir ce Prince à Berlin . . . Il me demanda ensuite conseil s'il devait aller faire sa cour au prince de Hesse-Cassel, le Roi son maître ne lui ayant rien ordonné, ni défendu sur cela, et qu'il prendrait la liberté de demander les sentiments de Votre Majesté là-dessus. Le sieur Mitchell ne me parut pas avoir moins d'envie d'aller voir le marquis de Valory, malgré la crise présente des affaires, en m'assurant que le roi d'Angleterre avait de l'estime pour ce ministre et lui en avait dit mille biens. Cependant, il m'a paru inquiet sur le sort de Port-Mahon [4] et m'en demanda des nouvelles avec empressement, parceque, dit-il, si la France s'en empare, elle sera moins docile pour un accommodement . . . Le sieur Mitchell paraît être un homme franc et sincère, assez uni et ouvert et plein de bonne volonté. Il parle assez bien, mais un français très fort prononcé à l'anglaise.“

Nach der Ausfertigung.

Potsdam, 10. Mai 1756.

Se. Königl. Majestät haben mir befohlen, auf den hierein zurück erfolgenden Bericht von Höchstderoselben wegen Ew. Excellenz in Antwort zu melden, wie Dieselbe alles so einrichten möchten, damit Sie nebst dem englischen Minister Mitchell morgen um die Mittageszeit allhier einträfen, da denn dieser Minister nicht nur sogleich seine erste Audience haben könnte, [5] sondern Ew. Excellenz auch demselben sagen und insinuiren möchten, dass, wenn er sonsten noch einige Commissiones mehr Sr. Königl. Majestät zu sagen hätte, er alles Höchstderoselben sagen und sich darüber expliciren könne, indem alle Zeit dazu sein werde. Ew. Excellenz habe demnach solches hierdurch zu melden nicht ermangeln sollen, welchem nur noch hinzufüge, wie des Königs Majestät noch zugleich erwähnen, dass es lediglich von gedachtem Minister dependiren werde, wann er den Erbprinzen von Hessen-Cassel und auch den Marquis de Valory sprechen wolle. Welches aber vermuthlich des Königs Majestät ihm werden Selber sagen wollen.

Eichel.

[1] Vergl. S. 274. — [2] Vergl Bd. VII, 378. — [3] Vergl. S. 257. 275. — [4] Vergl. S. 320. — [5] Vergl. Nr. 7493.

7486. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 11 mai 1756.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez faits du 27 et du 30 d'avril passé. J'ai appris d'abord avec bien de la satisfaction que Sa Majesté Britannique a été contente du séjour du prince de Cassel à Berlin, et pour ce qui regarde l'envie qu'il continue de marquer pour entrer en mon service, je m'expliquerai là-dessus avec le sieur Mitchell, qui n'a fait que d'arriver depuis deux jours[1] à Berlin, et que je n'ai pas vu encore, mais que je verrai aujourd'hui pour lui donner sa première audience. Comme le landgrave de Hesse-Cassel me presse fort pour agréer le Prince son fils en mon service, j'ai cependant suspendu ma résolution jusqu'à l'arrivée du sieur Mitchell, afin de savoir par lui s'il saura être agréable au Roi son maître que le susdit Prince prît des engagements ici. Au surplus, comme je vous ai déjà informé, par ma dépêche du 4 de ce mois,[2] du tour que le général autrichien de Pretlack a pris pour engager le prince héréditaire de Hesse-Cassel dans le service autrichien, je veux bien y ajouter encore que le Landgrave s'est fortement plaint envers moi[3] des mauvais procédés dont le susdit général Pretlack avait agi en cette occasion à son égard, en ce qu'il lui avait fait accroire qu'il envoyait son adjudant de Rall à Vienne, et que celui-ci, en partant de Cassel, avait même pris au commencement la route pour Vienne, mais que, chemin faisant, il s'en était détourné tout d'un coup pour aller à Berlin, [et que] lui, le général Pretlack, avait bien osé de faire dire par le ministre de la cour de Vienne à ma cour, le comte Puebla, au Prince héréditaire que son père le Landgrave était déjà d'accord avec lui, le général Pretlack, que le Prince entrât au service autrichien, à moins que son engagement avec moi ne fût déjà entièrement fini, chose à laquelle le Landgrave n'a cependant jamais pensé, mais que ce mensonge avait cependant opéré sur le Prince son fils qu'il s'était prêté, au commencement, de donner l'heure au susdit adjudant pour lui parler le lendemain, mais que, s'étant ravisé de bonne heure encore là-dessus, il avait fait dire après à celui-ci qu'il ne saurait le voir ni accepter de lui des lettres du général Pretlack, ainsi que l'affaire a fini de la sorte que je vous ai déjà marqué par ma dépêche ci-dessus alléguée. Vous pouvez bien faire part de ces particularités aux ministres anglais, quoique historiquement et sans y trop appuyer.

Nous avons reçu[4] ici depuis hier la nouvelle que les troupes françaises sous les ordres du maréchal de Richelieu ont débarqué sur Minorque, que la ville de Mahon est prise et que la garnison s'était retirée dans le fort Philippe, dont on formait le siège.

[1] Mitchell hatte, am Abend des 8. Mai in Berlin eingetroffen, am 9. Morgens Podewils sein Creditiv vorgelegt. Vergl. S. 319. — [2] Vergl. Nr. 7474 S. 309. — [3] Das Folgende nach dem Schreiben des Landgrafen, d. d. Cassel 6. Mai. Vergl. Nr. 7484. — [4] Bericht Knyphausen's, Paris 30. April. Vergl. Nr. 7488.

Ce que je crains dans ces occurrences, c'est que la France, après avoir pris entièrement cette place, saurait l'offrir à l'Espagne, pour l'amorcer à prendre parti avec elle contre l'Angleterre, ce qui ne saurait que rendre assez difficile la situation de celle-ci, ainsi que, selon moi, il faudrait que la cour de Londres prévînt ce fâcheux coup, soit par une paix à faire sur des conditions raisonnables et contre la restitution de Port-Mahon, soit qu'elle prévienne la cour de Madrid, pour ne pas se laisser éblouir par un tel appât et le refuser, au cas qu'on l'offrît. Vous en parlerez, quoique tout confidemment, aux ministres, afin d'y aviser, et ne manquerez pas de me mander de quelle façon ils se sont expliqués là-dessus envers vous.

Au reste, selon de bons avis que j'ai eus et sur lesquels je puis compter,[1] la négociation du comte de Starhemberg à Paris avec les ministres de France continue depuis peu avec beaucoup de chaleur, en sorte qu'il paraît que le traité entre les deux cours pourrait bientôt être signé. A ce que j'en apprends, ce traité ne porte à présent que principalement sur trois objets, dont le premier est la neutralité des Pays-Bas,[2] qu'on restreindra à la pacification des troubles actuels entre la France et l'Angleterre; le second que la cour de Vienne s'engage de ne fournir aucun secours à l'Angleterre dans la conjoncture présente et de ne s'opposer aux opérations que la France pourrait former contre les États et possessions de Sa Majesté Britannique, soit en Europe ou ailleurs, et le troisième que la France ne s'opposera pas à l'élection d'un roi des Romains[3] et même l'appuiera de tout son crédit en Allemagne, article qui ne sera point inséré dans le corps du traité.

A mon sentiment, je regarde l'article de la neutralité des Pays-Bas comme assez indifférent à l'Angleterre, et qui ne saurait lui porter aucun préjudice, et d'ailleurs comme une parodie de la convention que j'ai faite avec le roi d'Angleterre. L'article second me paraît avoir principalement en vue de s'affranchir par là, vis-à-vis du public, de la loi que notre convention a paru voulu imposer à la France relativement à la neutralité de l'Allemagne; et pour celui de l'élection d'un roi des Romains, je l'envisage comme de très peu de conséquence, vu que cette affaire n'a jamais pu échapper à la cour de Vienne et que, par conséquent, il nous saura être bien indifférent si le cas en arrive à présent ou une autre fois. Mais ce qui me paraît mériter une plus grande attention, c'est que, quand ce traité sera venu à sa consistance, on n'y ajoute d'autres articles séparés relativement aux autres points de la négociation entamée entre les deux cours, ou que, quand même ce traité serait en soi-même bien innocent, on ne lui donne à la suite une toute autre forme ou tournure.

Au reste, je commence à soupçonner que la raison pourquoi la cour de Vienne traîne encore de répondre au sieur Keith sur la déclaration

[1] Bericht Knyphausen's vom 30. April. Vergl. Nr. 7488. — [2] Vergl. S. 215. — [3] Vergl. S. 215.

qu'il lui a demandée,[1] c'est qu'elle voudra communiquer à l'Angleterre, en guise de réponse, le susdit traité, quand il sera signé.

Vous ferez de tout ceci un bon usage auprès du ministère anglais, pour apprendre ce qu'il en pense, dont vous me ferez un rapport bien exact et circonstancié.

Federic.

Nach dem Concept.

7487. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 11 mai 1756.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois, qui n'ayant rien compris qui saurait m'être instructif,[2] je veux bien vous informer, afin de vous fournir l'occasion de rendre plus intéressants vos rapports, que la cour où vous êtes est sur le point de conclure et de signer son traité avec la France,[3] après que celle-ci a donné les mains à la dernière proposition que le comte Starhemberg a faite relativement à la neutralité des Pays-Bas, et qu'en conséquence on stipulera par une convention, provisionnellement et en attendant qu'on puisse s'accorder sur les autres points de la négociation, la neutralité des Pays-Bas, jusqu'à la pacification des troubles actuels entre la France et l'Angleterre. En second lieu, que la cour de Vienne ne fournira aucun secours à l'Angleterre dans la conjoncture présente, ni ne s'opposera aux opérations que la France formera contre les États et possessions du roi d'Angleterre, et tertio, par un article séparé, l'élection d'un roi des Romains, à laquelle la France ne s'opposera pas, mais l'appuiera plutôt de son crédit en Allemagne.

Federic.

Nach dem Concept.

7488. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 11 mai 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 30 d'avril et vous sais gré de l'exactitude avec laquelle vous avez bien voulu m'informer des nouvelles qu'on a eues sur le succès des opérations du maréchal, duc de Richelieu.[4]

Je suis d'ailleurs très content des informations que vous m'avez données au sujet de la négociation du comte de Starhemberg avec le ministère de France.[5] Comme tout ce qui s'y agit présentement, se réduit sur les trois points que vous accusez, j'avoue que je ne saurais pas bien comprendre ce que la France, ni encore la cour de Vienne

[1] Vergl. S. 197. — [2] Ueber den Inhalt des Berichtes Klinggräffen's vom 1. Mai vergl. Nr. 7482. — [3] Bericht Knyphausen's, Paris 30. April. Vergl. Nr. 7488. — [4] In der Vorlage verschrieben: Noailles. Zur Sache vergl. S. 320. — [5] Ueber die bezüglichen Angaben Knyphausen's vergl. Nr. 7486. 7487.

gagneront en tout ceci. C'est aussi pourquoi je vous ordonne que, quand la convention entre les deux cours sera signée et qu'elle éclatera ou que même le ministère vous en parlera, vous deviez simuler bien de l'indifférence là-dessus, en déclarant seulement que vous étiez bien aise de ce que, par la neutralité des Pays-Bas et par l'engagement stipulé que la Reine-Impératrice ne se mêlerait point des différends présents entre la France et l'Angleterre, la tranquillité de la plus grande partie de l'Europe serait conservée, parceque de la sorte la guerre ne resterait qu'entre les parties principales belligérantes. Aussi veux-je bien vous dire pour votre direction que, quand le marquis de Valory viendra me parler à ce sujet, je lui tiendrai les mêmes propos là-dessus.

En attendant, vous devez continuer de veiller avec l'attention la plus exacte et la plus scrupuleuse sur les autres points de la négociation entamée entre les deux cours et sur celle dont l'abbé de Bernis sera chargé en Espagne,[1] sur quoi je vous recommande cependant de bien observer de tenir une très bonne contenance et de ne pas faire paraître le moindre empressement, ni inquiétudes, quand même les ministres de France vous en parleront.

Federic.

Nach dem Concept.

7489. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Potsdam, 11 mai 1756.

J'ai reçu vos rapports du 27 et du 30 d'avril. Quoique mon intention soit que vous devez toujours agir de bonnes manières envers ceux qui sont attachés à la Reine, vous devez cependant observer que vous devez être toujours en garde contre les avis qui vous sont donnés par eux et surtout par le comte de Düben, afin de les apprécier selon leur vraie valeur et ne pas vous en faire imposer. D'un autre côté, vous vous souviendrez des déclarations que je vous ai ordonné de faire de ma part au baron de Hœpken, et surtout de celle que la dernière dépêche que je vous ai faite, comprend.[2] Vous ne manquerez pas de vous en acquitter avec fermeté au plus tôt mieux et à la première occasion convenable que vous trouverez, afin d'arrêter, s'il est possible, par ces déclarations les violentes démarches du Sénat qu'il fait contre ma sœur, et pour qu'il n'abuse pas à l'excès de sa supériorité présente sur la cour.

Vous aurez d'ailleurs soin de faire parvenir sûrement l'incluse à son adresse.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 310. — [2] Vergl. Nr. 7479 S. 315. — [3] Vergl. Nr. 7490.

7490. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Schreiben der Königin von Schweden, „le 23 avril 1756“: „Votre lettre du 10 de ce mois[1] a renouvelé mes inquiétudes, par rapport aux idées que vous avez sur ma situation. J'ignore absolument les partis violents que l'on me suppose avoir voulu prendre, cette Diète. Le Roi a exposé ses griefs avec modération. Il a acquiescé sans opposition à la réponse peu satisfaisante des États, et, depuis ce moment, nous souffrons tous deux, sans murmurer, les chagrins les plus mortifiants. Que l'on ne me reproche point ma froideur envers le Sénat et ses partisans. J'ai fait le premier pas pour les adoucir par un accueil favorable; mais tout a été inutile. En effet, comment se flatter de gagner par des politesses des gens insensibles aux bienfaits! Ne doutez pas de l'abus que le Sénat a déjà fait de son pouvoir. Cet abus pourra un jour révolter les esprits; mais peut-être trop tard. La nation, une fois dans les entraves, aura de la peine à s'en affranchir. Le mal qui est fait, n'est plus à éviter; celui qui restera à faire, éclatera dans la quinzaine. On connaît vos forces, et on les redoute; ainsi toute déclaration vigoureuse de votre part ne manquerait pas de produire un effet salutaire. Mais je crois qu'il serait à propos de la différer encore un peu, pour pouvoir mieux concerter les termes et le moment favorable. Il s'agira peut-être alors non seulement d'empêcher des violences ultérieures, mais de redresser celles qui sont déjà commises. En attendant, soyez persuadé de toute la modération possible de mon côté, de ma déférence pour vos conseils et de l'extrême sensibilité avec laquelle je vois l'intérêt que vous prenez à ce qui me touche. Cette dernière idée me soulage vivement, persuadée que je trouverai toujours dans la bonté de votre cœur les ressources les plus capables de me consoler dans les circonstances embarrassantes dans lesquelles je pourrais me trouver.“

[Potsdam, 11 mai 1756.]

Ce que j'appelle partis violents, sont les menées de Wrangel,[2] qui a suborné ou voulu suborner 300 hommes des gardes et autant de l'artillerie. La déposition de ceux qui sont arrêtés, contient unanimement que la cour a voulu se servir d'eux pour se rendre maître de la ville et du Sénat, dont on assure qu'il y a eu des têtes proscrites; ce qui me fait d'autant plus facilement ajouter foi à cette conspiration, est une lettre que vous m'écrivîtes l'automne passé et que j'ai encore,[3] dans laquelle vous me dites en propres termes: »Cette diète ne se passera pas, sans qu'il y ait du sang répandu, ce ne sera pas ma faute.«

A présent que les choses ont été poussées à cette extrémité, il ne faut plus penser au passé, mais songer au remède pour l'avenir. Ma déclaration est toute faite,[4] et je ne m'en repens pas, car, si elle peut venir à propos, c'est dans le temps où le parti du Sénat triomphant pourrait le plus abuser de sa supériorité. Sans doute, c'est le moment de l'arrêter; car si les passions se calment, ma déclaration deviendrait inutile, mais à présent que les esprits sont échauffés, que le Sénat poursuit chaudement ses vengeances, il est sûr qu'une déclaration ferme peut suspendre la suite de ses procédés violents et lui faire faire des réflexions dont la vengeance n'est pas capable d'elle-même. Je souhaite de tout mon cœur qu'on parvienne à modérer les deux partis. Pour vous parler franchement, je crois qu'ils ont outré les choses de deux parts, qu'il

[1] Vergl. Nr. 7415. — [2] Vergl. S. 296. 297. — [3] Das Schreiben liegt nicht mehr vor. Vergl. über eine ähnliche Aeusserung der Königin Maltzahn gegenüber Bd. XI, 212. — [4] Vergl. S. 312. 323.

faut qu'ils cèdent tous deux et qu'ensuite chacun se tienne dans les bornes que les lois lui ont prescrites. S'il m'est permis de hasarder, à la suite de ceci, une petite réflexion, c'est de vous prier d'oublier que vous êtes née dans un État monarchique, et de penser souvent que la forme d'un État républicain est tout différente; par conséquent, il faut se conformer, quand on n'est pas assez fort pour changer le gouvernement.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept.

7491. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A MAGDEBOURG.

Potsdam, 11 mai 1756.

Monsieur mon Cousin. J'ai bien reçu la lettre du 7 de ce mois que Votre Altesse a voulu prendre la peine de me faire,[1] et Elle peut être persuadée que je suis sensiblement touché de la marque convaincante que le Duc régnant Son frère m'a bien voulu donner, en déclinant de bonne grâce les propositions que les Saxons lui ont faites.[2] Jamais mes sentiments de considération et d'estime pour le Duc n'ont diminué, et je me ferai toujours un vrai plaisir de les cultiver invariablement, ne doutant pas que le Duc de sa part ne veuille contribuer à tout ce qui pourra entretenir le bon voisinage.

Federic.

Nach dem Concept.

7492. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Maltzahn berichtet, Dresden 4. Mai, nach einer Depesche Flemming's an Brühl vom 21. April über die Audienzen, welche Flemming nach seiner Rückkehr nach Wien[3] bei dem Kaiser, danach bei der Kaiserin gehabt hat: L'Empereur „a marqué son étonnement de ce que le roi d'Angleterre exposait ouvertement son électorat d'Hanovre, en faisant marcher un corps considérable des troupes de ce pays en Angleterre,[4] paraissant surtout surpris de la confiance entière que Sa Majesté Britannique avait aux promesses du roi de Prusse, qui cependant n'opposerait qu'une faible barrière à l'invasion que la France tenterait tôt ou tard dans le pays d'Hanovre, puisque ce Prince n'oserait pas en prendre la défense sur lui, de peur de se brouiller ouvertement avec la France . . .

Sa Majesté Impériale est entrée dans le détail des affaires, parlant d'abord du traité de neutralité d'Angleterre avec la Prusse, de manière que le comte Flemming a pu assez remarquer qu'elle était extrêmement piquée contre la cour de Londres, croyant surtout la dignité de l'Empereur blessée par ce traité, en ce qu'on avait prétendu par là régler le sort de l'Empire, sans en faire la moindre communication préalable à son chef.[5] Elle lui a avoué que les choses lui paraissaient si peu débrouillées, encore, qu'il lui était impossible d'en porter un jugement certain, en don-

[1] Mit Uebersendung eines an den Prinzen gerichteten Schreibens des regierenden Herzogs von Braunschweig, d. d. Braunschweig 6. Mai. Dasselbe liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 316. 317. — [3] Vergl. S. 312. — [4] Vergl. S. 329. — [5] Vergl. S. 128.

nant en même temps assez clairement à entendre qu'elle avait choisi le parti de rester tranquille, jusqu'à ce qu'elle pût voir plus distinctement ce qui pourrait convenir à ses intérêts; parti qui lui paraissait d'autant plus nécessaire à prendre, qu'on n'était pas bien sûr que l'indolence de la France et l'inconstance de la Grande-Bretagne ne fissent éclore un accommodement entre elles, quand on le penserait le moins. L'Impératrice-Reine est convenue, après cela, que les conjonctures présentes étaient à la vérité très propres à la France pour se venger du changement du roi de Prusse, mais qu'elle ne croyait pas que la cour de France eût envie d'en profiter et d'entreprendre quelque chose contre une puissance aussi habile que respectable, qui cependant de son côté n'avait aucun ménagement pour qui que ce fût, comme elle pouvait assez le prouver par son exemple, ayant mille plaintes à faire contre cette dernière. Le comte Flemming, n'ayant pas voulu laisser échapper une occasion si favorable de s'acquitter de la commission dont le comte Brühl l'avait chargé pour l'Impératrice, lui a dit là-dessus que personne ne se ressentait davantage des effets de la mauvaise volonté du roi de Prusse que la Saxe; que ses chicanes et ses injustices envers celle-ci étaient si outrées et si criantes qu'il y avait à craindre qu'à la longue elles ne menassent à des suites très désagréables et dangereuses, et que, par cette raison, il ne pouvait se dispenser de demander à l'Impératrice, au nom de son maître, de quel œil elle les regarderait, et sur quel secours la cour de Dresde pourrait compter de sa part dans un cas si fâcheux. A quoi, l'Impératrice-Reine a répondu que la conservation du roi de Pologne, tant en qualité de roi qu'en qualité d'électeur, lui importait trop pour ne pas promettre de vouloir alors l'assister de tout son pouvoir; que cependant elle était d'avis qu'il fallait dissimuler avec le roi de Prusse, autant qu'il serait possible."

Flemming hat des weiteren der Kaiserin die Bitte vorgetragen, auf die Beruhigung der Angehörigen beider Confessionen in Deutschland hinzuwirken, deren Hader in Betreff der Vorgänge in Hessen-Cassel das Reich mit einem Bürgerkriege bedrohe. Die Kaiserin hat mit grosser Entrüstung einer ihr eben zugegangenen Nachricht gedacht, nach welcher der englische Gesandte im Haag den Generalstaaten die Meldung gemacht haben sollte, dass Frankreich und Oesterreich zum Umsturz der hessischen Religionspacta sich vereinigt hätten . . . Le comte Flemming „ajoute à la fin qu'il croyait qu'on n'avait jusqu'ici nulle envie à Vienne de prendre si tôt un parti décisif; que l'aigreur et les préjugés de l'Impératrice contre la cour de Londres paraissaient être un mal chronique qui ne serait guéri que par la suite du temps et par des procédés beaucoup plus adoucis de la part des Anglais. D'un autre côté, dit-il, le respect qu'on garde pour les forces du roi de Prusse, l'intelligence secrète qu'on suppose toujours entre ce Prince et la cour de France, l'attente d'un prochain accommodement et peut-être aussi le peu d'union qui est dans le Conseil, empêcheront la cour de Vienne de rien entreprendre contre son dangereux voisin. Le comte Flemming, persuadé que c'était là servir le roi de Prusse, comme on dit, sur les deux toits, promet de s'expliquer envers le comte Kaunitz là-dessus."

Potsdam, 11 mai 1756.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'a été bien rendue, et j'ai été bien aise d'apprendre que le bruit qui a couru d'une maladie contagieuse qui avait infecté le village de Welmitz en Lusace, n'a eu aucun fondement.

Les nouvelles que vous m'avez communiquées par le post-scriptum joint à votre dépêche, m'ont été encore fort intéressantes, ainsi que je vous en sais bien du gré. Cependant, je n'ai pas pu voir sans toute émotion les propos faux et indignes que le comte de Flemming a tenus à la Reine-Impératrice à mon égard. J'avoue que c'est une gent bien singulière que celle de la cour de Dresde; au lieu de me savoir gré de

toutes les complaisances dont j'ai usé envers eux en bien des occasions, ils ne songent que de s'animer contre moi, quand je ne veux pas me laisser duper grossièrement par eux; et voilà justement ce qui opèrera que je serai bien en garde contre toute cette clique et que j'irai toujours mon droit chemin avec eux, voyant bien que je n'oserai jamais m'y fier.

Federic.

Nach dem Concept.

7493. UNTERREDUNGEN DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

Sanssouci, 11. und 12. Mai 1756.

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 14. Mai, über seine Antrittsaudienz in Sanssouci am 11. Mai:[1] „. . . I then proceeded to open to His Majesty the views the King my master had in honouring me with this commission, which he heard with great attention and immediately replied that he would strictly fulfill the treaty he had lately entered into with the King of Great Britain, and that he did not think that the peace of Germany would be disturbed this year. He added that what designs the court of Vienna and the court of France might have had for exciting troubles in Germany, upon pretence of religion and upon the supporting the rights of the Hereditary Prince of Hesse, were, for the present at least, postponed, as the Prince of Hesse was now at Berlin and very desirous of entering into his service . . .“[2]

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 14. Mai, (very secret): „. . . As several things of a private nature passed in the two audiences[3] that I had, I shall endeavour to lay them before your Lordship in as concise a manner as I can.

When I pressed His Majesty to propose a plan or concert for preserving the peace of Germany, in case it should be disturbed on any pretence whatever, he said nothing will happen this year, I can answer for it with my head, but I do not pretend to say what may happen the next. I have several plans ready, and the King of Great Britain may choose which he likes, I will fulfill my engagements with him, and, in case the peace of the Empire should be disturbed in consequence of the conventions that have been talked of between the house of Austria and France, I will make *cause commune* with the King of Great Britain and will act against both, French and Austrians; but, says he, are you sure of the Russians? I replied, the King, my master, thought so. His Prussian Majesty said the King of Great Britain may depend on what I say, but I expect that what passes between us, will be kept secret . . .

1 Vergl. S. 319. — 2 Vergl. S. 312. — 3 Der König hatte Mitchell am 11. aufgefordert, den folgenden Tag in Potsdam zu bleiben und ihm an diesem Tage eine zweite Audienz gegeben.

The King then said he was well informed that a convention was framing between the courts of Vienna and France, but the court of Vienna were greatly embarrassed in what manner to answer the instances which Mr. Keith had lately been directed to make,[1] that their intention was to shift giving any answer till the convention was actually signed, and so to justify this conduct by the manner in which our court had conducted itself in the negociation of the late treaty with Prussia; that there were three articles in this convention,[2] the last of which was to be kept secret:

1° the court of France to agree to a neutrality of the Netherlands;

2° the court of Vienna to promise a neutrality with regard to the present disputes between Great Britain and France, and to take no part whatever in them;

3° that the Archduke should be chosen king of the Romans; — which he said must be the case sooner or later, as there was no one else upon whom the choice could fall.

He asked me whether we were absolutely sure of the Russians? I told him I believed we were, and that the Russian ambassador at the court of Vienna had made the strongest and most friendly representations to the Emperor and Empress upon the subject of the late treaty between His Majesty and the King of Great Britain. The King of Prussia observed that these representations might have been made by the order of Chancellor Bestushew, who, he knew, was our friend.

He told me the news from Minorca[3] were that the French had actually landed, that, if they succeeded in their attempt upon that island, it might probably render the means of accommodation more difficult, that, no doubt, I had heard the French proposed to give that island to the Spaniards, and the Empress-Queen to exchange the dutchy of Luxemburgh and part (I think he said) of the Netherlands with Don Philip for his possessions of Parma, Placencia and Guastalla, and that the French gave out that this scheme was approved of by the court of Spain . . .

The King concluded this conversation by asking me whether I did not think that, when the affair of Minorca was over, it would be a proper time to renew the offers of mediation? I answered that His Majesty was more able to judge what was fit, than I to advise . . .“

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 14. Mai, (secret): „I shall now take the liberty to acquaint your Lordship with some particulars that passed in the two audiences I had of His Prussian Majesty, which I have not mentioned in my other letters to your Lordship of this date.

In reasoning upon the event of the Landgrave of Hesse's death, and that a war was to begin in Germany, the King said he knew that the Empress-Queen could bring 100,000 men into the field, that France

[1] Vergl. S. 197. — [2] Vergl. S. 322. — [3] Vergl. S. 320.

could not bring above 50,000, of which he reckoned the German regiments at their service at 20,000, the rest Palatine and Würtemberg troops, with a few French regiments added to make up the number, that on the other side the King of Great Britain, though he had sent 8,000 of his troops to England, could by an augmentation and by taking the Duke of Brunswick's into his pay, have an army of 25,000 or 30,000 men, that he, the King of Prussia, could bring an army of 100,000; but still there would be wanting 30,000 Russians, that, in order to facilitate the coming of the Russians, he proposed that they should embark on board their galleys in the ports of Livonia and Courland nearest to their quarters and sail along the coasts of Prussia and Pomerania, that he would give them quarters in the ports of Pomerania, if they had occasion to land, and they might be put on shore at Rostock (or Radstadt), which voyage, he reckoned, would be in all about four weeks and would be a great saving of time as well as of fatigue to the troops, in case there was occasion for them to enter upon immediate service.

He said, with regard to the Elector Palatine, there was no hopes of gaining him from France, but he thought the Elector of Cologne might be come at,[1] that he heard Mylord Stormont was to go to Bonn, but said that was not the way to gain him, and as he thought it of importance to have him, he suggested that some Roman-Catholic gentleman should be sent, without any character, to reside at his court and get into his favour, that, if the gentleman was *hardi*, *effronté et bouffon*, he could not fail of success and would be able at any time to get the Elector out of the hands of the French, that then a little money would be necessary and a minister might be sent to sign and seal with him; but that he did not indeed believe it would be possible to get the Elector to act against the French, that it would be sufficient, if he refused them passage for their troops *et qu'il criât beaucoup*. He added that such a gentleman as he had described, he imagined might be found among the Scotish or Irish Roman-Catholics.

He enquired how the Elector of Bavaria stood affected. I told him the subsidy-treaty was not renewed. Then, says he, the French will have him.

The King of Prussia's frankness in this second audience made me take the liberty to ask him whether he had yet given any answer to the insinuations that had been made by the court of Great Britain for him, to declare what part he would take, if Great Britain or Ireland was invaded by the French?[2] He answered freely that he had given none, because he was sure that his medling would do harm and would only provoke the French, who, he knew, were out of humour with him, though they dissembled; but, says he, they are in the wrong, and my treaty with them expires this year;[3] I will not renew it nor guarantee their

[1] Vergl. S. 276. — [2] Vergl. S. 274. — [3] Vergl. S. 49.

possessions in America. He then added that the French ministry were a very weak one,[1] and we had little to fear from them, but did well to be upon our guard because of their superior force, that they meant to amuse us with fears of an invasion, in order to exhaust our treasure and to prevent our ships from going to sea.

With regard to the war in America, he said he could not help wondering at the absurdity of both nations to exhaust their strength and wealth for an object that did not appear to him to be worth the while, that he was persuaded by next year both nations would be sick of it and remove the seat of the war into Europe, unless a peace could be made before that time.

He then mentioned to me the affairs of Sweden,[2] which, he said, were in a very odd situation, the Senate was endeavouring to alter the form of government and to take everything into their own hands, that in order to put a stop to these proceedings and to preserve the government of Sweden as it was settled, he suggested that, if the court of Russia by the influence of the King of Great Britain could be induced to make a representation against these innovations (which the Empress might do as having guaranteed the succession to the crown of Sweden), he, the King of Prussia, as an ally of Sweden, would at the same time make a representation to the same purpose,[3] and he thought these representations could not fail of having a due effect and of giving a turn to affairs in that country, that England would also feel the advantage of it, as it would effectually stop the junction of the Swedish and Danish squadrons,[4] and that, if Sweden was once detached, Denmark would think twice, before they send out their ships of war . . .“

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 14. Mai, (private and particular): „. . . The King of Prussia told me that he had had some conversation with the Prince of Hesse,[5] in which he had represented to him the consequences of his putting himself into the hands of the courts of Vienna or France, that it must necessarily make his country the seat of war and might end in the ruin of himself and his family, that the Hereditary Prince had promised him to give the strongest assurances to the Landgrave and his subjects that he will make no attempt whatever upon the religion of the country, nor in any way endeavour to alter the constitution, that the Prince imagines (what he is pleased to call) the harsh measures taken by the Landgrave with regard to him to have proceeded from the King of England.

In the second audience I had of the King of Prussia, he said that he was willing to take the Prince of Hesse into his service[6] (not that he had a good opinion of him), if I thought it would be agreeable to

[1] Vergl. Bd. X, 529; Bd. XI, 479. — [2] Vergl. S. 324. — [3] Vergl. S. 323. — [4] Vergl. S. 239. — [5] Vergl. S. 279. 283. — [6] Vergl. S. 318.

the King of Great Britain. I answered I really did not know what were the King's sentiments upon this affair. The King of Prussia then said: »But what is your own private opinion?« I replied that it seemed to be more for the interest of the Protestant cause in general as well as for preserving the peace of Germany that the Prince of Hesse should be in the service of His Prussian Majesty rather than in that of Vienna or France. »If you think so«, says the King, »I will take him into my service to-morrow.«

Auf Mitchells Bitte, mit der Aufnahme des Prinzen in preussische Dienste zu warten, bis eine genügende Antwort vom britischen Hofe eingelaufen sei, hat der König erwidert: »I will endeavour to put him off till that time« . . ."

Nach den Ausfertigungen im Public Record Office zu London.

7494. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Maltzahn übersendet, Dresden 7. Mai, weitere Auszüge aus der Depesche Flemming's an Brühl vom 21. April:[1] „L'Impératrice s'étant dans l'audience [du comte Flemming] beaucoup étendue en plaintes contre Votre Majesté et surtout de ce qu'elle souffrait de sa part par rapport au commerce,[2] le comte Flemming a saisi cela pour lui représenter que, comme un État ne pouvait que souffrir extrêmement par la gêne et les entraves que l'on donnait au commerce, il espérait que Sa Majesté Impériale consentirait de son côté à s'arranger avec la Saxe sur cet objet, et que, lui étant chargé d'instructions où il y avait bien de la modération de sa cour, il espérait de trouver une facilité égale de la part des ministres de Sa Majesté. A quoi, l'Impératrice a répondu qu'elle savait bien toutes les pertes et dommages que l'interruption du commerce causait à la Bohême, et qu'elle y était sensible, mais que, pour sauver la totalité, il fallait sacrifier souvent une partie; qu'elle ne voulait cependant lui cacher que, vu les difficultés que la cour de Dresde faisait continuellement naître à ce sujet, la négociation ne pouvait guère avancer . . . L'Impératrice ayant continué . . . par dire au comte Flemming que la Bavière obtiendrait

Potsdam, 14 mai 1756.

J'ai bien reçu votre dépêche du 7 de ce mois, et les avis qu'elle comprend, m'ont été infiniment instructifs, de sorte que, pour peu qu'ils me continuent par vos soins, je compte de voir parfaitement clair sur tout le dessous des cartes de la cour de Vienne.

J'ai été bien aise de ce que le comte de Brühl a été obligé de reconnaître lui-même la justice des procédés des miens qui ont fait arrêter les chariots de Leipzig qui fraudaient mes péages à leur passage par mon territoire.[3] Ce ministre trouverait encore lui-même très injustes, pourvu qu'il y réfléchît avec attention et avec connaissance de cause, les plaintes qu'il a faites envers vous de ce que je n'ai point voulu laisser comprendre la Silésie[4] dans la convention qui fait le sujet des conférences de commerce à Halle. Je n'ai jamais refusé que

[1] Vergl. Nr. 7492. — [2] Vergl. Bd. X, 346. 347. — [3] Vergl. S. 299. — [4] Vergl. S. 288.

probablement encore des subsides de l'Angleterre, mais que la Saxe ne pouvait pas se flatter de la même espérance,[1] ajoutant que ce refus de la Grande-Bretagne était d'autant plus fâcheux qu'elle comprenait bien qu'il était la cause de la réforme de quinze hommes par compagnie que le roi de Pologne venait de faire dans ses troupes; le comte Flemming, craignant que la fausse persuasion où était l'Impératrice à cet égard, ne fît sur elle un effet préjudiciable, d'autant plus qu'il avait bien remarqué que c'était principalement la crainte que les soldats réformés entrassent au service de la Prusse, qui lui causait de la peine, dit avoir cru la devoir tirer d'erreur, en lui disant que le changement que Sa Majesté Polonaise avait jugé à propos de faire dans la caisse militaire,[2] n'affectait que la milice du pays, laquelle n'avait d'ailleurs plus subsisté depuis les derniers troubles, et les surnuméraires, outre quelques tambours et quelques bas-officiers, parmi lesquels on n'avait congedié que les invalides et ceux qui étaient hors d'état de servir."

le commerce entre la Silésie et la Saxe ne fût rétabli, tout au contraire, j'ai déclaré et ordonné, d'abord que nous convînmes des conférences de Halle, que le commerce entre ces deux pays fût remis sur le même pied que ci-devant.[3] Il n'y a eu jamais ni traité ni convention de commerce entre la Silésie et la Saxe; si la Silésie était encore sous la domination de l'Autriche, la Saxe aurait été obligée de s'assujettir dans son commerce avec la Silésie au même tarif exorbitant que les Autrichiens ont introduit vis-à-vis de tous leurs voisins, au lieu que je laisse les choses sur le pied qu'elles ont été; mais vouloir prétendre de moi que je me laissasse lier les mains par de certains arrangements par rapport au commerce de la Silésie, pour ouvrir une voie oblique aux Autrichiens par la Saxe, afin d'éluder et anéantir par là les représailles dont la cour de Vienne m'a forcé d'user envers elle[4] relativement à son tarif énorme qu'elle a introduit contre la disposition des traités de paix de Breslau et de Dresde à l'égard de la Silésie,[5] ce serait prétendre la chose la plus injuste ou vouloir me duper ouvertement. Ce que vous ne dissimulerez point au premier ministre, quand il vous parlera à ce sujet.

Au surplus, le conseiller privé Eichel aura soin qu'il vous soit payé à Leipzig la somme de 1,200 écus pour vos extraordinaires secrets contre votre quittance.

Federic.

Nach dem Concept.

7495. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 15 mai 1756.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 4 de ce mois, lequel, ne comprenant aucun objet qui demandât de nouvelles instructions pour vous, fait que je me borne aujourd'hui de vous dire que, le sieur Mitchell étant arrivé ici et que lui ayant parlé moi-même,[6] j'ai été très con-

[1] Vergl. S. 87. — [2] Vergl. S. 74; Bd. XI, 454. — [3] Vergl. Bd. XI, 310. — [4] Vergl. Bd. X, 333. — [5] Vergl. Bd. X, 333. 505. 506. — [6] Vergl. Nr. 7493.

tent de lui et ai commencé d'abord de prendre confiance à son bon caractère et aux sentiments droits et sincères qu'il m'a fait paraître pour la bonne et étroite intelligence entre sa cour et moi. En sorte que vous ne manquerez pas de témoigner par un compliment convenable de ma part à milord Holdernesse et aux autres ministres la satisfaction que j'avais sur le choix qu'ils avaient fait pour m'envoyer une personne qui, quoique point de la première qualité, était cependant digne de mon estime et de ma confiance.

Je me suis, au surplus, expliqué avec lui au sujet du prince héréditaire de Hesse-Cassel et des complots que quelques princes catholiques sauraient tramer relativement aux affaires de religion, dont apparemment il ne tardera pas de faire son rapport.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

7496. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 15 mai 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois, sur laquelle je suis bien aise de vous faire observer que, pourvu que le ministère ne marque point d'empressement pour le renouvellement de l'alliance avec moi,[2] j'en agirai de la même façon envers eux et attendrai pour le faire voir venir. En attendant, tandis qu'ils chipotent avec la cour de Vienne, je ne saurais entrer en rien avec eux, sans avoir vu clairement au fond des affaires qu'ils ont traitées avec ladite cour. Au surplus, quand les ministres de France pensent de se venger contre moi par de pareils chipotages, ils pensent fort mal, tout au contraire, ils me pousseront eux-mêmes à prendre, bon gré mal gré moi, des mesures auxquelles sans cela je n'aurais jamais songé.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

7497. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 15 mai 1756.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois. Je crois ne pas me tromper, quand je présume que le sieur Keith n'aura pas la réponse du comte de Kaunitz à laquelle il s'attend,[4] avant que le traité entre les cours de Vienne et de Versailles qui est sur le point d'être signé, aux conditions que je vous ai déjà marquées,[5] ne soit entre ses mains, pour en faire ouverture alors également au sieur Keith. A cette occasion, je veux bien vous dire, quoique absolument pour votre

1 Vergl. S. 289. 330. 331. — 2 Vergl. S. 160. — 3 Vergl. S. 327. — 4 Vergl. S. 322. — 5 Vergl. S. 322.

seule et unique direction, que, pourvu que vous trouverez l'occasion de faire voir un peu noir au sieur Keith sur les procédés de la cour de Vienne envers l'Angleterre et d'augmenter son aigreur là-dessus, vous ne devez pas la laisser échapper, quoiqu'il faut que vous le fassiez toujours sans affectation et bien adroitement, en sorte que ce soit plutôt par ses propres réflexions sur les choses que vous lui ferez observer, que cet aigreur lui monte, que de lui faire remarquer votre intention. Je crois, d'ailleurs, convenable que vous tâchiez de vous rapprocher adroitement avec le ministre de Sardaigne,[1] et ne doute pas qu'alors vous n'approfondissiez mieux encore les menées de la cour de Vienne.

Au surplus, à ce que j'ai vu par le post-scriptum de votre dépêche, vous avez bien mal compris mon intention dans ce que je vous ai déclaré dans mes lettres antérieures sur le peu de satisfaction que j'ai eu de vos relations précédentes;[2] il ne m'est jamais venu dans l'esprit d'avoir le moindre doute sur votre droiture, ni sur votre fidélité et zèle pour mon service, j'en suis trop convaincu, et je crois vous avoir donné des marques convainquantes par les confidences que je vous ai faites des choses les plus secrètes et les plus importantes. Tout ce que j'ai fait de plaintes contre vous, a été [à cause] d'une sècheresse à la vérité très ennuyante qui a régné depuis quelque temps dans vos rapports, au sujet desquels j'ai cru nécessaire de vous dire qu'ils ne m'instruisaient presque au delà de ce que les gazettes d'Utrecht apprenaient au public, dont j'ai attribué la raison au trop peu de mouvements que vous vous donniez pour approfondir au juste les affaires, et dont j'espère que vous vous corrigerez.

Federic.

Nach dem Concept.

7498. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 15. Mai, zur königlichen Vollziehung ein an den Markgrafen von Ansbach gerichtetes Schreiben, mittelst dessen der Neutralitätsvertrag nebst dem Separatartikel in extenso dorthin mitgetheilt werden soll.

Potsdam, 15. Mai 1756.

Ist nicht nöthig.[3]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7499. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN POTSDAM.

[Potsdam, Mai 1756.]

Bei jetzige Umstände ist zum besten, dass man die Engelländer nur die simple Antwort schicket[4] und nichts weiters, denn sie wollen

[1] Graf Canales. Vergl. S. 223. — [2] Vergl. Nr. 7454. 7462. — [3] Vergl. S. 272. — [4] Die Antwort des französischen Hofes auf die Propositionen Englands zu dem Ausgleiche, den der König zu vermitteln übernommen hat, vergl. Nr. 7500.

von beiden Seiten den Krieg, und wäre alle Negociation doch umsonsten; also muss man ihnen die simple Antwort schicken, die keinen aigriren kann, und bessere Zeiten abwarten. Die Note kann man an Podewils communiciren,[1] dass er discursive mit dem Mitchell davon spricht, um zu sehen, wie er wegen der Sache denkt, und ob vor hier oder dar eine Passage wäre, da man mit Succès in Engelland Gebrauch davon machen kann.

Friderich.

Eigenhändig.

7500. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 18 mai 1756.

Le ministère de France ayant remis à mon ministre à Paris, baron de Knyphausen, le 4 de ce mois sa réponse à la réplique de l'Angleterre que vous m'avez envoyée en dernier lieu, et que j'avais fait communiquer à la France,[2] je vous l'adresse ci-clos telle que je l'ai reçue,[3] et dont vous ne laisserez pas de tirer une copie exacte et fidèle, bien collationnée, pour la communiquer aux ministres de ma part, en leur représentant que j'étais bien fâché de ce que cette réponse n'était pas telle encore que je l'aurais souhaitée pour rapprocher l'accommodement désirable, mais que je priais les ministres anglais de ne pas vouloir pour cela sister tout court toute négociation, mais bien la faire traîner encore par quelque autre réplique de sa part, où, selon mon avis, l'on ne touchera pas au fond des affaires, mais seulement aux moyens pour parvenir à rentrer en négociation pour un accommodement entre les deux couronnes, enfin de chicaner le terrain, pour me mettre à même de tenir en haleine le chipotage, jusqu'à ce que quelque évènement fournisse l'occasion de mettre plus de vigueur dans la négociation et d'y entrer tout d'un coup selon la conjoncture, pour concilier les différends.

Je viens de recevoir votre dépêche du 7 de ce mois.

Pour ce qui regarde le prince héréditaire de Hesse-Cassel et les influences que son changement de religion saurait avoir dans les affaires politiques, aussi bien que le chipotage des cours de France et de Vienne, je m'en suis amplement expliqué avec le sieur Mitchell, qui m'a promis d'en faire ses dépêches par un courrier qu'il expédiera.[4] Il me reste cependant à vous dire encore que, dans les entretiens que j'ai eus avec le susdit Prince, je me suis aperçu qu'il est le plus aigri contre le Roi son beau-père[5] et contre la Princesse son épouse; néanmoins, vous assurerez aux ministres que j'emploierai tous mes soins et tout ce qui me sera humainement possible, pour radoucir le Prince sur ce sujet et pour lui inspirer des sentiments de modération, sur quoi il ne sera certainement rien oublié de ma part.

[1] Vergl. Nr. 7506. — [2] Vergl. S. 277. — [3] Vergl. Nr. 7506. — [4] Vergl. S. 330. 331. — [5] Georg II.

Vous dites d'ailleurs que le ministère anglais est bien résolu, malgré l'évènement fâcheux avec Minorque, de ne se relâcher en rien des prétentions que l'on croit avoir contre la France.[1] Sur quoi, je vous dirai que, dans ce cas-là, je suis dans une forte appréhension que la France offre la cession de Minorque et Port-Mahon à l'Espagne, pour l'attirer par ce grand appât dans ses intérêts et lui faire faire cause commune avec la France contre l'Angleterre,[2] ce qui ne saurait manquer que de rendre la guerre presque générale et très onéreuse à l'Angleterre. Aussi, pour prévenir au possible un évènement si fatal, vous direz aux ministres qu'ils prennent au moins de bonnes mesures pour s'assurer bien de la cour d'Espagne, surtout dans un moment où la France y envoie l'abbé de Bernis, pour y faire sans doute des propositions bien séduisantes, afin de n'avoir pas à craindre que l'Espagne soit débauchée de l'Angleterre, ni que la guerre soit prolongée par là.

Au surplus, mes dernières nouvelles de Paris[3] sont que les entrevues du comte de Starhemberg avec le ministère de France deviennent de jour en jour plus fréquentes, de sorte qu'il ne faudrait plus douter que la signature du traité entre les deux cours ne fût, sinon déjà faite, au moins extrêmement prochaine. Je vois par tout ceci avec le dernier chagrin que les esprits, tant en France qu'en Angleterre, s'éloignent de plus en plus des sentiments pacifiques et qu'il ne sera pas aussi aisé de les amener à un accommodement que je me le suis représenté au commencement.[4]

Il faut que je vous [dise] d'ailleurs que, quoique la cour de Londres paraisse être tout-à-fait assurée de celle de Pétersbourg, pour pouvoir y tabler sûrement, j'ai cependant eu des nouvelles très sûres qui me font douter si l'Angleterre n'y compte pas avec trop d'assurance, et vous direz à milord Holdernesse, en le priant de vouloir bien m'en garder le secret, au moins que je n'en apparaissais en rien là-dessus, que j'avais appris par un très bon canal[5] que l'impératrice de Russie, son ministère et surtout le grand-chancelier Bestushew étaient plus mécontents que jamais de la conduite de l'Angleterre, que, par les inspirations de la cour de Vienne, qui qualifiait de défection du roi d'Angleterre la démarche qu'il avait faite de conclure avec moi une convention de neutralité, les susdits ministres, tout comme leur souveraine, s'expliquaient de la même manière que la cour de Vienne, bien que le Grand-Chancelier tâchât de modérer autant que possible l'humeur de l'Impératrice,[6] afin, à ce qu'il s'en explique, qu'il n'en résultât pas des suites pernicieuses, dans l'espérance où il était de ramener la Grande-Bretagne dans ce qu'il appelle le bon chemin. Que le premier terme des subsides n'était pas encore accepté ni refusé, qu'on déclarait seulement qu'on s'en tiendrait au résident anglais Wolf, et que non plus les présents selon l'étiquette

[1] Vergl. S. 142. 143. — [2] Vergl. S. 321. — [3] Bericht Knyphausen's, Paris 7. Mai. Vergl. Nr. 7501. — [4] Vergl. S. 36. — [5] Das Folgende nach dem Berichte Maltzahn's, d. d. Leipzig 12. Mai. Vergl. Nr. 7503. — [6] Vergl. S. 262.

pour les deux chanceliers n'étaient pas encore payés.[1] Qu'on avait écrit au sieur Golyzin que l'intention de la Russie était à la vérité de remplir ses engagements avec la Grande-Bretagne, mais qu'elle voudrait savoir positivement jusqu'où elle pourrait prendre en conséquence ses mesures sans l'Angleterre, de même si celle-ci préférait aux liaisons et à l'amitié de l'Impératrice celle de la Prusse, après les arrangements pris avec moi. Qu'on avait d'ailleurs instruit le susdit sieur Golyzin pour faire plusieurs réflexions et reproches sur la publication prématurée du traité de subsides avec l'Angleterre, en le faisant imprimer à Londres, tandis qu'on avait observé un secret impénétrable pendant tout le cours de la négociation avec moi et qu'il y avait même lieu de soupçonner que la communication de la convention avec moi était mutilée.

Quoiqu'il paraisse clairement que tout ce langage que le ministère russien tient à ce sujet, lui a été prêté et inspiré de la cour de Vienne, et que j'aie trouvé d'ailleurs extrêmement étrange le terme de défection dont on s'est servi à l'égard de Sa Majesté Britannique, comme s'il n'était pas libre à une puissance souveraine qui paie les frais d'une alliance et qui en fait la partie principale pour la soutenir, d'agir selon ses intérêts les plus convenables, vous ferez cependant observer à milord Holdernesse, en lui expliquant en détail tout ce que dessus, quoique verbalement et sans permettre qu'il en soit pris quelque chose par écrit, que la situation des affaires à la cour de Pétersbourg n'était pas telle qu'on se le figurait à Londres, et qu'il faudrait en conséquence qu'on y eût une attention particulière pour travailler, sérieusement et sans perte de temps, à désabuser cette cour de toutes les faussetés et des soupçons que la cour de Vienne lui a soufflés, afin d'en ramener l'impératrice de Russie et ses ministres et de pouvoir en être assuré et ne plus avoir à craindre que la cour de Vienne ne sépare entièrement la Russie de l'Angleterre et l'attire dans ses vastes vues particulières. J'attends le rapport que vous me ferez de la réponse que le lord Holdernesse vous fera sur tout ceci.

Federic.

P. S.

Pour ce qui regarde encore le prince héréditaire de Cassel, je veux bien ajouter encore à ce que je vous en ai dit dans ma dépêche, que vous ne vous expliquerez à ce sujet qu'envers le ministre d'Hanovre, le baron de Münchhausen seul, à qui vous direz d'ailleurs de ma part que, dans le premier entretien que j'avais eu avec le Prince,[2] il m'avait

[1] In Maltzahn's Bericht vom 12. Mai lautet die bezügliche Stelle: „Que le premier terme des subsides anglais n'avait pas été payé encore, non plus que les présents selon l'étiquette pour les deux chanceliers. Il y avait ici un passage qu'il m'est impossible de comprendre, et que je copierai mot pour mot: »Das erste Geld war noch nicht angenommen, aber auch noch nicht ausgeschlagen,« seulement, poursuit-il [le sieur Funcke], on a déclaré qu'on s'en tiendrait au résident anglais; que peu de jours après on avait écrit au knès Golyzin etc." — [2] Vergl. S. 279. 280.

d'abord et de son propre gré donné les plus fortes assurances que, quand un jour il viendrait à succéder à son père, il n'obligerait jamais ni son épouse, ni ses enfants, ni aucun de ses sujets, à changer de religion et que c'était le système invariable qu'il s'était formé. Quoique je sais combien je m'y dois fier, je n'ai pas manqué de fortifier au possible le Prince dans ces sentiments, en lui faisant envisager les suites pernicieuses qui en résulteraient, s'il se départait jamais des engagements pris avec son père, et qu'il s'en élèverait une funeste guerre où son pays serait obligé de mettre la nappe aux deux partis. Vous assurerez le sieur de Münchhausen que je ferai tout ce qui sera humainement possible pour adoucir les sentiments de ce Prince, mais qu'il m'avait fait sousentendre une chose qui ne laissait pas que de m'embarrasser étrangement, c'est qu'il était déterminé, après qu'on avait séparé sa femme de lui, de se remarier, dès que son père serait mort, à une princesse catholique; article qui me paraît bien difficile pour l'en dissuader, si une fois il s'est déterminé fermement, comme il m'a paru l'être.

Federic.

Nach dem Concept.

7501. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 18 mai 1756.

La dépêche que vous m'avez faite du 7 de ce mois,[1] m'a été fidèlement rendue, sur laquelle je ne saurais vous dire cette fois-ci que, quoique je croie que les Français ont sujet d'être mécontents de plusieurs démarches des Anglais relativement à leurs différends en Amérique, je suis cependant très fâché de ce que je vois la France si éloignée encore à prêter les mains aux expédients qui sauraient conduire à un accommodement. En attendant, je ne laisserai pas de communiquer fidèlement aux Anglais la réponse à leur réplique, dont cependant je ne me promets pas le succès désirable, vu que, selon ce que mes lettres de Londres m'apprennent,[2] quoique indécis encore sur le parti que l'on prendrait après l'expédition de la France contre Minorque, pour lui déclarer la guerre ou pour attendre sa déclaration, on était, avec cela, bien résolu de ne se relâcher en rien des prétentions qu'on croit avoir contre la France, au cas même qu'elle s'empare de l'île de Minorque.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Zwei Berichte Knyphausen's vom 6. und 7. Mai enthalten, der erste (6. Mai) in den Beilagen die Actenstücke der französisch-englischen Ausgleichsverhandlungen (vergl. Nr. 7506), der zweite (7. Mai) unter anderem die in dem Immediaterlass an Michell vom 18. Mai (Nr. 7500) wiedergebenen Nachrichten über die Unterhandlungen Starhemberg's. — [2] Bericht Michell's, London 7. Mai. Vergl. Nr. 7500.

7502. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 18 mai 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 12 de ce mois, m'a été bien rendu, qui m'a été encore très intéressant par les éclaircissements qu'il me donne sur bien des choses sur lesquelles je ne voyais que confusément.[1] Je suis bien aise de la connaissance que vous avez faite avec le nouveau débarqué de Russie,[2] il ne saurait manquer que nous ne sussions tirer encore beaucoup d'éclaircissements, et vous me rendrez un service signalé de vous appliquer de tirer de lui autant de lumières qu'il sera possible, mais je ne crois pas que vous réussirez en y allant directement vous-même, mais qu'il faut plutôt que vous lui détachiez des confidents, afin d'apprendre de lui par la troisième ou quatrième main, sans qu'il en soupçonne quelque chose, ce qui saurait m'importer de savoir par lui.

Federic.

Nach dem Concept.

7503. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 8. Mai: „Ce qu'il y a actuellement de plus intéressant, c'est la course que le baron de Fechenbach[3] est chargé de faire, et dont j'ai fait mention par ma précédente, près de quelques cours ecclésiastiques dans l'Empire, et on n'oubliera pas sans doute les cours séculières. Ce ministre, qui a été déclaré conseiller privé, après avoir reçu ses instructions, partit avant-hier à midi pour Münich, d'où il se rendra à Ratisbonne et ensuite à Würzbourg. Sa commission doit porter de faire des représentations aux cours catholiques de veiller à la sûreté de leur religion, et de sonder pour combien elles pourraient concourir à l'exécution d'un tel projet, d'autant que le parti protestant n'oubliait rien pour fortifier le sien. Ceci sera sans doute conduit avec beaucoup de ménagement, et il y a grande apparence que l'Empereur n'y paraîtra pas, ne lui convenant point de se joindre préférablement aux Catholiques, mais de paraître, s'il est

Potsdam, 18 mai 1756.

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois. Ce que vous me marquez d'un chipotage secret entre quelques cours ecclésiastiques dans l'Empire et d'autres cours séculières de la religion catholique, n'est point destitué de fondement, et d'autres nouvelles de différents lieux me l'ont confirmé,[4] ainsi que vous ferez bien de suivre ces affaires avec attention, tout comme je le ferai de mon côté. Je ne saurais cependant m'empêcher de vous faire observer que dans tout ce chipotage il y aura apparemment plus de mauvaise volonté que d'effet, et qu'il n'en résultera rien, pourvu que d'autres grandes et respectables puissances ne s'en mêlent

[1] Die Mittheilungen Maltzahn's (Leipzig 12. Mai) aus einem von Funcke auf der Rückreise aus Russland (vergl. S. 260) abgestatteten Berichte (d. d. Didenhoff in Kurland 31. März) sind im wesentlichen in dem Immediaterlass an Michell vom 18. Mai (Nr. 7500) wiedergegeben — [2] Funcke. — [3] Vergl. S. 289. — [4] Vergl. S. 291.

possible, impartial au dehors. Ce serait ce qui en devrait faire son affaire. C'est assez la coutume ici de paraître, quand il leur convient, ensemble ou séparé . . . Il y a un peu de contradiction dans la conduite de l'Impératrice-Reine. Je sais comment elle s'est expliquée, il y a dix jours, dans un entretien, parmi quelques-uns de ses confidents, sur la situation présente des affaires, où elle a déclaré formellement de ne vouloir point de guerre actuellement, pas même pendant sa vie; que, par une malheureuse expérience, elle savait les pertes considérables qu'elle avait faites; qu'elle s'en ressentait encore et qu'elle s'en remettrait là-dessus à sa postérité, tandis qu'elle ne demandait que le repos. Quelqu'un a répliqué qu'une guerre de religion serait peut-être difficile à éviter, si on pouvait la faire avec succès, l'occasion pouvant devenir favorable pour cela. Sur quoi elle s'est récriée: »Dieu garde! ce serait la plus terrible de toutes les guerres.« Mais je pense qu'ici elle ne parle pas de cœur; car je connais trop sa bigoterie, pour ne pas être persuadé qu'elle se croirait une sainte, si un tel évènement pouvait être mis en exécution. Mais ce qu'il y a, je crois, de bien certain, c'est que ce projet échouera, si la France ne s'en mêle et y donne la main. C'est à quoi cependant cette couronne n'a jamais témoigné grande inclination, le trouvant contraire à sa politique . . . Quant au militaire, il paraît du changement depuis environ dix jours, savoir que la marche de cavalerie en Hongrie[1] n'est point si prochaine qu'on l'avait débitée, ainsi que les ordres en avaient été expédiés."

ouvertement, ce qui pourra difficilement se concilier avec leurs autres intérêts plus essentiels. Ce que je ne vous dis cependant que pour votre direction seule, de sorte que vous vous garderez bien d'en faire apparaître quelque chose ou de désabuser le sieur Keith des impressions que ces chipotages sauraient lui donner.

Je vous sais gré de ce que vous m'avez marqué de l'entretien que la Reine-Impératrice a eu avec ses confidents. Il serait à souhaiter pour la tranquillité publique que les sentiments qu'elle y a manifestés, soient vérifiés par les évènements; sans cela, je ne me fierai guère à cette grande modération, qui se fonde peut-être sur la raison de ce que cette Princesse ne trouve pas les circonstances présentes assez favorables pour agir, et que personne ne saurait raisonnablement lui conseiller de se mêler dans la guerre présente entre l'Angleterre et la France.

Au reste, j'ai appris avec plaisir ce que vous m'avez marqué au sujet de la marche de la cavalerie en Hongrie, qui n'aura point lieu en conséquence de ce que je vous en avais prédit.[2] Aussi me persuadé-je que la cour où vous vous trouvez ne jettera pas son argent pour assembler gratuitement des magasins, et que, s'il arrive qu'elle en fasse les frais, ce sera alors pour des vues sérieuses.

Federic.

Nach dem Concept.

7504. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 8. Mai: „Je viens d'apprendre d'assez bon lieu, quoique sous le sceau du dernier secret, que le traité entre les cours de Vienne et

Potsdam, 18 mai 1756.

J'ai bien reçu à son temps toutes les dépêches que vous m'avez

1 Vergl. S. 278. — 2 Vergl. S. 240.

de Versailles est sur le point d'être signé,[1] qu'il est de quatre articles, que le premier contient le préambule ordinaire et le renouvellement de quelques précédents traités, le second la neutralité des Pays-Bas, le troisième de ne donner aucune assistance aux ennemis pendant la présente guerre, le quatrième la ratification. Enfin, il doit y avoir un article secret, portant l'acquiescement de la cour de France et promesse de ses bons offices pour l'élection du archiduc aîné pour roi des Romains. Peut-être y en a-t-il encore plus, par exemple par rapport aux affaires de Hesse,[2] mais je n'en ai pas pu savoir davantage."

faites depuis le 30 d'avril jusqu'au 11 de ce mois, et je veux bien vous marquer ma satisfaction sur l'attention et l'empressement que vous avez à me bien instruire de ce qui se dit et se passe à vos lieux, et qui peut mériter mon attention, aussi ne douté-je en aucune façon de ce que vous avez marqué au sujet de la prochaine conclusion d'une convention entre les cours de Versailles et de Vienne et des articles qui en doivent faire l'objet.

Au surplus, vous recevrez à la suite de celle-ci l'assignation pour le montant des débours de 786 florins que vous avez faits pour l'expédition des différents courriers, dont vous ne manquerez d'envoyer le reçu au conseiller privé Eichel.

Federic.

Nach dem Concept.

7505. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 19 mai 1756.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois. Pour éviter dorénavant tout embarras dans la distribution des 60,000 écus qui se paient à la foire de Leipzig à mes sujets créanciers de la *Steuer*, conformément à la convention faite à ce sujet,[3] je vous dirai que vous devez suivre exactement en ceci le tour et l'ancienneté des créanciers de la dette, en sorte que celui dont le billet de la *Steuer* est antérieur en date à un autre, soit préférablement payé à celui qui en est postérieur. A quoi, vous vous conformerez ponctuellement à la suite, sans avoir plus quelque égard ni à la qualité des personnes qui y sont intéressées, ni même aux ordres qu'ils sauraient avoir obtenus, sans connaissance de cause, pour avoir de la préférence.

Federic.

Nach dem Concept.

7506. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 20. Mai 1756.

P. S.[4]

Auch soll ich auf expressen Befehl Sr. Königl. Majestät an Ew. Excellenz melden, wie der Herr von Knyphausen durch einen Expressen,

[1] Vergl. S. 322. — [2] Vergl. S. 257. — [3] Vergl. Bd. X, 163. — [4] Das Hauptschreiben liegt nicht vor.

so ihm vorhin von Wesel aus zugesandt worden, die Antwort des französischen Ministerii auf die vorige, Ew. Excellenz bereits communicirte Réplique des englischen Hofes vor 4 Tagen eingesandt hat.[1]

Um Ew. Excellenz einentheils mit vielen und weitläuftigen Schreiben nicht zu incommodiren, anderntheils aber damit Dieselbe von Sr. Königl. Majestät Resolution darauf um so besser au fait sein mögen, so nehme mir die Freiheit, in Original beizulegen, was des Königs Majestät mir desfalls eigenhändig zugeschrieben haben;[2] ingleichen was der von Knyphausen zugleich bei Einsendung gedachter Antwort gemeldet hat.[3] Ich muss aber Ew. Excellenz zugleich auf das angelegentlichste unterthänig bitten, mir diese beide Originalstücke noch gegen morgen früh wieder zukommen, auch keine Abschriften davon nehmen, noch sonsten jemanden etwas davon sehen oder auch in dem Schreiben, welches Ew. Excellenz etwa an des Königs Majestät desfalls ergehen lassen möchten, Sich etwas von beiden Originalpiecen oder solche gesehen zu haben, äussern zu lassen, weil ich sonst ohnendlichen Verdruss bei des Königs Majestät zu hasardiren haben würde, wenn Dieselbe sehen oder merken sollten, dass ohne Dero Genehmhaltung eines oder das andere communiciret hätte, worüber ich jedoch noch ganz ruhig bin, da Ew. Excellenz Gnade und Propension gegen mich zur Genüge bekannt ist. So viel inzwischen dasjenige anbetrifft, so Ew. Excellenz aus gedachtem eigenhändigen Aufsatz angehet, da hoffe, Dieselbe werden es so zu nehmen geruhen, als ob ich solches Deroselben von Sr. Königl. Majestät wegen ganz umständlich communiciret hätte, mithin werden Ew. Excellenz Sich ohnvorgreiflich auf dergleichen Notification in Dero an des Königs Majestät zu erstattenden Antwort[4] ganz frei beziehen können.

Des Königs Majestät haben indess dem Chargé d'affaires Michell[5] bereits mit letzterer Post die sogenannte Réponse à la réplique de l'Angleterre, und zwar abschriftlich und dergestalt zusenden lassen, wie die Copia sub A besaget, um solche dermaassen dem englischen Ministerio zu communiciren, dahergegen die in Abschrift hierbeikommende [andere] Piecen ganz weggeblieben und nicht mit an den p. Michell gesandt worden seind. Die sub B ist die anstössige Passage, womit die französische Antwort geschlossen war, und wegen derer der Herr von Knyphausen selbst gebeten, um bei dem englischen Ministerio nicht zu grossen Aigreur zu erregen, solche wegzulassen oder doch zu ändern und zu adouciren. Daher dann auch des Königs Majestät befohlen, gedachte Schlusspassage in der nach Engelland gesandten Abschrift ganz aus- und wegzulassen. Es ist daher auch Sr. Königl. Majestät Intention, dass diese Piece sub B nur lediglich zu Ew. Excellenz alleinigen Direction sein soll, ohne etwas davon an den englischen Minister Mitchell sehen noch äussern zu lassen. Die dritte Piece, sub C, sind die Remarques, welche das französische Ministère dem Herrn von Knyphausen bei der

[1] Vergl. Nr. 7501. — [2] Vergl. Nr. 7499. — [3] Bericht Knyphausen's „au Roi seul", Paris 6. Mai. Vergl. Nr. 7501. — [4] Vergl. Nr. 7514. — [5] Vergl. Nr. 7500.

Réponse mitzugestellet hat, welche aber Se. Königl. Majestät nicht mit nach Engelland communiciret, wohl aber mir befohlen haben, selbige an Ew. Excellenz mit zu communiciren, um nur Dero eigenen Gebrauch davon zu machen und, ohne die Remarques dem von Mitchell zu zeigen, dasjenige daraus vor Sich zu nehmen, um mit diesem discoursivement darüber zu sprechen und solchen zu tatonniren, wie er von der Sache denket und ob Se. Königl. Majestät demnächst von ein und anderer Passage aus denen Remarques in Engelland mit Succès Gebrauch machen könnten. Alle diese drei Abschriften sub A, B, C werden Ew. Excellenz zu Dero Papieren und vor Sich behalten können, da ich die Originalia davon allhier asserviren müssen, mithin ich von Ew. Excellenz mir gegen morgen nichts weiter zurück erbitte als nur allein obgedachte beide Originalia: den Knyphausischen immediaten Bericht und die Königliche höchsteigenhändige Resolution. Wollten übrigens Ew. Excellenz hiernächst auch noch eine Abschrift des nur erwähnten Berichtes haben, so werde kein Bedenken tragen, vor mich darüber anzufragen und alsdann solche fertigen zu lassen und Ew. Excellenz zu übersenden.

Übrigens habe annoch gehorsamst melden wollen, wie des Königs Majestät aus dem gestrigen Rapportzettel von Berlin ersehen haben, dass ein Courier an den Herrn Mitchell einpassiret ist, und Sich dannenhero von Ew. Excellenz morgen einiger Nachricht von dessen Mitbringen gewärtigen.[1]

Eichel.

A.

Projet de réponse à la réplique de l'Angleterre.

Si la cour britannique avait bien voulu examiner, avec encore plus d'attention qu'elle n'a fait, la réponse que la cour de France a confiée à Sa Majesté Prussienne au mois de mars dernier,[2] concernant les moyens d'accommoder les différends qui subsistent en Amérique entre la France et l'Angleterre, la cour de Londres aurait jugé plus équitablement des vues et des intentions de la cour de France.

Il est certain que le consentement de Sa Majesté Très Chrétienne à remettre les choses en Amérique sur le pied où elles étaient ou devaient être suivant le traité d'Utrecht, a été de sa part une preuve sensible de complaisance pour Sa Majesté Britannique et de son désir de prévenir une rupture entre Leurs Majestés. En effet, le traité postérieur d'Aix-la-Chapelle avait seulement stipulé, à l'article 9, que toutes choses y seraient remises sur le pied qu'elles étaient ou devaient être avant la guerre terminée en 1748. Mais ce n'est point là que se bornent les avantages que la cour de France a offerts à la cour de Londres dans la vue de parvenir à une prompte conciliation. Si cette cour veut se rappeler les conditions d'accommodement contenues dans le mémoire qui lui fut remis le 14 mai 1755 par M. le duc de Mire-

[1] Vergl. Nr. 7513. — [2] Vergl. Nr. 7364 S. 205.

poix,[1] elle y trouvera des sacrifices réels que Sa Majesté Très Chrétienne était alors disposée à faire au maintien de l'intelligence entre les deux cours.

La cour de France, qui a toujours procédé dans la négociation avec l'Angleterre avec la bonne foi la plus pure et les dispositions les plus pacifiques, s'est constamment expliquée avec candeur et continuera d'agir par les mêmes principes d'équité et de modération qui ont jusqu'à présent dirigé sa conduite.

Elle déclare en conséquence:

1° Qu'elle ne doit ni ne peut faire ou écouter aucune proposition d'accommodement qui n'aura pas été précédée par l'entière restitution de tous les vaisseaux français pris par la marine anglaise.[2]

2° Que, dans le cas où Sa Majesté Britannique donnerait ses ordres pour cette restitution, Sa Majesté Très Chrétienne sera disposée à rentrer en négociation conformément à sa réquisition du 21 décembre dernier.[3]

3° Mais que la cour de France ne consentira point à se désister de la communication libre de la rivière Saint-Jean, tant par mer que par terre, ni à céder la côte depuis cette rivière jusqu'à Beaubassin.

4° Qu'elle regarde comme formellement contraire à l'esprit et à la lettre du traité d'Utrecht toute prétention de la cour britannique par rapport à l'Acadie, laquelle prétention s'étendrait au delà de la propriété de la partie de la presqu'île où l'Acadie est située.

B.

Pour mettre Sa Majesté Prussienne en état de juger par elle-même de la justice des raisons qui ont empêché la cour de France, et qui l'empêcheront toujours d'adhérer aux propositions que renferme le contre-projet remis par la cour britannique le 7 mars 1755,[4] on joint ici quelques notes dont Sa Majesté Prussienne pourra faire l'usage que ses lumières supérieures et ses bonnes intentions lui suggèreront.

Sa Majesté Très Chrétienne sera aussi invariable dans son amour pour la paix que dans les résolutions que la dignité de la couronne et le bien de ses sujets l'obligent de prendre; mais les procédés de la cour de Londres ne lui permettent guère d'espérer que les bons offices de Sa Majesté Prussienne puissent opérer une conciliation conforme aux principes du droit, de l'équité, de la sûreté et de la convenance réciproque de la France et de l'Angleterre.

C.

Notes sur le contre-projet de la cour de Londres, remis à M. le duc de Mirepoix le 7 mars 1755.

Les prétentions de l'Angleterre sur la rivière Ohio sont sans vraisemblance. Les forts qui y sont construits, ne donnent à la France aucune

[1] Vergl. Bd. XI, 168. — [2] Vergl. S. 204. — [3] Vergl. S. 32—34. — [4] Vergl. Bd. XI, 93.

facilité pour attaquer les colonies anglaises, ni pour troubler leur commerce. Ils sont nécessaires pour la communication entre le Canada et le Mississipi. L'Angleterre n'a, pour en demander la destruction, nulle autre raison que celle de couper cette communication et d'avoir moins d'obstacles à surmonter pour attaquer les autres postes de la France.

Les forts ou postes des environs du lac Érié et celui de la Rivière-aux-Bœufs sont pareillement nécessaires pour la communication. Jamais l'Angleterre n'a rien prétendu sur le lac Érié; il n'y a jamais paru aucun Anglais; et si l'on accordait cet article, on mettrait les Anglais au milieu de toutes les possessions françaises et à portée de les attaquer à leur choix, puisque, suivant le cours de l'Ohio et du Mississipi, ils pourraient descendre à la Nouvelle-Orléans, et que, le lac Érié faisant partie du fleuve Saint-Laurent, ils auraient la même facilité pour descendre à Québec.

Il est à remarquer en passant que, par toutes ces propositions, l'Angleterre cherche à mettre en litige la possession du fleuve Saint-Laurent, qui n'a jamais été contestée à la France, non plus que celle de Mississipi.

Il n'est pas moins extraordinaire que l'Angleterre veuille mettre en litige la Rivière de Saint-Jérôme, où les Français ont et ont eu des postes depuis plus de 80 ans, sans aucune objection de la part de l'Angleterre, où ce pays n'est connu que par les relations françaises.

On doit observer aussi que, sous prétexte de neutralité et au moyen des lignes qu'on propose de tirer, l'Angleterre se ferait céder par cet article tout le commerce du pays, puisque, malgré cette prétendue neutralité qui devrait exclure l'une et l'autre nation, et qui n'est guère praticable dans une si grande étendue de pays, les Anglais se réservent la liberté d'y commercer concurremment avec les Français: liberté et concurrence contraires à toutes les lois de l'Amérique, et qu'on ne peut admettre, sans renoncer au Canada.

On observera encore qu'avec les sauvages on ne commerce guère sans maisons fortes, qui sont ce qu'on appelle dans tous ces pays-là des forts; et les Anglais peuvent moins s'en passer que d'autres. Ainsi, sous ce nom de neutralité qui ne finira que quand il leur plaira,[1] on les verra bâtir des forts sur les ruines de ceux que la France possède depuis près d'un siècle.

Le fort de Niagara a été bâti il y a plus de 80 ans, et n'a été ni cédé ni démoli par aucun traité. Comme il était tombé en ruine et avait été abandonné pendant quelques années, soit à cause de la paix qui subsistait avec les nations voisines, soit par économie, on l'a rebâti il y a environ 30 ans, et les Anglais n'ont nul prétexte d'en demander la démolition, étant sur un terrain qui n'a jamais été contesté à la France.

[1] Knyphausen bemerkt hierzu in Parenthese: „Comme on le voit par ce qui m'a été souligné dans le contre-projet."

Le fort Saint-Frédéric est dans le même cas; avant qu'il y eût d'Anglais à la Nouvelle-Angleterre, la France possédait le lac Champlain sur lequel est construit ce fort.

Il n'y a qu'à jeter les yeux sur la carte pour voir que le lac Champlain est au milieu des terres du Canada. Accorder aux Anglais la liberté de la navigation sur ce lac en temps de paix et détruire un fort qui le couvre en temps de guerre, c'est livrer toute la colonie.

C'est saper le traité d'Utrecht par les fondements que de disputer à la France le golfe de Saint-Laurent et une des rives du fleuve. La neutralité que propose l'Angleterre, équivaut à une cession. Le Roi doit sa protection à tous les Français établis dans différentes parties du terrain qu'on veut faire abandonner comme neutres.

L'Angleterre n'a prétendu nul droit dans la baie française hors de la presqu'île jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, qui ne lui en a point donné de nouveaux, et on a prouvé qu'une grande partie de la presqu'île appartient à la France.

Mettant à part le droit de propriété, la France ne peut se passer de la communication libre à la rivière Saint-Jean, tant par mer que par terre, ni par conséquent céder la côte depuis cette rivière jusqu'à Beaubassin, et encore moins une lisière de 20 lieues qui, contre le texte formel du traité d'Utrecht, donnerait cette étendue aux Anglais sur le golfe Saint-Laurent, à commencer au cap Tourmentin, et leur donnerait aussi le droit d'y faire des établissements sur les débris des nôtres.

L'adoucissement que l'extrait de la lettre[1] semble donner à cet article, n'est pas suffissant et n'est pas exprimé clairement.

1° La rive méridionale du fleuve n'est point en Acadie.

2° La communication par mer à la rivière de Saint-Jean serait rendue inutile, si les Anglais étaient propriétaires de son embouchure ou seulement des terres voisines.

3° La communication de Québec à l'île Saint-Jean par la rivière de ce nom serait pareillement inutile, si les Anglais pouvaient pousser leurs établissements jusques sur les bords de cette rivière, surtout pendant que, sous prétexte de la neutralité de l'intérieur du pays, ils empêcheraient les Français d'en faire.

4° Cette prétendue neutralité de l'intérieur des terres situées entre le fleuve Saint-Laurent et la baie française n'est d'aucune utilité aux Anglais.

On observe en général que tout ce que les Anglais se proposent d'acquérir, de détruire ou de rendre neutre, est rempli d'habitants français, dont la ruine est infaillible et sans retour, si le contre-projet avait lieu. Au contraire, en suivant le projet de la France, aucun

[1] Auszug aus dem Berichte Michell's vom 12. Februar. Vergl. S. 142. 146.

Anglais n'y perdrait un pouce de terre, ni ne serait troublé dans son commerce actuel.

Nach der Ausfertigung. Die Beilagen nach den an Podewils gesandten Abschriften der Cabinetskanzlei.

7507. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 10. Mai, anlässlich der Gerüchte über eine Erkrankung des Königs von Sardinien: [1] „Toutes les recherches que j'ai faites à cet égard, me déterminent à croire que ce fait est supposé et destitué de tout fondement" ... und bezüglich des Erbprinzen von Hessen-Cassel: „Je ne doute nullement que le prince héréditaire de Cassel n'ait demandé la protection et l'assistance de la France contre la prétendue oppression de son père. [2] J'ai même lieu de supposer qu'il s'est adressé pour cet effet à la reine de France et à Madame la Dauphine; mais je ne saurais croire que le ministère de France ait pris jusqu'à présent le moindre engagement relativement à cet objet, et je suis presque persuadé que tout ce qui est émané de sa part à cet égard, n'a consisté qu'en des assurances vagues et générales."

Die von Spanien versuchte Vermittelung zwischen Frankreich und England, [3] bemerkt Knyphausen, sei vor Kurzem zum Stillstand gekommen. „L'ambassadeur d'Espagne [4] n'a fait depuis ce temps aucune nouvelle démarche auprès du ministère de France, et il s'est restreint à déclarer au sieur Rouillé que Sa Majesté Catholique avait appris avec satisfaction que la cour de Prusse employait ses bons offices [5] pour moyenner un accommodement entre les cours de France et d'Angleterre, que l'intérêt que la cour d'Espagne prenait au rétablissement de la tranquillité, lui faisait désirer avec ardeur le bon succès de cette négociation. Cet ambassadeur m'a parlé à peu près dans le même sens, il y a quelques jours, et m'a dit que sa cour était bien flattée de se trouver en concurrence avec Votre Majesté pour un objet aussi précieux et aussi salutaire que

Potsdam, 22 mai 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 10 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. Je n'ai pas lieu de douter que ce que vous me marquez relativement à la nouvelle qu'on avait débitée sur une prétendue mélancolie du roi de Sardaigne, ne soit exactement vrai, puisqu'on avait déjà révoqué cette nouvelle ici comme fausse et supposée. D'ailleurs, je suis persuadé que vous accusez juste dans ce que vous dites par rapport au prince héréditaire de Cassel, d'autant qu'à la vérité le duc de Nivernois m'avait parlé en sa faveur, mais plutôt par manière d'acquit que sérieusement.

Comme le ministre d'Espagne est venu lui-même vous parler sur la négociation pour accommoder les différends entre l'Angleterre et la France, vous lui direz avec un compliment convenable combien j'avais été charmé d'apprendre que sa cour avait employé ses bons offices pour moyenner cet accommodement, que j'y avais mis jusqu'ici tout l'empressement possible, quoique sans succès jusqu'à présent, et que je regrettais de trouver dans la conjoncture présente très peu de disposition pour la réconciliation.

[1] Vergl. S. 290. — [2] Vergl. S. 257; Bd. XI, 143. — [3] Vergl. S. 207. — [4] Soto-Mayor. — [5] Vergl. Nr. 7506.

l'était celui du rétablissement de la paix, qu'elle n'était nullement jalouse de cette rivalité et que la pacification des troubles actuels ne lui serait pas moins chère, si elle était opérée par l'entremise de Votre Majesté que si elle l'était par la sienne."

Knyphausen meldet ferner, dass das in Port Mahon stationirte englische Geschwader von fünf Kriegsschiffen durch einen geschickten Rückzug der überlegenen französischen Flotte unter La Galissonnière entkommen sei. „Si cette nouvelle est effectivement fondée, il est certain que M. de La Galissonnière a commis une faute de la plus grande conséquence, en laissant ainsi échapper cette escadre, moyennant laquelle celle de l'amiral Byng se trouvera considérablement renforcée, sans compter que cet évènement prive les Français de la prise de cinq navires anglais, qui paraissaient ne pas pouvoir manquer de devenir la proie de l'ennemi."

Vous pourrez, au surplus, expliquer encore à ce ministre les points principaux sur lesquels les deux parties sont différentes.

Pour ce qui regarde les nouvelles de Port-Mahon, c'est pour ma curiosité que je voudrais savoir de vous si vous croyez que, dans le cas que l'escadre anglaise aurait la supériorité dans la Méditerranée, comme il y a toute apparence qu'elle l'aura, et que les affaires là n'allaient pas au gré de la France, si, nonobstant cela, celle-ci voudra tenter le hasard d'une descente en Angleterre,[1] et à quoi vous estimez que, le cas susdit supposé, l'on se déterminera.

Au reste, mandez-moi exactement ce que vous aurez de nouvelles sûres par rapport à l'expédition sur Minorque; car quoique je n'y sois guère intéressé, je voudrais cependant être fidèlement instruit de ce qui y arrive.

Nach dem Concept.

Federic.

7508. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen legt, Wien 12. Mai, die Hindernisse dar, welche seiner zulänglicheren Information[2] entgegenstehen: „Votre Majesté voudra bien avoir la grâce de considérer que de tous les ministres dans l'étranger ma situation est la plus difficile; car non seulement on est prévenu ici en tout contre moi, et tout le monde est sur ses gardes, mais actuellement, après la conclusion de la convention [de Westminster], je me trouve observé tant de la part de la France que de celle de l'Angleterre." Der Gesandte berichtet sodann ausführlich über eine Unterredung mit dem Vertreter Frankreichs, Aubeterre, der ihm mit anscheinend grosser Herzlichkeit begegnet ist.

Potsdam, 22 mai 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 12 de ce mois, [m'a été rendu]. Quoique je convienne de la situation gênante dans laquelle vous vous trouvez, il y a cependant remède contre tout, et j'aurais bien souhaité qu'au lieu de ce long détail que vous m'avez fait de ce qui vous est arrivé avec le comte d'Aubeterre, vous m'eussiez informé de ce qu'on dit et pense à la cour et de ce qui se passe dans le cabinet, ces choses m'intéressant plus que tout le reste.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 276. — [2] Vergl. S. 292. 298.

7509. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 22 mai 1756.

Je ne vous fais la présente que pour accuser la bonne réception de votre dépêche du 19 de mois, touchant la distribution faite des 60,000 écus que la *Steuer* de Saxe a payés à mes sujets créanciers,[1] dont j'ai été content.

J'ai de même reçu à mes mains propres le rapport que vous m'avez fait du 18, et j'ai ordonné que vous ayez ce que vous désirez en conséquence.

Federic.

Nach dem Concept.

7510. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A MAGDEBOURG.

Potsdam, 22 mai 1756.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu la lettre qu'il vous a plu me faire le 14 de ce mois,[2] et je puis assurer Votre Altesse que mes sentiments envers le Duc régnant seront toujours inaltérables et au point que je serais bien aise de m'être trompé à son égard et de l'avoir soupçonné mal à propos;[3] mais sans m'arrêter davantage sur une chose dont je ne veux plus me souvenir, après qu'elle a été si bien finie, Votre Altesse peut être persuadée que ma plus grande satisfaction sera toujours de trouver des occasions de faire plaisir au Duc et que mes sentiments répondront parfaitement à ceux qu'il veut bien me témoigner.

J'accuse d'ailleurs la bonne réception de la lettre du 15 que Votre Altesse a pris la peine de me faire en m'envoyant certaine quittance,[4] et La remercie des soins qu'Elle a bien voulu avoir à cet égard. Je suis avec toute l'estime possible, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

7511. AN DEN GROSSKANZLER VON JARIGES IN BERLIN.

Potsdam, 22. Mai 1756.

Mein lieber Grosskanzler und Geheimer Etatsminister von Jariges. Da Ich intentioniret bin, denenjenigen Kaufleuten, so bei den ehemaligen englischen Kapereien in vorigem Kriege gelitten haben, à raison desjenigen, so ihnen durch die vormals dazu angeordnet gewesene Commission vermittelst einer von solcher abgefassten Sentenz zuerkannt worden, ein Quantum von 120,000 Thaler[5] zu ihrer Indemnisation aus-

[1] Vergl. S. 341. — [2] Diesem Schreiben des Prinzen war die Antwort des Herzogs von Braunschweig auf das Schreiben des Königs vom 8. Mai beigeschlossen. Dieselbe liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 269. 316. — [4] Vergl. S. 293. — [5] Vergl. S. 233.

zahlen zu lassen, hierbei aber nöthig sein wird, dass denen gesammten Interessenten aufgegeben werde, sich durch genugsame Bevollmächtigte auf einen gewissen Tag im künftigen Monat Juni zu Berlin für einer von Euch zu benennenden Commission, welche Ihr, so viel möglich, aus denenjenigen Commissarien, so vorhin die Sentenz abgefasset, zu nehmen habt, sich zu melden, damit ihnen die Repartition des Quanti à raison von 120,000 Thaler publiciret und darauf die Empfangnehmung derer Gelder von denen dazu bestelleten Gevollmächtigten, wann diese sich dazu hinreichend legitimiret haben werden, gegen deren Quittung bei dem Geheimen Rath Köppen, als welchen Ich zur Auszahlung der Gelder benennen werde, geschehen könne. Mein expresser Wille aber ist, dass vorstehendes alles ohne grosse Weitläuftigkeit, die das Ansehen einer processualischen Liquidation haben, auch sonsten überall dergestalt geschehen soll, damit denen Interessenten deshalb keine beschwerliche neue Kosten gemachet werden. Ihr habt also hiernach das weitere zu besorgen, und Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Nach der Ausfertigung. Friderich.

7512. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Potsdam, 22. Mai 1756.

Nachdem Ich den Entschluss gefasset habe, des Erbprinzen von Hessen-Cassel Liebden Dero bezeigtem Verlangen gemäss[1] in Meine Dienste zu nehmen, als ist Meine Intention, dass [Ihr] an gedachtes Prinzen Liebden die nachstehende Propositions deshalb von Meinetwegen thun sollet, dass Ich Deroselben 1) das Patent als Generallieutenant bei Meiner Armée nach der von Deroselben begehrten Ancienneté geben, 2) gedachtem Prinzen das jetzige Salmuthsche Regiment in Wesel als Chef desselben conferiren und 3) Deroselben zugleich die Survivance auf das Gouvernement zu Wesel geben will.

Ihr habt also sofort deshalb mit gedachtem Prinzen zu sprechen und ihm diese Meine Offres bestens gelten zu machen, dabei Ihr aber auch vor Mich sorgen und vor Mich so gute Conditiones, als nur möglich ist, machen müsset, ob Ich schon weiss, dass Ich darauf vor das künftige nicht viel werde rechnen können. Von allem werde Ich Euren Bericht erwarten.

Friderich.

Nach dem Concept.

7513. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 21. Mai, den Bericht des preussischen Gesandten in London vom 11. Mai,[2] welchen ein an Mitchell gesandter Courier mitgebracht

Potsdam, 22 mai 1756.

J'ai reçu ce matin le rapport que vous m'avez fait touchant le

[1] Vergl. S. 212. 331. 360. — [2] Vergl. Nr. 7521.

hat. „Le sieur Mitchell m'est venu voir avant-midi aujourd'hui pour me dire à peu près tout ce qui est contenu dans l'incluse, dont nous avons reçu la duplicate par le même courrier. Il m'a seulement ajouté qu'il était vrai que la cour de Russie, soufflée par celle de Vienne, avait d'abord été un peu effarouchée de la conclusion de la convention de neutralité entre Votre Majesté et le roi de la Grande-Bretagne, mais que le grand-chancelier Bestushew avait su tellement tourner l'esprit de l'Impératrice sa souveraine que, malgré tous les artifices de la cour de Vienne, cette Princesse et son premier ministre restent fermes pour l'Angleterre et le système que celle-ci avait choisi vis-à-vis de Votre Majesté; qu'on allait envoyer, suivant les lettres du chevalier de Williams, un second courrier à Vienne, pour parler encore plus clairement au ministère de la cour de Vienne en faveur de la convention de neutralité, conclue entre Votre Majesté et l'Angleterre." Zugleich hat Mitchell Podewils um Erwirkung einer Audienz bei dem Könige behufs weiterer Mittheilungen aus den ihm von seiner Regierung zugekommenen Weisungen ersucht.

Nach dem Concept.

courrier qui est arrivé au sieur Mitchell. Vous direz à ce ministre que, bien aise de le voir ici, il dépendrait de lui s'il voulait partir de Berlin pour arriver après-midi[1] ici, afin que je saurais lui parler le lendemain matin.[2]

Federic.

7514. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 22. Mai, dass er die ihm zugefertigte Antwort Frankreichs auf das englische Project zu einer Beilegung der bestehenden Differenzen empfangen,[3] jedoch gezögert habe, in seinen Unterredungen mit Mitchell von derselben Gebrauch zu machen, bevor nicht der König den letzten aus London eingetroffenen Bericht seines Gesandten[4] gelesen habe: „parceque, l'Angleterre ayant résolu de faire publier le 25 de ce mois[5] une déclaration formelle de guerre contre la France, et comme celle-ci y répondra vraisemblablement par une contre-déclaration de cette nature, il me semble, si j'ose le dire, que les esprits de part et d'autre paraissent trop aigris dans le moment présent et trop échauffés l'un contre l'autre, pour pouvoir espérer le moindre succès d'une nouvelle tentative de récon-

Potsdam, 23. Mai 1756.

Meine Intention ist auch nicht gewesen, Tentatives zu thun, sondern nur, dass es par manière de discours geschehe.

[1] Sonntag 23. Mai. — [2] Vergl. Nr. 7520. — [3] Vergl. S. 343. — [4] Vergl. Nr. 7513. — [5] Die Kriegserklärung erfolgte bereits am 17. Mai. Vergl. S. 378.

ciliation, et qu'il faudra attendre encore quelque temps, jusqu'à ce que les deux parties soient un peu revenues de cet enthousiasme guerrier, par les succès ou les pertes de l'une ou de l'autre."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7515. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 22. Mai, dass er die Vermittelung des Etatsministers von Borcke in Anspruch genommen hat, um in Cassel zu bewirken, dass der bisherige Begleiter des Erbprinzen von Hessen in Berlin, der Oberst von Cappel, durch eine geeignetere Persönlichkeit ersetzt werde;[1] Borcke hat den Oberst von Fürstenberg als Nachfolger des Oberst von Cappel in Vorschlag gebracht . . . „et il croit que Votre Majesté en sera contente."

Potsdam, 23. Mai 1756.

Recht gut.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7516. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. Mai, dass er die ihm zugefertigte „Réponse de la France"[2] den englischen Gesandten habe lesen lassen: „Le sieur Mitchell m'a répondu que le roi d'Angleterre et la nation britannique devraient naturellement être fort sensibles aux soins obligeants de Votre Majesté et à Ses bonnes intentions de vouloir prévenir une guerre sanglante entre les deux nations, mais qu'il doutait beaucoup que cette nouvelle déclaration de la France serait regardée comme suffisante pour cela; que cependant il devait suspendre son jugement là-dessus, et qu'il aurait été à souhaiter que, du temps de la conclusion du traité d'Utrecht et même de celui d'Aix-la-Chapelle, on se fût expliqué plus clairement et plus en détail sur les véritables limites de l'Acadie; que c'était une dispute dans les véritables principes du droit réciproque, où chacun croyait être fondé de son côté et ne devoir rien céder; que, selon lui, on aurait dû compromettre sur l'examen et la décision d'un troisième sur les lieux, pour s'y soumettre, mais que la chose souffrait de grandes difficultés pour l'exécution."

Potsdam, 24. Mai 1756.

Ohnerachtet die bons offices bis dato nichts ausgerichtet haben, so können Évènements, als Bataillen oder andere, kommen, da man alsdenn gleich davon profitiren kann, und es daher immer gut ist, die Negociation einigermaassen und tellement quellement en haleine zu halten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. S. 258. — [2] Vergl. Nr. 7506. 7514.

7517. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS, VON BODEN UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 24. Mai 1756.

Ob Ich schon allerdings berechtiget wäre, denen Directeurs derer Interessenten der auf Schlesien vorhin hypothecirt gewesenen Schulden das von ihnen geforderte Douceur à 1 Procent des Capitals der 250,000 Pfund Sterling[1] als eine Prätension, die Mir gar nicht zur Last fallen kann, zu refusiren, so habe Ich dennoch resolviret, um alle weitere Chicanes desfalls zu vermeiden und die Sache de bonne grâce zu endigen, denenselben solches annoch zu bewilligen. Und da solches nach einer von dem Geheimen Rath Köppen auf Meine Ordre an Mich deshalb eingesandten Ausrechnung inclusive derer Uebermachungskosten überhaupt 15,991 Reichsthaler 16 gute Groschen beträget, so habe Ich auch nurgedachtem Geheimen Rath Köppen bereits aufgegeben, solche hiernächst aus einem sichern Fonds an den Splitgerber auszuzahlen. Ihr, der von Boden, sollet inzwischen mit dem Splitgerber das nöthige Concert wegen baldiger Uebermachung dieser Gelder treffen, Ihr aber, der Graf von Podewils und von Finckenstein, sollet Meinen Chargé d'affaires zu London darüber instruiren und alles, was deshalb zu Meiner und Meines Hauses künftigen Sicherheit dienen kann, wohl besorgen.

Nach dem Concept. Friderich.

7518. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Potsdam, 24. Mai 1756.

Ich habe Eure beide Schreiben vom 23. dieses zusammen richtig erhalten und aus deren letzterem ersehen, wie vermuthlich von übel intentionirten Leuten des Erbprinzen von Hessen-Cassel Liebden fälschlich insinuiret werden wollen, als ob das von Mir Deroselben zugedachte jetzige Salmuthsche Regiment[2] ein simples Garnisonregiment, so die Uniforme von Invaliden habe und darunter auch von denen andern Regimentern zu Wesel sich distinguiret, mithin ein Invalidenregiment wäre.

Ihr könnet gedachtes Erbprinzen Liebden von Meinetwegen versichern, wie gar sehr Ich davon entfernet wäre, jemalen den Gedanken gehabt zu haben, Dieselbe auf dergleichen Art, als solches Deroselben insinuiret werden wollen, zu humiliiren, vielmehr habt Ihr des Erbprinzen Liebden zu bedeuten, dass erwähntes Regiment kein Garnisonregiment, am allerwenigsten aber ein Corps Invaliden sei, noch von Mir jemalen davor genommen und angesehen würde; dass zwar solches bisher, da es noch in einem Bataillon bestanden, ein Garnisonbataillon gewesen sei, dass aber eben deswegen Ich solches mit einem Bataillon augmentiren würde, damit es auf den Fuss eines ordentlichen Regiments ge-

[1] Vergl. S. 267. — [2] Vergl. S. 350.

setzet werde, und niemalen ein Garnisonregiment heissen würde, dass ferner dasselbe auch seine neue Uniforme bekäme, auf denselben Fuss wie die Regimenter von Dossow, Jungken und Wied, als wovon der Generallieutenant von Massow des Erbprinzen Liebden die neue Officierprobemundirung auf Dero Verlangen vorzeigen könne, und dass, wann Dieselbe gegen den 15. des kommenden Monates Juni, als da es auf den Fuss von 2 Bataillons formiret würde, es in Wesel sehen wollten, Sie alles so finden würden, wie Ich es Deroselben hier declarirte. Sonsten nähme Ich das Regiment auf keinen Fuss vom Garnisonregiment, indem dasselbe in Kriegeszeiten nach Erforderniss derer Umstände sowohl wie andere Regimenter würde marschiren müssen, und dass ausser diesem allen der Character vom Generallieutenant bei Meiner Armee, so des Erbprinzen Liebden bekämen, mit sich führe, dass Dieselbe in Kriegeszeiten denen Campagnen mit beiwohneten.

Dass übrigens Deroselben die Idee, dass dieses Regiment zeither auf den Fuss eines Garnisonbataillons gestanden, nicht revoltiren noch befremden möchte, da vorhin bereits viele Regimenter Meiner Armee auf denselben Fuss gewesen und aus Garnisonregimentern zu ordentlichen Regimentern geworden wären, davon Ihr gedachtes Erbprinzen Liebden die Exempel von dem Kalckstein'schen, ehmaligen Feldmarschall Jeetze'schen, jetzo Blanckensee'schen, Borcke'schen, Treskow'schen, Fouqué'schen, Kalsow'schen, Brandes'schen p. allegiren könnet, als welche alle vorhin Garnisonregimenter gewesen und nach und nach auf den Fuss von ordentlichen Feldregimentern gebracht worden.

Im übrigen deferire Ich dem Verlangen des Erbprinzen Liebden nebst der Survivance des Gouvernements zu Wesel mit Plaisir den Character als Vicegouverneur und werde Deroselben in allen Gelegenheiten Meine Consideration und Estime zu bezeigen nicht ermangeln.

Was endlich die zwischen des Erbprinzen Durchlaucht und Euch verabredete und Mir von Euch gemeldete Conditiones anbetrifft, da bin Ich zum höchsten davon zufrieden und acceptire solche sehr gerne hierdurch; dahero Ihr dann nur mit dem Etats- und Cabinetsminister Grafen von Podewils Euch deshalb zu besprechen und zu concertiren habet, damit Derselbe, wiewohl ohne allen Éclat, einen formellen Revers nach denen erwähnten Conditionen aufsetzen und expediren lassen müsse, der alsdann von des Erbprinzen Liebden vollenzogen werden könne.

Nach dem Concept. Friderich.

7519. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 24 mai 1756.

J'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois et vous suis obligé des détails où vous êtes entré dans votre rapport ordinaire touchant l'affaire

de Port-Mahon, aussi continuerez-vous de m'en faire, conformément à ce que je vous en ai marqué par ma dernière lettre.[1]

Je vous sais d'ailleurs bien gré des notions que vous m'avez données au sujet du traité entre les cours de Vienne et de Versailles,[2] que vous présumez d'être signé le 7 de ce mois, sur lequel nous verrons bientôt clair, quand la France le communiquera aux cours alliées. Je présume, en attendant, que vous avez rencontré bien juste dans ce que vous présumez de son objet.

Quant aux affaires de Suède, je sais bien que le sieur Havrincour a une grande protection à sa cour, mais autant qu'il me paraît par plus d'un indice, il est extrêmement partial contre la cour de Suède et fait bien du mal et du préjudice au parti de la cour, en donnant tête baissée dans les idées de ceux qui se plaisent à fronder la cour et à faire tout le mal possible à ceux qui y sont attachés.

Au reste, vous dites dans votre rapport que l'intention de la France n'était point de rien entreprendre cette année contre l'électorat d'Hanovre, ni aucun des États de l'Empire;[3] mandez-moi donc naturellement si vous croyez que la France voudrait agir offensivement contre l'État d'Hanovre l'année qui vient ou immiscer l'Allemagne dans cette guerre; j'en attendrai votre rapport le plus tôt le mieux, avec autant d'exactitude qu'il vous sera possible.

Federic.

Nach dem Concept.

7520. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSS-BRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

Sanssouci, 24. Mai 1756.

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 27. Mai, über die Audienz in Sanssouci am Montag, den 24. Mai:[4] „. . . The King of Prussia is well disposed to second His Majesty's views with regard to Her Royal Highness the Princess of Hesse, and he has again renewed in the strongest terms his sincere intention of strictly fulfilling all his engagements with the King, but is fully convinced that nothing can happen this year to disturb the peace of Germany. He was pleased with the accounts which your Lordship enabled me to communicate concerning Russia,[5] but still I could perceive some doubt and diffidence remained, and I suspect there have been accounts from that court of a very different nature, though nobody here chooses to speak out . . .“

[1] Vergl. Nr. 7507 S. 348. — [2] Vergl. S. 357. 361. — [3] Vergl. S. 357. — [4] Vergl. S. 351. — [5] Erlass Holdernesse's, d. d. Whitehall 14. Mai: Darin waren eingeschlossen 1) ein Bericht Williams', d. d. Petersburg 11. April, mit der Nachricht, dass die Versuche den Argwohn der Kaiserin auf die englisch-preussische Convention zu lenken, bisher ohne Erfolg geblieben seien; 2) ein Bericht Keith's, d. d. Wien 27. März, mit der Meldung, Keyserlingk habe Befehl erhalten, am wiener Hofe die englischen Interessen zu unterstützen. Vergl. auch Nr. 7572.

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 27. Mai (secret): „. . . I acquainted His Majesty with such parts of Sir Charles Hanbury Williams' dispatches as I thought were the most proper to make an impression upon him and to convince him that affairs at the court of Petersburg were in a very good situation. I added that care would be taken they should continue so, as the King my master was sensible of the importance of that alliance and was resolved to cultivate it. He added he was glad that our affairs were in so good a situation, that there had been lately great divisions and dissensions at that court,[1] that it was of the utmost consequence that the King's interest and influence should be maintained there, that, while Russia was secured, the peace of Germany was safe; and as he, the King of Prussia, was strictly resolved to adhere to the treaty he had lately entered into with the King of Great Britain, and willing to fulfill every engagement, he thought that the peace of Germany could not be disturbed by any power whatever, while Russia continued well disposed to England, that the greatest attention should be had to that court, not only because of its instability, but that the French were actually endeavouring to get it out of our hands, and that he was informed a Douglas — he supposed a jacobite and a creature of M. d'Argenson — had lately been sent to that court, that he had been introduced by the Great Chancellor to the Empress, that this Douglas was supposed to have lettres of credence . . . .

As I had said in this conversation that the Duke de Nivernois' stay at Berlin and the manner in which he had been received there, had been made use of at the court of Petersburg as a means to indispose the Empress of Russia against the treaty lately concluded, and that in order to increase her jealousy, it had been suggested that His Prussian Majesty was then actually negociating a new treaty with France, the King answered with some emotion that surely he was not responsible to Russia for the manner in which he received public ministers at his court, that the Duke de Nivernois was a man of great quality, who had even given up the point of rank, in order to come to Berlin with the character of minister plenipotentiary, after having been ambassador at Rome, that he, King of Prussia, had then just made a treaty with the King of Great Britain which made it more necessary to show a particular attention to the minister of France, and he would freely tell me what his views were in so doing, that he wanted to prevent the war from becoming general and had hopes at that time of bringing the two nations together and to make them understand one another and their respective interests,[2] which he thought they had both mistaken, that he was still of the same opinion and would keep out of the war as long as he could, that was his principle, that if Germany was attacked by foreign troops, he would fulfill his engagements and would facilitate the coming of 30,000 Russians by sea to be landed at Rostock or at Stettin;

[1] Vergl. S. 262. 306. — [2] Vergl. S. 36. 146.

but, added he, I shall be very sorry to see any foreign troops whatever in the Empire, and I hope the Russians will not come, unless there be real occasion for them, in that case I should wish to have them, they will serve as a pledge for the fidelity of the Russian Empire and prevent its being induced to take a part against us.

When I mentioned the instructions that had been sent to Monsieur Keyserlingk at Vienna to renew his representations at that court,[1] he said that signified little, for there was an understanding between the courts of Vienna and Petersburg, that the court of Vienna had delayed giving an answer to Mr Keith, till the arrival of a courier from Petersburg, that the answer they had given, would not be agreeable to the King and was in substance that, as we had not previously communicated the treaty with Prussia to them and had omitted in that treaty the defence of the Netherlands,[2] that the Empress-Queen must make such alliances as may secure her dominions etc. This, he said, was the purport of the answer to Mr Keith, calculated to justify their treaty with France, which could not be long kept secret, as he was informed that it was actually signed on the 7th instant at Paris,[3] and contained the articles he had formerly mentioned to me, which your Lordship will find in my very secret letter of the 14th instant.[4]

He thinks it likely, in the humour the court of Vienna now is, that, as they have Silesia constantly in their eye, wish to recover Parma and Placencia and to extend their dominions in Lombardy and want nothing so much as a general war. To bring this about, they may, under hand, instigate France to attack His Majesty's German dominions the next year (though he cannot believe they will openly act against His Majesty), that France may probably hearken to this proposition, especially if the attempts she is now making in America and in Minorca, should fail, or if their fleet should be beaten at sea, for it will be then the only card France has to play, and even this he thinks they may be disappointed of, if a timely concert is entered into before the month of October next, and he was willing to offer plans to His Majesty for that purpose, in which however the 30,000 Russians make an essential part . . .

I acquainted the King of Prussia with His Majesty's resolution of declaring war against France.[5] He said nothing; but told me, by way of news, that 45 bataillons were to march towards the coasts opposite to Britain, that Monsieur de Belle-Isle was to be at Dunkirk about the end of the month and several camps to be formed.[6] He asked me what number of troops we had in Britain, and said he did not think we had been so strong; but, though he could not persuade himself that France really intended to invade England, yet we could not be too much upon our guard, and he hoped for that reason that neither the

[1] Vergl. S. 415. — [2] Vergl. S. 2. 16. — [3] Vergl. S. 355. — [4] Vergl. Nr. 7493 S. 328. — [5] Vergl. S. 351. 374. — [6] Vergl. S. 361.

service of America neither the defence of Minorca nor any project whatever would incline us to *dégarnir* our coasts by sending out too many ships of war, that, while we had a strong fleet at home, France would hardly venture to invade, but if we weakened ours too much, it became the interest of France, in the present conjuncture, to risk everything with an equal or nearly equal force; he, therefore, recommends keeping at home a fleet greatly superior to the French.

I insinuated to His Majesty that, if any concert of alliance was formed, the republic of Holland might still be of great use, that an ancestor of his had saved that Republic, and it would add to his glory to lend his hand once more to raise and relieve her, that, if something was not done, there was danger of the Republic falling into the hands of France. He heard with attention and did not seem to disrelish the proposition, but added that the Republic at present was in a very low state . . .“

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 27. Mai (private and particular) über Besprechungen, die er mit dem Könige in Betreff des Erbprinzen von Hessen gehabt hat:[1] „. . . His Majesty was pleased to talk with great freedom to me upon the whole of this unhappy affair. He said that he had so bad an opinion of the Hereditary Prince and he knew him to be so weak and so fickle that he would absolutely have had nothing to do with him, if it had not been *pour faire plaisir au Roi* and to the Landgrave, and that the consideration of the present state of affairs in Europe made him, the Prince, of consequence at this time; that in order to prevent his falling into the hands of Vienna or of France, he was willing to take him into his service, though he had no hopes to make anything of him.

Mitchell hat die Meinung geäussert, der Eintritt in die preussische Armee würde den Erbprinzen von seinen Fehlern heilen . . . . [The King] said »You do not know him, if he was in my service (though he says „*après le purgatoire qu'il aime la discipline prussienne*“), I cannot nor will answer for him, he may deceive me, for he is always of the mind of the person that speaks to him last, and there is nobody about him capable to guide him; I blame his father for this.«

When I urged the necessity there was of an separation and the justice of securing an independent provision for Her Royal Highness, to take place after the death of the Landgrave, the King of Prussia said he was very sensible of the disagreeable situation in which Her Royal Highness must be, and he told me several things that he has learnt from his sister-in-law (a Princess of Hesse married to his brother Prince Henry, who has lately been to visit her uncle the Landgrave)[2] that convinced him not only of the impropriety, but of the impossibility of her living with her husband in any degree of comfort.

[1] Vergl. S. 330. — [2] Vergl. S. 251.

He likewise thinks that it is reasonable and just that a suitable independent provision should be secured for Her Royal Highness after the death of the Landgrave, but he asked me what I would propose. I answered that I was not instructed to make any proposition. He then said the best way that now occurs to me, is for the Landgrave to put her in possession of the county of Hanau immediately, which he said he believed he intended to do, but that his age and infirmities had hitherto prevented him from bringing his intention into execution.

Mitchell hat erwidert, dass die Versorgung der Prinzessin und ihrer Kinder dem Könige Georg sehr am Herzen läge. . . . He answered you may assure the King that I will do everything in my power to second and facilitate His Majesty's intentions in that matter, but he hoped it would be remembered that he had not taken upon him to answer for the conduct of the Hereditary Prince, even when he was in his service, that he knew too much of him to undertake for him, but he added »I wish you would speak with the Prince yourself, I should be glad to have a witness, you will see with your own eyes, he will tell you his story without your asking him, and you will be better able to judge of his character.« Mitchell hat entgegnet, er habe keinen Auftrag zu solchem Vorgehen erhalten. . . . The King said »Put yourself in his way, he will talk to you, you may visit him as a private man, not as a minister and you may hear him at least.«

When I asked His Majesty if the prince of Hesse would be soon received into his service, he answered »I have made him a proposition,[1] but have not yet received his answer. I make use of Monsieur de Borcke to transact with him« . . .“

Nach den Abschriften[2] der Mitchell'schen Berichte im Public Record Office zu London.

7521. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 11. Mai, über eine Unterredung mit Holdernesse, in welcher dieser ihm mitgetheilt hat: „Qu'il envoyait ce soir un courrier au sieur Mitchell avec des ordres d'apprendre à Votre Majesté que Sa Majesté Britannique avait pris la résolution de déclarer incessamment la guerre à la France,[3] et qu'on n'attendait de faire cette démarche, que la confirmation authentique de l'entreprise des Français sur l'île de Minorque, pour en faire la proclamation, qui aura lieu au plus tard dans une quinzaine de jours et peut-être avant, cela n'étant pas encore fixé, quelques-uns des ministres étant d'opinion de ne proclamer la guerre que d'hier en quinze jours, afin que le lendemain, jour fixé pour séparer le Parlement, Sa Majesté Britannique l'annonce à cette assemblée dans la harangue qu'elle lui fera. Quoi qu'il en soit, comme la démarche susdite est résolue aussi bien que la séparation du Parlement, ce secrétaire d'État m'a ajouté que le Roi et son Conseil n'avaient pas voulu différer d'en informer Votre Majesté, et que pareille information avait été également faite aux ministres ici des autres cours alliées.

[1] Vergl. S. 350. 353. — [2] Die Ausfertigungen der Berichte sind verloren gegangen; sie waren dem Mitchell'schen Courier bei seinem Aufbruch von Berlin gestohlen worden. Vergl. S. 374. — [3] Vergl. S. 351. 357. 374.

Le lord Holdernesse a d'ailleurs saisi cette occasion pour m'avertir qu'il avait reçu ces jours passés un courrier de Russie, avec d'amples dépêches du chevalier Williams touchant la façon de penser de cette cour-là dans les circonstances présentes, et en particulier sur l'union que Votre Majesté avait renouvelée en dernier lieu avec l'Angleterre. On envoie copie de cette dépêche au sieur Mitchell, avec ordre d'en communiquer des extraits à Votre Majesté pour ce qui La concerne.[1] Elle verra par le langage que ce ministre Lui tiendra là-dessus, qu'il y a encore de l'aigreur et un peu de jalousie chez les ministres de la cour de Pétersbourg au sujet de l'union en question, mais qu'en même temps le chancelier Bestushew et la majorité du conseil de l'Impératrice persistent à soutenir les intérêts et le système de l'Angleterre dans cette occasion, malgré les insinuations que les Autrichiens ont fait faire dans ce pays-là, pour y inspirer des sentiments contraires . . . On compte . . . de remettre [la cour de Russie] peu à peu en bonne intelligence avec Votre Majesté, ouvrage que l'on a sincèrement en vue, et que l'on se propose d'amener à sa perfection, à mesure que les circonstances et les occasions deviendront plus favorables, mais que l'on sent très bien ne pouvoir pas se faire dans le moment présent et avant qu'on ait fait revenir les Russes de toutes les insinuations malignes que les Autrichiens leur ont lâchées. Le lord Holdernesse m'a dit aussi qu'il avertissait le sieur Mitchell qu'il était encore à attendre le courrier du sieur Keith, et que, d'abord qu'il serait arrivé, on lui en dépêcherait un autre, avec la copie de la dépêche qui viendrait de Vienne, pour la communiquer telle quelle à Votre Majesté . . .

Votre Majesté verra d'ailleurs par ces procédés avec quelle confiance les ministres de cette cour veulent en agir envers Elle; rien ne Lui sera caché pour L'éclaircir sur leur conduite, et rien ne sera négligé de leur part pour soutenir efficacement les arrangements pris avec Votre Majesté, et pour parer les coups qu'on voudrait ou pourrait y porter. Le lord Holdernesse m'a aussi fait connaître combien Sa Majesté Britannique était sensible aux procédés de Votre Majesté envers le prince de Hesse-Cassel; elle a été en particulier fort flattée de ce que Votre Majesté avait voulu la consulter,[2] avant que d'accorder la permission au prince de Hesse-Cassel d'entrer à Son service."

Potsdam, 25 mai 1756.

La dépêche que vous m'avez faite du 11 de ce mois, m'a été bien rendue. La façon cordiale dont Sa Majesté Britannique et le ministère agissent envers moi pour tout ce qui regarde nos intérêts communs et réciproques, m'a extrêmement charmé, aussi devez-vous assurer les ministres de ma part dans les termes les plus affectueux de mon parfait retour et que j'agirai avec la même cordialité envers le Roi leur maître et avec eux.

C'est aussi par ce motif que vous devez dire aux ministres que, selon des avis que j'avais eus,[3] il était arrivé à Pétersbourg vers la fin du mois d'avril dernier un certain comte Douglas, sous prétexte d'y voir la cour, qui avait été aussi présenté par le Grand-Chancelier en cette qualité à l'Impératrice le 6 de ce mois, au sujet duquel le bruit était général qu'il était chargé d'une commission de la part de la cour de France et muni de lettres de créance, mais que ce qui était sûr et avéré, c'était qu'il était pourvu de lettres de change sur des sommes très considérables à tirer des marchands de Danzig et de Pétersbourg.

[1] Vergl. Nr. 7520 S. 355. 356. — [2] Vergl. S. 300. — [3] In Berlin intercipirter Bericht Swart's an die Generalstaaten, d. d. Petersburg 8. Mai.

Vous direz d'ailleurs aux ministres que, selon mes lettres de France,[1] la négociation entre le comte de Starhemberg et les ministres de France était parvenue à sa consistance par un traité entre les deux puissances qui avait été signé le 7 de ce mois, de sorte qu'on y attendait seulement les ratifications de la cour de Vienne pour le rendre public ou au moins pour le communiquer aux cours alliées; que l'on ajoutait que l'on avait communiqué ce traité, signé par le comte de Starhemberg et le sieur Rouillé, à l'ambassadeur d'Espagne, qui avait fait partir un courrier pour l'envoyer à sa cour; auquel sujet je suis cependant bien aise de vous faire observer que je crois que, pourvu que l'Espagne ne trouve pas de sa convenance le troc proposé de la cour de Vienne des possessions de l'infant Don Philippe en Italie contre la Flandre autrichienne et le Luxembourg,[2] ladite Espagne ne prendra aucune part aux liaisons contractées entre les deux cours. J'ai appris d'ailleurs qu'on assemble en France beaucoup de troupes du côté de La Manche et depuis Calais jusqu'à l'île de Ré, dont on formera dix corps, soit pour garder les côtes, soit pour menacer celles de l'Angleterre, de sorte que j'estimais que dans cette conjoncture les amiraux anglais auront besoin d'employer toute leur vigilance pour bien observer les desseins et la manœuvre des Français.

Vous observerez qu'en informant les ministres anglais de toutes ces nouvelles, vous ne le ferez que par manière de discours, afin de leur faire entrevoir au moins qu'on songe ici à ce qui peut intéresser la Grande-Bretagne et qu'on y a attention.

Au surplus, nous avons ici la nouvelle[3] que la cour de Pétersbourg fait actuellement des armements considérables, qu'elle fait équiper à Cronstadt treize vaisseaux de guerre et frégattes et dix à Reval, qu'outre cela on équipait vingt galères à Pétersbourg et un pareil nombre à Reval et que l'on prétendait que ces quarante galères dussent servir à transporter quelques troupes à Libau dans la Courlande, qu'au surplus tous les régiments avaient ordre de se tenir prêts à marcher et qu'on renforcerait les régiments d'infanterie sur les frontières de la Livonie jusqu'au nombre de trente, et que de plus les troupes irrégulières avaient reçu l'ordre de quitter leurs quartiers d'hiver et de s'approcher des frontières. Vous parlerez de même aux ministres anglais de ces nouvelles, en ajoutant que je ne saurais juger autrement de tous ces mouvements des Russes, sinon que c'était le corps de troupes qu'en conséquence de la convention de subsides faite entre l'Angleterre et la Russie, celle-ci était obligée de tenir prêt aux ordres de l'Angleterre.[4] Vous représenterez, cependant, avec tout cela auxdits ministres que l'Angleterre ne saurait prêter assez d'attention sur la cour de Pétersbourg pour prévenir à ce que celle-ci ne lui soit débauchée par d'autres.

[1] Bericht Knyphausen's, Paris 14. Mai. Vergl. Nr. 7519. — [2] Vergl. S. 224. — [3] Das Folgende nach dem oben bereits citirten (S. 360 Anm. 3) Berichte Swart's vom 8. Mai. — [4] Vergl. Bd. XI, 388.

Au reste, je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, et dans l'intention que vous n'en ferez nul usage auprès des ministres anglais, que le chevalier Williams n'est point goûté ni agréable à la cour de Russie, par ses manières trop vives, de sorte qu'il en a eu déjà plusieurs déboires. Je ne vous informe de ceci autrement que pour que vous tâchiez de vous orienter sous main si les ministres anglais sont instruits de cette circonstance, qui d'ailleurs est bien fondée.

J'ai été bien sensible à ce que le roi d'Angleterre a bien voulu donner son agrément à ce que le prince héréditaire de Hesse-Cassel entre en mon service, et je tâcherai à présent de m'arranger avec lui là-dessus.

Quant à l'un pour cent que les directeurs du fonds de la Silésie prétendent de bénéfice sur le total de cette dette, je me crois parfaitement fondé en droit de ne pas me charger d'une prétention qui n'affecte point ce dont je me suis chargé par la paix de Breslau, et dont on n'avait fait que jusqu'à présent le moindre indice;[1] mais pour éviter toutes chicanes là-dessus et pour finir de bonne grâce cette affaire, je me suis encore déterminé de faire payer aux susdits directeurs ce bénéfice, dont j'ai déjà donné mes ordres en conséquence;[2] ce qu'en attendant vous devez déclarer auxdits directeurs, en faisant valoir habilement auprès d'eux la complaisance dont j'avais bien voulu user à leur égard.

Nach dem Concept. Federic.

7522. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 15. Mai, der englische Gesandte habe auf die Mittheilung der Westminster-Convention und auf die englischerseits bezüglich der Verhandlungen zwischen Oesterreich und Frankreich gestellten Anfragen[3] endlich von dem Grafen Kaunitz eine Antwort erhalten und sei am 13. Mai von den Kaiserlichen Majestäten in Audienz empfangen worden. Nach der Angabe Keith's habe die Antwort des Grafen Kaunitz gelautet: „Que Sa Majesté l'Impératrice-Reine avait été fort sensible à l'attention que Sa Majesté Britannique a bien voulu lui témoigner en lui faisant communiquer le 7 avril[4] le traité qu'elle a signé avec Sa Majesté Prussienne le 16 de janvier de l'année présente; que cependant Sa Majesté Im-

Potsdam, 25 mai 1756.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois et suis bien aise que vous m'avez appris le précis de la réponse que le sieur de Keith a eue du comte de Kaunitz, que je trouve telle que je me l'avais toujours imaginée, et au sujet de laquelle j'observe qu'elle a été donnée à peu près au temps que la cour de Vienne a été informée de la signature de son traité avec la France faite le 7 de ce mois, aux conditions dont je vous ai déjà instruit par ma lettre du 11 de

[1] Vergl. S. 267. — [2] Vergl. Nr. 7517 S. 353. — [3] Vergl. S. 197. — [4] Vergl. S. 284.

périale ne pouvait pas dissimuler que la limitation de la neutralité aux pays seuls d'Allemagne[1] l'avait un peu surprise, se trouvant par là exposée à un danger visible, mais qu'au reste Sa Majesté Impériale, qui souhaitait toujours tout le bien imaginable à Sa Majesté Britannique, désirait beaucoup que l'Angleterre, ainsi que l'électorat d'Hanovre, puissent retirer du traité en question tous les avantages que Sa Majesté Britannique en espère." Ueber seine Audienz bei den Majestäten hat Keith dem preussischen Gesandten mitgetheilt: „Que Leurs Majestés Impériales [avaient déclaré] que, dans le danger où elles se trouvaient, elles seraient obligées de s'en tirer comme elles pourraient, et que lui, le sieur Keith, à la fin de ses audiences, avait fait connaître qu'il s'était flatté d'une réponse plus claire."

ce mois,[2] de sorte que l'on n'attend en France, à ce que j'ai appris, que les ratifications de la cour de Vienne pour le communiquer aux cours alliées.[3] Ce que vous ne laisserez pas de dire et de faire observer au sieur de Keith.

Au surplus, quoiqu'il y ait toute l'apparence que la cour de Vienne ne remuera pas dans le courant de cette année-ci, vous ne manquerez pas d'être très attentif sur ses arrangements dans le militaire,[4] et observerez scrupuleusement si elle ne tâchera pas d'introduire les Français l'année qui vient en Allemagne, pour y susciter la guerre.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

7523. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms übermittelt, Stockholm 7. Mai, die Antwort, welche die Königin von Schweden den zur Visitation der Kronkleinodien[6] abgesandten Deputirten des Geheimen Comité's schriftlich hat übergeben lassen:

„Le Roi m'ayant fait la grâce de m'informer qu'il avait reçu une lettre où le comité secret lui demandait la permission de faire revoir par des députés les pierreries de la couronne qui se trouvent entre mes mains, je suis bien aise de donner à connaître aux deux membres du comité secret qui ont été députés à Sa Majesté, que je ne saurais me soumettre à cette enquête, qui semble marquer de la défiance de la part des États, et que mon intention est de séparer les pierreries qui appartiennent au trésor, d'avec les miennes, afin de les leur remettre, puisque, dès ce moment, je m'estime trop bonne de les porter.

Louise Ulrique."

Potsdam, 25 mai 1756.

Vos rapports du 7 et du 11 de ce mois me sont bien entrés, et je suis assuré, par les circonstances qu'ils renferment, que, si la cour se conduit prudemment sans éclater et qu'elle se garde de toute hauteur déplacée et d'écrire dans des termes semblables à ceux dont la Reine, ma sœur, s'est servie, sans doute dans le premier feu de la colère, dans sa réponse concernant les joyaux, qui n'a pas laissé que de m'affliger, que, dis-je, le Sénat rentrera alors de lui-même en règle et se revêtira de plus de modération, et que les membres les plus modérés dudit Sénat se rangeront dans le parti de la cour; mais,

[1] Vergl. S. 2. 16. — [2] Vergl. Nr. 7487. — [3] Vergl. S. 355. — [4] Vergl. S. 340. — [5] Vergl. S. 357. — [6] Vergl. S. 315.

Solms berichtet, Stockholm 11. Mai: „Il y a à présent une grande fermentation dans les esprits. Ceux à qui au commencement de la Diète le Sénat a mis le pouvoir en main pour s'en servir contre la cour, le font valoir à l'heure qu'il est contre le Sénat même, dont ils ont taxé la conduite dans plus d'une occasion. Les plus sensés dans ce parti sentent qu'on va trop loin, mais avouent en même temps qu'ils ne sont pas capables d'arrêter la fougue des gens qui, pour s'être accoutumés à dire des duretés à leur roi, s'imaginent présentement d'être les souverains arbitres du royaume et en sont devenus insolents."

qu'au cas que cette dernière ne voulût goûter la voie de la douceur, mais n'avoir, tout au contraire, que de l'aigreur pour ceux qui jusqu'à présent ont refusé d'entrer dans ses vues, elle ne fera qu'irriter par là de plus en plus ceux-ci contre le Roi, qui, manquant des ressources et des moyens propres pour se soutenir et pour faire réussir efficacement ses vues contre le parti qui lui est contraire, ne pourra guère s'empêcher de se voir succomber et de tomber de mal en pis. Au moins est-ce de la sorte que je pense sur ces affaires. Vous qui êtes sur les lieux, en porterez un jugement assuré et solide. En attendant, prêchez toujours la modération, autant qu'il vous sera possible et que vous pourrez le faire convenablement.

Vous ferez parvenir sûrement à sa direction la lettre ci-jointe.[1]

Nach dem Concept.

Federic.

7524. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam, 25 mai 1756.]

Vous aurez vu, par tout ce qui s'est passé chez vous, que le plan de conduite que vous vous étiez formé, n'a pas réussi. La tendresse et l'attachement que j'ai pour vous, m'obligent de vous parler avec franchise; vous flatter dans une occasion pareille, serait vous perdre. Vous n'avez ni parti, ni troupes, ni argent pour soutenir des procédés hauts, ce qui, me semble, devrait vous faire penser sérieusement à employer la ruse et la dissimulation, seules armes dont vous puissiez vous servir dans l'occasion présente. Votre réponse au Sénat est remplie de hauteur et de mépris; j'ai été affligé en la lisant. Pour Dieu! modérez votre vivacité! Vos ennemis, qui la connaissent, en profiteront pour vous faire faire d'autres faux pas. Je ne disconviens point de ce que le Sénat outre les choses, mais voici ce que la politique veut qu'on fasse en pareil cas: lui laisser outrager le Roi, lui laisser abuser de son pouvoir, jusqu'à ce que les esprits modérés commencent à s'apercevoir eux-mêmes qu'on les a menés trop loin; alors il faut les gagner par un bon accueil, par de bons traitements, en leur insinuant qu'ils ne jouent pas dans le Sénat le rôle qui leur convient, et qu'un petit nombre de têtes chaudes se sont emparées de tout le gouvernement. L'intérêt et

[1] Nr. 7524.

l'amour propre de ces sénateurs vous les attachera, alors le Roi aura un parti dont il pourra se servir pour culbuter la cabale contraire. Cette conduite demande de la souplesse, de l'adresse et surtout qu'on ne se fie pas légèrement à tout le monde, qu'on démêle les inclinations et les intérêts d'un chacun et que l'on s'y fie, sans s'abandonner et se confier aveuglément à ceux qui se détacheront des factieux.

Voilà, ma chère sœur, un plan qui, si je l'ose dire, est le seul qui vous convienne dans les conjonctures présentes. Il faut supprimer toute hauteur et toute vivacité pour l'exécuter; il veut être suivi pied à pied, il faut profiter de chaque conjoncture et de chaque moment favorable pour le faire réussir, mais, en le suivant sans s'impatienter, il vous mènera plus loin et plus sûrement que les voies que vous avez suivies jusqu'à présent; Machiavel dit très bien que souvent la peau de renard est plus utile que la peau de lion.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept.

7525. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 26. Mai 1756.

Des Königs Majestät, welche dem englischen Minister Mitchell bei seiner letztern Anwesenheit allhier[1] versprochen haben, ihm im höchsten Vertrauen einige Nachrichten, so Sie ohnlängst erhalten haben, zu communiciren, haben mir befohlen, Ew. Excellenz beikommenden Extrait davon zu communiciren, um solchen gedachten Minister lesen und das beliebige daraus extrahiren oder notiren zu lassen.

Eichel.

Monsieur Rouillé,[2] ayant parlé dernièrement du prince héréditaire de Hesse-Cassel à Berlin, chercha à faire entendre que sa cour n'avait jamais voulu s'immiscer dans cette affaire,[3] mais qu'elle aurait désiré que la conduite du Landgrave envers le Prince son fils eût été plus mesurée et moins partiale; qu'on aurait dû prévoir que les engagements auxquels on avait forcé ce dernier, ne sauraient subsister après la mort du Landgrave et qu'il serait aisé un jour d'en établir l'insuffisance et la nullité. Sur quoi, quelqu'un[4] étant entré en matière avec lui pour le désabuser, il soutint faiblement sans chaleur la thèse qu'il avait avancée, et laissa entrevoir qu'il n'était pas suffisamment instruit ni de l'état de la question, ni des moyens de la partie adverse, pour qu'on puisse le soupçonner de s'être jamais beaucoup occupé de cette affaire. Plusieurs autres indices confirment encore le soupçon que le prince de Hesse n'aura point trouvé auprès de la cour de France la protection dont il s'était flatté, et que cette dernière ne s'est nullement concertée à cet égard avec la cour de Vienne, ainsi qu'on l'a supposé en plu-

[1] Vergl. Nr. 7520. — [2] Das Folgende nach dem Berichte Knyphausen's, Paris 17. Mai. Vergl. Nr. 7529. — [3] Vergl. S. 347. — [4] Knyphausen.

sieurs endroits.[1] Il a paru que M. Rouillé n'approuvait point la mission du général Pretlack[2] et qu'il était curieux d'en savoir le véritable objet.

Il est décidé maintenant[3] qu'on établira différents camps pendant le cours de l'été prochain et aussitôt que la terre sera dépouillée, depuis Calais jusqu'à l'île de Ré, pour garder les côtes de France et menacer celles de la Grande-Bretagne, conformément au projet remis pour cet effet par le maréchal de Belle-Isle. On prétend que ces camps seront au nombre de dix, et quoiqu'on n'ait pas encore désigné les lieux, ni nommé les officiers qui les commanderont; les troupes commencent cependant déjà à défiler pour se rendre dans les différentes provinces qui composent la côte de l'Océan et de La Manche, et on prend tous les arrangements nécessaires pour l'exécution de ce projet.

Nach der Ausfertigung.

7526. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Potsdam, 26. Mai 1756.

Ich habe ohngerne aus Eurem Schreiben vom 24. dieses ersehen, dass ohnerachtet desjenigen, so Ihr des Erbprinzen von Hessen-Cassel Liebden repräsentiren mögen, das ihm von Mir destinirte Regiment von Salmuth anzunehmen,[4] solches dennoch auf ihn keine Impression machen mögen.

Euch ist am besten bekannt, dass Ich Meines Ortes gedachtes Erbprinzen Liebden nicht gebeten, in Meine Dienste zu treten, sondern dass Selbige Dero Ortes bei Mir darum angesuchet haben; Ihr wisset auch wie Dieselbe gleich anfanges die ihm von Euch deshalb gethane Propositiones überall genehmiget, obwohl kurz nachher allererst wegen des Regiments Schwierigkeit gemachet haben. Da Ich nun kein anderes Regiment als vorstehendes zu disponiren habe, noch an Dieselbe geben kann, im übrigen aber ihm den Charakter eines Generallieutenants bei Meiner Armée nach der Ancienneté, wie er sie verlanget, und was er ausserdem sonst wegen des Gouvernements in Wesel gefordert, bewilliget habe, so kann Ich auch darunter nichts weiter thun, urtheile aber, dass ohnfehlbar die österreichische Clique des Erbprinzen Liebden zu solcher Aenderung und unbeständigen Resolution gebracht und Deroselben deshalb allerhand in den Kopf gesetzet habe.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 257. — [2] Vergl. S. 305. — [3] Das Folgende nach dem Bericht Knyphausen's, Paris 14. Mai. Vergl. Nr. 7519. — [4] Vergl. S. 353.

7527. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN

Diest berichtet, Wien 12. Mai, dass man ihm auf seine Beschwerde über die Erhöhung des Zolles auf schlesische Wollen- und Leinenwaaren von 30 auf 60 Procent [1] geantwortet habe: „Es wären seither medio Januarii laufenden Jahres solche verschiedene neue Resolutiones zum Nachtheil des hiesigen Commercii publicirt und im Namen Ew. Königl. Majestät sofort zur Execution gebracht worden, dass in Allerhöchst Dero schlesischen Landen den hiesigen Unterthanen das Commercium, wo nicht völlig gesperrt, dennoch fast unerträglich gemacht worden."

Berlin, 27. Mai 1756.

Meine liebe Geheime Etatsminister Graf von Podewils und Graf von Finckenstein. Da Mir der Einhalt beider hierbei zurückkommender Berichte [2] des Residenten von Diest zu Wien vorgetragen worden ist, so will Ich, dass Ihr demselben darauf dahin antworten sollet, wie dass Ich von keiner anderen Erhöhung derer Imposten in Schlesien gegen die österreichische Erblande im Commercio etwas wüsste, als diejenige, so Ich in Absicht des enormen Tarifs, so man dortigerseits gegen das schlesische Commercium einzuführen den Anfang gemachet, par représaille einführen und folgen [lassen] müssen. [3]

Angehend das Grief, dass das letztere dortseitige Promemoria, [4] so dem p. von Fürst zugestellet worden, noch nicht beantwortet sei, so wird man sich von Seiten des wienerschen Hofes erinnern, dass man vorhin sich daselbst die Zeit von 6 à 9 Monate genommen hat, ehe gedachter p. von Fürst [durch] erwähntes Promemoria auf dasjenige, so er vorhin deshalb eingegeben, [5] beantwortet worden, und also wohl nichts billigeres sei, als dass man denenjenigen, so die Antwort auf letzteres auszuarbeiten hätten, bei so vielen damit verknüpften Details und compliquirten Umständen die benöthigte Zeit gönnete, um damit fertig werden zu können; indess die desiderirte Antwort gewiss erfolgen würde.

Im übrigen könnet Ihr den von Diest instruiren, [6] wie Ich Meines Ortes keinesweges entfernet, sondern vielmehr allezeit geneigt wäre, mit der Kaiserin-Königin Majestät ein beständiges gutes Vernehmen und alle nachbarliche Freundschaft zu unterhalten und zu cultiviren, auch den vorseienden Commercientractat auf alle billigmässige Conditiones einzugehen und zu schliessen, daferne man nur dasjenige, was in dem breslauschen Friedensschlusse darunter stipuliret und geschlossen worden, zum Grunde legen und als die Norme eines zu schliessenden Commercientractats consideriren wolle, wie Meines Ortes Ich allemal dazu bereit sei und Mich daran hielte.

[1] Durch Erlass an das wiener Haupt-Mauth-Amt vom 24. April 1756. — [2] Zwei Berichte, d. d. Wien 12. Mai. — [3] Vergl. Bd. X, 346. 347. — [4] D. d. 12. November 1755. — [5] D. d. 29. April 1755. — [6] Demgemäss Ministerialerlass an Diest, d. d. Berlin 29. Mai.

Wegen der übrigen Umstände habt Ihr mit dem Etatsminister von Schlabrendorff weiter zu communiciren und zu correspondiren. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

7528. AU MINISTRE D'ÉTAT DE BORCKE A BERLIN.

Berlin, 29 mai 1756.

Pour vous répondre à la lettre que vous m'avez fait au sujet du nouvel entretien que vous avez eu avec le prince héréditaire de Hesse-Cassel, je vous dirai que je veux bien lui laisser le temps de deux à trois jours qu'il a demandé pour se consulter sur sa résolution à prendre et pour s'arranger sur ses circonstances; mais que je n'attends pas aussi qu'il veuille faire beaucoup de nouvelles conditions pour entrer en service,[1] vu que vous savez que c'est bien lui qui m'a fait solliciter là-dessus, dont j'aurais mieux aimé d'être dispensé, s'il n'y avait eu ces motifs que vous connaissez, et qui m'ont obligé en quelque façon d'y donner la main. Ce que je veux bien vous dire, quoique uniquement pour votre direction.

Federic.

Nach dem Concept.

7529. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS

Berlin, 29 mai 1756.

La dépêche que vous m'avez faite du 17 de ce mois, m'a été bien rendue. Si M. de Rouillé vous a dit[2] qu'il aurait été à désirer que la conduite du Landgrave envers le Prince son fils eût été plus modérée, il n'a pas absolument tort,[3] et la disposition que le premier a faite pour exclure le Prince, quant à son personnel, de la succession au comté de Hanau, tout comme celle en conséquence de laquelle le Prince ne saura disposer des troupes que de l'aveu des États du pays, auxquels, le cas de la mort du Landgrave existant, elles feront serment également qu'au Prince, ne saura que difficilement se soutenir, comme contraire aux lois; articles sur lesquels on pourra convenir encore avec le temps pour les rectifier. Au reste, il est connu à présent que l'objet de la mission du général Pretlack à Cassel[4] n'a été d'autre que de disposer le prince de Hesse-Cassel d'entrer au service autrichien avec le brevet de lieutenant-général qu'on lui avait offert, et de prendre sa retraite à Vienne jusqu'à la mort du Landgrave.[5]

Comme vous me marquez que la France n'était point intentionnée d'entreprendre rien cette année-ci contre le pays d'Hanovre ni quelque

[1] Vergl. S. 366. — [2] Ueber den Inhalt dieses Berichtes vergl. Nr. 7525. 7530. — [3] Vergl. S. 281. 283. — [4] In der Vorlage verschrieben: Vienne. — [5] Vergl. S. 305.

État de l'Empire,[1] je vous recommande fort d'avoir l'attention la plus scrupuleuse si la France pourra songer à le faire l'année qui vient, surtout quand les Anglais gagneraient la supériorité dans la Méditerranée et que son entreprise sur l'Angleterre échouerait. Dans ce cas-là, vous devez observer de fort près le ministre autrichien, pour être instruit au mieux possible de ce qu'il saura brasser avec la cour où vous vous trouvez, et les desseins qu'on méditera.

Federic.

Nach dem Concept.

7530. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 29 mai 1756.

La dépêche que vous m'avez faite du 19 de ce mois, m'a été bien rendue.

Soli et secret pour vous seul. En conséquence des avis très bons que j'ai eus,[2] la France n'entreprendra certainement rien pendant le cours de cette année-ci, ni contre le pays d'Hanovre ni contre aucun des États de l'Empire, mais dirigera toutes ses forces contre la Grande-Bretagne, reste à voir quel plan elle formera pour ses opérations de l'année qui viendra.

Je vous réitère donc ce que je vous ai si souvent recommandé, que vous devez profiter de cet intervalle du temps pour vous procurer de bons canaux, par où vous serez exactement averti de ce qui se passera dans les mois futurs de septembre ou octobre, novembre etc., où apparemment les négociations et chipotages iront grand train, au sujet desquels j'attends que vous me donniez alors des avertissements exacts, fidèles et sur lesquels je saurais compter et me diriger sûrement, à quelle fin il faut que vous dressiez à temps vos batteries.

Vous observerez sur ce que je vous ai dit ci-dessus de ce que la France n'entreprendra rien cette année-ci en Allemagne, que vous ne leviez point au sieur Keith les doutes et les inquiétudes qu'il saurait prendre d'un dessein contraire de la France; tout au contraire, il est convenable qu'on laisse ces gens dans de pareils soupçons, afin qu'ils ne s'endorment pas, ni ne se négligent sur les sûretés à prendre de bonne heure contre de pareilles entreprises et contre ce que les deux cours sauraient tramer d'un concert commun contre le roi d'Angleterre.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 7530. — [2] Bericht Knyphausen's, Paris 17 Mai. Vergl. Nr. 7529.

7531. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 31 mai 1756.

Votre rapport du 21 de ce mois m'est bien parvenu. Quant aux affaires, tout se trouve encore ici dans la même situation qu'auparavant, et j'ai donné mes ordres au ministère du département des affaires étrangères[1] de vous communiquer, uniquement pour votre direction seule, la réponse qu'a faite la cour de Vienne au ministre d'Angleterre, le sieur Keith, à l'occasion de la déclaration que celui-ci lui avait demandée.[2]

Au reste, le prince héréditaire de Hesse-Cassel s'est engagé, à l'heure qu'il est, à mon service sous le grade de lieutenant-général actuel de mon armée,[3] ayant été déclaré en outre vice-gouverneur de Wésel et chef d'un régiment.

Comme le duc de Nivernois, lorsque je me suis entretenu avec lui pendant son séjour d'ici sur le sujet dudit Prince, a été d'avis d'arranger les choses à son égard de manière à le tirer de la situation extrêmement serrée où il se trouvait dans le pays de Hesse, je pense avoir obtenu ce but par l'engagement en question, en tant que par là ce Prince pourra vivre présentement plus à son gré qu'il n'a fait chez lui. Ce que vous direz à M. Rouillé, en ajoutant que je me flattais que cet engagement n'aurait rien que d'agréable pour la France.

Nach dem Concept. Federic.

7532. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 31 mai 1756.

J'ai reçu votre rapport du 22 de ce mois, et je veux bien vous dire que le traité pour lequel les cours de Versailles et de Vienne ont été en négociation, a été conclu et signé,[4] sur quoi vous pouvez faire fond, aussi bien que sur ce que la France ne tentera rien pendant le courant de la présente année contre l'Allemagne, de façon que tous les rémuements de troupes de la cour où vous êtes n'aboutiront à rien, bien entendu qu'elle ne voudra pas avoir la guerre à elle seule, étant plus que probable qu'elle se mécompterait furieusement, si elle pensait d'être appuyée par la France.

Au reste, je pense encore que, pour le moment présent, il ne se passera rien de bien remarquable dans les affaires là où vous êtes, mais qu'à l'approche de l'automne, et quand les opérations de la France tireront à leur fin, alors il sera indispensablement nécessaire que vous

[1] Ministerialerlass, d. d. Berlin 1. Juni. — [2] Vergl. S. 362. — [3] Vergl. S. 372. — [4] Nach den Berichten Knyphausen's, Paris 17. und 21. Mai. Vergl. Nr. 7529. 7531.

redoubliez d'attention et preniez en temps de bons arrangements pour être instruit au juste de tout ce qui se passera sur vos lieux.

Nach dem Concept. Federic.

7533. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 1er juin 1756.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 18 de mai. Enfin, me voilà convenu avec le prince héréditaire de Hesse-Cassel sur l'engagement qu'il a pris pour entrer en mon service;[1] je lui ai accordé le brevet de lieutenant-général dans mon armée, selon l'ancienneté qu'il avait parmi les troupes hessoises; je lui ai conféré un régiment d'infanterie à Wésel avec la charge de vice-gouverneur de la ville et de la forteresse de ce lieu et la survivance au gouverneur présent; il restera jusqu'au mois d'août à Berlin, d'où il partira alors à Wésel, pour y prendre possession de ses charges, et aura la liberté de retourner à son gré à Berlin pour y séjourner pendant le temps de l'automne et de l'hiver. Ce que vous saurez bien dire par manière de discours aux ministres.

Mes nouvelles de France[2] me confirment unanimement qu'il ne fallait plus douter que le traité pour lequel les cours de Vienne et de France ont été en négociation, n'ait été signé le 7 de mai, et que les notions que je vous en ai déjà données par une de mes dépêches antérieures,[3] sont entièrement fondées; vous ne manquerez donc pas de veiller d'attention sur l'impression que cet évènement fera sur le ministère anglais, où la Reine-Impératrice marque tant d'ingratitude envers l'Angleterre, qui cependant a tout sacrifié autrefois pour la soutenir, que de l'abandonner au ressentiment de la France dans la guerre présente, malgré que les mains étaient liées encore à cette Princesse par les traités qu'elle avait faits avec l'Angleterre. Car de dire qu'elle a voulu faire en ceci un paroli[4] à la convention faite entre le roi d'Angleterre [et moi], voilà ce qui cadrerait fort mal, vu que mon traité avec la France allait entièrement finir,[5] au lieu que les engagements que la Reine-Impératrice avait pris avec Sa Majesté Britannique, étaient encore dans leur vigueur. J'attendrai, au reste, votre rapport sur ce que les ministres anglais vous diront au sujet de la réponse que la cour de Vienne a donnée au sieur Keith, qui, selon ce que j'en ai appris déjà,[6] ne saura point du tout être satisfaisante à l'Angleterre.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 7534. — [2] Bericht Knyphausen's, Paris 21. Mai. Vergl. Nr. 7531. — [3] Vergl. Nr. 7486 S. 321. — [4] Vergl. S. 321. — [5] Vergl. S. 49. — [6] Vergl. Nr. 7522 S. 362.

7534. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Potsdam, 1. Juni 1756.

Bei denen von Euch in Eurem Berichte vom 30. vorigen wegen des Erbprinzen von Hessen-Cassel Durchlaucht gemeldeten Umständen[1] hat alles wegen dessen Engagement in Meine Dienste in so weit seine Richtigkeit erhalten, dass Ich gestern bei der Parole alles erforderliche deswegen publiciren lassen, auch die nöthige Patente deshalb bei der Kriegeskanzlei bereits in der Ausfertigung seind, so dass Ich solche morgen oder übermorgen werde vollenziehen können, die Ich Euch dann allenfalls zusenden lassen werde, damit Ihr Euren weitern guten Gebrauch davon machen und wegen dessen, so der Reversalen halber etwa noch erforderlich sein dörfte,[2] de concert mit dem Etatsminister Graf Podewils besorgen und in Richtigkeit setzen könnet.

Nach dem Concept.

Friderich.

7535. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Feriet[3] berichtet, Kopenhagen 25. Mai: „Suivant[4] les lettres de Pétersbourg, l'impératrice de Russie a donné ses ordres que la flotte se tienne prête. Ces lettres ajoutent encore qu'on assure même qu'en cas de besoin le corps de troupes auxiliaires que cette Princesse s'est engagée par les traités de fournir au roi d'Angleterre, sera transporté directement par mer en Angleterre. Mais ce transport ne paraît guère possible, la Russie manquant des vaisseaux nécessaires pour l'exécution d'un pareil dessein, et le tout uniquement inventé pour tâcher d'intimider les cours de Stockholm et de Copenhague."

Potsdam, 1. Juni 1756.

Zufolge Sr. Königl. Majestät allergnädigstem Befehl soll ich an Ew. Excellenz melden, wie dass Dieselbe an den englischen Minister Herrn Mitchell die Relation, so der Graf von Solms zu Stockholm unter dem Dato vom 21. Mai currentis, sub numero 85, an des Königs Majestät erstattet,[5] und wovon vermuthlich das Duplicat an Ew. Excellenz gekommen ist, aus dem Original lesen lassen möchten, und zwar hauptsächlich wegen der letzteren chiffrirten Passage, des Douglas Commission in Petersburg betreffend,[6] wie dann auch Ew. Excellenz erlauben könnten, dass der Herr Mitchell von solcher Passage Abschrift nähme. Sr. Königl. Majestät Intention, welche Ew. Excellenz gegen denselben bestens releviren möchten, ist diese, damit gedachter Mitchell daraus ersehen möchte,

[1] Borcke berichtet, Berlin 30. Mai, dass der Erbprinz die Reversalien für seinen Eintritt in den preussischen Dienst unterzeichnen werde. — [2] Am 31. Mai übersandten Podewils und Borcke die unterzeichneten Reversalien. — [3] Vergl. S. 284. — [4] Ein erster Abschnitt des Berichtes enthält Mittheilungen über die Reise des Königs von Dänemark. Vergl. S. 230. — [5] Der Bericht des Grafen Solms ist im wesentlichen in dem Erlass an Knyphausen vom 5. Juni (Nr. 7545) wiedergegeben. — [6] Vergl. S. 360.

wie höchstnothwendig es sei, seinem Hofe bei dieser Gelegenheit sehr zu recommandiren, die grösseste Attention auf Russland zu nehmen und nichts zu verabsäumen, um fordersamst sich darauf zu arrangiren, damit sonsten nicht die Franzosen nebst dem wienerschen Hofe an Engelland den Streich spielen und solchem Russland debauchiren,[1] wenigstens würde man in Engelland daraus erkennen, wohin die Intention der Franzosen und der Oesterreicher ginge, und dass erstere sich gegen das kommende Jahr die Hände frei zu machen gedächten, um alsdenn im Reiche agiren zu können. So wollen des Königs Majestät auch, dass Ew. Excellenz zugleich ermeldeten Herrn Mitchell den einliegenden Bericht des Feriet aus dem Original lesen lassen möchten. Welches denn auf allergnädigsten Befehl Ew. Excellenz hierdurch schuldigst melde, zugleich aber vor mich nur noch anfüge, wie das schlimmste hierbei ist, dass der Chevalier Williams sich bei dem petersburgischen Hofe, sowohl bei der Kaiserin als dem Grosskanzler und fast durchgängig, durch seine übele Manieren dergestalt verhasst gemachet,[2] dass sicheren Nachrichten nach[3] man besorget, dass es deshalb mit ihm zu solchem Éclat kommen dörfte, davon der Affront selbst auf die Kron Engelland zurückfallen möchte, daferne derselbe nicht bald rappelliret werden dörfte. Welche Nachricht jedennoch zu menagiren, Ew. Excellenz unterthänig bitte.

Eichel.

P. S.

Noch haben mir des Königs Majestät befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe nur sonder einigen Anstand und Zeitverlust das nöthige wegen des Königs von Polen Majestät vorhabenden kurzen Reise nach Polen, nach Maassgebung wie solches der Geheime Rath von Maltzahn in seinem Bericht vom 28. Mai[4] gemeldet hat, besorgen möchten.[5]

Nach der Ausfertigung.

7536. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 2. Juni 1756.

Ew. Excellenz melde ganz gehorsamst, wie Deroselben des Königs Majestät die gesuchte Erlaubniss, zum Gebrauch der vorhabenden Kur den 8. dieses auf vier Wochen nach Dero Gut Fredersdorf zu gehen, accordiret haben und morgen die Expedition darüber erfolgen wird.

Von des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz habe wegen des Königs von Polen Majestät Reise[6] heute früh nichts erhalten und ver-

[1] Vergl. S. 356. — [2] Vergl. S. 86. — [3] Eichel schöpfte seine Information aus dem Bericht Maltzahn's, d. d. Dresden 28. Mai, in welchem Maltzahn über Besprechungen zwischen Brühl und Broglie referirt, über die der letztere ihm Mittheilungen gemacht hatte. — [4] Vergl. Nr. 7543. — [5] Demgemäss Ministerialerlass an Schlabrendorff, d. d. Berlin 3. Juni. — [6] Vergl. Nr. 7535.

muthe daher, dass diese Anfrage bereits zu Berlin zurückbehalten worden sein wird.

Das einliegende Königliche Handschreiben[1] an Ew. Excellenz betrifft einen sehr importanten Avis, welchen der Herr von Knyphausen in seiner heute allhier angekommenen immediaten Dépêche an des Königs Majestät gegeben. Ich beziehe mich der Kürze halber auf dessen Einhalt, bin aber vor mein weniges Particulier fast der Meinung, wie der Herr Mitchell nicht übel thun dörfte, wann er seinen Hof durch einen, jedoch bessern Courier als den letztern,[2] oder doch in einer wohl chiffrirten Dépêche davon avertire. Ich sehe vor meine Wenigkeit wohl ein, dass es wohl eben nicht das rechte Tempo sein dörfte, dergleichen dort gelten zu machen, nachdem nur allererst kurz [zuvor] die präcipitante Kriegesdeclaration[3] geschehen ist. Es ist aber dabei doch einmal wahr, dass, nachdem Frankreich nach den heutigen Dépêches des Herrn von Knyphausen und des von Klinggräffen[4] sich in avantageuser Situation siehet und dennoch Inclination zum Frieden jetzo blicken lässet, solches entweder nun und in diesem Moment geschehen muss, oder aber der Krieg sehr weitläuftig und compliquiret werden wird.

Um auf vorerwähnten englischen Courier nochmals zu kommen, so überlasse Ew. Excellenz Einsicht und beliebigen Gefallen, ob nicht der Michell zu London in etwas von dieser Aventure und wie solche bisher geendiget hat, jedennoch bloss und allein zu seiner Direction, zu informiren sei, wann etwa das englische Ministère davon mit ihm sprechen sollte. Ueberdem ist wohl alle Apparence, dass die verlorene Dépêche des Herrn Mitchell nicht in fremde Hände gekommen, sondern von dem diebischen Gesindel mit verbrannt worden; da aber der Hauptdieb noch nicht attrapiret, noch man recht zuverlässig wissen kann, wo eigentlich die Hauptdépêche geblieben, so bin ich noch nicht ohne alle Beisorge, da überdem die arretirte Complices in ihrer Aussage darüber nicht allerdings einig seind, dass entweder der Hasard oder auch der Vorsatz diese Dépêche in übele Hände gebracht, worüber ich dann mich heute noch umständlich gegen den Herrn Geheimen Rath Kircheisen expliciret habe.

Des Königs Majestät hatten bereits befohlen, dass dem Michell die Umstände wegen der verlorenen Valise geschrieben werden sollten, als aber nachher die Nachricht kam, dass solche in gewisser Maasse wieder gefunden, so ist es unterblieben. Inzwischen des Königs Majestät mir die Gnade gethan, zu sagen, wie Sie mit dem Herrn Mitchell schon umständlich gesprochen hätten,[5] wie es ohngefähr anzugreifen sei, dass,

[1] Nr. 7537. — [2] Vergl. S. 359 Anm. 2. — [3] Die englische Kriegserklärung vom 17. Mai war am 18. Mai durch Michell eingereicht worden. Vergl. S. 357. — [4] Berichte Knyphausen's, Paris 24. Mai, Klinggräffen's, Wien 26. Mai. Vergl. Nr. 7545. 7546. — [5] In Berlin, am 30. Mai; Bericht Mitchell's, an Holdernesse, Berlin 3. Juni (secret), [Public Record Office, London].

wenn die Dépêche quaestionis in übele Hände gerathen, dennoch daher keine übele Suiten noch Préjudice erwachsen könne. Ich hoffe, der Herr Mitchell wird sich durch die Freude der wiedergefundenen Valise nicht haben abhalten lassen, an seinem Hofe guten Gebrauch davon zu machen.

Anlangend die Doléances, so der Graf von Broglie nach dem letzteren Bericht des Herrn von Maltzahn zu Dresden[1] über einen gewissen Articul in den berlinischen Zeitungen[2] von einer von Seiten derer Franzosen verlorenen Seebataille geführet hat, so wollen Se. Königl. Majestät, dass der Herr von Maltzahn gedachten Grafen von Broglie von seiner deshalb gefasseten irrigen Meinung bedeuten und ihm sagen soll, wie es falsch sei, dass die berlinische Zeitung eine Hofzeitung sei, indess der Verfasser dererselben diesen Articul aus anderen vorher schon publicirten Zeitungen, davon ein oder andere zu benennen sei, genommen und simplement ohnüberleget nachgedrucket hätte p.[3] Welches ich auf Befehl Ew. Excellenz melden soll.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7537. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 2 juin 1756.

Vous verrez par l'extrait ci-clos ce que le sieur de Knyphausen vient de me marquer au sujet du désir que le ministère de France conserve pour voir rétablir la paix, malgré les succès que les armes de France ont eus jusqu'ici.[4] Ma volonté est que vous deviez d'abord en communiquer avec le sieur Mitchell, en lui laissant lire cet extrait d'un bout à l'autre, et lui permettre même d'en tirer copie,[5] et puis lui dire de ma part que l'avis me paraissait important; qu'il y avait à faire deux réflexions à ce sujet, la première qu'il paraissait que la cour d'Espagne inclinait fort de vouloir se déclarer pour la France, et qu'elle n'attendait que la prise de Port-Mahon, pour se déclarer alors, pour prendre son parti avec la France, de sorte que, si par là la France avait les forces navales de l'Espagne de son côté, l'Angleterre saurait être en peine de résister à tout cela. En second lieu, que les affaires de la France en Amérique et dans la Méditerranée paraissaient prendre un bon train et de façon que l'Angleterre ne saurait adopter que la défensive, par laquelle cependant elle ne gagnerait jamais rien, et qu'à la longue elle en serait bien embarrassée.

Vous ajouterez que ce n'était que par amitié pour l'Angleterre que je faisais communiquer tout ceci à lui, Mitchell, abandonnant, au reste, à la considération de sa cour ce qu'elle trouverait de sa convenance de

[1] Bericht Maltzahn's, Dresden 28. Mai. Vergl. Nr. 7543. — [2] Berlinische Nachrichten, Sonnabend 22. Mai. — [3] Demgemäss Ministerialerlass an Maltzahn, Berlin 5. Juni. — [4] Vergl. S. 320. — [5] Mitchell übersendet, Berlin 3. Juni (secret), eine Abschrift des Extrait an Holdernesse [Public Record Office, London].

faire ou non. Au surplus, mon intention est que vous lisiez vous-même au sieur Mitchell du rapport que le conseiller privé de Klinggræffen m'a fait du 26 du mois passé de mai, et dont le double vous sera arrivé par l'ordinaire d'hier, ce qui y est compris depuis les mots „Voici donc, Sire, ce qu'on m'a dit p. p.“ [1] jusqu'à la fin du rapport; car pour ce qui regarde ce qui précède ces mots, je ne veux point que vous en lisiez quelque chose au sieur Mitchell, pour ne point exposer le canal d'où le conseiller privé de Klinggræffen a tiré tout ceci. [2]

Vous ne laisserez pas de me faire votre rapport là-dessus, priant Dieu, au reste etc.

Federic.

Paris, 24 mai 1756.

Sire. J'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 8 de ce mois. [3] Le ministère de France continue toujours à désirer la paix avec la même ardeur, malgré les succès qu'il peut avoir eus jusqu'à présent. Je ne doute donc nullement qu'il ne consente à ce prix à la restitution du Port-Mahon, ainsi que Votre Majesté le soupçonne dans la lettre susaccusée. Mais comme il pourrait prendre avec l'Espagne, avec laquelle il commence à être lié intimement, des engagements contraires à cette démarche, je crois que le gouvernement de la Grande-Bretagne fera bien de ne pas perdre un moment pour profiter des dispositions dans lesquelles on se trouve actuellement ici relativement à cet objet. Je suis etc.

Knyphausen.

Nach der Ausfertigung.

7538. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 2 juin 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. La lettre que vous avez bien voulu prendre la peine de me faire du 28 du mois passé de mai, m'a été un nouveau garant de l'amitié et de la confiance que vous me continuez, et dont je suis extrêmement sensible. Ce qu'on a appris à Votre Altesse que les cours de Vienne et de Versailles ont pris des engagements ensemble par une convention faite entre elles, est exactement conforme à la vérité; j'en ai été averti depuis quelque temps déjà, et je sais que cette convention a été signée le 7 de mai par le sieur de Rouillé et le comte de Starhemberg, [4] de sorte qu'on n'a attendu en France que la ratification de la cour de Vienne, pour la rendre publique ou la communiquer au moins aux cours amies; aussi la cour de Londres en est déjà instruite et des articles qui font l'objet de ladite convention. Soyez persuadé, au reste, de la vivacité des sentiments d'amitié et d'estime avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 7546. — [2] Klinggräffen hatte die Informationen durch einen Freund des Grafen Kaunitz erhalten. — [3] Vergl. Nr. 7480 S. 315. — [4] Vergl. S. 361.

7539. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON DOSSOW IN WESEL.

Potsdam, 2. Juni 1756.

Da Ich wegen gewisser ganz importanter Ursachen bewogen worden bin, des Erbprinzen von Hessen-Cassel Durchlaucht in Meine Kriegesdienste zu nehmen, [1] und Ich Dieselbe letzthin bereits und bei Gelegenheit der zu Berlin zur Revue befindlich gewesenen Regimenter zum wirklichen Generallieutenant bei Meiner Armée, desgleichen auch zum Chef des Salmuthschen Regiments, sowie auch zum Vicegouverneur bei der Stadt und Festung Wesel mit der Survivance auf Euch als zeitigen Gouverneur bei der Parole declariren lassen, so habe Ich Euch solches hierdurch zu eröffnen keinen Anstand nehmen und Euch zugleich versichern wollen, dass Euch solches in keinem Stücke in Eurem Rang und Würde, auch Autorität als Gouverneur präjudiciren soll, noch wird, sondern Ihr in allen Eure Lebenszeit über continuiren werdet. Dabei Ich Euch zugleich, jedennoch lediglich zu Eurer eigenen Direction und sonder dass Ihr davon etwas eclatiren lassen müsset, bekannt mache, wie diese Bestellung erwähntes Erbprinzen Durchlaucht nur, wie man sagt, ad honores sein wird, auch vermuthlich von keiner langen Dauer sein dörfte, da allem menschlichen Ansehen nach des regierenden Herrn Landgrafen von Hessen-Cassel Durchlaucht [baldigst] das Ziel menschlichen Lebens erreichen, nach Dero tödtlichem Hintritt aber des Erbprinzen Durchlaucht sodann die Regierung der hessenschen Lande selbst antreten dörften. Ich bin von Euch versichert, dass Ihr diesen Umstand menagiren, inzwischen aber mit dem Prinzen in gutem Comportement leben werdet.

Friderich.

Nach dem Concept.

7540. AN DEN OBERST VON DER GOLTZ IN HALLE.

Potsdam, 2. Juni 1756.

Mein lieber Obrister von Goltz. Mir ist der von Euch unterm 29. Mai an Mich eingesandte Bericht richtig eingeliefert worden, auf welchen Ich Euch dann hierdurch antworte, dass Ich schlechterdings bei Meinen letztern Euch ertheilten Resolutionen und Meinem zugleich declarirten Ultimato [2] verbleibe, und dass mithin die Convention darnach eingerichtet werden und also die Sache gehen oder aber brechen muss. Meine Principia, so Ich dazu genommen, sind von der grössesten Aequität, da Ich nichts als eine vollkommen zu observirende Egalität [3] unter beiderseitigen Unterthanen prätendire, davon Ich das Euch genugsam bekannte Detail zu wiederholen vor überflüssig finde. Will man dortigerseits solches annehmen, so ist die Sache gut und gemacht; wo nicht, so hättet Ihr Euch die Bemühung eines weitläuftigen Be-

[1] Vergl. S. 372. — [2] Vergl. S. 265. 287. — [3] Vergl. S. 183.

richtes über neuerliche Conditiones ersparen können und besser gethan, die Sache zu rompiren, zurückzukommen und bei der Revue des Regiments gegenwärtig zu sein, als wobei Eure Anwesenheit nöthig gewesen wäre. Ich remittire Euch dannenhero Euren Bericht nebst der weitläuftigen Beilage[1] hiermit, als wegen dessen Ich Euch ohnverholen sagen will, dass Ich selbigen nicht einmal gelesen, noch etwas von Euch deshalb weiter lesen werde, daferne solches nicht Meinem declarirten Ultimato conforme ist. Welches Ihr also gehörig zu beobachten und entweder hiernach zu schliessen oder alles abzubrechen habet und darauf anhero zurückzugehen. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

7541. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 2. Juni, dass er dem englischen Gesandten die vom Könige am 1. Juni befohlenen Mittheilungen[2] gemacht hat. In Betreff der Eröffnung über eine Unterhandlung des französischen Emissärs Douglas an dem petersburger Hofe meldet der Minister: Mitchell „convint de la nécessité de mettre les fers au feu pour détourner un évènement aussi préjudiciable, et il me dit qu'il y avait déjà quelque temps qu'il avait entendu parler de la secrète négociation du sieur Douglas à Pétersbourg, et que, par un post-scriptum bien chiffré, il avait encore averti le chevalier Williams par la poste d'hier d'y avoir l'œil et de prendre bien garde à ce qui se passerait sur ce sujet, et pour qu'on ne lui donnât point de croc-en-jambe."

Potsdam, 3. Juni 1756.

Recht sehr gut. Ich danke.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7542. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 4. Juni 1756.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ich communicire Euch vermittelst der Originaleinlage, was der von der Lühe aus dem Mecklenburgschen wegen Ertheilung eines Characters abermals unterm 30. voriges Monats bei Mir vorgestellet und gebeten hat.[3] Weil Ich aber den Mann gar nicht kenne und nicht weiss, ob seine Umstände und Conduite auch so beschaffen sind, dass ihm der gesuchte Character, ohne selbigen zu committiren, accordiret werden könne, so will Ich, dass Ihr Euch nach seinen Umständen erst näher erkundigen und Mir sodann darüber Euren Bericht erstatten sollet. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

[1] Gegenerklärung der sächsischen Commissäre auf die Königl. Resolutionen vom 14. und 23. April (Nr. 7427. 7449), d. d. Halle 27. Mai 1756. — [2] Vergl. S. 372. — [3] Gesuch von der Lühe's, Berlin 30. Mai 1756, ihm den Charakter eines preussischen Geheimen Rathes zu verleihen, um gegen die Nachstellungen des mecklenburgischen Ministeriums gesichert zu sein. Vergl. S. 20.

7543. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 4 juin 1756.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites depuis le 24 jusqu'au 29 du mois passé de mai, et suis aise d'apprendre que les capitaux que tant la Chambre que la *Steuer* saxonnes devaient payer à mes sujets au terme de la dernière foire de Leipzig,[1] y ont été payés selon la spécification que vous avez jointe, et en vertu de l'article 5 de la convention.[2]

Quant aux plaintes que le comte de Broglie a faites envers le sieur Plesmann contre les gazetiers de Berlin par rapport à certain article qui y était glissé dans leurs gazettes, vous devez désabuser ledit comte des fausses impressions qu'il s'est formées là-dessus, par tout ce que mon ministère vous en suppéditera, selon l'ordre exprès qu'il a eu de ma part.[3]

Ce ministère est d'ailleurs chargé de moi[4] d'avoir soin que tout soit incontinent arrangé pour les chevaux de relais, au passage de Sa Majesté de Pologne par mes pays à son voyage instant à Karge, au gré de Sa Majesté, quoiqu'on sera un peu embarrassé pour tout mettre en ordre, vu que cette fois-ci la réquisition a été faite extrêmement tard.

Au surplus, je ne saurais point vous cacher que, selon le rapport que j'ai de Halle,[5] les commissaires saxons pour les conférences de commerce ont formé de nouvelles prétentions, auxquelles je ne m'étais point attendu, qui sont de nature que je ne saurais pas, comme [à de] très injustes et nullement faisables, m'y prêter, sans causer le plus grand préjudice tant à moi qu'à mes sujets, et comme d'ailleurs lesdits commissaires ont parlé dans ceci quasi d'un ton de maître et poussé leurs prétentions à l'excès, je n'ai pas pu me plus dispenser d'ordonner à mes commissaires[6] que, pourvu que de la part des Saxons on ne voudrait accepter purement l'ultimatum que je leur avais fait déclarer et qui était fondé sur l'équité et sur une parfaite égalité entre les sujets réciproques, les miens n'avaient que de laisser les choses sur le pied qu'elles étaient là, et de retourner à leurs postes respectifs.

Nach dem Concept. Federic.

7544. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 5 juin 1756.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois. J'attendrai ce que vous m'enverrez des nouvelles que vous me faites espérer, et mon empressement est d'avoir surtout celles qui regardent la cour de Pétersbourg et

1 Vergl. S. 349. — 2 Vergl. Bd. X, 163. — 3 Vergl. Nr. 7535. — 4 Vergl. Nr. 7535. — 5 Bericht des Oberst von der Goltz, Halle 29. Mai. Vergl. Nr. 7540. — 6 Vergl. Nr. 7540.

ce qui s'y passe, et d'ailleurs celles que le ministre à Vienne que vous savez,[1] marque, par rapport à la façon de penser de cette cour et des desseins qu'elle médite. Ce sont principalement celles qui, dans la crise présente des affaires générales, m'intéressent le plus, et au sujet desquelles vous tâcherez de me satisfaire le plus tôt mieux, quoique vous n'oublierez pas d'imprimer à votre homme d'agir toujours avec prudence.

Nach dem Concept.

Federic.

7545. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 24. Mai: „Les négociations qu'on avait entamées avec le roi de Sardaigne et le duc de Modène, sont . . . suspendues, et, de toutes les cours ultramontaines, celle de Gênes est la seule avec laquelle on continue de négocier avec vivacité,[2] vu le concert qu'on est obligé de prendre avec cette république pour la conservation de la Corse, dont la neutralité influe particulièrement sur toutes les opérations que la France pourrait former dans la Méditerranée. La neutralité de l'Allemagne que cette cour-ci ne désire nullement d'enfreindre, au moins jusqu'à présent, est cause aussi qu'elle néglige totalement les affaires de l'Empire, et qu'elle ne cherche plus à y fortifier son parti . . . Les principaux objets dont cette cour-ci paraît s'occuper maintenant en matière de négociation, sont donc celles qu'elle a entamées avec les cours de Vienne et d'Espagne,[3] et surtout avec la dernière . . . M. Rouillé m'a répété encore qu'il désirait fort que les différends [entre le roi et le Sénat de Suède] puissent être pacifiés par l'entremise de sa cour, et qu'elle se concerterait avec bien de l'empressement avec Votre Majesté sur les mesures qu'il serait à propos de prendre à ce sujet,[4] pourvu qu'elle fût assurée que sa médiation ne serait point désagréable au Sénat et aux États de Suède."[5]

Potsdam, 5 juin 1756.

Votre dépêche du 24 de [mai] m'a été bien rendue, dont j'ai été extrêmement satisfait par les soins que vous avez mis de la rendre bien intéressante et pour m'éclaircir sur des affaires qui me sont de la dernière conséquence.

Comme j'y ai appris que le ministère de France continue toujours à désirer la paix avec le même empressement, malgré les succès que la France peut avoir eus jusqu'à présent, j'en ai pris l'occasion de faire encore le dernier effort auprès de la cour de Londres,[6] en lui insinuant qu'il ne fallait point laisser s'en aller ce moment favorable pour voir s'il n'y avait pas moyen de parvenir à un accommodement raisonnable et honorable aux deux parties belligérantes, afin de prévenir les horreurs de la guerre. Mais, avec cela, je ne saurais vous dissimuler que je suis fort en peine de la réussite des efforts que j'applique sur ceci, ce qui cependant ne me rebutera pas de tenter tout ce qui sera humainement possible, pour voir s'il y aura moyen de réconcilier dans le moment présent encore les différends entre les deux puissances; car

[1] Flemming. — [2] Vergl. Bd. XI, 134. — [3] Vergl. S. 361. — [4] Vergl. S. 315. 316. — [5] Vergl. für den weiteren Inhalt dieses Berichts S. 376. — [6] Vergl. Nr. 7537.

à moins que cela ne se fasse d'abord et dans le courant de l'année présente, il ne faut presque plus douter que le feu de la guerre ne s'étende extrêmement et qu'elle ne soit des plus compliquées qu'on en a jamais eue.

Que la cour de France néglige présentement, comme vous dites, les affaires de l'Italie et celles de l'Allemagne, il ne faut pas en être étonné; dans la conjoncture présente, il n'en est pas trop question, et la France n'a pas nécessaire de s'y donner beaucoup de mouvements.

Mais ce que je ne puis pas bien comprendre, c'est que la France fait chipoter à présent à Pétersbourg, et à quelles vues elle le fait; car je ne saurais nullement me persuader que sa politique serait aussi faible et mauvaise qu'elle voudra aussi aveuglément complaire à la cour de Vienne que d'entrer dans tous les desseins de celle-ci et d'élever par là la nouvelle maison d'Autriche à une telle grandeur qui deviendrait redoutable à la France même, sans qu'elle saurait jamais l'en faire revenir. A quel sujet, je veux bien vous communiquer ce qu'on m'en écrit de Stockholm,[1] savoir que l'arrivée d'un émissaire de la France, le sieur de Douglas, à Pétersbourg faisait actuellement en Suède le sujet de bien des réflexions; qu'on le regardait comme celui qui dût préparer une grande négociation pour la conclusion d'une alliance entre les cours de Paris et de Pétersbourg et de Vienne, négociation que le marquis d'Havrincour finirait après cela, qui, selon des lettres qui étaient entrées à Stockholm, devait, au cas que l'émissaire français réussît, aller avec le caractère d'ambassadeur en Russie. Quoique je doute fort de la réalité de cet article, quant à la conclusion de l'alliance mentionnée, vous devez cependant faire au mieux pour vous orienter sous main sur ce qui peut être l'objet de l'envoi du susdit sieur de Douglas à Pétersbourg; vous observerez bien cependant que, pourvu qu'il courait de pareils bruits là où vous êtes ou qu'on vous parlât d'une alliance à faire entre les cours de France, de Russie et de Vienne, vous ne devez point marquer des inquiétudes là-dessus, mais faire semblant plutôt comme si tout cela vous était une chose bien indifférente.

Du reste, mandez-moi exactement et de manière que j'y puisse compter, si le ministère de France commence de revenir des préjugés qu'il s'était formés sur ma convention de neutralité faite avec l'Angleterre, et du mécontentement qu'il en avait conçu,[2] ou s'il en garde encore quelque amertume dans le cœur; tâchez de bien pénétrer ceci et m'en rendez compte fidèlement.

Pour ce qui regarde ce que M. de Rouillé vous a répété du désir sincère qu'il avait que les troubles qui se sont élevés entre le roi et le Sénat de Suède, [puissent être pacifiés], vous lui direz que je m'entendrais très volontiers avec la France pour une médiation à concilier les différends entre le Roi et le Sénat selon la teneur de la forme du gou-

[1] Bericht des Grafen Solms, Stockholm 21. Mai. Vergl. S. 372. — [2] Vergl. S. 114. 160.

vernement de la Suède et les lois du pays; vous représenterez au susdit ministre qu'il serait toujours d'une dangereuse conséquence, si le Sénat, ayant actuellement à la Diète présente la prépondérance, changeait effectivement la forme établie du gouvernement dans plusieurs articles, pour diminuer et restreindre l'autorité et le pouvoir du Roi; qu'il pourrait arriver un temps où cet exemple serait pernicieux même pour le parti du Sénat, quand, à une autre Diète, les États pencheraient plus pour le Roi pour lui attribuer plus d'autorité et de l'influence dans les affaires, qui alors serait également en droit de changer, par des explications, la forme du gouvernement en faveur du Roi contre le sens propre de ladite forme. J'attendrai votre rapport si vous croyez que la France se mêlera tout de bon de la médiation pour accommoder ces différends, et comment le sieur de Rouillé pense d'en faire la proposition au Sénat, et sur quel pied on voudrait faire cette réconciliation.

Au reste, mon intention est que vous suiviez la cour, quand elle ira faire son séjour à Compiègne.

Federic.

Nach dem Concept.

7546. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 26. Mai: „Voici[1] donc, Sire, ce qu'on m'a dit et qui vient de fort bon lieu: Que le sieur Keith avait non seulement communiqué en dernier lieu la convention *in extenso*,[2] mais l'avait accompagnée d'un mémoire dont le précis avait été que, comme l'Impératrice-Reine verrait par la convention en question l'innocence de cet engagement et que le Roi son maître n'avait rien fait qui pourrait être contraire à la bonne harmonie où il avait été avec l'Impératrice-Reine, il se flattait aussi que, quand même cette Princesse ne trouverait pas à propos de fournir à l'Angleterre le secours stipulé par le traité qui subsistait entre les deux cours, elle voudrait pourtant bien lui conserver son amitié. Que ce mémoire avait été communiqué[3] à la cour de Pétersbourg avec les insinuations suivantes, savoir: que la Russie ne devait point se faire faire d'illusion de l'Angleterre, qui à la vérité en avait agi en perfide, mais qu'elle devait se conformer présentement aux circonstances et concourir au bien commun des deux cours impériales. Qu'après la réponse, selon toutes les apparences favorable, venue de Pétersbourg, le comte Kaunitz avait donc donné celle qu'il devait au sieur Keith; que ce ministre d'État y avait d'abord porté des plaintes de ce que la neutralité arrêtée par la convention en question était trop bornée, étant faite avec l'exclusion des Pays-Bas, et qu'ainsi l'Impératrice-Reine sa souveraine, se voyant exposée à un danger visible, se voyait obligée de tâcher de sortir de cet embarras, tout de même comme l'Angleterre, qui n'avait qu'à s'en tenir à son nouvel allié, le roi de Prusse, à quoi elle lui souhaitait beaucoup de bonheur. Le sieur Keith, non content de cette réponse du comte Kaunitz et croyant qu'elle partait peut-être en grande partie de la prédilection de ce dernier pour le parti français, avait donc demandé une audience de Leurs Majestés Impériales, dans laquelle ce ministre anglais avait répété ce qu'il avait déjà représenté par le mémoire susdit, en y ajoutant que Sa Majesté Prussienne pourrait peut-être bien donner les mains à comprendre dans ladite convention de neutralité celle des Pays-Bas; que Leurs Majestés Impériales n'avaient fait aucune attention à cette nouvelle ouverture, mais

[1] Vergl. S. 376. — [2] Vergl. S. 284. — [3] Seitens des wiener Hofes.

s'étaient tenues entièrement à la réponse du comte Kaunitz. Sur quoi, le sieur Keith, un peu en humeur, n'avait donc pu s'empêcher de dire que, puisque cette cour-ci refusait donc tout à l'Angleterre, cette couronne se verrait obligée de se tourner entièrement vers tout un autre côté, par où la première verrait éloignés pour jamais tous les beaux avantages qu'elle aurait pu attendre de cette alliance avec la dernière, en quoi il n'y aurait alors rien de sa faute. Que, là-dessus, on lui avait répondu tout sèchement que l'Angleterre était en cela fort la maîtresse de faire tout ce que bon lui semblerait.

De tout ceci, on voit assez clairement à quel point le chipotage de cette cour-ci avec la France est parvenu et quelles sont vraisemblablement les dispositions véritables de la Russie. Je dois encore ajouter ce que je vis hier à Laxenbourg, où tous les ministres étrangers furent invités pour la chasse du héron, et ce qui paraît confirmer d'une certaine façon ce que ci-dessus, savoir que l'Impératrice-Reine, en se retirant pour son jeu et ne pouvant pas manquer, en passant, de toucher le sieur Keith, ne lui dit autre chose que les paroles suivantes: »Le temps est devenu fort doux, qui effrayait ce matin tout le monde,« les accompagnant avec son air riant qui ne lui coûte guère, et passa si vite que ce dernier n'eut pas le temps de lâcher deux mots. Le comte Keyserlingk y reparut depuis sa dernière indisposition pour la première fois. Il rôda autour du comte Kaunitz, qui était en conversation avec une dame devant moi, pour lui parler quand il serait libre. Ceci étant arrivé, cet ambassadeur lui parla d'abord à l'oreille, ce que le comte Kaunitz écouta avec attention, en faisant deux fois le signe de tête que fait ordinairement une personne qui approuve ce qu'une autre dit. On en resta là, y ayant trop de monde dans la chambre. J'en avertis d'abord le sieur Keith." [1]

Potsdam, 5 juin 1756.

J'ai reçu votre rapport du 26 de mai, duquel j'ai eu toute la satisfaction possible, par les choses intéressantes que j'en ai apprises. Je suis parfaitement persuadé que la cour où vous vous trouvez a toute l'envie de brouiller les affaires générales, mais aussi vous pourrez être sûrement persuadé qu'il n'ira point si vite que ladite cour se le présente peut-être, et que, malgré toute la vivacité que la Reine-Impératrice emploiera pour mettre la France en train, elle ne la mènera pas au point qu'elle le voudra.

Pour la Russie, je crois que celle-ci est encore en quelque humeur contre l'Angleterre, [2] mais vous songerez sur cela que la Russie aime à prendre des subsides et que la cour de Vienne n'est pas à même d'en donner et que d'ailleurs le grand-chancelier, comte de Bestushew, a plus en haine les Français qu'il prend en affection les Autrichiens.

De tout ceci, je tire la conséquence qu'il y aura peut-être des démonstrations, mais qu'on n'entreprendra rien, au moins cette année-ci, aussi ne vois-je ni prétexte pour le faire, ni avantage qui leur en résulterait.

Vous qui êtes à même de voir les choses sur les lieux, réfléchirez bien sur tout cela et m'en manderez votre sentiment.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Der Schluss des Berichtes giebt Nachrichten ohne politisches Gewicht. — [2] Vergl. S. 336. 337.

7547. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Schreiben des regierenden Herzogs von Braunschweig, d. d. Braunschweig 29. Mai: „Sire. Après celle que je me suis donné l'honneur d'adresser hier[1] à Votre Majesté, je viens de recevoir des lettres de la Haye que l'ambassadeur d'Espagne[2] et le ministre de Sardaigne[3] parlaient ouvertement d'une alliance entre les cours de Vienne et de Versailles, comme d'une chose faite, et que plus d'un ministre confirmaient la même chose sur des lettres reçues de leurs cours; qu'on prétendait même de savoir que le courrier avec le traité signé était arrivé le 9 mai à Vienne; qu'on prétendait que la Russie était en quelque façon entrée dans les vues de la cour de Vienne, qu'au moins tout le monde était étonné que tout d'un coup les deux ambassadeurs de France et de Russie,[4] qui depuis deux ans n'avaient eu aucun commerce ensemble, se voyaient familièrement, ce qui accréditait le bruit que la Russie avait instruit le sien d'aller de concert avec celui de France. Tout cela ne confirme que trop ma crainte que j'ai déjà eu l'honneur de marquer à Votre Majesté, que ma précédente ne puisse pas avoir été bien superflue. J'en demande par avance pardon, Sire, et me flatte de l'obtenir en faveur de l'intention qui m'a fait agir, et qui m'animera toujours, aussitôt que je pourrai en quelque façon satisfaire au zèle et à la vénération parfaite avec lesquelles je suis etc."

Potsdam, 5 juin 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. Vous deviez être persuadé que tout ce qui me vient de votre part, mérite toujours mon attention, et que j'en suis d'autant plus sensible que j'y reconnais les sentiments d'un ami sincère que j'honore et estime infiniment.

Quant aux nouvelles que Votre Altesse me marque par Sa lettre du 29 de mai, Elle Se souviendra de ce que je Lui ai mandé par ma lettre dernière au sujet de la signature d'une convention entre les cours de France et de Vienne, faite le 7 du susdit mois.[5] Quant à la Russie, j'ai de la peine à croire qu'elle se soit actuellement entendue, au point qu'on le prétend, avec la France; c'est une affaire bien plus difficile qu'on se le représente, et d'ailleurs il ne faudra pas douter que l'Angleterre ne soit bien alerte, pour prévenir tout préjudice qui lui en résulterait.

Soyez, au reste, persuadé de la parfaite considération et de l'amitié inaltérable avec lequelles je suis à jamais, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

7548. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 4. Juni, ein an Podewils gerichtetes Schreiben des kölnischen Grosskanzlers von Räsfeldt [d. d. Augustusburg 24. Mai], in dem der Dank des Churfürsten für die Mittheilung der preussisch-englischen

[Potsdam,] 5. Juni 1756.

Gut.

1 Vergl. S. 376. — 2 Marchese Grimaldi. — 3 Graf Viri. — 4 Bonnac und Golowkin. Vergl. S. 390. — 5 Vergl. Nr. 7538 S. 376.

Neutralitätsconvention ausgesprochen wird.
„. . . Il paraît par cette lettre que cet évènement n'a été nullement désagréable à l'électeur de Cologne."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7549. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSS-BRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

[Berlin, 5. Juni 1756.][1]

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 7. Juni (secret), über eine Unterredung, die ihm der König kurz vor der Abreise nach Stettin gewährt hat. Mitchell hat dem Könige die am 9. Mai von Kaunitz auf die Mittheilung der Westminster-Convention[1] dem englischen Gesandten in Wien ertheilte schriftliche Antwort[2] überreicht:[3] „When the King read the paper which count Kaunitz gave to Mr. Keith, he laughed and said he could not have believed that Kaunitz' folly could have carried him so far, that he was informed the other ministers of the court of Vienna were not of the same sentiments, but that Kaunitz had got an ascendant over the Empress-Queen, that this alliance between the courts of Vienna and France was unnatural and could not last . . .

He then repeated what he had often said to me of the importance of securing Russia,[4] and added that France was streatching every nerve to gain Russia,[5] that the court of Vienna joined with France in endeavouring to seduce Russia into their cabals, that no pains or expence might be spared to preserve our interests there; that everywhere else we ought to be frugal, as France seemed to make war with an intention to exhaust our treasure, while they harass and alarm England at a very small expence, comparatively speaking.

He mentioned Sir Charles Williams did justice to his parts, and spoke of him with great moderation, but added »I am informed that by making court to the Grand Duchess, he has given jealousy and uneasiness to the Czarina; I wish your affairs may not suffer by it.«[6]

He said he was persuaded that schemes of operations for the next year were already preparing between the courts of Vienna and France. He expressed great contempt for the French ministers and for French councils, he renewed his advice of being upon our guard at home,[7] adding »I think, if any attempt is made upon the King's dominions, it will be upon England or Ireland not Scotland.«

[1] Der König kam am 5. nach Berlin und reiste am 6. früh weiter nach Stettin. In Potsdam ist Mitchell am 3. oder 4. nicht gewesen. — [2] Vergl. S. 362. — [3] Gemäss der Weisung des Grafen Holdernesse, Whitehall 28. Mai, welcher der Bericht Keith's, d. d. Wien 16. Mai, nebst der Antwort beigeschlossen war. — [4] Vergl. S. 327. 356. — [5] Vergl. S. 381. — [6] Vergl. S. 362. 373. — [7] Vergl. S. 357. 358.

Speaking of the differences between him and Great Britain, he said to whatever causes they were owing, that sooner or later there would be an end of them; for it was their mutual interest to unite together . . ."

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London.

7550. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Stettin, 7 juin 1755.

Je ne doute pas que vous ne soyez déjà informé de ce que le chargé d'affaires à la Haye, de Hellen, nous a rapporté par ses dépêches du 31 de mai et du 1er de ce mois, et ma volonté est que vous devez d'abord prendre occasion d'en parler à M. Mitchell, en lui laissant lire des originaux ce qu'elles comprennent par rapport au nouveau chipotage entre la cour de France et celle de Russie[1] par l'entremise de l'Autriche. Après ceci fait, vous direz à M. Mitchell de ma part tout exactement ce qui suit, savoir qu'après ce nouvel et dangereux évènement il ne restait à moi et à l'Angleterre que de former incessamment entre nous un concert pour y obvier d'une façon ou d'autre, afin de ne pas y penser, quand il n'y aura plus de temps d'y remédier, quand la besogne de l'autre côté sera toute faite. Que, préalablement, j'assurais Sa Majesté Britannique que, quelque train que les affaires publiques présentes prendraient, je remplirais toujours religieusement mes engagements où j'étais avec elle; qu'en combinant ces nouvelles de la Haye avec les liaisons que les cours de Vienne et de Versailles venaient de prendre ensemble, j'avais tout lieu d'en tirer la conséquence que ces deux cours sont convenues entre elles de tirer la Russie dans leurs concerts, et que ce saurait être la raison pourquoi la cour de Vienne s'est expliquée aussi vaguement et ironiquement envers le sieur Keith,[2] ne voulant pas rendre publique sa convention faite avec la France, avant que de voir si la Russie s'accordera avec la France.

Parmi ces circonstances, je crois que le premier point principal et très nécessaire sera que l'Angleterre ne perde nul temps — comme le sieur Michell m'a marqué dans ses dernières dépêches que l'Angleterre est déjà intentionnée de le faire[3] — pour employer tous ses efforts pour voir s'il y a moyen de détourner la Russie d'un pareil engagement et pour la faire rester fermement attachée à l'Angleterre.

Mais, le cas supposé que tous ces efforts seraient faits gratuitement et qu'il n'y eût plus moyen de détourner la Russie des liaisons à prendre avec la France et l'Autriche, il sera d'une nécessité absolue de songer

[1] Vergl. über den Inhalt des Hellen'schen Berichtes vom 31. Mai Nr. 7551. Der Bericht vom 1. Juni wiederholt die Nachrichten vom 31. Mai. — [2] Vergl. S. 362. 363. — [3] Bericht Michell's, London 28. Mai. Vergl. Nr. 7551.

à des arrangements à prendre, pour ne pas succomber contre un parti si formidable et supérieur. Dans le cas donc que la Russie change de parti et abandonne l'Angleterre, mon avis est que celle-ci fasse travailler d'abord par son ministre à Constantinople[1] pour gagner la Porte Ottomane, afin qu'au cas que la Russie ou l'Autriche commencent à remuer, les Turcs fassent une déclaration énergique et vigoureuse aux Autrichiens et aux Russes ou qu'ils déclarent la guerre à l'une ou à l'autre de ces deux puissances, pour que nous puissions, pour ainsi dire, respirer et faire des diversions à ceux qui veulent nous accabler. D'ailleurs, je crois que, si les nouvelles d'un concert entre la France et la Russie se confirment, il sera nécessaire que Sa Majesté Britannique augmente ses troupes au nombre de ce qu'elle a fait transporter en Angleterre, pour remplir ce vide.[2]

Comme aussi, en conséquence de ce que le sieur Michell m'a marqué dans ses dernières dépêches,[3] le ministère britannique demande mon avis sur les princes de l'Empire qu'on saurait s'attacher par des subsides pour fournir des troupes, j'estime qu'il n'y aura rien de plus utile que de s'attacher l'électeur de Cologne,[4] et comme, de plus, le traité de subsides de la France avec le duc de Brunswick va finir au mois de décembre qui vient,[5] on saura avoir de celui-ci 4 à 5,000 hommes. Il y a, de plus, le landgrave de Hesse-Cassel, qui, contre une augmentation des subsides,[6] saurait encore fournir un pareil nombre de troupes, outre celles qu'on en a déjà fait transporter en Angleterre. Pour ce qui regarde la Bavière, je ne sais pas si, vu la situation éloignée et confinante à l'Autriche,[7] l'électeur de Bavière sera à même d'envoyer à point nommé ses troupes là où Sa Majesté Britannique le trouvera nécessaire. Quant à la Saxe, personne n'ignore presque pas que son premier ministre est autrichien de cœur et d'âme et que par là il y aura tout à risquer; que plutôt que d'en tirer aucun secours, on n'aurait qu'un allié équivoque, qui ne ménagerait pas trop bien le secret de nos concerts; pour ne pas parler ici de ses ménagements à observer envers la France, par rapport à la Dauphine,[8] et de l'état extrême de faiblesse où la Saxe se trouve,[9] de sorte qu'on ne saurait pas s'en promettre beaucoup d'assistance. Mais si l'Angleterre veut avoir d'autres princes de l'Empire, il y a les maisons de Gotha[10] et d'Eisenach avec d'autres princes qui sauront aisément fournir quelques mille hommes.

Enfin, pour récapituler mon sentiment, je dis qu'il faudra qu'en premier lieu et principalement l'Angleterre tâche par tous les moyens convenables de se conserver la Russie, pour la défection de laquelle les Autrichiens emploient leurs efforts; car, en ce cas-là, et si l'Angleterre garde à sa disposition la Russie, nous n'aurons point à appréhender la

[1] Porter. — [2] Vergl. S. 329. — [3] Bericht Michell's, London 28. Mai. Vergl. Nr. 7551. — [4] Vergl. S. 329. — [5] Vergl. Bd. XI, 192. — [6] Vergl. Bd. XI, 226. — [7] Vergl. Bd. XI, 434. — [8] Vergl. S. 19. 159; Bd. XI, 342. 382. — [9] Vergl. S. 332; Bd. XI, 485. — [10] Vergl. Bd. XI, 248. 249.

guerre en Allemagne. En second lieu, et au cas qu'il n'y ait plus moyen d'empêcher la défection de la Russie, de nous rendre incontinent, le roi d'Angleterre de son côté et moi du mien, aussi formidables, par des levées de troupes, par des subsides etc., que les forces et la situation de chacun de nous le permettent, afin que nous soyons en état de nous opposer vigoureusement l'année qui vient aux entreprises de l'ennemi. Et comme d'ailleurs il faudra nécessairement songer à des diversions à faire contre un ennemi qui nous attaquera avec des forces si grandes et supérieures, dans le cas que la Russie se déclare pour la France et l'Autriche, il n'y aura de reste aucun moyen plus efficace que d'employer les Turcs pour faire la diversion.

Ce sont mes sentiments, que j'abandonne cependant au jugement et à la pénétration du roi d'Angleterre et de son ministère, pour aviser s'il y a d'autres moyens convenables pour prendre un meilleur parti. Mais, supposé qu'il n'y en ait point et qu'il faille recourir à la Porte Ottomane, je crois qu'alors il ne faudra pas tarder de mettre les fers au feu, vu le grand éloignement des deux États et les circonstances qui accompagnent une telle négociation, afin que, dans le cas que la Russie manquât à l'Angleterre, elle sache compter sûrement sur les Turcs.

Il y a encore une chose sur laquelle je souhaiterais que les ministres voulussent me dire nettement et sincèrement leur sentiment; c'est que si, à l'évènement que la Russie prît parti avec la France pour agir contre moi, afin de ne pas pouvoir mettre obstacle aux Français d'envahir l'Hanovre, je pourrais compter alors que l'Angleterre enverrait une flotte dans la Baltique. Sur quoi, je souhaite seulement de savoir leur intention et jusqu'où ils sauraient aller ou non en ceci, afin de pouvoir prendre mon parti là-dessus.

Au surplus, je ne veux point recommander le dernier secret sur tout ceci, tant à M. Mitchell qu'aux ministres d'Angleterre, étant assuré qu'ils me le garderont religieusement pour leurs propres intérêts.

Quant à ce que le ministère anglais demande par rapport aux insinuations à faire de ma part à la république de Hollande,[1] pour se mettre en état de défense en augmentant ses forces, vous direz à M. Mitchell que, quelque bonne volonté que j'aie pour m'y prêter, je n'avais cependant aucun parti, ni engagement avec ceux qui sont du parti stathoudérien, ni avec ceux qu'on nomme le parti pacifique; mais que, si le ministère croyait être de quelque utilité, quand je donnerais des instructions à mon chargé d'affaires à la Haye, pour aller de concert avec le ministre anglais qui y réside, je le ferais avec bien du plaisir.

Vous ne manquerez pas d'expliquer tout ce que dessus à M. Mitchell, et vous devez même lui laisser lire tout au long cette lettre et lui permettre de s'en faire une note ou extrait, afin d'en informer au plus tôt

[1] Bericht Michell's, London 28. Mai. Vergl. Nr. 7551.

sa cour, même par un autre courrier, s'il le croit convenable et nécessaire, conformément aux circonstances présentes.

J'attends le rapport que vous me ferez sur l'entretien que vous aurez eu avec ce ministre sur tous ces objets, et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Toute cette affaire roule sur deux points. L'un est de gagner la Russie, c'est ce que le roi d'Angleterre se propose de faire; s'il y réussit, l'Allemagne demeurera tranquille et nous n'aurons rien à craindre. L'autre est — supposant que les nouvelles qui sont venues de la Haye, se confirment, et que l'on persuade à l'impératrice de Russie de renoncer aux engagements qu'elle a pris avec l'Angleterre — de se tourner du côté des Turcs et d'y répandre de l'argent pour s'assurer d'une diversion de leur part, et en même temps de faire de deux côtés, le roi d'Angleterre et moi, toutes les augmentations spécifiées dans le gros de la dépêche, pour nous mettre en état de résister à toutes les entreprises de nos ennemis. Je crois qu'il n'y a pas de temps à perdre pour tout ceci, et que, si on ne prend pas ses mesures d'avance à Constantinople, au cas que nous échouions à Pétersbourg, il nous arrivera de prendre nos mesures trop tard. Le meilleur de tous les partis serait celui de la paix; mais, au cas qu'il n'y ait pas moyen de la faire entre ci et la fin de l'année, il faudra penser de bonne heure aux moyens de se défendre, et ne rien négliger pour notre mutuelle conservation. Dites à M. Mitchell qu'il ne s'agit pas de pommes, mais des intérêts les plus graves de la Prusse et de l'Angleterre, et que la moindre négligence dans nos mesures présentes pourra causer avec le temps notre ruine mutuelle.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

7551. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 28. Mai: „Le grand point auquel les ministres sont résolus de porter principalement leur attention dans le moment présent, c'est en Russie, c'est là où ils veulent travailler et empêcher que les insinuations malignes des Autrichiens n'y fissent fortune, et c'est aussi là où Votre Majesté verra qu'on s'attache le plus, à l'heure qu'il est. On ne veut rien épargner pour cet effet, et je puis assurer Votre Majesté, par le langage qu'on m'a tenu, que, si contre toute attente on cherche à débaucher la Russie,

Stettin, 8 juin 1756.

Les dépêches que vous m'avez faites du 21, du 25 et du 28 de mai, m'ont été fidèlement rendues.[1] Je vous ai déjà informé de ce qui m'est revenu au sujet d'un émissaire de la France à la cour de Pétersbourg, nommé Douglas.[2] Comme, du depuis, mon chargé d'affaires à la Haye, le sieur de Hellen, vient de me mander[3] qu'on avait là la

[1] Ueber den Inhalt des Berichtes vom 28. Mai vergl. auch Nr. 7550. — [2] Vergl. Nr. 7521. — [3] Bericht Hellen's, Haag 31. Mai. Vergl. Nr. 7552.

nouvelle d'un nouveau phénomène politique, savoir d'un chipotage entre la France et la Russie, et que d'ailleurs le comte Golowkin, ministre de Russie à la Haye, avait reçu ordre de sa cour de vivre dorénavant en bonne harmonie et en plus grande liaison avec les ministres de France[1] — qui[2] d'abord était aussi allé voir [le comte Bonnac] jusques à trois fois, où entre autres il lui, le comte Bonnac, avait remis un paquet pour le sieur Rouillé — j'ai cru nécessaire de vous avertir de cette circonstance, dont apparemment aussi les ministres anglais seront déjà informés par le sieur Yorke, et vous ordonner de parler sur ce sujet à ces ministres et de leur dire de ma part qu'après ce nouvel évènement il ne resterait au roi d'Angleterre et à moi que de former entre nous un concert solide, pour obvier à un mal qui, pourvu qu'on n'y prît pas toute l'attention possible et n'employât pas d'abord les mesures nécessaires, saurait avoir des suites assez funestes. Qu'avant que d'entrer en matière là-dessus, j'assurais le roi d'Angleterre que, quel train que ces affaires sauraient prendre, il saurait compter que je remplirais fidèlement les engagements que j'avais pris avec lui, quoi qu'il en arrive. Que cependant, en combinant ces nouvelles de la Haye avec la mission de l'émissaire Douglas et les liaisons que les cours de Vienne et de Versailles venaient de prendre ensemble, je croyais avoir lieu d'en tirer la conséquence que ces deux cours étaient convenues entre elles d'entraîner la Russie pour faire cause commune avec elles dans la conjoncture présente, et que je commençais à croire que la cour de Vienne n'aurait pas signé la convention avec la France, si elle ne se croyait pas assurée de l'accession de la Russie, et que c'était la raison pourquoi elle s'était expliquée envers le sieur de Keith d'une façon extraordinaire et peu décente,[3] et que d'ailleurs cette cour ne voudrait rendre publique sa convention faite avec la France, avant que de savoir si la France parviendra à être d'accord avec la Russie.

comme on le soupçonne en suite d'un paquet de lettres que l'on sait avoir passé à la Haye, adressé au marquis de Bonnac de la part du vice-chancelier de Russie, et que la France vienne à offrir à la Czarine des subsides considérables, on est bien déterminé ici d'aller au delà de toutes les offres qu'on pourrait lui faire; les ministres seraient soutenus dans une telle démarche par la nation, et celle-ci ouvrirait avec empressement les cordons de la bourse pour cet effet."

Parmi ces circonstances donc, je croyais que le point principal serait que l'Angleterre ne perdît plus aucun temps — tout comme vous me marquez que le Roi en a déjà pris la résolution de faire — pour employer tous efforts afin de détourner la Russie de pareils engagements et de la retenir plutôt dans ceux qu'elle a contractés [avec] l'Angleterre; mais que, dans le cas que la cour de Pétersbourg se fût déjà trop avancée avec la France et l'Autriche, de sorte qu'on ne saurait plus l'en faire revirer, et qu'elle eût abandonné l'Angleterre, il faudrait

[1] Bonnac und Affry. — [2] Golowkin. — [3] Vergl. S. 362.

songer à d'autres expédients pour se soutenir contre une ligue aussi formidable et supérieure en forces, dont, à mon avis, un des plus efficaces serait de faire travailler d'abord le ministre anglais à Constantinople pour exciter l'attention de la Porte Ottomane à cet évènement et lui en inspirer de la jalousie, afin de faire une déclaration vigoureuse aux cours de Russie et de Vienne, que, dans le cas qu'elles remueraient, la Porte ne saurait voir cela d'un œil indifférent et qu'elle leur déclarerait, à l'une ou l'autre, la guerre. Vous ajouterez que je croyais cette chose indispensablement nécessaire, afin que, dans le cas que les puissances susdites voulussent nous attaquer avec des forces supérieures, nous sachions leur faire faire une diversion efficace et faire partager leurs forces, qui sans cela nous sauraient mettre dans le risque d'en être accablés.

Qu'outre cela, et dans le cas que les avis d'un concert pris entre la France et la Russie [se confirmassent], j'estimais convenable et nécessaire que le roi d'Angleterre augmentât ses troupes hanovriennes au nombre d'en remplir le vide qui y existait par celles qu'on avait fait transporter en Angleterre.[1]

Et comme d'ailleurs le ministère britannique demandait mon avis au sujet des princes de l'Empire qu'on saurait engager moyenannt des subsides, j'estimais qu'il n'y aurait rien de plus utile que de s'attacher l'électeur de Cologne, tant pour ses troupes que pour mettre obstacle au passage de ceux qui voudraient tenter d'envahir les États du Roi en Allemagne. Et comme le traité de subsides entre la France et le duc de Brunswick allait finir au mois de décembre qui vient,[2] on saurait tirer de celui-ci 4 à 5,000 hommes; que, de plus, le landgrave de Cassel saurait sans difficulté fournir, contre une augmentation des subsides,[3] encore un nombre de troupes pareil à celui qu'on avait fait transporter en Angleterre, auxquelles, si on y ajoutait les 3,000 hommes que le margrave d'Anspach[4] s'était obligé de fournir, et celles des princes de Gotha, de Weimar et d'autres princes d'Empire du second ordre, on saurait aisément [avoir] un corps de 40 ou de 50,000 hommes pour s'opposer aux entreprises sur l'Hanovre. Quant à la Bavière, je craignais seulement que, vu sa situation assez éloignée et qu'elle confine à l'Autriche,[5] elle ne soit pas assez à même d'envoyer d'abord et au point nommé ses troupes là où le roi d'Angleterre le trouverait nécessaire. Que, quant à la Saxe, son état de faiblesse extrême[6] ne permettrait pas qu'on en sût tirer quelque avantage, pour ne pas dire que son premier ministre était autrichien à n'en pouvoir plus revenir, et que par là des engagements à prendre avec la Saxe seraient toujours fort hasardés, pour que les arrangements pris par l'Angleterre pour ses opérations contre l'ennemi ne fussent trahis, pour ne point dire que la cour de Dresde a des ménagements extrêmes à garder avec la France

[1] Vergl. S. 329. — [2] Vergl. Bd. XI, 192. — [3] Vergl. Bd. XI, 226. — [4] Vergl. Bd. XI, 391. — [5] Vergl. Bd. XI, 434. — [6] Vergl. S. 332; Bd. XI, 485.

par rappport à la Dauphine,[1] et que généralement on n'en saurait tirer aucun secours efficace. Aussi, ce que je ne vous dis que pour votre direction seule, vous emploierez tout votre savoir-faire afin d'amener la chose au point qu'on ne songe plus à traiter avec la Saxe sur ce sujet.

Ainsi tout mon sentiment, dans ce moment extrêmement critique, roule sur ces deux points que l'Angleterre tâche, préalablement, par tous les moyens convenables de se conserver la Russie et d'employer tous ses efforts pour en empêcher la défection, vu qu'alors il n'y aura point à craindre de la guerre dans l'Allemagne; et en second lieu, s'il n'y a plus moyen d'y parvenir, que le roi d'Angleterre de son côté, tout comme moi du mien, tâchions de nous mettre dans un état le plus formidable par des levées de nouvelles troupes, par des subsides etc., autant que la situation et les forces d'un chacun le permettront, afin que nous soyons à même de nous opposer aux entreprises que l'ennemi voudra tenter contre nous l'année qui vient, et de nous assurer des Turcs, pour les faire remuer, dans le cas que la Russie se déclarerait pour l'Autriche et la France.

Ce sont mes sentiments, que j'abandonne cependant à la considération du roi d'Angleterre et des ministres, afin d'y aviser et voir s'il y a d'autres expédients plus convenables à prendre. Pour moi, je compte toujours que, dans le cas de la défection de la Russie, un des moyens des plus efficaces pour faire diversion à l'ennemi et rompre ses mesures, sera de s'assurer de la Porte Ottomane, mais auquel sujet il faudra mettre d'abord les fers au feu, vu le grand éloignement des deux États, et pour ne pas se laisser prévenir des autres.

A cette occasion, je veux bien que vous fassiez confidence aux ministres anglais que, comme il était déjà deux ans passés[2] que j'avais fait sonder secrètement la Porte Ottomane si elle saurait bien prendre des liaisons défensives avec moi, elle y a répondu assez favorablement,[3] et comme du depuis j'avais envoyé dans le décembre dernier un certain de Varrenne,[4] pour y tâter le terrain si la Porte continuait de prendre des engagements avec moi, quoique purement et simplement défensifs, je me flattais que le ministère anglais voudrait bien à présent, pour le propre intérêt de l'Angleterre, appuyer cette négociation, dont j'attendais par vous leur sentiment, afin d'y pouvoir m'arranger.

Il y a encore une chose sur laquelle je souhaite fort que les ministres anglais voudraient s'expliquer tout naturellement et sans gêne, savoir si, au cas que la Russie m'attaquât en haine de la convention que j'ai faite avec l'Angleterre, si, dis-je, celle-ci voudrait bien envoyer alors une flotte dans la Baltique pour protéger mes rives contre des incursions de l'ennemi, sur quoi je voudrais bien que les ministres

[1] Vergl. S. 19. 159; Bd. XI, 342. 382. — [2] Rexin ist indess erst im Frühjahr 1755 nach Constantinopel gekommen. Vergl. Bd. XI, 257. — [3] Vergl. Bd. XI, 257. 258. 393. — [4] Vergl. Bd. XI, 488.

d'Angleterre s'expliquassent rondement avec moi, afin de pouvoir prendre mon parti en conséquence.

Quant à la demande des ministres pour faire faire de ma part des insinuations aux États-Généraux de la république de Hollande, afin de se mettre en état de défense et entrer dans nos vues, j'avoue que je n'ai aucun engagement ni parti dans celui qui s'appelle stathoudérien, ni dans celui des pacifiques, et qu'en conséquence mes représentations ne sauraient guère porter coup; que, cependant, si le ministère croit convenable que je donne des instructions à mon chargé d'affaires à la Haye d'aller en tout de concert avec le ministre de la Grande-Bretagne à la Haye, je m'y prêterai avec plaisir.

Du reste, quand vous aurez tout dit aux ministres anglais de mon intention invariable pour remplir mes engagements pris avec l'Angleterre, et des moyens pour nous soutenir efficacement, vous leur représenterez que je donnais à leur considération s'il ne valait pas mieux de prévenir à temps encore tous les malheurs indispensables d'une guerre par un accommodement équitable des différends élevés entre l'Angleterre et la France,[1] afin de ne pas exposer sans cela à la ruine les possessions de l'Angleterre et mes États.

Vous me rendrez un compte exact et bien détaillé de ce que vous aurez eu en réponse sur tout ce que dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

7552. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Stettin, 8 juin 1756.

J'ai bien reçu vos deux dépêches du 31 de mai[2] et du 1er de ce mois. Vous m'avez rendu un service important en m'avertissant, comme vous l'avez fait, de ce que vous avez découvert des démarches que la cour de France a faites auprès de celle de Russie, et je vous enjoins de veiller avec la plus grande attention pour approfondir, davantage encore et autant qu'il vous sera humainement possible, lesdites démarches et les suites quelles pourront avoir, afin de m'en faire ensuite votre rapport avec toute l'exactitude dont vous serez capable.

Federic.

P. S.

Employez tout votre savoir-faire pour bien approfondir ce phénomène, qui ne saura que de m'être de la dernière importance; peut-être qu'en vous prenant adroitement, vous tirerez plus d'éclaircissements par Madame Golowkin;[3] prenez le concert avec le sieur de Yorke, afin que de sa part il agisse de la même manière auprès d'elle.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 352. — 2 Ueber den Inhalt des Hellen'schen Berichtes vergl. Nr. 7551. 7553. 7554. — 3 Vergl. S. 174.

7553. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 28. Mai, über den zwischen Oesterreich und Frankreich geschlossenen Vertrag:[1] „L'on vient de m'assurer de bonne part que le corps de ce traité est composé de quatre articles, dont le premier concerne simplement le maintien de la bonne intelligence entre les deux cours et rappelle implicitement tous les traités généraux de paix auxquels elles ont concouru, et nommément celui de Münster, qui y est articulé; que par le second on a stipulé la neutralité des Pays-Bas, qu'on a restreinte à la durée des troubles actuels qui se sont élevés entre la France et l'Angleterre; que le troisième a deux branches, dont la première renferme une promesse de la part de l'Impératrice-Reine de ne fournir aucune espèce de secours à l'Angleterre pendant le cours de la guerre présente, comme n'étant nullement relative aux traités qui subsistent entre Leurs Majestés Impériales et le gouvernement de la Grande-Bretagne; que, par la seconde branche de ce même article, l'Impératrice s'engage en outre à ne s'opposer en aucune manière aux mesures que la France pourrait prendre contre les États et possessions du roi de la Grande-Bretagne, en haine de la guerre offensive qu'elle prétendait lui avoir été faite par ce Prince; que le quatrième article de ce traité est purement de style et concerne le terme de l'échange des ratifications, qu'on n'a point su m'indiquer. Qu'on a joint deux articles séparés au corps de ce traité, par le premier desquels la France a promis son consentement à l'élection d'un roi des Romains et s'est engagée à la soutenir de tout son crédit en Allemagne; que par le second les parties contractantes sont convenues de régler par un traité séparé et définitif tous les autres objets qu'on aurait été obligé de laisser à l'écart pendant le cours de la présente négociation, dont les principaux sont, à ce qu'on assure, relatifs à l'échange des duchés de Parme et de Plaisance contre une partie des Pays-Bas, proposé par la maison d'Au-

Stettin, 8 juin 1756.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 28 de mai, et vous sais bien du gré des informations que vous me donnez des conditions qui font l'objet de la convention qui vient d'être signée entre les cours de Vienne et de Versailles; mais comme, selon vous, par un des articles séparés est stipulé que les parties contractantes règleront par un traité séparé d'autres objets qu'on avait laissés jusqu'à présent à l'écart, je ne suis pas sans appréhensions qu'il y ait effectivement des engagements pris entre les deux cours qui sauraient être très préjudiciables à mes intérêts, ou qu'il y ait un mystère encore que vous n'ayez pas approfondi, et qui regarde des liaisons à prendre entre la France et la Russie. Vous savez déjà mes soupçons sur l'émissaire Douglas[2] que la France a envoyé depuis quelque temps à Pétersbourg, où par l'entremise du ministre autrichien, le comte Esterhazy, il a été présenté à l'Impératrice et aux ministres de Russie. A présent, mes lettres de la Haye[3] m'apprennent qu'il y était arrivé un courrier au ministre de Russie, le comte Golowkin, qui lui avait porté un ordre de sa cour de vivre en plus grande liaison avec les ministres de France, et que depuis il avait été deux ou trois fois chez le comte Bonnac, ce qu'il n'avait pas fait depuis un an, et qu'il avait d'ailleurs remis

[1] Vergl. S. 371. — [2] Vergl. Nr. 7545 S. 381. — [3] Bericht Hellen's, Haag 31. Mai. Vergl. Nr. 7552.

triche; qu'enfin les deux cours sont convenues, en outre, dans le même article, que la présente convention aurait, à perpétuité, après la pacification des troubles actuels, la force d'un traité formel d'alliance défensive, et qu'à ce titre on inviterait l'Espagne d'y accéder. Je ne réponds point à Votre Majesté de l'authenticité de ces notions, quoiqu'elles me viennent de très bon lieu."

au dernier une dépêche cachetée pour le sieur Rouillé. L'on m'ajoute que le ministre anglais,[1] en ayant eu vent, avait d'abord averti sa cour de ce nouveau phénomène, et qu'en ayant sondé le sieur Fagel, il avait appris que le sieur Swart, ministre de la République à Pétersbourg, n'en avait pas mandé le mot, mais comme il avait su que l'ordre au comte était expédié par le comte de Woronzow, on supposait que cette négociation se faisait à l'insu du chancelier Bestushew.

Vous conviendrez aisément vous-même de quelle importance me doit être un tel avis, ainsi c'est dans ce cas très intéressant que j'attends de votre fidélité et de votre dextérité que vous les emploierez selon votre devoir, pour bien approfondir et pénétrer cette affaire, sans cependant vous faire trop remarquer, afin de la tirer au clair et de me marquer le plus exactement ce que vous en aurez appris. Je ne veux pas vous dissimuler que je commence à soupçonner que le ministère de France cache au possible envers vous et moi sa mauvaise humeur, et qu'en haine de ma convention de neutralité, par considération pour la cour de Vienne et peut-être par faiblesse pour les insinuations que celle-ci leur a fait faire, ils se seront apparemment entendus avec ladite cour d'entraîner dans leur parti la Russie. Il ne vous coûtera guère des réflexions pour comprendre de quelle importance il me doit être de savoir ce que c'est; ainsi vous emploierez soins, savoir-faire et même autant de l'argent que vous trouverez nécessaire, et que je vous bonifierai au premier [avis] que vous m'en donnerez. Je présume que la France ne voudra pas se servir de l'assistance de la Russie dans le courant de cette année, mais bien au printemps qui vient, où elle voudra tenter l'entreprise sur les États d'Hanovre et disposer la [cour de] Russie à me faire alors une déclaration de ne point [me] mêler de quelque secours à l'Hanovre, et qu'en attendant celle de Vienne voudra rester derrière le rideau pour voir le feu, sans y mettre quelque chose de sa part. Vous jugerez donc aisément de l'importance extrême qu'il y a que vous vous employiez jusqu'à l'impossible pour bien approfondir ce qui en est arrivé jusqu'à présent, afin d'être instruit des mauvaises intentions de ces gens et de m'en informer de bonne heure, pour que je sache m'y arranger.

Au surplus, les mouvements que la France s'est donnés pour disposer la Suède et le Danemark afin de mettre en mer une escadre de vaisseaux,[2] m'ont fait venir dans l'esprit les soupçons qu'elle saurait

[1] Yorke. — [2] Vergl. S. 330.

bien faire des tentatives auprès de ces deux puissances pour lui fournir un corps de troupes,[1] afin de passer et agir envers l'Hanovre. Mandez-moi ce que vous en sentez, et continuez d'ailleurs de m'informer de tout ce que vous trouverez digne de mon attention et de ma curiosité.

Nach dem Concept. Federic.

7554. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Stettin, 8 juin 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 29 de mai. Je ne doute pas que mon ministère ne vous ait instruit[2] du nouveau phénomène dont on a été informé en Hollande, par rapport au chipotage qui vient de se former entre la France et la cour de Pétersbourg, par un émissaire de la première, nommé Douglas, comme aussi d'un courrier que le comte Golowkin a reçu de sa cour, lui portant l'instruction de vivre en bonne harmonie et en plus grande liaison avec les ministres de France; en conséquence de laquelle il a aussi été voir, depuis, jusqu'à trois fois le comte Bonnac, ce qu'il n'avait pas fait depuis un an.[3]

Vous ne laisserez pas d'en parler confidemment au sieur de Keith, et comme vous apercevrez aisément combien il me doit être important de pouvoir approfondir le vrai objet de ce chipotage, qui ne se conduit que par la cour où vous êtes, vous devez employer tout votre savoir-faire afin de démêler au possible ces intrigues.

Vous redoublerez de même d'attention sur tous les arrangements militaires que cette cour-là fait,[4] afin de m'en avertir exactement et de bonne heure, quoique je croie encore que cette année s'écoulera, sans qu'il y aura une guerre de terre, mais qui ne saura pas manquer d'arriver l'année qui vient, à moins d'un évènement extraordinaire qui saurait ramener la paix entre les parties belligérantes.

Federic.

Nach dem Concept.

7555. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Stettin, 8 juin 1756.

Vous pouvez être assurée que j'ai fait effectivement mes efforts en France, pour qu'elle emploie conjointement avec moi ses bons offices et sa médiation pour concilier les différends entre la cour et le Sénat de Suède.[5] J'ai représenté la nécessité qu'il y avait de ne point laisser abaisser l'autorité du Roi, ni d'enfreindre la forme du gouvernement par de nouvelles explications; mais je ne saurais vous dissimuler que les grandes affaires de l'Europe commencent à se brouiller extrêmement

[1] Vergl. Bd. XI, 228. — [2] Ministerialerlass, d. d. Berlin 8. Juni. — [3] Bericht Hellen's, Haag 31. Mai. Vergl. Nr. 7552. — [4] Vergl. S. 340. — [5] Vergl. S. 256. 298.

et en sorte qu'il n'est pas possible encore de pénétrer ce qui en arrivera, et que c'est par ce motif que je vous prie de vous tranquilliser, d'user de la modération et de ne pas prendre les choses de haut ton, jusqu'à ce que les affaires se développeront, pour en pouvoir mieux juger que jusqu'à présent.

Federic.

Nach dem Concept.

7556. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 8. Juni, in Betreff des Gesuchs des mecklenburgischen Edelmanns von der Lühe um Ertheilung des Charakters eines preussischen Geheimen Raths,[1] dass er, nach eingezogener Erkundigung bei dem Generallieutenant von Winterfeldt, die Gewährung des Gesuchs befürworten könne.

Berlin, 10. Juni 1756.

Noch nicht; weil nunmehro der alte Herzog todt ist,[2] so müssen sie sehen das bisher vorgegangene zu raccommodiren, alsdenn dieses nicht nöthig sein wird; indess sie den von der Lühe höflich aufhalten können.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7557. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Plotho berichtet, Regensburg 31. Mai: „Mit Grunde kann anjetzt allerunterthänigst berichten, wie der wienersche Hof, um einen neuen Versuch gegen Ew. Königl. Majestät zu thun, um im Trüben fischen zu können, entstehende Kriegesunruhen im teutschen Reich gerne gesehen hätte, und um solches auf keinerlei Art zu hindern, so hat Sr. Königl. Majestät von Grossbritannien bei angegangenem Kriege mit der Kron Frankreich nicht einmal mit einem zu erlassenden Dehortatorio an alle Stände des Reichs gewillfahret werden wollen, und wegen verlangter allianzmässiger Assistance ist vorgeschützet worden, dass es nicht ein Casus fœderis sei. Da nun durch die zwischen Ew. Königl. Majestät und Grossbritannien geschlossene Neutralitätsconvention das Concept verrückt und die bösliche Desseins vernichtet worden sind, so ist des wienerschen Hofes Unmuth darüber nicht geringe, und sowohl zu Wien als hier wird auch davon kein Geheimniss gemachet, sondern die hiesige kaiserliche Ministri haben sogar anjetzt die deutliche Insinuationen an einige gethan, wie der Kaiser vor die Evangelischen und alle Stände des Reichs alles thun würde, wenn von der Dierdorf'schen Klosterbausache[3] wolle abgestanden werden und die zwischen Ew. Majestät und Churbraunschweig geschlossene Convention aufgehoben würde. Damit aber der wienersche Hof die gefährliche Absichten gegen Ew. Königl. Majestät dennoch ins Werk richten könne, so wird an zu erlangender Unruhe im Reich äusserst gearbeitet und alle Gelegenheit ergriffen werden, um mit Ew. Königl. Majestät zum Bruch zu kommen. Die Comitialgesandten der katholischen Höfe müssen solche auf das äusserste echauffiren und lassen es auch nicht daran ermangeln. Gleichwie unter der Hand erfahren und wie anitzt gewiss weiss, wollen jedoch die Churfürsten von

[1] Vergl. S. 378. — [2] Christian Ludwig von Mecklenburg-Schwerin, † 30. Mai 1756. — [3] Der protestantische Graf von Wied-Runckel hatte den Kapuzinern erlaubt, in seiner Residenz Dierdorf ein Kloster zu erbauen. Das Corpus Evangelicorum erhob dagegen Protest (Regensburg 4. Juni 1755).

Köln, von Bayern und von Pfalz noch nicht darin entriren und scheuen das Krieges-feuer; hingegen der Churfürst von Mainz ist so bereit als hitzig, um die andere zu animiren . . . Es soll auch der wienersche Hof den königlich französischen selbst animiren, die hannöversche Lande anzugreifen, und es bestätiget sich solches, wenn sich der kaiserliche Concommissarius, Graf von Seydewitz, letztlich gegen einen sicheren Gesandten vernehmen lassen, wie es zwischen Engelland und Frankreich bereits zum Frieden würde gekommen sein, wenn der König in Frankreich des Königs in Engelland teutsche Staaten ehender angegriffen und sodann der Kaiser und Stände des Reichs die Kron Engelland hätten nöthigen und bewegen können, billige Vergleichsvorschläge anzunehmen, wie es dann hierzu noch kommen müsste und würde, mithin durch Ew. Königl. Majestät geschlossene Neutralitätsconvention der Sache mehr geschadet und dem teutschen Reich kein weiterer Vortheil geschehen wäre, als dass der Krieg einige Monate länger aufgehalten, dagegen aber vielleicht von längerer Dauer als vorher sein würde. Dass indessen der wienersche Hof alle Gelegenheit zum Friedensbruch mit Ew. Königl. Majestät hervorsuchen und sich zu Nutz machen wolle, solches äussert sich auch bei denen Werbungsdifferenzien mit dem Herzog von Mecklenburg, da die hiesige kaiserliche Minister sich alle Mühe geben müssen, dahin einzulenken, dass von gesammtem Reich dem Kaiser als obristem Richter der Auftrag geschehe, Ew. Königl. Majestät zu Abstellung der Beschwerden und Satisfactionsgebung mit allem erforderlichen Nachdruck zu nöthigen,[1] und wobei ganz deutlich pro ratione angeführet wird, weil die Stände des Reichs dessen nicht gerne sich unterziehen würden, auch dazu nicht mächtig genug wären."

Berlin, 10. Juni 1756.

Ew. Excellenz danke unterthänig vor die gnädige Communication derer gestern erhaltenen Déchiffrés, so in einliegendem mit Sr. Königl. Majestät Petschaft versiegeltem Paquet schuldigst remittire.

Wegen der Plotho'schen Dépêche melde gehorsamst, wie des Königs Majestät wollen, dass demselben darauf geantwortet werden soll, dass er mit denen dortigen englischen und hannöverschen Ministern in guter Intelligence stehen und vertraulich communiciren solle, und dass zugleich aus dem hiesigen Departement derer auswärtigen Affairen an das hannöversche Ministère zu schreiben sei,[2] wie man hoffte, es werde die ihrigen wieder dahin instruiren, damit diese mit Sr. Königl. Majestät Minister mit aller Intimité umgehen. Wenn übrigens die Oesterreicher dorten fanfaronnireten, so solle er wieder Fanfaronnades machen und wie jene grosssprechen, damit das Public nicht glaube, noch die Impression bekomme, als liesse man sich intimidiren.

Was sonst des Königs Majestät bei Gelegenheit des mecklenburgischen Notificationsschreibens vom Absterben des Herzogs resolviret haben,[3] deshalb beziehe mich auf dasjenige, so des Herrn Grafen von Podewils Excellenz an Ew. Excellenz zu überschreiben Sich vorbehalten haben.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 292. — [2] Demgemäss Ministerialerlass, d. d. Berlin 12. Juni. — [3] Vergl. Nr. 7556.

7558. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSS-BRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

Berlin, 10. Juni 1756.

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 10. Juni (secret), über eine Audienz in Berlin am Nachmittage des 10. Juni: „. . . His Majesty declared that all that he had mentioned[1] and would mention, were only to be considered as precautionary measures to be made use of, in case Russia was lost, that while she remained firm, we had nothing to fear, but that we ought timeously to consider what was fit to be done in that event. He said three things occured to him:

1° an application to the Turks as mentioned,

2° to attempt a revolution in Russia,

3° to raise a religious war in Hungary by way of diversion, which he thought very possible and would himself contribute to.

He said he was persuaded that the key of the conduct of the house of Austria was their views upon Silesia, that by uniting with France they meant only to induce that power, on some pretence or other, to march troops into Germany and so to make the war general, that he was confirmed in his notion by what his minister had written to him from Ratisbon,[2] viz. that the minister from Vienna had declared that the only way to bring the King of Great Britain to reason, was to attack his German dominions, which France would do next year, that upon receiving this intelligence he had written to France[3] and expected soon an account whether that proposition had been made by the court of Vienna to the court of France.

He then told me in the frankest manner that, happen what would, he would fulfill his engagements and stand by His Majesty, if, in case Russia turned against us and attacked him, England could and would send a fleet into the Baltic to his assistance,[4] and to this he desired to have a precise answer, in order to be able to make proper dispositions accordingly.

I took the liberty to suggest to His Majesty, while we were seeking for succour from far, we should not neglect what lay near home, the republic of Holland. He said that republic was in a very low condition, that he had no connection either with the Stadtholder's party or with what was called the pacific party, that his acting openly might give jealousy to France and make them exert themselves more, that, in the situation things were between the house of Austria and France, the Republic taking any part might afford a pretence for France to begin the war there, but that, if His Majesty and his ministers thought proper to form any plan for the recovery of Holland, he would give instructions to his minister at the Hague to act in concert with the King's minister there . . .

[1] Vergl. Nr. 7550. — [2] Vergl. Nr. 7557. — [3] Vergl. Nr. 7559. — [4] Vergl. S. 388.

I have in a former letter[1] acquainted your Lordship that the King of Prussia recommends frugality everywhere except in Russia, and thinks that subsidies [elsewhere] become necessary only when that power is alienated from us . . ."

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London.

7559. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 31. Mai: „L'intimité de l'ambassadeur d'Espagne avec le ministère de France et le comte de Starhemberg devient de jour en jour plus grande, et il est certain qu'on a entamé quelque nouvelle négociation avec la cour de Madrid[2] qui est relative à celle qui subsiste entre les cours de France et de Vienne . . . Je persiste toujours à supposer qu'on a invité [le roi d'Espagne] à accéder au traité que je crois avoir été conclu entre les cours de France et de Vienne,[3] et que la proposition de l'échange des duchés de Parme et de Plaisance contre les Pays-Bas autrichiens[4] vient d'être renouvelée et communiquée à la cour de Madrid."

Potsdam, 12 juin 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 31 de mai. Je ne mets pas en doute qu'il n'y ait, comme vous dites, quelque nouvelle négociation entamée de la part de la France avec la cour de Madrid, mais je crois aussi avoir tout lieu de présumer que cette négociation ne réussira pas, malgré les efforts que les Français y emploieront.

Comme il me revient de tout côté que c'est la cour de Vienne qui pousse principalement la France pour la faire agir en Allemagne et contre les États d'Hanovre,[5] vous devez employer tous vos soins afin d'éclaircir cette chose, pour m'en faire votre rapport avec toute l'exactitude possible, jusqu'où les Autrichiens poussent l'affaire et jusqu'où la cour de France sera capable d'entrer là-dedans. Vous observerez, d'ailleurs, de me marquer fidèlement et avec toute l'exactitude possible comment la cour et le ministère de France pensent actuellement sur mon sujet, ce qu'ils sauraient faire à mon égard, jusqu'où je saurais aller encore avec eux et jusqu'où je pourrai me fier sur eux. Je reconnais parfaitement combien cet article est délicat, mais il est très nécessaire pour moi de le savoir pour ma direction, ainsi j'attends de votre habileté et droiture que vous m'en mettiez exactement au fait, sans me dissimuler rien.

Il y a un autre article encore, également important pour moi et pour ma direction, au sujet duquel je voudrais avoir votre information exacte, savoir si vous croyez que la France, en cas qu'elle pourrait convenir avec la Russie, lui paiera des subsides de paix, et si d'ailleurs la France se trouve assez en fonds de pouvoir payer régulièrement ces

[1] Vergl. Nr. 7549. — [2] Vergl. S. 361. — [3] Vergl. S. 394. — [4] Vergl. S. 224. — [5] Vergl. Nr. 7557.

gros subsides de guerre à la Russie que l'Angleterre leur a accordés en son traité de subsides.[1]

Du reste, mandez-moi fidèlement la façon de penser de Madame de Pompadour, du maréchal de Belle-Isle et du sieur de Machault sur mon sujet, et tâchez de vous en informer au mieux. Si vous estimez que vous ne sauriez pas confier aux postes ordinaires un rapport de telle conséquence, envoyez-le, quoique toujours bien chiffré, avec un domestique affidé jusqu'à Wésel, afin qu'on me l'envoie de là ici, soit par estafette, soit par l'ordinaire, avec les précautions requises.

Federic.

Nach dem Concept.

7560. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 2. Juni, auf die Nachricht von dem Abschluss des versailler Vertrages:[2] „Si cette cour-ci veut mettre son projet en exécution qu'elle pourrait avoir sur la Silésie, ce qui serait peut-être un article secret, il vaudrait mieux qu'elle le fît dans le courant de cette année qu'à la prochaine, parceque la cavalerie est montée de jeunes et assez mauvais chevaux, peu propres au service et à la fatigue, de l'aveu de tous les officiers, et l'infanterie a eu de très mauvaises recrues, qui ne sont pas encore bien formées; ce qui ne serait pas la même chose, si on donne le temps à mettre les hommes et les chevaux en état."

Potsdam, 12 juin 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois, m'a été rendu. Jusqu'ici, j'ai toute la peine du monde à croire que la Reine-Impératrice voudra commencer l'année présente à remuer; car quelque grande envie qu'elle saurait sentir pour le faire, cela ne va pas si aisément, quand on est obligé de faire remuer également d'autres encore pour les mettre au jeu, ainsi que je crois que, bon gré mal gré qu'elle en ait, elle se verra obligée d'attendre jusqu'à ce qu'un autre de ses alliés entrera au jeu.

Comme je vous ai déjà informé par ma lettre du 8 de ce que nous avons appris d'un chipotage de la France avec la cour de Pétersbourg,[3] je veux bien vous dire encore que, selon de nouveaux éclaircissements qui nous sont revenus à ce sujet,[4] il faut bien qu'il y ait un parti formé à Pétersbourg contre le grand-chancelier Bestushew en faveur des Français, mais qu'il est encore fort à croire que les Anglais trouveront le moyen de remettre tout cela dans l'ordre, en sorte que ledit chipotage ne sera pas encore aussi avancé qu'on se le persuade peut-être à Vienne. Au reste, vous continuerez toujours de veiller scrupuleusement sur toutes les dispositions qu'on fait par rapport aux régiments en Hongrie.[5]

D'ailleurs, vous tâcherez au mieux de vous mettre au fait combien de temps la cour où vous vous trouvez saurait soutenir la guerre par

[1] Vergl. Bd. XI, 387. — [2] Vergl. Nr. 7522 S. 362. — [3] Vergl. Nr. 7554. — [4] Bericht Hellen's, Haag 4. Juni. Vergl. Nr. 7561. — [5] Vergl. S. 340.

ses propres ressources, supposé que les évènements ne lui fussent tout-à-fait avantageux ni entièrement malheureux pour elle.

Nach dem Concept. Federic.

7561. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 12 juin 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 4 de ce mois,[1] et vous devez donner une grande et scrupuleuse attention au chipotage de la France avec la Russie, pour en pénétrer quelque chose de plus précis que vous n'avez pu faire jusqu'ici, n'omettant pas de me faire exactement vos rapports sur tout ce qui en parviendra à votre connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

7562. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn meldet mittelst Postscriptes zum Bericht, Dresden 4. Juni, nach einem Berichte Flemming's an Brühl, Wien 9. Mai, über die von dem Grafen Kaunitz dem englischen Gesandten in Betreff der österreichisch-französischen Verhandlungen ertheilte Antwort:[2] „Le comte Kaunitz, en délivrant la susdite réponse, avait déclaré au ministre anglais qu'il ne lui était pas permis de descendre dans aucune explication, ni détail; explication qui aurait laissé ce dernier dans une nuit également ténébreuse, si dans l'audience qu'il avait ensuite demandée à l'Impératrice-Reine, selon les ordres de sa cour, sur l'objet de sa commission, cette Princesse n'avait pas daigné répandre elle-même quelque lumière là-dessus. Dans cette audience, le sieur Keith a pris à tâche de rassurer l'Impératrice sur le traité fait avec Votre Majesté. Le comte Flemming ne dit pas ensuite comment il lui a représenté tous les services que depuis près d'un siècle l'Angleterre avait rendus à sa maison. Que les intentions de l'Angleterre étaient toujours également droites et sincères, et que lui, Keith, connaissant les principes de Sa Majesté Impériale, ne croyait pas qu'elle pût jamais vouloir se jeter entre les bras de la France, son ennemie, ni rien arrêter qui pût lui lier les mains, en l'empêchant d'être utile à la cause commune et à ses alliés anciens et naturels; que moins encore il pouvait s'imaginer qu'elle voulût refroidir la Russie à l'égard de son maître, après tous les soins et les sommes considérables employés par la Grande-Bretagne pour attacher la Russie au bon système. L'Impératrice-Reine, en distinguant chaque point, a répondu qu'elle ne cesserait jamais d'être reconnaissante et de faire des vœux pour la prospérité du Roi et de la nation britannique, mais qu'elle se croyait négligée, n'ayant depuis un an obtenu de l'Angleterre aucune réponse à ses propositions tendantes à établir un concert commun; qu'elle ne se jetterait jamais entre les bras de la France; qu'on n'avait rien fait, ni signé jusqu'ici, mais qu'elle n'était peut-être pas éloignée de prendre des mesures avec cette couronne pour sa sûreté; qu'elle n'avait, au reste, eu aucune pensée de refroidir et d'éloigner la Russie de l'Angleterre, qu'elle avait plutôt tout nouvellement donné une preuve du contraire, en soutenant le grand-chancelier Bestushew, dont le crédit avait été fort ébranlé par le traité que l'Angleterre avait fait avec la Prusse."

Maltzahn berichtet weiter, nach einem Berichte Flemming's an Brühl, Wien 22. Mai: „Il paraît au comte Flemming que la réponse [de la cour de Vienne aux insinuations de M. de Keith] n'est que pour donner un air de justification sur le parti

[1] Vergl. über den Inhalt des Berichtes Nr. 7560. — [2] Vergl. S. 362.

qu'on voudra prendre, et que le tout, bien combiné ensemble, autorise assez à soupçonner quelque démarche de la cour de Vienne de concert avec la France . . . Le comte Flemming continue toujours à crier contre le comte Kaunitz, les vues duquel lui paraissent absolument fausses; qu'il ne pouvait se flatter de réussir à brouiller la France avec la Prusse, puisqu'il était évident que celle-ci n'avait jamais mieux servi la France que par son dernier traité avec l'Angleterre, en jetant, comme elle avait fait, la pomme de discorde parmi les anciens alliés de cette dernière. Qu'on ne comprenait pas non plus pourquoi ce ministre voulait donner des entraves à sa cour par une convention, puisqu'il détériorait ouvertement ses conditions, en la mettant par là hors d'état de profiter des circonstances favorables qui pourraient arriver . . . Si cette cour-ci venait à se lier les mains en faveur de la France, le comte Kaunitz devait prévoir qu'il n'y aurait ensuite plus de retour avec l'Angleterre et que sa souveraine se trouverait absolument sans alliés, excepté la Russie qui, ainsi qu'il était notoire, ne saurait agir, sans tirer des subsides, que la cour de Vienne n'était certainement pas en état de lui fournir, et qui pourrait encore lui manquer aussi, vu les grands avantages qu'elle tire du commerce et des subsides de l'Angleterre."

Potsdam, 12 juin 1756.

J'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois, et j'ai trouvé intéressantes les nouvelles que vous m'y marquez, principalement celles que renferme le post-scriptum dudit rapport, dont par cette raison-là je vous sais gré, vous recommandant de faire toujours de votre mieux pour me procurer de pareilles nouvelles et surtout de celles qui concernent la cour de Pétersbourg, voulant bien que vous sachiez pour votre unique direction qu'il est arrivé depuis peu un courrier au ministre de Russie à la Haye, le comte Golowkin,[1] par lequel sa cour lui a envoyé un ordre, qui cependant n'a été signé que du comte Woronzow seul, de vivre dorénavant en meilleure intelligence avec les ministres de France que par le passé, lui faisant parvenir en même temps un paquet cacheté de lettres, adressé au sieur Rouillé, pour avoir soin qu'il fût remis à ce ministre de France, et comme, outre cela, il m'est revenu par bon avis[2] qu'il se trouvait à Pétersbourg un émissaire français, nommé Douglas, qui y chipotait avec le comte Woronzow et le grand-maréchal comte Bestushew, sans doute à l'insu de son frère, le Grand-Chancelier, pour faire entrer en liaisons la Russie avec la France, étant à croire par cette dernière circonstance qu'il pourrait être en même temps question de culbuter ledit Grand-Chancelier, vous ferez bien de n'épargner ni soins ni peines, pour vous procurer des notions sûres et exactes relativement à tout ce chipotage, afin de pouvoir m'instruire de celles que vous aurez à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

7563. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 28. Mai: „Le baron Hœpken a fait prier le sieur Diestel[3] de se rendre auprès de lui cette après-midi et lui a dit qu'il . . . le priait

[1] Vergl. S. 394. 395. — [2] Vergl. S. 381. 401. — [3] Vergl. S. 253.

de me faire part de la nouvelle que le baron Posse, ministre de Suède en Russie, lui avait envoyée par un exprès: que, sur des ordres que celui-ci avait reçus, d'être un peu au guet sur le but des préparatifs de guerre qu'on avait remarqués depuis quelque temps en Russie, et le baron de Posse ayant appris outre cela que les troupes qui étaient aux environs de Reval, avaient ordre de défiler du côté de Riga, que l'Impératrice même pourrait faire un voyage cet été en Livonie, pour voir le camp, et qu'on équiperait jusqu'à cent galères, le baron Posse, n'ayant d'ailleurs rien pu découvrir de l'objet de ces armements, s'était enfin adressé au grand-chancelier Bestushew même, pour s'en éclaircir, que ce ministre l'avait assuré sur cela sur sa parole, et s'était même offert de lui donner toutes les assurances qu'il demanderait, que cet armement ne regardait nullement la Suède, mais des engagements que la Russie avait contractés avec l'Angleterre, qu'on faisait ces préparatifs pour être en état de les remplir, dès qu'on en serait requis. Le baron Hœpken y a ajouté que, comme il croyait être nécessaire que Votre Majesté fût averti à temps de ce qui se passait, pour ainsi dire, sur ses frontières, il n'avait pas voulu perdre un moment pour Lui en faire part."

Solms berichtet ferner über eine Unterredung mit Höpken, in welcher er sich der am 8. und 11. Mai[1] vom Könige erhaltenen Befehle entledigt hat. Je disais au baron Hœpken „que Votre Majesté m'avait ordonné de lui témoigner la satisfaction qu'Elle ressentait de voir terminés par mes audiences les différends qui avaient subsisté un temps entre les deux cours, et que, comme Votre Majesté de Son côté mettrait dans un parfait oubli tout ce qui s'était passé à cette occasion, Elle espérait de même que de la part de la couronne de Suède on ne manquerait pas aussi à contribuer pour l'avenir à la conservation de la bonne harmonie entre les deux royaumes. Le baron Hœpken me fit à cette occasion et au nom du Roi son maître de nouvelles protestations d'amitié pour Votre Majesté et me chargea pour son particulier de Lui présenter ses respects et son attachement. Après qu'il eut fini, je lui déclarai enfin que Votre Majesté était extrêmement fâchée de la tournure que les affaires avaient prise à cette Diète-ci, et qu'Elle s'apercevait surtout avec peine qu'on poussait les choses contre la Reine, Sa sœur, jusqu'à l'excès; qu'Elle ne saurait la laisser opprimer, ni voir avec indifférence la façon indigne dont on la traitait, et qu'Elle m'avait ordonné de lui dire que, si l'on ne revenait de là de soi-même et qu'on y allât encore plus loin et même jusqu'à vouloir changer la forme du gouvernement, Elle Se verrait obligée, contre Son gré, d'y prendre plus de part qu'Elle ne l'avait fait jusqu'ici, et que sûrement Elle trouverait de l'assistance, pour y remédier, des lieux d'où ceux qui agissaient d'une façon si irrégulière contre la Reine, ne le croyaient peut-être pas, et dont ils se repentiraient. Après un moment de réflexion, le baron Hœpken me dit sur cela qu'il était fâché de voir la manière dont Votre Majesté envisageait la situation des affaires de ce pays-ci; qu'il avait déjà été prévenu par le baron Wulfwenstjerna[2] qu'Elle avait été alarmée sur les prétentions que les États avaient faites de revoir les bijoux de la couronne que la Reine avait entre ses mains; mais qu'il était obligé de me dire que, comme c'était une affaire qui regardait particulièrement les États du royaume, lui, Hœpken, n'était pas en droit d'en prendre connaissance."

Potsdam, 12 juin 1756.

J'ai reçu votre rapport du 28 du mois dernier de mai. Vous ne manquerez pas de remercier poliment de ma part le baron Hœpken de vous avoir fait part des nouvelles qu'il a reçues du baron de Posse par rapport aux armements présents de la Russie, en ajoutant que l'on m'avait confirmé ces nouvelles d'autre part encore, et que j'étais persuadé que le grand-chancelier Bestushew avait accusé juste au baron de Posse dans ce qu'il lui avait dit sur l'objet de cet armement.

[1] Vergl. Nr. 7479. 7489. — [2] Vergl. S. 293. 312.

Je suis d'ailleurs content de la façon dont vous vous êtes expliqué avec le susdit ministre, en conséquence de mes ordres touchant les affaires de ce pays-là; il me suffit que vous vous en êtes acquitté, et après cela vous n'en parlerez plus et laisserez tomber cette affaire.

Quand vous aurez l'occasion de parler à la Reine, ma sœur, vous la conjurerez de ma part de vouloir bien se tranquilliser et ne rien précipiter dans le moment présent où les affaires générales de l'Europe sont extrêmement embrouillées et dans une crise la plus violente qu'il y ait jamais eu, en sorte que chaque puissance se voyait obligée de veiller sur ses propres affaires. Vous ajouterez que, pourvu qu'elle prît seulement patience, tout viendrait avec le temps, mais qu'il ne faudrait pas en attendant monter toujours au haut ton.

Federic.

Nach dem Concept.

7564. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A RENDSBURG.[1]

Potsdam, 12 juin 1756.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois, auquel je n'ai autre chose à vous répondre, si ce n'est que, n'étant pas intentionné d'avoir pour le présent plus de princes à mon service dans mon armée, ne sachant pas comment les y placer, vous me dégagiez adroitement des recherches que le prince de Hildburghausen pourrait venir à vous faire à ce sujet, en lui insinuant là-dessus ce qu'il faudra, quoiqu'avec grande politesse et d'une manière qui ne puisse absolument pas le choquer en aucune façon.

Federic.

Nach dem Concept.

7565. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A ALTONA.[2]

Potsdam, 13 juin 1756.

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois, et je veux que, dans la conjoncture présente et après mes engagements pris avec l'Angleterre par la convention de neutralité de l'Empire, et que la cour de Vienne vient de conclure un traité d'alliance défensive avec la France, vous deviez prendre l'occasion de sonder adroitement le baron Bernstorff sur la façon de penser de la cour de Danemark sur ces objets, pour voir comment il s'en expliquera, lui qui de tout temps a été très attaché à

[1] In der Vorlage „Rendsburg", von welcher Stadt der Bericht Häseler's datirt; Häseler befand sich jedoch schon am 11. Juni in Hamburg (vergl. S. 409), von welcher Stadt er am 13. nach Pyrmont weiterreiste.. — [2] In der Vorlage „Altona", von welcher Stadt der Bericht Häseler's datirt; Häseler befand sich am 13. auf der Reise von Hamburg nach Pyrmont. Vergl. S. 230.

l'Angleterre et à l'Hanovre.[1] Sur quoi, vous me ferez ensuite votre rapport bien détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

7566. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Landgraf Wilhelm von Hessen-Cassel übersendet, Cassel 7. und 10. Juni, zwei Dankschreiben für die Aufnahme seines Sohnes, des Erbprinzen, in die preussische Armee.[2]

[Potsdam, Juni 1756.]

Sehr obligeantes Compliment.[3] Ich glaubte auch, dass Pretlack, nachdem er kein Objet von der Commission[4] mehr habe, nun wohl abgehen würde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs (praes. 13. Juni).

7567. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Feriet berichtet, Kopenhagen 5. Juni: „Au sujet du traité d'union maritime à conclure entre les cours de Stockholm et de Copenhague,[5] et de l'avantage que la France semble s'en promettre, non seulement de tenir par là en bride la marine anglaise, mais de se flatter encore de l'espérance de pouvoir engager lesdites couronnes du Nord de laisser ses forces navales à sa solde contre des traités de subsides à conclure avec elles, je ne manquerai pas d'y être très attentif, toutefois avec les précautions nécessaires qu'il a plu à Votre Majesté de me prescrire,[6] et de Lui rendre fidèlement compte de toute chose. Comme la France a réussi à faire équiper au Danemark une si belle et forte escadre, qui est si bien montée, qu'en outre bien des gens prétendent savoir que c'est la France qui a fourni l'argent nécessaire de cette escadre et qu'elle lui doit servir dans la guerre avec l'Angleterre, il se pourrait bien que la France ait fait proposer à la cour de Danemark de prendre ces forces navales à sa solde, mais il n'est guère vraisemblable que la dernière voulût s'aveugler sur ses véritables intérêts jusques à un tel point pour y donner les mains, et s'exposer par là aux inconvénients d'une guerre où elle ne saurait manquer d'avoir le dessous et de voir au moins les Anglais s'acquérir la franchise dans le péage du Sund, dont les Danois ont été toujours si jaloux."

Potsdam, 13. Juni 1756.

Bei Uebersendung des beikommenden Paquets mit verschiedenen von des Königs Majestät an Ew. Excellenz adressirten Briefen[7] habe zugleich auf allergnädigsten Befehl Deroselben beiliegenden Extract eines an Se. Königl. Majestät von sehr guter und wohl intentionirter Hand gekommenen Schreibens zusenden und zugleich vermelden [sollen], dass Ew. Excellenz den darin enthaltenen Gedanken dem englischen Minister Mitchell communiciren und allenfalls den Extract selber lesen lassen möchten, um sich den Einhalt davon um so besser imprimiren und notiren, auch seinen guten Gebrauch davon machen zu können.

[1] Vergl. Bd. X, 49. 207; Bd. XI, 228. 434. — [2] Vergl. S. 372. — [3] Vergl. S. 416. — [4] Vergl. S. 368. — [5] Vergl. S. 395. — [6] Ministerialerlass vom 29. Mai. — [7] Vergl. Nr. 7566.

Es meinen des Königs Majestät sonsten noch, dass Ew. Excellenz erwähnten Herrn Mitchell die ganze jüngsthin eingekommene Relation des Legationssecretär zu Kopenhagen, von Feriet, sub numero 5, vom 5. Juni currentis, insoweit solche die Union maritime von Schweden und Dänemark anbetrifft, von Sr. Königl. Majestät wegen confidemment communiciren und vorlesen könnten.

Gleichergestalt könnten Ew. Excellenz gedachten Minister Mitchell die Abschrift des zwischen Frankreich und Oesterreich gezeichneten Traité d'alliance und Convention de neutralité, welche der Herr von Knyphausen mit dieser Post eingesandt hat,[1] lesen lassen; wobei des Königs Majestät verlangen, dass Ew. Excellenz verfügen möchten, damit dem Chargé d'affaires Michell zu London gedachter Traité und Convention in Abschrift oder doch extractsweise mit nächster Post communiciret werden müsste.[2] Im übrigen könnten Ew. Excellenz dem Minister Mitchell wohl mündlich und par manière de discours den Einhalt dessen, was der Herr von Knyphausen in dem Postscripto seiner Relation vom 4.[3] dieses von denen Aeusserungen des Minister Rouillé, bei Publication des Tractats [gemeldet] hat, insoweit solches den Anfang des Postscripti bis zu denen Worten: „assurait à tous les Princes de l'Empire la possession paisible de leurs États" [ausmachet],[4] mit communiciren.

Was die beiden in dem beikommenden Paquet befindlichen Schreiben von des Herrn Landgrafen von Hessen-Cassel Durchlaucht anbetrifft,[5] da ist Sr. Königl. Majestät [Intention], dass solche bei dem Departement en forme eines Handschreibens sonder Contrasignatur[6] auf das obligeanteste und in denen verbindlichsten Terminis fordersamst nach Dero beigesetzten Resolution beantwortet, die beiden Schreiben des Herrn Landgrafen besonders wohl zu denen Papieren, welche des Herrn Grafen von Podewils Excellenz bisher in Dero eigenem Beschluss gehabt, asserviret werden sollten, um, wenn es einmal über kurz oder lang nöthig sei, darauf recurriren zu können. Welches alles von Sr. Königl. Majestät wegen Ew. Excellenz schuldigst melden sollen.

Ich füge solchem sonsten noch mit an, wie des Königs Majestät entschlossen seind, morgen Nachmittag oder gegen Abend von hier nach dem Magdeburgischen abzugehen, und dass mithin, falls Ew. Excellenz bei Deroselben annoch etwas anzufragen nöthig finden dörften, so pressant wäre, solches ohnvorgreiflich wohl noch heute Abend anhero abzusenden nöthig sein dörfte, oder doch dergestalt, dass selbiges Sr. Königl. Majestät noch morgen Vormittag um 10 Uhr vorgeleget werden könnte. Die Expeditiones aber zum künftigen Posttage[7] würden ohnmaassgeblich wohl in duplo auszufertigen seind, da solche nicht zu Sr. Königl. Majestät Unterschrift hier kommen können. Des Königs

[1] Bericht Knyphausen's, Paris 4. Juni. Vergl. Nr. 7570. — [2] Vergl. Nr. 7571. — [3] In der Vorlage verschrieben: 5. — [4] Vergl. Nr. 7570. — [5] Vergl. Nr. 7566. — [6] Vergl. Nr. 7573. — [7] Dienstag 15. Juni.

Majestät werden übrigens zu der bevorstehenden Reise nicht mehr als vier Tage anwenden, mithin vermuthlich den kommenden Freitag [1] Abend wiederum zu Potsdam eintreffen, höchstens den Sonnabend wieder hier sein.

Ew. Excellenz gnädige Befehle werde ich inzwischen nach dem Campement erwarten, zu Dero höchst geschätztestem Andenken und gnädigem Wohlwollen ich mich mit meinem gewohnten Respect ganz gehorsamst empfehle.

Eichel.

P. S.

So viel ich merke, so dörfte es des Königs Majestät wohl ganz angenehm sein, bald zu vernehmen, wie es wegen des Accommodements der vorigen Differenzien mit dem mecklenburgischen-schwerinschen Hofe gehet. [2]

Extrait. [3]

Pour détacher la Russie des Autrichiens, il ne serait pas difficile au ministère anglais de réussir, en insinuant à la cour de Russie que, la France ayant garanti toutes les possessions autrichiennes dans l'Europe, ce ne serait plus la Hongrie qui serait attaquée par les Turcs, aux forces desquels la Russie resterait seule exposée dans la suite etc.

Nach der Ausfertigung.

7568. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN. IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 13. Juni: „Votre Majesté sera déjà instruite de l'arrivée des deux courriers français et autrichien qui sont venus hier de Dresde, chargés de la communication du traité conclu entre les deux cours. [4] Les deux ministres se sont rendus ce matin successivement chez moi, pour m'en faire part. Le marquis de Valory est venu le premier, et en me remettant la copie ci-jointe de la convention de neutralité et du traité défensif, dont la teneur est conforme à celle que le baron de Knyphausen a envoyée par la poste d'hier, [5] il m'a dit que sa cour l'avait chargé par un ordre exprès de communiquer ce traité *in extenso* à Votre Majesté, et qu'on se flattait que Votre Majesté n'y verrait que le désir de la France pour la conservation de la paix et de la tranquillité de l'Europe et de l'Allemagne en particulier; il m'a ajouté que cette copie était exactement conforme à l'original et qu'il n'y avait ni article secret ni séparé au delà de ce qu'il venait de me communiquer, et il m'a donné en même temps à lire l'ordre qui lui a été adressé pour faire cette communication. Je n'y ai rien trouvé de remarquable, à l'exception de deux articles qui m'ont paru mériter l'attention de Votre Majesté. Dans le premier, il est dit que ce traité avait principalement en vue de suppléer à ce qui manquait aux mesures prises pour le maintien de la paix de l'Europe. Dans le second, il est enjoint au marquis de Valory de vivre dans la plus grande intimité et confiance avec le comte de Puebla, l'union entre les deux cours et l'amitié dont on venait de serrer les nœuds, ne pouvant être ni plus forte ni plus sincère. J'ai cru devoir éviter [toute réponse] jusqu'au moindre détail et prendre le tout *ad referendum,* et j'ai simplement répondu que je ne manquerais pas d'en faire dès aujourd'hui mon très humble rapport à Votre Majesté, et que je me ferais un plaisir de m'acquitter avec la même diligence des ordres que je recevrais

[1] 18. Juni. — [2] Vergl. S. 273. — [3] Der im Eingang des Schreibens von Eichel erwähnte Auszug. — [4] D. d. Versailles 1. Mai 1756. — [5] Vergl. Nr. 7570.

en conséquence. Le marquis de Valory m'a paru avoir dans toute cette conversation l'air d'un homme embarrassé de sa commission et mécontent du nouveau système que sa cour venait d'adopter; il a fini par me dire qu'il espérait que cette affaire ne porterait aucune atteinte à l'amitié qui subsistait entre Votre Majesté et le Roi son maître, qui était fondée sur des principes inaltérables, et que sa cour était résolue d'entretenir et de cultiver de son mieux. De mon côté, j'ai fait semblant de ne pas m'apercevoir de son embarras, et j'ai tâché de mettre dans notre discours toute l'indifférence et la gaieté qu'il pouvait comporter.

Le comte de Puebla est venu le moment d'après pour s'acquitter de la même commission, quoique simplement de bouche et sans me donner copie du traité. Il a cependant ajouté que cette alliance ne dérogeait en aucune manière aux engagements antérieurs et en particulier à ceux que l'Impératrice-Reine avait contractés avec Votre Majesté, et qu'elle était toujours intentionnée d'observer et de remplir avec la plus scrupuleuse exactitude. J'ai donné à ce ministre la même réponse que j'avais donnée au marquis de Valory."

Häseler berichtet, Hamburg 11. Juni: „L'union maritime entre les cours de Suède et de Danemark n'est pas encore signée, mais on se flatte toujours qu'elle le sera incessamment.[1] Ce n'est plus l'affaire en elle-même qui en arrête la conclusion, c'est celle du flottage[2] qu'on voudrait terminer en même temps, et qui, à ce qu'on prétend, doit également ne plus rencontrer d'obstacles . . . On ne parle maintenant que du traité que la cour de France vient de conclure avec la cour de Vienne . . . Le grand-maréchal de Moltke m'a paru craindre qu'il ne résulte à la fin de toutes ces négociations un traité avec la Russie qui embrase encore l'Europe. Cette opinion ne m'a paru fondée que sur les démonstrations guerrières de la Russie. D'ailleurs, ce ministre est encore occupé d'une opinion assez singulière qu'il m'a déjà fait connaître à plusieurs reprises, et qui est également dans l'esprit du roi de Danemark et des principaux de sa cour, c'est que la première guerre en Allemagne pourrait bien être une guerre de religion. On prétend que les puissances catholiques forment une ligue, que la guerre s'allumera à l'occasion de la mort du landgrave de Hesse-Cassel[3] et que la religion servira de prétexte aux vues qu'on pourrait avoir . . . Le baron de Bernstorff m'a donné à connaître que le sieur de Scheelen, natif de Mecklembourg, se trouvait arrêté de la part de Votre Majesté; qu'il ne doutait nullement que ce ne fût par sa faute, mais qu'il priait Votre Majesté de vouloir bien par un effet de Sa clémence le relâcher."

Solms berichtet, Stockholm 4. Juni: „Le baron Hœpken a été deux fois cette semaine en conférence avec la petite députation secrète, mais il n'a rien transpiré de leurs déliberations. On juge qu'elles ont roulé sur les affaires avec le Danemark, dont le traité maritime traîne encore toujours à être perfectionné."

Potsdam, 14. Juni 1756.

Zufolge Sr. Königl. Majestät allergnädigstem Befehl, und da Dieselbe auf dem Point stehen, gleich nach der Tafel von hier Dero Reise nach dem Magdeburgischen anzutreten, soll ich an Ew. Excellenz zur mündlichen allergnädigsten Resolution auf Dero gestrigen Bericht wegen der von dem Marquis de Valory gethanen Communication des zwischen Frankreich und Oesterreich geschlossenen Tractats und der von dem Grafen Puebla deshalb ausgerichteten Commission melden, wie Ew. Excellenz beiden Ministris in den ohngefährlichen Terminis ganz poliment von Sr. Königl. Majestät wegen antworten möchten, wie Sie vor die Communication danketen und sincèrement wünscheten, dass die

1 Die Convention wurde am 12. Juli abgeschlossen. — 2 Vergl. Bd. X, 184. 198. 199. — 3 Vergl. S. 257. 289.

Partie, so sie genommen, sowohl zu ihrer Zufriedenheit als zur Conservation der Tranquillité von Europa, an welcher Se. Königl. Majestät allemal Part nähmen, ausschlagen möchte.

Es haben des Königs Majestät sonsten noch hinzugefüget, wie Sie von der Art, mit welcher Ew. Excellenz Sich in dieser Gelegenheit gegen beide Minister betragen hätten, sehr zufrieden gewesen, und übrigens man keine Curiosité blicken lassen müsste, um zu wissen, ob noch Articles secrets oder séparés zu dem Tractat quaestionis wären, weil solches doch nur vergebens sein' und keiner etwas davon sagen, noch gestehen würde.

Im übrigen möchten Ew. Excellenz nachher den englischen Minister Mitchell den von M. de Valory communicirten Tractat (der deshalb hierbei zurück erfolget) lesen lassen, auch demselben die beiden Ministern darauf gegebene Antwort communiciren.

Eichel.

P. S.

Auch haben des Königs Majestät wegen einliegender Relation des Herrn von Häseler befohlen, dass Ew. Excellenz den Herrn Mitchell aus solcher dasjenige lesen lassen möchten, was ersterer wegen Besorgniss des Königs von Dänemark über einen Religionskrieg, der in Deutschland entstehen könnte, gemeldet hat, mit der Insinuation, dass, da der König von Dänemark sich dessen auf eine Àrt, die favorable zu sein schiene, expliciret habe, man vielleicht guten Gebrauch davon machen könne, ohneracht der besorgliche Cas noch nicht so nahe wäre, um von ihm Parti zu ziehen.

Hierbei haben des Königs Majestät zugleich befohlen, wie Ew. Excellenz aus denen schwedischen und dänischen Relationen den Herrn Mitchell auch dasjenige lesen lassen möchten, was die Union maritime zwischen Schweden und Dänemark anginge.

Dem Herrn von Häseler soll nach Sr. Königl. Majestät Intention auf erwähnten seinen Bericht geantwortet werden, wie er dem Bruit wegen eines besorgten Religionskrieges in Teutschland kein Démenti geben, sondern den dänischen Hof in der desfalls gefassten Appréhension lassen sollte. So wollen des Königs Majestät auch, dass demselben auf anliegendes Postscriptum wegen Intercession des Baron von Bernstorff vor den von Scheelen geantwortet werden solle, wie des letzteren Arrest gar wenig Zeit noch dauern würde, da die Sachen auf einen Vergleich stünden und das Raccommodement mit Mecklenburg schon so gut wie richtig wäre, alsdann alle bisher von daher im Arrest befindliche sogleich los sein würden. Wann aber der Herr von Häseler zugleich meldet, dass nach des Königs von Dänemark Retour nach Kopenhagen er auch nach Pyrmont abgegangen wäre, so weiss ich nicht, ob man den Herrn Feriet ad interim von dergleichen Commission

wird chargiren können, und muss solches Ew. Excellenz Gutfinden ganz gehorsamst überlassen.[1]

P. S. 2.

Noch haben mir des Königs Majestät an Ew. Excellenz zu melden exprès befohlen, dass aus denen bei dem Departement vorhandenen Actis wegen der schlesischen Commerciendifferenzien[2] mit dem wienerschen Hofe ein summarischer Extract von allen denen Punkten, worüber man hiesigerseits mit den Oesterreichern streitig wäre, angefertiget und Deroselben, wenn Sie aus dem Magdeburgischen zurückgekommen wären, eingesandt werden sollte.

So wie des Königs Majestät Sich gegen Mich deshalb declarirten, so ist Dero Intention, von diesem Extract den Gebrauch zu machen, um solchen nach Engelland zu communiciren, und melde ich solches deshalb, damit dieser Extract ohnvorgreiflich darnach eingerichtet werden könne, auch vermuthlich französich wird ausgefertiget werden müssen. Ich bin übrigens der ohnvorgreiflichen Meinung, dass der Herr Kammergerichtspräsident von Fürst hierbei am besten würde mit adminiculiren können,[3] da demselben alle Umstände davon ausführlich und umständlich bekannt seind. Welches jedoch Ew. Excellenz zur weiteren Einsicht überlassen muss.

Nach der Ausfertigung.

7569. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 8. Juni: „Tout ce qui m'est revenu jusqu'ici des sentiments des gens d'ici sur le nouveau traité entre la France et l'Autriche, c'est qu'on le regarde comme un faux-pas du ministère autrichien, qui serait à la fin la dupe du français; qu'on ne saurait apercevoir l'avantage que la cour de Vienne retirait de cette alliance, qui au contraire devait la brouiller avec tous ses anciens alliés; que c'était un piège que la France avait tendu à ladite cour, qui y avait donné, à moins qu'on ne voulût supposer que l'intention de la cour de Vienne ne fût d'abandonner la France, aussitôt qu'elle se verrait recherchée de nouveau par l'Angleterre; que cependant, de quelque côté qu'on voulût regarder ladite alliance, et quelque pût être

Potsdam, 14 juin 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 8 de ce mois, m'a été fidèlement rendu, et je vous sais bien du gré de ce que vous tâchez au mieux de m'informer de ce que vous apprenez des sentiments des gens de la cour où vous vous trouvez, sur les affaires qui font à présent l'objet principal des politiques. Vous me rendrez un service essentiel en continuant d'attention là-dessus et en vous orientant surtout au mieux possible sur tout ce qui regarde les affaires de la cour de Vienne et principale-

[1] Die erwähnten Weisungen für Häseler sind dem Legationssecretär Feriet durch Ministerialerlass vom 19. Juni zugegangen. — [2] Vergl. Bd. IX, 483; X, 533; XI, 482. — [3] Vergl. Bd. XI, 386.

le but qu'on voulait attribuer à la cour de Vienne, il faudrait toujours convenir qu'elle avait choisi, pour y arriver, des moyens extraordinaires."

Nach dem Concept.

ment de celle de Russie, au sujet desquelles vous me marquerez fidèlement tout ce qui viendra à votre connaissance.

Federic.

7570. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 4. Juni, auf den Erlass vom 18. Mai:[1] „Le traité qui vient d'être conclu entre les cours de France et de Vienne, augmentera considérablement, selon toutes les apparences, la fierté du ministère de France vis-à-vis du gouvernement de la Grande-Bretagne, et le premier, n'ayant plus rien à craindre du côté du continent et pouvant tourner maintenant toutes ses forces contre les îles britanniques, n'aura plus le même désir qu'il a eu jusqu'à présent pour le rétablissement de la tranquillité. Je suis persuadé d'ailleurs que cette cour-ci a entamé actuellement une nouvelle négociation avec l'Espagne,[2] pour tenter de la détacher de l'Angleterre, et dont la base est vraisemblablement la cession de l'île de Minorque. Il est donc certain que, si l'Angleterre désire le rétablissement de la paix, elle n'a pas un moment à perdre pour en chercher l'occasion, et que, plus elle tardera de s'expliquer à ce sujet, plus elle rencontrera de difficultés. L'intimité qui s'établit depuis quelque temps entre l'ambassadeur d'Espagne[3] et le ministère de France,[4] m'engage à donner cet avis à Votre Majesté, et je suis convaincu que la négociation dont traitent les deux cours, a non seulement pour objet l'accession de l'Espagne au traité de Versailles, mais aussi un nouvel arrangement pour le partage des possessions de la Grande-Bretagne dans la Méditerranée."

In einem Postscript berichtet Knyphausen: „Les ratifications du traité conclu le 1er de mai entre les cours de Vienne et de Versailles étant enfin arrivées le 27 du même mois, M. Rouillé a communiqué ce traité mardi dernier[5] à tous les ministres étrangers, sans en avoir délivré cependant aucune copie, et s'étant simplement borné à permettre qu'on en prît lecture. Ce ministre n'a rien ajouté à cette participation qui méritât d'être relevé, et s'est servi à peu près des mêmes termes envers tous ceux auxquels il a fait part de cet évènement, en disant que ce traité était un monument authentique de l'ardeur avec laquelle sa cour désirait le maintien de la tranquillité publique, non seulement dans la conjoncture présente, mais même après la pacification des troubles actuels, et qu'il espérait que sous cet aspect il serait agréable à tous les princes qui se trouvaient dans les mêmes principes d'équité et de modération. Il a eu soin aussi de faire observer aux ministres de Suède[6] et de Danemark,[7] ainsi qu'à tous ceux des cours électorales, que le traité de Westphalie était nommément rappelé par l'article 2 de ce même traité, et que par conséquent ce nouvel engagement n'apportait aucun changement à la situation actuelle de l'Empire telle qu'elle avait été établie par ce même traité. Enfin, il a assuré à plusieurs d'entre les ministres étrangers de la manière la plus solennelle que ce traité était entièrement conforme à la copie qu'il avait ordre de leur communiquer, et qu'il ne renfermait point d'autres articles séparés que les deux qui s'y trouvaient annexés.

Quant à ce qui concerne personnellement Votre Majesté, il m'a dit que, comme ce traité ne tendait qu'à prévenir les ravages que pourrait faire dans le continent de

[1] Vergl. Nr. 7501 S. 338. — [2] Vergl. S. 400. — [3] Soto-Mayor. — [4] Vergl. S. 361. 400. — [5] 1. Juni. — [6] Der schwedische Gesandte, Baron Scheffer, befand sich auf dem Reichstage zu Stockholm; sein Vertreter war der Chargé d'affaires Baron Bunge. — [7] Graf Wedell-Friis.

l'Europe la guerre qui s'était allumée entre la France et l'Angleterre, il ne doutait point que Votre Majesté n'en reçût la participation avec plaisir et que, bien loin d'y rien trouver qui pût être contraire à Ses intérêts, Elle verrait qu'on avait eu soin d'y rappeler tous les traités qui avaient été conclus entre les parties contractantes, depuis celui de Westphalie jusqu'à celui d'Aix-la-Chapelle, et que par conséquent cet engagement assurait à tous les princes de l'Empire la possession paisible de leurs États. Sur quoi, je lui dis que Votre Majesté avait prouvé d'une manière trop évidente le désir dont Elle était animée pour le maintien de la tranquillité, pour qu'Elle ne reçût avec plaisir et empressement la communication d'un traité dont l'objet était si salutaire et si conforme à Ses vues; qu'il pouvait être persuadé que les sentiments d'estime et d'amitié que Votre Majesté avait voués à sa cour, étaient fondés sur des principes inébranlables, que rien ne saurait jamais altérer; qu'il ne tarderait donc pas à recevoir la confirmation des assurances que je venais de lui donner, et que je ne doutais point que Votre Majesté ne fît entrevoir à M. de Valory tous les sentiments que la connaissance que j'avais de Sa façon de penser sur les affaires générales et de Son attachement pour ce pays-ci, m'avaient porté à lui annoncer. Ce ministre ajouta ensuite que, pendant le cours de plusieurs siècles, les intérêts de [la maison de] Bourbon avaient parus être incompatibles avec ceux de la maison d'Autriche, mais que l'affaiblissement de cette dernière aurait dû, il y a longtemps, détruire ce préjugé dont les puissances inférieures avaient su profiter adroitement, pour s'agrandir à l'ombre d'une prétendue rivalité, qu'elles s'étaient efforcées de fomenter. Sur quoi, n'ayant pas voulu entrer en matière, de crainte de me voir entraîné dans des discussions désagréables, je me suis borné à lui répondre que, si le laps du temps et les révolutions qui étaient arrivées dans la monarchie autrichienne, avaient effectivement détruit cette incompatibilité, ainsi qu'il le supposait, il était bien glorieux pour son ministère d'avoir éclairé l'Europe sur un préjugé si ancien et si enraciné.

Votre Majesté verra que ce traité dont je Lui envoie une copie à la suite de ma dépêche d'aujourd'hui, qui m'a été confiée par une personne de mes amis, est, à la forme près, entièrement analogue aux notions que j'ai eu l'honneur de Lui en donner par mes précédentes et très humbles lettres immédiates,[1] et que la crainte excessive qu'on a eue ici de se voir entraîner dans une guerre de terre, que la marquise de Pompadour et son parti redoutent au delà de toute expression,[2] a été le seul et unique motif qui a donné naissance à cet engagement, qui peut être regardé comme l'évènement le plus singulier et le plus étrange qui soit arrivé depuis longtemps dans le système politique de l'Europe. L'abbé de Bernis, qui a décoré ce traité de sa signature, en a été le principal mobile, et la complaisance aveugle et servile du Conseil pour les volontés de la maîtresse l'a porté à sa perfection."

Potsdam, 15 juin 1756.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 4 de ce mois, et pour vous répondre à ce que vous dites dans la lettre immédiate que vous y avez jointe, je vous dirai que je souhaiterais bien que je saurais mener l'Angleterre à mon gré et qu'alors son accommodement avec la France ne souffrirait guère de la difficulté; mais, comme cette nation est trop fougueuse pour s'arrêter aux avis qu'on leur suppédite, j'ai tout lieu d'appréhender que toutes mes bonnes intentions pour cet accommodement[3] ne portent pas coup, et que le moment pour y arriver ne soit pas encore venu.

Quant à la conversation que vous avez eue avec M. de Rouillé au sujet du traité signé entre les cours de Vienne et de Versailles,

[1] Vergl. Nr. 7553. — [2] Vergl. Bd. XI, 267. — [3] Vergl. S. 335. 380.

j'applaudis fort à la réponse que vous lui avez donnée, et que j'ai trouvé telle que je vous l'aurais inspirée, si j'avais été présent à côté de vous, lorsque M. de Rouillé vous a déclamé ce que vous m'avez marqué. Mais, quant au fond de cette déclamation, je ne saurais vous dissimuler qu'elle m'a paru telle comme si le comte de Kaunitz la lui avait soufflée à l'oreille, et qu'elle diminue extrêmement la bonne opinion que j'ai eue de la façon de penser juste de ce ministre, à moins qu'elle ne lui ait été suggérée par [ceux] qui ont été les principaux instruments de la démarche que la France a faite sur ce sujet, et dont ledit ministre redoute le pouvoir présent. J'attendrai, au surplus, ce que le marquis de Valory me dira relativement au susdit traité;[1] s'il m'en parle, je lui dirai pour toute réponse combien je souhaiterais que cette affaire sût aboutir à l'avantage du Roi son maître et servir à l'affermissement de la paix de l'Europe; mais au cas que le susdit marquis ne m'en fasse pas des ouvertures, je n'ouvrirai certainement pas la bouche là-dessus. Quant à vous, vous devez faire semblant comme si toute cette affaire au sujet du traité fait entre les deux cours ne vous affectait en aucune manière, tout au contraire vous conserverez toujours le même extérieur comme ci-devant et comme si rien n'était avenu sur ce sujet.

Du reste, j'aurai une satisfaction particulière, quand vous me rendrez compte de l'impression que le susdit traité a faite sur les différents membres qui composent le Conseil, et de quelle façon d'ailleurs les gens sensés et d'affaires s'en seront expliqués; aussi ne crois-je pas me tromper, quand je me persuade que le maréchal de Belle-Isle[2] et d'ailleurs le comte d'Argenson ne goûteront point un traité qui au fond ne servira à rien aux intérêts de la France, et qu'elle fera difficilement approuver par l'Espagne, malgré ce que son ministre en France en fait apparaître.

Federic.

Nach dem Concept.

7571. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 4. Juni: Les ministres anglais m'ont prié „d'assurer . . . à Votre Majesté qu'il s'en fallait de beaucoup qu'ils fussent si mal avec la Russie que cela pourrait paraître,[3] que non seulement ils comptaient de ramener dans peu cette puissance tout-à-fait dans leurs intérêts, de détruire entièrement dans l'esprit de l'impératrice de Russie et de son ministère les insinuations malignes que les Autrichiens y avaient inspirées,

Potsdam, 15 juin 1756.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez faits du 1er et du 4 de ce mois. Mes lettres de France[4] de l'ordinaire dernier m'ayant appris que, le traité d'alliance défensive et une convention de neutralité ayant été signés le 1er de mai entre les cours de Versailles et de Vienne

[1] Vergl. S. 408. — [2] Vergl. Bd. XI, 312. — [3] Vergl. S. 336. 337. — [4] Bericht Knyphausen's, Paris 4. Juni. Vergl. Nr. 7570.

mais, outre cela, de mettre bien Votre Majesté avec la cour de Pétersbourg,[1] venant d'avoir des assurances positives par le prince Golyzin, ministre de Russie, que cette puissance y était disposée, si pareille disposition était chez Votre Majesté et que Sa Majesté Britannique en pût répondre et le raccommodement se faire par son canal."

et les ratifications arrivées le 27 du même mois, le sieur Rouillé avait communiqué ces traités à tous les ministres étrangers, sans en avoir délivré cependant aucune copie et s'étant simplement borné à permettre qu'on en prît lecture; comme, nonobstant cela, mon ministre en France a trouvé moyen d'en tirer copie, j'ai ordonné à mon ministère du département des affaires étrangères de vous en faire communication,[2] ainsi que je m'y réfère.

L'on m'assure qu'il y a encore deux articles séparés et secrets dont l'un doit regarder l'élection d'un roi des Romains en faveur de l'archiduc aîné d'Autriche,[3] mais au sujet de l'autre on ne m'a pas pu apprendre jusqu'ici quelque chose avec précision.

Au reste, j'ai été toujours bien aise d'apprendre que le ministère anglais compte de ramener dans peu la Russie à ses vrais intérêts et de détruire d'ailleurs entièrement dans l'esprit de l'impératrice de Russie les insinuations malignes que la clique autrichienne lui avait inspirées; aussi saurez-vous assurer au ministère anglais que je concourrais volontiers aux liaisons qu'il prendra avec ladite cour, et qu'il ne me restait pas le moindre éloignement à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

7572. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 5. Juni: „Je compte les arrangements pris entre la France et cette cour-ci bien dérangés, depuis qu'il m'est parvenu par un ami qu'il est arrivé, il y a quatre jours, un courrier à la cour et un autre au comte Keyserlingk de Pétersbourg. Cet ami a lu lui-même la dépêche assez courte au comte Keyserlingk, qui proprement ne lui a porté qu'un ordre sur la façon de s'expliquer, lorsqu'on lui parlerait: c'est que l'impératrice de Russie, ayant observé que l'intention de la France était de troubler la paix et la tranquillité de l'Europe, avait pris le parti de rester avec ses alliés, mais surtout avec l'Angleterre, dans les engagements qu'elle avait pris avec cette couronne, et qu'en conséquence elle tiendrait ses troupes en telle

Potsdam, 15 juin 1756.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois. Je souhaite que le canal duquel vous avez tiré l'avis touchant les derniers ordres qui sont parvenus au comte Keyserlingk de sa cour, soit tel que vous y sachiez tabler sûrement, mais ce qui en partie me confirme l'avis, c'est l'air non content que le comte Kaunitz a fait remarquer. Au surplus, jusqu'à présent il ne m'est rien revenu au sujet des affaires de la cour de Pétersbourg qui saurait

[1] Vergl. S. 225. — [2] Demgemäss P. S. zu dem Ministerialerlass an Michell, Berlin 15. Juni. — [3] Vergl. S. 328. 341.

répartition qu'elles puissent être employées conformément à ses engagements; ainsi que le comte Keyserlingk devait en peu de mots s'expliquer, lorsque cette cour-ci lui parlerait sur la disposition qu'elle allait faire de ses troupes. Je puis compter sur cet avis: on croit qu'on doit en grande partie cette résolution au comte Bestushew, frère du Grand-Chancelier.[1] La Russie, étant actuellement dans de pareilles dispositions, sera certainement un peu refroidie envers cette cour-ci, lorsqu'elle apprendra que ses choses sont tellement avancées avec la France. Le comte Kaunitz n'a point l'air content. Quoiqu'on aille tous les soirs chez lui, il ne paraît que fort tard, et quelquefois point du tout."

mériter que je vous en fisse communication.

Je ne doute pas que vous ne soyez présentement informé des engagements que la cour où vous êtes a pris avec celle de France par un traité d'alliance défensive et une convention de neutralité, signés à Versailles le 1er de mai de l'année présente; en tout cas, mes ministres vous instruiront de leur contenu, en conséquence de l'ordre que je leur ai donné.[2] J'en tire la conclusion que la paix en Allemagne se conservera dans le cours de l'année présente et que ni la France ni l'Autriche ne remueront; malgré tout cela, je vous recommande encore de continuer toujours d'observer exactement tous les arrangements militaires[3] que la cour où vous êtes prend, et de ne pas vous laisser jamais endormir par les apparences et par toutes les démonstrations feintes que cette cour voudra donner, pour faire donner à gauche ceux qui prennent à tâche d'observer de près ses menées.

Federic.

Nach dem Concept.

7573. AN DEN LANDGRAFEN VON HESSEN-CASSEL IN CASSEL.

Berlin, 15. Juni 1756.

Ew. Durchlaucht beide höchst angenehme unterm 7. und 10. jetzt laufenden Monats an Mich erlassene freundvetterliche Schreiben habe Ich das Vergnügen gehabt wohl zu erhalten,[4] und statte Ich Ew. Durchlaucht billig den verbundensten Dank dafür ab, dass es Ihro gefällig gewesen, Mir von dem ferneren Erfolg derjenigen Commission, womit der Römisch-Kaiserliche General Freiherr von Pretlack bisher an Dero Hoflager chargiret gewesen, vertrauliche Eröffnung zu thun.

Wie Ich nun alle Ursach zu glauben habe, dass letzterer, da sich kein anderer Gegenstand darbietet, welcher denselben bewegen könnte, sein seit einiger Zeit zu Cassel gehaltenes Séjour zu verlängern, seine Rückreise nunmehro in kurzem antreten und dadurch Ew. Durchlaucht von der über dessen dortigen Aufenthalt geschöpften Inquiétude, als worüber Ich Mich zum voraus herzlich erfreue, gänzlich entbinden werde, so kann Ich auch Ew. Durchlaucht, da Sie Mir deshalb Dero

[1] Vergl. dagegen S. 262. 403. — [2] Demgemäss Ministerialerlass an Klinggräffen, Berlin 15. Juni. — [3] Vergl. S. 401. — [4] Vergl. S. 406. 407.

Zufriedenheit zu bezeugen geruhet, dass Ich mit Deroselben Genehmigung Dero Erbprinzens Liebden in Meine Dienste aufgenommen, höchlich versichern, dass es Mir zu einem ausnehmenden Vergnügen gereichet, eine anderweite so gute und bequeme Gelegenheit gefunden zu haben, von neuem werkthätig darzuthun, mit was vor Eifer und Begierde Ich Mir vorhin jederzeit angelegen sein lassen, alles, was nur immer von Mir zu Ew. Durchlaucht Beruhigung bei der Ihro seit einigen Jahren zugestossenen Widerwärtigkeit anverlanget und geleistet werden können, mit Freuden beizutragen.[1] Ew. Durchlaucht wollen auch festiglich persuadiret sein, dass Ich Mich von solchen reinen und aufrichtigen Gesinnungen durch nichts in der Welt abwendig machen lassen, Dero hohes Interesse allemal wie Mein Selbsteigenes ansehen und eine der angenehmsten Bemühungen Meiner Königlichen Regierung stets sein lassen werde, Ew. Durchlaucht je mehr und mehr zu convinciren, dass Ich Ihro mit der grössten Freundschaft und vollkommensten Hochachtung und Ergebenheit beständig zugethan bin und unveränderlich verharren werde p.

Friderich.

Nach dem Concept.[2]

7574. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 15. Juni: „En conséquence des ordres de Votre Majesté du 13 de ce mois,[3] j'ai parlé hier au sieur Mitchell et lui ai fait part de l'avis secret qui a été donné à Votre Majesté, et dont Elle croyait que le ministère anglais pourrait tirer parti pour détacher la Russie des Autrichiens . . . Le sieur Mitchell, après avoir pensé un moment, me dit qu'il croyait effectivement que cette insinuation pourrait porter coup, dans le cas où l'Angleterre serait bien sûre de la Russie; mais qu'il lui paraissait dangereux d'en faire usage, avant que d'avoir une certitude entière et parfaite à cet égard; que, selon lui, c'était une épée qui tranchait de deux côtés, et dont le bon ou le mauvais effet dépendrait des dispositions où la Russie se trouvait actuellement. Que, si elle pensait bien, cela ne pourrait que la fortifier dans son attachement pour l'Angleterre, en l'indisposant encore davantage contre les nouvelles liaisons de la cour de Vienne; mais qu'en la supposant indécise sur le parti qu'elle doit prendre, cela pourrait faire un effet contraire, et que les partisans de la France se serviraient peut-être de ce même argument pour l'entraîner et l'obliger à accéder au nouveau traité, puisqu'au moyen de cette accession elle aurait la même sûreté vis-à-vis des Turcs que la cour de Vienne a présentement. Il conclut par me dire qu'il croyait, avant que d'en rien marquer à sa cour, devoir faire parvenir cette idée à Votre Majesté, pour savoir si Elle l'approuvait, et qu'en conséquence il en écrirait, ou conditionnellement et avec les précautions qu'il venait de m'indiquer, ou sans aucune restriction, au cas qu'Elle le jugeât convenable."

Campement de Magdebourg, 17 juin 1756.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez faite du 15 de ce mois, par laquelle j'ai vu avec satisfaction l'exactitude avec laquelle vous vous

[1] Vergl. Bd. X, 532; XI, 480. 481. — [2] Im Ministerium concipirt in Form eines Handschreibens ohne Contrasignatur. Vergl. S. 407. — [3] Vergl. S. 406.

êtes acquitté des ordres que je vous avais fait parvenir au sujet du sieur Mitchell. La réflexion qu'il a faite par rapport à certaine insinuation à faire à la cour de Russie,[1] m'a paru assez juste, de sorte que je lui abandonne simplement d'agir là-dessus à son gré et de faire usage ou non de l'avis en question, tout comme il le trouvera à propos, n'étant pas moi à même de juger aussi bien que lui de l'impression qu'une pareille insinuation saurait faire.

Comme, d'ailleurs, il m'est revenu, depuis mon départ de Potsdam, des avis très importants par de bonnes lettres de France et de Russie, je vous en fais communiquer à la suite de celle-ci un précis fidèle, que vous ne laisserez pas de communiquer au plus tôt confidemment au susdit ministre, en lui permettant de le lire et d'en tirer des extraits pour son usage. Vous lui ferez lire de la même manière ce que le ministre de Klinggræffen nous a marqué par sa dernière dépêche du 9 de ce mois,[2] au sujet des doutes qu'il a conçus sur la sincérité des intentions de la cour de Pétersbourg vis-à-vis de celle de Londres et les mauvaises intentions des Autrichiens pour exciter une guerre de religion en Allemagne et pour en mêler la France, afin d'exécuter, sous ce prétexte, ses autres desseins. Vous ajouterez de ma part combien la cour de Londres et son ministre à Pétersbourg devaient être en garde, pour ne pas être abusés par les ministres de Russie à l'instigation de la cour de Vienne, et de faire tous les efforts possibles, afin d'avoir encore, s'il se peut, la cour de Russie sincèrement dans ses intérêts, ou, dans le cas qu'il n'y eût plus moyen d'y réussir, de prendre incessamment et de bonne heure ses mesures et ses précautions, pour résister à un parti si fort et supérieur à nos forces présentes; en défaut de quoi nos affaires iraient certainement bien mal au printemps de l'année qui vient. Enfin, ce que je vous recommande au mieux, c'est d'appuyer extrêmement envers ce ministre sur la nécessité indispensable qu'il y avait de songer, au plus tôt le mieux, sur le parti à prendre, au cas que la Russie tournât vis-à-vis de l'Angleterre, et sur les mesures les plus efficaces à obvier à tous les maux qui en doivent nécessairement résulter, afin de n'être pas pris au dépourvu par nos ennemis. J'attendrai avec empressement le rapport détaillé que vous m'en ferez. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Extrait d'une lettre de Paris, du 7 juin.[3]

Vous pouvez être persuadé qu'on n'a pris ici aucune résolution définitive relativement aux entreprises qu'on pourrait former contre les îles britanniques, et que, malgré le mouvement que le maréchal de Belle-Isle continue à se donner, la plupart des membres du Conseil persévèrent à regarder cette opération comme extrêmement difficile et périlleuse. Cependant, il n'est nullement à douter que ce maréchal, qui a spécifié tous les détails de cette entreprise, ne parvienne enfin à déterminer le Conseil

[1] Vergl. S. 408. — [2] Vergl. Nr. 7579. — [3] Nach dem Berichte Knyphausen's, Paris 7. Juni. Vergl. Nr. 7580.

à y donner son approbation, et principalement dans le cas que les Anglais se rendraient de nouveau maîtres de la Méditerranée. En attendant, l'on est fermement résolu ici à continuer, pendant le courant de l'été, de faire le long de la Manche toutes les démonstrations d'une prochaine invasion dans les îles britanniques, non seulement pour achever tous les préparatifs de cette entreprise, mais aussi pour forcer l'Angleterre, par l'incertitude dans laquelle la jettent ces dispositions, de garder la principale partie de ses forces maritimes dans l'Océan, afin que l'on puisse agir plus librement d'ici dans la Méditerranée, ainsi que dans les mers de l'Amérique. C'est dans cette vue que le maréchal de Belle-Isle fera incessamment le tour des côtes de l'Océan, et qu'on assemblera à la fin de juillet les onze camps dont le nombre des bataillons n'est pas encore tout-à-fait réglé.

De Pétersbourg, le 3 de mai.[1]

Que, le Grand-Chancelier ayant été questionné de quelqu'un de sa connaissance et confiance,[2] à l'occasion de l'arrivée prochaine du chevalier Douglas,[3] s'il serait plutôt permis que ci-devant audit chevalier de venir à Pétersbourg, le Chancelier avait répondu que les circonstances avaient présente mentchangé, la cour de Londres n'ayant point eu de ménagement pour la Russie, ce qui dispensait celle-ci d'avoir des ménagements pour la première; qu'ainsi on recevrait Douglas, ne fût-ce même que pour mortifier Williams. Que, celui-ci ayant été le 8 d'avril à une conférence des deux chanceliers, on lui avait lu un papier dont le contenu avait été que l'Impératrice avait grande raison d'être mécontente de la cour de Londres, à cause de ses engagements particuliers et malintentionnés avec la Prusse, et qu'on ne saurait non plus être content de ce qu'on se servait de la médiation de la Prusse, pour aplanir les brouilleries entre l'Angleterre et la France; que le sieur Williams était donc requis de faire là-dessus les représentations les plus fortes à sa cour, ainsi que le ministre Golyzin s'expliquerait envers le ministère anglais. Qu'on[4] soupçonnait que le Grand-Chancelier était d'accord, pour ce qui regarde le chevalier Douglas, avec son frère, tout comme avec le Vice-Chancelier et le comte Schuwalow, qui s'étaient déclarés protecteurs de Douglas, ou que sa résolution était de laisser faire ceux-ci; qu'il ne fallait pas douter que ce chevalier n'eût des propositions à faire de la part de la France, et qu'il n'eût son créditif en poche; que c'était d'ailleurs un homme très propre à plaire en Russie; qu'en attendant le crédit du chevalier Williams baissait de jour en jour et que l'éloignement pour l'Angleterre augmentait pareillement. Que, cependant, les conseils modérés du Grand-Chancelier avaient prévalu en cela que cet éloignement ne nuirait pas aux autres alliés et au système, la Russie ne s'occupant que de se mettre en bonne posture par terre et par mer, pour se rendre redoutable à tout le monde et pour pouvoir secourir ses alliés et particulièrement la cour de Vienne; la Czarine ayant dit elle-même depuis peu au comte Esterhazy qu'en cas que sa cour serait attaquée par la Prusse ou par la France, elle l'assisterait de toutes ses forces, ayant placé pour le service de la cour de Vienne son armée en Courlande, en Livonie et sur les frontières de la Pologne; qu'elle l'emploierait avec plaisir pour secourir l'Impératrice-Reine ou ses autres alliés. Que l'armement des escadres danoises et suédoises[5] suscitait toutes sortes de réflexions à Pétersbourg; que, quoique le ministre de Danemark[6] eût déclaré au ministère russien que cet armement n'avait, de la part du Danemark, d'autre objet que la protection de son commerce, on croyait cependant que cette démarche se faisait en faveur de la France ou dans l'intention de disputer aux Russes le transport en Allemagne par mer; ou qu'enfin le dessein en pouvait être de transporter dans la Poméranie suédoise un corps de troupes suédoises, qui s'opposerait à la marche des troupes russiennes, en cas qu'elles la fissent par terre.

* * *

[1] Nach dem Berichte Maltzahn's, Dresden 11. Juni, auf Grund von Berichten Prasse's an Brühl, Petersburg 12. April und 3. Mai. — [2] Prasse. — [3] Vergl. S. 356. — [4] Das Folgende aus dem Berichte Prasse's an Brühl vom 3. Mai. — [5] Vergl. S. 395. 409. — [6] Johann Lothar von Maltzahn.

Il y a une bonne lettre de Vienne[1] qui marque que la nouvelle d'un traité fait et signé entre l'Impératrice-Reine et la France, parvenue inopinément en Russie, y aura effectué la même surprise que celle de la convention de neutralité entre l'Angleterre et la Prusse y avait causée, et que les bonnes dispositions qu'on y avait montrées pour la cour de Vienne, y seraient d'abord considérablement changées, à moins qu'on ne veuille supposer qu'il y ait aussi déjà un chipotage secret entre la France et la Russie.

Nach der Ausfertigung.

7575. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Campement bei Magdeburg, 17. Juni 1756.

Da die Sachen von Europa von Tag zu Tage ernsthafter und verwickelter werden, so dass deren Ausschlag ganz misslich ist, und Ich nöthig haben dörfte, Euch nächstens einen expressen Officier zu schicken, um Euch Meine Ordres zu Eurer ferneren Direction auf alle Fälle, und wie alles dorten arrangiret werden soll, zu überbringen,[2] so habe Ich Euch solches hierdurch vorläufig bekannt machen wollen.

Nach dem Concept. Friderich.

7576. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 11. Juni, mittelst Postscripts nach einer Relation Prasse's an Brühl, Petersburg 12. April: „[Le sieur Prasse] s'acquitte d'une commission que le Grand-Chancelier lui a donnée, qui est que ledit Chancelier désirait fort que, pour seconder les vues secrètes qu'il avait, on reçût à Pétersbourg par divers chemins la nouvelle suivante: que le roi de Prusse envoyait de Silésie, sous le prétexte du commerce, toutes sortes de personnes et même des officiers et des ingénieurs déguisés en Ukraine, pour lever une carte exacte de ce pays-là, des routes, de la situation et de l'état des places, pour y porter les sujets à la révolte et, en un mot, pour y jouer le même jeu que Charles XII y avait joué autrefois; que le Chancelier n'aimerait cependant pas que cette nouvelle vînt directement de Dresde par le comte Brühl ou le sieur Gross, ce qui pourrait faire soupçonner là-dessus un concert entre les deux susdits et le chancelier Bestushew; mais qu'il désirait que cela fût mandé par la cinquième ou la sixième main; que, pour cet effet, il s'était déjà adressé à plusieurs ministres dans l'étranger, pour que ces avis vinssent de plusieurs endroits à la fois, et qu'il le priait, lui Prasse, d'écrire pareillement au sieur de Sacken. Ce secrétaire l'ayant beaucoup pressé de lui dire l'usage qu'il voulait faire de tout cela, le comte Bestushew lui a répondu qu'il n'y avait jusqu'ici que la Czarine instruite de ses desseins, mais qu'il pouvait assurer le comte Brühl que la cour de Dresde trouverait son compte dans son projet. A cela le comte Bestushew a ajouté cette gasconnade: que la Saxe se ressentirait bien cinquante ans du mal que Votre Majesté lui avait fait; mais que lui, Bestushew, ferait assez de mal à la Prusse, pour qu'elle s'en ressentît pendant cent ans.

Quelque accoutumé que je doive l'être depuis trois ans[3] aux noirceurs et infamies si familières au chancelier Bestushew, il est impossible qu'on ne soit toujours égale-

[1] Nach dem Berichte Maltzahn's, Dresden 11. Juni, auf Grund eines Berichtes Flemming's an Brühl, Wien 29. Mai. — [2] Vergl. Nr. 7601. — [3] Vergl. Bd. X, 70.

ment frappé d'étonnement et d'indignation à chaque nouvelle horreur qu'on apprend qu'il couve. Je ne doute, au reste, pas qu'il ne soit secondé de bon cœur du premier ministre saxon."[1]

Campement de Magdebourg, 18 juin 1756.

La dépêche que vous m'avez faite du 11 de ce mois, m'a été fidèlement rendue, au sujet de laquelle je ne saurais assez vous exprimer la satisfaction que j'ai des soins que vous mettez à m'instruire des choses si intéressantes que celles que j'ai trouvé comprises dans le post-scriptum de cette dépêche. Et comme ces avis me sont à présent les plus importants et les plus fidèles entre tous ceux que je saurais avoir, faites au mieux pour m'en donner souvent dans ce moment extrêmement critique des affaires publiques; mais songez en même temps de diriger votre confident, afin de se prendre avec toute la prudence possible, pour ne pas s'exposer par des étourderies.

Comme, après la conclusion du traité entre la France et l'Autriche, le comte de Broglie aura de grandes intimités avec le comte de Sternberg et apparemment encore avec le sieur Gross, la prudence demande que vous agissiez avec réserve envers ledit comte, quoique sans trop d'affectation, et que, d'un autre côté, vous viviez dans une parfaite intelligence avec le nouveau ministre anglais, le lord Stormont,[2] dont je serai bien aise que vous me fassiez le caractère.

Federic.

Nach dem Concept.

7577. AU MINISTRE D'ÉTAT DE BORCKE A BERLIN.

Borcke überreicht, Berlin 14. Juni, die Copie eines Schreibens des Landgrafen von Hessen-Cassel an den Erbprinzen [d. d. Cassel 7. Juni], in welchem der Genugthuung des Landgrafen über den Eintritt des Erbprinzen in preussische Dienste Ausdruck gegeben wird; der Minister fährt dann fort: „Le Prince héréditaire a été quelques jours d'un triste et d'un morne extraordinaire et, quoique le prétexte est toujours son régiment de garnison,[3] ses gens soupçonnent qu'on lui a glissé des lettres de ses anciens amis, qui lui ont dépeint avec des couleurs noires la situation où il se trouve, et fait sonner fort haut les avantages qu'il a manqués d'un autre côté."[4]

Camp de Magdebourg, 18 juin 1756.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez faite du 14 de ce mois, par laquelle j'ai été bien aise d'apprendre la satisfaction dont le landgrave régnant de Hesse-Cassel s'est ressenti par rapport aux arrangements que j'ai pris avec le Prince héréditaire. Quant à celui-ci je ne suis point surpris des nouvelles inquiétudes qu'il a fait remarquer au sujet de son engagement; il se peut que ses gens aient accusé juste les raisons qui en ont donné l'occasion, mais que peut-on attendre

[1] Der Bericht Maltzahn's enthält weiter die am 17. Juni Mitchell mitgetheilten Auszüge aus den Berichten Prasse's an Brühl, Petersburg 12. April und 3 Mai, und aus dem Berichte Flemming's an Brühl, Wien 29. Mai; vergl. Nr. 7574. — [2] Vergl. S. 138; Bd. XI, 454. — [3] Vergl. S. 353. — [4] Vergl. S. 368.

autrement d'un prince si inconstant et variable dans ses sentiments que lui, et où il n'y a que de la diversité dans la façon de penser. Je suis cependant bien persuadé que vous n'oublierez rien de ce qui peut le faire rentrer dans les bonnes voies et modérer la tristesse dont il a paru affecté.

Federic.

Nach dem Concept.

7578. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 14. Juni: „Votre Majesté voudra bien voir par la lettre ci-jointe,[1] écrite au comte de Podewils de la part du baron de Wachtendonck à Manheim, sur la communication[2] qui a été faite à sa cour *in extenso* de la convention de neutralité arrêtée entre Votre Majesté et le roi d'Angleterre, que ce ministre s'est expliqué fort laconiquement sur ce sujet, et qu'on a reçu cette communication à Manheim avec assez d'indifférence."

Campement bei Pitzpuhl, 18. Juni 1756.

Ich habe es Mir zum voraus vorgestellet.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7579. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 9. Juni, dass er trotz aller gegentheiligen Nachrichten[3] an der Aufrichtigkeit des petersburger Hofes gegen England Zweifel hegen müsse. „Car je sais, ainsi que le sieur Keith et d'autres, que cette cour-ci [de Vienne] se vante toujours qu'elle est sûre de la Russie. Je prends les mesures nécessaires pour pouvoir me flatter d'éclairer, s'il est aucunement possible, le mystère . . . Votre Majesté sera sans doute informée de la pièce anonyme qui a roulé à Ratisbonne, assez forte contre Elle et le roi d'Angleterre, comme électeur, et la maison de Brunswick. Il doit y en avoir encore une autre des princes catholiques, adressée à l'Empereur sur leurs griefs contre les Protestants, pièce que je me donne, avec le ministre d'Hanovre,[4] toutes les peines possibles de déterrer, mais jusqu'à présent en vain. On

Magdebourg, 19 juin 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 9 de ce mois, m'a été bien rendu. C'est un mystère jusqu'à présent impénétrable que la conduite que la Russie tiendra dans la conjoncture présente, et le parti auquel elle se décidera. Ce que je ne sais pas bien comprendre ni démêler encore, c'est quelle sera la puissance qui fournira à la cour de Pétersbourg les subsides qu'il faut pour mettre en mouvement ses troupes et pour les faire agir en faveur de la cour de Vienne; car je suppose que la première ne voudra pas se mouvoir gratuite-

[1] D. d. Friedenstein 26. Mai. — [2] Vergl. S. 317. — [3] Gemeint ist die beabsichtigte Declaration Keyserlingk's. Vergl. S. 416. 417 und Nr. 7595. — [4] Steinberg.

prétend que les cours de Manheim et de Bonn ne se sont pas encore expliquées. Je regarde ceci comme l'intrigue de cette cour-ci d'animer sous main les princes catholiques, qui réclameraient le secours de la France, en vertu du traité de Westphalie, contre les Protestants, afin d'avoir un prétexte d'exécuter ses autres projets. Tout ce que j'ai pu déterrer, c'est que je sais que le comte Colloredo a donné ordre de faire dans la chancellerie de l'Empire une collection exacte de tous les griefs des Catholiques contre les Protestants, arrivés depuis l'année quarante-sept . . . Il y a trois bonnes lettres de Bruxelles qui prétendent qu'il y a un article secret de joint au traité signé à Paris entre cette cour-ci et la France, qu'on fera une cession aux Pays-Bas à la France, à condition que cette dernière épaulera cette cour-ci à reconquérir la Silésie. Une autre lettre de ce pays-là prétend qu'on amasse de gros magasins à Luxembourg et aux environs, ce qu'on ne peut attribuer qu'à faciliter la marche des Français vers l'électorat d'Hanovre. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que tous les préparatifs militaires dont j'ai si souvent parlé, pour se mettre en état, tant en Bohême qu'en Moravie, se continuent . . . Si la Russie ne trompe point l'Angleterre, cette cour-ci ne commencera pas la première; ainsi que c'est de là et des mouvements des troupes françaises que tout dépend pour les opérations de cette cour-ci."

ment, ni agir en faveur de la maison d'Autriche sans des subsides, dont, en ce cas-là, elle ne tirera pas un obole de l'Angleterre.

D'ailleurs, il est certain que la France ne veut pas agir dans le cours de cette année-ci dans l'Allemagne, ni faire une entreprise sur les États allemands du roi d'Angleterre.

Pour ce qui regarde l'intrigue de la cour où vous êtes pour animer les princes catholiques à se liguer et réclamer l'assistance de la France, sous le faux titre du traité de Westphalie, contre les Protestants, je me trompe fort si ce projet ne s'en ira pas en fumée; car, autant que je sais, l'idée de ceux de la cour de France qui ont ménagé le nouveau système entre les deux cours, et de Madame de Pompadour est d'éviter une guerre de terre et de n'avoir plus rien à craindre du côté du continent,[1] non seulement dans la conjoncture présente, mais même après la pacification des troubles actuels; au moins il y en a toute l'apparence, en sorte qu'il me paraît que, malgré tous les apprêts de guerre qui se font actuellement, cette année se passera encore tranquillement. Voilà ce que je vous dis pour votre direction seule, et afin de vous mettre sur les voies de vous éclaircir au mieux là-dessus.

Quant au reste, vous communiquerez fidèlement au sieur Keith les doutes que vous avez sur la sincérité de la déclaration de la Russie faite à l'Angleterre et des ordres donnés au comte Keyserlingk,[2] de même que sur [les projets] que la cour où vous vous trouvez a imaginés pour une ligue des princes catholiques en Allemagne, et de ce que vous avez appris à ce sujet, afin de l'éveiller autant que possible, pour voir de près sur les affaires, sans se laisser éblouir par les apparences.

1 Vergl. S. 413. — 2 Vergl. S. 416. 417.

J'accuse, au surplus, la dépêche que vous m'avez faite du 7 de ce mois, avec le paquet y joint, qui m'a été fidèlement rendu.

Nach dem Concept. Federic.

7580. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 7. Juni: [1] ,,Le traité qui vient d'être conclu entre les cours de Vienne et de Versailles, et dont la conclusion a été rendue publique, a produit ici des impressions si singulières que je me crois obligé d'en devoir rendre compte à Votre Majesté . . . J'observerai en premier lieu que cette nouvelle alliance répugne à l'excès, non pas au parti qui domine actuellement dans le Conseil, mais à celui qui est sans contredit le plus éclairé et le plus propre à juger des suites de cet évènement. Le comte d'Argenson ne saurait envisager sans peine l'établissement d'un système qui lui ôte presque toute l'influence qu'il a eue jusqu'à présent dans les délibérations du Conseil, et qui semble réduire à une inaction perpétuelle le département de la guerre, dont l'administration lui est confiée. Cette répugnance sera nourrie journellement par le sentiment de la décadence de son pouvoir, et les dégoûts qu'on lui prépare, ne sauraient manquer de la porter à sa plus haute période. On parle non seulement déjà d'une réforme considérable dans l'armée, mais on dit publiquement aussi qu'il faut maintenant s'attacher uniquement à augmenter la marine et appliquer à cet usage les fonds qui étaient destinés ci-devant à l'extraordinaire des guerres. Aussi est-il certain que l'éloignement que la Marquise a toujours eu pour la personne du comte d'Argenson, et l'ardeur avec laquelle elle a constamment favorisé son antagoniste dans le Conseil, [2] ont eu beaucoup de part à la création de ce nouveau système, qui ne doit être regardé que comme une intrigue de cour, formée dans la vue d'entretenir le Roi dans cette dissipation continuelle dont une guerre de terre l'aurait infailliblement tiré, et d'accroître le pouvoir du sieur de Machault, aux dépens de celui du comte d'Argenson, et de priver ce dernier de toute son autorité. — Le maréchal de Belle-Isle, qui, aussitôt qu'il a commencé d'avoir quelque influence dans les affaires, s'est signalé par la haine implacable qu'il a vouée à la maison d'Autriche, et principalement par le projet qu'il a formé pour le démembrement de la succession de l'empereur Charles VI, ne voit point sans douleur qu'on ait adopté un système qui est si contraire à son inclination et à ses projets. Peut-être craint-il même, et pas sans fondement, que la cour de Vienne ne profite de l'intimité qui vient de s'établir entre elle et la France, pour se venger de l'acharnement avec lequel il s'est déclaré en toutes occasions contre la maison d'Autriche, et que ce nouveau système ne nuise à sa fortune ou au moins à celle de son fils. [3] J'ai cru devoir entrer dans ce détail, afin de faire observer à Votre Majesté qu'il y a, dès à présent, un parti dans le Conseil qui est intéressé par des motifs personnels, qui sont ordinairement ceux qui agissent le plus fortement sur l'humanité, à travailler à la destruction du système dont on vient de jeter les fondements, et à rétablir celui qui l'a précédé. J'ajouterai encore, auparavant de passer à d'autres objets, que l'alliance qu'on a contractée avec l'Autriche, répugne singulièrement à tous les militaires de ce pays-ci, en ce qu'elle contrarie toutes les vues d'avancement et de fortune qu'ils peuvent avoir, et qu'elle les menace d'une paix à laquelle le parti de la cour attribue une durée qui les révolte à l'excès. Il n'est donc point étonnant que, comme presque tous les courtisans sont militaires, ceux dans le ministère commenceront à saper le système qu'on vient de fonder, et qu'ils n'auront point de peine à se former un parti considérable à la

[1] Vergl. über den Inhalt dieses Berichts Knyphausen's auch Nr. 7574 S. 418. — [2] Machault; vergl. Bd. X, 405; XI, 267. — [3] Graf Gisors. Vergl. Bd. X, 516; XI, 462.

cour, parmi ceux qui en remplissent les principales charges et qui approchent le plus près la personne du Roi, qui les aideront de tout leur crédit dans les efforts qu'ils pourront faire pour parvenir à leur but . . . [Les ministres des cours d'Allemagne] ont observé en général qu'ils envisageaient cette alliance comme un moyen imaginé par la cour de Vienne pour suspendre pendant quelque temps l'effet d'un contre-poids puissant, qui a rendu infructueux tous les efforts que cette dernière a faits, depuis la paix de Westphalie, pour subjuguer entièrement le Corps Germanique et exercer un pouvoir despotique envers les princes de l'Empire; à quoi ils ont ajouté qu'ils étaient persuadés que la maison d'Autriche profiterait de la durée de cette alliance pour s'arroger un pouvoir sans bornes, en vertu de la capitulation qui serait dressée à la prochaine élection du roi des Romains, et pour vexer à son gré les princes de l'Empire, tant à la Diète qu'aux tribunaux de Vienne et de Wetzlar; qu'en un mot, la cour de Vienne profiterait de ce temps pour mettre en exécution le système de despotisme qu'elle avait formé depuis tant de siècles, et que, par la connivence qu'elle prétendrait maintenant de la France, elle parviendrait à se fortifier au point de devenir un jour la rivale de la maison de Bourbon, et lèverait le masque, après avoir privé cette dernière de tous ses alliés et avoir inspiré de nouveau aux princes de l'Empire cette terreur panique dont la France avait eu tant de peine à les guérir. D'autres se sont même avancés jusqu'au point de dire à M. Rouillé que l'Empire ne saurait sans effroi voir une intimité aussi grande s'établir entre le garant de la paix de Westphalie et une puissance qui, depuis tant d'années, était en possession de l'enfreindre, et qu'on forcerait le Corps Germanique à former une nouvelle barrière pour se garantir des usurpations dont il était menacé. Mais, indépendamment des motifs dont je viens de faire mention, et qui paraissent être applicables aux intérêts de tous les États de l'Empire, les ministres de celles d'entre les cours d'Allemagne qui tirent des subsides de la France, ou qui cherchent à en obtenir, ont un motif particulier pour s'alarmer de cette alliance et en appréhender les suites.“

Magdebourg, 19 juin 1756.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 7 de ce mois, et vous sais tout le gré possible des explications que vous m'avez données sur les impressions que le traité conclu entre les deux cours a faites tant aux différents membres du Conseil qu'aux gens de cour, tout comme à d'autres encore, dont j'ai été très satisfait et n'attends que la continuation que vous m'en faites espérer.

Cependant, je ne veux point vous laisser ignorer que, si ceux en France qui ont travaillé à former le nouveau système, ont en vue d'éviter par là toute guerre du continent, la cour de Vienne laisse jouer tous les ressorts imaginables pour attirer les Français dans l'Allemagne, et, sans vous répéter ce qu'on vous a déjà marqué, que c'est principalement cette cour qui tâche d'animer celle de Versailles d'attaquer les États d'Hanovre,[1] je viens d'apprendre de très bonne main[2] qu'elle intrigue à présent d'animer sous mains les princes catholiques de l'Empire contre les Protestants, par rapport à leurs prétendus griefs de religion, pour que les premiers réclament le secours de la France en vertu du traité de Westphalie, afin que ladite cour de Vienne ait un prétexte d'exécuter ses autres projets, dont un des principaux est de se subjuguer entièrement tout le Corps Germanique, afin de se le rendre entièrement dépendant.

[1] Vergl. S. 400. — [2] Bericht Klinggräffen's, Wien 9. Juni. Vergl. Nr. 7579.

Vous ne manquerez pas de faire un bon usage de cet avis; on se douterait de son authenticité, si vous en avertissiez vous-même quelqu'un du Conseil; vous tâcherez d'en faire instruire par main tierce ou quatrième le maréchal de Belle-Isle, de même que les ministres du Conseil, afin que ceux-ci ouvrent au moins les yeux sur les illusions que la cour de Vienne leur prépare.

Federic.

Nach dem Concept.

7581. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 juin 1756.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 17 de ce mois, touchant les dépêches que le sieur Mitchell a reçues de sa cour. Vous le remercierez au mieux de ma part de la communication du traité conclu entre les cours de Vienne et de Versailles et lui direz d'ailleurs que c'était principalement sur la cour de Russie que dans la conjoncture présente le ministère anglais aurait à diriger son attention pour s'en assurer;[1] car, pourvu que cette cour ne trompe pas également l'Angleterre, tout comme celle de Vienne l'a fait, alors tout ira bien, et la cour de Londres n'aura rien à appréhender des liaisons prises entre les susdites cours. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

7582. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin, 18. Juni: ,,Le sieur Mitchell, ayant reçu hier un courrier de Pétersbourg, m'est venu voir aujourd'hui et m'a dit que, quoiqu'il n'eût reçu qu'une très courte lettre du chevalier Williams et que celle qu'il a écrite à sa cour, et dont il lui a envoyé copie, fût assez laconique aussi, il en voyait cependant assez pour juger que la situation des affaires de ce pays-là n'était pas avantageuse pour sa cour, et qu'il avait cru qu'en honnête homme et en ministre bien intentionné, il ne devait rien céler à Votre Majesté. Qu'il [Williams] mandait à la vérité que le chancelier Bestushew était toujours fidèle et attaché aux intérêts de l'Angleterre et qu'il s'était même déclaré qu'il traverserait la négociation de l'émissaire français[2] de toutes ses forces; mais que, malgré tout cela, il écrivait cependant en homme embarrassé qui ne se croyait pas sûr de son fait, qui entrevoyait du danger, qui se disait malade depuis plusieurs semaines et qui demandait des ordres et des instructions. Le sieur Mitchell ajouta qu'heureusement il devait avoir reçu actuellement les instructions qu'il demandait, mais que cependant tout cela ne lui plaisait pas et qu'il n'en augurait pas bien pour les intérêts de la cause commune dans ces contrées-là; qu'il croyait aussi entrevoir, par la lettre du chevalier Williams, qu'il n'avait pas toute la confiance du chancelier Bestushew ni l'entière connaissance des ordres que celui-ci avait donnés au prince Golyzin;[3] qu'en un môt il ne touchait que fort légèrement les armements de la Russie et se rapportait à cet égard à une lettre antécédente dont lui, Mitchell, n'était pas instruit; que cet article lui avait fait naître la curiosité d'interroger le

[1] Vergl. S. 386. 389. 417. — [2] Vergl. S. 381. — [3] Vergl. S. 337. 419.

courrier sur ce qu'il avait vu et entendu chemin faisant, et qu'il avait cru devoir me remettre l'une et l'autre de ces déclarations, quoiqu'il sentît bien qu'on ne pouvait guère compter sur la première et encore moins sur la seconde qui ne contenait que des bruits populaires, qui se détruisaient d'eux-mêmes par leur fausseté et leur exagération, et qu'il ne m'aurait pas même communiqués, s'il ne les avait envisagés comme autant d'insinuations que la cour de Vienne avait fait répandre pour aigrir les esprits contre Votre Majesté et pour détacher la Russie de l'Angleterre. Je joins ici ces deux pièces telles qu'elles m'ont été remises par le sieur Mitchell.

Ce ministre a fini par me dire que, quoiqu'il ne regardât pas encore cette affaire comme désespérée, elle lui paraissait cependant assez critique et trop importante pour n'en pas avertir sa cour sur le champ; qu'il allait donc dépêcher son courrier dès ce soir et qu'il attendait les ordres de Votre Majesté pour en dépêcher un autre, dès qu'Elle le jugerait à propos.

J'ai répondu au sieur Mitchell que ces avis ne s'accordaient malheureusement que trop avec ceux que Votre Majesté avait reçus d'autre part;[1] que je craignais bien que le chevalier Williams n'eût trouvé moyen de déplaire à l'Impératrice et que, si, par-dessus le marché, il n'avait pas toute la confiance du Chancelier, la cour d'Angleterre ne pourrait rien faire de mieux selon moi que de le rappeler sans perte de temps et de le remplacer par un homme sage, et qui fût agréable.[2] Il en convint avec moi, me dit, en haussant les épaules, que le chevalier Williams avait beaucoup d'esprit et peu de jugement, et ajouta qu'il en avait déjà marqué son petit sentiment à sa cour.

S'il m'est permis, après cela, de hasarder mes conjectures sur tout ceci, j'aurai l'honneur de dire à Votre Majesté que je regarde toute cette manœuvre comme une intrigue du Vice-Chancelier, qui, appuyé du crédit des Schuwalow, aura voulu profiter de la crise singulière des affaires de l'Europe pour culbuter le comte Bestushew; mais, autant que je connais la carte du pays,[3] ce dernier est si supérieur au comte de Woronzow par l'habileté, par l'intrigue et par la connaissance des affaires, que je ne désespérerai du retour de sa fortune que lorsque je le verrai écrasé, et il serait bien triste et bien singulier qu'après tant de vaines tentatives, il le fût dans le premier moment où la conservation de son ministère aurait pu être de quelque utilité à Votre Majesté. Je conviens, à la vérité, que la chose est très possible, mais, si l'Angleterre s'y prend à temps, si elle lui confie l'argent nécessaire pour ménager ses créatures, s'il se soutient en un mot, il est homme à terrasser insensiblement tous ses ennemis et à travailler ensuite, par esprit de vengeance, à la réconciliation de Votre Majesté avec sa cour avec la même activité qu'il a mise autrefois à les brouiller.[4] C'est une idée qui peut me tromper, mais que j'ai cru devoir soumettre aux lumières supérieures de Votre Majesté.

Journal et déclaration du nommé Pollock, courrier anglais.
A Berlin, ce 18 juin 1756.

Ledit courrier déclare qu'il partit de Saint-Pétersbourg dimanche le 6 de ce mois, de grand matin. Qu'il arriva le soir à Narva, où il y avait un camp d'environ une centaine de tentes. Qu'il arriva à Riga, mercredi le 9 après-midi, et à neuf heures au soir du même jour fut avancé jusques à Mitau. Il déclare, en outre, que depuis Narva jusqu'à Riga et de là à Mitau les chemins étaient remplis de gros corps d'infanterie, lesquels avec deux ou trois mille chariots, qui étaient aussi en marche, formaient une espèce de cordon le long du chemin, pendant trois ou quatre postes, qu'il eut de la peine à s'avancer.

Bruits qui couraient à Saint-Pétersbourg, selon le rapport du même courrier Pollock.

1° Que le roi de Prusse avait formé un camp de 100,000 hommes à Kœnigsberg. Et le courrier, y étant arrivé, fut étonné de trouver qu'il n'en était rien.

[1] Vergl. S. 404. — [2] Vergl. S. 385. 419. — [3] Als vormaliger Gesandter in Petersburg. Vergl. Bd. VI, 588. — [4] Vergl. Bd. VIII, 172; IX, 141. 142; X, 535; XI, 484.

2° Que l'impératrice de Russie, de concert avec l'Impératrice-Reine, devait attaquer le roi de Prusse.

3° Que 170,000 de troupes régulières devaient se camper ou se cantonner aux environs de Riga et de Mitau.

4° Et que 70,000 Kalmouks devaient se cantonner entre Narva et Riga, à un endroit qu'on appelle Roop.

Potsdam, 19. Juni 1756.

Er kann an M. Mitchell von Meinetwegen sagen, wie Ich ihm vor die Communication derer russischen Zeitungen, so er Mir gethan, auf das gratieuseste danken liesse. Nach anderen Nouvellen und Avis, so Ich vorhin schon gehabt,[1] wäre Ich schon vermuthen gewesen, dass die Sachen dort nicht gut gehen würden, und thäte es Mir sehr leid, dass vor diesesmal Meine Zeitungen richtiger gewesen als die, so man in Engelland gehabt hätte. Nun, dächte Ich, würde der englische Hof ernstlich an gewisse Sachen denken, als exempli gratia erstlich, dass er dem russischen Hof bei jetziger Situation der Sachen eher keine Subsides weiter auszahlete, bevor Engelland nicht von diesen Leuten gewiss wäre, um ihnen nicht die Waffen wie ersteres selbst in die Hände zu geben.

Zweitens glaubte Ich wegen Williams, so wie er, der Graf von Finckenstein, Mir selbst geschrieben hätte, nöthig zu sein, dass fordersamst ein souples, geschicktes und intrigantes Subjectum nach Petersburg geschicket würde, der Präsente vor den Grosskanzler, und was sonsten nöthig sei, mitbrächte, den Williams dort relevirte und alles wieder in Ordnung brächte, auch penetrirete, ob es noch Zeit davon sei oder zu späte wäre.

Wenn sie in Engelland nähere Nachrichten hätten oder judicirten, dass mit dem russischen Hofe nichts mehr zu thun sei, alsdenn würde nichts anders übrig bleiben, als das Projet, so Ich M. Mitchell mündlich gesaget, nämlich wegen der Türken und wegen einiger teutschen Fürsten, zu Stande zu bringen,[2] und bäte Ich M. Mitchell dasjenige nicht zu vergessen, was Ich ihm wegen Dänemark gesaget hätte.[3] Ich hätte Gelegenheit gehabt, den Herzog von Braunschweig bei Meiner letzteren Reise[4] zu sondiren, der denn parat wäre, einen Subsides-Tractat mit Engelland zu schliessen, sobald sein Engagement mit Frankreich zu Ende wäre,[5] welches M. Mitchell seinem Hof schreiben könnte.

Bei allen diesen Umständen könnte M. Mitchell denken und urtheilen, wie sehr Ich zu wissen nöthig hätte, wie es mit der englischen Flotte stehe, nnd ob Ich von solcher, wenn Ich angegriffen würde, einen Secours zu gewärtigen hätte oder nicht.[6] Dabei der Graf Finckenstein ihm sagen soll, wie Ich Mich der Antwort erinnere, so die Kaiserin-Königin an den von Keith auf die erste Notification von der Convention gegeben, nämlich sie wünschte dem König von Engelland, dass

[1] Vergl. S. 404. — [2] Vergl. S. 329. 399; auch S. 387—389. — [3] Vergl. S. 410. — [4] Vergl. S. 407. — [5] Vergl. S. 391. — [6] Vergl. S. 388.

er viel Hülfe von der Alliance haben möchte,[1] und dass man wohl sehe, wie selbige dahin gegangen, Mir mit denen Russen so viel zu thun zu geben, dass ich den König von Engelland nicht secouriren könnte, wenn die Franzosen etwas auf Hannover entrepreniren würden; denn Ich glaubete, dass das Concert zwischen dem wienerschen, französischen und petersburgischen Höfen sei, dass die Oesterreicher ihres Ortes und die Russen deroseits mit starken Arméen an den Grenzen sein, und wenn die Franzosen die hannoverschen Lande attaquiren wollten, letztere, nämlich die Russen, Mir eine Declaration thun sollten, dass, falls Ich einigen Secours gäbe, sie Mich attaquiren würden. Er sähe also, in was vor Umstände wir in Absicht auf den russischen Hof gerathen, und dass vorerst fast nichts übrig sei als die Türken und die Dänen, woferne nur noch die Zeit dazu wäre.

Uebrigens soll der Graf von Finckenstein die heute von dem von Klinggräffen zu Wien eingekommene Relation vom 12. dieses den Herrn Mitchell aus dem Originalduplicat nebst dessen Postscripto zu dieser Relation, so er an Mich dabei erstattet, und davon die Abschrift hierbei lieget,[2] lesen lassen, damit er alles um so klarer sehen könne.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7583. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN. IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 18. Juni: „J'ai aussi confié au ministre d'Angleterre, en conséquence des ordres de Votre Majesté, ce que le sieur de Hæseler a mandé des idées du roi de Danemark et de ses principaux ministres au sujet d'une guerre de religion, et de l'usage qu'on pourrait en tirer en fortifiant cette cour dans cette appréhension.[3] Le sieur Mitchell m'a paru goûter beaucoup cette insinuation, il m'a dit qu'il en ferait son rapport sans perte de temps et qu'il ne pouvait s'empêcher d'admirer l'attention que Votre Majesté donnait à toutes choses, et comment Elle saisissait tous les moyens qui pouvaient conduire à la fin qu'Elle se proposait. Ce sont ses propres termes, que j'ai cru devoir rapporter très humblement à Votre Majesté."

Potsdam, 19. Juni 1756.

Gut.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 139. 363. — [2] Vergl. Nr. 7595. — [3] Vergl. S. 410.

7584. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 19. Juni 1756.

P. S.

Wegen Ew. Excellenz gestrigen Bericht[1] an des Königs Majestät, so allererst an mich auf der Retour gekommen ist, soll ich Ew. Excellenz zur mündlichen allergnädigsten Resolution melden, wie Dieselbe dem Grafen von Puebla auf seine pressante Instances wegen Arretirung und Extradition des jüngeren Weingarten[2] [antworten] sollten, dass Ich sofort die Ordre nach Stendal stellen würde,[3] damit, wenn der jüngere Weingarten da, er sogleich arretiret und nach Berlin gebracht werden sollte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7585. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 8. Juni, über eine Unterredung mit Holdernesse, der ihm eine Abschrift des versailler Vertrages übergeben hat. On est bien résolu „de prendre toutes les précautions nécessaires, pour se garantir des suites. Pour cet effet, on a déjà commencé d'en faire part au ministre de Russie, en le requérant fortement de mander à sa cour qu'elle ne s'en laissât pas imposer par cette mesure, et encore moins par les insinuations artificieuses que les Autrichiens pourraient lui faire en conséquence, et l'on espère beaucoup, par le langage que ce ministre tient ici depuis quelque temps, et par celui du chevalier Williams à Pétersbourg, que les Russes ne se laisseront pas débaucher . . . Le chancelier Bestushew est, d'ailleurs, en garde sur le chapitre du sieur Douglas, que l'on soupçonne bien ici d'être chargé de quelque commission secrète, mais qui, avec cela, ne fera rien là-bas, au moins du consentement dudit chancelier Bestushew, qui persistait toujours à soutenir les intérêts de l'Angleterre dans les conseils de l'impératrice de Russie; et afin de fortifier encore plus la façon de penser dudit chancelier, on se propose d'envoyer un de ces jours un courrier à Pétersbourg, qui passera

Potsdam, 19 juin 1756.

La dépêche que vous m'avez faite du 8 de ce mois, m'a été fidèlement rendue, sur laquelle je suis bien aise de vous dire pour votre direction que, dès que la nouvelle du traité fait et ratifié entre les cours de Vienne et de Versailles nous est parvenue, je me suis d'abord expliqué envers le sieur Mitchell,[4] de manière que j'ai tout lieu de croire que le ministère anglais en sera content, quand il en aura fait son rapport. En attendant, vous remercierez bien poliment de ma part milord Holdernesse de la communication du susdit traité et lui déclarerez en même temps que Sa Majesté Britannique saurait compter sur mon assistance à tout évènement, et que je remplirais fidèlement les engagements que j'avais pris avec Elle. Qu'au surplus, comme la France et la

[1] Der Bericht Finckenstein's ist vom 17. Juni datirt. — [2] Weingarten wurde von der österreichischen Regierung des Verraths von österreichischen Actenstücken an die preussische Regierung bezichtigt. Vergl. Bd. VIII, 539 Anm. 3; IX, 444 Anm. 2. — [3] Vergl. S. 437. — [4] Vergl. S. 410. 418.

par Berlin et qui sera porteur de dépêches que le sieur Mitchell aura ordre de communiquer à Votre Majesté. En un mot, on ne veut rien négliger pour s'attacher de plus en plus la cour de Russie; les craintes que l'on a sur son chapitre, ne sont, au fond, que des soupçons, pendant que le langage que tiennent ses ministres, soit ici soit à Pétersbourg, n'est rempli que d'assurances dont on a lieu d'être assez satisfait."

cour de Vienne avaient fait un traité solennel entre elles, je croyais qu'il serait nécessaire, à présent, que nous en fissions de même entre nous et que nous tâchions ensuite de faire accéder d'autres puissances encore à ce traité. Vous ajouterez à tout ceci que, le duc régnant de Brunswick m'ayant fait la visite dans le campement d'exercices de mes troupes du pays de Magdebourg,[1] je l'avais sondé sur ses sentiments pour prendre des liaisons avec l'Angleterre moyennant un traité de subsides, et qu'il m'avait déclaré qu'il était tout prêt à ces engagements, dès que son traité de subsides avec la France expirerait vers la fin de l'année présente,[2] de sorte qu'il ne dépendrait à présent que du gré de Sa Majesté Britannique si elle trouvera convenable ou non d'en faire faire des propositions à ce Prince.

Au reste, j'ai appris avec satisfaction ce que vous m'avez marqué touchant la résolution que le ministère anglais a prise de s'assurer par tous les moyens possibles de la Russie; comme je sais que la cour de Vienne remue ciel et terre pour débaucher la Russie à l'Angleterre, et qu'elle se tient presque assurée d'y réussir, en sorte qu'on en parle publiquement à Vienne, je crois qu'il sera d'une nécessité indispensable que le ministère anglais mette tout empressement pour régler cette affaire et pour ne pas se laisser prévenir par les cours de Vienne et de Versailles, et même d'être un peu sur sa garde par rapport aux assurances que la cour de Pétersbourg lui fait donner, en attendant qu'elle se sera décidée sur son parti à prendre.

Federic.

Nach dem Concept.

7586. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 19 juin 1756.

Soli est secret.

Je suis persuadé, tout comme vous venez de me le marquer, que la cour de France tâchera d'éviter au possible toute guerre de terre,[3] mais, comme elle a pris des liaisons avec la cour de Vienne et que celle-ci a formé tout un autre plan pour parvenir à ses vues particulières, où elle a le dessein d'entraîner la France directement ou indirectement, je vous demande de me mander, fidèlement et sans me dissimuler la moindre chose, jusqu'où vous croyez que la France entrera ou non dans ce plan de la cour de Vienne.

[1] Vergl. S. 428. — [2] Vergl. Bd. VIII, 207. — [3] Vergl. S. 413.

Ledit plan roule, à ce que je sais de science certaine, sur les points suivants. Premièrement, de détacher la Russie de l'Angleterre et d'animer ensuite la première contre moi. D'ailleurs, la cour de Vienne prépare actuellement de grands arrangements à ses propres frais pour m'attaquer; autant que j'en sais, son projet est de marcher avec une armée considérable de la Bohême par la Saxe, qui peut-être y joindra ce qui lui reste de troupes pour entrer dans mes États ici; un autre corps de ses troupes doit entrer dans la Haute-Silésie, où un corps d'armée des troupes russiennes qui est à présent autour de Smolensk, aux frontières de Pologne, doit les joindre pour entrer dans la Silésie. Ladite cour se flatte encore qu'alors les troupes de Russie qui sont actuellement dans la Livonie et la Courlande, doivent aller entrer dans la Prusse. Il m'est d'ailleurs connu, par des avis qui me sont revenus de divers princes de l'Empire, que la cour de Vienne ne cherche qu'un prétexte tant soit peu plausible pour allumer le feu de la guerre, au point qu'au défaut d'en trouver un, son intention est d'en prendre celui de la religion pour susciter la guerre à moi et à d'autres princes de la religion protestante.[1]

Comme vous concevrez aisément combien il me doit importer, dans ces circonstances, de savoir exactement jusqu'à quel point la France influera et quelle sera la conduite qu'elle observera dans de pareilles occurrences, afin que je sache régler la mienne là-dessus, j'espère de votre fidélité, de votre zèle reconnu pour mes intérêts que vous emploierez tous vos soins et toute votre adresse afin de vous orienter bien là-dessus, sans trop faire remarquer vos vues, afin de m'en donner des notions exactes là-dessus. Je vous défends, cependant, absolument de ne rien dire, ni ne faire rien apparaître de tout ce qui est dessus, ni à M. de Rouillé, ni à personne de tous ceux qui sont dans le parti de Madame de Pompadour, sur quoi vous vous conformerez scrupuleusement.

Au surplus, s'il y a moyen que vous sachiez vous procurer de bons canaux là où vous êtes, pour en tirer des avis sûrs sur des affaires d'importance, vous ne devez point ménager l'argent pour y parvenir, dont je vous tiendrai compte pour vous en indemniser. J'attends le rapport que vous me ferez là-dessus immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

7587. AN DEN ETATSMINISTER VON SCHLABRENDORFF IN BRESLAU.

Potsdam, 19. Juni 1756.

Bei denen jetzigen höchst critiquen Umständen von Europa, und da die Gefahr eines ausbrechenden grossen Kriegesfeuer fast überall gegenwärtig und vorhanden ist, sehe Ich Mich genöthiget, Mich in eine

[1] Vergl. S. 257. 409. 423.

sichere Positur zu Deckung Meiner Lande gegen alle feindliche Anfälle zu setzen und daher unter anderen noch die Augmentation derer beiden Garnisonregimenter von Lattorff und von Blanckensee, jedes mit 10 neuen Musquetiercompagnien, auf den Fuss, wie es mit denen andern beiden Garnisonregimentern geschehen, noch in diesem Jahre, ohngefähr im kommenden Monat August, vorzunehmen.

Was die zu deren Verpflegung erforderliche Fonds anlanget, da vermeine Ich, dass Ich dazu zum Behuf des einen Regiments erstlich das Plus von 16,000 Thaler der Revenus wegen des vermehrten Salzdebits in Schlesien, so von dem jüngst verwichenen Trinitatis angehet, anwenden, hierzu noch ein Plus bei der hiesigen Obersalzkasse von 16,000 Thaler assigniren, das übrige aber aus andern schlesischen Revenus, etwa bei der Accise oder sonst, anweisen will. Die Augmentation des zweiten Regiments aber muss Ich vorerst aus Meinen eigenen Revenus souteniren. Die zwei neuen Bataillons von Lattorff kommen noch nach Kosel in dortige Casernes, die zwei von Blanckensee aber noch nach Neisse. Weil aber die neue Caserne allda noch nicht fertig und in diesem Jahre allererst gebauet wird, so müsset Ihr darauf denken, wo die Bataillons so lange daher untergebracht werden können, bis die neue Caserne fertig sein wird. Ich sehe zwar alle dabei vorerst entstehende kleine Inconvenienzien und Incommoditäten ganz wohl ein, demohnerachtet aber, und da die Sache ihre nothwendige Ursachen hat, muss solches sein.

Weilen hiernächst auch bei denen jetzigen Umständen es von der ersteren und höchsten Nothwendigkeit ist, dass Meine Magazins in Schlesien in dem Stande erhalten werden, wie sie sein müssen und Ich solche geordnet habe, so verlasse Ich Mich fest darunter auf Eure Mir genugsam sonst bekannte Treue und Eifer vor Meinen Dienst, so wie auch auf Eure Activité, Fleiss und Industrie, dass Ihr aufs scrupuleuseste davor sorgen und dahin arbeiten werdet, damit im nächstkommenden Herbst alle und jede Meine Magazine in Schlesien complet und in dem Stande und Vorräthen an Mehl und an Getreide sein müssen, wie solche nach den von Mir festgesetzten États sein müssen; es mag nun sein, dass Ihr das dazu benöthigte Getreide aus Polen oder aus Schlesien bekommet.

Friderich.

Nach dem Concept.

7588. AN DEN GENERALLIEUTENANT FREIHERRN VON KYAU IN RATIBOR.[1]

Potsdam, 19. Juni 1756.

Vermittelst dieser Meiner secreten Ordre befehle Ich Euch hierdurch, dass wenn Ihr jemalen die Ordre erhalten werdet, mit Eurem

[1] Entsprechende Befehle ergehen in denselben Tagen an eine grössere Anzahl von Regimentern.

unterhabenden Regiment in Campagne zu marschiren, Ihr sodann sogleich bei Einziehung derer Beurlaubten aus dem Enrollirungscanton des Regiments und der doppelten Uebercompleten noch 60 bis 70 der besten jungen Leute mit einziehen lassen und solche darauf nach Breslau schicken sollet, allwo Ich einen Officier dabeisetzen und selbige apart auf Meine eigene Kosten verpflegen lassen werde, damit das Regiment das folgende Jahr nach der ersten Campagne solche sogleich als Recruten haben könne. Ich befehle aber, dass auf Ehre und Reputation Ihr diese Meine Ordre inzwischen höchst geheim halten sollet, damit niemand, wer es auch sei, das allergeringste davon vor der Zeit erfahre. Ihr habt Euch hiernach wohl zu achten.

Friderich.

Nach dem Concept.

7589. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Der Landgraf von Hessen-Cassel theilt, Cassel 17. Juni, dem Könige mit, dass der Baron Pretlack Cassel verlassen hat, und spricht seinen Dank dafür aus, dass durch die Aufnahme des Erbprinzen in die preussische Armee die Absichten des wiener Hofes vereitelt worden sind.

Potsdam, 20. Juni 1756.

Ministère: Ganz obligeant darauf antworten.[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7590. AN DEN GENERALMAJOR VON QUADT IN HAMM.[2]

Potsdam, 21. Juni 1756.

Ich habe Euch hierdurch, jedoch noch zur Zeit unter dem Siegel des grössesten Geheimnisses und mit dem Verbote, auf Ehre und Reputation nichts davon eclatiren zu lassen, bekannt machen wollen, wie es nach Situation der Umstände vielleicht geschehen könnte, dass in Zeit von sechs oder acht Wochen Ihr die Ordre bekämet, mit Eurem unterhabenden Regiment zu marschiren. Dahero Ihr dann Eure Précautions so nehmen sollet, dass, wenn es zum Marsch kommen sollte, sodann keine von Euren Beurlaubten ausbleiben, mithin Ihr unter allerhand wahrscheinlichen Prätexten diejenigen Beurlaubten Eures Regiments, von welchen Ihr meinet, dass solche bei einem vorkommenden Marsch ausbleiben könnten, allmählig wieder zu denen Fahnen einholen lassen müsset.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Demgemäss deutsches Kanzleischreiben, d. d. Berlin 22. Juni. — [2] Der gleiche Befehl ergeht unter demselben Datum an den Generalmajor von Knobloch in Bielefeld und an den Generalmajor Grafen Wied in Minden.

7591. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 21 juin 1756.

Votre rapport du 14 de ce mois m'est bien entré. Comme les affaires publiques deviennent plus compliquées et critiques d'un jour à l'autre, d'une manière tout-à-fait extraordinaire, vous jugerez sans doute vous-même de quelle importance il m'est pendant ces entrefaites de recevoir de bons avis, et de la plus fraîche date qu'il se peut, sur tout ce qui se traite et fait de la part de la Russie et de l'Autriche.

Il faudra donc que vous redoubliez de vigilance à l'heure qu'il est, et que vous fassiez jusqu'à l'impossible, ne ménageant même pas l'argent s'il le faut, pour vous procurer des nouvelles exactes et en même temps des plus fraîches sur le sujet des cours de Russie et de Vienne, pour me les communiquer ensuite.

Vous pouvez être assuré que vous ne sauriez mieux signaler votre zèle pour le bien de mes intérêts que par là et par une grande attention, pour vous mettre au fait de ce qu'on juge et parle à Dresde du campement considérable de troupes en Bohême que la cour de Vienne y veut former,[1] sur le parti que la Saxe pourra prendre dans ces circonstances, et sur le jugement qu'on porte sur vos lieux des troupes russes en Livonie et Courlande.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

7592. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 19. Juni, über eine Unterredung von demselben Tage mit dem grossbritannischen Minister, welchem er die durch den Erlass vom 17. Juni[3] aufgetragenen Mittheilungen gemacht hat: „Je lui ai fait sentir . . . la nécessité absolue qu'il y avait pour l'Angleterre de faire les plus prompts et les derniers efforts pour s'assurer de la Russie. Je lui ai dit à cette occasion que le mal était pressant, mais qu'il n'était pas sans remède; que l'argent faisait tout dans ce pays-là, mais qu'on y demandait des sommes considérables; que, selon mes petites idées, il faudrait gagner les Schuwalow, à quelque prix que ce fût, inspirer de la jalousie au Grand-Chancelier sur l'union de la France avec le Danemark et la Suède,[4] qu'il hait dans le fond de son cœur, et lui faire sentir que la Russie jouerait toujours un rôle brillant, tant qu'elle resterait avec l'Angleterre, au lieu qu'en s'unissant avec les cours de Vienne et de France, elle ne figurerait qu'en second ou même en troisième; que j'étais persuadé que, si ces arguments, plausibles par eux-mêmes, étaient appuyés par le puissant motif de livres sterling et que le tout fût présenté par une main adroite, cela ne pourrait guère manquer de produire l'effet désiré; mais qu'il ne fallait pas y compter tellement qu'on ne songeât en même temps et dès à présent aux moyens de se mettre en sûreté, la Russie venant à manquer, contre un parti si puissant et si supérieur, et que Votre Majesté souhaiterait par conséquent qu'on ne tardât pas à se concerter, pour n'être pas pris au dépourvu, puisqu'il y avait à parier que la cour de Vienne commencerait la guerre dès le printemps prochain, si elle parvenait à s'assurer de la Russie.

[1] Vergl. S. 438. — [2] Vergl. S. 427. — [3] Vergl. Nr. 7574 S. 417. — [4] Vergl. S. 419.

Le sieur Mitchell me dit qu'il sentait toute la force et toute la solidité de ce raisonnement et qu'il me priait d'assurer Votre Majesté qu'il avait agité et quasi épuisé cette matière, dans toutes ses lettres depuis plusieurs ordinaires et encore par son courrier d'hier; mais que cela n'empêcherait pas qu'il ne revînt à la charge dès aujourd'hui, et qu'en faisant usage des différentes communications qu'Elle avait eu la bonté de lui faire, il marquerait au lord Holdernesse que Votre Majesté avait pensé à eux au milieu de Son camp de Magdebourg, qu'Elle pensait mieux pour eux qu'ils ne faisaient eux-mêmes, et qu'ainsi il les conjurait d'y songer sérieusement à leur tour et de lui donner des instructions détaillées sur les objets intéressants dont il s'agissait, afin qu'il pût satisfaire Votre Majesté sur tous les points et dans tous les cas qui pourraient arriver. Il ajouta que, comme Votre Majesté voulait bien le laisser le maître de faire usage ou non d'une certaine insinuation à faire en Russie,[1] il croyait qu'il ne fallait pas l'hasarder à présent, mais qu'il ne la perdrait pas de vue, pour en tirer parti dans le premier moment favorable qui se présenterait. Il me pria de remercier très humblement Votre Majesté des avis qu'Elle avait eu la bonté de lui communiquer sur les desseins de la France contre les îles britanniques;[2] avis qu'il ferait valoir comme une marque bien signalée de Son amitié, et qu'il La pouvait assurer d'avance de la reconnaissance de son maître et de sa nation. Enfin, en parcourant avec moi le tableau de l'Europe, il me chargea aussi d'assurer Votre Majesté que tous les bruits que les Autrichiens et les Français faisaient courir au sujet de l'Espagne, étaient destitués de fondement, que le sieur Keene, qui était un habile homme, mandait encore par ses dernières lettres qu'on pouvait compter sur cette cour, et qu'il y ajoutait d'autant plus de foi qu'il n'était pas de l'intérêt de l'Espagne d'abandonner l'Angleterre, tant que la France avait la supériorité, et que Minorque n'était d'ailleurs pas un assez grand objet pour la tenter."

Finckenstein berichtet, Berlin 20. Juni, dass er dem grossbritannischen Minister die durch Erlass vom 19. Juni[3] ihm aufgetragenen Mittheilungen gemacht hat: „Je lui répétai l'article de la flotte et lui fis sentir combien il importait à Votre Majesté de savoir à quoi S'en tenir et sur quel secours Elle pouvait compter de la part de l'Angleterre, en cas de besoin. Il me répondit qu'il espérait d'être dans peu en état de dire quelque chose de positif et de satisfaisant à Votre Majesté sur ce sujet. Je dis, enfin, au sieur Mitchell que Votre Majesté S'était souvenue à cette occasion de la réponse piquante que l'Impératrice-Reine avait faite au sieur Keith, lorsqu'il lui avait communiqué la convention de neutralité; que tout ce qui se brassait aujourd'hui, fournissait la solution de cette énigme, qui n'avait voulu dire autre chose sinon qu'on taillerait une si belle besogne à Votre Majesté du côté de la Russie qu'Elle ne serait pas en état de secourir le pays d'Hanovre, lorsque la France voudrait l'attaquer; et qu'Elle avait toutes les raisons du monde de croire qu'il s'agissait, dans le cas de cette attaque, d'un concert entre la France, la cour de Vienne et la Russie, pour La tenir en échec par de puissantes armées du côté de la Prusse et de la Silésie, et pour engager même la Russie de Lui faire quelque déclaration menaçante, pour L'empêcher d'assister le roi d'Angleterre. Le sieur Mitchell m'avoua que ce plan lui paraissait très probable, et je n'ai pas eu de peine non plus à le faire convenir de la conséquence qui en résultait, et de la nécessité qu'il y avait de tâcher dans une conjoncture si critique de gagner le plus d'amis qu'on pourrait, et surtout les Turcs et les Danois, s'il y avait la moindre possibilité à y réussir."

Potsdam, 21 juin 1756.

J'ai vu avec satisfaction tout ce que vous m'avez marqué par votre rapport du 19 de ce mois au sujet du dernier entretien que vous avez eu avec le sieur Mitchell, et de la façon dont il s'est expliqué sur la conjoncture présente des affaires.

[1] Vergl. S. 408. 417. — [2] Vergl. S. 418. — [3] Vergl. Nr. 7582 S. 428.

Vous lui direz purement que j'étais dans de grandes appréhensions que les soins qu'on employait pour ramener la Russie à l'Angleterre, soient trop tard, et que je craignais que la première ne fasse que nous amuser encore, pour qu'en attendant nous manquassions le temps pour prendre d'autres liaisons efficaces; ce qui cependant était le plus nécessaire dans le moment présent.

Vous verrez par la copie ci-jointe d'une lettre que je viens de recevoir du ministre Schlabrendorff, et que vous mettrez en français, pour la faire lire au sieur Mitchell, ce qu'il me marque au sujet des arrangements militaires que les Autrichiens prennent actuellement en Bohême et en Moravie. Cet avis est conforme à ce que le sieur de Klinggræffen nous a marqué à ce sujet par la dernière dépêche que nous avons eue de lui,[1] et encore à d'autres qui me sont revenus, de sorte qu'il ne faut nullement douter de leur authenticité. Ainsi vous direz au sieur Mitchell que d'ici en deux mois j'aurais trois camps considérables des Russes et des Autrichiens sur mes frontières.

J'ai réfléchi sur l'intention que la cour de Vienne saurait avoir en ceci, et je n'ai trouvé que deux choses, savoir qu'en premier lieu cette cour voudra entreprendre l'automne qui vient l'élection d'un roi des Romains en faveur de l'Archiduc aîné, et que, craignant peut-être que je ne sache traverser cette affaire, elle voudra me tenir en échec par ces deux grands corps d'armée qu'elle fera camper sur mes frontières. Le second but peut être qu'elle voudra instiger la Russie, pour m'attaquer en Prusse, et pour me tomber alors sur le corps de son côté dans ce pays-ci, en traversant la Saxe, selon le projet que ladite cour, à ce que je sais, a pris.

En communiquant tout ceci au sieur Mitchell, vous finirez par lui dire que, quoiqu'il n'y ait pas de fait encore un nouveau traité entre nous, je me confiais, nonobstant cela, à l'Angleterre et à son assistance qu'elle me prêtera. J'attends le rapport que vous me ferez sur la façon dont le sieur Mitchell se sera expliqué sur ceci.

Quant au rapport que vous m'avez fait du 19 de ce mois touchant les instances du comte Puebla au sujet de son secrétaire échappé, vous lui direz que j'avais donné mes ordres pour faire des perquisitions contre celui-ci et de l'arrêter, s'il se trouve au lieu que lui, comte Puebla, m'avait indiqué, comme vous le verrez par la copie ci-jointe [de l'ordre] que j'ai donné en conséquence,[2] et que c'était tout ce que l'on saurait raisonnablement prétendre de moi, et qu'au surplus je donnerais mes ordres au sieur Kircheisen,[3] pour qu'on examinât la belle-mère[4] sur le lieu où son gendre saurait se trouver actuellement. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

[1] Nr. 7595. — [2] Die Ordre ist abgedruckt am Schluss der Flugschrift „Kurze Abfertigung der sogenannten Beantwortung des wienerschen Hofes auf das Königlich preussische Manifest. Berlin 1756." — [3] Die Antwort Kircheisen's nebst dem Verhörsprotocoll datirt Berlin 23. Juni. — [4] Verwittwete Bürgermeister Witte.

P. S.

Pour vous répondre encore au rapport que vous m'avez fait du 20 de ce mois, il ne me reste rien à vous dire au delà de ce que je vous ai répondu dans cette lettre, sinon que vous insinuerez au sieur Mitchell que, si j'étais alerte, c'était bien que le danger m'était imminent et présent, puisque je voyais bien que c'était en haine de ma convention faite avec l'Angleterre et par dépit de ce que la France n'avait pas pu agir, comme elle l'avait souhaité, contre les États d'Hanovre, qu'on méditait de s'en ressentir contre moi, et que par cette raison-là je souhaitais infiniment de savoir ce que je saurais attendre de l'Angleterre, pour soutenir efficacement mes engagements pris avec elle.

* * *

Mit[1] der letzten Post erhalte ich die Nachricht, dass vor kurzem in Mähren ein jedes Dominium eine zuverlässige Liste von dem vorräthig habenden Getreide übergeben und dabei anzeigen müssen, wie viel es davon zur eigenen Nothdurft gebrauche und wie viel mithin zum Verkauf übrig bleibe; wobei denenselben anbefohlen worden, nicht das mindeste davon zu verkaufen, sondern alles wohl zu asserviren, weil nächstens ein Corps d'armée dort einrücken und davon seine Subsistance nehmen würde.

Ferner ist Mir gemeldet worden, dass die in Ungarn stehende Cavallerieregimenter beordert wären, nach Mähren und der Gegend zu marschiren, und es sollten wirklich einige derselben schon auf dem Marsche begriffen sein, wie dann auch nächstens noch mehr Husaren auf den Grenzen ankommen würden.

An der Fortification von Olmütz werde fast Tag und Nacht von 2,000 Mann vom Lande und 62 Mauerers gearbeitet und viele Ammunition dahin geschaffet, imgleichen zu Königgrätz, Pardubitz und Chrudim eine grosse Anzahl Rüstwagens verfertiget, auch einiges Getreide der Orten aufgekaufet, und bei Chlumetz sollte ein Corps von 8,000 Mann, wie es heisset, zur Revue zusammengezogen werden, und endlich wäre ohnlängst die ganze Grenze, besonders das Gebirge, von dem österreichischen General Browne und einigen Ingenieurs bereiset und alles recognosciret worden. Es sollte auch von ihm ein Lager für 30,000 Mann bei Königgrätz, einige sagen auch bei Politz, vier Meilen von Landshut, abgestochen sein; nachdem gedachter General das ganze Gebirge durchritten und die berühmte Steinfelsen zu Adersbach besehen, sei er nach Prag zurückgegangen.

Nach der Ausfertigung. Die Beilage nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

7593. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein überreicht, Berlin 20. Juni, gemäss dem am 14. Juni an ihn ergangenen Befehl,[2] ein „Mémoire touchant les différends de commerce qui subsistent entre le Roi et la cour de Vienne“

Potsdam, 21. Juni 1756.

Der Extract gehöret nothwendig dazu, und wenn alles zusammen ist, alsdenn an M. Mit-

[1] Nach dem Berichte Schlabrendorff's, Breslau 15. Juni. — [2] Vergl. Nr. 7568 S. 411.

und fügt hinzu: „Je crois de mon devoir de représenter [à Votre Majesté] en très profonde soumission que, l'affaire des dettes étant essentiellement liée à celle du commerce, et la cour de Vienne s'en étant toujours servie pour rejeter sur Votre Majesté toute la faute du retardement de la négociation, on ne peut pas trop bien séparer les deux matières, ni parler de l'affaire du commerce, sans faire en même temps mention de celle des dettes. Il y a d'ailleurs beaucoup de bonnes choses à dire sur le dernier point, et il n'est pas difficile de prouver que Votre Majesté a apporté tout autant de facilité pour régler les dettes de Silésie que pour accommoder les différends de commerce. Je soumets donc aux hautes lumières de Votre Majesté et à Ses ordres si je dois faire faire encore un autre extrait pareil touchant l'affaire des dettes."

chell geben, um nach Engelland zu schicken.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7594. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 22 juin 1756.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait du 15 de ce mois, au sujet duquel je vous dirai que vous devez prier le sieur Yorke de se donner tous les soins possibles à sonder Madame de Golowkin[1] sur les vraies intentions des armements présents de la Russie et sur ce qui en faisait effectivement l'objet, puisqu'au dire du dernier courrier du chevalier Williams qu'il a fait passer à sa cour,[2] il a vu que depuis Narva jusqu'à Riga et de là à Mitau les chemins avaient été remplis de gros corps d'infanterie, lesquels avaient formé une espèce de cordon le long du chemin pendant trois ou quatre postes, en sorte qu'il avait eu de la peine à s'avancer.

Federic.

Nach dem Concept.

7595. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 12. Juni: „Votre Majesté aura vu par ma précédente[3] que, doutant de la sincérité des ordres que le comte Keyserlingk avait fait lire à un ami, savoir de déclarer en peu de paroles, lorqu'on lui parlerait, que

[Potsdam], 22 juin 1756.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'est heureusement parvenue. Je serais bien aise que vous prissiez la peine de déchiffrer vous-même

[1] Vergl. S. 393. — [2] Vergl. S. 427. — [3] Vergl. Nr. 7579 S. 422.

la Russie remplirait ses engagements, surtout avec l'Angleterre, — j'avais pris les mesures nécessaires pour voir plus clair dans la conduite de la cour de Pétersbourg, puisque, malgré ces ordres positifs, on se vantait ici d'avoir gagné la Russie pour entrer dans leurs vues. Mon ami a vu avant-hier le comte Keyserlingk, pour le sonder s'il avait déjà fait sa déclaration. Il l'a trouvé embarrassé dans sa réponse, ajoutant qu'il n'avait rien reçu du depuis de sa cour, mais qu'il y avait cinq jours qu'un courrier était arrivé ici de Pétersbourg à la cour. Mon ami ne doute presque plus, par l'embarras où il a vu cet ambassadeur dans sa réponse, que les deux cours ne se soient rapprochées . . . Il faut que l'Angleterre ne perde point de temps pour s'assurer de la Russie; car jusqu'au moment présent on continue de donner à connaître ici qu'on s'entend avec elle . . . Il m'est revenu, dont je vois que Votre Majesté a eu pareillement avis, savoir que, pour gagner la Russie et lui rendre les subsides qu'elle perdrait de l'Angleterre, l'Espagne y suppléerait, moyennant qu'on la mettrait en possession de l'île de Minorque et qu'on lui ferait encore d'autres avantages. Le sieur Keith ne fait pas encore de cas de cet avis; cependant je sais de fort bon lieu que l'Espagne doit avoir accédé aux traités de Paris nouvellement conclus . . . Si[1] Votre Majesté est persuadée que la France ne fera rien pendant le cours de cette année, les mouvements et les démonstrations de cette cour-ci ne seraient pas suffisants de causer trop d'inquiétude. Mais, s'il en était autrement, et surtout dans les plausibles apparences où on est actuellement, que la Russie a abusé l'Angleterre, on ne doit s'attendre d'ici à rien de bon. On continue avec mystère d'envoyer quantité d'artillerie et de munitions tant en Moravie qu'en Bohême, et, depuis quelques jours, il se débite sous main qu'on formera au mois d'août prochain en Bohême une armée assez considérable sous le nom d'armée d'observation, les régiments de cavalerie de Hongrie dont j'ai fait mention, en devant être aussi, quoiqu'ils soient encore assez loin d'ici dans leurs ce qui suit. Les avis que j'ai eus sur les affaires de Russie,[2] sont parfaitement conformes à ce que votre rapport m'en marque, et je crains que l'Angleterre ne se trouve amusée et dupée à la fin, tout comme elle a été de la cour de Vienne.

J'ai toute la peine du monde à croire que l'Espagne devrait suppléer aux subsides que la Russie perdrait en abandonnant les intérêts de l'Angleterre, encore moins je saurais ajouter foi à l'avis qui vous est parvenu que l'Espagne était accédée au traité de Paris; il n'y a pas la moindre apparence à cela, et l'amorce de Minorque est un trop petit objet pour elle, pour qu'elle en devrait sacrifier ses autres intérêts, bien plus essentiels que celui-là. Mais ce que je ne sais pas encore démêler assez, c'est si la France ne voudra pas se charger des subsides à offrir à la Russie, ou si l'Empereur n'y voudra suppléer de son trésor, en sacrifiant les 700,000 écus qui lui reviennent à peu près de Toscane; ce que je ne regarde pas comme une chose moralement impossible. Mais, supposé que la chose fût effectivement telle que je vous la représente ici, vous observerez que la somme mentionnée ne suppléerait que les subsides de paix auxquels l'Angleterre s'est engagée,[3] et qu'on n'a pas entendu là-dessus les subsides de guerre à fournir à la Russie, quand elle devra agir, et je doute que la France les veuille payer, ni que l'Empereur soit à même d'en

[1] Hier beginnt das P. S. Vergl. S. 429. — [2] Vergl. S. 419. 427. — [3] Vergl. Bd. XI, 387.

quartiers; qu'on ferait monter cette armée à 60,000 hommes."

fournir de ses argents amassés. Je ne doute pas un moment de la mauvaise volonté des Autrichiens, mais, jusqu'à présent, je ne comprends pas de quelle manière l'on saurait concilier ceci avec les véritables intérêts de France, et si d'ailleurs il conviendra à elle de faire la guerre en Allemagne avant le temps du printemps de l'année qui vient. Je ne vous écris point ceci pour vous endormir, tout au contraire, mon intention n'est autre que de vous communiquer des circonstances qui sauront vous mettre sur la voie pour en tirer plus d'éclaircissements et les approfondir exactement.

A mon arrivée au dernier campement de Magdebourg, ils me sont déjà revenu vaguement des avis d'un campement de 60,000 hommes que la cour de Vienne voudra former en Bohême, on y a ajouté un autre de troupes hongroises qu'on voudra assembler aux frontières de la Silésie. Mais comme vous êtes sur les lieux, vous ne manquerez pas de me marquer tout ce qui en viendra à votre connaissance, et comme [on parle] d'ailleurs d'un corps de troupes que la Russie assemblera en Livonie et dans la Courlande,[1] tout comme d'un autre encore qui doit camper aux environs de Smolensk, je vous prie d'y être scrupuleusement attentif, afin de m'en faire votre rapport, qui me sera toujours utile et intéressant, quand même vous n'y trouverez que des bagatelles, qui cependant me sauront être intéressantes, quand je les combine avec d'autres nouvelles qui reviennent.

Federic.

Nach dem Concept.

7596. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 22 juin 1756.

J'ai reçu vos dépêches du 8[2] et du 11 de ce mois. Vous direz au lord Holdernesse que j'étais entièrement de son sentiment qu'il fallait qu'il y eût des articles secrets parmi le traité que les cours de Vienne et de Versailles venaient de conclure entre elles, dont au moins on n'ignorait pas l'un, où l'on s'était entendu par rapport à l'élection d'un roi des Romains,[3] mais dont les deux cours n'avaient fait aucune communication. Que, dans ces circonstances, il n'y avait rien de plus nécessaire, sinon que l'Angleterre et moi restions dans la plus étroite union, et de faire des ligues, pourvu qu'il en fût temps encore, avec d'autres puissances et princes, pour balancer les mal intentionnés. Je ne veux pas vous laisser ignorer que la Russie fait assembler de fortes armées en Livonie et en Courlande sur mes frontières, tandis que j'ai cru que la cour de Pétersbourg resterait attachée à l'Angleterre;

[1] Vergl. S. 427. — [2] Ein zweiter vom 8. Juni datirter Bericht. Vergl. S. 430. — [3] Vergl. S. 415. 437.

je n'en ai été nullement ombragé ni embarrassé, mais, depuis plusieurs avis que j'ai eus et que le dernier courrier du chevalier Williams, qui a passé par ici, nous a confirmés,[1] il me paraît à mon grand regret qu'avec tous les efforts que l'Angleterre a voulu faire pour s'attacher la Russie, on effectuera peu ou rien.

J'ai instruit le sieur Mitchell d'une grande partie de mes idées relativement aux alliances qu'il y aurait à contracter encore pour contre-balancer le poids des cours mal intentionnées envers nous,[2] et ne doute nullement qu'il n'en ait fait son rapport au ministère anglais; mais, comme j'ai appris du depuis qu'il y aurait encore à faire quelque chose avec le Danemark, pourvu qu'on se prît à lui proposer une ligue pour obvier aux desseins des princes catholiques-romains dans l'Empire, appuyés par l'Autriche et la France, dont ils méditaient de se concerter,[3] l'on saurait encore l'attirer dans notre parti par ce seul moyen; je crois qu'il conviendrait d'envoyer là quelqu'un d'Hanovre, pour en parler au comte de Moltke. Ce que, cependant, vous ne donnerez aux ministres d'Angleterre que comme une idée de ma part dont il dépendrait d'eux de faire usage ou non à leur gré.

Du reste, s'ils croient qu'il y a quelque chose à faire encore avec la république de Hollande, pour prendre des engagements avec elle, je suis tout prêt d'entrer dans leurs idées là-dessus.[4]

Vous finirez par dire aux ministres que je venais d'être averti que la cour de Vienne faisait assembler un corps d'armée de 60,000 hommes en Bohême et un autre de 40,000 en Moravie, et que je me rapportais sur ceci à ce que j'en avais dit au sieur Mitchell,[5] qui n'aurait pas manqué d'en faire son rapport au ministère.

Federic.

Nach dem Concept.

7597. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN IN PARIS.

Potsdam, 22 juin 1756.

La dépêche que vous m'avez faite du 11 de ce mois, m'a été bien rendue. Je ne saurais pas vous cacher que je ne sait pas comprendre sur quel objet peut rouler le chipotage de la France avec la Russie, mais ce qui me paraît moins compréhensible encore, c'est que la Russie forme à présent de fortes armées dans la Livonie et dans la Courlande et qu'en même temps l'Autriche assemble nombre de troupes en Bohême et en Moravie, qui y doivent camper vers le commencement du mois d'août qui vient. Et comme j'ai de la peine à m'imaginer que tout ceci se passerait à l'insu de la France, cela me fait croire que, parmi le traité conclu entre la France et la cour de Vienne, il y a

[1] Vergl. S. 427. — [2] Vergl. S. 428. — [3] Vergl. S. 409. 410. — [4] Vergl. S. 456. — [5] Vergl. S. 437.

des articles séparés et secrets, que peut-être Madame de Pompadour, l'abbé de Bernis et le sieur de Rouillé connaissent seuls en France.

Aussi je commence à croire qu'il y a stipulé des sacrifices mutuels, savoir que la cour de Vienne abandonne à la France les Anglais, tout comme la France fait à l'égard de la Prusse envers les Autrichiens. Je ne sais deviner ce qui en est précisément, ni jusqu'où de pareils engagements sauraient aller, mais il faut absolument qu'il y en ait quelque chose. Je m'imagine que les parties contractantes feront de leur mieux pour tenir la chose secrète, malgré cela, comme il y a des moyens de tirer au clair de pareils choses en France plutôt que dans d'autres cours,[1] et que les circonstances présentes commencent à devenir extrêmement critiques, je compte sur votre fidélité et d'ailleurs sur votre adresse et savoir-faire que vous ne ménagerez ni soins ni argent pour pénétrer ce mystère et pour le tirer au clair, afin de me donner ces éclaircissements là-dessus que je désire extrêmement d'avoir de vous au plus tôt possible et d'assez bonne heure encore, afin que j'en puisse faire mon usage.

J'ai reçu, au reste, les différentes lettres que vous avez jointes à votre dépêche,[2] au sujet desquelles je vous dirai que je serai bien aise que vous sachiez me débarrasser honnêtement de pareils correspondants, où il n'y a souvent ni rime ni raison, tout comme vous remercierez poliment le sieur de Sainte-Marie de son attention et de ses offres, en lui faisant entendre qu'il n'y avait présentement aucune vacance parmi mes troupes, pour l'accommoder de la manière que sans cela je désirais.

Nach dem Concept. Federic.

7598. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 22. Juni 1756.

Auf Sr. Königl. Majestät Mir ertheilten Specialbefehl habe ich an des Wirklichen Geheimen Etats- und Cabinetsministers Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz, wiewohl unter dem grössesten Secret, als welches des Königs Majestät dieserwegen zum höchsten recommandiren lassen, hierdurch melden sollen, dass, da bei denen jetzigen höchst misslichen Conjoncturen es gar leicht geschehen könne, dass es in Preussen zu einem Friedensbruch käme, und Dieselbe allda von Russland angegriffen würden,[3] Sie im Begriff seind, den dort commandirenden Generalfeldmarschall von Lehwaldt mit umständlichen Instructionen zu versehen, um sich auf alle nur vorkommende Fälle darnach richten zu können, sonder nöthig zu haben, über jeden Vorfall besondere Rückfrage zu halten, welches sowohl die Umstände als die Entfernung der Orte nicht wohl zulassen würden.

[1] Vergl. Bd. XI, 476. — [2] Dieselben liegen nicht vor. — [3] Am 22. Juni war der Bericht Maltzahn's vom 18. Juni eingelaufen. Vergl. Nr. 7608.

Da nun unter anderen Vorfällen des Königs Majestät denjenigen mit supponiren, dass, wenn es unglücklicher Weise dorten wirklich zum Kriege ausbräche und dasiges Corps d'armée einen glücklichen Sieg über die russischen Truppen erhielte, und deshalb gedachten Feldmarschall dahin instruiren [wollen], dass auf solchen Fall er sodann von der ersteren Consternation des Feindes profitiren und dem commandirenden General des Feindes zu verstehen geben solle, wie er beklage, dass die zu Peter des Grossen nnd dessen Successoren [Zeiten] obgewaltete gute Harmonie durch die Intriguen übel intentionirter Höfe insoweit gestöret worden, dass es zwischen beiden Reichen zu einem Kriege ausgeschlagen, die vor sich gar keine Démêlés mit einander gehabt hätten, er also glaube, dass woferne man denen schädlichen Insinuationen übelgesinneter Leute in Russland nicht weiter Gehör geben wollte, es gar leicht zu einem Friedensschluss und zu Herstellung der vormaligen guten Harmonie kommen könne, und er mithin erwähntem feindlichen General wohl so viel sagen könnte, dass er zu einem so heilsamen Werke mit allen Vollmachten versehen sei, um, wenn man dortiger Orten von gleicher Gesinnuug wäre, sogleich zum Werke schreiten zu können: — so wollen Se. Königl. Majestät gedachten Generalfeldmarschall auch sogleich jetzo mit dergleichen Vollmacht auf alle Fälle versehen und haben mir dannenhero befohlen, Ew. Excellenz zu schreiben, dass Dieselbe, jedoch mit Rechnung aller nur erdenklichen Praecautionen, wegen des dabei nöthigen impenetrablen Geheimnisses, dergleichen Vollmacht vor den Generalfeldmarschall in der besten Form, jedoch mit Offenlassung des Dati, ohnverzüglich ausfertigen und durch jemanden, als den Herrn Geheimen Rath Warendorff, auf dessen Beobachtung eines ganz ohnverbrüchlichen Secrets man völlig versichert sein könne, in das Reine setzen, auch, daferne es sonsten der Gebrauch, das grosse Siegel beidrucken lassen und selbige dergestalt zu Sr. Königl. Majestät Unterschrift, wo es nur immer möglich, morgen früh, besonders und wohl verwahret einsenden möchten, indem Höchstdieselbe die Absendung derer Instructionen vor mehrgedachten Generalfeldmarschall, so mit einem Expressen geschehen wird, zum äussersten pressiren und gedachte Vollmacht mit beifügen wollen.

Hierbei haben des Königs Majestät mir befohlen, Ew. Excellenz annoch zu melden, wie dass, wenn vorgedachter Cas jemalen existiren sollte, Sie von dem Generalfeldmarschall nicht fordern könnten, dass er solchenfalls von allen zu einem Friedensinstrument erforderlichen Ceremonialien und Curialien informiret, noch dergleichen so entwerfen könne, dass nicht etwa in Zukunft darüber Chicanes entstehen oder ein anderes Versehen geschehen möchte, also Ew. Excellenz auf jemanden aus der Cabinetskanzlei denken und solchen Sr. Königl. Majestät benennen möchten, der darunter genugsam routiniret und dazu gebrauchet werden könne, um, nachdem sich die Conjuncturen anlassen würden, in Zeiten nach Königsberg geschicket zu werden, nöthigenfalls bei der

Hand zu sein und gedachtem Generalfeldmarschall in vorerwähnten Stücken zu assistiren.

Welches alles, so wie es mir aufgegeben worden, an Ew. Excellenz gehorsamst hiermit ausrichte.

Eichel.

P. S. 1.

Zu mehrerer Erläuterung muss noch melden, wie nach Sr. Königl. Majestät Intention diese Vollmacht so eingerichtet werden soll, dass der Generalfeldmarschall einen Frieden schliessen könne, ohne einige Rückfrage deshalb bei Sr. Königl. Majestät, sowohl wegen der Sache selbst als wegen der Conditionen, obschon mit Vorbehalt Dero hiernächst erfolgenden Ratification.

P. S. 2.

Potsdam, 22. Juni 1756, um 5 Uhr Abends.

Des Königs Majestät haben mir sogleich befohlen, Ew. Excellenz vermittelst Absendung eines Expressen zu melden, wie Höchstdieselbe sehr verlangeten, morgen den englischen Minister M. Mitchell allhier in Potsdam zu sprechen, und also Ew. Excellenz denselben noch heute desfalls sprechen und selbigem solches zu erkennen geben möchten, damit er morgen Vormittages noch etwas früh hier eintreffe.[1]

Ich ermangele also nicht, das mir befohlene hierdurch schuldigst auszurichten, und empfehle mich übrigens zu Ew. Excellenz gnädigem Wohlwollen.

Nach der Ausfertigung.

7599. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 22 [juin 1756].[2]

Ma très chère Sœur. Je me réjouis beaucoup de vous savoir à présent en meilleure santé et de vous voir occupée à l'opéra, ce qui vous amusera. J'ai ici un opéra qui m'occupe un peu plus sérieusement. Vos vilains voisins ont de nouveau fait un complot qui m'a la mine de ne se dissiper que par une grande catastrophe. Vous avez plus d'un moyen d'apprendre des détails de ce qui se passe dans ce voisinage. S'il y avait moyen d'éclairer la conduite de ces gens et surtout ce qui se passe dans l'assemblée des troupes, vous me feriez grand plaisir de m'en instruire. Nous avons un pied dans l'étrier, et je crois que l'autre ne tardera guère d'y être. Tout ceci doit se manifester dans deux mois au plus tard. Je vous offre, ma chère sœur, des fruits; mais ce n'est qu'un prétexte, pour vous faire parvenir cette lettre en sûreté. La guerre

[1] Den Anlass zu der schleunigen Berufung Mitchell's nach Potsdam gab der Empfang des Maltzahn'schen Berichtes vom 18. Juni. Vergl. Nr. 7608 — [2] In der Vorlage von der Hand der Markgräfin: „juillet 1756."

me paraît inévitable. J'ai fait ce que j'ai pu pour l'éviter; cela ne m'a pas réussi: je me lave les mains de ce qui en arrivera, du moins suis-je bien persuadé que personne ne pourra m'accuser d'en être la cause. Je vous supplie en grâce de ne faire semblant de rien et de ne pas témoigner la moindre chose de ce que je vous marque. J'ai à présent tant d'affaires sur les bras que vous trouverez peu de suite dans cette lettre; mais enfin cela n'y fait rien, et tout peut mieux tourner que nos ennemis ne le pensent. Si toute cette bagarre n'était pas survenue, je me serais flatté du bonheur de vous voir; à présent cela serait hors de saison. Je me recommande à votre tendre amitié, en vous assurant qu'on ne saurait être avec un plus sincère attachement, ni avec une plus parfaite tendresse que [je le suis], ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Je prends la liberté de vous envoyer deux lettres pour des officiers de l'armée qui sont au Karlsbad.[1] Je vous supplie de les faire tenir en sûreté et d'une façon qui ne fasse point d'éclat, par quelque homme déguisé.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7600. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

Potsdam, 23. Juni 1756.

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 24. Juni (very secret) über die ihm am 23. Juni zu Potsdam gewährte Audienz: . . . „His Majesty read to me several lettres from Vienna and Paris . . . giving an account of the discourses of several foreign ministers at the court where they reside[2] . . . One of the letters, from Paris, says that Monsieur de Rouillé told the Genoese minister[3] that the King intended to send troops into the island of Corsica, in order the better to be able to protect Minorca; the Genoese minister answered very properly and afterwards gave in a representation in writing, setting forth the hardship and injustice of this measure, by which the Republic would become exposed to the resentment of the English etc.

The paper marked D[4] I received from the King's own hand . . .

His Majesty then was pleased to throw out his thoughts on the present state of affairs, which I shall endeavour to recapitulate with all the precision that I can.

[1] Vergl. Nr. 7602. — [2] Aus den Berichten Klinggräffen's vom 16. Juni (vergl. Nr. 7611) und Knyphausen's vom 14. Juni (vergl. Nr. 7612). — [3] Sorba. — [4] Eine Abschrift des Berichtes Flemming's an Brühl, d. d. Wien 9. Juni, von Maltzahn am 18. Juni übersandt. Vergl. Nr. 7608 und S. 445 Anm. 1.

He thinks it probable that before the end of August there will be three camps formed, one in Bohemia, one in Moravia by the Austrians and one upon the frontiers of Russia[1] by the Russians, that perhaps the French may at the same time march a body of troops to attack His Majesty's German dominions, and he asked jocosely what I thought he could do to defend Hannover, if he was attacked thus on all sides. I said the King was willing to concert measures with him, and in the mean time the valour of his troops and the capacity of the generals could not fail to give him a superiority over his enemies. He replied you have too high an opinion of the troops and the general, and concluded with saying that, in the present conjuncture, the strictest union and most thorough confidence between the King and him was now necessary for their mutual interests and safety. In case the affair of the king of the Romans should again be brought upon the tapis, he wished to concert proper measures with His Majesty upon it and to act in conjunction with him.

I have in some of my former letters mentioned to your Lordship the King of Prussia's opinion with regard to the choosing of a king of the Romans. He considers that dignity not as of the greatest importance, and that it must sooner or later fall to the Archduke, but he wishes to concert with the King proper articles for the capitulation[2] of the king of the Romans; this he thinks of real importance, as the power of every elector, prince and member of the Empire may be affected by it.

The King thinks the King of Great Britain has reason to expect success in Denmark, if proper suggestions are made to that court and their jealousy worked up on the head of religion, but care must be taken to avoid saying anything of America, of commerce or of maritime affairs, and the grandmaster Moltke is one that should be particularly applied to.

As to Holland he says the late treaty [of Vienna] with Versailles must certainly give strength and vigour to the Stadtholders party, raise the jealousy of the people on account of religion and make them uneasy to see the very barrier-towns secured to the Austrians by the French. He said that, to his own part, he had very little interest in that country, but that he had given orders to his minister at the Hague to concur with colonel Yorke in everything.[3]

Notwithstanding the great number of enemies, the King seems in no wise disconcerted, and has already given orders everywhere, the field-equipages, horses etc. are ordered to be got ready and the furloughs of all the soldieıs that are above four German miles from their corps, are recalled, so that in a fortnight's time he will be ready to

[1] In der Copie des Mitchell'schen „Letter-book" (British Museum in London): „Prussia". — [2] Das Gesperrte in der Vorlage unterstrichen. — [3] Vergl. Nr. 7604.

act. His troops, as I am informed, are complete and the artillery in excellent order.

The King imagines that the Russians will make their attack on the side of Memel, he has already appointed the general that is to command in Prussia, but he did not name him and said only he was one he could trust, and of whom he had a good opinion.[1]

He told me that one of the reasons he wished for a fleet in the Baltic,[2] was that it might prevent the Russians from ravaging Pomerania, but that, wherever they came, he should endeavour to give them a proper reception.

The King of Prussia believes there are other articles in the treaty of Versailles besides those that have been affectedly made public, and that France may have given him up to be attacked by the house of Austria, upon condition that that grateful house should suffer the French to invade His Majesty's German dominions . . ."

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London.

7601. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Potsdam, 23. Juni 1756.

I.

Militärische Instruction vor den Generalfeldmarschall von Lehwaldt als General en chef von denen sämmtlichen in Preussen stehenden Truppen, was derselbe nach dem ihm gegebenen Plein-pouvoir bei daselbst vorfallendem Kriege zu thun und zu beobachten hat.

Nachdem die jetzigen Zeitläufte in Europa sich dergestalt verändert haben, dass durch einige zwischen verschiedenen Puissances getroffene neuen Alliances das ganze vorige Systema sich zum höchsten alteriret hat, so finde Ich vor nöthig, Euch zuförderst kürzlich au fait zu setzen, wie die Sachen zeither gegangen seind, und warum Ihr diese Ordres eigentlich bekommet.

Es ist Euch schon bekannt, welchergestalt Ich Mich mit Engelland alliiret habe, und dass darauf der österreichische Hof aus Hass gegen Meine mit Engelland getroffene Convention die Partie genommen, sich mit Frankreich zu alliiren. Es hat zwar Russland mit der Kron Engelland einen Subsidientractat geschlossen, Ich habe aber alle Ursache zu glauben, wie solcher Tractat von Russland wieder gebrochen worden, und dass selbiges vielmehr sich zur österreichischen Partie geschlagen und mit solcher gefährliche Concerts genommen hat. Dieses alles aber würde Mich noch nicht in Bewegung gebracht haben, wenn Ich nicht durch viele Canäle[3] und auch selbst durch den Anmarsch derer russischen

[1] Vergl. Nr. 7601. — [2] Vergl. S. 428. — [3] Vergl. S. 427. 460.

und derer österreichischen Truppen merkete, dass die Absicht darunter auf Mich zielete, indem die Russen ein grosses Corps Truppen zusammenziehen, so theils bei Riga, theils bei Mitau ihre Lagers nehmen sollen.

Ich bin bis dato nicht im Stande, Euch eine exacte Liste von der Stärke dieses Corps zu communiciren, das Spargement aber davon ist, dass es aus . . .[1] reguläre und . . .[1] irreguläre Truppen bestehen solle. Wie Ihr aber wohl wisset, dass die Sachen von weitem sehr viel grösser ausgeschrieen werden, als sie seind, überdem an der completen Zahl der Regimenter vieles und eine grosse Anzahl fehlet, so ist wohl zu präsumiren, dass von der angegebenen sehr grossen Anzahl gar viel abzurechnen sein wird.

Ich glaube inzwischen, dass, da unter denen in Preussen stehenden Regimentern sehr viele Kurländer seind, Ihr, wann Ihr einige davon unter dem Prätexte eines Urlaubes nach Kurland schicken oder aber, welches Ich noch vor besser halte, verkleidet dahin gehen lassen werdet, es sodann leicht möglich sein wird, dass Ihr die wahre Disposition und die wahre Force von diesen Leuten werdet erfahren können.

Aus diesen Ursachen nun halte Ich vor ohnumgänglich nöthig, dass zuförderst Ihr, wie Ich Euch schon geschrieben, das Kalnein'sche Regiment zu Königsberg behaltet, weil es am weitesten zu marschiren hat, und dass demnächst Ihr keinen von denen etwa Beurlaubten derer Regimenter über die Russ gehen lasset.

Das Regiment Landmiliz oder Hülsen'sche Garnisonregiment sollet Ihr den 15. Juli zusammenkommen lassen, unter dem Prätext, weil es lange nicht exerciret worden wäre, auf einen Monat exerciret zu werden, und sollet Ihr solches in der Gegend von Tilsit compagnieweise in die Dörfer verlegen, allwo sie exerciret werden. Im Fall Ihr nun noch nähere Ordre von Mir bekommen werdet, so könnet Ihr dieses ganze Regiment in Memel werfen, um das Luck'sche Garnisonregiment dadurch abzulösen, von welchem Ihr ein Bataillon in Pillau, das andere aber in Königsberg legen könnet. Wenn aber vorgedachtes Hülsen'sches Milizregiment in Memel geleget wird, so müsset Ihr darauf besorgen, dass alle vor selbiges benöthigte Vivres, als Getreide, Mehl, Malz, Bier, Brandwein, Speck, Öl und dergleichen mehr, zur Consumtion auf ein Jahr vom Lande daherein nach Memel gebracht werden müsse, damit solches von allem dergleichen fourniret sei. Und[2] weilen bei der Stadt Memel an theils Orten der Wall was eblouiret ist, so muss solches in der Geschwindigkeit mit Pallisaden und so gut es die Zeit zulässet, befestiget werden.

Weil der Obriste von Luck nicht Kopfs mehr hat, so überlasse Ich Euch, was vor einen Officier Ihr statt dessen nach Memel schicken wollet, um allda die Stelle vom Commandanten zu führen, welches aber ein Mann sein muss, der Kopf und Vernunft hat, der aber nicht

[1] In der Vorlage nicht ausgefüllt. — [2] Der Schluss dieses Absatzes eigenhändiger Zusatz des Königs.

gesund genug mehr ist, um in der Armée dienen zu können. Es[1] ist dorten der vom Kanitz'schen Regiment verabschiedete Major von Rummel, so ein tüchtiger Officier ist und alle Qualität zu solchem Posten hat, dem Ich den Character von Obristlieutenant conferiren will, und den Ihr zu diesem Posten werdet sehr wohl gebrauchen können.

Was die Leute anbetrifft, welche die Regimenter nach der Euch gegebenen ökonomischen Instruction aus denen Cantons mit einziehen sollen, da könnet Ihr solche mit nach Königsberg zu dem einen Bataillon von Luck legen, die bei solchem mit exerciret werden können, und zu welchem Ihr suchen sollet, einige alte abgedankte Officiers zu bekommen, wann es auch nur zwei par Compagnie seind, die solche Leute exerciren und nur einigermaassen zurechte bringen. Damit es ihnen auch an dem Benöthigten dazu nicht fehle, so habe Ich dem Major und Flügeladjutanten von Krusemarck aufgegeben, dass derselbe Euch vor vier Bataillons Gewehr, Patrontaschen und Zubehör schicken soll.

Angehend die doppelten Uebercompleten derer Regimenter, da könnet Ihr solche bei denen Regimentern mit einstellen und ihnen Gewehr und Taschen geben, so doch einigermaassen mithilft, um die Regimenter stärker zu machen.

Wegen der Dragonerregimenter glaube Ich, dass solche ihre zehn neue Uebercompleten auch noch wohl von denen Pferden im tilsitschen District beritten machen können. Wenn selbige auch nicht Carabiner und Pistolen haben, so ist genug, wenn sie nur Degens bekommen, die ihnen von den alten Degens, so die Regimenter abgegeben haben, vorerst gegeben werden können.

Ihr empfanget hierbei die Liste von denen Regimentern, so Ich zu Euch nach Preussen marschiren lassen werde;[2] nach solcher werdet Ihr 29 Bataillons und 30 Escadrons Dragoner und 30 Escadrons Husaren haben. Ich habe auch befohlen, dass Euch noch fordersamst 1000 Centner Pulver von Berlin aus geschicket werden sollen. Ueberdem habet Ihr noch einiges altes Gewehr dorten vorräthig, wovon Ihr 1000 Stück oder mehr unter die litthauischen Bauern austheilen lassen könnet, so wie Ihr es darunter zu disponiren vor gut finden werdet. Die[3] Cartouchen- und Patronenhülsen vor Canons, Infanterie und Husaren müssen ohngesäumt gefüllet werden.

Die Garnisonregimenter von Sydow und von Manteuffel müsset Ihr bei Eurem Corps d'armée mit in das zweite Treffen einstellen, als weshalb selbige schon ihre Zelter und Feldequipages bekommen haben; die Pferde dazu und was deshalb nöthig ist, müssen vom Lande genommen werden.

Was die wirklichen Kriegesopérations betrifft, so gebe Ich Euch hierdurch und kraft dieses Plein-pouvoir, alles zu thun und zu lassen, was

[1] Von hier bis zum Absatz eigenhändige Randbemerkung des Königs. — [2] Vergl. S. 463. — [3] Von hier bis zum Absatz eigenhändig.

Ihr bei dieser Gelegenheit vor Meinen Dienst zu thun gut finden werdet, indem Ich Mein vollkommenes Vertrauen in Eure Mir bekannte Habileté und redliche Gesinnung gesetzet habe.

Ihr müsset Euch vorstellen, dass es Euch ohnmöglich werden wird, bei Mir um etwas anzufragen, und dass mithin Ihr alles, wie man sagt, auf Eure Hörner nehmen müsset. Es kann nicht fehlen, dass, wann der Krieg dort ausbricht, es mit solchem auch gewiss hiesiger Orten, in Schlesien und Böhmen, geschehen müsse, und Ich Meinerseits mit denen Feinden werde vollauf zu thun haben, auch es Euch wegen der Entfernung ohnmöglich sein wird, über alles, was zu thun ist, schreiben und anfragen zu können.

Hierbei muss Ich Euch benachrichtigen, dass die Russen nicht nur eine starke Armée zu Lande, sondern auch überdem ihre Flotte und 40 Galeeren ausgerüstet haben, in der Intention, auf denen preussischen Küsten Descentes zu thun. Ich zweifele, dass sie in das Kurische Haff kommen werden, wenn sie nicht zuvor Memel nehmen; desgleichen zweifele Ich, dass sie in das Frische Haff kommen werden, weil die Garnison in Pillau, wenn selbige sonst vigilant sein, sie davon abhalten können. Es seind aber dorten Oerter, als exempli gratia Sanct-Lorenz, Falkenstein[1] und die Gegend von Fischhausen, die Mir zwar nicht bekannt sein, wo Ich aber glaube, dass Descentes unternommen werden können; welches Ihr jedoch am besten erfahren könnet, ob Galeeren dorten anländen können oder nicht. Auch können die Russen Débarquements in Polnisch-Preussen bei Oliva p. machen, um entweder einen Einfall in das Lauenburgische und Bütowsche zu thun oder vielleicht Euch von der Seite von Marienwerder in den Rücken zu kommen.

Ich supponire hier die schlimmsten Cas, so geschehen können, obwohl bekannt ist, dass dergleichen Transports und Landungen sehr misslich und die Küsten dazu nicht favorable seind.

Was die wirkliche Opérations angehet, so kommet es darauf an, was die Russen vor eine Partie nehmen werden. So viel kann Ich Euch voraussagen, dass sie die schlechtesten Generals haben, und dass der zum Commando benannte General Apraxin so schlecht wie möglich ist, so dass Ihr daher nicht viel zu befürchten haben werdet. Wann die Leute méthodiquement agiren wollen, so seind zwei Sachen:

1. Memel zu belagern und zu nehmen, um ihre Galeeren und Lebensmittel längst der Küste an sich zu ziehen und längst dem Strande ihre Lebensmittel bei sich zu haben, um zu sehen über die Russ zu gehen. Woferne solches ihr Project ist, so überlasse Ich zwar alles Eurer Disposition, zu agiren, wie Ihr es gut finden werdet; aber Meine Idee wäre diese, dass Ihr mit der Armée hinter der Russ marschiret und einen Lärm aussprenget, dass Ihr Euch bei Anmarsch des Feindes zurück nach Königsberg ziehen würdet, um allda, weil Ihr zu schwach wäret, Succurs zu erwarten, als welches Ihr dem Feind durch abgeschickte

[1] Liegt vielmehr im Kreise Osterode.

Spions beibringen lassen müsset. Euer wahres Dessein aber muss sein dass, sowie der Feind über die Russ gehet, denselben anzugreifen. Euer Corps ist zwar schwach, wenn Ihr sie aber nur auf einem Flügel attaquiret und den andern zurückhaltet, so mache Ich Mir die Hoffnung, dass Ihr mit sie schon fertig werden sollet, absonderlich, wann Euere Cavallerie Gelegenheit hat, die feindliche gleich übern Haufen zu werfen und, so wie solche weggejaget ist, sich sofort auf das zweite Treffen von der russischen Infanterie zu repliiren. Ich sage mit Bedacht: auf das zweite Treffen, indem die Russen ordinär pflegen in der Flanke spanische Reiter zu haben.

Dieses aber seind lauter Sachen, da Ihr sehen müsset, was dabei zu thun ist und wie Ihr Eure Disposition zu machen habet, indem Ich nicht vorhersagen kann, ob sie gegenwärtig spanische Reiter haben oder nicht, da es sonsten ihre Gewohnheit gewesen ist.

Sollte solche Action, wie Ich nicht daran zweifele, glücklich von Statten gehen, so werdet Ihr sie bald nach Kur- und Livland zurückjagen können und die Menge der Gefangenen wird gross sein. Ich sollte glauben. dass, wenn Eure Cavallerie das ihrige thut, dass sodann die russische Armee müsste geschlagen werden, ehe unsere Infanterie noch nicht recht zum feuren kommet.

Sollte der Feind auch Memel genommen haben, so würde solches bald wieder hieherfallen, indem der Feind nicht die Zeit gehabt, die Brèches wieder in Ordnung zu bringen.

Dafern aber die Action nicht den guten Success haben sollte, wie Ich es doch wünsche und glaube, so ist das Litthauische und ganz Preussen[1] ein so coupirtes Land, dass Ihr Euch allemal hinter neue Défilés wieder setzen und die Leute wenigstens werdet sehr aufhalten können.[2] Der Marsch nach Marienwerder und Elbing giebt zu vielen Chicanes Gelegenheit.

Der Punkt aber, welchen Ihr am höchsten in Acht nehmen müsset, ist der, nicht auf grosse, weite Plainen, da der Feind Eure beide Flügel attaquiren kann, mit ihm zu schlagen, sondern an Orten, da das Feld serré ist, dass er sich nicht breiter präsentiren kann wie Ihr. Wor[3] er nicht überflügeln kann, alsdann hilft ihm seine Menge nicht. Eine grosse Front ist vor uns gefährlich, aber viele Linien bringen den Feind in noch grössere Confusion, als wenn er auf zwei Treffen stünde.

Wenn aber die Action einen guten Success haben sollte und Ihr den Feind über die Grenzen getrieben, so ist zu vermuthen, dass der russische General Euch einen Trompeter schicken wird, um sich nach Leuten zu erkundigen, davon er nicht weiss, ob sie todt oder gefangen seind. Da könnet Ihr dann bei solcher Gelegenheit dem russischen General zurückschreiben, wie Ihr beklagtet, dass die gute Harmonie, so zu Peter des Ersten Zeiten zwischen Preussen und Russland gewesen,

[1] „Und ganz Preussen" eigenhändig. — [2] Das Folgende bis „Gelegenheit" eigenhändig. — [3] Bis zum Absatz eigenhändig.

durch die Intriguen übel intentionirter Höfe wäre gestöret worden, dergestalt, dass es zwischen beiden Reichen zum Kriege gekommen sei; dass beide eigentlich nichts mit einander zu theilen noch zu streiten hätten und Ihr also glaubtet, dass wann man von Seiten Russlands sich nicht mehr von falschen Freunden blenden lassen wollte, es sodann leicht zum Friedensschluss und zur Wiederherstellung der vorigen guten Harmonie gelangen könnte. Wie Ihr dann gedachtem russischen General wohl so viel zu wissen thun könntet, dass Ihr mit aller Vollmacht versehen wäret, um zu einem solchen vor beide Reiche heilsamen Werke schreiten zu können. —

Das zweite Project des Feindes kann sein, dass er mit seinen regulären Truppen auf der Grenze stehen bleiben, von allen Seiten aber irreguläre Truppen und Tartarn in Preussen einschicken wollte, um zu ravagiren und zu brennen. In solchem Falle müsset Ihr mit der Armée an dem Orte, wo Ihr es am convenablesten finden werdet, stehen bleiben und die Husaren allein agiren lassen, um die armirte Bauern zu unterstützen. Ihr müsset aber dem ohnerachtet die Husaren nicht weiter von Euch lassen, als dass Ihr solche jedesmal wieder zu Euch ziehen könnet, woferne indess die russische Armee weiter einbräche.

Wann Ihr an Mich was zu schreiben habet, so müsset Ihr solches en chiffres thun und schicken selbiges mit einem Feldjäger durch Polen über Glogau an Mich; zu dem Ende Ich Euch ein Détachement von preussischen Jägers, die alle polnisch können, zusenden lassen werde, davon Ihr dann auch nöthigenfalls und wenn es die Umstände erfordern, einen oder andern verkleidet durch Polen schicken könnet.

Uebrigens dient Euch noch zur Nachricht, wie Ich mit Engelland in Negociation stehe, damit selbiges Mir von seiner Seemacht eine Escadre in die Ostsee schicke.[1] Ob nun solches geschehen werde oder nicht, davon bin Ich noch ungewiss, werde Euch aber davon weiter benachrichtigen.

Wenn es wirklich zum Kriege kommen sollte, so habt Ihr diese Instruction denen Generallieutenants, so unter Euch commandiren, vorzulesen, auf dass sie wissen, wie Ich Mein gänzliches Vertrauen auf Euch gesetzet und Euch die Autorité gegeben habe, welche Ich haben würde, wann Ich Selbst gegenwärtig dort wäre, und dass ferner sie en gros Meine Idées wissen und begreifen möchten, wie nothwendig es sei, dass jeder sein äusserstes dran setzete, damit die Armée keine Schande litte, und das Land von dem sonst ohnausbleiblichen Ruin errettet werde.

Gegeben Potsdam, 23. Juni 1756.

(L. S.) Friderich.

Nach der Ausfertigung. Z. T. eigenhändig.[2]

[1] Vergl. S. 436. — [2] Vergl. S. 449 Anm. 2; S. 450 Anm. 1 und 3; S. 452 Anm. 1, 2 und 3.

II.

Oekonomische Instruction vor den Generalfeldmarschall von Lehwaldt, was derselbe bei vorfallenden Kriegestroublen in Preussen zu beobachten hat.

1. Ihr sollet zuforderst verfügen, dass nicht nur die gedoppelten Uebercompleten von denen dortigen Regimentern alsdann sogleich eingezogen werden, sondern dass auch überdem noch von einem jeden der dasigen Regimenter aus den Regimentscantons 100 bis 150 Mann der besten und tüchtigsten Leute zusammengebracht und eingezogen werden müssen.

2. Was Ihr an Artillerie- und Proviantpferden vor das ganze dortige Corps d'armée nöthig habet, solches werdet Ihr aus der durch den Generalmajor von Retzow davon angefertigten Designation ersehen; wornach Ihr also Eure Arrangements dergestalt zu machen habet, dass selbige alsdenn sogleich zusammengebracht werden können. Die Ausschreibung dieser Pferde aber muss nicht auf dortige Kreiser egal gemachet werden, sondern Ihr sollet die mehrsten davon aus der Gegend von Tilsit und denen, so dem Einfall vom Feinde am mehrsten exponiret sind, nehmen lassen.

3. Zur Subsistance für das Eurem Commando anvertraute Corps d'armée von 29 Bataillons und 60 Escadrons müsset Ihr aus gedachten Gegenden von Tilsit und so weiter nacher Memel hin so viel an Ochsen, ohne solche zu bezahlen, nehmen lassen, als das Corps d'armée auf fünf Monat zur Consumtion gebrauchet. Ferner müsset Ihr alles, was der Orten an Fourage stehet, abfouragiren, und was nicht abfouragiret werden kann, abmähen und weiter zurück diesseits der Russ herüberbringen lassen.

Um auch dem Feinde die Subsistance so viel als möglich schwer zu machen, so müsset Ihr bei Memel und so weiter nach der Russ längst denen Küsten ein gleiches beobachten und deshalb allda alles Getreide und Fourage abmähen und rückwärts bringen lassen, welches letztere dann gar leicht zu Wasser geschehen kann.

4. Der Gumbinnenschen Kammer müsset Ihr aufgeben, dass dieselbe sich mit allen ihren Papieren, Acten und Schriften, auch mit ihren Geldern nach Königsberg retirire; und da Ich Euch das ganze Commando in Preussen anvertrauet habe, so ist auch denen beiden dortigen Kammern solches in der anliegenden Ordre bekannt gemachet und denenselben aufgegeben worden, Euch allen Gehorsam zu leisten und alles das getreulichst auszurichten, was Ihr ihnen anzubefehlen vor gut und nöthig finden werdet. Alle Gelder, so bei den Kammern einkommen, müssen zur Generalkriegescasse eingezogen werden.

5. Aller Vorrath an Mundirungsstücken, so die Regimenter haben, sie bestehen auch worin sie wollen, muss insgesammt nach Königsberg gebracht werden.

6. Die Fourage von denen Regimentern Cavallerie, als Ruesch, Langermann, Ruitz und Malachowski, muss, so viel solches am Wasser

lieget und sonsten wegzutransportiren möglich ist, nach denen Gegenden von Wehlau oder dahin, wo Ihr es sonsten am convenablesten finden werdet, transportiret werden.

7. Die auf dem königlichen Stutamte befindliche Pferde müsset Ihr von da weg und weiter zurück in Sicherheit bringen lassen.

8. Die von Adel und Officiers, so dorten Güter und Mittel haben, könnet Ihr wohl avertiren lassen, dass dieselben ihre besten Effecten und insonderheit ihre baare Gelder, es sei nach Königsberg, oder aber diejenige, so in denen Gegenden nach Marienwerder zu wohnen, nach Danzig, Thorn, Culm und dergleichen Städten sauviren. Sie müssen aber davon zu rechter Zeit avertiret werden, damit solches gleich geschiehet, ehe sie noch einiger Gefahr deshalb exponiret seind.

Alles vorstehende muss sogleich geschehen, sowie nur der geringste feindliche Einbruch geschiehet, ohne dass Ihr deshalb einige weitere Ordre von Mir dazu erwartet.

Gegeben Potsdam, 23. Juni 1756.

(L. S.) Friderich.

Nach der Ausfertigung.

III.

Geheime Instruction vor den Generalfeldmarschall von Lehwaldt, wie derselbe sich zu verhalten hat, im Fall es bei dem vermuthenden Kriege mit Russland zu einer Friedensnegociation kommen würde.

Nachdem Ich Euch bereits in Meiner Instruction, die dortige militärische Operationes betreffend, bekannt gemachet habe, wie Ihr Euch auf den Fall eines glücklichen Sieges gegen die Russen verhalten sollet, um denenselben die Herstellung des Friedens anzubieten, so dienet Euch deshalb zu Eurer ferneren Direction, dass Ich Euch desfalls keine positive Instruction geben kann, weil die Umstände sehr different sein können. Wann Ihr aber den ersten Brief an den commandirenden russischen General geschrieben haben werdet, so müsset Ihr die Antwort darauf erwarten, um zu sehen, ob solche favorable oder conträr ausfället. Ist solche aber favorable, so müsset Ihr weitere Ouvertures thun.

Hierbei aber seind viele Sachen in Consideration zu nehmen, auf dass man sich in keinem Stücke versieht. Habt Ihr mit denen Russen eine Bataille gehabt, ehe und bevor Ich mit denen Oesterreichern zu einem Engagement gekommen bin, so muss der Friede pur mit denen Conditionen gemachet werden, dass die Russen pur und platt in denen teutschen Sachen neutral bleiben und sich weder von dem Kriege, welchen Ich sodann mit der Königin von Ungarn hätte, noch sonsten von einigen teutschen Reichssachen im geringsten meliren, alle Hostilitäten zwischen beiden Nationen aufhören, vielmehr zwischen beiden ein beständiger Friede sein, und alles, was geschehen, in voll-

kommene Vergessenheit gestellet, auch von beiden Theilen mutuellement Gesandten geschicket werden sollen.

Sollte es aber sein, dass Ich die österreichische Armée vorhin total geschlagen hätte und Meine Avantages so anwüchsen, dass Ich nichts vom Feinde zu befürchten, so müsste Eurerseits auf eine Indemnisation wegen der Mir und Meinen Landen zugefügten Schäden insistiret werden.

Weilen aber die Russen wenig Geld haben, so müsstet Ihr Euch nach dem Terreur richten, welchen sie alsdann wegen der verlorenen Bataille hätten. Fändet Ihr, dass der Schrecken und der Terreur sowohl in der Armée als zu Petersburg sehr gross wäre, wie dann dergleichen Consternation nicht verschwiegen gehalten werden kann, so müsstet Ihr zur Indemnisation wegen der zugefügten Schäden durch den Krieg auf die Possession von dem ganzen Antheil von Polnisch Preussen, und dass die Russen sich deshalb mit denen Polen zu verstehen hätten, antragen und insistiren.

Wäre aber der Terreur nicht so gross wie obgedacht, so müsste man sich auch mit wenigerem begnügen, als etwa die Possession von Elbingen und einigen Starosteien, als Thorn, Culm p., und sehen, wie weit man damit durchkommen könne.

Dieser Articul aber muss allemal der vornehmste und der sine qua non sein, dass die Russen sich verbinden, sich auf keine Art noch Weise und unter keinerlei Prätext, weder directe noch indirecte, in dem jetzigen teutschen Kriege zu meliren, so lange selbiger dauren und die jetzige Streitigkeiten continuiren könnten, und dass insonderheit die Russen sich obligiren, das Haus Oesterreich auf keine Art noch Weise, so wenig gegen Mich als NB gegen Meine Alliirte, zu unterstützen.

Sobald Ihr so weit gekommen seid, dass Ihr die Russen nachdrücklich geschlagen und ihnen dadurch einen Terreur gemachet haben werdet, so werde Ich von Euch gewiss einen Courier mit Eurem umständlichen Bericht haben können, und werde Ich alsdann sehen, wie hoch man den Bogen wird spannen können oder nicht.

Sonsten empfanget Ihr anliegend das auf den Fall einer Friedensnegociation mit Russland erforderliche Pleinpouvoir,[1] wobei Ihr zu observiren habt, dass wenn es zu denen Friedensconferenzen käme und der commandirende russische General selbst die Commission und Vollmacht dazu erhielte, Ihr alsdenn solche mit ihm selbst [halten] und von Eurem Pleinpouvoir Gebrauch machen müsstet. Wenn aber gedachter russischer commandirender General jemanden anders dazu nennete, so müsset Ihr solchenfalls den Generallieutenant Grafen von Dohna dazu schicken, als vor welchen Ihr solchenfalls ein besonderes Pleinpouvoir hierbei empfanget. Wie aber zugleich nöthig ist, dass, es sei nun dass Ihr selbst oder der Generallieutenant Graf Dohna solche Conferenz anträtet, noch jemand dabei sei, der in dergleichen Sachen schon routiniret ist und

[1] Vergl. S. 444. Die Vollmachten für Lehwaldt sowohl, wie für Dohna (vergl. S. 459) und für Rohd (S. 460) liegen nicht mehr vor.

der sowohl die Richtigkeit der gegenseitigen Vollmachten, als auch derer Propositionen, so man Euch thun wird, examinire und sehe, ob etwas equivoques oder chicaneuses darin enthalten, so nachher auf verschiedene Art gedrehet und ausgeleget werden könne, auch der sonsten, wenn es wirklich zu einem Tractat kommen sollte, das Project davon entwerfen und zugleich die erforderliche Curialien und Ceremoniels, so bei dergleichen üblich sein, observire, als benenne Ich dazu den dortigen Etatsminister von Rohd, welcher als zweiter Plenipotentiarius dabei sein und vorgedachtes alles und was darunter sonst erfordert wird, observiren soll. Es kann derselbe sich inzwischen zu Königsberg aufhalten, bis etwa die Umstände erfordern, dass Ihr solchen zu Euch kommen lasset.

Gegeben Potsdam, 23. Juni 1756.

(L. S.) Friderich.

Nach dem Concept.

7602. AU FELD MARÉCHAL DE KEITH A KARLSBAD.[1]

Potsdam, 23 juin 1756.

Je ne vous fais cette lettre que pour vous dire que je serais bien aise que vous avertissiez, quoique sans éclat ni bruit, mes officiers à qui j'ai permis de se servir des eaux minérales à Karlsbad, qu'ils feront bien de finir leur cure le plus tôt le mieux, afin de pouvoir être de retour les premiers jours du mois prochain de juillet. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

L'air du Carlsbad devient malsain pour les Prussiens; vous ferez tous, tant que vous êtes, bien d'être de retour le 10 du mois qui vient.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Federic.

7603. CIRCULAIREORDRE
AN DIE REGIMENTER INFANTERIE, CAVALLERIE UND DRAGONER IN BERLIN UND DER CHURMARK, MAGDEBURG, HALBERSTADT, POMMERN UND WESTPHALEN.

Potsdam, 23. Juni 1756.

Daferne Euer unterhabendes Regiment noch nicht auf auswärtige Werbung geschicket hat, so befehle Ich hierdurch, dass es damit noch Anstand nehmen und bis auf Meine weitere Ordre nicht auf auswärtige Werbung schicken soll. Ihr habt Euch hiernach zu achten.

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Unter dem gleichen Datum wird ein entsprechendes Schreiben an den Generallieutenant von Schmettau durch die Markgräfin von Baireuth (vergl. S. 446) nach Karlsbad übermittelt. Dasselbe liegt nicht vor.

7604. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 23. Juni[1] 1756.

Bei Gelegenheit der heut angekommenen Dépêche von dem von Hellen im Haag, vom 18. dieses, haben des Königs Majestät befohlen, dass derselbe beordert werden sollte,[2] dass sobald der dortige englische Minister Yorke die Ordre von seinem Hofe erhalten haben würde, denen Generalstaaten oder dortigen Regenten Propositions zu thun, er, Hellen, darunter mit ihm de concert gehen und cause commune machen,[3] auch dem Yorke, dass er solche Ordres erhalten habe, zuforderst sagen solle, dass dann eines seiner vornehmsten Argumente sein müsste der Complot, so gegen die protestantische Religion gemachet werde, und dann die Balance von Europa zu retabliren, so ganz und gar verloren gehe; welches dann in der Ordre an Hellen umständlich ausgeführet werden müsste. Ich habe nicht ermangeln sollen, dieses Ew. Excellenz zur beliebigen weiteren Verfügung schuldigst zu melden.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

7605. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 22. Juni, dass er dem Grafen Puebla auf dessen Requisition bezüglich Weingarten's die Antwort des Königs vom 21. übermittelt habe:[4] „Mais je ne dois pas cacher à Votre Majesté que ce ministre ne témoigne nullement être satisfait de cette réponse, et que je soupçonne de plus en plus par ses discours que la cour de Vienne fera beaucoup de bruit de cette affaire, en faisant valoir en sa faveur le droit des gens, aussi bien que la règle générale, que la femme doit suivre la jurisdiction du mari. Après que j'eus parlé, il me dit qu'il savait que la femme et les enfants étaient partis d'ici en voiture la nuit du vendredi[5] au samedi et qu'ils avaient trouvé des relais à Spandau, circonstance que je lui ai protesté ignorer absolument. Il ajouta que cela ne l'empêchait pas d'insister toujours sur sa demande, et il me dit en finissant qu'il était fâché de m'importuner si souvent pour cette affaire, mais qu'il était obligé d'exécuter ses ordres, et que du reste il

Potsdam, 23. Juni 1756.

Ich verstehe nicht, was er, der Graf Puebla, in dieser Sache eigentlich haben will; er hat angezeiget, dass sein Secretär ausgetreten und nach Stendal gegangen sei. Ich habe darauf an den Magistrat zu Stendal, weil wegen der Revue keine Garnison da gewesen, die Ordre ergehen lassen, wenn jener da wäre, ihn sogleich zu arretiren,[6] und sobald Ich die Antwort erhalten haben werde, werde Ich ihm solche communiciren lassen. Er, der Graf Puebla, hat verlanget, dass die Schwiegermutter sollte abgehöret werden, die Ordre dazu ist ergangen. Ich habe ihm darunter noch nichts refusiret; er kann nur anzeigen, wo man sie entdecken

[1] In der Vorlage verschrieben: Juli. — [2] Demgemäss Ministerialerlass an Hellen, d. d. Berlin 26. Juni. — [3] Vergl. S. 447. — [4] Vergl. S. 437. — [5] 18. Juni. — [6] Vergl. S. 437.

en serait ce que Dieu voudrait; expression dont j'ai fait semblant de ne pas sentir la force, mais qu'il n'a sûrement pas lâchée au hasard. Le sieur Mitchell qui survint, me demanda ensuite s'il n'avait pas été question de son secrétaire, puisqu'il en avait ouï parler en ville. Je ne crus pas devoir lui en faire un mystère, et je lui fis valoir à cette occasion de mon mieux la réponse que Votre Majesté y avait faite. Ce ministre me dit, sur cela, en branlant la tête: »Comptez que ces gens vous cherchent noise; ceci n'est qu'une bagatelle dans le fond, mais puisqu'on y insiste avec tant de formalités, cela marque un dessein caché.« J'ai cru devoir rapporter ce discours, puisqu'il confirme le soupçon que j'ai que la cour de Vienne, dans le dessein où je la suppose d'attaquer Votre Majesté, se servira de ce prétexte pour rappeler son ministre et pour acheminer la rupture."

kann, so werde Ich sie suchen und arretiren lassen, mehr kann Ich nicht thun. Welches er dem Grafen von Puebla in polien Terminis sagen und bedeuten soll.

Im übrigen glaube Ich, dass M. Mitchell recht geurtheilet hat, und man nur den Geheimen Rath von Klinggräffen von dem ganzen Detail der Sache informiren und ihm dabei, jedoch nur zu seiner alleinigen Direction und dass er es selbst dechiffrirt, schreiben [muss],[1] wie man wohl sehe, wie darunter Noise gesuchet werde, um vielleicht den Prätext daher zu nehmen, den Minister zu rappelliren, und er also nur einen Fuss im Steigbügel halten, und wenn der Cas arrivirte, sodann das Archiv dem englischen Minister übergeben solle.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7606. CIRCULAIREORDRE AN DIE GESAMMTE REGIMENTER INFANTERIE, CAVALLERIE UND HUSAREN IN POMMERN.[2]

Potsdam, 24. Juni 1756.

Ich finde vor nöthig, dass Ihr die von Eurem unterhabenden Regiment auf Werbung ausgeschickte Officiers, desgleichen die von solchem beurlaubte Officiers nur sogleich zurückkommen lassen und einziehen sollet. Wornach Ihr Euch zu achten habet.

Friderich.

Nach dem Concept.

7607. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 24. Juni 1756.

Es haben Se. Königl. Majestät mir befohlen, Ew. Excellenz durch einen Expressen zu melden, wie Dieselbe noch heute ein eben dergleichen Pleinpouvoir, als jüngsthin vor den Generalfeldmarschall von Lehwaldt geschehen,[3] noch besonders vor den Generallieutenant Grafen von Dohna ausfertigen und besiegeln lassen möchten.

[1] Demgemäss Ministerialerlass an Klinggräffen, d. d. Berlin 26. Juni. Vergl. auch Nr. 7611. — [2] Der gleiche Befehl ergeht am 27. Juni an eine Reihe von anderen, besonders brandenburgischen Regimentern. — [3] Vergl. S. 444.

Und da des Königs Majestät bei solcher Gelegenheit auf den Etatsminister von Rohd in Preussen aus eigener Bewegung gefallen seind, dass nämlich derselbe auf den Ew. Excellenz schon bekannten Fall dem Generalfeldmarschall von Lehwaldt assistiren, mithin zweiter Plenipotentiär sein solle,[1] so wollen des Königs Majestät, dass auch das Pleinpouvoir vor solchen, als zweiten Plenipotentiär, noch heute ausgefertiget und gesiegelt, beide Pleinpouvoirs aber Deroselben gegen morgen früh zu Dero Unterschrift eingesandt werden sollen, indem morgen Vormittag der Expresse abgehen soll, der alles vor den Generalfeldmarschall von Lehwaldt mitnimmet.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7608. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 18. Juni, auf die Weisung, nach erfolgter Annäherung der Vertreter Russlands und Frankreichs im Haag, das Verhalten der Gesandten beider Staaten in Dresden zu beobachten:[2] ,,Jusqu'ici je n'ai pas entendu qu'on ait remarqué le moindre changement dans la conduite du sieur Gross vis-à-vis le comte Broglie, ni de la part de celui-ci envers le premier, qui est plus réservé que de coutume, n'ayant, à ce qu'il dit, encore rien reçu de sa cour par rapport à ce traité entre la France et l'Autriche. Cependant il a fait sentir que, quoiqu'il ait lieu de croire que sa cour y accèderait, il n'avait pas grande idée de la durée de cette liaison . . . En attendant, toute l'attention de la cour de Saxe est tournée du côté de la Russie, d'autant plus que sa conduite servira vraisemblablement de règle à la cour de Saxe, laquelle je suppose même qu'elle aurait déjà été invitée d'accéder au traité de la France et de la cour de Vienne, mais elle ne se décidera jamais, avant que d'avoir consulté la cour de Russie.''

Maltzahn berichtet, in einem Postscript, Dresden 18. Juni, über den Inhalt eines Berichtes von Flemming an Brühl, d. d. Wien 9. Juni: ,,Cette dépêche du comte Flemming contient le raisonnement suivant. Qu'ayant examiné avec toute l'attention possible les derniers avis de la Russie que le comte Brühl lui avait communiqués, il était persuadé que les démonstrations de cette puissance se faisaient en conséquence d'un concert arrêté avec la cour de Vienne. Que, s'il était vrai que ce concert tendît à attaquer le roi de Prusse, il était surprenant que ceux des ministres de Pétersbourg qui jusqu'ici avaient été reconnus partisans secrets de ce Prince,[3] aussi bien que ceux qui avaient été attachés à l'Angleterre,[4] eussent tout d'un coup changé de sentiment. C'est pourquoi il croyait plutôt que quelques-uns, à la suggestion de la cour de Vienne, se fussent prévalus de l'animosité personnelle de la Czarine contre le roi de Prusse, en lui représentant que le temps ne pouvait jamais être plus convenable pour attaquer ce Prince qu'actuellement, que la cour de Vienne avait engagé celle de Versailles de ne pas être contraire à ses vues et que par ce moyen il n'y avait aussi aucune opposition à craindre de la Porte ou de la Suède. Que, néanmoins, il ne pouvait pas s'imaginer que tout le ministère russien fût d'accord pour seconder entièrement les intentions de la cour de Vienne, puisqu'il lui semblait que, dans les ouvertures que le grand-chancelier Bestushew avait faites au secrétaire saxon à Pétersbourg,[5] il ne suit le nouveau système de sa cour que parcequ'il n'ose y contredire ouvertement, et qu'il tâchera toujours de la ramener à ses anciens principes, dès qu'il en trouvera le moment favorable. Que ce que ce chancelier avait écrit au comte Keyser-

[1] Vergl. S. 444. — [2] Vergl. Nr. 7562. — [3] Woronzow. Michael Bestushew. Vergl. Bd. XI, 484. — [4] Alexei Bestushew. Vergl. S. 430. — [5] Vergl. S. 420.

lingk en date du 15 du passé,[1] et dont lui, comte Flemming, avait rendu compte précédemment, appuyait cette opinion, et qu'il y était confirmé par une autre lettre du comte Keyserlingk du 19, dans laquelle le grand-chancelier Bestushew avait témoigné de la peine de ce que le comte Keyserlingk dans ses rapports continuait de donner le tort à la cour de Vienne, en lui insinuant qu'il devait s'en tenir simplement à la lettre des ordres qu'on lui avait expédiés, et rapporter uniquement le sentiment des ministres autrichiens, sans entrer en aucune discussion avec eux. Qu'au reste le Grand-Chancelier s'était contenté, après beaucoup de protestations d'amitié, de recommander surtout de la prudence au comte Keyserlingk, sans blâmer autrement ses principes. Qu'en attendant il y avait lieu de présumer que les deux cours impériales avaient concerté entre elles que la Russie, pour masquer d'autaut mieux les véritables raisons de son armement, le fasse sous le prétexte apparent de se mettre en état de satisfaire aux engagements qu'elle avait contractés avec la Grande-Bretagne par le traité de subsides, en cas qu'il en fût besoin, et que, dès que les préparatifs seraient achevés, on tomberait inopinément sur le roi de Prusse. Que, si l'on combinait ces suppositions avec l'article second de la convention que l'on prétendait que la cour de Vienne avait signée avec la France, on pouvait en conclure qu'à Vienne on avait pris le parti d'exposer et d'abandonner l'Angleterre au ressentiment de la France et qu'en échange on se soit stipulé que la France, loin de mettre obstacle aux entreprises que l'on méditait contre la Prusse, les faciliterait plutôt, en faisant passer le Rhin à un corps considérable de ses troupes, pour envahir l'électorat d'Hanovre, afin d'obliger le roi de Prusse à remplir ses engagements avec le roi d'Angleterre ou, du moins, à tenir une partie de ses forces de ce côté-là, pour couvrir son propre pays, ce qui donnerait une liberté entière aux deux cours impériales de l'entamer avec avantage. D'un autre côté, que ceci s'accordait encore avec les appréhensions, ainsi que le comte Brühl lui avait marqué, qu'on reprenait en Angleterre relativement à l'électorat d'Hanovre; que, cependant, les considérations ci-dessus alléguées rendant ces suppositions assez problématiques, et la Czarine, qui n'était pas trop ferme dans ses résolutions, pouvant bien d'ailleurs changer tout à coup d'idée, lorsqu'il s'agirait de les mettre en exécution, il semblait qu'on ne saurait en augurer si bien qu'on se l'imaginait peut-être à Vienne. Qu'à ces considérations il fallait ajouter que le roi de Prusse, pouvant avec un nombre fort inférieur de troupes arrêter et retarder les Russes dans leur marche, saurait rendre leurs opérations infructueuses pour cette année, d'autant plus que la saison était déjà fort avancée, ce qui, en dérangeant indubitablement les mesures prises à cet égard, ferait échouer tout le projet et mettrait le roi de Prusse à même de pouvoir employer la plus grande partie de ses forces contre la cour de Vienne et l'obliger peut-être à faire la paix avant même l'arrivée des Russes. Qu'un autre embarras était que la cour de Russie aurait de la peine à faire agir hors des frontières un corps aussi considérable de troupes, dès que les subsides anglais cesseraient, lesquels la cour de Vienne n'était certainement pas en état de remplacer; à quoi on avait aussi probablement réfléchi en Russie, quand on avait ordonné au comte Keyserlingk de procurer à la cour de Russie une spécification exacte de tous les revenus dont jouissait celle de Vienne. Que tous ces inconvénients, qui déjà étaient de nature à rendre fort douteuse l'exécution du projet en question, s'augmentaient encore beaucoup par la situation du pays de là-bas, laquelle certainement n'était rien moins qu'avantageuse pour d'aussi vastes desseins. Que cependant on ne remarquait que trop à Vienne qu'on voulait se mettre au-dessus de toutes ces difficultés-là et qu'on n'y songeait qu'à donner une nouvelle face aux affaires de religion dans l'Empire[2] et à reconquérir la Silésie, qu'on s'imaginait de pouvoir faciliter ces desseins en favorisant beaucoup les intérêts des puissances et princes catholiques, afin de se faire par là un parti puissant parmi les princes catholiques, tant au dedans de l'Allemagne qu'au dehors, et qu'il semblait surtout qu'outre la France et la Russie on y comptait beaucoup sur le zèle de l'Espagne. Qu'il ne savait cependant pas si la

[1] Vergl. S. 415. — [2] Vergl. S. 409. 423.

cour de Vienne ne se trompait point à l'égard de la Russie, qui pourrait bien vouloir prêter les mains au recouvrement de la Silésie, mais qui ne serait pas également disposée à seconder les vues de l'Autriche par rapport à la religion. Le comte Flemming continue que, dans cet état embrouillé et si critique des affaires générales, il était très avantageux pour la Saxe de se trouver absolument sans engagement et en pleine liberté de prendre parti selon l'exigence des cas, vu qu'il y avait lieu d'espérer qu'il se présenteraient des conjonctures qui la feraient rechercher, surtout si ses troupes se trouvaient en bon état: réflexion qui lui rappelait l'inquiétude de l'Impératrice-Reine au sujet de la dernière réduction des troupes saxonnes[1] et la satisfaction qu'elle avait témoignée, lorsque lui, Flemming, l'avait assurée que cette réduction n'était point du tout si considérable qu'on l'avait dite à Sa Majesté. Qu'au reste la république de Hollande n'avait pas tort d'être inquiète sur la teneur de la convention conclue entre la France et l'Autriche et sur les influences que cette convention pourrait avoir tant à l'égard du système général de l'Europe que par rapport à ses intérêts particuliers, étant certain que, selon les principes qui dirigeaient actuellement la cour de Vienne, elle n'aurait aucun scrupule de sacrifier les Puissances maritimes, d'autant plus qu'elle avait assez montré jusqu'ici combien elle se trouvait gênée par le joug imposé par le traité de barrière relativement aux Pays-Bas,[2] où l'on voudrait avoir les mains entièrement libres, pour disposer arbitrairement."

Potsdam, 25 juin 1756.

J'ai reçu votre rapport du 18 de ce mois, par lequel je devrais presque juger que le sieur Gross ne se trouve pas entièrement informé des cabales qui se font à sa cour, ni de celle que les Autrichiens y trament. En attendant, il n'est plus douteux que ce ne soit moi que toutes ces allures ont pour objet, et, comme il se pourrait que le sieur Gross fût mieux informé à présent qu'il ne l'a été jusqu'ici, des vues de sa cour eu égard à son armement actuel, vous tâcherez, soit par le canal du ministre anglais ou de quelque autre tiers, ou bien en parlant vous-même avec ledit sieur Gross, d'en pénétrer le secret, savoir si l'armement, tant de la Russie que celui de l'Autriche, dont la première assemble de gros corps d'armée en Livonie et en Courlande, tout ainsi qu'aux environs de Smolensk, pendant que les Autrichiens en font autant en Moravie et en Bohême, si, dis-je, ces différents armements ont des vues réelles ou bien une simple ostentation pour but, et quelles peuvent proprement être les intentions de la Russie.

Au reste, je ne serais pas bien aise que vous continuiez d'être fort faufilé avec le comte Broglie, et je suis d'avis que, quoique vous ayez toujours à observer tous les dehors avec lui, vous deviez vous abstenir de lui faire des confidences.

Vous tâcherez, au contraire, de vivre en grande intimité avec le lord Stormont,[3] et c'est en conséquence que j'ai parlé ici au ministre anglais, le sieur Mitchell, pour qu'il y ait une entière et parfaite intelligence entre vous et ledit lord.

Au surplus, comme je commence à envisager la guerre comme inévitable, vous ferez tout au monde pour avoir des nouvelles des plus

[1] Vergl. S. 332. — [2] Vergl. S. 447; Bd. X, 532; XI, 481. — [3] Vergl. S. 138. 421.

fraîches de Vienne, mais surtout de Russie, votre canal étant, l'heure qu'il est, absolument le seul par lequel je puisse m'en procurer de la dernière.

Federic.

Nach dem Concept.

7609. AN DEN PRINZEN FRIEDRICH FRANZ VON BRAUNSCHWEIG IN KÖNIGSBERG IN DER NEUMARK.[1]

Potsdam, 25. Juni 1756.

Da Ich bewegender Ursachen halber vor nöthig gefunden habe, mit denen Garnisons einiger Regimenter einige Veränderung auf einige Zeit vorzunehmen, und daher, so viel Ew. Liebden unterhabendes Regiment anbetrifft, resolviret habe, dass solches nebst denen beiden Grenadiercompagnien aus seinen jetzigen Quartieren aufbrechen und nach Cöslin in Pommern marschiren soll, so befehle Ich hierdurch, dass Ew. Liebden sofort die Beurlaubten des Regiments nebst denen doppelten Uebercompleten desselben einziehen, demnächst aber den sechsten Tag nach Empfang dieser Ordre in ganz completem Stande und mit denen doppelten Uebercompleten, auch Zeltern, Feldéquipages und Compagniewagens, auch was dazu gehöret, aufbrechen, und nach beiliegender Marschroute und Marschtagen nach Cöslin marschiren soll.

Wegen der dem Regiment dieses Marsches halber auszuzahlenden Equipagegelder werde Ich Ew. Liebden noch morgen mit Resolution versehen, inzwischen die Ordres an die neumärkische und pommersche Kammer ergangen sein, wegen der Étappes auf diesem Marsch das nöthige durch jemanden von der Kammer und durch die Landräthe sogleich zu besorgen.

Friderich.

Nach dem Concept.

7610. CIRCULAIREORDRE AN DIE SCHLESISCHE REGIMENTER.

Potsdam, 25. Juni 1756.

Ich befehle hierdurch, dass Ihr nur sofort die Beurlaubten Eures Regiments einziehen und das Regiment complet zusammenkommen lassen sollet, um mit dem Exerciren den Anfang zu machen.

Die Recruten, so Ich sonsten alle Jahre vor Mein Regiment Garde nehme, sollet Ihr sogleich alsdann aussuchen und auf den Transport anhero geben.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Entsprechende Befehle zum Marsch nach Hinterpommern ergehen unter dem gleichen Datum: an den Generallieutenant Erbprinz Ludwig von Hessen-Darmstadt in Prenzlau; an den Generalmajor von Amstel in Stettin; an den Generalmajor von Pfuel in Berlin; an den Oberst von Kahlden in Treuenbrietzen.

7611. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 16. Juni, über eine Unterredung mit dem sardinischen Gesandten[1] in Betreff des versailler Vertrages: „Il en tire une bonne conséquence, savoir la conservation de la paix; mais je crois que l'accession de la Russie, dont on se vante toujours hautement ici, pourra donner une autre face à ces traités, matière dans laquelle je n'ai point cru devoir entrer avec lui. Il se flatte de plus que l'Espagne restera dans sa neutralité. Tout le monde n'en est pas également persuadé . . . Il règne, au reste, un mécontentement général dans le pays, depuis que les sujets de tout caractère sont informés de l'existence réelle des nouveaux traités, dont presque tout le monde avait encore douté.

P. S. Plusieurs de mes précédentes auront appris à Votre Majesté qu'on a envoyé de l'artillerie d'ici, pour en garnir la forteresse d'Olmütz. Cela se continue successivement et on y envoie, entre autres, vingt canons de Presbourg. Le prince de Lichtenstein eut hier une longue audience de Leurs Majestés Impériales, et il partira pour la Bohême, afin de mettre la dernière main à l'arrangement de l'artillerie. Il pourrait bien, après cela, faire un tour par la Bohême et la Moravie, pour reconnaître la situation de ces pays-là. Tous ces arrangements font craindre dans le public une guerre prochaine avec Votre Majesté. Lorsque je me rappelle tout ce que, depuis plusieurs mois, on a fait ici de préparatifs, pour mettre le militaire en état en tout sens, dont je n'ai pas manqué de rendre compte, je suis assez porté à y ajouter foi. Ce qui m'y détermine encore davantage, c'est qu'il m'est revenu, il y a deux jours, de bon lieu, mais dont Votre Majesté peut beaucoup mieux être informée, que je le puis ici, savoir, que, Votre Majesté ayant demandé à la France le renouvellement de Son traité pour la garantie de la Silésie, cette couronne le Lui avait refusé; ce qui relève ici le parti du comte Kaunitz et lui donne une grande satisfaction. De plus, je remarquai hier que le maréchal de Neipperg, ce qu'on n'avait point encore vu et ce qui surprit bien du monde, se trouva chez le comte Kaunitz dans un entretien mystérieux, auquel le prince de Lichtenstein se joignit ensuite avec le comte d'Aubeterre. Cette conversation me parut un arrangement pour concerter un plan d'opération, par les démonstrations qu'ils firent avec les doigts. Le comte Haugwitz s'y joignit après quelques heures; alors le comte d'Aubeterre n'y fut plus. Il s'y sera sans doute agi d'argent; car on fait de nouveaux impôts tous les jours. En attendant, les régiments de cavalerie en Hongrie, pour former les deux camps dont j'ai rendu compte, n'ont, selon plusieurs bons avis, point encore d'ordre de se mettre en marche; mais un tel ordre peut partir tous les jours."

Potsdam, 26 juin 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois, et il me paraît que vous avez raison en tout sens dans les suppositions que vous y faites, et surtout dans celles que renferme le post-scriptum de ladite dépêche. J'ai donné ordre[2] à mes ministres de vous informer circonstanciellement des noises que nous cherche la cour de Vienne à l'occasion du secrétaire qui s'est évadé du comte Puebla.

Il est facile de s'apercevoir que ladite cour se propose de saisir ce mince et chétif évènement pour en pallier la rupture qu'elle médite de longue main de faire éclater contre moi, et pour rappeler le comte Puebla de ma cour.

Il faudra donc que de votre côté vous ayez un pied à l'étrier, afin qu'au cas que, comme les apparences le font conjecturer, la mauvaise

[1] Canales. Vergl. S. 334. — [2] Vergl. Nr. 7605.

volonté de la cour où vous êtes se manifestât plus clairement, vous puissiez aussi d'abord partir de Vienne, en déposant et en consignant en pareil cas à la fidèle garde du ministre anglais, le sieur Keith, toutes les archives d'ambassade qui se trouvent sous votre main.

Nach dem Concept. Federic.

7612. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 26 juin 1756.

J'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois. Je sais présentement par des avis sûrs que la cour de Vienne se prépare sérieusement pour une guerre prochaine[1] et qu'elle est sur le point de faire assembler pour cet effet un corps d'armée considérable en Bohême et un autre encore en Moravie, et, selon des nouvelles qui m'ont été confirmées de bon lieu, la Russie forme aussi de grands corps d'armée de ses troupes, tant aux environs de Riga qu'en Courlande, et un troisième près de Smolensk.[2]

Il est évident par là que les affaires commencent à s'embrouiller, et comme, selon toutes les apparences, les Autrichiens auront trouvé le moyen de séparer la cour de Russie de celle de Londres, j'ai tout lieu de croire qu'il existe un concert entre les deux cours impériales qui a été formé principalement contre moi. Je ne saurais dire à la vérité pour combien la France y saurait être entrée, mais, pour m'en expliquer confidemment envers vous, seulement pour votre direction, il me paraît que les cours de Vienne et de France et, dans un certain sens, celle de Pétersbourg sont convenues d'un triumvirat entre elles, pour s'en aider dans la conjoncture présente contre les puissances de l'Europe, tout comme Auguste, Antoine et Lépidus en usèrent à l'égard des grands de l'ancienne Rome, de sorte qu'en suite du concert pris entre les cours d'Autriche et de France, les Autrichiens sacrifient à la France l'Angleterre et la Hollande, pendant que la France ne doute pas de m'abandonner à la cour de Vienne. J'en conjecture ainsi par certains discours échappés au ministre autrichien, le comte Kaunitz, et la conclusion que j'en tire, se réduit à ce que de toute nécessité il faut que vous soyez plus agissant que jamais, ne vous laissant point endormir par de douces paroles, ni par le charme de belles illusions, mais que vous employiez tous les canaux que vous pourrez, pour éclaircir au possible les soupçons que j'ai conçus à cet égard.

Finalement, je vous ferai une question à laquelle il conviendra que vous me répondiez, autant qu'il vous sera possible, après y avoir réfléchi mûrement, d'une manière qui marque du jugement et de la solidité, savoir que, si je venais à être attaqué par la Russie et que je me visse

[1] Vergl. S. 438. 464. — [2] Vergl. S. 441.

entraîné dans une guerre avec la reine de Hongrie, ce qu'alors je pourrais attendre de la France, si elle ne remuerait pas à cette occasion et si, contre ses intérêts les plus essentiels, elle voudra se mêler des troubles de l'Allemagne ou non? question à laquelle vous répondrez sur votre conscience et honneur avec toute l'exactitude qu'il se pourra.

Je vous recommande d'avoir les yeux bien ouverts, de porter la vue de tout côté, de distinguer le vrai du faux et principalement de tâcher de pénétrer si la France pourra bien vouloir pendant le cours de cette année-ci entrer dans une guerre en Allemagne, ce qu'elle fera l'année qui vient, et sur toute chose les arrangements qu'elle prendra sur la Sarre et sur la Moselle[1] et en Alsace, objets auxquels il faudra que vous soyez scrupuleusement attentif pour pouvoir m'en informer exactement et à temps.

Au reste, je suis encore à attendre avec impatience votre réponse à une de mes précédentes lettres, par laquelle je vous demande différents éclaircissements intéressants,[2] et à laquelle il n'y a point eu jusqu'à l'heure qu'il est de réponse de votre part.

Federic.

Nach dem Concept.

7613. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Potsdam, 26 juin 1756.

J'ai reçu en son temps les différents rapports que vous m'avez faits depuis le 1er jusqu'au 15 de ce mois, et je n'ai rien autre chose à vous y répondre, sinon que vous deviez conjurer de ma part la Reine ma sœur de vouloir bien prendre patience au moment présent, où les affaires en Europe sont tellement impliquées et dans une si forte crise et où chacun est occupé à se démêler de ses propres embarras; de pousser le temps de l'épaule; de témoigner de la modération, en attendant mieux; de ne point prendre sur un ton trop haut les affaires lesquelles on ne saurait changer, ni d'être fière hors de saison, mais de supporter plutôt ce à quoi les circonstances ne permettent point encore d'apporter du changement.

Ayez soin de l'incluse,[3] afin qu'elle soit sûrement remise à sa direction.

Federic.

Nach dem Concept.

7614. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam, 26 juin 1756.]

Les conjonctures du temps ayant presque entièrement fait changer depuis peu la face des affaires en Europe, les circonstances dans les-

1 Vergl. S. 190. — 2 Vergl. Nr. 7559 S. 400. — 3 Nr. 7614.

quelles je me trouve par là, et l'embarras qui m'en résulte, ne sauraient me permettre de me mêler des affaires de la Suède.

Je me crois, selon toutes les apparences, à la veille d'une guerre fort difficile: je dois donc, dans cette situation, me borner pour le présent à vous conseiller en bon frère de prendre patience, jusqu'à ce qu'on voie clair sur le train que prendront les affaires en Europe. En cas qu'elles se passent, comme on le saurait souhaiter, ce sera alors que tout pourra se faire. En attendant, je vous conjure de ne rien précipiter, d'agir avec modération et surtout de ne point faire paraître de la fierté, qui en effet sera toujours déplacée, tant qu'on ne verra pas plus clair dans les affaires qu'on n'a pu le faire jusqu'à présent.

Nach dem Concept.

Federic.

7615. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 26 juin 1756.

Je ne dois pas vous laisser ignorer que, pour couper court aux difficultés qui ont subsisté jusqu'ici sur l'entier payement tant des capitaux qui ont été hypothéqués autrefois sur la Silésie, que des intérêts desdits capitaux, j'ai actuellement fait payer au banquier Splitgerber les prétendues 787 livres sterling qui doivent rester à payer,[1] afin que celui-ci les fasse remettre sans le moindre délai à Londres, de façon que vous voilà en état de finaliser cette affaire par le payement effectif des sommes qui restent à payer, et que vous ne tarderez pas d'acquitter.

Federic.

Nach dem Concept.

7616. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Der Landgraf von Hessen-Cassel schreibt dem Könige, Cassel 21. Juni, dass er auf seine Beschwerdeschrift über das Benehmen des Grafen Pergen und des Baron Kurtzrock, die den Erbprinzen zur Flucht nach Wien zu bestimmen versucht hatten, vom Kaiserlichen Hofe eine durchaus unzureichende und ausweichende Antwort erhalten; er erbittet den Rath des Königs, ob er nunmehr die schriftlichen Beweisstücke für die Intriguen der österreichischen Vertreter, welche er in Händen habe, veröffentlichen lassen solle. Der Landgraf theilt ferner mit,

Potsdam, 26. Juni 1756.

Der Etatsminister Graf von Finckenstein hat darauf zu antworten.

Die angeführte Umstände geben Gelegenheit, viele Insinuationes mit über den intendirten Despotismum des wienerschen Hofes, dessen Regiesucht und seine Absichten,

[1] Die englischen Interessenten verlangten, dass die Zinsen, nicht wie zuerst verabredet, bis zum 21. März (vergl. S. 267), sondern bis zum 21. Juni bezahlt werden sollten.

der König von England und der König von Dänemark hätten ihm gerathen, den Kaiser um Bestätigung der Assecurationsacte zu ersuchen, und fragt an, ob der König von Preussen zuvor mit den Höfen von London und Kopenhagen über diese Angelegenheit sich ins Einvernehmen setzen wolle.

die Protestanten zu unterdrücken, zu thun.[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7617. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 27. Juni 1756.

Bei Uebersendung derer einliegenden Sachen, so des Königs Majestät an Ew. Excellenz adressiret haben,[2] soll auf allergnädigsten Befehl melden, wie des Königs Majestät verlangen, dass Ew. Excellenz den gestern aus Wien von dem Herrn von Klinggräffen eingegangenen letzteren Bericht [dem Herrn Mitchell] gleichfalls lesen lassen möchten.[3] Die Antwort auf Ew. Excellenz heute früh hier eingekommene Berichte wird morgen erfolgen,[4] wiewohl lediglich dahin, dass des Königs Majestät von allem sehr wohl zufrieden gewesen wären.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7618. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 26. Juni: „Une visite que le sieur Mitchell m'a faite ce matin, m'a fourni l'occasion de m'acquitter des ordres que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me donner hier pour ce ministre.[5] Il m'a parlé de nouveau des reproches qu'il s'était faits, de n'avoir pas demandé quelque éclaircissement à Votre Majesté, pour savoir au juste le secours qui Lui serait le plus agréable de la part de l'Angleterre, en cas de besoin. Je lui ai répondu que je n'avais pas manqué d'en faire mon très humble rapport, et que Votre Majesté m'avait donné clairement à entendre que c'était sur toutes choses l'envoi d'une escadre dans la Baltique qui Lui importait le plus actuellement.[6] Sur quoi, il m'a dit qu'il en était charmé, puisque c'était justement l'article sur lequel il avait le plus insisté dans ses dernières dépêches, quoique cela ne l'eût pas empêché de demander aussi des instructions sur les autres secours à donner, savoir les troupes auxiliaires et l'argent. J'ai saisi cette occasion pour lui déclarer que, quant à l'argent, Votre Majesté n'en demandait pas dans le moment présent; qu'Elle n'aimait pas à être à charge à Ses alliés, mais que, si Elle en avait besoin avec le temps pour soutenir la guerre, Elle en avertirait l'Angleterre et qu'Elle Se flattait aussi qu'on Lui accorderait alors ce qu'Elle demanderait. Il me dit tout de suite que cela n'était que juste. Il se récria sur la grandeur d'âme de Votre Majesté et il traita cette matière avec tant d'éloges et de vivacité que je serais quasi tenté de croire qu'il faisait dans ce moment un parallèle désavantageux pour la

[1] Vergl. S. 410. 469. 471. — [2] Vergl. Nr. 7616. — [3] Bericht Klinggräffen's, Wien 19. Juni. Vergl. Nr. 7625. — [4] Vergl. Nr. 7618. — [5] Diese Befehle waren Finckenstein mündlich in Potsdam am 25. Juni ertheilt worden. — [6] Vergl. S. 448.

cour de Vienne entre cette conduite de Votre Majesté et tous les subsides que l'Angleterre avait été obligée de donner pendant la dernière guerre à la maison d'Autriche. Je lui dis ensuite que, Votre Majesté étant occupée à faire des arrangements et à prendre des mesures pour Se mettre en sûreté contre les entreprises de Ses ennemis et pour les dérouter, Elle avait pris la résolution de faire tracer un camp à Hornburg dans le pays de Halberstadt; qu'Elle avait Ses raisons pour cela, et que, quoique ce fût encore un secret, Elle avait cru devoir le lui confier, comme au ministre d'une cour amie, afin qu'il ne prît pas le change, lorsqu'il l'apprendrait; et qu'Elle croyait que cette disposition qui faisait Son affaire, ferait aussi celle du roi d'Angleterre. Le sieur Mitchell parut recevoir cette confidence avec beaucoup de reconnaissance et me répondit qu'indépendamment du dessein de Votre Majesté cela pourrait en imposer en effet dans le premier moment et servir à la défense du pays d'Hanovre. Je lui ai parlé enfin du comte Gronsfeld, et, après lui avoir fait son portrait comme d'un ministre mal intentionné et autrichien dans le fond du cœur, je lui ai dit que Votre Majesté lui aurait une véritable obligation, s'il pouvait Lui procurer son rappel. J'ajoutai qu'il serait en effet fort désagréable, si, après les instructions que Votre Majesté venait de donner à Son ministre à La Haye,[1] un homme tel que le comte Gronsfeld venait à en être informé, ce qui pourrait être très préjudiciable, non seulement aux intérêts de Votre Majesté, mais encore à ceux de l'Angleterre. Le sieur Mitchell en convint. Il me dit que les ordres de Votre Majesté lui suffiraient, qu'il en écrirait, et qu'il se flattait d'autant plus de réussir qu'il savait de bonne part que ce ministre n'était pas accrédité en Hollande, ni même dans son propre parti. Il finit par me prier d'assurer Votre Majesté qu'il n'oublierait rien de tout ce que je venais de lui dire par Son ordre, et qu'Elle pouvait compter qu'il en ferait le meilleur usage du monde. Je lui ai aussi communiqué la substance de la dernière dépêche du sieur de Maltzahn,[2] en lui disant qu'il verrait par là que les mauvais desseins des deux cours impériales contre Votre Majesté faisaient déjà la conversation de la cour et de la ville à Dresde. Il m'a prié à son tour de marquer très humblement à Votre Majesté que, selon ses dernières lettres de Londres du 15 de ce mois, on y avait reçu la confirmation des bonnes dispositions de la cour d'Espagne, et que le sieur Keene marquait même qu'on y avait déjà pris toutes les mesures nécessaires pour déconcerter la négociation de l'abbé de Bernis, au cas qu'il y vînt, ce dont on doutait cependant, puisqu'on prétendait savoir que cet abbé était sur le point de relever le sieur de Rouillé[3] dans le département des affaires étrangères."

Potsdam, 28 juin 1756.

J'ai vu avec toute la satisfaction possible ce que vous m'avez marqué par votre rapport du 26 de ce mois, de la façon dont vous vous êtes acquitté des ordres que je vous avais donnés à votre départ d'ici, et la manière avec laquelle le sieur Mitchell s'est expliqué envers vous sur les différents points qui en ont fait l'objet, m'a fait plaisir.

[1] Vergl. S. 458. — [2] Bericht Maltzahn's, Dresden 21. Juni: „La nouvelle d'une négociation secrète de la part de la cour de France avec la cour de Pétersbourg tient ici tous les esprits en suspens, dans l'attente où l'on est de la résolution que la Russie va prendre dans les circonstances présentes. Je remarque cependant assez qu'on incline ici à supposer que la France pourrait se détacher de Votre Majesté, puisque sans cette supposition on ne saurait trouver la solution d'une alliance si extraordinaire que celle de la France avec les deux cours impériales; qu'il fallait donc que celles-ci fussent sûres que la France les laisserait faire, que, cela posé, elles feraient leurs dispositions pour attaquer Votre Majesté, sachant bien que Votre Majesté ne Se laisserait pas prévenir, mais qu'Elle préviendrait sans délai la cour de Vienne, ce qui mettrait celle-ci dans le cas de réclamer le secours de la France." — [3] Vergl. Bd. XI, 78. 287.

Comme je n'ai point eu des nouvelles du marquis de Varenne, dont vous n'ignorez pas les instructions,[1] depuis qu'il est parti de Marseille à Gênes, pour passer par mer à Smyrne, ce qui s'est fait dans le mois de février dernier,[2] et qu'à la suite du temps les affaires publiques ont souffert un changement fort considérable, dont il serait très nécessaire qu'il fût informé, je ne sais cependant comment m'y prendre, pour lui faire passer sûrement de nouvelles instructions. C'est pourquoi j'ai résolu de m'adresser pour ce sujet au sieur Mitchell, auquel vous confierez préalablement les circonstances de cette mission, avec les raisons qui m'y avaient porté, et le prierez ensuite de ma part de vouloir bien envoyer ma lettre ci-jointe[3] pour le sieur de Varenne en Angleterre, en requérant le ministère de vouloir bien la faire parvenir sûrement à sa direction, par la voie qu'on trouvera la plus sûre et la plus convenable. Enfin, qu'aussi on n'ait pas le moindre soupçon ni ombrage sur son contenu, voici une copie fidèle de cette lettre que vous ne manquerez pas de donner au sieur Mitchell, pour ne pas laisser aucun soupçon en arrière sur son contenu, que j'espère que, [vu] la situation où je suis avec l'Angleterre, le ministère voudra bien accompagner avec ses ordres au ministre d'Angleterre à Constantinople et à son consul à Smyrne. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic

Nach der Ausfertigung.

7619. AU CAPITAINE MARQUIS DE VARENNE.

Potsdam, 27 juin 1756.

Les conjonctures ayant changé du tout au tout depuis votre départ de France, il m'a semblé besoin de vous en donner connaissance. Vous saurez donc que, pour conserver la paix et la tranquillité en Allemagne, à l'occasion des troubles qui se sont élevés entre l'Angleterre et la France sur leurs possessions en Amérique, j'ai conclu une convention de neutralité d'Allemagne avec l'Angleterre, ce qui de la part de la France a été pris sur un si haut ton que le système de l'Europe s'en trouve à présent entièrement embrouillé, la France et l'Autriche venant de conclure une alliance entre elles et étant sur le point de détacher la Russie de l'Angleterre pour l'attirer dans leurs vues. Comme, pour y obvier, je prends des liaisons avec la Grande-Bretagne, ma volonté est que vous vous adressiez simplement à l'ambassadeur de cette dernière à Constantinople[4] et que vous vous logiez, s'il y a moyen, chez le consul anglais à Smyrne,[5] y ayant plus de convenance pour vous que de rester dans la maison du consul de France.[6] Après quoi, vous écrirez à l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, pour le requérir de vouloir bien vous donner son bon conseil concernant la commission

[1] Vergl. Bd. XI, 488. — [2] Vergl. S. 174. — [3] Nr. 7619. — [4] Porter. — [5] Williams. — [6] Vergl. Bd. XI, 423.

principale dont vous êtes chargé, lequel aussi vous ne manquerez pas de suivre purement. Que, si ledit ambassadeur était d'avis que votre commission pourrait avoir quelque succès, vous verrez pour combien vous y pourrez réussir. Mais, si ce ministre d'Angleterre vous dissuadait de tenter quelque chose et était du sentiment que vous pourriez vous en retourner, en ce cas-là vous le consulterez pour savoir de lui comment et par quelle voie la plus sûre vous sauriez retourner, et vous retournerez effectivement.

Si, cependant, l'ambassadeur de l'Angleterre trouvait bon que vous vinssiez à Constantinople, vous vous y acheminerez et vous vous y dirigerez simplement sur ses sentiments, en tâchant néanmoins, autant que vous pourrez, de vous mettre au fait de la façon de penser du Sultan, tout comme de celle des ministres et des bachas qui ont part au gouvernement des affaires de la Porte.

Federic.

Nach dem Concept.

7620. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 28. Juni: „J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à la signature de Votre Majesté les ordres qui ont été dressés suivant Ses gracieuses intentions tant à Son ministre d'État le sieur de Plotho à Ratisbonne qu'à Son conseiller privé le sieur Hecht à Hambourg, aussi bien qu'au résident d'Ammon à Cologne, touchant les insinuations qu'ils doivent faire adroitement, quant à la ligue que la cour de Vienne s'est proposé de former entre les principaux princes de l'Empire au préjudice de la religion protestante.[1] Comme Votre Majesté a eu la bonté de me faire renvoyer une lettre qui Lui a été adressée de la part du landgrave régnant de Hesse-Cassel,[2] je n'ai pas à la vérité manqué de faire insérer dans les susdits ordres les justes plaintes que ce Prince a formées contre le procédé tout-à-fait extraordinaire que la cour de Vienne tient envers lui, et de le faire valoir comme une nouvelle preuve du despotisme qu'elle veut s'arroger dans l'Empire."

Finckenstein erbittet in Betreff des mit mündlicher Resolution ihm zugegangenen Schreibens des Landgrafen von Cassel vom 21. Juni[3] die Entscheidung des Königs, ob dem Landgrafen auf seine Anfragen und Wünsche zustimmend geantwortet werden solle.

[Potsdam, juin 1756.]

Très bien.[4]

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso des Berichtes.

7621. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 28. Juni 1756.

Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll Ew. Excellenz ich sogleich anliegendes Mémoire raisonné von Höchstderoselben zu-

[1] Vergl. S. 423. — [2] D. d. Cassel 21. Juni. Vergl. S. 467. — [3] Vergl. Nr. 7616. — [4] Demgemäss deutsches Kanzleischreiben an den Landgrafen von Cassel, d. d. Berlin 3. Juli, und Ministerialerlasse an Feriet und Michell, d. d. Berlin 3. Juli, betreffend die vom Kaiser zu erbittende Bestätigung der hessischen Assecurationsacte.

senden und zugleich dabei melden, wie Ew. Excellenz selbiges dem Herrn Mitchell zustellen möchten, damit er solches zur weiteren Consideration an seinen Hof sendete, nicht zweifelnd, es werde derselbe seinen guten Gebrauch davon machen, zugleich aber auch das gehörige Ménagement dabei beobachten. Welches mir befohlene dann hierdurch schuldigst ausrichte und nur vor mein Particulier gehorsamst anfüge, dass falls Ew. Excellenz eine Abschrift von erwähntem Mémoire verlangen, ich solche durch eine zuverlässige Hand fertigen und solche Ew. Excellenz zu übersenden die Ehre haben werde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

Mémoire raisonné sur la situation présente de l'Allemagne.

Le traité de neutralité signé entre la Prusse et l'Angleterre est l'époque du revirement du système qui s'est fait en Europe. Les évènements que l'on prévoit, ne sont que des suites des impressions différentes que ce traité a faites sur les différentes cours. On comptait en France qu'il suffisait d'ordres émanés de Versailles pour que la Prusse en suivît aveuglément les impulsions, et le ministère trouva cette puissance très coupable de n'avoir pas — selon qu'elle en était sollicitée par la France — porté incontinent le feu et le fer dans l'électorat d'Hanovre;[1] on ne put jamais faire comprendre à M. Rouillé que l'alliance des deux puissances était prête à expirer, que dans le traité même la cause de la présente guerre était exceptée en termes exprès du *casus foederis*, et que, quoi que l'on fît, il était impossible de trouver dans ce traité une syllabe qui dénotât une alliance offensive, qu'ainsi la convention de neutralité dont la France paraissait si fort offensée, n'était qu'un moyen de plus pour préserver l'Europe d'une guerre où, dans le fond, il n'y avait d'intéressés que les Français et les Anglais dans leurs possessions d'Amérique. Dans les premiers moments d'emportement, les ministres de Versailles se lâchèrent assez pour laisser entrevoir qu'ils se croyaient en droit de ressentir la prétendue désobéissance qu'on avait eue pour leurs ordres; ensuite, pour en imposer, ils se radoucirent; mais leur vivacité les avait trop trahis dans les premiers moments de leur emportement.

La cour de Vienne avait eu quelque connaissance de la négociation qui était entre la Prusse et l'Angleterre; elle se vit avec dépit frustrée de son espérance; elle avait compté que la Prusse attaquerait sûrement l'électorat d'Hanovre et qu'alors, avec le secours de la Russie, elle pourrait recouvrer la Silésie. Ce coup lui ayant manqué, et se trouvant dirigée par le comte Kaunitz — qui, depuis qu'il avait été ambassadeur à Paris, avait formé le dessein de réunir l'Autriche et la France[2] — le comte Kaunitz, dis-je, qui avait préparé de loin, par toutes sortes de

[1] Vergl. Bd. XI, 143. 148. 455. — [2] Vergl. S. 179.

flatterie, l'esprit de la marquise de Pompadour à recevoir favorablement les idées de cette liaison, travailla alors pour en accélérer l'exécution. Mais, comme il ne lui suffisait pas de conclure cette alliance et qu'il formait des desseins plus vastes, il voulut commencer par s'assurer de la Russie, croyant qu'au cas qu'il parvînt à former cette triple alliance, il donnerait à sa maîtresse une prépondérance décisive dans les affaires de l'Europe. On gagna Schuwalow et l'on promit à Woronzow d'appuyer son crédit et de l'élever à la première place, et dès que le succès répondit aux espérances du comte Kaunitz, il conclut son traité à Versailles et donna au sieur Keith cette réponse si peu satisfaisante et si longtemps attendue.[1]

Cet heureux début enfla le courage de la cour de Vienne, elle voulut profiter de sa situation avantageuse, elle regarda ses nouvelles liaisons comme le triumvirat d'Auguste, d'Antoine et de Lépide.[2] Pour imiter ces triumvirs, on proscrivit et se sacrifia mutuellement des têtes couronnées de l'Europe. L'Impératrice abandonna l'Angleterre et la Hollande au ressentiment de la France, et la cour de Versailles sacrifia la Prusse à l'ambition de l'Impératrice, celle-ci se proposant d'imiter la conduite d'Auguste, qui se servit du pouvoir de ses collègues pour s'agrandir et les précipiter ensuite l'un après l'autre.

La cour de Vienne a trois desseins où la mènent également ses démarches présentes: établir son despotisme dans l'Empire, ruiner le parti des Protestants, et reconquérir la Silésie. Elle regarde le roi de Prusse comme le plus grand obstacle à ses vastes desseins, et elle croit que, si le bonheur la favorise en abattant celui-là, le reste de son projet s'exécutera de lui-même. Nous avons vu récemment, par ses dernières démarches à la cour de Cassel[3] et par la façon dont elle traite les Protestants de ses États, tant en Hongrie qu'en Styrie, que le projet qu'on lui attribue, n'est que trop réel.

Si l'on en doit croire de bons avis, la reine de Hongrie requerra le secours de 24,000 hommes stipulé dans son traité de Versailles, dès qu'elle aura engagé la guerre avec la Prusse, et l'on assure qu'elle vera de sang-froid ce secours entrer — s'il peut — dans l'électorat d'Hanovre pour le dévaster. Un reste de retenue empêche cette Princesse de coopérer à la ruine de son bienfaiteur, d'un prince qui l'a sauvée lorsqu'elle était sans ressource, et qui a sacrifié pour elle argent, troupes et même ses propres intérêts. La reine de Hongrie se croit quitte envers le roi d'Angleterre en ne l'exposant qu'aux Français et en n'y joignant pas ses propres troupes; elle[4] se contente d'occuper le roi de

1 Vergl. S. 362. — 2 Vergl. S. 465. — 3 Vergl. S. 467. — 4 In einem ersten eigenhändigen Entwurf lautet der Schluss des Mémoire's: „Et elle se contente de donner tant d'occupation au roi de Prusse — seul allié qui reste à l'Angleterre — pour le mettre hors d'état de secourir ce Prince. Outre ces desseins que l'on connaît à la cour de Vienne, elle a encore celui de faire l'archiduc Joseph roi des Romains.

Dans cette étrange position de l'Europe où l'équilibre des pouvoirs est perdu et où le revirement de système a si fort bouleversé les choses qu'il semble que les cer-

Prusse — seul allié qui reste au roi d'Angleterre — pour que le dernier se trouve absolument privé de toute assistance. A toutes ces vues d'ambition la cour de Vienne y joint encore celle de faire l'archiduc Joseph roi des Romains.

La Russie, à l'enchère du plus offrant, et secouée par les partis intérieurs, suivra, selon toutes les apparences, les avis de la cour de Vienne. Il y a toute apparence que la France se chargera de lui payer les subsides qu'elle tirait jusqu'à présent de l'Angleterre.

Tel est au vrai la situation présente de l'Europe. L'équilibre est perdu, aussi bien entre les grandes puissances que dans l'Empire Romain. Le mal est grand, mais on ne le croit pas sans remède, et l'on prie le roi d'Angleterre de faire de sérieuses réflexions aux moyens qu'on croit être les plus propres pour établir une nouvelle balance tant en Allemagne qu'en Europe.

On croit que, si l'on pouvait parvenir à une liaison étroite avec la cour ottomane, que cette union en imprimerait puissamment aux cours de Vienne et de Pétersbourg. On doit s'attendre à ce que les trois cours alliées emploieront toute leur adresse pour traverser cette négociation; mais ce ne sont pas les obstacles qui doivent rebuter, et il est certain que ce sont les intérêts de la Porte de former des contre-ligues à celles des deux cours impériales, dont l'harmonie ne peut que lui devenir un jour funeste.

On croit qu'il ne serait pas impossible de faire une alliance avec le roi de Danemark, surtout pour le soutien du parti protestant d'Allemagne.[1] Il semble apparent que la Hollande, si elle consulte ses véritables intérêts, doit, dans la conjoncture critique, où elle se trouve, s'empresser d'accéder à la même alliance; et, pour le Saint-Empire Romain, il paraît que, si le roi d'Angleterre le veut, il pourra facilement y former un parti et barrer les desseins ambitieux de la cour de Vienne, en stipulant dans tous ses traités que ces princes se concerteront avec le roi d'Angleterre pour tout ce qui pourra avoir rapport à la Diète et aux affaires de l'Empire.

S'il faut indiquer les princes d'Allemagne que l'on croit les plus propres d'entrer dans cette alliance, on pense que ce pourrait être

velles aient tourné dans la plupart des cabinets, il ne faut désespérer de rien et opposer le courage, le travail et l'union la plus intime de la Prusse et de l'Angleterre à l'orage qui s'élève. On prie le roi d'Angleterre de penser à la sûreté de ses États, à présent qu'il en est encore temps; on croit qu'il ne serait pas impossible de s'attacher le Danemark; on sera bien aise de s'entendre avec la république de Hollande, selon que le roi d'Angleterre jugera la chose faisable; on croit que l'Angleterre pourrait s'attacher l'électeur de Cologne et le duc de Brunswick. L'Allemagne est menacée de grandes calamités, la Prusse se prépare à résister à ses ennemis, elle espère même de les faire repentir de leurs mauvais desseins, et, en s'unissant plus que jamais ensemble, l'Angleterre et la Prusse doivent se flatter qu'elles maintiendront les libertés germaniques, la cause protestante, et que peut-être elles rendront le bon sens aux cervelles qui l'ont perdu."

[1] Vergl. S. 410. 429.

l'électeur de Cologne, le duc de Brunswick, le landgrave de Hesse, le duc de Gotha, le prince d'Anspach, le duc de Mecklembourg etc.

L'Allemagne est menacée de grandes calamités. La Prusse se voit au moment de voir éclater la guerre, mais toutes ces fâcheuses circonstances ne la découragent pas; trois choses peuvent rétablir la balance de l'Europe: l'étroite et intime liaison des deux cours, des soins laborieux pour former de nouvelles alliances et pour traverser les desseins des puissances ennemies, et l'audace d'affronter les plus grands périls.

Nach dem eigenhändigen Concept. Uebereinstimmend mit der an Mitchell übergebenen Ausfertigung im British Museum zu London.

7622. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 27. Juni: „Les préparatifs et les arrangements militaires que Votre Majesté fait actuellement,[1] et qui ont éclaté depuis une couple de jours, font le sujet de toutes les conversations et excitent surtout la curiosité et l'inquiétude des ministres étrangers. Aucun d'eux, à la vérité, n'est venu chez moi et ne m'en a parlé; mais je sais qu'ils vont les uns chez les autres et qu'ils sont tous dans la plus grande fermentation. Le marquis de Valory est le seul qui n'a pas pu y tenir et qui m'a entamé sur ce sujet. Je le trouvai hier à Monbijou avec un air pensif et intrigué; dès qu'il me vit, il m'accosta et m'engagea à faire un tour de promenade avec lui. Il commença par les affaires du Mecklembourg, qui sont depuis quelque temps son cheval de bataille, et il me demanda de l'air d'un homme qui s'intéresse au bien des choses, si ce différend ne se terminerait pas bientôt par un accommodement.[2] Je lui répondis que je n'en doutais pas et que j'avais toujours cru que cette affaire ne pouvait finir que de cette manière-là. Il répliqua que personne n'en était plus charmé que lui. Il passa ensuite au petit voyage que j'avais fait la veille[3] à Potsdam, et me demanda ce que Votre Majesté disait de leur alliance avec la cour de Vienne. Je lui dis qu'Elle ne m'avait pas fait l'honneur de m'en parler, que je n'avais fait cette course que pour Lui présenter le sieur de Forstner,[4] et que j'étais revenu le même jour, et qu'il savait d'ailleurs ce que j'avais eu ordre de lui dire sur la communication de ce traité.[5] »Oui,« me dit-il »mais, s'il en faut croire les bruits de ville, toute votre armée va se mettre en mouvement; le régiment de Würtemberg a ordre de marcher,[6] et l'on travaille à force à l'arsenal.« Je répondis que les arrangements militaires n'étaient pas de mon ressort et que les bruits de ville étaient quelquefois exagérés; mais que ce que je savais et ce qu'il pouvait savoir aussi bien que moi, était que Votre Majesté ne demandait pas mieux que de conserver la paix pour Elle et de contribuer même, si cela se pouvait, à la procurer aux autres. Il me répondit par une inclination de tête et me demanda s'il n'était encore rien venu d'Angleterre sur la dernière réponse que la France lui avait fait parvenir par l'entremise de Votre Majesté.[7] Je lui dis que je n'en avais du moins rien appris; mais que ces sortes de choses se traitaient d'ordinaire un peu lentement, surtout dans les commencements d'une guerre. Sur quoi, voyant qu'il ne tirerait pas de grandes lumières de moi sur ce qu'il désirait de savoir, il prit le parti de cesser ses questions, et nous rejoignîmes la compagnie."

Potsdam, 29. Juni 1756.

Ich danke sehr vor die gegebene Nachrichten, und ist es sehr gut nöthig, dass er bei jetzigen Umständen öfters mit denen auswärtigen

[1] Vergl. S. 463. — [2] Vergl. S. 485. 486. — [3] Sic. Vergl. S. 468. 486. — [4] Vergl. S. 486. — [5] Vergl. S. 409. 410. — [6] Vergl. S. 463. — [7] Vergl. S. 343.

Ministern spricht, um bei solcher Gelegenheit einige Nachrichten aus ihnen ziehen zu können. Morgen komme Ich nach Berlin.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7623. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Solms berichtet, Stockholm 18. Juni: „Le comité secret a annoncé [1] la conclusion de l'union maritime entre la Suède et le Danemark [2] pour la conservation de leur commerce. On fait voir la nécessité qu'il y avait de penser à sa sûreté, pendant que deux puissances étaient en guerre; on déclare, cependant, qu'aucune des deux hautes parties contractantes n'y prendrait part, et, ce qui plus est, tâcherait même d'éviter de faire des représailles, parceque, disent-ils, celui qui se met en posture pour en pouvoir faire, est presque sûr qu'on ne lui donnera pas occasion d'en venir là. Cependant, [3] malgré cette assurance dont ils ont parlé de la conclusion de ce traité, on n'a encore rien signé. [4] On dit à cela ici qu'on pouvait le regarder comme tel, puisque les deux cours ne différaient plus que sur des bagatelles, et qu'on avait été obligé de rendre la chose publique, pour ne pas laisser ignorer à la nation à quoi on destinait les grandes sommes qu'on avait employées à cet armement. Le ministre de Danemark, [5] au contraire, ne veut point entendre parler d'une conclusion si prochaine. Il prétend même qu'il manque encore beaucoup, avant qu'on soit d'accord, et n'a pas vu volontiers que le ministère de Suède soit allé si vite dans cette affaire."

Plotho berichtet, Regensburg 17. Juni: „Der churbraunschweigische [Gesandte] hat schon vor einigen Tagen die Instruction erhalten, auf des Kaiserlichen Hofes Démarches bei hiesigem Reichstage alle Attention zu nehmen und sich solchen, auch ohnerwarteter Instruction, sogleich standhaft zu widersetzen, mit Ew. Königl. Gesandtschaft aber alles vertraulich zu communiciren und zu concertiren, dahero allerhöchste Instruction erbitten muss, wie mich auch zu verhalten."

Potsdam, 29. Juni 1756.

Es haben Se. Königl. Majestät mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe dem englischen Minister Mitchell dasjenige communiciren möchten, was der Graf von Solms zu Stockholm in seinem Bericht numero 93, vom 18. dieses datiert, gemeldet hat, jedennoch nur allein, insoweit solcher auf die Union maritime der beiden Kronen rouliret.

Da auch gelegentlich ich bei Sr. Königl. Majestät gefraget habe, ob Höchstdieselbe etwa vor gut fänden, dass erwähntem Minister auch die grosse letztere importante Dépêche des Herrn von Knyphausen vom 18. dieses, so er als ein Postscriptum eingesandt, [6] zum Durchlesen gewiesen würde, so haben des Königs Majestät mir darauf geantwortet, wie Ew. Excellenz solches schon gethan haben würden, und dass, wenn es nicht geschehen wäre, es noch geschehen könne. Wovon dann Ew. Excellenz gehorsamst benachrichtigen und ohnvorgreiflich melden wollen, wie, falls dem Herrn Mitchell von dieser Dépêche noch nichts bekannt wäre, es wohl gut sein dörfte, wann es noch vor Sr. Königl. Majestät morgenden Ankunft zu Berlin geschehen könnte, indem ich vermuthe, dass falls, wie zu glauben stehet,

[1] In der Plenarsitzung des Reichtages vom 15. Juni. — [2] Von hier an chiffrirt. — [3] Von hier an chiffrirt. — [4] Die Convention wurde erst am 12. Juli unterzeichnet. — [5] Asseburg. — [6] Vergl. Nr. 7626 S. 480.

Se. Königl. Majestät gedachten Minister morgen sprechen, Sie alsdenn präsupponiren werden, dass ihm alle Umstände davon schon bekannt sein.

Hiernächst haben Se. Königl. Majestät mir noch befohlen, an Ew. Excellenz zu vermelden, wie Dieselbe befremdet wären, dass Deroselben von Ew. Excellenz nichts weiter bisher wegen der mecklenburgischen Affaire und dem von Forstner gemeldet worden sei, zumalen Sie geglaubet hätten, dass nach der Declaration, welche des Königs Majestät gegen letzteren mündlich gethan,[1] die Sache keinen sonderlichen weiteren Anstand gehabt haben würde.

Ich soll auch Ew. Excellenz beikommenden Bericht aus Regensburg zusenden und zugleich benachrichtigen, wie Se. Königl. Majestät von sehr guter Hand[2] soeben avertiret worden wären, dass der wienersche Hof intentioniret sei, mit nächstem an alle Reichskreise Gesandten zu schicken, um selbigen allerhand sehr widrige Insinuationes, sowohl gegen des Königs Majestät als auch gegen Hannover zu thun, um selbige gegen des Königs Majestät aufzubringen, welchem Avertissement noch beigefüget worden, wie es gut und nöthig sein dörfte, dass des Königs Majestät darüber bei denen Kreisern invigiliren liessen, da es dann unter Beistand von Hannover keine Schwierigkeit haben werde, alle übele Absichten evanouiren zu machen, zumalen wenn die Kreiser von dergleichen Vorhaben präveniret würden. Es wollen also Se. Königl. Majestät, dass Ew. Excellenz Sich darüber mit dem Herrn Mitchell arrangiren möchten, damit das hannoversche Ministerium solchem Vorhaben bei denen Kreisern contrariirete, auch diese darüber prävenirete, was vor Insinuationes ihnen von dem wienerschen Hofe geschehen würden.

Welches alles ich dann Ew. Excellenz hierdurch getreulichst melden wollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7624. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 29. Juni 1756.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Finckenstein. Ich habe vor gut gefunden, Euch hierdurch aufzutragen, dass Ihr entweder den Kammergerichtsrath Kahle oder aber auch einen derer habilesten Professoren, es sei bei der Universität zu Halle oder zu Frankfurt, der die mehriste Geschicklichkeit in der Historie und im Schreiben hat, auswählen und demselben committiren sollet, dass er eine Brochure, von ohngefähr zum höchsten von 80 Blättern, gedruckt mit Menagirung des Secrets, sowohl in teutscher als in französischer[3] Sprache aufsetzen und darin ein kurzes, aber deutliches Précis von allem übelen Verfahren, so

[1] Vergl. S. 486. — [2] Schreiben der Markgräfin von Baireuth, Baireuth 26. Juli. — [2] Die Schrift ist — vergl. das folgende — deutsch, französisch und lateinisch erschienen.

das Haus Oesterreich gegen die evangelischen Protestanten, und zwar sowohl im Reiche als in denen Erblanden, wie die Steiermark p., ingleichen auch in Hungarn, gehalten, und von denen dabei exercirten Despotisme und Verfolgungen, von jeher bis jetzo zu, machen soll. Der Stilus darin muss ganz plan und deutlich und gar nicht enflé sein, dabei der Verfasser sich zwar injuriöser Ausdrücke enthalten, aber doch zugleich alle Malice, so man darin anbringen kann, mit gebrauchen und unter der Masque der grössesten Simplicité mit adhibiren muss. Der Titel von dieser Brochure soll sein: „Ohnbilliges Verfahren des Hauses Oesterreich gegen die Evangelischen p.", und wann solches hiernächst sowohl im Teutschen als im Lateinischen zum Druck gegeben werden wird, so muss weder der Ort, wo der Druck geschehen, noch der Name des Autoris, noch sonst dergleichen gesetzet werden. Die zu solchem Behuf erforderliche Nachrichten, insonderheit wegen der neueren und jetzigen Zeiten, könnet Ihr dem Verfasser ohne Bedenken communiciren und an die Hand geben, jedennoch muss alles bald und mit dem gehörigen Secret geschehen, und werde Ich Euch demnächst weiter instruiren, wie es mit dieser gedruckten Brochure weiter gehalten werden soll. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

7625. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 19. Juni: „Mes dépêches précédentes auront appris [à Votre Majesté] que cette cour-ci se vante toujours que la Russie est entièrement dans ses vues.[1] Par conséquent, c'est cette dernière qui sera invitée à l'accession [au traité de Versailles], et par la même raison la Saxe suivra, et comme la Russie a fini ses engagements avec l'Angleterre — c'est du moins ainsi qu'on le débite dans de bons lieux — ce sera l'Espagne qui paiera des subsides à la première.[2] Malgré toutes ces plausibles apparences que la Russie est gagnée pour le parti d'ici et de la France, il y en a encore qui se flattent que ce n'est qu'un jeu que cette démonstration de la Russie, afin d'engager l'Angleterre à lui faire des subsides plus forts, cette dernière pouvant d'ailleurs lui porter un coup trop sensible à son commerce pour se brouiller avec elle. Je doute qu'on puisse se fonder sur ce sentiment, car il semble

Potsdam, 29 juin 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 19 de ce mois et suis bien content de l'attention que vous employez pour m'informer exactement du tout ce qui vient à votre connaissance relativement aux conjonctures présentes. Mais ce qui me fâche en tout ceci, c'est la grande incertitude qu'il y a dans toutes ces affaires, et qu'on ne sache pas pénétrer à quoi elles aboutiront. A Berlin, on débite publiquement dans la maison du comte Puebla qu'il aurait en peu son rappel;[3] si cela arrive, vous pouvez bien vous imaginer que je ne vous laisserai pas un moment au delà à Vienne et que vous aurez

[1] Vergl. S. 422. 440. — [2] Vergl. S. 440. — [3] Vergl. S. 464.

que les choses sont déjà trop avancées. Si tout se vérifie, l'Angleterre a été bien mal menée par cette puissance et par l'Espagne, dont le ministre[1] est toujours extérieusement mieux avec le comte Kaunitz qu'il ne l'a été ci-devant . . . Au reste, je n'ai jamais douté, ainsi que je l'ai marqué, que la France n'eût encore du dessein sur l'Hanovre, et par conséquent qu'il n'y ait peut-être un concert entre cette cour-ci et la France, pour épauler alors la première dans ses desseins sur la Silésie; car il semble qu'on ne pense plus sérieusement à une descente en Angleterre[2] . . . Il m'est survenu un avis de bon lieu, savoir qu'on se flattait ici que Votre Majesté, inquiète et peut-être mise de mauvaise humeur, Se lasserait de tous ces préparatifs qu'on ferait de ce côté-ci, qu'ils veulent toujours faire passer pour des précautions, et attaquerait la première, ce qui les mettrait ici à leur aise et déterminerait leurs alliés pour un prompt secours, sur quoi Votre Majesté saura assez prendre Son parti. Quant aux finances d'ici pour une guerre, non seulement moi, mais bien d'autres qui, avec de fortes sommes, ont suivi les choses, sont du sentiment, ainsi que je l'ai ci-devant marqué quelquefois, qu'elles ne passent guère l'entretien ordinaire du militaire et du civil, l'entretien de la cour et les extraordinaires."

incontinent vos ordres de partir de façon égale de Vienne que le susdit ministre l'aura fait à Berlin; dans ce cas-là, vous disposerez le sieur Keith de s'arranger avec le ministre d'Angleterre ici, le sieur Mitchell, pour lui donner des nouvelles sur tous les arrangements militaires ou d'autres qui se font là-bas, pour que je sois au moins tant soit peu au fait de ce qui se brasse et de ce qui se prépare là.

Quant aux affaires de Russie, mes lettres me laissent également dans la même incertitude. L'on me marque[3] qu'on venait de retirer les régiments qui avaient été postés jusqu'à présent aux frontières de la Finlande, qu'on relevait par des miliciens, se croyant assuré qu'on n'aurait guère plus à craindre là de la Suède, et qu'on envoyait ces troupes encore en Livonie, auxquelles on préparait les chariots de bagage et d'ammunition; avec cela, on ajoute qu'on assurait à Pétersbourg qu'il y avait des ordres donnés à ces régiments de faire halte à leur marche, qu'on faisait revenir d'autres encore de la Livonie, et que, bien que tous les généraux en chef fussent présents, on ne remarquait pas qu'ils fissent la moindre disposition pour aller commander l'armée en Livonie. Tous ces différents avis, qui en partie sont contradictoires l'un à l'autre, me tiennent dans une incertitude bien gênante.

En attendant, je ne néglige pas de prendre mes précautions, pour me mettre au moins dans un bon état de défensive, et c'est à cette fin que j'ai donné mes ordres à quelques-uns de mes régiments d'avancer dans la Poméranie. Je prends de même mes mesures ici afin de me mettre en état d'être prêt là où les évènements le demanderont, et je fais marquer actuellement un camp pour 20,000 hommes aux frontières de Halberstadt,[4] si les circonstances l'exigent d'y assembler un corps pareil de troupes. Au reste, vous continuerez d'avoir l'attention la plus

1 Graf von Torre-Palma. — 2 Vergl. S. 418. — 3 Intercipirter Bericht Swart's an die Generalstaaten, Petersburg 12. Juni.. — 4 Vergl. S. 469.

scrupuleuse sur tout ce qui se fait d'arrangements militaires là où vous êtes, afin de ne pas m'en laisser rien ignorer.

Federic.

Nach dem Concept.

7626. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet in einem P. S., Paris 18. Juni, anknüpfend an seinen Bericht vom 7. Juni,[1] über die Wirkungen, welche der versailler Vertrag nach Ansicht der französischen Politiker und Staatsmänner auf die Haltung des Königs von Preussen geübt haben müsse und weiter üben werde: „L'on croit généralement ici que deux objets doivent principalement fixer l'attention de Votre Majesté dans la crise présente, dont le premier serait le rétablissement de l'équilibre de l'Europe, qui paraît être entièrement détruit par la réunion des maisons de Bourbon et d'Autriche, et dont la conservation doit être précieuse à tous ceux qui font partie de l'Empire. Le second objet dont on suppose que Votre Majesté doit S'occuper avec le même soin, serait celui de Se garantir personnellement et abstration faite de Sa qualité d'État de l'Empire, de faire réflexion sur la prépondérance considérable qu'a actuellement la maison d'Autriche sur Votre Majesté, et dont Elle doit d'autant plus appréhender les effets que cet évènement servira vraisemblablement à rallumer toute l'animosité que la conquête de la Silésie a inspirée à l'Impératrice-Reine. Quant à ce qui concerne le premier point, on prévoit ici qu'il n'y a que l'Angleterre qui puisse maintenant servir de barrière à la conservation de la liberté du Corps Germanique contre les usurpations de la cour de Vienne et contre-balancer les efforts qu'elle fera pour subjuguer ce dernier. En conséquence de cette même supposition, l'on est persuadé ici que Votre Majesté, qui est le plus puissant parmi les princes de l'Empire, ne négligera rien pour établir ce nouveau contre-poids et pour exciter l'Angleterre à fortifier son parti en Allemagne et à y acquérir de nouveaux alliés par les subsides qu'elle y répandra, afin de former un corps d'alliance qui puisse contenir la cour de Vienne et mettre un frein à son ambition, tant à la Diète de l'Empire que contre les entreprises qu'elle pourrait tenter dans les Cercles. On ne doute pas même que la Grande-Bretagne, dans les traités qu'elle va faire pour cet effet, ne se serve de la même précaution que la France a employée avec succès dans les temps passés, c'est-à-dire, qu'elle ne stipule que les cours avec lesquelles elle fera de pareils traités, seront obligées de se concerter avec elle pour tout ce qui pourra avoir rapport à la Diète et aux affaires de l'Empire. Comme plusieurs d'entre les membres du Conseil prévoient que la cour de Vienne pourrait bien abuser de la connivence à laquelle elle doit maintenant s'attendre de la part de la France, pour empiéter sur le Corps Germanique, et qu'on est fort éloigné ici, au moins jusqu'à présent, de vouloir la favoriser dans l'exécution d'un pareil projet, je crois que le ministère de France ne se remuera que faiblement pour s'opposer à l'établissement du système dont je viens de tracer le plan, et que la Grande-Bretagne n'aura nulle peine de réussir à cet égard, pourvu qu'elle profite promptement de l'irrésolution dans laquelle on se trouve ici relativement aux affaires de l'Allemagne.

Il me revient depuis quelques jours que la cour de Vienne qui se doute vraisemblablement des mesures que le parti opposé pourrait prendre pour établir la digue dont je viens de faire mention, ne néglige rien pour exciter le ministère de France à conserver le parti qu'il a en Allemagne, et principalement pour le déterminer à donner des subsides à la Bavière. Les mouvements que le comte Starhemberg se donne avec le ministre de Bavière, ainsi que le sieur de Folard, pour cet effet, deviennent même si vifs que je ne doute nullement que ce traité n'ait effectivement lieu, pour peu que la cour de Londres continue à rester dans l'inaction dans laquelle elle paraît se trouver à cet égard.

[1] Vergl. S. 424.

Je passe maintenant au second objet qu'on suppose devoir attirer l'attention de Votre Majesté, lequel est de Se mettre par quelque nouvelle alliance à l'abri des risques et inconvénients qui pourraient résulter personnellement pour Elle du traité qui vient d'être conclu entre les cours de Vienne et de Versailles, et de Se garantir de la facilité qu'il donne à la première de pouvoir tourner tous ses efforts contre la Silésie et autres États de Votre Majesté. Tous ceux qui connaissent le tableau de l'Europe et qui sont un peu au fait des affaires, prévoient, sans se permettre aucun doute, que Votre Majesté ne saurait rester isolée et sans alliés dans la position critique où Elle Se trouve, et que l'évènement qui vient d'arriver, doit nécessairement La rapprocher des cours qui ont le même intérêt qu'Elle peut avoir à contre-balancer la prépondérance si considérable que le traité de Versailles paraît assurer à la cour de Vienne et à celle de France dans la balance générale de l'Europe. Parmi les puissances dont on suppose que Votre Majesté doit être jalouse de rechercher l'amitié, il y en a principalement deux qui paraissent devoir fixer toute Son attention, attendu que leurs intérêts sont entièrement conformes aux siens relativement à la révolution qui vient d'arriver. Ces deux puissances sont la Porte et l'Angleterre, et l'on n'ignore point que la première est tout aussi intéressée que peut l'être Votre Majesté, à contre-balancer dans la conjoncture présente le poids considérable que le traité de Versailles donne à la cour de Vienne. On n'a rien négligé ici pour prévenir les suites de l'ombrage que ce nouveau système pourrait causer au ministère ottoman, et je sais que M. Rouillé a répondu à quelqu'un qui s'en est entretenu avec lui, qu'on avait pris toutes les précautions possibles pour tranquilliser la Porte et lui donner toutes les sûretés et assurances qu'elle pourrait exiger. Différentes personnes infèrent de là qu'on a peut-être offert à la Porte d'accéder à ce traité, ou bien on lui a proposé que la France se rendrait garante par un article séparé et secret de tous les traités conclus entre la maison d'Autriche et l'Empire ottoman. J'ignore jusqu'à quel point cette conjecture peut être fondée; mais il est certain que M. Rouillé a assuré au baron de Bunge qui est chargé ici des affaires de la cour de Suède,[1] qu'on avait employé tous les moyens qu'on avait cru propres à tranquilliser la Porte et à lui ôter tout sujet de méfiance et d'inquiétude. Quoi qu'il en soit, l'attention du ministère de France ne s'est pas bornée à cet objet, et celui de Vienne a eu soin de la diriger pareillement sur la cour de Russie. L'influence que l'Angleterre paraît avoir depuis longtemps à cette derniere, lui a fait prévoir qu'elle ne négligerait rien pour faire entrer la Russie dans la ligue qu'on la soupçonne être disposée de former, en opposition au traité de Versailles. C'est pour empêcher la réussite d'une pareille entreprise que la cour de France a envoyé à Pétersbourg le sieur Douglas, chargé, à ce qu'on prétend, de proposer à la Russie de faire un traité de subsides avec la cour de France, aux mêmes conditions que renferme celui qui subsiste maintenant entre la première de ces deux cours et celle de Londres."

Potsdam, 29 juin 1756.

Votre rapport du 18 de ce mois m'a été bien rendu, et je vous sais infiniment gré des ouvertures que vous continuez de me donner sur la façon qu'on pense en France à l'occasion de la conjoncture présente.

Par tout ce que vous m'en marquez, et par ce que j'apprends d'autres lieux encore, je me crois fondé de supposer qu'il y a des articles secrets ajoutés au traité d'alliance entre les cours de Versailles et de Vienne, dont on ne voudrait laisser rien transpirer encore, par les engagements pernicieux qu'on y a pris, même très préjudiciables aux véritables intérêts de la France, dont peut-être l'on ne s'aperçoit pas assez en France dans le premier feu de vivacité.

[1] Vergl. S. 412.

Il y a des gens qui prétendent savoir que la France a stipulé un subside de 800,000 florins à l'Autriche, pour que celle-ci recouvre la Silésie, et qu'en reconnaissance la Reine-Impératrice cèderait à la France Ypres avec la Châtelanie; il y a d'autres qui présument des concerts pris relatifs à la religion; pour moi, je n'en crois rien, mais je compte de ne pas me tromper, quand je présume avec un grand degré de probabilité qu'il y a des articles secrets qui ne comprennent rien de bon.

Pour savoir combien tout ceci est fondé ou non, je crois que, dans un pays tel que celui où vous vous trouvez et où l'indiscrétion est bien plus grande que dans d'autres,[1] vous trouverez les moyens, en usant de votre adresse et de savoir-faire, de pénétrer entièrement ce mystère ou d'en savoir au moins autant que vous saurez faire des combinaisons justes. Un de ces moyens que je vous indique, serait peut-être, pourvu que vous vous y preniez habilement, de fâcher un peu le sieur de Rouillé dans les entretiens que vous aurez avec lui, afin de lui faire lâcher le mot et lui arracher son secret; mais il faudra que vous vous preniez bien sagement, pour ne pas vous commettre sérieusement avec lui.

Federic.

Nach dem Concept.

7627. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 29 juin 1756.

J'ai reçu vos rapports du 15 et du 18 de ce mois. Je ne veux point vous cacher que j'appréhende fort que toutes les mesures que le ministère d'Angleterre voudra prendre par rapport à la cour de Pétersbourg, n'y arriveront trop tard, vu que je sais de science certaine que les cours de France et de Vienne mettent tout en œuvre pour prévenir l'Angleterre auprès de la cour de Russie. Les deux cours, à ce que j'apprends,[2] n'ont même rien négligé pour prévenir les suites de l'ombrage que leur alliance saurait causer au ministère ottoman, et il est connu que le sieur de Rouillé a dit depuis peu au chargé d'affaires de la cour de Suède à Paris qu'on avait employé tous les moyens qu'on avait cru propres à tranquilliser la Porte et à lui ôter tout sujet de méfiance et d'inquiétude. L'on m'ajoute que l'attention du ministère de France ne s'était pas bornée à cet objet, et que celui de Vienne avait eu soin de la diriger pareillement sur la cour de Russie, de sorte que le sieur Douglas était instruit de proposer à la Russie de faire un traité de subsides avec la France, aux mêmes conditions que renferme celui qui subsiste maintenant entre la Russie et celle de Londres; et que le sieur Douglas était entré là-dessus en négociation avec le ministère

[1] Vergl. Bd. XI, 476. — [2] Bericht Knyphausen's, Paris 18. Juni. Vergl. Nr. 7626.

russien, qu'enfin l'objet que la cour de France semblait se proposer par cette dernière démarche, pourrait bien être de contenir moi et encore la Porte Ottomane, au moyen de son alliance à faire avec la Russie, et de rendre entièrement infructueux les efforts que l'Angleterre saurait faire en opposition du traité de Versailles, pour régler à son gré l'équilibre de l'Europe pendant le cours des troubles actuels. L'on[1] conclut que la cour de Londres, plus particulièrement intéressée dans tout ce manège qu'aucune autre, n'avait un moment à perdre pour avertir la Porte de ce qui se machinait à son détriment.

Vous parlerez de tout ceci de la manière la plus circonstanciée aux ministres anglais, et leur direz encore que, selon nos avis de Russie,[2] la cour de Pétersbourg, croyant de n'avoir plus rien à craindre de la Suède du côté de la Finlande, au moins dans le moment présent, faisait retirer toutes ses troupes qu'elle avait eues jusqu'ici aux frontières de la Finlande suédoise, qu'elle faisait relever par des miliciens, pour envoyer les autres encore dans la Livonie.

Pour le reste; vous direz à milord Holdernesse que, par les arrangements militaires que la cour de Vienne faisait en Bohême et en Moravie, en y assemblant de fortes armées, nous étions sur le point d'une rupture. Vous avertirez en particulier milord Holdernesse que je croyais qu'il saurait être necessaire que, dans le moment de ces circonstances critiques, Sa Majesté Britannique fît bien de songer aussi à ses États d'Hanovre, pour faire avorter les desseins que la France saurait prendre sur eux à l'instigation de la cour de Vienne.

Quant au dessein qu'on avait pris de se remettre sur un pied de bienséance avec la Suède par mon canal, vous direz à milord Holdernesse que j'y pourrais employer mes soins auprès du roi de Suède et auprès de la Reine, mais, comme le Sénat avait pris entièrement le dessus, dont la plus grande part était entièrement attachée à la France, je ne voyais jusqu'à présent le moyen d'en faire revenir celui-ci. Vous ne manquerez pas de me faire un rapport détaillé et bien circonstancié de ce que les ministres vous auront répondu à ces sujets.

Nach dem Concept. Federic.

7628. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 29 juin 1756.

Je vous sais gré des différentes particularités que vous m'avez marquées par votre rapport du 23 de ce mois.[3] Mettez-y toute votre attention pour vous en orienter de plus en plus, et mandez-moi naturellement tout ce que vous en aurez appris, et sans me rien cacher, ni

[1] Knyphausen. — [2] Vergl. S. 479 Anm. 3. — [3] Ueber die Verhandlungen des englischen Gesandten im Haag mit den Generalstaaten. Vergl. S. 185. 186. 393.

dissimuler; tâchez seulement de bien pénétrer les choses, afin de pouvoir me faire des rapports sur lesquels je puisse compter.

Nach dem Concept. Federic.

7629. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 25. Juni: „On songe ici à remettre les régiments sur le même pied où ils étaient avant la dernière réduction qui s'est faite au commencement de cette année,[1] et je viens d'apprendre qu'on a envoyé ordre à la cavalerie de garder tous les chevaux réformés qui ne seraient pas encore vendus; mais ils le sont tous."

Maltzahn berichtet, Dresden 25. Juni, auf Grund von Erlassen Brühl's an Prasse, d. d. Dresden 18. und 26. Mai: „Pour ce qui regardait la réquisition du Grand-Chancelier que la cour de Dresde voulait faire parvenir en Russie, par différents chemins, des bruits d'une dangereuse intrigue que Votre Majesté aurait entamée dans l'Ukraine pour susciter les habitants à la révolte,[2] lui, comte de Brühl, avouait qu'il ne comprenait pas les vues, ni les effets tant prônés par le grand-chancelier Bestushew qui en résulteraient, d'autant plus qu'il ne fallait pas tant de détours pour persuader à tout le monde que les vastes desseins de Votre Majesté étaient très nuisibles à la cause commune. Qu'il songerait cependant en quoi l'on pourrait se prêter même en ceci aux désirs du comte Bestushew, fondés sans doute sur de bonnes intentions . . . [Le comte Brühl] ajoute[3] à la fin que, quoique le sieur Funcke ne voulût rien savoir d'une déclaration attachée par la Russie à sa ratification du traité de subsides avec l'Angleterre,[4] lui, Brühl, croyait être suffisamment informé qu'elle existait."

Maltzahn berichtet, Dresden 25. Juni, auf Grund eines Berichts Prasse's an Brühl, d. d. Petersburg 24. Mai: Le sieur Prasse a prié le Grand-Chancelier „de lui dire ce que signifiaient les grands armements de la Russie, ne pouvant croire que le seul but en était de se précautionner, encore moins que tout cela ne se faisait que pour la parade. Le Grand-Chancelier lui a répondu qu'il devait avoir patience, que l'affaire n'était pas encore assez mûre pour pouvoir lui être confiée; qu'en attendant tous les ministres russes dans l'étranger avaient reçu ordre de faire là-dessus une déclaration formelle, qu'ainsi le sieur Gross en instruirait préalablement sa cour. Le sieur Prasse, ne s'étant pas contenté de cette réponse, a répliqué qu'il croyait avoir assez de certitude pour supposer que le comte Esterhazy était le ressort qui mettait tout ceci en mouvement; qu'il savait, quoique cet ambassadeur lui en fît un mystère, qu'il avait expédié dernièrement un courrier à Vienne et qu'il en avait fait partir ce jour-là un autre. Le Grand-Chancelier lui demanda comment il le savait. Il lui a avoué qu'on avait expédié ce jour-là en cachette un courrier à Vienne; qu'il était vrai que la cour de Russie et celle de Vienne vivaient actuellement dans la meilleure harmonie et que la Czarine assisterait l'Impératrice-Reine de tout son pouvoir, aussitôt qu'elle l'en requerrait. Qu'en attendant ces arrangements ne se faisaient pas uniquement en faveur de l'Autriche, que la gloire et la sûreté de la Czarine les demandaient."

Potsdam, 30 juin 1756.

J'ai reçu votre rapport du 25 de ce mois. Vous devez être extrêmement attentif, pour avoir autant de nouvelles exactes qu'il vous sera possible. Vous devez vous représenter combien il m'importe d'en avoir des authentiques de ce qui se brasse entre les cours de Vienne

[1] Vergl. S. 74. 232. — [2] Vergl. S. 420. — [3] Das folgende nach dem Erlass Brühl's vom 26. Mai. — [4] Vergl. S. 262.

et de Pétersbourg dans ce moment plus critique que jamais, et où il faut s'attendre, à tout moment, à quelque rupture, en sorte qu'entre toutes autres nouvelles celles de Vienne et de Pétersbourg me sont les plus importantes.

Vous observerez d'ailleurs scrupuleusement les arrangements militaires qu'on prend dans cette conjoncture en Saxe; je vous sais gré de ce que vous m'en avez déjà marqué, continuez d'y être attentif et marquez-moi jusqu'à la moindre circonstance ce que vous en apprendrez.

Comme, selon tous les avis qui me reviennent, les Autrichiens s'arrangent pour former deux grands campements en Bohême et un encore, à ce qu'on dit, dans la Moravie, arrangez-vous avec le major Henning,[1] de sorte que, dès que les Autrichiens commenceront d'assembler des troupes pour ces campements en Bohême, et pas plus tôt, ce major parte pour voir ces camps et pour parler à ses connaissances là-bas, pour pénétrer les desseins qu'on en a, et les opérations qu'on médite. Son prétexte de ce voyage pourra être qu'il va voir sa femme et sa famille à Teschen, et pour en tirer quelque argent pour son soutien, personne ne le soupçonnera là; il saurait même voir le général Browne qu'il connaît, en faisant semblant de vouloir servir là en volontaire, après avoir ramassé auprès de sa femme quelque argent. Quand il aura pris toutes les informations nécessaires, il partira pour le pays de Teschen, d'où il me fera son rapport, qu'il tâchera de faire parvenir sûrement au lieutenant-général de Kyau à Ratibor, pour que celui me l'envoie.

Federic.

Nach dem Concept.

7630. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 29. Juni, über eine Unterredung mit dem mecklenburgischen Specialgesandten von Forstner, der mitgetheilt hat, dass sein Hof auf die von dem Könige gebilligten Bedingungen hin[2] zu einem Vergleiche bereit sei:

[1] Vergl. S. 111; Bd. X, 153. — [2] Podewils und Finckenstein hatten, Berlin 31. Mai, berichtet, dass von dem mecklenburgischen Reichstagsgesandten von Teuffel dem preussischen Gesandten von Plotho drei Artikel als Grundlage eines zwischen Preussen und Mecklenburg zu vereinbarenden Ausgleichs vorgelegt worden seien. Dieselben bestanden in Folgendem: „1° que Votre Majesté ne prétende jamais faire quelque chose qui puisse donner atteinte aux droits supérieurs du Duc, comme prince souverain de l'Empire; 2° qu'Elle ne fera jamais lever du monde par force dans les pays de Mecklembourg, mais seulement des gens qui s'engageront volontairement, et qu'Elle voudra bien faire écrire des lettres réquisitoriales au Duc pour faire des recrues dans ses États, tout comme Elle fait pour ce sujet aux autres princes de l'Empire; 3° que tous les excès des enrôleurs seront défendus et punis rigoureusement, de sorte que, la raison principale qui avait donné lieu aux patentes émanées contre les enrôlements, ne subsistant plus, celles que le Duc a fait publier, ne sortiraient plus leur effet à l'égard des armées de Votre Majesté." — Dieser Bericht war

„Comme Votre Majesté m'a enjoint . . . lorsque j'eus l'honneur en dernier lieu de Lui faire ma cour à Potsdam, d'assurer de Sa part le baron de Forstner[1] que, dès que le Duc son maître aurait donné sa parole, ne fût-ce même que verbalement, qu'il agréerait les conditions susmentionnées, Elle ferait relâcher aussitôt les sujets du duché de Mecklembourg qui se trouvent détenus dans Ses États,[2] ce ministre se flatte que Votre Majesté voudra bien faire rendre maintenant la liberté à ces prisonniers, ainsi qu'il a eu ordre de L'en prier de nouveau très instamment . . . Cette démarche de la part de Votre Majesté paraît être d'autant plus nécessaire dans le moment présent qu'Elle aura vu par le dernier rapport du baron de Plotho à Ratisbonne[3] que la cour de Vienne ne cesse de profiter de ce différend, pour aigrir de plus en plus les esprits contre Votre Majesté, et qu'elle fait même débiter que, malgré un accommodement entre Votre Majesté et le duc de Mecklembourg, il fallait que cette affaire fût portée à la délibération de la Diète, en manifestant par là assez clairement un dessein très pernicieux qu'elle s'est proposé d'exécuter à cette occasion contre Votre Majesté."

Potsdam, 30. Juni 1756.

Wenn der von Forstner Mir heute die verlangete Declaration thun wird, so werde Ich gleich die Ordre geben, dass die arretirte Leute wieder los sein sollen; und muss er dem von Forstner dabei sagen, wie Ich hoffte, der Herzog würde übel intentionirter Leute Rath nicht folgen, auf das Wir allemal gute Freunde bleiben könnten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

am 1. Juni an das Departement zurückgegangen, mit der in margine beigefügten „mündlichen Resolution": „Das ist recht gut, und auf diese Conditiones bin Ich es zufrieden." Am 3. Juni folgte noch ein Schreiben Eichel's an Podewils: „. . . Bei Ew. Excellenz muss sonsten noch um Vergebung bitten, dass in der letzteren Notification wegen Sr. Königl. Majestät Resolution über ein mit dem Herzog von Mecklenburg zu treffendes Accommodement ich noch exprès mit anzuführen vergessen habe, dass des Königs Majestät zu allen denen von dem von Teuffel proponirten Conditionen Sich geneigt finden lassen, hergegen aber auch Dero Ortes verlanget, dass das anzügliche und offensante Edict (vergl. S. 30) unter dem Namen »Wider die auswärtige Werbung« de bonne grâce wiederum eingezogen werden müsste, weil dieses der Hauptstein des Anstosses gewesen, welcher Se. Königl. Majestät bewogen habe, zu einigen ausserordentlichen Mitteln zu schreiten." [Vorstehende Actenstücke sind erst nach Abschluss des Druckes der vorangehenden Bogen aufgefunden worden.]

1 Finckenstein war am 25. Juni mit dem Freiherrn von Forstner in Potsdam gewesen, um diesen, der zur Notification der Thronbesteigung Herzog Friedrich's nach Berlin gesandt war, dem Könige vorzustellen. — 2 Vergl. S. 273. — 3 Plotho berichtet, Regensburg 21. Juni, über eine „Prädeliberation" des churmainzischen Reichsdirectorialgesandten [Freiherr von Linker] mit dem österreichischen Directorialgesandten [Freiherr von Puchenberg], bei welcher der churmainzische Vertreter auf ein Votum im churfürstlichen und fürstlichen Collegium angetragen habe: „dass (a) Ew. Königl. Majestät wegen der Werbungsfreiheit gegen den Herzog von Mecklenburg geäusserten Principiis zu widersprechen [sei], (b) dem Kaiser als obristen Richter aufgetragen würde, mit allem nöthigen Nachdruck den Herzog von Mecklenburg zu schützen, auch demselben Satisfaction zu verschaffen, und (c) dass allen Kreisausschreibeämtern aufgetragen werde, denen Ständen des Reichs wegen fremder Werbungen jederzeit sogleich zu assistiren und dergleichen nicht zu gestatten."

7631. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Potsdam, 30. Juni 1756.

Ich habe nicht anstehen wollen, Euch hierdurch Meine zeither aus Russland[1] erhaltene Nachrichten zu communiciren, welche dahin lauten, dass zwar die Regimenter sich in Livland stark zusammenziehen, die Generals en chef aber noch alle in Petersburg wären und man nicht das geringste sähe noch höre, dass sie einige Dispositions machen sollten, um nach Livland zum Commando derer Truppen abzugehen. Nach welchem Umstande es dann scheinet, als ob mit einiger Bewegung derer dortigen Truppen es noch nicht Noth habe. Ich werde Euch aber von Post zu Post schreiben, was Ich weiter erfahre. Demnächst mache Ich Euch bekannt, dass nunmehro die Regimenter von Darmstadt, Amstel, Alt-Württemberg, Franz-Braunschweig und das Grenadierbataillon von Kahlden[2] aus ihren Garnisons mit der ganzen Feldequipage, Proviantfuhrwerk und 22 Feldstücken wirklich aufbrechen und in die ihnen angewiesene Cantonnirungsquartiere in Pommern marschiren, in Pommern aber vorerst bleiben werden, bis Ich ihren weiteren Marsch nöthig finde.

Inzwischen Ihr dennoch vorläufig die Anstalt machen könnet, dass wenn es mit ihnen zum weiteren Marsch nach Preussen kommet, sie in den Gegenden von Preussisch-Holland, Marienwerder oder wie Ihr es convenable findet, untergebracht [werden] und der Orten alle Lebensmittel finden.

Sonst habe Ich wegen der Grenadierbataillons[3] die kleine Aenderung gemachet, dass das Regiment von Württemberg mit beiden Grenadierbataillons marschiret, von denen 6 Compagnien von Kahlden aber dagegen zwei zurückbleiben. Was vor Majors die Grenadierbataillons commandiren sollen, ersehet Ihr aus der Anlage.

Friderich.

Nach dem Concept.

7632. AN DAS GENERALDIRECTORIUM IN BERLIN.

Potsdam, 30. Juni 1756.

Se. Königl. Majestät befehlen Dero Generaldirectorio hierdurch, mit denen Landräthen sogleich zu überlegen, dass, wenn Höchstdieselbe vor nothwendig fänden, einen Marsch von 20 Bataillons und 40 Escadrons nach Schlesien zu befehlen, auf wie viel Colonnen solche, und zwar so breit als möglich bei jetzigem Mangel an Lebensmittel, auf denen Marschrouten marschiren können, und welchergestalt die dazu erforderlichen Lebensmittel am besten zusammenzubringen sein dörften.

Nach dem Concept.

Friderich.

[1] In Berlin intercipirter Bericht Swart's an die Generalstaaten, Petersburg 12. Juni. Vergl. S. 479. — [2] Vergl. S. 463. — [3] Am 27. Juni erging eine Königliche Circularordre zur Zusammenlegung der Grenadiercompagnien zu Grenadierbataillonen.

PERSONENVERZEICHNISS.

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 500 ff.

C.

D.

E.

F.

G.

[1] Vergl. S. 248.

I. (J.)

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

Y.

Z.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.

L.

M.

N.

P.

Q.

R.

S.

U.

V.

W.

Z.

SACHREGISTER.

[1] Nach den Acten des Public Record Office resp. des British Museum zu London.

Pierer'sche Hofbuchdruckerei. Stephan Geibel & Co. in Altenburg.

